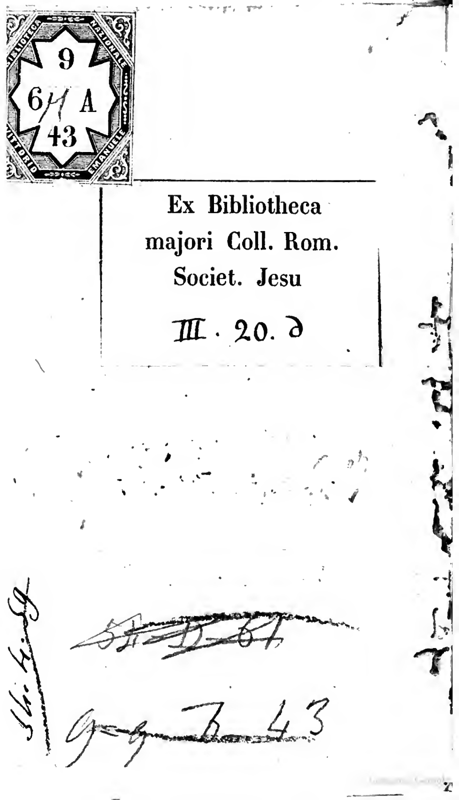

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
9
6/1 A
43

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

PORT-ROYAL.

TOME II.

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

PORT-ROYAL,

Et à la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine ARNAULD *Reformatrice de ce Monastere.*

TOME SECOND.



A UTRECHT,

Aux depens de la Compagnie.

M DCC XLII.



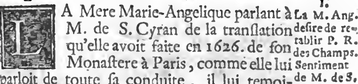
MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
PORT-ROYAL,

Et à la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine ARNAULD *Reformatrice de ce Monastere.*

SUITE DE LA PREMIERE PARTIE, Qui contient les Relations suivies, dressées par les Religieuses de Port-Royal.

XII.

Relation du retablissement de Port-Royal des Champs en 1648. *& de ce qui s'est passé les années suivantes. Par la Mere Magdeleine de Sainte Agnès* DE LIGNI.



I. La M. Ang. desire de retablir P. R. des Champs. Sentiment de M. de S. Cyran.

LA Mere Marie-Angelique parlant à M. de S. Cyran de la translation qu'elle avoit faite en 1626. de son Monastere à Paris, comme elle lui parloit de toute sa conduite, il lui temoi-

XII. Rel. gna ne pas approuver qu'on lui eût conseillé d'abandonner si facilement son ancienne Maison des Champs. Et sur ce qu'elle lui dit qu'on y étoit quelquefois presque toutes malades, & qu'il n'y en avoit pas trop pour aller au Chœur, il lui repondit : „ Tant mieux. Ne vaut-il „ pas autant servir Dieu dans l'Infirmerie, „ quand il le veut, que dans l'Eglise? Il n'y „ a point de prieres plus agreables que celles „ qui se font dans les souffrances." M. de S. Cyran porta toujours la Mere à conserver cette Maison, dans l'esperance que Dieu y retabliroit quelque jour des ames pour le servir. La Mere Angelique entra & par soumission & par l'instinct de la grace dans ce sentiment, regrettant toujours la solitude & l'éloignement du monde de cette ancienne demeure, où elle souhaitoit retourner quoiqu'on ne vît aucun jour à l'esperer.

Cependant on lui fit diverses propositions qui lui auroient procuré de l'argent de ce qui restoit dans cette Abbaye de campagne. Une Maison Religieuse vouloit achetter les chaises de l'Eglise qui sont très belles : d'autres demandoient les demolitions & la charpenterie du Dortoir. Dans l'extrême necessité où étoit alors la Maison de Paris, à cause des emprunts qu'il avoit fallu faire pour bâtir *, on eût tiré de tout cela des sommes considerables qui auroient pu soulager beaucoup. Mais la Mere Angelique ne put entrer dans aucune de ces propositions, conservant toujours dans son cœur une secrette confiance, que Dieu lui donneroit un jour

* Voyez la I. Relation de la II. Partie, n. 14.

jour occasion de reparer la faute qu'elle XII. REL.
croyoit avoir faite, en suivant trop facilement les conseils qu'on lui avoit donnés de se transferer à Paris.

M. de S. Cyran étoit dans la même pensée & l'on peut voir une espece de prediction qu'il fit de ce qui est arrivé depuis, dans l'Extrait que nous mettrons ici des *Points sur la pauvreté* qu'il écrivit au bois de Vincennes †.

„ Dieu fait avec les Maisons & Monasteres qu'il aime, ce qu'il fait avec les „ personnes qu'il affectionne & qui sont „ dans l'élection. Il les ruine pour prevenir les vraies ruines qui sont celles de „ l'ame, qu'elles causeroient elles-mêmes par „ un dereglement de discipline, si elles subsistoient plus long-tems.

„ 2. L'esprit de pauvreté qui est en un Monastere qu'on a transferé dans une ville, Port-Royal. „ s'oppose tant qu'il peut à la ruine du Monastere qu'on a laissé aux Champs, avec „ esperance que Dieu qui habite encore „ avec ses Anges dans cette Eglise champêtre, y introduira un jour des personnes „ Religieuses.

„ 3. Conserver le Dortoir à cette inten-

† Ce qui suit à l'exception du I. Article, n'est point imprimé avec les autres *Points sur la pauvreté* qu'on a donnés à Lion avec les Lettres de M. de S. Cyran en 1676. & 1679. Voyez-en le n. 590. Il est necessaire d'observer ici qu'on a fait imprimer à Paris en 1737. un Extrait de ces pensées sur la pauvreté comme un nouvel Ouvrage de M. Hamon, qui les avoit apparemment copiées pour son édification.

XII. REL. „ tion, en meprisant deux ou trois mille
„ écus qu'on en peut retirer, pour subve-
„ nir aux grandes necessités de la Maison,
„ est un grand temoignage que l'esprit de
„ pauvreté est dans le cœur de ceux qui la
„ gouvernent & qui l'habitent.

„ 4. Cet esprit de pauvreté fait qu'on sou-
„ tient volontiers l'œuvre de Dieu, & qu'on
„ a toujours dessein de lui restituer ce qu'on
„ a ôté aux Champs, d'où l'on s'est retiré,
„ en donnant moyen à quelques personnes
„ Religieuses de se retirer en ce lieu, &
„ en le conservant le plus qu'on pourra en
„ son entier, pour les y attirer davantage.

„ 5. Dieu qui voit tout, voit du ciel cet-
„ te disposition du cœur de ces Religieuses;
„ & outre l'exemtion de l'amour de l'argent
„ qui s'y trouve, qui ne peut qu'être agrea-
„ ble à Dieu en des personnes qui lui ont
„ voué la pauvreté, il agrée beaucoup da-
„ vantage le desir qu'elles lui temoignent,
„ en conservant ainsi sa Maison, qu'elle
„ devienne un Monastere, pour expier par
„ ce moyen la faute qu'elles croyent avoir
„ faite de l'avoir vraiment ruinée en se re-
„ tirant à la ville.

„ 6. Il faut que la necessité soit urgente
„ pour donner droit aux Religieuses de quit-
„ ter la compagnie des Anges, avec les-
„ quels elles habitoient & louoient Dieu
„ dans un même Monastere.

„ 7. Comme les Anges ne quittent ja-
„ mais un lieu saint, que lorsque le com-
„ mandement & l'indignation de Dieu les
„ y obligent, il faut aussi à leur exemple
„ ne le quitter jamais que par un manifeste
„ jugement de Dieu.

„ 8. Les

„ 8. Les lieux les plus miserables, s'ils XII. REL.
„ ne sont pas contagieux ou inhabitables,
„ sont plus convenables à ceux qui sont
„ profession de vivre en pauvres.

„ Il y a peu de gens qui aiment s'expo-
„ ser mieux à l'incommodité de la vie qu'au
„ peché. Ils ont la crainte de vivre sans
„ biens, & n'ont point la crainte de vivre
„ sans grace.

„ 10. Les ames qui semblent à Dieu ont
„ presque toutes une porte de derriere, par
„ laquelle elles s'échappent."

II. La M. Ang. obtient la permission de retablir P. R. des Champs.

La Mere Angelique nous a toujours temoigné beaucoup de peine d'avoir quitté cette Maison de Port-Royal des Champs; & elle nous disoit souvent qu'elle craignoit bien que ce n'eût pas été par un mouvement de l'esprit de Dieu qu'on lui avoit donné ce conseil, qui depuis lui avoit paru bien humain. Aussi conserva-t-elle toujours le desir d'y retourner: mais ayant tenté plusieurs fois de le faire agréer à M. Jean François de Gondi Archevêque de Paris, il l'avoit toujours refusé. Enfin après avoir de nouveau consulté ce dessein avec des personnes fort éclairées & d'une grande pieté, l'avoir beaucoup recommandé à Dieu, & avoir fait prier la Communauté sans lui en dire le sujet, (sinon que c'étoit pour une affaire qui regardoit la gloire de Dieu,) elle en fit de nouveau la proposition à M. l'Archevêque de Paris en 1647.

Le Prelat lui accorda avec une grande bonté la permission de remettre des Religieuses en cette Maison, qui ne devoit faire

XII. Rel. qu'un corps avec celle de Paris * & être soumise au gouvernement d'une même Abbesse. La Mere Angelique eut une extrême joie de se voir en état de reparer la faute qu'elle pensoit avoir faite en quittant ce Monastere. Elle en recevoit aussi beaucoup de l'esperance qu'elle avoit d'y passer au moins une partie de sa vie dans la solitude & la separation du monde; & elle auroit souhaité de l'y pouvoir passer toute entiere, après s'être demise de la qualité d'Abbesse qu'elle avoit alors.

Elle assembla aussi-tôt les Sœurs du Chapitre, pour leur faire savoir qu'elle avoit la permission de retablir ce Monastere †. Toutes les Sœurs en furent extrêmement touchées, jugeant bien qu'elle y voudroit faire sa residence ordinaire; & s'étant jettées à ses pieds la plûpart la prioient avec larmes de les mener avec elle. Elle les consola, leur faisant entendre que cette œuvre étoit pour la gloire de Dieu; & que le premier Monastere du S. Sacrement n'ayant pu subsister suivant les intentions des personnes qui avoient donné des aumônes pour ce sujet, elle avoit cru être obligée de substituer celui de Port-Royal des Champs à la place, &

* On envoya dans la suite les Postulantes & les Novices passer six mois à Port-Royal des Champs, afin que les Religieuses qui y étoient & qui devoient donner leurs voix pour leur reception pussent les connoître.

† [La Mere de Ligni écrivoit cette Relation à Port-Royal des Champs, après la mort de la Mere Agnès.]

& qu'elle avoit fait propoſer cette penſée à M. l'Archevêque de Paris qui l'avoit approuvée. Elle leur dit auſſi qu'elles ſavoient bien le regret qu'elle avoit toujours eu d'avoir quitté le Monaſtere de Port-Royal des Champs, que cela lui avoit toujours fort peſé ſur la conſcience, & que c'étoit pourquoi elle avoit beaucoup de joie de le pouvoir retablir. XII. REL.

En effet cette joie paroiſſoit tellement ſur ſon viſage, que nous ne lui en avons gueres vu de pareille. Neanmoins comme elle avoit une très grande bonté pour les Sœurs, elle les conſola avec beaucoup de tendreſſe, leur promettant de viſiter ſouvent les deux Monaſteres, & même de les mener toutes les unes après les autres avec elle. Elle leur dit auſſi qu'il falloit offrir à Dieu cette ſeparation en reconnoiſſance de la grace que nous venions de recevoir, l'Inſtitut du S. Sacrement ayant été établi peu de tems auparavant. Enfin elle les conjura de ne ſe point entretenir de cette affaire, & de ne ſe point dire les unes aux autres les peines qu'elles pouvoient avoir ſur ce ſujet: ce qui ne pouvoit ſervir qu'à s'entre-diſtraire & s'entre-affoiblir. Elle ajouta qu'il falloit ſe contenter d'offrir beaucoup à Dieu ce retabliſſement, & le prier de le benir & de repandre ſon eſprit ſur celles qui y étoient deſtinées. On travailla auſſi-tôt à mettre la Maiſon de Port-Royal des Champs en état de loger les Religieuſes: ce qui dura juſqu'au mois de Mai de l'année ſuivante.

III. Elle va à P. R. des Champs.

La veille du jour que la Mere Angelique devoit partir, M. le Cardinal de Retz Coad-

XII. REL. Coadjuteur de M. de Gondi son oncle Archevêque de Paris, nous fit l'honneur de venir à Port-Royal de Paris pour lui dire adieu. Il eut aussi la bonté de vouloir voir toutes les Filles qui la devoient accompagner, & il leur donna sa benediction. Le lendemain 13. Mai 1648. la Mere Angelique & celles qui la devoient suivre communierent à la premiere Messe; & ensuite elle fit assembler toutes les Sœurs pour leur dire adieu. Elle leur annonça que le moment étoit venu qu'il falloit partir; & comme elle les voyoit toutes fondre en larmes, elle leur dit : „ Pourquoi pleurez-vous, „ mes Sœurs? Ne faut-il pas faire la vo„ lonté de Dieu gaiement & de bonne gra„ ce? Il faut plutôt se rejouir de ce qu'il „ sera glorifié comme je l'espere dans ce re„ tablissement." Après qu'elle les eût consolées & qu'elle eût dit adieu à toutes les Religieuses, la Communauté la conduisit à la porte du Couvent, avec des pleurs & des sanglots qu'il ne me seroit pas possible de representer. Et quoique les Sœurs qui devoient suivre la Mere à Port-Royal des Champs y allassent de tout leur cœur, elles ne laissoient pas de pleurer beaucoup aussi bien que les autres, ayant bien de la douleur de quitter notre chere Mere Agnès, la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation (Arnauld) que nous regardions comme une troisieme Mere, & la plus grande partie de la Communauté, dans laquelle Dieu avoit mis une si grande union, que nous ne pouvions nous separer les unes des autres sans nous faire quelque violence.

En-

Enfin la Mere Angelique sortit de Port-Royal de Paris, accompagnée de sept Religieuses Professes du chœur & de deux Converses. Voici les noms des Religieuses du chœur: Sœur Marguerite Angelique du S. Esprit (Giroust des Tournelles,) Sœur Marie de S. Louis (Bernard,) Sœur Catherine de S. Jean (Arnauld,) Sœur Angelique de S. Jean (Arnauld,) Sœur Elizabeth Magdeleine de S. Luc (Midorge,) Sœur Anne de Sainte Gertrude (Robert,) & moi Sœur Magdeleine de Sainte Agnès (de Ligni.) Les deux Religieuses Professes Converses se nommoient Sœur Catherine de l'Assomption (Gaillard,) & Sœur Scholastique de Sainte Barbe (Genin.) Nous remarquâmes avec consolation par le chemin que ce jour 13. Mai est un jour consacré à la Sainte Vierge, & auquel nous avons tous les ans coutume de faire une Procession en l'honneur de Notre-Dame de Montferrat, comme tous ceux qui sont aussi bien que nous de cette Confrerie. XII. REL.

IV. Comment elle y fut reçue.

Nous arrivâmes le même jour à Port-Royal des Champs sur les deux heures après midi. Aussi-tôt que l'on sut que nous étions sur les terres du Monastere, on sonna les cloches & on vint nous recevoir avec toute la solemnité & la rejouissance possible. Il se trouva à cette ceremonie deux bandes de diverses sortes de personnes. La premiere étoit composée d'un grand nombre de pauvres qui s'étoient assemblés dans la cour du Monastere; & il y avoit entre eux de vieilles femmes qui avoient vu autrefois en ce lieu la Mere Angelique, & qui la consi-

XII. REL. ſideroient comme leur mere & leur nourrice. Elles ſe jettoient à ſes pieds & à ſon cou, & la ſerroient dans leurs bras, ne pouvant aſſez lui temoigner leur joie. Cette bonne Mere les embraſſoit de ſon côté, ſans avoir égard qu'elles étoient fort ſales & apparemment bien pleines de vermines. Tous ces pauvres enſemble ne ſe pouvoient laſſer de louer Dieu à haute voix, & de lui rendre des actions de grace, de ce qu'il leur redonnoit leur *bonne Mere*, qui les avoit toujours aſſiſtées avec beaucoup de charité; & ils lui donnoient mille benedictions auſſi bien qu'à toutes ſes Filles.

Quand nous fumes arrivées près de l'Egliſe, nous trouvâmes une autre bande de perſonnes, qui touchés, les uns par l'entremiſe de M. de S. Cyran, les autres par les ſermons de M. Singlin, ou par quelque évenement extraordinaire, s'étoient retirés depuis quelques années dans cette ſolitude, pour y ſervir Dieu dans les exercices de la penitence & de la pieté. Tous ces Solitaires nous attendoient devant la porte de notre Egliſe, un des Eccleſiaſtiques portant la croix. Auſſi-tôt que nous y fumes entrées, ils entrerent eux-mêmes dans l'Egliſe du dehors, où il chanterent le *Te Deum*, continuant de ſonner les cloches.

Le même jour qui étoit un Mercredi, & les trois ſuivans furent employés à faire achever les ouvrages neceſſaires pour la clôture. Le Dimanche ſuivant M. de Sainte-Beuve qui avoit été deputé à cet effet par notre Superieur, entra dans le Monaſtere pour viſiter la clôture; & le lendemain il rentra

en-

encore, & établit la clôture. On commença ce Dimanche à chanter l'Office à l'Eglise & à mettre toutes choses en regularité. XII. REL.

V. Dispositions dans lesquelles la M. Ang. fait entrer les Religieuses.

La Mere Angelique travailla aussi-tôt à faire entrer sa petite Communauté dans l'esprit & les dispositions saintes où elle avoit vu autrefois dans le même lieu un grand nombre de Filles, sous sa conduite & sous celle de notre Mere Agnès. Elle prenoit plaisir à nous parler de la vertu & de la ferveur des premieres Religieuses reformées, dont elle & quelques-unes de nos Sœurs anciennes rapportoient souvent des exemples merveilleux de leur amour pour la pauvreté, de leur mortification, de leur simplicité, de leur silence & de leur recueillement. Elles nous disoient qu'on ne s'appercevoit presque pas qu'il y eût des imparfaites dans la Communauté, parce que les fortes portoient les foibles, & qu'y en ayant fort peu de celles-ci elles auroient eu honte de se faire remarquer par leur relâchement & leur legereté, & qu'elles étoient même fortifiées par l'exemple des autres.

Comme c'étoit une des maximes de la Mere Angelique qu'il falloit prendre les choses dans les commencemens le plus haut qu'il étoit possible, parce qu'on se relâchoit toujours trop, elle avoit une grande idée de la perfection qu'elle desiroit établir dans cette Maison sur tout en ce qui regarde la pauvreté, la simplicité, la separation du monde, le silence & l'union entre les Sœurs. Elle nous faisoit donc entendre que nous devions avoir de la joie des petites incommodités qui se

XII. Rel. rencontroient dans ce commencement, où l'on manquoit de beaucoup de choses & sur tout de logement, n'y ayant point encore de dortoir. Car après qu'on eût fait venir quelques-unes des Sœurs de Paris, & qu'on eût reçu d'autres filles, on fut obligé de coucher plusieurs dans un même lieu assez à l'étroit, quoiqu'on se levât à diverses heures. S'il arrivoit que quelqu'une temoignât souhaiter qu'on fît des cellules, la Mere Angelique avoit peine à souffrir cette delicatesse. Elle disoit que les premiers Ordres Religieux avoient été établis de la sorte, que l'on faisoit coucher plusieurs Religieuses dans un même lieu avec quelques anciennes pour les veiller; & que ce n'étoit que depuis qu'elles étoient devenues plus delicates & plus relâchées, que l'on avoit été contraint de faire des cellules pour les separer Et comme elle nous a toujours donné l'exemple de toutes les choses qu'elle desiroit de ses Religieuses, elle vouloit qu'il y eût six ou sept lits dans sa chambre. Elle y faisoit coucher toutes sortes de personnes, qui se levoient à diverses heures de la nuit & du matin, sans qu'elle temoignât s'en tenir incommodée. Elle vouloit même, lorsqu'elle étoit malade & qu'elle ne pouvoit aller à Matines, qu'une partie des Sœurs qui y alloient se vinssent chauffer au retour dans sa chambre, lorsqu'il faisoit froid.

Elle prenoit aussi plaisir de voir que les *Obéissances* n'étoient pas accommodées de tout ce qui leur étoit necessaire, & que les Sœurs qui y servoient étoient obligées de s'en-

s'entre-prêter leurs uſtenciles. Comme, par exemple, dans la cuiſine des malades & du dehors qui étoit ſeparée de celle de la Communauté, il n'y avoit pas à chacune les uſtenciles dont on avoit beſoin, les Sœurs étoient ſouvent obligées après s'être ſervies d'une chaudiere & d'une caſſerole, de l'écurer vîtement pour les prêter à leurs autres Sœurs. Il en arrivoit de même dans les autres *Obéiſſances*, où on n'avoit qu'une partie des choſes neceſſaires. Notre Mere étoit bien aiſe de ces petites rencontres, qui obligeoient les Sœurs à pratiquer tout enſemble la charité & la pauvreté. Ce n'eſt pas que la charité de la Mere Angelique ne la portât à ſoulager ſes Filles, & à leur donner tous leurs beſoins autant qu'il étoit poſſible. Mais parce qu'on étoit alors bien endetté, on avoit apporté de la Maiſon de Paris les meubles, linges & uſtenciles pour ne pas faire de nouvelle depenſe C'eſt pourquoi on ſe paſſoit du moins qu'on pouvoit pour ne pas trop incommoder les Sœurs de Paris. XII. REL.

Notre Mere, qui avoit une affection ſinguliere pour cette Maiſon des Champs, & qui la conſideroit tout particulierement comme la ſienne, n'oublioit rien pour faire entrer les Sœurs qui y demeuroient dans les mêmes ſentimens où elle étoit elle-même, & pour leur inſpirer un grand amour pour la pauvreté & la diſette. Elle diſoit, par exemple, pour nous y encourager, que les premieres Religieuſes qui avoient embraſſé la reforme, manquoient des choſes les plus neceſſaires, parce que la Maiſon étoit alors

XII. REL. fort pauvre & qu'elles n'avoient plus recours à leurs parens comme auparavant, mais qu'elles supportoient avec joie cette pauvreté. Elle nous disoit aussi qu'on n'étoit pas pauvre pour en avoir fait vœu, quand on ne manquoit de rien; & que si une Religieuse n'avoit une preparation de cœur à souffrir le manquement de toutes choses quand Dieu le permettroit, elle se mocquoit de lui & n'accomplissoit nullement son vœu. Elle nous parloit sur ce sujet avec beaucoup de zele, pour nous faire comprendre qu'on se trompe souvent en s'imaginant qu'on a bien de l'amour pour la pauvreté, quoiqu'on ne l'ait que dans l'esprit; & que ce qui faisoit voir que ce n'étoit qu'une illusion, c'est que ces personnes ne laissoient pas de s'attrister quand elles manquoient de quelque chose, & même de se plaindre s'il arrivoit que ce qu'on leur donnoit fût vil & mal-propre, ou ne fût pas tel qu'elles le desiroient.

VI. Charité de la M. Angel. Notre Mere nous exhortoit aussi à nous contenter saines & malades, des choses les plus simples & les plus conformes à notre état, sans nous rendre delicates ni difficiles en quoi que ce fût. Cela n'empêchoit pas qu'elle n'eût elle-même un grand soin des malades. Elle les visitoit souvent & prenoit garde si elles ne manquoient de rien: ce qu'elle faisoit sans aucune acception de personnes, parce que c'étoit la charité qui la faisoit agir. Nous en avons vu plusieurs exemples, mais je me contenterai d'en rapporter quelques-uns.

Une Postulante Converse ayant été bien ma-

malade, quand elle commença à manger on envoya querir à la cuisine une portion pour elle. La Mere Angelique l'étant venu voir, ne manqua pas de regarder si cette portion étoit propre pour une personne en cet état. Elle apperçut que les mouches avoient été sur la viande, & qu'elle étoit un peu degoutante. Elle envoya aussi-tôt querir la Cuisiniere qui l'avoit donnée à la malade; & lui parlant comme si c'eût été pour elle-même, elle lui demanda comment elle avoit eu le courage de lui envoyer cela. Cette Sœur lui repondit simplement qu'on ne lui avoit pas dit que ce fût pour elle, mais pour la Postulante. Sur quoi la Mere Angelique lui parla très fortement, pour lui faire entendre qu'elle ne devoit point faire ces differences, & qu'elle ne devoit rien donner à cette Fille qu'elle ne voulût lui donner à elle-même. Elle ajouta qu'en effet c'étoit pour elle, puisqu'elle donneroit son dîner à la malade. XII. REL

On verra dans une Relation * dressée par ma Sœur Marguerite Angelique (du S. Esprit Girouft) que la Mere avoit fait entrer dans la Maison deux pauvres petites filles, qu'on avoit envoyées de Paris pour être nourries ici. L'une des deux étant tombée dans une maladie fâcheuse, la Mere Angelique n'épargna rien pour l'en tirer. Elle la fit baigner, & lui fit faire tous les autres remedes que le Medecin jugea lui pouvoir servir, avec autant d'affection que si c'eût été la personne du monde la plus precieuse. Ayant donné soin à une Sœur de traiter cette

* C'est la XIV. de la II. Partie, n. 3.

XII. Rel. te enfant, elle lui ordonna de bien prendre garde que rien ne lui manquât, & de la servir avec autant de soin qu'elle l'auroit servie elle-même.

Je serois trop longue à rapporter toutes les charités qu'elle a faites, & toutes les assistances qu'elle rendoit à tous les pauvres sains & malades. Au commencement on donnoit au Tour à tous ceux qui se presentoient, & qui avoient recours à l'Abbaye pour y être assistés en divers besoins qu'ils disoient avoir. Les uns demandoient des habits, les autres du pain, d'autres de la viande & du bouillon, du lait & de la farine pour faire de la bouillie à leurs enfans, quelques-uns des confitures pour des malades, des medecines & autres remedes, & generalement tout ce dont ils s'avisoient; sans que la Mere les ait jamais éconduits: mais elle faisoit voir au contraire en toutes ces rencontres qu'elle n'avoit point de plus grande joie que de faire du bien à tous ceux qu'elle pouvoit assister, & de pratiquer ainsi un des *instrumens des bonnes œuvres* de notre Regle *, qui est de rejouir & de soulager les pauvres. Mais depuis la Mere jugea qu'il étoit de la prudence de ne s'en rapporter pas entierement aux paroles de ces bonnes gens, qui feignoient quelquefois des besoins qu'ils n'avoient pas. Elle pria feu M. Pallu, qui étoit alors notre Medecin & qui mourut deux ans après notre arrivée en cette Maison, de s'informer de leurs besoins & de demander avec liberté tout ce qu'il jugeroit necessaire.

C'étoit

* Regle de S. Benoît chap. 4.

C'étoit un des Solitaires qui s'étoient retirés en cette Maison, où il assistoit non seulement les Religieuses depuis qu'elles y furent venues & les domestiques, mais tous les pauvres malades du pays avec une charité incroyable. Ce fut pour ce sujet que notre Mere le pria de vouloir se charger de cette Commission, parce qu'allant ordinairement par la campagne à plusieurs lieues autour de nous, pour visiter les pauvres malades, il pouvoit mieux que personne s'instruire de leurs besoins & reconnoître par lui-même ceux qui étoient veritables. D'ailleurs elle étoit si persuadée de sa charité & de sa prudence, qu'elle croyoit qu'on ne pouvoit mieux faire que de suivre son jugement. C'est pourquoi elle lui avoit donné une entiere autorité de disposer de tout en faveur des pauvres. Il n'en a cependant jamais voulu user. Etant une personne extrêmement humble, il ne vouloit rien faire sans en prendre l'ordre de la Mere, ou en son absence l'avis de quelques-unes de nous. Il disoit à cette occasion qu'il se defioit toujours de lui-même; qu'il craignoit de suivre son inclination, en donnant trop ou peu; & que sa sureté étoit dans l'obéissance.

XII. REL.

VII. Diverses instructions de la M. Ang. à ses Filles.

Telles étoient les instructions & les exemples que la Mere Angelique nous donnoit sur la charité. Elle nous recommandoit aussi d'avoir une très grande exactitude pour l'Office divin, où on se rendoit ponctuellement quoiqu'on eût bien des affaires dans ce commencement. Je me souviens que comme on m'avoit donné le soin de

quel-

XII. REL. quelques Postulantes, elles m'arrêtoient quelquefois lorsque j'allois à Prime, les jours de Communion, pour me dire quelques difficultés qu'elles avoient. La Mere l'ayant su, m'ordonna de ne les plus écouter à cette heure-là. Et comme je lui representai que cela pourroit être cause qu'elles ne communieroient pas, elle repondit que cela leur apprendroit à se rendre exactes à venir parler aux heures qu'il falloit, & qu'on ne devoit pas les accoutumer à être negligentes & à nous faire perdre l'Office quand il leur plairoit. Elle desiroit que nous eussions aussi beaucoup de soin de nous rendre à toutes les autres *Observances*; nous disant souvent que devant faire toutes nos actions pour Dieu, nous n'en devions negliger aucune.

Elle ne nous recommandoit pas moins le silence, qu'elle vouloit qu'on gardât fort exactement, en veillant à retrancher, non seulement les paroles legeres & inutiles, mais aussi les superflues, & usant d'une grande circonspection lorsqu'on étoit obligé de parler. Elle nous exhortoit particulierement à bien garder le grand silence que la Regle ordonne depuis Complies jusqu'après *Pretiosa* de Prime. Elle desiroit même qu'on le commencât avec Complies, à moins qu'il ne fût tout à fait necessaire de parler; disant qu'il ne falloit pas s'imaginer qu'on fût moins obligé de le faire pendant cette heure d'Office quand on ne s'y pouvoit trouver, que quand elle étoit dite; & que S. Benoît n'avoit marqué ce silence depuis Complies que parce qu'il supposoit que tout le monde y seroit. Elle ne vouloit pas que l'on s'oc-

s'occupât à aucun ouvrage depuis ce tems, XII. REL.
si ce n'étoit avec une permission expresse ou par une necessité indispensable, comme est celle des Officieres qui ne peuvent quitter leurs *Obéïssances* sans manquer à leur devoir & à la charité. Elle nous disoit que nous ne devions plus nous occuper depuis que Complies étoient sonnées qu'à parler à Dieu, & que nous devions tenir notre langue & notre esprit dans le silence, pour ne plus penser qu'à reparer les fautes de toute la journée.

Elle desiroit aussi qu'on eût une attention particuliere au silence pendant toutes les autres heures de l'Office, quand on ne s'y pouvoit trouver, soit par infirmité ou pour quelque occupation. Et elle nous disoit que ce respect & cette attention, aussi bien que l'affection que Dieu verroit dans notre cœur de nous y trouver s'il nous étoit permis, feroit qu'il nous considereroit comme étant veritablement unies à nos Sœurs qui chantoient ses louanges; au lieu qu'il nous regarde comme en étant separées de corps & d'esprit, quand nous n'y pensons point & que nous passons ce tems indifferemment, sans avoir cette pente du cœur à le prier & à le louer.

Pour ce qui étoit de la separation & de l'éloignement du monde, elle avoit pris une si grande idée, en venant ici, de celle qu'elle desiroit d'y établir, qu'elle faisoit dessein de ne point voir de personnes seculieres, non pas même ses plus proches, à moins que ce ne fût des personnes qui fussent entierement à Dieu, & n'eussent point

de-

XII. REL. de pretention au monde. Elle a observé cela autant qu'elle a pu, & jusqu'à ce que ceux à qui elle avoit donné pouvoir sur son ame l'aient obligé d'en user autrement. Je me souviens que dans le commencement qu'on ne voyoit encore personne, une Demoiselle sœur d'une de nos meilleures amies *, à qui la Maison étoit fort obligée & à qui M. Arnauld l'étoit en son particulier, ayant dessein de le venir voir aussi bien que la Mere Angelique, M. Arnauld qui le savoit m'ordonna de prier instamment la Mere de sa part qu'elle reçût bien cette Demoiselle, & qu'elle eût la bonté de l'entretenir & de lui donner tous les temoignages possibles d'affection & de reconnoissance. Je fus faire mon message à la Mere, qui me repondit qu'à la bonne heure on lui fît le meilleur traitement qu'il feroit possible, & que nous eussions grand soin de la bien accommoder, mais qu'elle ne la verroit pas, & qu'il suffisoit qu'elle vît M. Arnauld. Je la pressai le plus qu'il me fut possible avec respect, d'accorder ce qu'il lui demandoit, & lui temoignai que je ne pouvois me resoudre à faire cette reponse à Monsieur son frere. Mais elle demeura ferme, me disant les larmes aux yeux que nous devions tâcher d'éloigner le monde de cette Maison, & qu'elle n'avoit garde de l'y attirer par ses caresses. Elle me dit aussi que, s'il arrivoit que les proches parens de quelqu'une des Sœurs

* [Mademoiselle Faverolles Sœur de Madame Hamelin, chez qui M. Arnauld avoit été caché lors de la persecution excitée au sujet du Livre *de la frequente Communion*.]

Sœurs qui étoient ici desirassent fort de voir leur fille ou leur sœur, elle aimeroit mieux mener cette sœur avec elle à Paris pour les voir, que de donner lieu au monde de nous venir chercher dans notre solitude. XII. REL.

Nous lui avons aussi vu refuser le parloir à quelques-uns de Messieurs ses parens fort proches *, quoiqu'elle eût beaucoup de tendresse pour eux: mais elle disoit qu'ils devoient se contenter de voir M. Arnauld & M. d'Andilly qui demeuroient dans cette Maison. Elle ne vouloit pas que Messieurs ses neveux, (M. le Maître & M. de Sericourt,) & autres personnes de pieté qui s'étoient retirées ici pour y servir Dieu, avant que nous y fussions retablies, qui demeuroient alors à une de nos fermes (appellée *les Granges*,) & qui servoient la Maison avec une charité & une humilité incomparable; elle ne vouloit pas, dis-je, qu'ils eussent quelque communication avec les Religieuses, ni qu'ils approchassent de notre Tour, si cela n'étoit necessaire pour le menage & les affaires dont ils prenoient soin. Alors même elle vouloit que cela se fît avec une grande circonspection, & que nous eussions attention à retrancher toutes les paroles qui pouvoient être superflues. Je ne parle point ici des paroles de legereté & des nouvelles du monde; car on peut bien juger qu'elles en étoient entierement bannies, notre Mere nous ayant toujours appris à les supprimer en quelque occasion que ce fût; &

* [Comme M. de Pomponne son neveu, & fils de M. d'Andilly.]

XII. REL. & elles nous auroient quasi passé pour des crimes.

VIII. Abregé de ses instructions.

Mais afin qu'on ait une connoissance plus particuliere des instructions qu'elle nous donnoit sur le sujet du silence, de la separation du monde & de la vigilance sur soi-même, je mettrai ici la copie d'un petit Ecrit qu'elle avoit fait pour une de nos Sœurs qu'elle avoit amenée en ce commencement, & dont elle prenoit un soin particulier. Quoiqu'elle s'appliquât beaucoup aux besoins de toutes les Sœurs, & qu'on puisse dire qu'elle avoit des entrailles de bonté & de charité pour nous toutes, & qu'elle veilloit avec un très grand soin sur son petit troupeau; il est vrai neanmoins qu'elle faisoit encore plus paroître ce soin, cette vigilance & cette application à l'égard de quelques jeunes filles, qu'elle vouloit voir tous les jours pour les instruire & les fortifier dans la vertu. Voici la copie de ce petit cahier écrit de la propre main de la Mere, & qui est un abregé de ce qu'elle nous disoit en general.

„ Lorsqu'on se sent foible dans la vertu, & qu'on voit qu'on n'agit pas dans „ les occasions avec la retenue & la circonspection que doit employer une personne malade, il se faut ressouvenir le plus „ qu'il est possible de sa foiblesse. Car on „ ne ressent les maux de l'ame que par le „ ressouvenir, & l'on ne se garantit des „ chûtes & des rechûtes que par la retraite „ interieure, par la separation des objets & des „ rencontres qui nous affoiblissent, & par „ la retenue dans les occasions; en se rap-

„ pel-

„ pellant sa propre misere pour s'humilier, XII. Rel.
„ & se ressouvenir de Dieu, pour l'invoquer & demander son secours, & pour avoir un grand respect en sa presence, afin de ne rien faire ni dire, qui soit indigne de sa majesté.

„ Le remede des ames est de se tenir le plus qu'il est possible en un grand abaissement devant Dieu, & se considerer comme pauvre & infirme, qui ne peut agir que par sa grace, & par la vertu de son esprit; écouter toujours le prochain, & lui deferer autant qu'il est possible; ne faire point d'avance qu'avec beaucoup de circonspection, & de defiance de soi-même; ne desirer point qu'on suive nos pensées.

„ Il faut s'occuper paisiblement aux choses qui nous sont commises de la part de Dieu, & adorer en toutes les rencontres les ordres de sa divine providence. Il faut avoir une continuelle attention au silence, ne parler que quand il est necessaire ou utile, & examiner avec fidelité avant que de parler, si la necessité ou l'utilité nous y porte; & dans le necessaire ou l'utile, avoir attention à ne rien mêler de superflu. Il ne faut pas se contenter d'avoir consideré avant que de parler, s'il étoit necessaire; mais examiner encore après, si nous ne nous sommes pas trompées, ou si nous n'avons pas excedé, pour nous en humilier, & prier Dieu qu'il nous pardonne.

„ Il ne faut point sans une occasion extraordinaire, parler de soi, ni à son avan-

„ tage,

XII. REL. „ tage, ni des avantages de ses parens, ni „ de ceux d'autrui, ni de ses connoissances, „ ni de ce qu'on a vu au monde, des vanités, des grandeurs, des beaux lieux, ni „ de ce qu'on apprend du dehors, ni de ce „ qui se passe dans le Monastere, enfin de „ rien d'inutile; puisque selon la parole du „ Fils de Dieu, on rendra compte de toute parole inutile. Et même ce que dessus „ est pire qu'inutile, parce qu'il s'y rencontre souvent du mensonge, de la vanité, de la flatterie ou du mepris, de la „ vanterie, de la suffisance, du jugement „ temeraire, de la presomption, & une „ source de distractions qui privent l'ame „ de l'attention à Dieu & de l'onction de „ sa grace. Il faut être tardif à parler, & „ promt à écouter. *Pone, Domine, custodiam ori meo.*

Pseaume XXXVIII.

„ Regarder souvent Jesus-Christ à la „ droite de son Pere, comme notre Mediateur & notre Sauveur. Se regarder par „ esperance & confiance en Dieu comme „ une élue, & considerer ce que Dieu a „ fait pour nous en cette qualité. *Omnia propter electos.*

„ Prier Dieu souvent par le gemissement „ du cœur, n'ayant point d'autre remede „ à tous nos maux & à nos secretes cupidités, que de les exposer à la misericorde de Dieu. Mepriser toutes les choses „ temporelles.

„ Nous avons un grand exemple dans „ l'Evangile de la perte de Notre Seigneur „ Jesus-Christ au Temple, de ne vaquer „ qu'aux choses que le Pere éternel desire

„ de

„ de nous, & de ne chercher que Jésus- XII. REL.
„ Christ sans nous presser ni troubler de rien.
„ S. Ambroise remarque que la Sainte Vier-
„ ge fut reprise par son Fils de ce qu'elle re-
„ cherchoit encore quelque chose d'humain
„ en lui, au lieu qu'elle devoit adorer, &
„ se soumettre à l'ordre de Dieu dans l'ab-
„ sence de son Fils, sans s'en tourmenter.
„ Que s'il n'a pas été permis à la Sainte
„ Vierge de travailler pour un si saint sujet,
„ de quoi nous sera-t-il permis de nous in-
„ quietter & de nous empresser?"]

IX. De quelle maniere elle exhortoit à la charité & à la pauvreté.

Si la Mere Angelique nous recommandoit beaucoup de demeurer dans le silence & de nous retirer des occasions où nous ne nous trouvions pas engagées par l'obéïssance, elle ne nous recommandoit pas moins d'être toujours disposées à sortir de cette retraite pour servir nos Sœurs, quand il arrivoit qu'elles avoient besoin. Elle nous exhortoit à avoir toujours un cœur ouvert & une plenitude de bonne volonté pour nous assister les unes les autres. Elle desiroit aussi que chaque Sœur eût grand soin de son *Obéïssance*, qu'elle s'en acquittât avec affection & ne manquât à rien de son devoir. Mais en même tems elle vouloit que chacune ne se bornât point de telle sorte à ce qui regardoit sa charge, qu'elle ne considerât toutes les autres *Obéïssances* comme la sienne propre, quand on y avoit besoin de son secours, ou de quelque chose qui dependoit d'elle; & elle souhaitoit que les Sœurs fussent toujours disposées à s'entre-aider, s'entre-prêter & s'accommoder les unes avec les autres, comme si toutes les

XII. Rel. *Obéissances* n'eussent été qu'une même, parce que la charité nous devoit rendre toutes choses communes. Elle nous disoit qu'on pouvoit aussi bien se rendre proprietaires de ce qui servoit à son Office, que de ce qu'on pouvoit avoir en son particulier. Elle ajoutoit qu'elle ne pouvoit souffrir ces paroles si éloignées de la vraie charité, *Ceci est à moi, cela est à vous*; & qu'elle auroit souhaité qu'il n'y eût point eu de portes & de serrures en aucun lieu de la Maison, afin que rien ne fût enfermé, & que tout pût servir en commun à toutes les Sœurs. Elle vouloit qu'on ne refusât rien à moins qu'il n'y eût une entiere impossibilité de le donner. Elle nous disoit même qu'on devoit se defier de cette impossibilité, & que pour ne s'y pas tromper il falloit se mettre à la place des autres, & considerer où étoit le plus grand besoin; que si après cela on se trouvoit obligé par necessité de refuser, on le fît avec de si bonnes paroles qu'on ne donnât aucun sujet de peine & de mecontentement aux autres Sœurs, qui demeureroient persuadées que ce n'étoit pas faute de bonne volonté qu'on ne les satisfaisoit pas.

Elle recommandoit aussi à celles qui avoient besoin de ce qui servoit à une autre *Obéissance* de ne le prendre jamais sans le demander aux Officieres, pour ne les mettre pas en peine de le chercher, & d'avoir grand soin de le conserver & de le rapporter à tems. Elle souffroit avec peine qu'on eût moins soin de conserver les choses communes qui n'étoient pas de l'*Obéissance* dont on étoit chargé, que de celles qui en étoient

ou

ou dont on se servoit en son particulier. Elle disoit que cette unique negligence étoit une des causes qui avoit introduit la *proprieté* en beaucoup de Maisons Religieuses, parce que les Superieures voyant les degâts qui se faisoient des hardes & autres choses communes, avoient, pour y remedier, permis à leurs Religieuses de garder chacune en son particulier ce dont elles avoient besoin; & qu'ensuite on le demandoit aux parens, & qu'il n'y avoit plus de *Communauté* & de pauvreté dans les Monasteres. XII. REL.

Elle deploroit beaucoup le malheur de ces Religieuses, qui avoient plus d'égard à l'interêt qu'à leur vœu de pauvreté. Mais comme c'est une grande tentation dans les Maisons qui sont peu accommodées, elle nous exhortoit, pour n'y donner aucune entrée, de conserver tous les meubles du Monastere avec autant de soin que les pauvres conservent ce qui leur appartient. Elle nous en donnoit encore une autre raison, qui étoit que tout ce qui appartient aux Maisons Religieuses est un bien consacré à Dieu, & dont nous sommes obligées de donner aux pauvres tout ce qui nous reste & que nous pouvons épargner; & qu'ainsi on leur retranchoit tout ce qu'on laissoit perdre ou gâter par sa negligence.

X. La M. Angelique est continuée Abbesse.

Tel fut l'esprit que la Mere Angelique établit dans la nouvelle Maison de Port-Royal des Champs: mais il faut reprendre la suite de l'histoire. Le 29. Septembre de la même année 1648. M. de Sainte-Beuve ayant commission du Superieur pour faire notre élection, vint en cette Maison des

XII. Rel. Champs recevoir les suffrages des Sœurs élisantes qui y étoient, & il les emporta cachetés du sceau de la Maison, pour les representer à l'élection de la Superieure qui se fit au Monastere de Paris le Dimanche suivant 4. Octobre. Notre très chere Mere Marie Angelique Arnauld, qui étoit allée peu de tems auparavant à Paris, fut élue & continuée pour la troisieme fois. Le 13. Novembre de la même année elle revint du Monastere de la ville après sa nouvelle élection, & prit possession en celui-ci avec les ceremonies accoutumées, & avec une très grande joie de toutes ses Filles. Pour elle, elle me disoit qu'elle se consoloit dans l'esperance qu'elle obéiroit en commandant, & dans la pensée que cela ne dureroit plus que trois ans, quoique cela n'empêchât pas, disoit-elle, qu'elle ne fût en grand peril si Dieu ne lui faisoit grace & misericorde *.

Nous avons vu que l'amour de la Mere Angelique pour le silence & la solitude, l'avoit portée d'abord à fermer les grilles des Parloirs; mais il arriva bientôt une occasion où sa charité l'obligea d'ouvrir toutes les portes du Monastere. Ce fut la premiere guerre de Paris en 1649. où il aborda céans quantité de personnes de toutes sortes de condition.

XI. Elle retire diverses personnes pendant la guerre.

Madame de Buloyer, voisine de ce Monastere, & fort grande amie de la Mere Angelique, la pria de prendre dans sa Maison pendant ce tems de guerre Mademoiselle

* Le Mere Magdeleine de Sainte Agnès de Ligni fut faite alors Prieure de Port-Royal des Champs.

le sa fille, qui s'y est depuis rendue Reli- XII. REL.
gieuse *, & une autre jeune Demoiselle de ses parentes qui se trouva alors chez elle; apprehendant pour ces deux filles les courses des gens de guerre, dont il y avoit des garnisons tout autour de nous. Elle même s'y retira peu de tems après, amenant avec elle trois filles de ses fermieres, pour lesquelles elle demanda instamment qu'on les voulût loger au dehors du Monastere, afin de les preserver des perils. Elles y furent quelques jours avec quelques femmes qu'on y retiroit. Mais la Mere considerant qu'elles n'y étoient pas assez sûrement, & que s'il arrivoit quelque allarme on ne pourroit plus leur ouvrir la porte pour les sauver, parce que ce seroit nous exposer nous-mêmes, elle les fit entrer au dedans, avec deux autres filles de nos fermieres & quelques autres qu'elle nourrissoit par charité.

Feu Madame de Chiverny depuis Abbesse de l'Abbaye de l'Eau †, qui en étoit alors Coadjutrice, & qui s'étoit retirée pendant quelque tems à Gif, ne s'y croyant plus assez en sureté parce que les Religieuses é-

 toient

* Elle se nommoit Sœur Françoise Louise de Sainte Claire le Camus de Buloyer de Romainville. Elle fit Profession le 29. Août 1655. & mourut le 17. Mai 1679. On verra dans la VIII. Relation de la III. Partie (art. 1.) une particularité singuliere de son enterrement. Elle a eu une sœur aussi Religieuse à Port-Royal, qui y mourut le 15. Janvier 1646. On peut voir l'éloge de celle-ci dans le Necrologe.

† De l'Ordre de Cîteaux au Diocese de Chartres.

XII. Rel. toient sur le point d'en sortir, vint aussi se refugier céans avec une de ses Religieuses.

Madame de Gif étant ensuite sortie de sa Maison, & ayant emmené avec elle à Chartres une grande partie de ses Filles, elle en laissa quelques-unes dans un Château, où il s'étoit retiré beaucoup de monde qui le gardoit. Mais ces bonnes Religieuses voyant que ce Château n'étoit pas si fort qu'on se l'étoit imaginé, & desirant beaucoup de se voir en un lieu où elles fussent regulierement, & y pussent pratiquer les exercices de la Religion, quelques-unes écrivirent à la Mere Angelique, pour la prier de les recevoir jusqu'à ce que leur Communauté fût retablie. Cette charitable Mere étant touchée de compassion, leur ouvrit aussi-tôt son cœur, & leur promit de leur ouvrir la porte du Monastere.

Elle fit promtement vuider deux chambres & preparer dedans sept ou huit lits, quoique nous eussions alors fort peu de logement & de meubles, aussi bien que de la plûpart des autres choses, parce que nous n'étions pas dans un tems à faire des provisions, & qu'il y avoit ici tant de personnes de surcroît. Mais la charité de la Mere Angelique ne lui permettoit jamais de considerer les difficultés qui se presentoient, quand elle se trouvoit engagée à entreprendre quelque chose pour assister les personnes qui en avoient besoin. Elle le faisoit avec une si grande plenitude de cœur & une affection si tendre & si ardente, qu'il sembloit qu'on l'obligeât beaucoup en lui demandant quelque secours qu'elle pouvoit donner. Son exem-

exemple avoit tant de pouvoir sur ses Filles, qu'elles avoient de la joie à s'empresser & à s'incommoder dans ces occasions. XII. REL.

Quoique la Mere fût disposée à recevoir toutes les Religieuses de Gif qui étoient dans ce Château d'où elles lui avoient écrit, il n'en vint neanmoins que trois, qui étoient la Mere d'Aligre fille de feu M. le Chancelier d'Aligre, une ancienne Religieuse qui étoit Celeriere, & une autre jeune. Elles amenerent avec elles une de leurs Pensionnaires, qui étoit niece d'une de nos amies. Notre Mere jugeant bien qu'elles n'auroient pas de commodité pour venir, leur envoya le carosse de M. d'Andilly son frere, & une escorte de ces Messieurs qui nous gardoient nous-mêmes. Elle les reçut avec tous les temoignages possibles de charité; de sorte qu'elles en demeurerent très satisfaites, & detrompées de tout ce qu'on leur avoit dit. Car la Mere d'Aligre nous a avoué que depuis qu'on les avoit prevenues contre nous, à peine avoient-elles pu se resoudre de venir; & que leurs Sœurs n'avoient jamais voulu les accompagner, dans l'apprehension qu'elles avoient toutes des contes qu'on leur avoit faits de nous, dont elles reconnoissoient par elles-mêmes la fausseté. Et elle nous disoit qu'elle n'auroit jamais osé se promettre de trouver dans cette Maison autant de charité qu'il y en avoit, ni d'y voir toutes choses si differentes de ce qu'on leur avoit fait entendre. Aussi nous temoignerent-elles beaucoup de consolation d'y être venues.

XII. Rel. XII. *Elle rend de grands services aux paysans voisins.*

Mais la charité de la Mere Angelique n'étoit pas satisfaite d'avoir reçu toutes ces personnes qui venoient se refugier ici, pour y mettre leur vie & leur honneur en sureté. Elle auroit aussi souhaité de pouvoir garantir tous les pauvres paysans de toutes les violences & pilleries des soldats. Comme elle ne pouvoit pas les retirer eux-mêmes, elle se resolut de mettre au moins leurs meubles & leurs grains à couvert. Ainsi il y avoit quantité de ces pauvres gens, qui nous apportoient tout ce qu'ils avoient, bled, pois, fêves, vaisselle, coffres, paquets, & jusqu'à leur pain qu'ils venoient querir à mesure qu'ils en avoient besoin; de sorte qu'il ne se trouva point assez de lieu dans la Maison, qui étoit deja assez pleine de monde, pour serrer tout ce qu'on apportoit continuellement. La Mere jugea que dans cette necessité on pouvoit mettre une partie de leurs grains & de leurs coffres dans les bas-côtés de notre Eglise. C'est pourquoi il falloit ouvrir presque incessamment la grande porte du bas de l'Eglise, qui étoit alors une porte de clôture, & même la laisser quelquefois ouverte une grande partie du jour, pendant que ces pauvres gens venoient apporter leur bled, ou le reprendre quand ils le vouloient mettre au moulin: ce qui nous obligeoit de la garder.

Il n'est pas croyable combien tout cela nous prenoit de tems, & nous donnoit de fatigue. Mais notre chere Mere nous encourageoit à cet exercice de charité, & étoit souvent la premiere à recevoir ce qu'on apportoit, & à faire tout ranger. Elle faisoit

ſoit écrire des billets ſur toutes choſes, pour XII. REL.
éviter la confuſion. La quantité des choſes qu'on apporta fut ſi grande, que toutes les aîles de l'Egliſe en étoient pleines, ſans les autres lieux où l'on mettoit tout ce qu'on pouvoit. Le Monaſtere nous faiſoit ſouvenir de l'Arche de Noé, où il y avoit toute ſorte de betail. Car de quelque côté qu'on ſe tournât, on ne trouvoit que chevaux, moutons, & vaches. Notre cour étoit toute pleine de poules. Ces pauvres gens nous venoient prier inſtamment d'acheter les leurs. Ils nous diſoient de leur en donner tout ce que nous voudrions, & rien du tout ſi nous voulions, parce qu'ils aimoient mieux nous les donner qu'aux ſoldats, qui auſſi bien les prendroient. On les achetoit au prix du marché, pour leur faire plaiſir; car nous n'en avions aucun beſoin, & nous étions plutôt incommodées de la quantité que nous en avions. Nous en gardions auſſi quelques-unes en depôt, pour les rendre après la guerre.

Ce qui augmentoit notre travail en cette rencontre, étoit que ces bonnes gens venoient à toute heure querir ce qu'ils avoient beſoin, ſans ceremonie; la charité toute extraordinaire de notre Mere leur ayant fait prendre cette liberté. Les uns venoient dès quatre ou cinq heures du matin, & les autres tout le long du jour. Notre Mere prenoit ſouvent la peine de les conduire ellemême pour prendre ce qu'ils avoient beſoin.

Quelques perſonnes de conſideration, qui aimoient cette Maiſon, & qui regardoient

XII. Rel. les choses plus humainement qu'elle ne faisoit, firent ce qu'ils purent pour la detourner de serrer les biens des paysans. Ils l'avertirent qu'elle mettoit le Monastere en grand danger d'être pillé, & qu'on avoit su de bonne part que les Capitaines & Officiers de l'armée avoient dit que, ne trouvant plus rien dans les maisons des villageois, ils viendroient piller le Monastere où ils avoient transporté tout ce qu'ils avoient. A quoi elle repondit avec constance, qu'elle ne manqueroit pas à la charité qu'elle devoit à ces pauvres gens dans cette occasion, & que si le Monastere étoit pillé pour avoir fait cette charité, elle en auroit de la joie; mais qu'elle ne le croyoit pas, & étoit persuadée au contraire que Dieu nous garderoit par les prieres de ces pauvres gens. Le succès a fait voir que Dieu lui a donné selon sa foi.

XIII. Charité de la M. Ang. pour les pauvres.

Pendant ce tems-là la plûpart des paysans étant ruinés, il n'est pas croyable combien il abordoit ici de pauvres pour recevoir l'aumône. Notre Mere faisoit faire du potage, pour leur donner à tous. Elle vouloit qu'il fût bon & bien assaisonné. Elle prenoit souvent la peine d'aller à la cuisine pour voir si on n'y épargnoit rien. A cause de la quantité qu'il en falloit, cela ne se pouvoit faire sans une grande depense. Il se presentoit un si grand nombre de pauvres, qu'à peine quatorze & quinze seaux de potage leur pouvoient suffire. Quand notre Mere ne le trouvoit pas bon, elle en faisoit goûter devant elle aux cuisinieres, & leur demandoit si elles pourroient bien le man-

manger comme cela, & comment elles a- XII. REL.
voient la conscience de donner aux pauvres ce qu'elles ne voudroient pas manger elles-mêmes. Elle le faisoit accommoder sur l'heure, faisant fricasser de l'oignon, s'il n'a-voit pas assez de goût, & ajouter ce qui y manquoit. Elle faisoit aussi donner du pain à plusieurs de ces pauvres, comme elle a toujours fait en tout tems; faisant distribuer à de pauvres familles par semaine un ou deux pains, selon le besoin qu'ils en avoient. Mais pendant ce tems de la guerre, les miseres étant beaucoup augmentées excitoient à proportion sa compassion & sa charité.

Elle pensoit continuellement à ce qu'elle pourroit faire pour la consolation & le soulagement de tant de pauvres. Nous avions recueilli cette année-là grande quantité de fruit. Elle s'avisa de leur faire distribuer tous les jours de grands paniers de poires & de pommes après le potage. Nous avions aussi fait une bonne provision de bettes-raves pour nous & pour nos gens, parce que dans le commencement de cette guerre on ne pouvoit rien avoir. Ainsi nous passâmes une partie du Carême avec ces legumes, des pois, & du lait. Notre Mere voyant que le Carême s'avançoit, & que l'on avoit plus de commodité d'avoir des provisions, fit aussi donner ces bettes-raves aux pauvres.

Il n'est pas croyable avec quelle joie & quel empressement ils reçurent ces petits soulagemens. Notre Mere l'ayant su, en eut beaucoup de consolation, & elle nous disoit en s'en rejouissant: „ Dieu nous a fait au-„ jourd'hui la grace de faire ce qu'il ordon-

 „ ne

XII. Rel. „ ne dans son Ecriture, de *rejouir les en-*
„ *trailles des pauvres.*"

On avoit bien de la peine de fournir au pain & au potage ; & c'étoit un travail très grand pour les Sœurs, particulierement celles qui étoient au Tour : de sorte qu'une de nos Sœurs qui étoit des plus fortes, & qui pour cette raison y étoit plus employée que les autres, demeura malade de fatigue & d'épuisement. On n'avoit presque pas le tems de dormir, ces bonnes gens venant si matin & si tard pour prendre tout ce qu'ils avoient besoin, qu'on y passoit un grand tems. Mais ce qui étoit le plus admirable, c'est que notre Mere faisoit tout avec une joie merveilleuse, sans se lasser de tout cela, qui dura bien long-tems. Au contraire elle exhortoit tous ces pauvres à avoir bon courage & à prendre patience, offrant a Dieu, qui *considere le travail & la douleur*, ce qu'ils souffroient.

La compassion & la bonté qu'elle leur temoignoit leur donnoit la liberté de lui demander avec une grande confiance tous leurs petits besoins. Et si quelque pauvre malade avoit envie de manger quelque chose, il n'avoit qu'à le faire savoir à cette charitable Mere qui y pourvoyoit aussi-tôt. On pourroit rapporter plusieurs exemples de l'application & de la charité qu'elle avoit pour les soulager & les satisfaire. J'en mettrai seulement ici quelques-uns, qui pourront faire juger des autres.

Une pauvre femme malade qu'elle faisoit assister, eut envie pendant le Carême de manger du veau rôti ; & elle croyoit que

cela

cela l'acheveroit de guerir. Notre Mere XII. REL.
l'ayant appris par M. Pallu notre Medecin, lui en fit aussi-tôt apprêter, recommandant bien qu'il fût de bonne grace, & elle le lui fit porter tout chaud entre deux plats. De quoi la bonne femme eut bien de la joie, & elle le trouva si bon qu'elle recouvra l'appetit, & commença dès ce jour-là à se bien porter: ce qu'elle attribuoit à la charité de la Mere, qu'elle vint remercier avec bien de la reconnoissance.

Une autre, qui étoit grosse, étant entrée par quelque occasion dans la cuisine des infirmes, & y voyant une carpe qu'on faisoit rôtir, elle eut envie d'en manger: mais elle n'osoit en demander. La Mere s'en étant apperçue, lui dit qu'elle ne se mît point en peine, & qu'elle lui promettoit de lui en faire donner: ce qu'elle fit aussi-tôt.

XIV. Dieu recompense sa foi & sa charité.

Quoique la confiance que la Mere Angelique avoit en Dieu, n'eut pas besoin de miracles, elle étoit capable de les obtenir sans les demander. En effet toutes les assistances qu'elle reçut de lui par sa foi, dans ce tems de guerre & en plusieurs autres occasions, pourroient passer pour miraculeuses, puisqu'elles ne peuvent être attribuées qu'à une providence toute particuliere dont Dieu recompensoit sa foi & sa charité. On le vit particulierement en une rencontre dont on a la relation écrite par la personne même qui en fut temoin oculaire: nous la rapporterons ici. Cette personne est la Mere Angelique de S. Jean Arnauld aujourd'hui (en 1672.) Prieure de ce Monastere.

„ L'année 1649. pendant la guerre de „ Paris, j'étois, dit la Mere Angelique de

XII. REL. „ S. Jean, à Port-Royal des Champs avec „ la Mere Angelique. J'y fus temoin avec „ toutes les autres de l'extrême charité qu'el- „ le y a exercée en mille manieres, que je „ ne rapporte pas, parce que d'autres l'ont „ fait ou le feront mieux que moi. Mais „ je ne puis me dispenser de rapporter une „ chose que plusieurs personnes furent ve- „ ritablement alors; mais je suis seule qui „ en puisse temoigner comme l'ayant vue, „ puisqu'elle se passa devant moi, & que „ Madame Desseaux, qui y étoit aussi, est „ presentement devant Dieu *. Je n'y veux „ point donner de nom. On l'appellera, si „ l'on veut, un effet de la providence de „ Dieu, ou un miracle: je dirai seulement ce „ qui se passa.

„ J'étois une après-dinée avec la Mere „ Angelique dans une petite chambre, qu'on „ appelle de Sainte Monique, auprès du „ feu: c'étoit le Carême, si je ne me trom- „ pe. Madame Desseaux, notre Tourriere, „ qui demeuroit pour lors dans la Maison „ & étoit au Tour du dedans avec la Ce- „ leriere, monta à cette chambre où nous „ étions, pour dire à la Mere qu'il y avoit „ au Tour un pauvre homme chargé d'une „ famille dans une extrême misere, qui de- „ mandoit qu'on l'assistât. La Mere lui dit: „ *Hé bien! ma fille, que lui pouvons-nous* „ *faire? Qu'avons nous?* Madame Desseaux „ lui

* Anne Passart veuve de M. Desseaux bourgeois de la Ferté-Milon, a eu pendant vingt-cinq ans soin du menage & du Tour dans les deux Monasteres de Port-Royal. Elle mourut le 25. Août 1651. On peut voir ce qui est dit d'elle dans le *Necrologe*.

„ lui dit : *Ma Mere, nous n'avons rien.* XII. REL.
„ *Quoi!* lui repliqua la Mere, *rien du tout ?*
„ *Nous avons*, repondit Madame Def-
„ feaux, *une seule piece de vingt-neuf sols.*
„ *Donnez-la*, dit la Mere, *ce sera quelque*
„ *chose pour ce pauvre homme, & ce n'est*
„ *rien pour nous; car nous ne vivrons pas*
„ *pas de cela. Nous sommes accoutumées à*
„ *dependre de la providence de Dieu.* Ce-
„ la fut executé tout à l'heure, sans re-
„ plique.

„ Au bout d'un quart d'heure Madame
„ Deffeaux vint encore trouver la Mere au
„ même lieu d'où nous n'avions bougé, pour
„ lui faire quelqu'autre message du Tour.
„ Dès que la Mere la vit, elle lui dit : *Hé*
„ *bien! ma fille, notre pauvre homme s'en*
„ *est-il allé bien content ?* Elle repondit
„ qu'oui, & qu'il avoit bien remercié Dieu
„ de la charité de la Maison. La Mere
„ lui dit : *Mais vous, que ferez-vous donc ?*
„ *Car vous n'avez plus rien. Ma Mere*,
„ repliqua Madame Deffeaux, *vous avez dit*
„ *que la providence de Dieu y pourvoiroit.*

„ Dans ce moment la Mere se ressouvint
„ qu'elle avoit quelque chose à quoi elle
„ n'avoit pas pensé, & elle dit à Madame
„ Deffeaux : *Vraiment ! je crois que je ne*
„ *suis pas si pauvre que je pensois, & que*
„ *je vous rendrai plus que vous ne venez de*
„ *donner au pauvre homme. Je me souviens*
„ *qu'il y a quelque tems qu'on m'a donné*
„ *deux rouleaux de petites pieces de cinq sols,*
„ *dont j'ai employé l'un ; & il faut que j'aye*
„ *encore l'autre quelque part.* Elle chercha
„ aussi-tôt devant nous dans ses poches, &

„ en

XII. Rel. „ en effet elle tira ce petit rouleau bien aise,
„ & l'ouvrit promtement pour compter ce
„ qu'il y avoit. Mais si jamais on a vu une
„ personne surprise, ce fut elle; quand en
„ depliant le papier, elle n'y trouva que de
„ l'or, au lieu d'argent. Je n'ai jamais vu
„ un pareil changement dans son visage.
„ Car, contre son humeur qui lui rendoit
„ toujours l'esprit present à tout, & lui four-
„ nissoit à l'instant des reponses sur toutes
„ choses, elle demeura dans une interdiction
„ si grande que, sans dire une parole &
„ sans oser même nous regarder, elle rou-
„ git & baissa les yeux un peu de tems,
„ jusqu'à ce que nous, qui n'étions gueres
„ moins surprises, la pressâmes de nous a-
„ vouer que Dieu lui avoit voulu rendre le
„ centuple.

„ Elle nous dit alors qu'elle n'y compre-
„ noit rien. En effet elle étoit si interdite
„ qu'elle ne savoit point encore comment
„ elle devoit nous repondre, pour nous ôter
„ l'opinion d'un miracle. Nous demeu-
„ râmes d'accord que quoi que ce fût, il
„ en falloit remercier Dieu. Et je me sou-
„ viens que son embarras & la confusion
„ où elle étoit me firent pitié: ce qui fit
„ que je n'osai d'abord la presser trop de
„ parler, outre que moi-même j'étois dans
„ un certain étonnement, qui m'ôta la li-
„ berté de faire beaucoup de reflexion. On
„ compta donc cet or, & il s'y trouva
„ vingt-neuf demi-louis d'or, au lieu de
„ la piece de vingt-neuf sols, & encore
„ trois louis d'or par dessus. Voilà dans
„ l'exacte verité comme la chose se passa.

„ Quand

„ Quand la Mere fût revenue de sa sur- XII. REL.
„ prise, nous la pressâmes fort de parler.
„ Alors elle reprit son assurance ordinaire,
„ & nous dit qu'il ne falloit point tant se
„ mettre en peine d'où venoit cet or, qu'il
„ falloit bien qu'on le lui eût donné & qu'elle
„ l'eût oublié; puisqu'elle l'avoit trouvé.
„ Nous lui dîmes qu'elle n'avoit pas oublié
„ ces pieces de cinq sols, & que cela lui
„ seroit bien aussi-tôt demeuré dans la me-
„ moire; qu'il n'étoit pas un tems où elle
„ pût tant garder de l'or, qu'elle l'oubliât
„ dans le besoin où on étoit d'argent à tou-
„ te heure. A tout cela elle repondit qu'il
„ falloit pourtant bien qu'elle l'eût; & elle
„ voulut même commencer à dire qu'elle
„ avoit quelque idée qu'on lui avoit donné
„ de l'or. Mais elle n'acheva pas, & on
„ vit bien qu'elle craignoit de s'engager in-
„ sensiblement à dire quelque chose contre
„ la verité. Nous lui dîmes donc qu'il fal-
„ loit retrouver ces pieces de cinq sols, si
„ ce ne les étoit pas. Elle repondit qu'il
„ faudroit les chercher, parce qu'elle étoit
„ assurée de les avoir eues. Mais jamais
„ elles ne se sont trouvées, quelque soin
„ qu'on ait pris de les chercher; & jamais
„ aussi on n'a pu faire dire autre chose à la
„ Mere.

„ Son silence même a été une preuve
„ qu'elle n'en avoit point de suffisante, pour
„ nous ôter l'opinion que Dieu eût voulu
„ recompenser sa foi & sa charité dans cet-
„ te rencontre; & je m'y confirme par ce
„ qui m'arriva pendant sa derniere maladie.
„ Un jour qu'elle étoit dans cet assoupisse-
„ ment

XII. REL. „ ment qui faisoit peine aux Medecins, & „ qu'ils vouloient qu'on combattît, pour „ la reveiller je me mis à lui parler du miracle de la farine * & de celui-ci. Elle „ me demanda à qui j'en avois, de lui parler de cela. Je lui dis que c'étoit parce „ que je savois que cela lui deplaisoit, & „ qu'à cause de cela elle s'en reveilleroit davantage; que quand je lui contois des choses plus agreables, elle s'endormoit, & „ qu'il faudroit bien qu'elle me repondît „ quand je lui demanderois où elle avoit pris „ cet or. Elle me repondit en souriant, „ que j'étois un vrai Satan, que je la laissasse en repos. Si elle eût pu me detromper de cette erreur, je crois qu'elle l'auroit voulu faire avant que de mourir; & „ ainsi je n'ai plus douté qu'elle n'ait cru la „ chose veritable."

XV.
La M. Ang. pourvoie à la sureté du Monastere.

Telle est la Relation de l'un de ces évenemens extraordinaires, par lesquels Dieu a voulu en même tems recompenser & augmenter la foi de la Mere Angelique. Je reprendrai presentement la suite. La charité de notre Mere étoit accompagnée de sagesse & de prudence. Elle ne se contenta pas d'assister les pauvres gens dans leurs necessités, mais elle eut aussi grand soin de pourvoir à notre sureté. Nous étions tous les jours dans des allarmes. On nous menaçoit continuellement que les troupes viendroient fondre ici & piller le Monastere. Ce n'étoit pas

* On peut voir la Relation de ce miracle par lequel une provision de mauvaise farine fut changée en bonne, dans l'art. III. de la XIV. Relation de cette I. Partie.

pas neanmoins ce que notre Mere craignoit le plus ; ayant toujours été dans un très grand desintereſſement. Elle auroit eu bien plus de regret de voir enlever ce que les pauvres payſans nous avoient donné en dépôt, que tout ce qui nous appartenoit. XII. REL.

Pour faire voir combien elle conſideroit peu notre bien temporel, je rapporterai ce que nous lui avons oui dire en une occaſion, où quelques-unes de nos Sœurs la preſſoient de faire une cache pour mettre à couvert ce que nous avions de plus beau à la Sacriſtie. Elle repondit fortement qu'elle ne le ſouffriroit jamais, parce que ce ſeroit un ſujet aux ſoldats de s'arrêter davantage dans le Monaſtere, pour y chercher ce qu'ils ne trouveroient pas d'abord. Elle ajouta même que, s'il arrivoit qu'ils entraſſent, elle leur mettroit plutôt elle-même entre les mains tout ce qu'il y avoit de plus precieux, afin qu'ils en ſortiſſent bientôt, & qu'ils ne demeuraſſent pas un moment davantage pour rien chercher.

Mais comme il n'y a que trop de ſujets d'apprehender l'approche des gens de guerre ſur tout pour des Monaſteres, notre Mere pria la plûpart de ces Meſſieurs qui s'étoient retirés dans nos Fermes, de deſcendre ici pour nous garder. Il y en avoit quelques-uns qui avoient eu autrefois des charges dans les armées, où ils avoient fait paroître leur courage & leur valeur, & qui pouvoient beaucoup ſervir à notre defenſe au cas qu'il arrivât quelque accident ; d'autant plus qu'ils pouvoient même connoître quelques-uns de ceux qui commandoient les troupes qui étoient

XII. Rel. toient ici au tour. Ils commencerent aussitôt à fortifier les endroits du Monastere par où on pouvoit avoir plus facilement entrée ; & ils nous gardoient avec une vigilance continuelle.

Mais notre Mere jugea avec eux que cela n'étoit pas suffisant pour nous mettre en sureté, si nous n'avions un Garde du Roi, ou de M. le Prince. Elle eut donc quelque envie d'en demander un. Neanmoins, comme elle craignoit qu'on ne nous donnât quelque personne qui n'eût pas la pieté qui étoit necessaire dans un lieu comme celui-ci, elle trouva plus à propos d'obtenir de M. le Prince la permission de faire porter une casaque de ses Gardes à un de ces Messieurs qu'on lui nomma ; & comme il étoit connu de Son Altesse, elle accorda facilement cette grace.

Je rapporterai ici une protection de Dieu sur quelques femmes qui étoient à notre Ferme des Granges. Une troupe de soldats étant allés à cette Ferme pour la piller, ils y rencontrerent une femme veuve qui y servoit, & la femme de notre Receveur de Montigni, qui s'y étoit retirée pendant ce tems-là, pour y vivre plus en sûreté. Ils se saisirent d'abord de ces deux femmes, qu'ils enfermerent dans une chambre, y laissant quelques-uns de leurs compagnons pour les garder, pendant que les autres iroient piller la maison. Ces pauvres femmes se trouverent dans l'effroi & l'angoisse qu'on se peut imaginer. La Receveuse, qui étoit la plus jeune, & assez bien faite, en tomba en foiblesse. Un de ces soldats qui paroiss-

roissoit plus humain que les autres, en fut XII. REL.
touché, & il parla à son camarade pour la faire évader. Mais ils ne voulurent point laisser aller la servante des Granges ; & comme elle se voulut sauver, ils la retirerent si rudement, qu'elle en étoit toute meurtrie. Neanmoins en continuant de faire ses efforts pour s'échaper de leurs mains, elle s'apperçut qu'ils ne la retenoient plus que par son garderobe : elle le degraffa adroitement & s'enfuit.

Pendant que tout cela se passoit, un des Domestiques courut bien vîte pour avertir à l'Abbaye de l'arrivée des Gendarmes aux Granges. Notre Garde l'ayant su, y monta promtement ; & comme c'étoit un homme de condition & fort genereux, il les reprit avec beaucoup d'autorité & de force, & les menaça de les faire châtier de leur insolence. En l'entendant parler de la sorte & sur tout voyant sa casaque, ils lui firent de grandes excuses, & se retirerent promtement.

Après cela notre Mere fit descendre ces femmes ici-bas, & les fit loger au dehors de notre Monastere, pour ne les pas laisser exposées à un semblable peril. Il se trouva que la frayeur avoit fait une si forte impression sur l'esprit de notre Receveuse, qu'il en étoit demeuré tout aliené, & qu'elle commençoit à extravaguer. Notre Mere l'ayant su, en eut grande compassion. Elle la fit baigner, & la fit traiter avec beaucoup de soin & sans y rien épargner, de sorte qu'elle guerit entierement de cet accident ; & elle en a été très reconnoissante.

Nous

XII. Rel. Nous demeurâmes assez paisiblement ici le reste de la guerre, sans que personne nous fît de deplaisir : à quoi je ne doute pas que la charité de la Mere Angelique ne contribuât beaucoup. Car comme elle s'étendoit sur toutes sortes de personnes, & qu'elle faisoit du bien à tous ceux qu'elle pouvoit, elle en faisoit même aux gens de guerre. Ayant appris que quelques-uns d'eux, & entre autres de ceux qui commandoient, étoient demeurés malades auprès d'ici, elle leur envoyoit du bouillon, des remedes, & tout ce qu'elle pouvoit pour leur soulagement : ce qui lui acquit leur estime & leur veneration.

XVI. *Une partie des Religieuses de P. R. de Paris se retire dans la ville.*

La Mere Angelique n'avoit pas seulement un grand soin de ses Filles qui étoient ici auprès d'elle, mais elle n'en avoit pas moins de celles qui étoient à Paris. Car comme elle étoit la Mere commune de toutes, & qu'elle nous portoit toutes dans son cœur, il n'y avoit rien qu'elle ne fît pour le soulagement & le repos des unes & des autres. On jugea que nos Sœurs n'étoient pas en sureté dans le Fauxbourg, à cause des gens de guerre qui les environnoient ; & il étoit même fort difficile de leur faire avoir des vivres à Paris. Toutes ces raisons firent resoudre la Mere Angelique de les faire venir ici, où nous étions assez bien gardées, & où nous avions du bled & du fruit suffisamment, & bien d'autres soulagemens qu'elles n'auroient pu avoir qu'avec grande peine. On se mit aussi-tôt en devoir de preparer tout ce qui étoit necessaire pour les recevoir ; & nous fîmes en très peu de tems

tems quantité de paillasses. Je puis dire que XII. REL.
je n'ai jamais vû travailler avec tant de joie, quoique cette joie ne portât pas à l'épanchement & à la dissipation. Nous étions ravies de nous voir toutes réunies, au moins pour ce peu de tems; & les Sœurs d'ici étoient disposées à quitter de bon cœur leurs lits pour les Infirmes qui devoient venir, & à coucher sur des paillasses, dans une grande galerie où on a fait depuis les dortoirs.

Mais depuis on jugea qu'il y auroit trop de peril à transporter des Filles, dans un tems où il y avoit à craindre tant de mauvaises rencontres sur les chemins. Feu M. de Bernieres, Maître des Requêtes, ayant eu la bonté d'offrir une Maison qu'il avoit dans Paris sur la paroisse de S. André *, la Mere Angelique se resolut par le conseil de M. Singlin & de nos amis, d'accepter ce parti. En consequence la Mere Agnès (qui étoit alors Prieure,) Madame d'Aumont, plus de trente Religieuses, & quelques Pensionnaires, sortirent de Port-Royal le 12. Janvier, étant accompagnées de MM. le Nain & de Bernieres, qui les escortoient en robes de Palais, parce que la veille le peuple du Fauxbourg ne les avoit pas voulu laisser sortir. Il est remarquable que tout cela se fit dans un si grand silence, que la plûpart des Sœurs ne savoient où elles alloient, & il y en avoit qui croyoient venir à Port-Royal des Champs. Elles n'en furent detrompées qu'en

* Cette Maison étoit près des Grands Augustins. Voyez ce qui est dit au sujet de ce transport dans l'art. III. de la I. Relation de la III. Partie.

XII. REL. qu'en voyant prendre le chemin de la ville.

En attendant qu'on eût porté quelques meubles à la Maison que M. de Bernieres leur avoit prêtée, il les mena chez lui. Elles y passerent tout le jour, y faisant tous leurs exercices, aussi regulierement qu'il leur étoit possible, disant leur Office toutes ensemble, & faisant leurs assistances les unes après les autres, dans le cabinet de Madame de Bernieres, comme si elles eussent été devant le S. Sacrement. Le reste du tems elles l'employerent à faire des chemises pour les pauvres, que cette Dame leur donna. Elles furent le soir à leur Maison, où elles trouverent plus de regularité que de commodité.

La Mere Agnès y fit venir deux Demoiselles * qui étoient au dehors à Port-Royal, afin qu'elles pussent assister les Sœurs dans les besoins qui pourroient arriver, & recevoir les personnes seculieres qui venoient à cette Maison. On les mit dans une chambre separée des Religieuses, qui étoient en clôture autant qu'il se pouvoit. On avoit fait une grille à un petit cabinet, qui servoit de parloir. Il avoit une montée degagée qui rendoit dans la cour; & les Religieuses n'entroient jamais dans cette cour, qui étoit du dehors. On mit un des domestiques pour garder la premiere porte de la cour, & n'y laisser entrer que ceux qui avoient affaire à la Maison; & une des Tourrieres de Port-Royal avoit soin de faire apporter les provisions & autres choses necessaires.

Le

* Mademoiselle Gadeau & Mademoiselle Bourneau.

Le lendemain qu'on fut établi en cette Maison, M. de Bernieres eut la bonté d'y amener M. le Curé de S. André *. La Mere Agnès lui demanda permiſſion d'y faire dire la Meſſe; ce qu'il lui accorda fort obligeamment. Elle fit auſſi-tôt tapiſſer une des grandes chambres, & dreſſer un Autel, où on diſoit tous les jours la Meſſe. Il y en avoit deux les jours de Fêtes, & bien ſouvent même les autres jours. M. de Sainte-Beuve avoit la charité de la venir dire tous les jours. XII. Rel.

XVII. Soins de la M. Ang. pour les Sœurs qui étoient à Paris.

La Mere Angelique de ſon côté continuoit de faire ce qu'elle pouvoit pour les ſoulager, auſſi bien que celles qui étoient demeurées à Port-Royal. Elle envoyoit des convois pour leur faire porter de la farine & du fruit, de la viande pour les infirmes & les enfans, & tout ce qu'elle pouvoit. Les Meſſieurs qui s'étoient retirés ici conduiſoient ces convois avec une charité qui leur faiſoit mepriſer tous les perils.

Mais quoique cette bonne Mere, qui avoit tant de ſoin & de tendreſſe pour toutes ſes Filles, fît tout ce qui lui étoit poſſible, afin qu'elles ne manquaſſent de rien; elle ne pouvoit pas neanmoins empêcher qu'elles ne fuſſent ſouvent dans la neceſſité de beaucoup de choſes, le tems & l'éloignement ne lui permettant pas de leur envoyer tout ce qu'elle auroit ſouhaité. Elles ſe trouverent auſſi fort à l'étroit dans la Mai-

* M. de Breda Docteur de Sorbonne, qui fut l'un des Curés de Paris qui prirent quelques années après la defenſe de la morale de Jeſus-Chriſt contre les mauvais Caſuiſtes.

XII. Rel. Maison dont j'ai parlé, laquelle n'avoit pas été bâtie pour faire un Monastere. Elles étoient couchées quatorze dans une grande chambre, huit dans une autre, & le reste à proportion. Elles avoient, les unes une paillasse, les autres un matelas sur deux ais. Elles furent particulierement fort incommodées du froid, qui étoit très grand, & l'on avoit beaucoup de difficulté à avoir du bois. Mais elles supportoient de bon cœur ces incommodités, étant très contentes, & se plaignant même la nourriture qu'on leur donnoit, dans la vue de ce que les pauvres souffroient dans cette necessité generale.

XVIII. Conduite de la M. Agnès & de celles qui étoient dans la ville.

La Mere Agnès qui avoit eu tant de soin de mettre un bon ordre au dehors de cette Maison pour ce qui regarde la clôture & la regularité, n'en eut pas moins pour le dedans, & pour le reglement des Sœurs, qui étoient aussi exactes & recueillies que si elles eussent été dans leur propre Maison. On m'a même assuré qu'il y en eût quelques-unes qui s'avancerent plus dans la mortification & l'exactitude à leurs devoirs, pendant le peu de tems qu'elles furent en ce lieu, qu'elles n'avoient fait auparavant. Car la Mere Agnès, qui étoit là comme au milieu de ses Filles, & qui les voyoit de plus près, s'appliquoit aussi avec encore plus de soin à les avertir de leurs defauts, & à les exhorter de s'avancer de plus en plus dans la perfection religieuse: ce qu'elle faisoit avec un soin & un zele tout particulier. Elle leur parloit aux Assemblées & aux Chapitres avec tant de ferveur & d'affection, qu'elles en étoient toutes penetrées, &

& qu'elles en sortoient toujours avec une nouvelle ardeur pour pratiquer ce qu'elle leur enseignoit. Comme il n'y avoit pas tant de monde qu'à Port-Royal, elle leur donnoit plus de tems pour lui parler, & en particulier & en general. XII. REL.

Elle les exhortoit souvent au support & à la tolerance, qu'on doit avoir les unes pour les autres, dont on avoit plus d'occasion en ce lieu, parce qu'étant couchées presque toutes ensemble, on ne pouvoit éviter de s'incommoder les unes les autres. Car les lits étoient si pressés qu'il n'y avoit qu'une petite place pour passer entre deux. Et cette petite ruelle leur servoit de cellule, où elles étoient dans un aussi grand silence que si elles eussent été dans les cellules de leur Monastere. La Mere Agnès desiroit aussi que les jeunes se souvinssent toujours de la deference & du respect qu'elles doivent à leurs anciennes, & elle les reprenoit fortement quand elles y avoient manqué.

Le jour de la fête des cinq plaies de Notre Seigneur, en leur expliquant cette Antienne, *His plagatus sum in domo eorum qui me diligebant*, [J'ai reçu ces plaies dans la maison de ceux qui m'aimoient;] elle leur parla admirablement de la reconnoissance & de la fidelité qu'elles devoient à Jesus-Christ, leur representant vivement qu'il étoit beaucoup plus touché des fautes des ames qu'il a choisies par une misericorde toute particuliere pour être ses Epouses, que de celles des autres à qui il n'a pas témoigné tant d'amour.

Au commencement que nos Sœurs furent

XII. Rel. dans cette Maison, elles manquoient presque de toutes choses; & comme elles étoient toujours plusieurs ensemble, cela leur donnoit quelquefois quelque sujet de rire. La Mere les en reprenoit fortement, & leur faisoit entendre, qu'encore qu'elles fussent toujours obligées d'éviter la legereté, il étoit encore plus étrange qu'on s'y laissât aller dans un tems d'affliction & de calamité publique, comme celui-là, & dans la separation où elles se trouvoient elles-mêmes, étant comme bannies de leur Monastere. Elle leur disoit qu'elles devoient passer ce tems dans le gemissement, dans la priere & la penitence, pour tâcher d'appaiser la colere de Dieu qui étoit irrité. Elle leur parloit avec tant de zele qu'elles se corrigerent bientôt de ce defaut, & qu'elles entrerent tellement dans ses sentimens, qu'elles étoient aussi recueillies & dans un aussi grand silence que si elles eussent été dans leurs cellules.

Quoique les Religieuses gardassent exactement la clôture, ne sortant jamais, on ne pouvoit pas la garder de même à l'égard des personnes seculieres, n'étant pas possible dans cette occasion de refuser l'entrée à diverses personnes de pieté & amies particulieres de la Maison. Le petit Parloir servoit à recevoir les parens des Sœurs & d'autres personnes, hommes & femmes, quand il n'y avoit point de raison particuliere qui obligeât à faire entrer celles-ci. A cause de cette entrée si frequente des personnes seculieres, la Mere Agnès desiroit que les Sœurs eussent leur voile baissé en allant par

la Maison, & qu'elles eussent grand soin d'éviter les distractions que cela leur pouvoit apporter, & de ne se point joindre aux personnes du dehors sans permission. Elles le faisoient si exactement que, lorsque quelques personnes de celles qu'on faisoit entrer venoient voir leurs parentes, toutes les autres Sœurs sortoient de la chambre, à l'exception de celle qui étoit nommée pour les accompagner. Celle-là demeuroit dans la chambre, sans neanmoins parler avec ces personnes. XII. REL.

Il entroit aussi beaucoup de Religieuses, qui étoient sorties de leurs Monasteres pour le même sujet de la guerre, dont la plûpart étoient alors chez leurs parens. Elles venoient souvent entendre la Messe, & passer tout le jour, particulierement les fêtes & les Dimanches. Elles y venoient plutôt ces jours-là étant bien aises d'assister à l'Office, & d'entendre les Sermons de M. Singlin, qui ayant un cœur de pere pour nous toutes, avoit un soin égal de toutes ses filles. Car après avoir prêché à Port-Royal au Fauxbourg S. Jacques, il venoit en cette Maison repeter ses Sermons. Il s'y trouvoit aussi pour l'entendre plusieurs personnes amies de la Maison, qui demeuroient souvent pendant qu'on chantoit l'Office. Enfin il y avoit tant de monde dans ces rencontres, qu'à peine nos Sœurs y pouvoient trouver place. On avoit fait dans cette chambre qui servoit de Chapelle, un retranchement avec des bancs, où les Sœurs se mettoient pour dire l'Office, & les seculiers se tenoient derriere elles. Mais souvent il y

XII. REL. avoit des Dames qui se mettoient au milieu de leur Choeur, & qui les regardoient avec admiration en voyant leur modestie & leur recueillement parmi tout ce monde; & elles disoient après : *Vraiment cela est admirable de voir chanter ces Filles, sans ouvrir non plus les yeux pour rien regarder que si elles étoient mortes.*

Les Dimanches que les Sœurs recevoient l'eau benite, & tous les jours pour les Messes, on mettoit des bancs devant l'Autel, pour faire une petite separation entre les Ecclesiastiques & les Religieuses. Ils servoient aussi à la sainte Communion, en mettant une nape dessus. Les Religieuses qui entroient ne donnoient point de distraction à la Communauté, non plus que les seculieres. On les menoit à la chambre de la Mere Agnès, ou de Madame d'Aumont; & quelques Sœurs que la Mere nommoit pour cela, les entretenoient. Pour elle, elle s'en retiroit autant qu'elle pouvoit, & se tenoit à la ruelle de son lit, où elle écrivoit ou s'occupoit à quelque autre chose; excepté quand ces bonnes Religieuses desiroient de lui parler en particulier, pour s'édifier ou pour lui demander quelque avis. Car alors elle les satisfaisoit de telle sorte, qu'elles étoient toutes ravies de sa charité & de sa lumiere. Il y en avoit qui disoient à nos Sœurs en les congratulant, qu'elles étoient heureuses d'avoir de telles Superieures; qu'elles avoient des Meres, au lieu que dans leurs Maisons elles avoient des Dames.

Comme la charité de nos Meres s'est toujours étendue sur les besoins des ames & des

des corps, on recevoit de bon cœur au Refe- XII. REL.
ctoire toutes celles qui le desiroient, quoiqu'on eût beaucoup de peine à avoir des vivres. Il y avoit quelquefois tant de Religieuses étrangeres, que celles de la Maison n'y trouvoient plus de place, & étoient obligées de dîner à terre: ce qu'elles faisoient avec joie, pour faire plaisir à ces bonnes Filles. Elles alloient aussi à la Conference, & temoignoient à nos Sœurs beaucoup de consolation & d'édification de passer les jours avec elles. Il y en avoit plusieurs qui eussent bien desiré d'y demeurer pendant le tems de la guerre, s'il y eût eu place; & même d'y rester, comme elles l'ont fait depuis. Car quelques-unes n'ayant pu se resoudre de retourner à leurs Maisons, qui n'étoient pas reformées comme elles eussent desiré, demanderent d'être reçues à Port-Royal: ce que nos Meres leur accorderent avec beaucoup de bonté.

XIX. Etat du Monastere de Paris.

La plûpart des Sœurs anciennes étoient demeurées à Port-Royal, au Fauxbourg S. Jacques. On avoit jugé qu'on ne devoit pas laisser une *Maison de priere* sans qu'il s'y trouvât quelqu'un pour louer Dieu, & pour y continuer les exercices de la Religion. On y laissa la Mere Marie des Anges, & ma Sœur Anne-Eugenie de l'Incarnation, pour les gouverner. Comme elles étoient les plus exposées, on eut grand soin de les faire garder, & de veiller sur tous les accidens qui pourroient arriver, afin de les faire transporter dans la ville aussi-tôt qu'on decouvriroit quelque peril pour elles.

M. Singlin demeura en cette Maison pour

XII. REL. donner ordre à toutes choses, & pour mieux pourvoir à ce qu'il y avoit à faire. Mais comme c'étoit un veritable pere, & qu'il avoit une charité universelle & infatigable pour toutes ses Filles, il avoit un extrême soin des trois Maisons, n'épargnant aucune peine, & n'étant arrêté par aucun peril pour les aller consoler & fortifier, & pour donner tous les avis & tous les ordres necessaires pour leur sureté & pour leurs autres besoins. Il alloit presque tous les jours à la petite Maison dans Paris, où il y avoit une partie de nos Sœurs, & il revenoit coucher au Fauxbourg, à moins qu'il ne fût à Port-Royal des Champs.

Pour ce qui est du reglement de ce Monastere du Fauxbourg, il ne fut en rien alteré. Il ne se sentit aucunement des troubles du tems & des allarmes continuelles qu'on leur donnoit; sinon que cela les portoit à recourir encore davantage à Dieu, à veiller sur elles-mêmes, & à perseverer dans la priere & les penitences extraordinaires qu'elles faisoient, aussi bien que les deux autres Maisons, pour appaiser la colere de Dieu. Les deux Superieures étoient parfaitement unies, & toutes les Sœurs fort soumises. On m'a assuré qu'il ne se pouvoit rien ajouter au calme & au recueillement où elles étoient. Elles faisoient la Conference fort serieusement, ne s'entretenant que de discours de pieté & d'édification, & des choses qui pouvoient exciter leur compassion & leur faire prendre part aux miseres publiques. L'Office divin se chantoit toujours avec grand respect & grande

exa-

exactitude. Elles ne manquoient point à dire Matines à deux heures selon la Regle, quoiqu'elles fussent peu de Sœurs du Chœur, & qu'il y en eût d'infirmes. Mais pas une ne s'en dispensoit sans une très grande necessité. XII. RELA

XX. Mort d'une sœur de la M. Angel.

Ma Sœur Magdeleine Christine (Arnauld,) la plus jeune des sœurs de la Mere Angelique & de la Mere Agnès, fut une de celles qui demeurerent en cette Maison, & elle y mourut pendant ce tems-là. Je ne parlerai point de sa vocation parce que la Mere Prieure l'a écrite, aussi bien que la maniere dont la Mere Angelique la traitoit *. Je dirai seulement ce que j'ai remarqué en elle, comme plusieurs de nos Sœurs; qui est qu'étant tombée dans des infirmités continuelles & fort fâcheuses qui l'empêchoient d'agir, & même de s'appliquer à aucune chose exterieure, elles ne l'empêchoient point de s'appliquer à Dieu; & elle n'avoit point d'autre plaisir que de le prier & de s'entretenir de lui. Car pour les amusemens & les petites satisfactions de la vie, elle n'y prenoit point de part.

Elle recevoit ses maux, qui étoient quelquefois bien violens, comme de grandes faveurs de Dieu. Et je me souviens qu'elle me dit un jour avec une ferveur & une joie que je ne puis representer: „Ne suis-je „ pas bien heureuse, ma Sœur, & Dieu „ ne me fait-il pas beaucoup de graces, „ de ce que je ne suis pas un seul moment „ sans souffrir dans le corps ou dans l'esprit?" Enfin il m'a paru qu'elle ne craignoit rien

* Voyez ci-devant la I. Relation n. 67.

XII. Rel. au monde que le peché, qu'elle apprehendoit extrêmement, ayant une grande idée de la pureté & de la justice de Dieu. Et quand il arrivoit que son mal la faisoit tomber dans quelque petite impatience, ou qu'elle faisoit quelque autre faute, elle en temoignoit tant de regret & d'humiliation, & en repandoit tant de larmes, que sa penitence eût sans doute été capable d'effacer de plus grandes fautes que les siennes. Elle mourut le 3. Fevrier; & quoique son mal qui avoit duré plusieurs années, eût fort changé son teint & son visage qui n'étoit plus reconnoissable, elle parut si belle après sa mort & le teint si bon, que nos Sœurs avoient peine à se persuader qu'elle fût morte. Elles jugerent que cette beauté ne pouvoit être naturelle, mais qu'elle étoit une marque de son bonheur.

XXI. Fin de la guerre: continuation de la charité de la M. Angel.

La Mere Agnès & toutes nos Sœurs qui étoient sorties du Monastere de Port-Royal de Paris, y retournerent le 5. de Mars de la même année, aussi-tôt qu'il y eût sureté.

Pour ce qui est de Port-Royal des Champs, la guerre étant finie chacun s'en retourna chez soi. La Mere Angelique s'appliqua entierement à la perfection de ses Filles, quoiqu'elle ne laissât pas d'avoir grand soin de soulager les necessités des pauvres, comme elle faisoit en tout; donnant des habits aux uns, de la nourriture & des remedes aux autres, selon leurs besoins. Mais comme cela ne nous donnoit plus tant d'occupation ni tant de distraction qu'on avoit eu pendant la guerre, elle avoit aussi plus de loisir de s'appliquer à veiller sur les ames dont

dont Dieu l'avoit chargée & à les instruire. XII. Rel.
C'est ce qu'elle faisoit en general aux Assemblées & aux Conferences, & en particulier en parlant à chacune de nous dans nos besoins avec une grande charité, & avec une application aussi grande que si elle n'en eût point eu d'autre à gouverner. Je puis dire aussi que toutes les Filles de cette chere Mere avoient une parfaite confiance & ouverture de cœur pour elle. Il semble qu'il étoit comme impossible de ne l'avoir pas, quand on lui parloit, parce qu'elle avoit un don tout particulier de gagner les ames, de les persuader, & de leur faire connoître ce qu'elles avoient au fond du cœur & qu'elles ignoroient quelquefois elles-mêmes; de sorte que nous avons souvent reconnu qu'elle nous connoissoit mieux que nous ne faisions nous-mêmes.

Aussi elle jugeoit ce rapport des Religieuses vers leurs Superieures, & cette confiance & dependance pour elles, d'une si grande importance, que je ne l'ai gueres oui parler sur d'autres sujets avec plus de force. Elle disoit que quoique les Confesseurs & Directeurs fussent fort éclairés & d'une grande pieté, les Sœurs devoient toujours avoir plus de rapport au dedans, & prendre toute leur conduite de leurs Superieures, auxquelles elles devoient avoir une entiere confiance; que c'étoit presque le seul moyen d'entretenir l'union, la paix, la dependance & tout le bon ordre de la Religion, qui se perd souvent par la diversité des conduites; & que quoique Dieu nous eût donné à present des personnes unies dans le même

XII. REL. esprit, ils ne dureroient pas toujours.

Elle desiroit aussi que chaque Sœur s'addressât, pour demander ses permissions, à la personne de qui elle dependoit immediatement selon son état : les Sœurs de la Communauté à la Mere Abbesse, & les Novices à leur Maitresses; parce que Dieu a établi cet ordre, & qu'il y donne une benediction dont se privent celles qui s'en dispensent par fantaisie ou par inclination.

Elle ne pouvoit aussi souffrir certains petits detours, qui ne sont pas assez simples & assez sinceres : comme par exemple, quand il y a plusieurs Superieures à qui il est permis de s'addresser, & qu'on choisit l'une pour demander une chose & l'autre pour une autre chose, selon qu'on espere plutôt obtenir ce qu'on desire. Je ne parle point ici des choses à quoi on se porteroit par relâchement, n'en ayant point remarqué dans nos Sœurs, par la grace de Dieu, de cette nature. Mais je parle des choses qu'on pourroit desirer sous pretexte de devotion ou d'austerité, mais qui ne seroient pas selon l'ordre ou la discretion, ou qui seroient trop singulieres.

XXII. Elle reçoit des Religieuses de diverses Maisons. Son desinteressement.

Peu de tems après la guerre plusieurs des Religieuses qui étoient sorties de leurs Couvens, & qui avoient oui parler de Port-Royal & de la charité de la Mere Angelique, la firent prier de les recevoir, desirant d'embrasser une vie plus reguliere & plus reformée, les Maisons d'où elles desiroient sortir ne l'étant pas; & quelques-unes d'elles ayant même été obligées de sortir d'un Monastere où elles ne pouvoient subsister. La

Mere

Mere qui étoit toujours disposée d'assister XII. REL. les ames que Dieu lui addressoit, en reçut un assez bon nombre de divers Monasteres & de divers Ordres, qu'elle plaça dans les deux Maisons. Elle les traitoit, comme elle a toujours fait en pareilles rencontres, avec la même charité & la même tendresse que ses propres Filles.

Elle ne pouvoit souffrir qu'on fît difference de son Monastere & de son Ordre, à celui des autres. Elle nous disoit sur cela que pour elle rien ne lui étoit plus insupportable, que de voir parmi les personnes Religieuses, des jalousies & des preferences pour leur Ordre; que les unes disent, *Notre Ordre est le plus ancien*; les autres, *Le nôtre est le plus austere*, ou, *Il a rendu de plus grands services à l'Eglise.* „ Pour moi, di- „ soit-elle, je suis de l'Ordre de tous les „ Saints, & tous les Saints sont de mon „ Ordre. J'honore tous les saints Ordres. „ J'aime toutes les ames & toutes les Re- „ ligieuses, comme étant mes Sœurs & ser- „ vantes de Dieu, comme moi; & je me „ crois obligée de les servir, quand il m'y „ engage." Elle desiroit inspirer à ses Filles ces mêmes sentimens, & qu'elles eussent une charité generale qui embrassât avec tendresse toutes les Religions & toutes les Religieuses. C'étoit aussi cette charité qui lui faisoit ressentir une douleur sensible, quand elle apprenoit les desordres qui se commettoient dans des Religions, ou les violences qu'on faisoit en d'autres pendant le tems de la guerre. Elle en étoit toute penetrée; & elle nous faisoit faire tous les jours une prie-

XII. Rel. re en commun en l'honneur de Sainte Agnès, pour demander à Dieu par l'intercession de cette Sainte, qu'il lui plût de proteger toutes les personnes qui s'étoient consacrées à lui, & qui étoient exposées à de si grands perils.

XXIII. Combien la foi de la M. Ang. étoit grande.

La Mere avoit une très grande foi & confiance en Dieu, en toutes rencontres: ce qui faisoit qu'elle s'adressoit à lui avant toutes choses. Quoiqu'elle se servît des moyens humains quand il étoit à propos de le faire, elle ne vouloit pas qu'on s'y appuyât, mais seulement sur le secours & la protection de Dieu; & quand dans ces tems de guerre, elle voyoit quelques-unes de nous qui avoient trop de frayeur, elle les reprenoit fortement de leur peu de foi. Je lui ai ouï dire en diverses occasions sur ce sujet, des paroles toutes de feu & en même tems toutes pleines de confiance. J'en rapporterai ici seulement quelques-unes, que je lui ai ouï dire à une Sœur qui avoit temoigné beaucoup d'apprehension. Elle lui dit donc entre autres choses, en la reprenant: „ Notre Seigneur dit qu'il viendra comme un larron, la nuit & à l'heure qu'on n'y pensera pas. Il n'est pas besoin d'une armée pour nous ôter la vie: il ne faut qu'une pierre ou une tuile tombée d'en haut sur nous, & une infinité d'autres accidens qui nous peuvent tuer en un moment. L'heure de notre mort & de notre jugement est incertaine. Nous devrions toujours considerer & avoir dans le cœur, le douzieme degré d'humilité de notre Regle, nous regardant comme des criminelles qui doivent bientôt com-

„ pa-

„ paroître au jugement de Dieu. Et vous XII. REL.
„ vous amusez, ma Sœur, à des niaiseries
„ & à de vaines frayeurs ! Vous meritez
„ par vos vaines craintes que Dieu retire
„ son assistance de vous. Eh, quoi ! Est-ce
„ que vous ne savez pas que Dieu est pour
„ vous, & qu'on vous pourroit dire com-
„ me le Prophete Elisée à son serviteur,
„ qu'il y en a plus pour vous que contre
„ vous ? Ne savez-vous pas que les cheveux
„ de votre tête sont tous comptés ; qu'il
„ n'en tombera pas un que par la volonté
„ de Dieu ; & qu'il gouverne les mechans,
„ en sorte qu'ils ne peuvent faire aucun mal,
„ que ce qu'il leur permet ? Mais c'est que
„ nous n'avons point de foi."

Notre Mere ne temoignoit pas moins son ardente foi & l'abandon qu'elle faisoit de toutes choses aux ordres de la providence. Dans les maladies perilleuses & la mort des personnes qui lui étoient les plus cheres, & qui paroissoient les plus necessaires à la Maison, elle vouloit qu'on ne negligeât rien de ce qui regardoit le service des malades, & qu'on eût un très grand soin de faire tous les remedes qu'on leur ordonnoit ; mais elle ne vouloit pas qu'on s'empressât pour les multiplier, ni pour en proposer d'autres selon son jugement particulier, ou qu'on se plaignît des Medecins, s'il arrivoit qu'ils n'eussent pas réussi. Elle nous disoit dans ces rencontres, que c'étoit Dieu qui l'avoit fait ; qu'il falloit l'adorer & se taire ; que nous devions croire certainement qu'il gouvernoit toutes choses, & que c'étoit lui qui donnoit la force & la vertu aux remedes quand

XII. Rel. il lui plaisoit de soulager quelqu'un ; & qu'au contraire sans sa benediction, rien ne pouvoit servir. Elle ne pouvoit souffrir de nous voir abbatues & inquiettes dans ces occasions, quoiqu'elles la touchassent autant que personne ; mais rien ne pouvoit affoiblir sa constance & sa confiance en Dieu.

Je me souviens qu'un jour que notre Mere Agnès étoit fort mal, & que nous étions dans l'apprehension de la perdre, la Mere Angelique nous voyant fort tristes à la Conference, nous en reprit avec sa force & en même-tems avec sa douceur ordinaires dans ces rencontres. Elle nous dit entre autres choses, qu'il étoit étrange que nous eussions si peu de foi ; & que nous eussions moins de confiance en la bonté de Dieu, que nous n'en aurions en celle d'une creature, que nous saurions qui auroit beaucoup de charité pour nous. Pour nous mieux le persuader, elle nous disoit : „ N'est-il pas vrai, „ mes Sœurs, que si la vie & la mort de la „ Mere Agnès dependoit de M. Singlin, vous „ ne craindriez point, & que vous seriez dans „ un parfait repos ? Vous diriez : *Oh ! nous* „ *ne pouvons douter de la charité de M. Sin*„*glin pour nous, & il sait combien la Mere* „ *Agnès nous est necessaire. C'est pourquoi* „ *nous ne devons rien apprehender.* Eh quoi ! „ Ne savez-vous pas que la bonté de Dieu „ est infiniment plus grande que celle de „ toutes les creatures, & qu'il ne fait rien „ que pour l'avantage de ceux qui sont à lui ? „ Mais nous n'avons point de foi, & nous „ sommes toutes humaines. Au lieu de nous „ abandonner à Dieu, d'avoir recours à lui, „ de

„ de le prier, nous nous amusons à de vai- XII. REL.
„ nes craintes & à des inquietudes inutiles."
Elle nous disoit aussi que Dieu n'avoit que faire de ses créatures, qui n'étoient devant lui que comme une fourmi; qu'il savoit bien faire réussir ses desseins sans elles, & qu'il en susciteroit d'autres quand il lui plairoit, au lieu de celles qu'il retiroit; qu'il nous tiendroit lui-même la place de tout; que la privation des créatures nous devoit porter davantage à Dieu; & que quand il ôtoit les hommes, c'étoit à dire qu'il vouloit être lui-même notre secours, notre appui & notre conduite, & qu'il y falloit avoir une parfaite confiance.

Nous l'avons vue souvent en d'autres occasions, fortifier & consoler les autres, lorsqu'elle-même étoit penetrée de douleur. Car elle étoit très éloignée d'être indifferente ou peu sensible; & je puis dire que je n'ai jamais remarqué en personne, une charité plus tendre ni plus reconnoissante qu'elle en avoit pour ses amis. Il n'y avoit que sa foi & sa parfaite soumission en Dieu, qui la soutenoit dans ces rencontres. Elle la faisoit paroître lorsqu'il lui plaisoit de retirer à lui ces personnes qu'elle aimoit le plus & qui lui étoient plus étroitement unies, soit par la nature ou d'autres considerations. Elle n'épargnoit rien de ce qui dependoit d'elle pour les soulager & les rechaper, ce qu'elle faisoit même pour les moindres personnes. Mais lorsqu'elle connoissoit clairement la volonté de Dieu, par leur extremité ou par la disposition qu'il en avoit faite, elle demeuroit dans une grande paix. On la voyoit a-

dorer

XII. Rel. dorer Dieu dans un profond silence & anéantissement, sans faire aucune plainte, & sans donner presque d'autres marques qu'elle en étoit touchée, sinon qu'il paroissoit qu'elle étoit encore plus recueillie & plus attentive à Dieu.

Je ne doute pas qu'on n'ait remarqué dans d'autres Relations, la grandeur de cette foi & de cette confiance en Dieu, qui n'a pas moins paru dans toutes les affaires fâcheuses où elle s'est trouvée, & dans toutes les necessités & les grandes dettes de la Maison. Toutes les personnes qui l'ont fort connue, ont toujours remarqué que cette vertu étoit son don particulier, aussi bien que la charité; qu'elle la possedoit dans un degré éminent, & qu'elle la communiquoit même aux autres; n'y ayant personne plus capable qu'elle, de fortifier & d'encourager les personnes les plus foibles & les plus abbatues, & de relever la foi & la confiance de celles qui sembloient n'en avoir presque plus.

XXIV. Quel étoit son amour pour la priere, & sa devotion.

L'esprit de priere & de devotion qui naît de la foi, n'étoit pas moins ardent en elle. Il ne paroissoit pas seulement lorsqu'elle étoit à l'Eglise, où on la voyoit souvent dans un recueillement extraordinaire, & dans un aneantissement d'elle-même qui paroissoit même sur son visage & nous faisoit rentrer en nous-mêmes en la considerant; mais on peut dire qu'elle prioit sans cesse & en toutes rencontres. On la voyoit souvent lever les yeux & les mains au ciel; & dans toutes les nouvelles fâcheuses ou agreables, la premiere chose qu'elle faisoit, étoit d'adorer Dieu dans une posture d'humilité, de le prier ou de

lui

lui rendre graces selon les occasions. On voyoit que cela ne se faisoit point comme par étude ou par habitude, mais avec un ardeur & une affection qui faisoit bien voir que c'étoit un mouvement qui venoit du fond du cœur. Elle nous exhortoit aussi à prier beaucoup, quand on lui rapportoit quelques afflictions ou quelques miseres, sur tout dans les calamités publiques, qui temoignoient la colere de Dieu. Ce n'étoit pas qu'elle desirât qu'on employât beaucoup de tems à faire des prieres particulieres : au contraire elle vouloit qu'après avoir élevé son cœur à Dieu, & lui avoir recommandé ces personnes affligées, on continuât à s'employer avec fidelité, chacune dans son travail, qu'elle nous enseignoit devoir tenir lieu d'oraison continuelle, pourvû qu'on eût soin de le faire dans la vue de Dieu & dans le silence de la langue & de l'esprit, autant que l'on pouvoit. XII. REL.

Sa devotion ne regardoit pas seulement les principaux objets de notre foi & les mysteres ; mais elle s'étendoit sur les moindres choses qui avoient quelque rapport à Dieu, qu'elle traitoit avec beaucoup de respect & de devotion. Elle en avoit aussi une fort grande à la Sainte Vierge & pour tous les Saints. Il sembloit qu'elle connût les graces & les dons particuliers de chacun d'eux. Nous étions quelquefois surprises de lui voir temoigner beaucoup de devotion pour des Saints qui passoient presque pour inconnus ; mais elle avoit toujours quelque raison particuliere pour les reverer, & sur tout ceux qui avoient aimé à être cachés & in-

cons

XII. REL. connus. Elle vouloit qu'on eût grande devotion & reconnoissance envers les Saints de qui on avoit reçu quelque grace particuliere. Cette Mere qui avoit un cœur si sensible aux faveurs de Dieu & des hommes, ne pouvoit souffrir l'ingratitude en quelque occasion que ce fût. Je me souviens qu'elle me reprit un jour de ce que je ne savois pas qu'il étoit la Fête d'un Saint assez peu connu, & dont on ne fait point memoire dans l'Eglise, qui m'avoit gueri d'un mal assez fâcheux, lorsque j'étois encore fort petite; & elle me dit que je devois avoir grand soin de remarquer ce jour, & de me disposer à la Sainte Communion, en action de graces.

Elle nous dit un jour de S. Laurent, que nous devions avoir une devotion particuliere à ce Saint, dont il y avoit anciennement une chapelle en ce lieu-ci, avant que le Monastere fût bâti; & que Dieu qui voit tous les tems, & qui gouverne toutes choses par sa providence, nous l'avoit donné pour Patron, à nous qui étions destinées à honorer le S. Sacrement, parce que les saints Peres ont remarqué que la raison pour laquelle il a été si fort & si invincible dans les plus cruels tourmens, c'est qu'il avoit bien bu & mangé à la table du Seigneur, & qu'étant Diacre & dispensateur du sang du Fils de Dieu, il s'étoit enivré de ce vin celeste; qu'il falloit le prier qu'il nous obtînt d'en faire comme lui un bon usage, & d'annoncer la mort du Seigneur par toute notre vie, qui devoit être une vie de mortification & de martyre. Je fais ces petites remarques, pour fai-

re voir son attention à ne rien negliger de XII. R
ce qui pouvoit exciter & renouveller toujours sa devotion & la nôtre.

Elle avoit grand soin de sanctifier les jours de Fêtes commandés par l'Eglise. Quoique la force de son esprit & la solidité de sa vertu, la missent fort au dessus des scrupules, elle avoit la conscience extrêmement tendre pour tout ce qui regarde nos devoirs envers Dieu. Elle vouloit que les Sœurs les plus occupées eussent neanmoins soin de menager ces jours-là, tout le tems qu'elles pouvoient, pour la lecture & la priere; & je l'ai vue en diverses rencontres, faire quitter à des Sœurs, de petites choses qu'elles croyoient pouvoir faire en ces jours-là, pour gagner plus de tems à travailler les autres jours. Par exemple une Sœur couturiere des enfans, preparant de l'ouvrage dans de petites mannes qu'elle portoit à des Sœurs, qui devoient le lendemain travailler pour elle, étant venue un jour de fête dans un lieu où je me trouvai avec la Mere, elle l'en reprit fort. La Sœur lui ayant dit que cela l'avançoit beaucoup, & qu'elle perdroit bien du tems s'il falloit attendre aux autres jours à preparer l'ouvrage pour le donner aux Sœurs, la Mere lui fit entendre que les Fêtes étant ordonnées pour être employées au service de Dieu & aux actions de pieté, elle ne devoit pas même s'en occuper l'esprit; que ce n'étoit qu'un empressement qu'elle n'approuvoit pas.

Quand il venoit quelque necessité de s'employer à des occupations extraordinaires, elle vouloit qu'on y agît avec une grande re-

XII. Rel. retenue, ne faisant que ce qui étoit necessaire, & seulement dans les espaces entre les heures de l'Office. Je me souviens par exemple, qu'étant quelquefois obligée de faire preparer une chambre pour Madame d'Aumont, ou pour quelqu'autre personne qui arrivoit ici un Dimanche ou un jour de Fête, elle vouloit qu'on quittât tout quand l'Office sonnoit, quoiqu'on eût pu trouver des personnes qui ne chantoient pas. Mais comme ce tems est particulierement destiné à louer Dieu, elle desiroit qu'on ne l'employât qu'à cet usage.

XXV. Conduite de la M. Ang. lors de l'interdit de M. Singlin. Elle est continuée Abbesse.

[La Mere Magdeleine ayant fait les remarques que l'on vient de voir, reprend ensuite la suite de l'Histoire autant qu'elle s'en souvient *. Mais comme elle ne parle point de l'interdit de M. Singlin, qui arriva vers la fin de l'année 1649. & qui interessoit beaucoup le Monastere de Port-Royal, on a cru devoir en dire ici quelque chose. Le 28. Août jour de S. Augustin, M. Singlin fit à Paris un Sermon très édifiant, où il évita avec soin de rien dire qui pût être regardé comme contentieux. Cela paroissoit d'autant plus necessaire que M. l'Archevêque l'avoit defendu, & qu'il commençoit à y avoir de grands troubles. Plusieurs personnes de consideration assisterent à ce Sermon, entre autres cinq Evêques, plusieurs Docteurs, le Pere de Gondi frere de M. l'Archevêque, M. le Marêchal de Schomberg, M. le Duc de Liancourt, &c. lesquels furent tous très contens du Sermon, & dirent qu'on ne pouvoit parler avec plus

* Ceci est une Addition.

plus de sageſſe & de moderation. XII. R...

Cependant quelques perſonnes mal-intentionnées, qui voyoient avec envie le grand monde qui venoit entendre M. Singlin, écrivirent à M. l'Archevêque qui étoit alors à Angers en ſon Abbaye de S. Aubin, & envenimerent tellement les paroles du Sermon, que ce Prelat manda le 22. Septembre à ſon Promoteur d'interdire M. Singlin de la predication. Comme le Promoteur lui communiqua un Memoire des plaintes qu'on avoit faites, il paroiſſoit que M. l'Archevêque vouloit qu'il ſe juſtifiât s'il étoit poſſible. Auſſi des perſonnes éclairées le preſſerent-ils d'écrire à ce Prelat comment la choſe s'étoit paſſée. M. Singlin auroit bien voulu que ſon interdit eût toujours duré, & même qu'on l'eût envoyé dans un deſert où il n'eût eu autre choſe à faire qu'à prier Dieu : neanmoins il ſe rendit aux avis qu'on lui donnoit. Il écrivit le 29. Septembre à M. l'Archevêque, & ſe juſtifia pleinement, en expoſant avec toute la fidelité & la ſincerité poſſible ce qu'il avoit dit dans ſon Sermon ſur les trois points (de la penitence, de la grace, & de la vocation aux charges eccleſiaſtiques) qui lui étoient reprochés dans le Memoire que M. le Promoteur lui avoit communiqué de la part de M. l'Archevêque. Cela fit impreſſion ſur ce Prelat qui renvoya l'examen de cette affaire à ſon Conſeil, & retablit M. Singlin lorſqu'il fut de retour à Paris. Il voulut même aſſiſter au premier Sermon qu'il fit le premier jour de l'année 1650.

Pendant l'intervalle de cet interdit qui du-

XII. REL. dura deux mois, la Mere Angelique fut dans une douleur qu'il est difficile d'exprimer. Elle écrivit à M. l'Archevêque de la maniere du monde la plus humble. Après lui avoir representé que dans toutes les persecutions qu'on avoit suscitées jusques là à son Monastere, elle avoit éprouvé sa bonté paternelle, elle le prioit d'écouter des gens d'honneur, de science & de probité qui étoient presens au Sermon de M. Singlin, & qu'on pouvoit regarder comme des temoins irreprochables, plutôt que des personnes mal-affectionnées qui avoient voulu le surprendre, le voyant éloigné de Paris. D'ailleurs elle ne cessoit de penser & de dire que c'étoient ses pechés qui avoient attiré cette affliction, qui surpassoit, disoit-elle, toutes celles qu'on nous avoit faites jusqu'à cette heure. *C'est une punition*, ajoutoit-elle, *proportionnée à mes pechés, & à l'ingratitude avec laquelle j'ai joui si long tems d'une si grande grace.* Dieu exauça les prieres si humbles qu'elle fit en cette occasion; & quoique cela parût une affaire resolue depuis long-tems, Dieu fit une espece de miracle en faisant de nouveau ouvrir la bouche à M. Singlin, qui malgré l'envie du demon, continua à nous instruire & à édifier les ames, qui cherchoient moins le vain éclat d'une éloquence humaine que la nourriture solide des plus importantes verités de la Religion & de la morale chretienne.]

Le premier jour d'Octobre 1651. M. de Sainte Beuve vint en ce Monastere, accompagné de M. Singlin, pour recevoir nos suffrages le jour du Saint Ange Gardien, pour

pour l'élection qui fut neanmoins differée, XII. RELA.
parce que la Mere Angelique demeura fort malade. Elle ne se fit que le 29. Octobre de la même année. La Mere Angelique fut continuée avec la permission de M. l'Evêque de Toul (du Saussai) Grand-Vicaire de Paris & Superieur de ce Monastere, y ayant deja neuf ans qu'elle étoit en charge. Elle revint en cette Maison des Champs, le 13. Janvier 1652. où elle fut reçue avec les mêmes ceremonies & la même joie qu'elle l'avoit été autrefois. Elle n'y demeura pas long-tems, parce que la seconde guerre (de Paris) l'obligea de ramener toutes ses Filles à Paris (au nombre de cinquante *.) Elles commencerent à sortir d'ici le 24. Avril, & la Mere ramena le reste le lendemain, jour de S. Marc. Elle arriva à Port-Royal de Paris, fort tranquille, quelque regret qu'elle eût pu avoir de quitter la solitude, qui étoit la seule attache qu'elle eût au monde; mais elle n'en avoit à rien, du moment qu'elle voyoit l'ordre de Dieu. A son abord, une Sœur lui ayant demandé si elle n'étoit pas bien fatiguée d'une telle journée, parce que c'étoit toujours elle qui donnoit ordre à tout en de semblables occasions, elle repondit gaiement: „ Point du tout, je n'ai „ jamais de peine que quand je ne suis pas „ assurée de la volonté de Dieu, & qu'il „ faut que j'agisse par moi-même; mais en

* Dieu assista en cette occasion la Mere Angelique. Des Religieuses voisines s'étant mises en chemin le lendemain pour se retirer à Paris, furent pillées & volées : on prit leurs chevaux, & elles furent trop heureuses de s'en aller à pied.

XII. Rel. „ cette rencontre, que M. Singlin qui étoit „ avec nous a résolu tout ce qu'il y avoit à „ faire, je n'ai eu qu'à suivre Dieu qui par- „ loit par lui, & cela ne me lasse jamais."

XXVI. Elle retire un grand nombre de Religieuses pendant la seconde guerre de Paris.

Il ne seroit pas possible de remarquer toutes les charités que la Mere Angelique fit à diverses personnes, pendant ce tems de la seconde guerre qui fut assez longue. Ma Sœur Angelique de S. Jean fit en ce temslà quelques *Remarques*, que je rapporterai ici comme elle me les a données écrites de sa main.

„ L'approche des Armées du Roi & des „ Princes mettant en peril toutes les Maisons „ Religieuses de Filles de la campagne au- „ tour de Paris, la plûpart sortoient de leurs „ Couvens pour entrer dans la ville.

„ Les Filles de Notre-Dame de Liesse „ qui avoient leur Maison tout au bout du „ Faubourg S. Germain, & fort écartée †, „ furent averties qu'elles n'étoient pas en su- „ reté. La Mere Angelique l'ayant appris, „ en fut fort en peine, parce qu'elle les vou- „ loit bien prendre; mais il falloit une per- „ mission de leur Superieur qu'il étoit très „ difficile d'obtenir. Pour ce sujet, elle fit „ faire des prieres céans, afin qu'il plût à Dieu „ de les assister & les faire sortir du peril où „ elles étoient. Cependant des amis de la „ Maison (M. de Bagnols, de Bernieres & „ le Nain,) qui avoient sollicité & obtenu „ leur obedience, en vinrent dire la nou- „ velle à notre Mere, qui toute transpor- „ tée

† Rue de Sevre au delà de l'Hôpital des Incurables, où elles vinrent s'établir en 1645. & où elles sont encore,

„ tée de joie se jetta à genoux pour en re- XII. REL.
„ mercier Dieu, avec autant de sentiment
„ d'amour que si elles eussent été ses pro-
„ pres Sœurs, quoiqu'elle n'eût jamais vu
„ ces pauvres filles, qu'elle ne connoissoit
„ qu'à cause de leur extrême pauvreté, ne
„ vivant depuis quelques années que des au-
„ mônes des amis de la Maison. Au sortir
„ du Parloir, rencontrant Madame d'Au-
„ mont & quelques Sœurs, elle leur dit
„ avec un visage gai & ouvert: *Voici de*
„ *bonnes nouvelles, mes enfans.* Celles à
„ qui elle parloit s'imaginerent que c'étoit
„ au sujet de la paix, & lui demande-
„ rent s'il y avoit quelque accommodement.
„ Elle leur repondit que non; mais que c'é-
„ toit que ces pauvres Filles de Liesse vien-
„ droient demain 2. Mai, au nombre de
„ huit Religieuses, & qu'il falloit trouver
„ où les loger, nonobstant que la Maison
„ fût augmentée de toute la Communauté
„ de Port-Royal des Champs, de la Mere
„ Prieure de Gif & de la Mere de S. Maur
„ sœur de Madame d'Aumont, que la Me-
„ re avoit reçues dans le même-tems &
„ pour le même sujet, les guerres les ayant
„ amenées à Paris. Car étant toutes deux
„ malades & assez mal accommodées dans
„ la Maison où elles étoient, elles eurent
„ permission de venir en celle-ci; comme
„ aussi une autre Religieuse de Chanteloup,
„ une de S. Rhemi, une de Belhomer; de
„ sorte qu'en moins de dix ou douze jours,
„ la Mere Angelique se chargea de treize
„ Religieuses, dans un tems où tout le mon-
„ de cherchoit à se decharger.

XII. Rel. „ Le lendemain 2. Mai, elle passa tout „ le jour à faire dresser des lits dans le bâti- „ ment de la Princesse de Guimené, pour „ y mettre des Sœurs de ceans, à qui elle „ faisoit quitter leurs cellules, pour les don- „ ner à ces Religieuses qu'on attendoit. „ Deux jours après, ayant fait une petite „ Conference à ces huit Religieuses nou- „ velles, elle nous dit après les avoir quit- „ tées, qu'elle en avoit grande satisfaction, „ qu'elles étoient toutes bonnes filles & de „ vrais moutons *; qu'il sembloit que Dieu „ don-

* Ces Religieuses de Liesse desirerent de prendre l'habit de Port-Royal, & elles en solliciterent la permission de leur Superieur qui la leur accorda. Elle merite bien d'être rapportée ici, avec quelques autres particularités qui interessent l'histoire de Port-Royal.

„ Nous Placide Roussel humble Prieur de „ S. Germain des Prés lès Paris, Ordre de S. „ Benoît, dependant immediatement du S. Sie- „ ge, & Vicaire general du très haut & très puis- „ sant Prince Monseigneur Henri de Bourbon „ Evêque de Mets & Abbé Commendataire du- „ dit S. Germain; à nos très cheres & bien ai- „ mées filles en Notre Seigneur Jesus-Christ, „ la Mere Marie Magdeleine de S. Augustin „ (Regnaudot,) à Sœur Catherine de Sainte „ Scholastique, Isabelle de S. Joseph, Elisabeth „ du S. Sacrement, Catherine de S. Placide, „ Jeanne de la Croix, Anne de Jesus Marie, & „ Gracienne de l'Incarnation, Religieuses Pro- „ fesses du Monastere de Notre Dame de Liesse, „ Ordre de S. Benoît, établi dans le ressort de „ notre jurisdiction; Salut en Notre Seigneur. „ Comme ainsi soit que suivant la Requête à „ nous

„ donnoit une benediction particuliere aux XII. REL.
„ Religieuses qu'on recevoit d'ailleurs, plus
„ qu'aux autres. Sur quoi lui ayant été ob-

„ nous presentée de votre part, nous vous ayons
„ donné permission dès le 2. Mai dernier de vous
„ transporter de votre dit Couvent de Liesse
„ en l'Abbaye de Port-Royal de cette ville de
„ Paris, où Madame l'Abbesse dudit lieu s'étoit
„ offerte par un excès de charité de vous rece-
„ voir, vous entretenir, & vous sauver, tant du
„ danger auquel vos personnes se trouvoient ex-
„ posées pendant les troubles, que de la gran-
„ de necessité & pauvreté que vous auriez souf-
„ fertes; & que du depuis par autre Requête
„ vous nous representiez que la grande édifica-
„ tion que vous receviez journellement dans la-
„ dite Abbaye, de l'étroite observance qui s'y garde
„ de la Regle de S. Benoît laquelle vous auriez
„ professée & peu gardée jusqu'à present, vous
„ a induit après plusieurs prieres faites à Dieu de
„ requerir & poursuivre votre stabilité en icel-
„ le, jusqu'à vous soumettre de recommencer
„ un Noviciat & prendre l'habit de ladite Ab-
„ baye: ce que ladite Dame & sa Communau-
„ té consentirent de faire gratuitement & sans
„ aucune dot; sur quoi vous requîtes notre per-
„ mission & consentement. A ces causes, &
„ après avoir le tout murement consideré, de-
„ sirant contribuer de tout notre pouvoir à vo-
„ tre profit & avancement, & pourvoir autant
„ qu'en nous est à vos necessités; nous vous a-
„ vons permis & vous permettons par ces pre-
„ sentes, de recevoir l'habit de ladite Abbaye
„ de Port-Royal, & en tems convenable vous
„ stabilier & faire Profession selon les pratiques
„ de ladite Regle & les Constitutions qui s'y
„ gardent, sous la conduite & direction de ladite

XII. Rel. „ jecté, qu'il sembloit par ce qu'elle disoit „ qu'elle nous vouloit exclurre d'être soumi- „ ses, & nous faire passer pour ne lui être „ pas „ Dame Abbesse, &c." Le 5. Juillet 1652. *Signé*, Placide Roussel, &c.

Ces huit Religieuses ne firent point Profession à Port-Royal; mais après y avoir demeuré environ trois ans, elles retournerent dans leur Monastere, où elles eurent à essuyer bien des chagrins de la part d'une Religieuse étrangere qui vouloit en être Superieure. Pour la Mere Regnaudot elle conserva toujours des liaisons avec Port-Royal où l'on faisoit grand cas d'elle, comme il paroit par les Lettres des Meres Angelique & Agnès, qui se sont conservées. Enfin elle fut associée a ce Monastere, & y mourut le 10. Mai 1657. selon le Necrologe. La Mere Elizabeth de S. Alexis le Clerc, qui fut l'une des Superieures qui lui succederent & qui étoit Prieure de Liesse en 1669. prit pour Directeur M. Ariste grand ami de Port-Royal, & commença à établir la reforme dans son Monastere. En 1680. on y excita de grands troubles: M. Ariste fut obligé de se retirer, & on exigea de ces Religieuses la signature pure & simple du Formulaire. La plus grande partie de cette petite Communauté refusa de signer, & fit une belle Protestation qu'on pourra voir dans les *Memoires depuis la paix de l'Eglise*.

De sept Religieuses qui temoignerent beaucoup de fermeté, trois ayant obtenu la permission de sortir de leur Monastere, vinrent à Port-Royal des Champs où deux demeurerent environ vingt ans. Mais la Mere (Marie Angelique de Sainte Magdeleine) Hebert, qui étoit niece de M. Arnauld de Pomponne & qui avoit été élevée à Port-Royal, étant devenue Prieure de Liesse en 1699. fit revenir ses deux Religieuses. C'est à elle que cette Maison est redevable de l'éta-

„ pas si obéissantes; elle repondit que ce „ n'étoit pas son intention, & qu'elle au- „ roit tort de se plaindre sur ce point de „ personne; que tout le monde étoit mou- „ ton devant elle, & qu'elle ne savoit pas „ comment cela se faisoit; mais qu'il étoit „ vrai que Dieu lui faisoit la grace de lui fa- „ ciliter beaucoup la peine de sa charge, par „ la creance qu'il lui donnoit dans l'esprit „ de toutes les personnes qu'elle trouvoit „ toujours souples & soumises, & qu'elle „ avoit sujet d'en remercier Dieu. Ceci „ ne sert qu'à prouver qu'elle avoit reçu un „ grand don de conduite. " XII. REL.

„ Fort peu de jours après, elle reçût en- „ core la sœur de M. le Roi, Chanoine de „ Notre-Dame (& depuis Abbé de Hau- „ te-fontaine) laquelle étoit Religieuse de „ Collinances Prieuré de Fontevrault, & qua- „ tre autres de Chanteloup & une Novice „ de la même Maison.

„ Dans ce même tems la Mere Angelique „ ayant appris de la Mere Prieure de Gif, „ qui étoit céans, que sa niece qui étoit „ une fille de vingt-quatre ans, Religieuse „ de la même Abbaye de Gif, étoit tom- „ bée malade de la petite verole chez Ma- „ dame de Miramion qui l'avoit prise pour

l'établissement entier de la reforme, qu'elle a soutenue jusqu'à sa mort, arrivée le 14. Mars 1727. Le bien y a été entretenu par Madame Julie Victoire de Rohan-Chabot qui est morte le 10. Octobre 1730. Après quoi ce Monastere qui depuis long-tems avoit des Prieures perpetuelles, est rentré dans son droit d'élection triennale.

XII. Rel. „ compagne de sa fille, aussi Religieuse de
„ Gif qui étoit avec elle, ainsi que la plû-
„ part qui s'étoient retirées chez leurs pa-
„ rens; & sachant que ladite Dame ne la
„ pouvoit garder, parce qu'elle avoit des
„ enfans chez elle qui auroient pu gagner le
„ mal, (ce qui mettoit la bonne Prieure
„ dans une peine extrême, ne sachant que
„ faire pour secourir sa niece, dont l'Ab-
„ besse qui s'en devoit tenir plus chargée
„ qu'elle, ne se mettoit nullement en peine :)
„ la Mere Angelique ne l'eut pas, dis-je, plu-
„ tôt appris, qu'elle supplea à l'indifference
„ de l'une & à l'impuissance de l'autre, sa
„ charité étant habituée depuis long-tems à
„ porter les fardeaux de tous. Elle donna
„ ordre dans le moment, que la fille fût
„ transportée dans une chambre tout de-
„ vant la porte de ceans, qui étoit à une
„ femme qu'on connoissoit dans la Maison,
„ & dont on se servoit quelquefois. Elle lui
„ donna charge de servir cette malade, &
„ mit encore auprès d'elle, une Religieuse
„ d'Arras Converse, qui avoit été quelque-
„ tems ceans, & que l'on retiroit encore
„ au dehors chez une bonne femme, où on
„ l'entretenoit. La Mere donna ordre à
„ Madame Vitard, de la meubler de toutes
„ les choses necessaires à une malade, vais-
„ selle, linge & toute sorte de choses que
„ je ne m'amuse pas à specifier. Voyant
„ l'extrême reconnoissance où étoit la Me-
„ re Prieure de Gif, d'une charité si éten-
„ due & qui nous étonnoit aussi nous au-
„ tres, quoique plus accoutumées à sa ma-
„ niere d'agir dans de telles occasions; elle

„ nous

„ nous dit, pour en diminuer l'opinion dans XII. REL.
„ notre esprit, qu'elle ne craignoit pas de
„ meubler abondamment cette petite cham-
„ bre de toutes choses necessaires qu'elle
„ faisoit acheter exprès, parce qu'aussi-bien
„ elle auroit affaire de tout cela pour Port-
„ Royal des Champs, lorsqu'on y retour-
„ neroit. Il lui est très ordinaire de trou-
„ ver de pareilles defaites, pour couvrir ce
„ qu'elle fait, lorsqu'elle croit qu'on le re-
„ marque & qu'on l'admire dans des occa-
„ sions semblables.

„ Comme cette bonne Religieuse malade
„ est devant chez nous (ceci a été écrit
„ dans le tems qu'il se passoit,) on lui fait
„ ici tous ses bouillons & tous les remedes
„ dont elle a besoin. Madame de Gif (qui
„ est Madame de Morant) ne s'est mêlée
„ en aucune sorte de tout ceci, jusqu'à ce
„ que cette bonne Religieuse ayant été très
„ mal, (ensorte que les Medecins craignoient
„ qu'elle n'allât pas jusqu'au lendemain ma-
„ tin) la Mere Prieure de Gif le manda de
„ ceans à son Abbesse, la suppliant de lui
„ envoyer une de ses Religieuses, pour être
„ être encore auprès de la malade, qui avoit
„ besoin de plus d'assistance; & l'informa
„ en même-tems, de toutes les bontés &
„ des secours que la Mere Angelique lui
„ avoit rendus: ce qui l'obligea de repon-
„ dre, qu'elle la vouloit reconnoître, & sa-
„ tisfaire à toute la depense qu'elle avoit fai-
„ te si charitablement. Neanmoins je dou-
„ te fort que Dieu lui cede cette dette, &
„ je crois qu'il voudra que ce soit lui seul
„ qui rende à la charité de la Mere la re-

XII. Rel „ compenſe de ce qu'elle n'a fait que pour
„ lui.

„ Enſuite de cela, Madame de Gif *
„ vint ceans & amena la Religieuſe Con-
„ verſe qu'on lui avoit demandée pour être
„ auprès de la malade. Elle ne croyoit pas
„ devoir entrer elle-même dans la Maiſon:
„ mais la Mere Angelique le lui offrit, par
„ le pur motif du zele qu'elle avoit que
„ cette Fille ſe pût rendre capable de ſa char-
„ ge, & qu'il lui pouvoit être utile de voir
„ l'ordre de la Maiſon & des perſonnes qui
„ peut-être lui pourroient ſervir. Elle fit
„ cela avec une bonté qui ne ſe peut dire.
„ Allant à la porte la recevoir, elle dit à
„ la Mere Prieure, avec une grace qui ne
„ s'exprime pas, *Je m'en vais tant la ca-
„ reſſer*; ce qui eſt d'autant plus à conſi-
„ derer, qu'elle n'avoit d'autre vue en cela
„ que le deſir du bien de cette Abbaye, où
„ l'on craignoit beaucoup que ce nouveau
„ gouvernement d'une Fille de vingt-deux
„ ans, n'apportât un grand changement au
„ bon ordre que la derniere Abbeſſe † avoit
„ établi. Ce fut pour cette ſeule conſide-
„ ration, que la Mere lui fit offre d'entrer,
„ & cela un jour où on n'avoit deja que
„ trop d'embarras, y ayant ceans dix-neuf
„ Religieuſes de Belle-Chaſſe, qui y étoient
„ entrées ce jour-là 23. Mai 1652. à la
„ prie-

* Madame de Morant étoit âgée de vingt-deux ans. Elle fut convertie par le miniſtere de la Mere Angelique, & ſe demit.

† Madame Magdeleine de Mornai niece des deux precedentes Abbeſſes de Gif, dont il a été parlé au Tom. I. p. 220.

„ priere de M. de la Haie, qui prenoit soin XII. REL.
„ d'elles & qui se promettoit que cela leur
„ serviroit; de sorte qu'en comptant ces dix-
„ neuf de Belle-Chasse & celles de Gif que
„ l'Abbesse amena avec elle, nous eumes
„ vingt-sept Religieuses de surcroît à dîner
„ ce jour-là, sans celles qu'on avoit deja
„ reçues pour y demeurer.

„ Le Vendredi 24. Mai, il entra six Re-
„ ligieuses de Mont-Martre; savoir, les deux
„ Charpentier, les deux Parfait & les deux de
„ Brion. Les quatre premieres qui n'avoient ja-
„ mais vu la Maison ni la Mere Angelique, de-
„ meurerent si satisfaites de l'une & de l'autre,
„ & sur-tout si ravies de la maniere dont
„ la Mere leur avoit parlé, qu'elles ne la
„ pouvoient quitter quand il fallut qu'elles
„ s'en allassent. Elles en parloient entre
„ elles & à nous, avec une admiration qui
„ n'avoit rien d'étudié, avouant qu'elle leur
„ avoit tout-à-fait gagné le cœur, & qu'el-
„ les estimoient infiniment notre bonheur
„ de posseder une telle personne. La Mere
„ leur avoit conté une partie de sa vie, au
„ moins tout ce qui regardoit son entrée
„ dans la Maison, la reforme de Maubuis-
„ son, &c. Malheureusement je ne m'y
„ rencontrai pas, dont j'ai eu tous les re-
„ grets du monde."

On voit par ces Remarques de ma Sœur Angelique de S. Jean, qu'elle avoit commencé à compter exactement toutes les Religieuses qui entroient. Mais le nombre en devint si grand qu'elle s'en lassa. Il lui auroit été même assez difficile de continuer, parce que nous étions plusieurs Religieuses de-

XII. Rel. destinées à les recevoir ; & que quand elle se trouvoit avec quelques-unes de ces Religieuses étrangeres, souvent elle ne voyoit pas celles que d'autres Sœurs conduisoient.

Je mettrai encore ici l'extrait d'une Lettre que notre Mere écrivit sur le même sujet le 24. Septembre 1652. à une personne en qui elle avoit une parfaite confiance *. Voici ce qu'elle porte.

„ Nous avons bien été visitées de quatre „ cens Religieuses de tout Ordre. Il me „ semble que ç'a été une singuliere provi- „ dence de Dieu. Cela a donné un peu de „ travail, mais non pas par sa grace, gran- „ de distraction ; au contraire, ces visites „ nous ont donné sujet de reconnoître les „ grandes obligations que nous avons à „ Dieu, & à ceux qu'il lui a plu donner pour „ nous instruire de nos devoirs, (sur tout „ à M. de S. Cyran notre bon pere qui est „ avec Dieu, & qui a été le principe de „ notre bonheur ;) voyant ces pauvres Fil- „ les si destituées de conduite, que cela „ fait pitié. D'ailleurs elles se sont de- „ trompées de tout ce qu'on leur avoit dit „ de nous, & en jugeant par nos maximes „ & l'ordre general de la Maison, elles nous „ ont estimées incomparablement plus que „ nous ne valons, & plusieurs se sont re- „ nouvellées, outre huit qui nous sont de- „ meurées. Nous en avons eu pour un „ jour jusqu'à cinquante, sans que l'on ait „ été incommodé pour leur nourriture ni „ qu'elles ayent causé aucun desordre ; quoi- „ qu'il y eût dans cette Maison jusqu'au „ nom-

* **M. de Barcos Abbé de S. Cyran.**

„ nombre de cent quatre vingts deux perſon- XII. REL.
„ nes. Jamais il n'y eut plus de ſilence,
„ graces à Dieu, ni nous n'eumes moins
„ d'incommodité pour le vivre, encore que
„ toutes choſes ayent été fort cheres, &
„ preſque un tiers plus que les années paſ-
„ ſées. Je vous ſupplie très humblement,
„ mon pere, de prier Dieu que nous ſoyons
„ vraiment reconnoiſſantes de ces graces.
„ Nous avons vu des Religieuſes qui ont
„ juſqu'à cinquante mille livres de rente,
„ qui ſouffrent la neceſſité & s'eſtiment pau-
„ vres; & nous qui n'en avons pas dix nous
„ ne ſouffrons rien. Cela me fait peur,
„ voyant combien nous ſommes indignes
„ d'une telle protection & ſi particuliere
„ bonté que Dieu a pour nous, &c."

XXVII. Quelle fut l'occaſion de ces autres entrées frequentes de Religieuſes à P. R.

Je crois qu'il ne ſera pas inutile de rapporter ici ce qui donna occaſion à ces entrées ſi frequentes; car d'abord, il n'en entroit point qu'avec une permiſſion expreſſe. Ce fut que les Filles de la Congregation de Notre-Dame de la Ville d'Étampes, étant venues à Paris, comme pluſieurs autres Communautés de la campagne, qui n'étoient pas en ſureté dans leurs Monaſteres, elles arriverent au Fauxbourg S. Jacques ſur les neuf heures du ſoir, la veille de la Sainte Trinité (25. Mai.) Elles étoient dans une extrême inquietude de ne ſavoir où elles pourroient ſe retirer pendant la nuit, parce qu'elles devoient aller chacune chez leurs parens, & qu'il n'étoit pas poſſible d'aller chercher leur maiſon à l'heure qu'il étoit, qu'on ne voyoit pas à ſe conduire. Ne ſachant quel conſeil prendre,

XII. REL. elles s'affligeoient & pleuroient fort. Mais une d'entre elles qui avoit servi Madame le Maître, sœur de le Mere Angelique, avant que d'être Religieuse, se souvint en voyant le Monastere de Port-Royal, de la charité qu'elle avoit su qu'on y exerçoit. Elle dit à ses Sœurs qu'elles ne s'affligeassent point, qu'elles étoient auprès d'une Maison dont elle avoit assez de connoissance pour espe-rer que sans doute on ne refuseroit pas de les loger, si elles s'y adressoient. La necessité où elles se trouvoient les y fit bientôt resoudre, quoiqu'elles fussent fort prevenues contre Port-Royal.

La Mere Angelique ayant été avertie qu'un Couvent entier de Religieuses lui demandoit l'hospitalité, ne sachant où se refugier à l'heure qu'il étoit & étant exposées à tous les perils en un tems de guerre, elle en fut aussi touchée de compassion, que si ç'eussent été ses propres Sœurs, quoiqu'elle ne les connût en aucune façon. Considerant qu'elle ne les pourroit pas placer au dehors, où il n'y avoit ni logement ni meubles pour tant de Filles, elle crut que la charité qui est au dessus de toutes les loix, la dispensoit de l'obligation d'avoir une permission pour les faire entrer dans le Monastere, & elle les y reçut avec une plenitude de cœur qui ne se peut representer. Et comme la Maison étoit extrêmement pleine, tant de nos deux Communautés que de plusieurs Religieuses étrangeres, qui avoient eu la permission de passer avec nous le tems de la guerre, elle les mena à l'appartement de Madame la Princesse de Guimené, laquelle avoit

eu

eu la bonté de nous le prêter voyant la pres- XII. Rel.
se où nous étions, qui nous avoit fait mettre des lits jusque dans les Parloirs.

On se mit aussi-tôt en devoir de faire souper ces bonnes Religieuses qui étoient au nombre de vingt-cinq; & il se rencontra par bonne fortune, que nos Sœurs avoient apprêté par avance une partie de notre dîné pour le lendemain, afin de ne pas perdre le sermon & la ceremonie de la vêture de ma S. Euphemie (Paschal) qui devoit prendre l'habit le lendemain, jour de la Sainte Trinité: ce qui vint fort à propos pour servir à nos nouvelles hôtesses. On les accommoda tout le mieux qu'il fut possible avec beaucoup de joie & d'affection: ce qui parut sur-tout, lorsqu'il fut question de leur aprêter des lits, ce logement étant entierement degarni de meubles, & n'y en pouvant pas avoir beaucoup de reserve dans une Maison où il y avoit tant de monde de surcroît. Toutes nos Sœurs firent bien voir dans cette rencontre, qu'elles étoient les veritables filles d'une Mere si charitable, & que ses exemples aussi-bien que ses paroles étoient bien avant gravés dans leur cœur. La plûpart des Sœurs qui étoient deja couchées & endormies, s'étant éveillées en entendant parler & venir dans le Dortoir plus vite que de coutume dans un tems où tout étoit à craindre, sortirent de leurs cellules, pour voir ce que ce pouvoit être. Ayant appris que ce n'étoit point une armée de Soldats qui avoit fait cette petite allarme, mais l'arrivée d'une troupe de Religieuses qui avoient besoin de se reposer & qui n'avoient point

de

XII. REL. de lits, elles porterent aussi-tôt avec une diligence & une affection incroyable, tout ce qu'elles purent, pour le soulagement de ces bonnes Filles. On ne rencontroit que des Sœurs chargées de leurs oreillers & couvertures, de leurs paillasses & matelas, étant toutes ravies de s'incommoder un peu dans cette occasion d'exercer la charité. Il y avoit aussi sept Pensionnaires que l'on ramenoit à Paris chez leurs parens & quelques autres seculieres, qui n'entrerent pas, & la Mere Angelique recommanda fort qu'on en eût beaucoup de soin. M. d'Andilly qui étoit au dehors, s'empressa plus que personne de faire executer cet ordre; & ce fut lui-même qui pria la Mere Angelique qu'on retînt toutes ces personnes, & qu'on fît aussibien la charité aux seculieres qu'aux Religieuses: ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir.

Le lendemain jour de la Sainte Trinité, ces bonnes Religieuses assisterent à la Messe du Couvent & à la ceremonie de la vêture. Il se trouva encore plusieurs autres Religieuses qui étoient venues passer la fête avec nous; de sorte que tous les sieges de notre chœur se trouverent remplis, ceux d'en haut par les Religieuses Benedictines & celles de la Congregation, & ceux d'en bas par la Communauté qui s'y met toujours aux ceremonies.

La plûpart de ces Religieuses d'Etampes s'en allerent après la ceremonie, & ne dînerent pas à Port Royal: mais il y en avoit sans elles un si grand nombre d'autres, qu'elles remplirent presque le Refectoire;

de

de sorte que la plûpart de nos Sœurs n'eu- XII. REL.
rent place qu'au second Refectoire. Je ne sai pas de quelle maniere Dieu pourvut aux besoins de tant de personnes; mais quoiqu'il y en eut un si grand nombre de surcroît & que l'on n'avoit pas attendues, on ne laissa pas de trouver tout ce qui étoit necessaire pour tout le monde.

Le peu de tems que les Religieuses d'Etampes passerent à Port-Royal a servi à les detromper depuis; car pour lors elles étoient tellement prevenues contre ce qui s'appelle Port-Royal, qu'encore qu'elles ne pussent ne se pas tenir obligées de la charité qu'on leur y faisoit, elles avoient assez de peine à le temoigner de bonne grace, & plusieurs faisoient paroître qu'elles nous apprehendoient & qu'elles avoient impatience d'être dehors. Nous avons su depuis quelques années, qu'elles ont tout un autre sentiment de nous. Quelques-unes qui ont ici des parentes, sont bien aises de leur écrire & de recevoir de leurs Lettres, & sont ravies quand on leur envoye quelques-uns de nos Livres. Une de ces bonnes Religieuses qui est à present à la Crêche & qui n'est pas Professe de ce Monastere d'Etampes, mais qui y ayant été envoyée quelque tems avant la guerre se trouva avec les autres à Port-Royal, nous écrivit au commencement de notre retablissement, pour nous temoigner que depuis ce tems-là, elle avoit toujours eu une estime & une affection singuliere pour cette Communauté, y ayant vu, disoit-elle, exercer une charité sans exemple; ce qui lui avoit fait conserver dans son cœur depuis tant

d'an-

XII. REL. d'années un desir ardent de passer sa vie avec nous.

La Mere Angelique écrivit aussi-tôt à M. l'Archevêque de Paris (Jean-François de Gondi,) pour lui rendre compte de ce qu'elle avoit fait, dans la creance qu'il ne desagréeroit pas qu'elle eût ouvert la porte du Monastere à ces bonnes Religieuses, dans une si grande necessité, sans sa permission. M. l'Archevêque qui avoit une estime & une bonté toute particuliere pour la Mere Angelique, lui temoigna qu'il étoit très satisfait de sa conduite. Il lui donna une permission generale, de faire entrer toutes les Religieuses qui se presenteroient, esperant que cela pourroit servir à plusieurs; & depuis ce jour on ne vit plus que des processions de la plûpart des Religieuses qui s'étoient refugiées à Paris, lesquelles venoient à Port-Royal. Bien souvent nous étions obligées d'ouvrir la porte quatre ou cinq fois en un jour pour les recevoir. Il en venoit souvent des bandes de Mont-Martre, de Chelles, de Gif, de Malnoue, de Montargis, du Pont-aux-Dames, de S. Antoine, de Poissi, de la Vilette, du Chasse-midi, de S. Eutrope, & de divers autres Monasteres de presque de tous les Ordres. Car outre ces troupes de celles qui vivoient en Communauté, nous en recevions aussi souvent de celles qui étoient dispersées chez leurs parens, & qui étoient bien aises de venir passer les Fêtes avec nous. On en a quelquefois compté jusqu'à vingt & trente & quelquefois quarante, de divers Ordres. La plûpart y venoient par affection & pour s'édi-

s'édifier, & quelques-unes par curiosité ; mais XII. REL.
enfin elles paroissoient toutes extrêmement satisfaites de la Mere Angelique & de la Communauté.

XXVIII. Charité de la M. Ang. pour ces Religieuses, &c.

La Mere recevoit toutes ces Religieuses avec une égale charité. Elles venoient avec nous à l'Eglise, au Refectoire, à la Conference. Comme il en venoit à toutes heures, on leur presentoit aussi toujours la collation. La Mere les obligeoit à la faire à moins qu'elles ne dussent jeuner, ne pouvant souffrir qu'elles sortissent d'avec nous, sans leur avoir temoigné sa charité en toutes les manieres possibles. Elle leur parloit avec une ouverture de cœur & une bonté qui gagnoit d'abord leur affection. Elle ne les entretenoit que de choses qui pouvoient leur être utiles, les porter plus à Dieu, leur donner plus de mepris du monde & d'amour de leur vocation. Elle leur representoit les devoirs auxquels elle nous engage, avec tant d'ardeur & de force, qu'elles en étoient toutes ravies, & ne se pouvoient lasser de l'entendre.

Je me souviens que je me rencontrai un jour dans la chambre, avec cinq ou six Religieuses de Chelles. C'étoit Madame Duval, Madame de Bois-ruffin, Madame Brandon & quelques autres. Elle les entretint assez long-tems de la reforme, de la tolerance & du support du prochain, de la charité envers les pauvres, & d'autres sujets sur lesquels elles lui demandoient des avis. Il ne me seroit pas possible de representer le zele avec lequel elle leur parloit, non plus que la satisfaction qu'elles nous en temoignerent,

non

XII. Rel. non seulement par leurs paroles, mais par leurs actions & leurs gestes. J'étois entre deux de ces bonnes filles qui se tournoient souvent vers moi avec un visage riant, & de fois à autres elles m'embrassoient en me disant : *Ho ! que vous êtes heureuses, d'avoir une si bonne Mere !*

Il faudroit avoir marqué sur l'heure-même ces entrées & tout ce qui s'y passoit, pour en pouvoir rendre un compte exact. Tout ce que j'en puis dire en general, c'est qu'elles étoient si frequentes, ou plutôt si continuelles, qu'étant une de celles qui étoient employées à entretenir ces Religieuses & à les conduire, je n'avois qu'à peine le tems d'aller un peu prier Dieu, & dire notre Office, si ce n'étoit quand elles y vouloient aller avec nous ; ce qu'elles faisoient au moins les Fêtes, quand elles passoient tout le jour à Port-Royal. Cependant la Mere les recevoit toujours gaiement & avec une affection qui ne se peut exprimer ; sans nous temoigner jamais aucune lassitude de ce qu'il en venoit tant, & sans se trouver chargée de la depense que cela l'obligeoit de faire dans un tems où on avoit assez de peine à vivre & à avoir des provisions. Nous savons qu'elle a beaucoup servi à quelques-unes de ces Religieuses qui avoient une confiance particuliere en elle, & sur tout à quelques Abbesses fort bien intentionnées, qui l'entretenoient souvent en particulier & prenoient ses avis, soit pour le reglement de leur Maison, ou pour leur propre conduite. Feu Madame de Chevreuse, Abbesse du Pont-aux-Dames, qui étoit dans le dessein

sein de travailler à la reforme de son Monastere, s'enfermoit avec elle pour l'entretenir plus à son aise, & lui communiquer ses desseins. Elle commença en effet à regler sa Communauté, autant qu'il lui étoit possible dans ces tems fâcheux, & hors de son Couvent: mais Dieu la retira de ce monde avant que d'avoir pu executer ce qu'elle avoit entrepris. Madame de Vaucelas alors Coadjutrice de Reaulieu * & à present Abbesse, venoit fort souvent voir la Mere Angelique & lui parloit de sa conscience avec une entiere confiance. Elle n'a pas seulement pris sa conduite pendant ce tems de guerre, mais elle a continué jusqu'à sa mort, lui écrivant de tems-en-tems. Je ne dis point ici comment Dieu s'est servi de la Mere Angelique pour la toucher, la Mere Prieure l'ayant écrit †. Madame de la Tremoille, Abbesse de Jouarre ‡, vint aussi à Port-Royal où elle passa quelques jours avec la Mere, dont elle nous temoignoit une extrême satisfaction. La Mere Angelique avoit aussi beaucoup d'estime pour cette bonne Abbesse; & elles renouvellerent pendant ce tems-là, l'ancienne amitié qu'elles avoient eu autrefois l'une pour l'autre, quand la Mere Angelique fut envoyée au Lys pour y mettre la reforme. XII. Rel.

Feue Madame l'Abbesse de Mont-Martre ** voulut aussi rendre visite à la Mere An-

* Au Diocese de Soissons.

† On n'a point trouvé de Relation à ce sujet.

‡ Au Diocese de Meaux.

** Madame de Beauvilliers.

XII. REL. Angelique, quoiqu'elle fût si âgée & si foible qu'elle ne se pouvoit soutenir, & qu'il la fallût porter dans une chaise. Elle temoigna beaucoup d'estime & d'amitié pour la Mere Angelique. Elle lui dit entre autres choses, qu'elles étoient les deux premieres qui avoient reformé leurs Maisons, & que Dieu les avoit envoyées en même tems travailler à sa vigne. Notre Mere lui temoigna qu'elle étoit fort éloignée de se comparer à elle qui avoit la premiere commencé à se reformer, & qu'elle n'étoit que sa petite Novice. A quoi Madame de Mont-Martre repartit, qu'il étoit vrai qu'elle avoit commencé devant elle, & qu'elle étoit plus âgée qu'elle; mais que la fille avoit depuis bien surpassé la mere. Elle eut aussi la bonté de voir toute la Communauté, & d'embrasser toutes les Sœurs. La Mere Angelique nous recommanda de bien prier Dieu qu'il la conservât pour le bien de son Monastere & de tout l'Ordre. Elle fit promettre à la Mere Angelique, qu'elle passeroit à Mont-Martre en allant à Port-Royal des Champs, & elle lui dit qu'elle vouloit qu'elle vît ses nieces (Mesdemoiselles de Bethune) qui étoient avec elle. Et de fait elle les envoya à Port-Royal peu de tems après, & temoigna qu'elle desiroit fort que la Mere Angelique leur parlât, croyant qu'elle leur pourroit beaucoup servir. Elle souhaita aussi fort que la Mere Angelique se trouvât (en 1654.) à la profession de Mademoiselle de Bethune (l'aînée:) mais cela ne se put faire pour diverses raisons.

Depuis ce tems là notre Mere écrivit à Ma-

Madame de Montmartre, sur tout le 24. Octobre 1652. Elle lui temoigne dans cette Lettre qu'elle auroit une extrême consolation de jouir encore une fois de l'honneur de la pouvoir entretenir, & qu'elle s'estimoit trop heureuse de l'avoir reçue une fois, & de ce que sa bonté & sa charité lui faisoient esperer d'avoir toujours part à ses saintes prieres & à l'honneur de son amitié. Elle lui parle aussi au sujet des bruits desavantageux qu'on faisoit courir contre la Maison de Port-Royal en ces termes: „ Le „ temoignage de ma conscience me tient „ l'esprit en repos dans toutes les suppositions qu'on fait à notre égard. Mais j'avoue, ma très chere Mere, que ce m'est „ une consolation très douce de ce qu'il „ plaît à Dieu de nous faire la grace qu'une „ personne que j'honore autant que vous, „ ne se laisse pas préoccuper de fausses persuasions que je manque de fidelité à la foi „ de la sainte Eglise. Je m'unis de tout „ mon cœur, ma très chere Mere, dans „ la sainte priere que vous faites à Dieu, „ afin qu'il lui plaise de réunir les cœurs de „ ses serviteurs en l'unité sainte & parfaite, „ que Notre Seigneur lui a demandée allant „ se sacrifier pour nous. Et je vous puis „ assurer que tous ceux que j'ai le bien de „ connoître, qui sont accusés de division, „ n'ont au contraire nul plus grand desir „ que la parfaite union. C'est pour cela que „ je les honore, sachant que Dieu est charité & qu'il n'est point dans ceux qui ne „ l'ont pas, &c."

XII. REL.

Nous n'aurions point eu cette Lettre sans

XII. Rel. le soin de Madame la Marquise d'Aumont, qui écrivit à Madame de Vaucelas Coadjutrice de Reaulieu, qui étoit pour lors avec Madame de Montmartre, pour la prier de lui mander comment cette Abbesse l'avoit reçue, & de tâcher d'en tirer une copie. Voici ce que Madame de Vaucelas repondit dans une Lettre dont nous avons encore l'original, & que nous copierons ici:

„ Ce Jeudi à dix heures du soir 1652. Je „ suis fâchée, ma chere cousine, de n'avoir „ pas eu le loisir de vous envoyer dès au- „ jour d'hui le Livre que vous demandez: „ mais votre messagere nous a trouvées „ comme nous montions en carosse pour „ aller aux Jesuites, où j'ai cru devoir sui- „ vre notre bonne Madame. Après notre „ retour, Madame a ouvert sa boëte de „ massepains, & y a gouté avec grande sa- „ tisfaction. Mais ç'a été bien autre cho- „ se, quand elle a lu sa Lettre. Jamais il „ ne s'est vu une telle joie. Tous les ter- „ mes & toutes les paroles ont été pesées, „ examinées & approuvées, jusqu'au point „ que la bonne Madame a ordonné que cet- „ te Lettre seroit mise dans un coffre de „ velours verd, avec les Reliques plus spe- „ ciales. Que peut-on dire à cela, ma che- „ re cousine, sinon que ce sont des mira- „ cles de la grace? Pendant que l'on ca- „ nonisoit notre digne Mere & que l'on „ enchassoit sa Lettre, la Mere de S. Jean „ est arrivée & m'a dit que vous la sou- „ haitiez avoir. Aussi-tôt je me suis mise „ en devoir de la derober, & j'y ai si bien „ réussi qu'à cette heure que j'écris, Mada-

„ me

„ me croit l'avoir bien enfermée, & je la tiens. J'en viens de tirer une copie fort exacte, ayant dessein de renfermer demain matin l'original; & j'ai grande joie qu'il soit honoré comme il merite, & d'avoir pu vous donner la satisfaction que vous desirez. Je doute qu'on puisse retrouver la premiere. Mais je vous promets, ma chere cousine, que je prendrai soin à l'avenir de vous les envoyer toutes, & je m'estimerai heureuse de vous rendre ce service. Je n'ose vous aller voir demain à cause de toute l'Abbaye ou Communauté de Gif, ni même Samedi, comme j'avois dessein, d'autant que celles de ceans qui iront craignent que je ne leur derobe leur tems auprès de notre Pere. J'irai Dimanche ou Lundi. En attendant je demeure & pour toute ma vie, à nos Reverendes Meres & à vous, très humble & très obeissante servante, &c."

XII. Rel. — M. Singlin.

XXIX. Autres traits de la charité de la M. Angeliq.

Ma Sœur Angelique de S. Jean a marqué dans sa Relation la plûpart des Religieuses qui demeurerent pendant la guerre à Port-Royal, mais je m'en souviens encore de quelques-unes; qui sont, Madame Testu de Gomerfontaine, Madame Gedouin Cordeliere de Provins qui y demeura encore longtems après la guerre, & une autre Religieuse Benedictine qui demanda à être reçue à l'épreuve, ce qu'on lui accorda, & elle porta l'habit blanc assez long tems, mais enfin elle ne s'est pas accommodée avec nous. Il y eut aussi trois Sœurs Converses de Gif & trois ou quatre Religieuses de differens Couvents que la Mere Angelique

XII. Rel. avoit reçues à Port-Royal des Champs avant la guerre, & qu'elle en avoit ramenées avec nos Sœurs.

J'ai oublié de marquer que pendant qu'il entroit tant de sortes de Religieuses, la Mere qui desiroit de les servir toutes également laissoit agir differemment son zele selon leurs besoins. Elle joignoit la reprehension à l'instruction; quand elle voyoit des choses qui l'y obligeoient. Car elle ne pouvoit du tout souffrir dans les personnes Religieuses des marques de vanité qui profanent une si sainte profession. On en peut voir un exemple dans la maniere dont elle traita une Religieuse qui vint ceans pendant la guerre, qui avoit un busque à son corps & des gans, & dont l'air convenoit à cette affectation mondaine. Le fait a été ecrit * par ma Sœur Eustoquie (de Bregy.) Il vint aussi dans le même tems une autre Religieuse de notre Ordre, qui avoit de grands cheveux cordonnés comme une seculiere. La Mere la vit peu, & ne s'apperçut point de cela. Mais quand nous lui dîmes après qu'elle fut partie, elle nous dit: „ Vous „ avez eu bien tort de ne me l'avoir pas „ fait remarquer. Je vous assure que je lui „ aurois coupé ses cheveux avant qu'elle s'en „ fût allée d'ici."

Addition.

XXX. Etat de P.R. des Champs. Pendant que la Mere Angelique exerçoit ainsi sa charité à Paris, les Messieurs qui étoient

* Voyez la XXI. Relation de la II. Partie de ces Memoires.

étoient reftés à Port-Royal des Champs XII. REL.
exerçoient la leur d'une autre maniere. M. le Duc de Luines qui s'y étoit retiré depuis quelque tems pour travailler à fon falut, faifoit fur tout des charités confiderables, foit en affiftant de pauvres gens qui étoient retirés dans les bois, à caufe de la mifere dont la campagne étoit affligée, foit en faifant travailler des centaines de payfans à augmenter les bâtimens du Monaftere, & à relever de huit pieds notre églife qui étoit auparavant baffe & humide. Il fit auffi fortifier fon château de Vaumurier, où tous les Solitaires fe retirerent, & où l'on obtint la permiffion de tranfporter le S. Sacrement. On fortifia auffi notre Monaftere & on bâtit huit tours le long des murs. Comme les campagnes étoient fans ceffe couvertes de gens de guerre, il falloit que ces Meffieurs fuffent toujours fous les armes *. Plufieurs Gentilshommes du voifinage fe retirerent avec eux, en forte qu'en comptant les payfans il y avoit bien à Port-Royal des Champs & à Vaumurier près de mille perfonnes, qui toutes vivoient des charités de M. le Duc de Luines & de la Mere Angelique. De tems en tems il venoit à Paris quelques convois de farine, que ces Meffieurs efcortoient avec grand peril. Comme la guerre continuoit toujours & qu'elle étoit très furieufe, on commença à craindre pour eux, & on eut deffein de les faire venir à Paris. Mais cela n'eut point lieu, les chofes étant devenues plus tran-

E 2 quil-

* Voyez les Memoires de M. Fontaine, au commencement du Tome II.

XII. REL quilles à la fin de 1652.

XXXI. Affaire du P. Brisacier. On a omis de parler d'une affaire importante qui se passa au commencement de cette même année, & qu'il est bon de dire un peu en detail. Vers la fin de 1651. le Pere Brisacier Jesuite de Blois donna un Ouvrage, où en attaquant M. de Callaghan l'un de nos amis, qui étoit Curé près de cette ville à Cour-Cheverny, il dechiroit d'une maniere horrible & par toutes sortes de calomnies les personnes les plus innocentes. Le Monastere de Port-Royal sur tout & ses Directeurs n'y étoient point épargnés. Ce Livre qui avoit pour titre *Le Jansenisme confondu*, fut publié & affiché dans Paris, se vendant selon le titre *dans le cloître des Jesuites*.

Des personnes de probité & d'honneur ne pouvoient être indifferens sur cette affaire. Madame la Marquise d'Aumont entre autres se crut obligée d'écrire à M. l'Archevêque de Paris, pour lui demander respectueusement la reparation de l'injure qui étoit faite à Port-Royal, où elle s'étoit retirée depuis trois ans & demi. Elle alleguoit deux raisons de sa demande. La premiere étoit que les Religieuses de Port-Royal étoient traitées par le Pere Brisacier de *folles*, *d'impenitentes*, *d'asacramentaires*, de filles *sans religion & sans mœurs* & dont on osoit assurer faussement qu'une des regles de leurs Constitutions étoit qu'il étoit bon de mourir sans Sacremens pour imiter le desespoir de Jesus-Christ. L'autre raison que Madame d'Aumont apportoit étoit qu'elle se consideroit comme la cause innocente de

ce

ce scandale, puisqu'elle avoit nommé à la Cure de Cour-Cheverny M. de Callaghan Docteur en Theologie, dont elle connoissoit le merite & la pieté il y avoit douze ans, pour l'avoir vu demeurer auprès de M. l'Evêque d'Avranches son beaufrere. Elle ajoutoit qu'aussi-tôt que M. de Callaghan avoit été en possession de sa Cure, & qu'il avoit commencé par ses instructions solides à donner de l'horreur du peché, les Jesuites avoient suscité contre lui une violente persecution; qu'ils avoient ensuite chargé le Pere Brisacier de le dechirer en pleine chaire comme un heretique & un mechant, ce qui l'auroit entierement perdu auprès du peuple s'il ne s'étoit purgé par un Ecrit très moderé; que c'étoit pour cela que le Pere Brisacier avoit fait le libelle diffamatoire dont elle prenoit la liberté de demander justice à M. l'Archevêque de Paris, dans le Diocese duquel il avoit été publié & affiché aux portes même de la Cathedrale. Elle finissoit en conjurant le Prelat de ne pas laisser impuni celui qui meprisoit son autorité, en traitant si injurieusement les Filles de Port-Royal, qu'on ne pouvoit ainsi offenser sans accuser de connivence sa personne sacrée. XII. REL.

Pendant ce tems là notre Mere & toutes ses filles étoient fort tranquilles. Les premieres pensées de la Mere Angelique furent de ne se plaindre qu'à son divin Epoux des outrages qu'on faisoit au Monastere, & de s'animer à le servir avec encore plus de fidelité & d'amour, plus les hommes nous decrioient comme des mechantes & des in- XXXII. Conduite de la M. Ang.

XII. REL. fidelles. „ J'ai lu, disoit-elle à un des Dire-
M. Arnauld. „ cteurs de la Maison, par rencontre &
„ par la persuasion de Madame d'Aumont
„ le Livre du Pere Brisacier, qui m'a éton-
„ né & affligé l'esprit plus que je ne le
„ puis dire, en voyant un Religieux & un
„ Prêtre publier de si horribles impostures
„ & de si étranges calomnies. Mais enfin
„ tout ce qu'il me semble que cela doit pro-
„ duire en nous est un desir que Dieu nous
„ fasse la grace de vivre aussi chretienne-
„ ment & aussi saintement qu'on nous ac-
„ cuse d'être mechantes; & de nous ren-
„ dre par son secours aussi irreprehensibles
„ dans les moindre choses qu'on nous de-
„ chire comme criminelles dans les gran-
„ des."

Quelque tems après, comme M. l'Archevêque de Paris avoit donné le Livre du Pere Brisacier à M. Robert Duval Docteur & Professeur de Sorbonne, afin qu'il l'examinât & lui en fît son rapport, on conseilla à la Mere Angelique d'écrire à M. l'Archevêque. Elle le fit le 17. Decembre en des termes fort humbles. Après lui avoir representé que depuis plusieurs années nous souffrions en patience la persecution de plusieurs calomnies publiées par les Peres Jesuites sans l'avoir importuné de nos plaintes, elle lui parloit des excès du Pere Brisacier. Elle lui disoit qu'en nous faisant justice il se la feroit à lui même, & qu'elle esperoit qu'en consequence de la bonté par laquelle il nous avoit soutenues depuis tant d'années contre les puissances excitées par la malice de ceux qui se declaroient nos ad-

ver-

versaires il nous traiteroit encore en cette rencontre avec des sentimens charitables & paternels. XII. Rel.

XXVIII. Censure du Livre du P. Brisacier.

Notre Mere ne fut pas trompée dans son attente, & Dieu disposa tellement le cœur de M. l'Archevêque qu'il condamna le Livre du Pere Brisacier par sa Censure du 29. Decembre *, où, après avoir dit à quels excès ce Pere s'étoit porté contre la Maison de Port-Royal, en le taxant (lui Archevêque) de connivence, *aux pretendus desordres de ce Monastere qui étoit sous sa jurisdiction, visite & correction*, il condamne le Livre du Pere Brisacier, *comme injurieux, calomnieux, & qui contient plusieurs mensonges & impostures*; & se croit obligé de declarer *que les Religieuses de Port-Royal dont ce Pere avoit voulu noircir la candeur de leur bonnes mœurs & offenser leur integrité & Religion*, étoient *pures & innocentes*.

Les Peres Jesuites remuerent beaucoup pour empêcher la publication de cette Censure. Ils engagerent M. Hallier à solliciter M. du Saussai Official de supprimer au moins le titre du Livre du Pere Brisacier, afin de detourner l'attention de dessus eux. M. du Saussai qui étoit fort embarrassé au sujet de sa nomination à l'Evêché de Toul, & qui croyoit devoir menager tout le monde, se prêta à ce dessein. Mais M. l'Archevêque demeura inflexible & voulut que sa Censure fut affichée par tout, & publiée dans toutes les paroisses le 7. Janvier 1652. Quelques Curés de Paris, comme M. Abelly de S. Josse,

* Voyez cette Censure en entier à la fin des Memoires de M. du Fossé.

XII. REL. S. Josse, M. Amyot de S. Merri, M. Ollier de S. Sulpice, ayant refusé, il leur ordonna de le faire le Dimanche suivant (14.) par une Ordonnance particuliere. Mais il y en eut qui dirent en même tems que M. l'Archevêque ne condamnoit point les sentimens des Jesuites.

Ce Prelat en envoyant le 10. Janvier sa Censure à M. Henri Arnauld Evêque d'Angers, lui écrivit de sa main qu'il avoit fait ce qu'il avoit *du dans cette facheuse & miserable rencontre, en faisant justice publique d'un crime si honteux & infame par les mensonges & calomnies* du Pere Brisacier, qu'il appelle *temeraire & insolent Prêtre & Religieux*; au lieu qu'il appelle toujours la Mere Angelique sa *bonne fille*. Il écrivit aussi dans le même tems à Madame la Princesse de Guimené qu'il avoit lu l'Ecrit qu'elle lui avoit communiqué, (c'étoit la *Defense de la Censure* contre une Lettre du Pere Brisacier) & qu'il l'avoit trouvé aussi *retenu que l'autre* (celui du Jesuite) *étoit insolent à l'ordinaire de tels esprits*; & quelques jours après il permit la publication de cette *Defense*.

XXXIV. Menaces contre P. R. Disposition de la M. Ang.

Ce fut ainsi que nous fûmes declarées innocentes par la voix de notre Pasteur. Mais cela n'arrêta pas les calomnies, on en inventa tous les jours de nouvelles. Depuis la fin de 1653. on nous menaça continuellement, tantôt d'envoyer des Commissaires pour chasser les Messieurs de la Maison des Champs, où ils ne faisoient autre chose que de servir Dieu dans une vraie simplicité, tantôt de disperser les Religieuses comme

étant desobéïssantes à l'Eglise. Sur quoi la XII. REL.
Mere Angelique écrivoit (le 4. Fevrier 1654.) à une personne amie de la Maison: „ Nous esperons que Dieu nous continuant „ ses saintes graces, nous supporterons de „ bon cœur les maux dont on nous mena- „ ce, pour l'amour de la sainte verité qu'il „ nous a fait la grace d'aimer dans l'union „ de la sainte Eglise, de laquelle moyen- „ nant sa sainte grace nous ne nous departirons jamais; & quand les efforts des „ malins en chasseroient nos corps, ils n'en „ separeront jamais nos ames. Quelque trai- „ tement que nous puissions recevoir, elle „ sera toujours notre mere comme Dieu est „ notre pere." Et en une autre occasion parlant d'elle-même, elle disoit: „ Je serois „ trop heureuse dans un Monastere où l'on „ me traiteroit dans l'humiliation dont je „ suis digne. Ce me seroit un grand sujet „ d'esperer que Dieu me feroit misericorde, „ en me donnant le tems de satisfaire à sa „ justice. Peut-être veut-il que nous soyions „ tant menacées, afin qu'avec soumission „ nous soyions plus soigneuses à implorer sa „ misericorde, peut-être aussi pour nous „ preparer à bien souffrir. Sa bonté nous „ fait deja au moins la grace que tous les „ bruits & les terribles medisances que l'on „ fait de nous, ne nous troublent point. „ Nous sommes innocentes devant les hom- „ mes, disoit-elle un autre jour, nul ne l'é- „ tant devant Dieu; mais par sa grace on „ ne sauroit nous persecuter sans injustice. „ Nous serons trop heureuses de l'être, si „ Dieu l'ordonne ainsi, esperant que sa bon-

XII. Rel. „ té nous fortifiera de sa grace pour le souf-
„ frir patiemment."

Le 21. Mars 1654. mourut notre Archevêque (M. Jean-François de Gondi) qui en toute occasion nous avoit protegées & soutenues de son autorité. Les troubles qui arriverent ensuite dans l'Archevêché de Paris empêcherent son successeur (M. le Cardinal de Rets) de nous soutenir, Dieu voulant être seul notre refuge & notre protecteur. En l'année 1655. tout parut disposé à une violente persecution, & les menaces continuerent. On ne cessoit de prevenir l'esprit du Roi & de la Reine contre nous. Vingt-deux Jesuites qui prêchoient le Carême à Paris, decrierent Port-Royal comme heretique, & tâcherent de soulever le peuple contre nous. On refusa les Sacremens à un des premiers Seigneurs de la Cour *, parce qu'il avoit chez lui un de nos amis & que nous avions sa petite fille parmi nos Pensionnaires. M. Arnauld ayant cru devoir prendre sa defense fut attaqué lui-même & obligé de sortir de Port-Royal des Champs où il étoit, pour se cacher. Au milieu de tout cela la Mere Angelique étoit toujours la même, & elle écrivoit à M. Arnauld (au commencement de Decembre 1655.) *Si on efface votre nom d'entre celui des Docteurs, il n'en sera que mieux écrit dans le livre de Dieu. Quoi qu'il vous arrive Dieu sera avec vous. Vous servirez mieux sa sainte verité par les souffrances que par les Ecrits.*

XXXV. On chasse les Solitaires de P. R.

L'année 1656. commença avec de nouvel-

* M. le Duc de Liancour.

velles menaces de chasser les Solitaires, & XII. Rel.
de nous ôter nos pensionnaires & nos Confesseurs: rien ne sembloit plus assuré. Sur quoi la Mere Angelique disoit: *Que Dieu nous donne une vraie foi & une vraie charité, & avec cela nous serons trop forts!* Au commencement de Mars on pensa à faire retirer les Solitaires avant qu'on les chassât, mais tous desirerent attendre l'extremité, parce qu'ils estimoient cherement les jours qui leur pouvoient rester. Mais à la fin du mois ils eurent ordre de la Cour de se retirer, même M. d'Andilly qui en avoit eu l'agrement pour y venir. Leur sortie fut toute chretienne, sans chagrin; & il parut clairement alors qu'ils n'avoient cherché que Dieu en venant dans cette solitude.

XXXVI. Dieu fait des miracles en faveur de P. R.

Dans ces circonstances où l'on étoit prêt d'executer les autres desseins qu'on avoit contre nous, Dieu se declara lui même notre protecteur d'une maniere extraordinaire, en operant le 24. Mars un grand miracle sur une de nos pensionnaires *. Il fut accordé aux prieres ferventes de notre Mere, la Mere Marie des Anges Suireau qui avoit été élue Abbesse le 23. Novembre 1654. après la demission de la Mere Angelique qui l'étoit depuis douze ans. Ce premier miracle, qui se fit à Port-Royal de Paris par le moyen d'une épine de la sainte Couronne de Notre-Seigneur, fut suivi d'un très grand nombre d'autres dont deux furent verifiés & publiés solemnellement par les Supe-

 rieurs.

* Mademoiselle Marguerite Perier.

XII. Rel. rieurs *. Ce fut ce qui suspendit la persécution pendant plusieurs années, sans que nous cessassions d'être calomniées & menacées des plus grands maux. Ce fut aussi ce qui servit à detromper le peuple des idées qu'on lui inspiroit depuis long-tems que nous étions des heretiques, & ce qui l'engagea à visiter notre Eglise avec un concours prodigieux.

XXXVII. Interrogatoire de la M. Ang. par le Lieutenant civil.

Mais avant que le premier miracle eut éclaté, on envoya M. le Lieutenant Civil (d'Aubrai) à Port-Royal des Champs pour voir si tous les Messieurs s'en étoient retirés. Il interrogea la Mere Angelique, qui lui repondit avec autant de force que de naïveté, comme il paroît par la Relation que la Mere Angelique de S. Jean en fit alors & que nous inserons ici.

[Le Jeudi 30. Mars, 1656. M. le Lieutenant Civil arriva aux Granges sur les dix heures du matin, & descendit à l'Abbaye après midi où il dîna. Après dîner il monta au grand Parloir où il fit appeller la Superieure. La Mere Angelique qui avoit été avertie dès le matin qu'il avoit dit qu'il n'avoit à voir les Religieuses que par compliment, mais que sa commission ne s'étendoit point à elle, y alla sans nulle preparation, & ne pensa jamais même à s'informer, comme elle l'eût pu faire durant qu'il dînoit, de ce qui s'étoit passé aux Granges. Avant que d'entrer au Parloir neanmoins elle se mit à genoux, & fit une petite priere en silence. Elle trouva bon que la Mere Prieu-

* On dressa dans le tems les Relations de plus de quatre vingts.

Prieure * & moi demeurassions retirées en XII. REL.
un coin du Parloir, pour entendre ce qui se diroit, de sorte que je ne rapporterai que ce que j'ai oui moi-même.

D'abord M. le Lieutenant Civil lui dit qu'il avoit beaucoup de joie d'avoir l'honneur de la voir, seulement qu'il eût souhaité que ç'eût été dans une meilleure occasion, mais que quand le Roi commandoit, il falloit obéir: qu'il avoit ordre de savoir d'elle par quelle autorité ces Messieurs étoient assemblés aux Granges. Elle repondit qu'on n'avoit jamais eu dessein de faire aucune assemblée, & qu'on n'avoit point cru non plus qu'il fût besoin d'aucune autorité pour permettre à ce peu de personnes qui s'y étoient retirées, d'y vivre en la même maniere que toute personne qui veut servir Dieu le peut faire dans une retraite particuliere; qu'au reste rien ne s'étoit jamais fait avec moins de dessein. Sur cela elle commença l'histoire de la retraite de MM. le Maître & des autres premiers qui y sont venus, qu'elle continua jusqu'au tems que les Religieuses étant revenues, ces Messieurs leur quitterent les logemens de l'Abbaye où ils demeuroient, & se retirerent aux Granges. Il l'écouta toujours sans l'interrompre, & ensuite il lui dit, qu'encore qu'il eût bien entendu tout cela, il ne suffisoit pas, qu'il falloit faire les choses dans les formes; & il lui demanda si elle voudroit bien lever la main, & promettre de repondre avec verité à ce qu'il lui demanderoit. Elle lui repondit avec

 assu-

* La Mere Marie Dorothée de l'Incarnation le Conte.

XII. Rel. assurance, *Oui dea, Monsieur, Dieu est la verité, & je l'honorerai en la disant.* Il lui dit qu'elle trouveroit encore bon qu'il fit écrire ses Reponses: ce qu'ayant aussi agréé, d'abord il lui demanda son nom. Elle se nomma Sœur Marie Angelique. Il y ajouta *Arnauld* sur quoi elle lui dit que ce n'étoit point la coutume de cette Communauté de se servir du nom de sa Maison. Nonobstant cela il ne laissa pas de le dicter à son Secretaire. La Mere Angelique l'interrompit en souriant, & lui dit: *Mais, Monsieur, permettez moi que je vous dise encore une fois que nous ne nous servons jamais de ces noms dans tous nos Actes.* Je le crois bien dans les vôtres, lui dit-il, Madame, mais c'est ici le mien, laissez-moi faire, s'il vous plaît.

Il lui demanda ensuite quelle charge elle avoit dans la Maison, & elle repondit qu'elle n'y en avoit point, mais seulement que la Mere Abbesse l'avoit commise pour gouverner cette Maison avec la Prieure qui y étoit, & qu'elle offrit de lui faire voir, disant seulement que la raison qui avoit fait qu'elle s'étoit presentée plutôt qu'elle, c'est qu'elle savoit davantage comment les choses s'étoient passées que la Prieure, qui n'avoit été mise en charge que long-tems depuis, & en avoit peu de connoissance. Il ne temoigna pas se soucier beaucoup de la voir, & dit seulement qu'il pourroit lui parler après avoir entretenu la Mere Angelique: mais il n'y pensa plus depuis.

Pour commencer son Interrogatoire, il lui demanda comment & par quelle autorité

rité ces Messieurs s'étoient assemblés aux Granges. Elle repondit que pour la maniere dont cela s'étoit fait, elle le pouvoit assurer que ç'avoit été sans aucun dessein, & seulement par diverses rencontres: que plusieurs personnes s'étoient trouvées en ce lieu, y étant toutes venues les unes après les autres, sans penser à y faire d'assemblée; que le premier de tous fut M. le Maître, qui ayant été touché de Dieu & desirant de quitter le monde, demanda permission à la Mere Abbesse de Port-Royal à Paris (où il avoit sa mere & sa grand-mere Religieuses, cinq tantes, & sept ou huit cousines) de se retirer dans leur Abbaye de la campagne, qui étoit pour lors abandonnée, les Religieuses en étant sorties il y avoit bien douze ans avec permission des Superieurs, pour se venir établir à Paris, où elles avoient bâti leur Monastere du fauxbourg S. Jacques, dont la Reine Mere Marie de Medicis avoit bien voulu se rendre la fondatrice, leur ayant fait l'honneur de leur donner son nom: que M. le Maître avec l'agrement de l'Abbesse, se retira dans cette Maison où il n'y avoit pour lors qu'un seul Chapelain (que l'on avoit obtenu de M. l'Archevêque, qui y demeura pour dire les Messes & n'abandonner pas cette ancienne Eglise) & les personnes necessaires pour la conduite du menage & des terres de l'Abbaye: que peu de tems après un frere de M. le Maître qui portoit l'épée, ayant aussi voulu quitter le monde, se retira au même lieu avec lui: qu'ensuite un nommé M. Lancelot que l'on avoit chargé de l'instruction XII. REL.

de

XII. REL. de trois jeunes enfans, dont l'un étoit fils de M. Bignon, y vint aussi demeurer : qu'un autre, nommé M. Pallu, qui avoit été Medecin de feu M. le Comte de Soissons, & qui étant present quand il fut tué, en fut si touché qu'il se resolut de tout quitter & vint ici, où il est demeuré quelques années & y est mort; que quelque tems au-

M. Moreau. paravant un Chirurgien s'y étoit aussi retiré, lequel y est encore à present & fait beaucoup de charité à tous les pauvres du voisinage & à d'autres mêmes qui le viennent trouver de loin; & elle insinua qu'il nous étoit bien necessaire à nous mêmes qui sommes ici fort éloignées de tout secours. Elle nomma encore M. Lindo qu'elle dit y être mort, & marqua qu'il y en avoit eu encore quelques autres sans les nommer.

Elle parla ensuite de M. d'Andilly qu'elle dit y être venu au vû & au sû de tout le monde, ayant même pris congé de la Reine & de M. le Cardinal. M. le Lieutenant civil lui repondit qu'il savoit cela, & qu'il lui avoit fait l'honneur de lui venir dire adieu à lui même. Elle continua de lui dire que M. d'Andilly, qu'il sait avoir toujours aimé les plants, s'y étant aussi voulu occuper ici, avoit fait faire beaucoup de reparations dans les Jardins qui étoient la plûpart en marais, ce qui causoit un fort mauvais air dans la Maison, qui est devenue beaucoup plus saine depuis ce changement. Elle avoit parlé auparavant de M. de Luzanci qu'elle dit être fils de M. d'Andilly & s'être retiré devant lui ici, où il prenoit soin de faire valoir les terres de la Maison qui étoient en

fort

fort mauvais état, & que tout cela joint à XII. REL.
beaucoup d'autres reparations fort necessaires, que l'on avoit aussi faites dans les logemens qui étoient tout ruineux auparavant, donna lieu aux Religieuses qui se trouvoient fort incommodées dans le Monastere de Paris à cause de leur trop grand nombre, de penser à en renvoyer une partie ici avec la permission qu'elles en obtinrent de feu M. l'Archevêque de Paris; que ce fut alors que les MM. qui occupoient les logemens de l'Abbaye, les quitterent pour les laisser aux Religieuses, & se retirerent en haut à cette ferme qu'on nomme *les Granges*, excepté M. d'Andilly qui se logea dans la bassecour de l'Abbaye, & le Medecin dont elle avoit deja parlé. Elle voulut commencer de dire comme celui-ci ayant fait bâtir un petit logis dans le jardin de l'Abbaye il fut ravi de le quitter & de le donner aux Religieuses, & s'en fit bâtir un autre au dehors. Mais M. le Lieutenant Civil l'interrompit, & lui demanda si ce n'étoit pas celui dont elle lui avoit parlé qui étoit mort: que cela étant il n'y avoit plus rien à dire de lui. La Mere repondit qu'il étoit vrai, mais qu'encore que celui-là fût mort, nous en avions un M. Hamon.
autre en sa place qui nous rendoit beaucoup d'assistance vû l'éloignement où nous sommes de Paris, & le grand nombre de personnes qui sont en cette Maison, où il ne se peut qu'il n'y ait souvent des malades. Il ne trouva rien à redire à cela, au moins il ne repliqua point.

Il l'interrogea ensuite si ce n'avoit donc pas été en ce tems que ces Messieurs avoient com-

XII. REL. commencé de vivre en Communauté aux Granges. Elle repondit qu'ils n'avoient jamais été en Communauté, puisque pour former ce que l'on appelle une Communauté, il faut qu'il y ait quelque Regle qui soit commune à tous, & que ces MM. n'en ont jamais observé d'autres que celle qui oblige tous les Chretiens; qu'il faut qu'il y ait un Superieur, & qu'ils n'en avoient point; qu'il faut d'ordinaire qu'il y ait conformité d'habit, & qu'il n'y en avoit aucune parmi eux, chacun s'habillant comme il lui plaisoit; que l'on appelle encore vivre en Communauté de n'avoir point de bien en particulier, & qu'ils avoient tous la disposition du leur, & enfin qu'ils demeuroient libres de demeurer & de s'en aller quand ils vouloient, preuve qu'il n'y avoit nulle sorte d'engagement. Le Lieutenant Civil lui demanda s'il n'étoit pas vrai neanmoins qu'ils disoient tous l'Office ensemble. Elle repondit que non, mais bien que quelques-uns d'eux quand ils se rencontroient dans le logis aux heures qu'il le falloit dire, l'alloient dire ensemble tout bas avec M. Arnauld & dans sa chambre *que vous avez vue*, lui dit elle, *Monsieur*, *& qui ne ressemble pas à une chapelle*, *ni ne peut être un lieu de grande assemblée*, ce qu'il avoua.

Il lui dit ensuite qu'il falloit bien neanmoins qu'il y eut une Chapelle où ces Messieurs qui étoient Ecclesiastiques disoient la Messe. Elle assura qu'il n'y en avoit jamais eu aucune, & que M. Arnauld & un de MM. le Maître le cadet, qui étoient les deux seuls qui fussent Prêtres, quoiqu'on eût vou-

voulu persuader qu'il y en avoit quarante, XII. RELIG.
descendoient pour dire la Messe à l'Eglise de l'Abbaye, où tous les autres la venoient aussi entendre. Il la pressa davantage sur ce point, & lui demanda *foi de Religieuse* s'il étoit vrai que ces MM. ne dissent jamais la Messe aux Granges. Elle l'en assura de nouveau, & lui dit que jamais pas un d'eux ne l'avoit dite dans la Maison, excepté un nommé M. de Beauvais qui étant incommodé & malade, & ne pouvant descendre pour la dire à l'Abbaye, avoit eu permission de la dire en particulier dans le petit logis où il demeuroit, qui étoit tout separé des autres, mais que personne n'assistoit jamais à sa Messe que son valet qui lui aidoit, la permission qu'il en avoit obtenue portant cela. Ce fut en cet endroit que parlant de M. de Beauvais qu'elle dit être d'Anjou & s'y en être retourné, elle ajouta qu'il avoit été devant que venir ici, Precepteur de M. de Montauban fils aîné de M. le Prince de Guimené. A quoi il répondit plaisamment: *Il a fait là une belle nourriture;* & ajouta: *Que si M. Arnauld & les autres dont on parle tant, avoient ressemblé à ce Seigneur, on ne les soupçonneroit jamais d'avoir fait des heresies nouvelles !* La Mere lui repondit que ce n'étoit pas à dire que tous ceux qui ont plus d'esprit que lui fussent si malheureux que d'en faire: ce qu'il lui avoua en riant.

Il poursuivit son Interrogatoire; & lui dit qu'elle ne nieroit pourtant pas que ces Messieurs ne mangeassent en commun, & ne s'assemblassent au son de la cloche. Elle repon-

XII. REL. repondit qu'il étoit vrai, mais qu'elle ne voyoit pas aussi ce qu'on y pouvoit trouver à redire puisqu'il n'y avoit rien si ordinaire par tout que des personnes qui demeurent ensembles mangent aussi ensemble, & qu'il étoit un peu étrange qu'il n'y eût que dans Port-Royal qu'on condamnât une chose qui se pratique en tant d'autres lieux; qu'aux Carmelites de Paris où elles ont d'ordinaire plusieurs Ecclesiastiques, ils mangent toujours tous ensemble, & jamais personne ne s'est avisé d'en parler, comme aussi n'y a t'il rien à en dire. Il repondit à cela bonnement: *En verité, Madame, vous dites vrai, & si M. Arnauld & les autres Messieurs n'avoient pas tant d'esprit, on ne parleroit pas tant d'eux, & on trouveroit moins à redire à ce qu'ils font.*

Il s'enquit ensuite quelle raison avoit porté ces Messieurs à se retirer tous d'ici. Elle repondit que ç'avoit été ensuite de ce qu'ils avoient appris que le Roi le desiroit. Il lui demanda s'ils ne s'étoient pas allés s'établir tous ensemble. Elle dit qu'elle ne le savoit point, & qu'elle ne le croyoit pas. Il repliqua qu'elle pouvoit pourtant en savoir quelque chose, & lui demanda si on ne leur avoit pas fait porter leurs meubles où ils sont. Elle repondit que non, & qu'eux mêmes avoient loué des charettes pour les venir querir.

Enquise en quel tems ils étoient tous partis, elle repondit que M. Arnauld s'en étoit allé à Paris dès le mois de Novembre pour vacquer à ses affaires: que les autres ne s'étoient retirés que depuis environ deux mois ou

ou ſix ſemaines, les uns après les autres. XII. Rel.
Elle lui voulut dire enſuite comme il ne reſtoit plus que le petit du Faï & ſon hiſtoire, & qu'il devoit s'en aller dans peu de jours ; mais il lui dit qu'il ſavoit cela, & qu'il l'avoit vu. La Mere lui dit enſuite qu'on ſe perſuadoit peut-être de nous avoir fait grand deplaiſir d'avoir obligé toutes ces perſonnes à ſe retirer, mais que pour notre particulier cela ne nous importoit point du tout, & qu'à peine nous nous en appercevrions, puiſque pendant qu'ils y étoient on ne les voyoit jamais; qu'il nous en reviendroit même une commodité, parce que tout le logement des Granges qui demeuroit vuide par leur ſortie, ſerviroit à ſerrer le bled & les fruits; qu'auſſi bien deliberoit-on de faire exprès bâtir des greniers, parce que faute de cela on ne pouvoit faire proviſion de bled d'une année pour l'autre, ce qui obligeoit à l'acheter ſouvent bien cher. Il entra fort dans ce qu'elle diſoit, & lui repondit que cela ſeroit très bien. Par parentheſe elle l'avoit dit tout exprès pour prevenir le deſſein qu'on avoit eu peur qu'ils n'euſſent, de commander qu'on demolît les logemens pour mettre impoſſibilité au retour de ces Meſſieurs.

Il la preſſa encore de lui dire la verité ſur une choſe dont il la vouloit interroger, & il ſe ſervit encore de ſon même terme *foi de Religieuſe*, en l'obligeant de repondre s'il n'y avoit point de preſſes ceans, & ſi l'on n'y avoit jamais imprimé. Elle l'aſſura que c'étoit à quoi on n'avoit jamais penſé. Il la preſſa deux ou trois fois, & il n'y eut rien

XII. Rel. rien sur quoi il parut tant appuyer.

Enfin après avoir achevé son Interrogatoire, il lui demanda si elle ne vouloit pas l'entendre relire & le signer. Elle lui dit qu'elle en feroit fort aise, puisqu'elle s'attendoit qu'elle le pourroit voir quelque jour imprimé. Il lui demanda pourquoi elle avoit cette pensée. Elle repondit qu'elle n'y trouvoit rien d'étrange, puisque l'on avoit imprimé celui que M. de Laubardemont avoit eu commission de venir faire en ce même lieu quand MM. le Maître s'y furent retirés en 1638. Il repliqua de bonne grace: *Oh! Madame, pour qui me prenez vous ici? Je ne suis pas Laubardemont, le Diable de Loudun.* Ensuite on relut, & elle signa.

Après cela M. le Lieutenant Civil s'élevant, lui dit que mettant à part sa commission & l'ordre du Roi à quoi il venoit de satisfaire, il lui restoit à lui faire en son propre nom de grands remercîmens de la bonne reception & du bon traitement qu'il avoit reçu chez elle, & qu'il étoit très satisfait de tout ce qu'il y avoit vu. Il lui dit ensuite, qu'elle devoit avouer qu'il ne lui avoit pas fait trop de mal, & que l'on a peur d'ordinaire quand on parle d'un Lieutenant Civil, mais que ce n'est pas à dire qu'il soit toujours aussi mechant qu'il est noir. Elle repondit qu'elle n'en avoit point eu de peur, & qu'elle ne craignoit point une justice reglée; & lui temoigna qu'elle avoit toute sorte de sujet d'être satisfaite de la maniere dont il avoit agi. Cela finit de la sorte. Il fut ensuite à Vaumurier saluer M. le Duc de Luines, & le soir même

même il s'en alla avec M. de Bagnols coucher à S. Jean des Troux.] XII. RÉL.

Tout ce qu'on avoit après cela à craindre de la part des hommes fit un tel effet dans les deux Maisons de Port-Royal que jamais les Sœurs ne furent plus solitaires, silentieuses & devotes. Pour la Mere Angelique elle étoit dans de grandes inquietudes par rapport à ces pauvres enfans que nous tâchions d'élever dans la crainte de Dieu & l'éloignement du monde. Elle ne desiroit pas tant que les miracles fissent cesser la persecution que nous souffrions, que celle que nous faisions souffrir, disoit-elle, à la verité en n'y conformant pas nos actions. Elle ajoutoit que si nous lui étions vraiment fideles, Dieu ne seroit pas obligée par sa justice de faire souffrir sa verité pour nous châtier. La treve que nous eumes ensuite, lui faisoit dire que c'étoit pour nous preparer à mieux souffrir quand la tempête arriveroit. Et en considerant ce grand nombre de miracles, elle disoit : *Je suis dans le tremblement que nous ne temoignions pas assez à Dieu notre reconnoissance par la fidelité à nous rendre plus attentive à ses desirs & à la mortification de nos passions. S'il veut que nous souffrions*, disoit-elle en une autre occasion, *il fortifie notre foi par tant de merveilles que nous serions les plus ingrates du monde, si nous ne lui étions parfaitement soumises.*

XXXVIII. Effet des menaces contre P. R.

Le Seigneur qui vouloit nous combler de ses misericordes, nous donna pour Superieur M. Singlin, cet homme admirable qui nous rendoit service depuis tant d'années, &

XXXIX. M. Singlin est établi Superieur.

XII. REL. & qui étoit si en butte à nos ennemis. Il fit en cette qualité la Visite des deux Monasteres (aux mois de Septembre & d'Octobre 1657.) avec une sagesse, une prudence & une charité extraordinaires, dont toutes les Sœurs furent ravies & encouragées à mieux faire que jamais. La Mere Angelique qui connoissoit tout le prix de cette faveur que Dieu nous faisoit, en étoit dans une admiration qu'on ne peut exprimer, & elle ne cessoit de nous exhorter à bien mettre à profit cette grace.

XL. Mort de M. de Bagnols.

Cependant nous fîmes alors de grandes pertes. M. de Bagnols qui avoit une si grande charité pour nous mourut le 15. Mai 1657. extraordinairement regretté. Son corps fût mis ici, & son cœur fut porté à Port-Royal de Paris. M. Singlin & la Mere Angelique qui avoient avec lui une union fort étroite, furent très touchés de cette mort mais tout chretiennement & avec une grande soumission à la volonté de Dieu. La Mere Angelique en particulier disoit que nous n'étions pas dignes de la charité de cette excellente personne, n'en ayant pas assez pour Dieu qui nous châtioit en nous l'ôtant.

XLI. Mort de M. le Maître.

A la fin de l'année suivante (1658.) Dieu retira encore à lui trois personnes qui nous étoient d'un grand secours. M. le Maître mourut le 4. Novembre. Il n'y eut que la Mere Angelique qui ne pleura point à son enterrement, quoiqu'elle l'aimât extraordinairement. Mais elle consideroit que la mort étoit un gain pour un homme qui depuis vingt-deux ans perseveroit dans l'état de

de penitence, toujours plein de joie & de reconnoissance de la bonté que Dieu lui avoit faite d'y entrer, & de separer son cœur de toutes les affections de la terre pour n'aimer que lui. XII. REL.

XLII. Mort de la M. Suireau Abbesse.

Le 10. Decembre de la même année mourut notre Mere (la Mere Marie des Anges Suireau,) comme elle avoit toujours vecu, en vraie sainte. La Mere Angelique demanda son cœur pour Port-Royal des Champs. On proceda ensuite (le 13. Decembre) à l'élection d'une nouvelle Abbesse, qui fut notre très chere Mere Agnès. Peu de jours après nous perdîmes encore (le 19. Decembre) Madame la Marquise d'Aumont, que Dieu avoit disposée à la mort par de grandes graces, en lui faisant faire toute sorte de biens. Comme elle avoit une grande charité pour nous, la Mere Angelique ne put s'empêcher de dire que nous avions perdu *notre vraie mere*.

XLIII. Commencement de la persecution: dispositions de la M. Ang.

Les années 1659. & 1660. se passerent comme les autres, toujours accompagnées de calomnies & de menaces. Mais cela augmenta les premiers mois de 1661. Comme on écrivit à la Mere Angelique qui avoit passé l'hiver aux champs, qu'on étoit bien informé de la persecution future, elle repondit: „ Dieu notre bon pere fait toutes „ les pensées & les desseins qu'on a sur „ nous, & de plus jusqu'où il lui plaira „ qu'ils aillent: ce qui nous doit mettre en „ repos dans l'entiere soumission que nous „ devons avoir à sa sainte volonté qui nous „ sera toujours favorable, car sa misericor„ de dure éternellement. S'il ne lui plaît pas

XII. REL.„ d'arrêter la tempête il nous faut soumet-
„ tre à perir devant les hommes, & espe-
„ rer que notre perte sera notre salut."

Ce fut dans ces dispositions que la Mere Angelique vit commencer la persecution par l'ordre qui fut donné de mettre dehors nos Pensionnaires. Elle se hâta de quitter Port-Royal des Champs, pour venir à Paris où étoit le lieu du combat: & elle y arriva le 23. Avril. Elle vouloit que nous nous rejouissions dans notre humiliation. Toutes ses paroles donnoient un merveilleux courage. On ne s'étendra point ici à ce sujet: on peut voir ce qui en est dit dans la Relation de sa maladie & de sa mort. Lorsque nos Confesseurs & les Novices eurent été obligées de sortir, elle écrivit à une personne: „ Le bon Dieu nous a depouillées de
„ tout, de Peres, de Sœurs & d'enfans,
„ Que son saint nom soit beni. La dou-
„ leur est ceans, mais dans la paix & la
„ soumission à la divine volonté."

XLIV. Mort de la M. Angel. Elle succomba enfin au ressentiment qui accabloit son corps, & aux infirmités qu'elle avoit depuis plusieurs années, rendant paisiblement son ame à Dieu le 6. Août de la même année 1661. Son corps fut enterré dans l'avant-chœur. Son cœur fut porté à Port-Royal des Champs, où on le garda long-tems dans un cœur de cuivre doré. Mais après la mort de la Mere Agnès qu'on enterra le 21. Fevrier 1671. dans notre chœur au bas de la chaise de la Prieure, on pensa que le cœur de la Mere Angelique sa sœur nous tenant lieu de son corps qui étoit demeuré dans la Maison de Paris,

laquelle s'étoit alors separée d'avec nous, il seroit bon de l'enterrer de l'autre côté vis à vis le siege de l'Abbesse, afin que l'une & l'autre de ces deux Meres tinssent encore en quelque sorte dans notre Eglise la place qu'elles avoient si long-tems & si saintement remplie en exerçant les charges d'Abbesse & de Prieure de cette Maison. On choisit pour faire cette ceremonie le jour anniversaire de sa mort, savoir le 6. Août 1671. XIII.REL.

XIII.

Relation de la maladie & de la mort de la Mere Marie Angelique Arnauld Reformatrice de Port-Royal. Par la Mere Angelique de S. Jean ARNAULD *sa niece* *.

ON ne sauroit parler veritablement de la maladie qui a conduit à la mort par une longue suite de souffrances notre digne & chere Mere Marie Angelique, de qui l'heureuse vie n'a été qu'une longue suite de vertus & de travaux continuels, soutenus pour Dieu & pour la charité, dont elle brûloit envers lui & envers les ames, sans être obligé de marquer quelles en ont été les I. Humilité de la M. Angel.

* [Cette Relation fut écrite dans le tems même en 1661. On y a ajouté en quelques endroits du texte & en notes quelques circonstances tirées d'un autre petit Écrit de la Mere Angelique de S. Jean sur le même sujet intitulé *Remarques*, &c.]

XIII. Rel. les causes visibles & ce qui y a le plus contribué. Et comme par le jugement de tous les Medecins qui l'ont vue, les dernieres afflictions de sa Maison ont été le commencement & l'occasion de sa maladie aussi bien que de sa mort, c'est par-là qu'il faut commencer la Relation qu'on nous demande. Elle sera plus courte qu'on ne l'attendroit peut-être, parce que celle dont nous parlons a eu une attention particuliere pendant cette maladie, qu'elle ne doutoit point qui ne fût la derniere, à fort peu parler & à ne rien faire de remarquable, de peur qu'en effet on ne le remarquât, & qu'on n'en prît sujet de parler d'elle & d'en avoir quelque estime.

On auroit assez facilement jugé cela à la voir agir; mais Dieu permit qu'elle s'en expliquât aussi dans une occasion imprevue. Une de nous la pressant beaucoup de lui dire quelque chose pour mander de sa part à des personnes qui l'aimoient beaucoup, après l'avoir refusé deux ou trois fois, voyant qu'on l'importunoit toujours, il lui échapa de dire, qu'elle savoit bien pourquoi elle le refusoit, & qu'elle vouloit ôter l'occasion de tant de discours inutiles qu'on fait sur ces sujets-là, & dont on prend pretexte de s'entretenir & de se dire les unes aux autres: *Feue notre Mere m'a dit cela*; & *à moi elle m'a dit ceci*; que tout cela n'étoit qu'une occasion au demon qui se servoit de tout pour nous détourner de l'application à Dieu, du recueillement interieur & du silence auquel les Religieuses sont obligées, & qu'elle avoit bien remarqué tout ce qu'on avoit dit

de la Mere Marie des Anges qui étoit morte XIII.REL.
il y avoit deux ans; qu'on penseroit peut-être à en faire autant d'elle, & que ce n'étoit pas de même. A quoi une personne qui étoit presente lui ayant repondu, que cette bonne Mere qu'elle estimoit tant, n'avoit pas fait de même, & avoit parlé & satisfait à toutes celles qui lui avoient demandé quelque chose durant la maladie, elle repliqua: *Cela étoit fort bon pour elle qui avoit une grande simplicité & beaucoup d'humilité. Je ne lui ressemble pas.*

Ceci arriva quasi dans les commencemens de sa maladie; & elle a fait voir dans toute la suite qu'elle a toujours eu cette application, parlant fort peu & évitant de rien faire qui pût paroître: ce que j'ai dit d'abord pour marquer la disposition si humble dans laquelle elle a voulu mourir, & qui abregera ce qu'il y auroit à dire d'elle dans le cours d'une si longue maladie.

II. La persecution approchant elle vint à Paris.

La Mere Angelique avoit passé tout l'hiver de l'année 1660. à Port-Royal des Champs, fort languissante & fort foible, ne s'étant point bien retablie depuis une grande maladie qu'elle avoit eue l'été precedent. Nous lui mandions d'ici tout ce qui se passoit, & l'orage qui paroissoit se preparer contre nous. Toutes les reponses qu'elle nous faisoit marquoient une vigueur & une constance extraordinaire, & qu'elle s'attendoit à tout; jusques-là qu'ayant reçu des nouvelles dans le Carême dernier qu'on croyoit que les choses s'accommoderoient, & qu'il y en avoit des apparences qu'on n'auroit jamais crues, elle manda fortement

XIII. REL. qu'aussi ne les croyoit-elle pas, que le tems étoit venu de souffrir, & qu'elle ne vouloit plus penser qu'à s'y preparer.

Il parut bientôt qu'elle en avoit bien jugé. Aussi ne fut elle point surprise lorsqu'on lui manda dans la semaine de Pâques l'ordre que le Roi avoit donné à Messieurs les Grands-Vicaires, en partant pour Fontainebleau, d'ôter le Superieur d'ici *, & le dessein que l'on avoit de nous obliger à renvoyer nos Pensionnaires. Ce coup frappa son cœur dans ce qu'elle avoit de plus sensible. La parfaite soumission qu'elle avoit pour la conduite que Dieu nous avoit donnée, & l'estime extraordinaire qu'elle faisoit d'un tel don d'où depend tout le bien des Communautés, lui fit regarder ce dessein qu'on avoit de nous l'ôter, comme l'un des plus grands maux qu'on nous pût faire. Mais elle le porta avec la même égalité d'esprit & le même courage, qui a toute sa vie paru dans elle dans les plus grandes occasions. Et comme si elle eût eu peur d'avoir moins de part à nos souffrances, étant absente du lieu par où on les alloit commencer, elle manda dès le lendemain matin qu'elle eût appris cette nouvelle, que quelque affection qu'elle eût eue en d'autres tems pour son desert, dans l'état où elle voyoit les affaires, elle croyoit à propos si on le trouvoit bon, qu'elle vînt à Paris pour attendre l'évenement des choses & servir en ce qu'elle pourroit. Cela fut resolu; & elle partit de Port-Royal des Champs le Samedi de devant la Quasimodo 23. Avril 1661. après avoir dit adieu à toute la Communauté

* M. Singlin.

mu-

munauté avec une charité & une force extraordinaire, les consolant & les fortifiant sur tout ce qui pouvoit arriver, d'une maniere qui supposoit assez qu'elle croyoit ne les plus revoir. XIII. REL.

Sortant du Monastere, elle trouva dans la cour au dehors M. d'Andilly son frere, qui l'attendoit pour lui dire adieu. Quand il se fut approché, elle lui dit: *Adieu, mon frere, bon courage quoi qu'il arrive.* Il lui repondit; *Ma sœur, ne craignez rien, je l'ai tout entier.* Mais elle repliqua: *Mon frere, mon frere, soyons humbles. Souvenons-nous que l'humilité sans fermeté est lâcheté; mais que le courage sans humilité, est présomption.*

Etant en chemin, un Ecclesiastique * qui venoit d'ici & qui s'en retournoit à Port-Royal des Champs, rencontra le carosse, & approcha de la Mere pour lui dire que M. le Lieutenant Civil venoit de sortir de Port-Royal, & avoit pris le nom de toutes les Pensionnaires, à dessein de les faire sortir par l'ordre du Roi. Elle repondit sans se troubler: *Hé bien, Monsieur, Dieu soit loué. Portez, je vous supplie, cette nouvelle à nos Sœurs, & leur dites qu'elles ne se troublent de rien, & qu'il n'y a qu'à esperer en Dieu.* Et puis parlant à celles qui étoient avec elle dans le carosse: *Il faut*, leur dit-elle, *mes Sœurs, rendre graces à Dieu de toutes choses & en tout tems. Disons ensem-*

* M. Floriot qui demeuroit alors à Port-Royal des Champs, selon les *Actes des* Religieuses publiés en 1723. ou M. de Flecelles selon M. Fontaine, Tom. II. p. 201.

XIII.Rel. ble le TE DEUM. Ce qu'elles firent à l'heure même.

Lorsqu'elle arriva ici, elles nous trouva pour la plûpart fort tristes, & quelques-unes toutes en larmes. Elle en nous regardant avec un visage ouvert & assuré : *Quoi*, dit-elle, *je crois que l'on pleure ici. Allez mes Enfans, qu'est-ce que cela! N'avez-vous donc point de foi? Et de quoi vous étonnez-vous? Quoi les hommes se remuent! Hé bien ce sont des mouches, en avez-vous peur? Vous esperez en Dieu, & vous craignez quelque chose? Crayez-moi, ne craignons que lui & tout ira bien*; & levant les yeux au ciel, elle dit: *Mon Dieu ayez pitié de vos Enfans: Mon Dieu que votre sainte volonté soit faite.* Elle dit tout cela avec tant de force & de charité, qu'en un moment elle essuya nos larmes. Chacune se sentit penetrée de je ne sai quel esprit de force & de grace qui paroissoit repandue sur ses levres, & qui passoit jusques dans le cœur de ceux à qui elle parloit pour en chasser toute l'amertume & la tristesse.

III. Sa sensibilité aux maux de P. R.

Depuis ce jour, la Maison devint une Maison de larmes, & tout retentissoit des cris & des pleurs de trente trois enfans, & de plusieurs Filles deja recues au Noviciat, qui attendoient comme l'arrêt de leur mort, qu'on les contraignît à sortir de la Maison. Le nombre étoit quasi égal à Port-Royal des Champs, & la douleur toute semblable de la part de celles qui s'attendoient à la même condamnation. La Mere Angelique qui avoit plus de tendresse & d'amour pour tous ces enfans qu'une vraie mere, sentit mal-

gré

gré son courage surnaturel, ses entrailles de- XIII.REL.
chirées par la douleur de cette separation qui la touchoit bien davantage, à cause du peril où l'on exposoit toutes ces ames qu'elle aimoit pour Dieu & qu'elle avoit reçues de sa main, que par la peine sensible qu'elle avoit de les perdre seulement de vûe; ce qui n'eût rien été à sa vertu sans cette autre consideration.

A toutes les heures du jour cet objet se renouvelloit à mesure que l'on venoit enlever les uns après les autres, ces pauvres petits agneaux qui ne se taisoient pas, mais qui jettoient des cris jusqu'au ciel, quand il falloit venir dire adieu, & se separer de celle qui les avoit élevées avec tant de bonté dans son sein. Elle les consoloit, elle les exhortoit d'avoir bon courage; & son esprit au milieu de tant d'objets d'affoiblissement, se soutenoit dans la même vigueur: mais son corps deja extrêmement abbatu n'y put resister long-tems. Car dès ce commencement elle perdit tout à fait le sommeil; & quoiqu'elle se contraignît bien à manger, comme elle le disoit souvent, elle ne pouvoit pas se contraindre à dormir; de sorte que passant les nuits dans les veilles presque continuelles, elle en employoit la plûpart à écrire des Lettres, à donner des ordres pour diverses choses, & à soutenir par ses conseils & par ses paroles toutes pleines de l'esprit de Dieu ses Filles de Port-Royal des Champs, à qui elle n'étoit pas moins presente dans leur affliction par son amour & sa charité, qu'elle l'étoit ici par sa presence effective. Ces veilles l'affoiblirent si extra-

XIII. Rel. ordinairement qu'elle changeoit à vue d'œil. Quoiqu'elle fût si foible qu'à peine se pouvoit-elle soutenir, elle ne laissoit pas d'agir, de parler & d'aller partout où les affaires demandoient qu'elle fût, quoiqu'elle nous dît très souvent qu'elle se sentoit mourir, & qu'elle étoit assurée de ne pas aller bien loin, parce qu'elle se trouvoit quelquefois si mal qu'elle croyoit pouvoir mourir à toute heure.

Dès cette heure-là elle eut la mort si presente, & elle étoit si occupée de la pensée de s'y preparer par la souffrance de tant d'afflictions dont Dieu nous visitoit, que se tenant humiliée sous sa main puissante, elle se separoit de toute sorte de consolation & de satisfaction, & ne pouvoit plus prendre part à rien qui pût detourner & distraire son esprit de cette humble preparation à toutes sortes de maux. Ce qui parut le 3. Mai qu'ayant pris medecine, & quelqu'un * lui voulant parler après le dîner d'une chose indifferente pour donner, disoit-on, quelque soulagement à la nature, elle repondit avec un accent & un geste qui signifioit encore plus que ses paroles : „ Je „ vous assure que je ne saurois plus prendre „ part à toutes ces choses qui ne servent de „ rien. Nous sommes dans un tems d'affli- „ ction, & nous devons être toutes humi- „ liées & anéanties sous la main de Dieu „ qui nous afflige. Pour moi je me vois de- „ vant lui comme un criminel au pied de „ la potence, qui attend l'execution de l'arrêt

* [C'étoit la Mere Agnès qui étoit alors Abbesse.]

„ rêt de son Juge. Il n'y a que cela qui XIII.REL.
„ m'occupe, & je ne pense qu'à me pre-
„ parer, afin qu'il fasse de moi tout ce qu'il
„ lui plaira." Ce sont à peu près ses paroles
mais il est impossible d'exprimer la maniere dont elle parloit, qui faisoit souvent autant d'impression sur l'esprit de celles qui l'entendoient que ses paroles mêmes, sur tout en cette occasion où il sembloit veritablement qu'elle fût toute anéantie devant Dieu quoiqu'elle parlât avec beaucoup de force. Après avoir dit ce qu'on a rapporté, elle demeura quelque tems les yeux fermés, comme dans une profonde adoration, & elle fut ensuite près d'une heure sans parler.

Le plus sensible coup pour elle fut quand M. Singlin eut ordre de se retirer, ou plutôt quand il fallut qu'il se retirât pour ne pas attendre cet ordre. L'amour qu'elle avoit pour la soumission & la dependance, & l'estime particuliere qu'elle faisoit d'une si bonne conduite, lui avoit toujours fait apprehender plus que toutes choses de la perdre. Elle se soutint neanmoins dans cette occasion comme dans toutes les autres, sinon qu'elle sentit bien que le combat de la nature & de la foi finiroit bientôt, parce que la premiere alloit succomber; de sorte qu'après qu'on eût été assez long-tems dans le Parloir à agiter diverses affaires, le jour qu'on lui dit adieu, elle pria qu'on finît & qu'on lui laissât un peu de tems pour se confesser, parce qu'elle croyoit qu'elle pourroit mourir le lendemain de la foiblesse qu'elle sentoit, & qu'il lui sembloit que

XIII. Rel. sa vie ne tenoit plus à rien : ce qui ne paroissoit que trop sur son visage.

Après la sortie des Pensionnaires, il vint un nouvel ordre de renvoyer toutes les Postulantes. Il fallut qu'elle assistât encore debout à ce sacrifice, & elle conduisit elle-même le 5. Mai à la porte Mademoiselle de Luines & Mademoiselle de Bagnols qui sortirent ensemble ; & de qui elle étoit la veritable Mere, les ayant élevées quasi dès le berceau, & Messieurs leurs parens les lui ayant données par un vrai mouvement de pieté, afin qu'elle les nourrît, ensorte qu'elles fussent dignes d'être offertes à Dieu ; ce qui lui donnoit pour elles une tendresse particuliere. La douleur de ces enfans auroit percé le cœur à des étrangers mêmes. Le sien en étoit plus que transpercé, mais elle ne laissoit pas de paroître constante. Madame la Duchesse de Chevreuse qui venoit recevoir ses filles, lui ayant temoigné qu'elle admiroit sa fermeté, elle lui repondit avec une force étonnante : *Madame quand il n'y aura plus de Dieu je perdrai courage, mais tant que Dieu sera Dieu j'espererai en lui.* Et embrassant Mademoiselle de Luines que Madame de Chevreuse la prioit de consoler : *Allez*, lui dit elle, *ma Fille, esperez en Dieu, confiez-vous de tout votre cœur en sa bonté infinie, & ne vous laissez point abbattre. Nous nous reverrons ailleurs, où les hommes n'auront plus le pouvoir de nous separer.*

IV. Commencement de la maladie de la M. Angel. Comme on vit que les choses s'aigrissoient de jour en jour, & qu'on menaçoit de faire sortir les Novices qui avoient pris l'habit, les

les dernieres, nous tâchames d'ajouter aux prieres qui se faisoient deja, de nouveaux exercices de penitence. L'on ordonna des Processions nuds pieds, où l'on porteroit toutes les saintes Reliques pour implorer l'intercession des Saints auprès de Dieu. L'on en fit la proposition devant la Mere, & l'on fit état que si elle pouvoit avoir assez de force pour y assister, elle porteroit une Relique de la vraie Croix qui n'étoit pas pesante. Elle qui se sentoit beaucoup plus foible qu'elle ne le faisoit paroître, ne voulut point pourtant temoigner la peine qu'elle auroit à le faire, regardant comme une providence de Dieu la pensée qu'on avoit eue qu'elle le feroit bien. Elle crût que cela la determinoit à une chose qu'elle n'eût osé entreprendre, si on lui eût demandé son sentiment. Elle le fit donc le 10. Mai & porta la Croix, mais elle succomba sous sa charge, & en entrant dans le Chœur, elle fut obligée de se jetter par terre, d'où elle ne se releva pas. Car tout ce qu'on put faire, fut de lui aider à remonter à sa chambre. On la mit dans son lit, où elle demeura deux jours entiers dans un épuisement si grand qu'elle ne pouvoit ni voir ni entendre parler, & de là passa dans tous les accidens de sa grande & longue maladie ; Dieu ayant voulu nous marquer par-là qu'elle porteroit la Croix avec nous, mais qu'elle seroit accablée de sa pesanteur, & qu'il ajouteroit au poids de la nôtre, la douleur de perdre une personne qui nous aidoit à la soutenir, & dont la force & la charité étoit le plus grand appui de notre foiblesse.

XIII. Rel.

XIII. Rel. Peu de jours après il lui prit une oppression, causée en partie de la ratte & aussi de la fermentation des humeurs qui s'étoient extraordinairement aigries & enflammées, par ses veilles & par les inquietudes que tant d'affaires. lui avoient causées. Elle en fut même si mal une nuit, & l'oppression devint si forte qu'elle sembloit aller étouffer. De sorte qu'elle demanda à se confesser à minuit, & eût voulu recevoir les Sacremens si le mal n'eût diminué au bout d'une heure; mais il ne cessa pas tout à fait. Car elle eut toujours depuis beaucoup d'oppression, qui étoit plus ou moins grande, avec une petite fievre qui n'avoit point de regle non plus. Ce fut en ce tems là, qu'après que les Novices furent aussi sorties, & que tant de violences extraordinaires eurent fait paroître qu'il falloit qu'on eût étrangement prevenu la pieté du Roi contre cette Maison, pour le porter à entreprendre des choses dont il ne se voit pas d'exemple, elle pensa être obligée de rendre à sa Maison le dernier service dont elle étoit capable, en justifiant son innocence auprès de la Reine Mere par la Lettre qu'elle se donna l'honneur de lui écrire; esperant que lui étant moins inconnue qu'au Roi, elle donneroit peut-être un peu plus de creance à des faits qui sont pour la plûpart si publics, qu'ils la meriteroient assez d'eux mêmes. Elle dicta cette Lettre à plusieurs reprises & à divers jours, dans l'un lesquels elle fut si mal, qu'on apprehenda qu'elle ne la put signer. Mais elle

se

se remit un peu après, & le fit sans peine *. XIII. REL.

Son mal ayant une cause extraordinaire, n'étoit pas reglé dans ses effets. L'on appercevoit visiblement que tout ce qui arrivoit de nouveau dans les affaires, & qui pouvoit faire impression dans son esprit en faisoit aussi sur son corps, son oppression redoublant à l'instant. Cette oppression devint si forte le matin premier Juin, qu'encore que jusques-là ni les Medecins †, ni personne n'eût apprehendé le peril present dans sa maladie, excepté elle seule qui nous disoit souvent que nous y serions surprises; tout d'un coup elle entra comme dans une veritable agonie des plus violentes. Son visage changea tout-à-fait. Son poulx manqua souvent, & elle paroissoit prête à aller étouffer; de sorte qu'on ne croyoit pas pouvoir arriver assez tôt pour lui apporter le S. Viatique & l'Extrême-Onction, qu'elle reçut dans cette grande agitation sans pouvoir parler, mais donnant toutes les marques de sa profonde humilité en frappant souvent sa poitrine, & de son attention à invoquer le secours de Dieu dans cet état si violent, en faisant souvent le signe de la croix. Car elle nous a dit depuis qu'elle avoit souffert dans ce tems plus qu'on ne pourroit s'imaginer, & qu'elle n'avoit qu'une seule apprehension savoir de perdre la patience. On fit dans ce tems toutes les prieres de l'agonie, & on croyoit la voir mourir à chaque moment.

V. Elle reçoit les Sacremens.

Notre

* On peut voir cette Lettre dans les Memoires de M. du Fossé pp. 181. & suivantes.

† [M. Hamon, M. Renaudot, &c.]

XIII. REL. * LA M. AGNÈS. Notre Mere * la pria de lui vouloir donner sa benediction & à toutes ses Filles: mais elle fit signe que cela ne lui appartenoit pas. Et le Confesseur † qui étoit present lui ayant dit que la qualité que Dieu lui avoit donnée de Mere de toute la Maison, lui donnoit droit de les benir, elle baissa les yeux & frappa trois fois sa poitrine sans donner d'autre reponse. Au bout de trois heures qu'elle passa dans cet état, lorsqu'on n'attendoit que la mort, elle se retourna avec effort sur le côté, & étant assoupie on crut que c'étoit là sa fin, & qu'elle passeroit ainsi. Mais un peu de tems après on s'apperçut que l'oppression diminuoit, & au bout d'un quart d'heure elle se reveilla comme du sommeil de la mort (car cela nous parut aussi surprenant) sans oppression & toute à elle, mais extrêmement abbatue. Nous conçûmes de-là quelque petite esperance. Neanmoins les Medecins virent bien qu'il ne falloit plus se fier à un mal qui les avoit si fort trompés. Et en effet dès le lendemain à la même heure, l'étouffement & la convulsion lui reprirent; & trois fois depuis, en l'espace de trois semaines, on a tenu le Cierge beni allumé, doutant s'il lui restoit une heure à vivre.

Il ne se peut imaginer de plus douloureux état que celui où elle a passé tout ce tems-là, & encore quinze jours depuis. Cette oppression si violente lui étoit une ima-

† [C'étoit M. Dumont l'aîné de MM. Akakia: MM. Rebours, d'Allençon & de Saci entrerent aussi.]

image continuelle de la mort, parce qu'elle la pouvoit étouffer en un instant, & la tenoit dans une si grande inquietude qu'en tout ce tems; & même quasi tout le long de sa maladie, elle n'a pas pu reposer une heure sa tête sur le chevet. Mais elle étoit jour & nuit assise sur son lit, & les jambes à terre hors du lit; ou bien on la mettoit dans une chaise, où elle ne pouvoit pas même s'appuyer, parce qu'il falloit qu'elle fût toujours panchée en devant, l'oppression l'empêchant de se renverser. XIII. REL.

VI. Quelles étoient ses dispositions.

Mais quelque grandes que fussent ses incommodités & ses maux, ce n'étoit rien en comparaison de l'état de souffrance interieure, où Dieu la voulut mettre pendant ce tems, pour la purifier de plus en plus. Car depuis la premiere fois qu'elle eut pensé mourir, la mort lui demeura tellement gravée dans l'esprit, qu'elle pouvoit dire avec l'Apôtre, *Quotidie morior.* Elle ne pensoit qu'à cela, elle ne parloit d'autre chose, & avec une idée si grande de la sainteté de Dieu & de sa propre indignité, qu'elle se perdoit dans cette vue. Elle nous dit en diverses rencontres, & d'une maniere qui auroit fait trembler ceux qui craignent le moins : „ Croyez moy, mes Enfans, croyez ce que je vous dis. On ne „ sait ce que c'est que la mort, & on n'y „ pense point. Pour moi je l'ai apprehen„ dée toute ma vie, & j'y ai toujours pen„ sé; mais tout ce que j'en ai imaginé, est „ moins que rien en comparaison de ce que „ c'est, de ce que je sens, & de ce que „ je comprens à cette heure. Il ne fau-

„ droit

XIII.REL.„ droit que cette pensée pour nous detacher de tout. Maintenant tout le monde m'est moins que rien. Je me trouve dans une solitude & une separation de toutes choses, telle qu'il me semble que tout ce que je vois & tout ce que j'entends ne sauroit entrer dans mon esprit pour y tenir la moindre place, & le divertir de cette occupation qui le possede tout entier. De la maniere que je conçois ce que c'est que la mort, je ne saurois plus comprendre comment un Chretien qui a la foi peut penser, peut s'inquieter, & peut s'occuper d'autre chose en toute sa vie, que de se souvenir qu'il faut mourir, & qu'il faut se preparer pour cette heure si terrible."

Elle paroissoit si penetrée de cette pensée, qu'elle ne prenoit plus de part à quoique ce soit, & elle ne demandoit autre chose des personnes en qui elle avoit confiance pour sa conduite, sinon qu'ils lui dissent quelque chose pour soutenir son esperance en Dieu, & qu'ils le priassent pour elle qu'il lui pardonnât ses pechés. Toutes les fois qu'on lui demandoit ce qu'elle vouloit qu'on dit de sa part aux Sœurs ou à Port-Royal des Champs, elle n'avoit qu'une même reponse : *qu'elles prient Dieu qu'il me fasse misericorde, & qu'il me pardonne mes pechés* ; ce qu'elle disoit avec un sentiment & une humilité si grande, qu'il sembloit qu'elle s'aneantissoit aux pieds de celles à qui elle parloit ainsi.

Je me souviens que vers la fin de ce tems-là, disant adieu à un des Confesseurs

seurs* (qui la venoit voir pour la derniere fois, XIII.R... parce qu'il étoit aussi obligé de se retirer,) après lui avoir parlé de ses peines, & reçu ses avis avec sa soumission ordinaire, elle lui dit d'une voix toute mourante, car elle étoit extrêmement mal ce jour-là : *Je ne vous reverrai plus, mon Pere ; mais je vous promets que je n'aurai donc plus peur de Dieu.* Et en effet, depuis cela elle fut plus en paix, quoiqu'au bout de quelque tems, comme elle parloit encore de la mort avec crainte, aussi-tôt qu'une de nous l'eût fait souvenir de cette promesse qu'elle avoit faite qu'elle n'auroit *plus peur de Dieu*, elle leva les yeux, & dit : *Il est vrai, sa misericorde est éternelle, j'espererai en lui.*

Mais puisque j'ai commencé à parler de la privation où Dieu l'a reduite de toutes les personnes en qui elle avoit mis, après lui, toute sa confiance ; il n'y a rien de si édifiant à remarquer que la maniere dont elle accepta une conduite si rigoureuse. Dès le commencement de sa maladie, lorsqu'elle demanda à recevoir le saint Sacrement, notre Mere lui temoigna la douleur qu'elle avoit de la voir privée dans cet état, de la consolation qu'elle eût reçue de M. Singlin, s'il eût eu la liberté de l'assister. Elle lui repondit : ,, Cela ne me fait nulle ,, peine, ma Mere ; Dieu le veut ainsi, ,, c'est assez. Pour moi je crois M. Singlin ,, aussi present auprès de moi par sa chari- ,, té que si je le voyois de mes yeux. Je ,, sai ce qu'il me diroit, & je tâche d'être ,, dans

* [C'étoit M. Singlin qui la vit secrettement.]

XIII. Rel. „ dans la disposition où il me voudroit mettre; je ne m'inquiette point de cela. J'ai „ fort estimé sa conduite, & le fais encore; mais je n'ai jamais mis l'homme à la „ place de Dieu. Il ne peut avoir que ce „ que Dieu lui donne, & il ne lui donne „ rien pour nous, que lorsqu'il est dans son „ ordre que nous le recevions par lui." Et quelque tems après une autre personne lui ayant parlé de la même chose, elle la reprit avec force: „ Mais, ma Fille, dit-elle, de quoi nous mettons nous en peine? „ Est-ce que nous n'avons point de foi? „ N'avons-nous point peur que Dieu „ ne dise de nous avec justice, ces paroles „ du Prophête: *Mon peuple a fait deux* „ *grands maux, il m'a abandonné, moi qui* „ *suis la source des eaux vives, & il s'est* „ *creusé des citernes; mais des citernes entr'ouvertes, qui ne peuvent tenir l'eau.* „ Car c'est ce que nous faisons quand nous „ nous attachons à la creature, pour recevoir d'elle les assistances dont nous avons „ besoin pour nous conduire à Dieu, au „ lieu que nous devrions aller droit à la „ source qui est Dieu & à sa bonté infinie qui ne manque jamais à ceux qui „ mettent leur confiance en lui, au lieu de „ nous amuser à regretter des personnes „ qui ne nous pouvoient servir qu'autant „ que Dieu leur avoit voulu donner la grace pour le faire; & il ne leur en donne „ point pour cela, quand il n'est pas dans „ son ordre, qu'ils nous servent." Elle a continué dans cette disposition tout le long de sa maladie, sans avoir jamais dit une pa-

Jerem. II. 13.

rolo

role pour temoigner regretter ou avoir pei- XIII.R
ne de se voir privée de ce secours.

Elle fit encore paroître qu'elle mouroit de bon cœur dans cette extrême pauvreté, n'ayant pas une seule personne de confiance pour l'assister à la mort. Car ayant vu assez souvent dans les commencemens de sa maladie, un Ecclesiastique * son neveu qui la confessoit & de qui elle recevoit beaucoup de consolation, comme on vit que les affaires étoient à un point qu'il y avoit de l'apparence qu'on trouveroit aussi mauvais qu'il la vint voir que les autres, on fut d'avis qu'il n'y vînt plus. Nous apprehendions de lui dire cette nouvelle, parce qu'elle le demandoit assez souvent, & qu'elle étoit alors si mal qu'on jugeoit fort aisément qu'elle ne dureroit plus gueres, & qu'il étoit bien dur en cette extremité de la voir privée de cette derniere consolation. Il le fallut neanmoins; & comme nous ne voulions pas lui dire la chose tout d'abord, & que nous l'entretenions seulement de ce qui s'étoit passé depuis peu, & ce qu'on avoit à craindre des desseins que pouvoient avoir les ennemis sur les personnes mêmes; elle prit la parole, & dit: *Il ne faut plus qu'un tel vienne. Adieu à mon pauvre neveu, je ne le verrai jamais plus; Dieu le veut, je ne m'en trouble point. Mon neveu sans Dieu ne me pouvoit de rien servir; & Dieu sans mon neveu, me sera toutes choses.* Et joignant les mains, elle ferma les yeux un peu de tems, temoignant qu'elle lui offroit toute la consolation qui lui restoit au monde, & qu'elle vouloit mourir entierement pauvre.

* M. de Saci

Elle

XIII. Rel. Elle fit paroître la même preparation de cœur dans une rencontre moins prevue. Un soir avant que se passa ce que je viens de dire & qu'elle fut si mal, le Medecin craignant qu'elle ne passât pas la nuit, la fit communier en Viatique à dix heures pour la seconde fois. C'étoit environ trois semaines depuis qu'elle l'eût reçue la premiere fois avec l'Extrême Onction. Il arriva donc que l'Ecclesiastique dont nous venons de parler, qui la voyoit encore & qui devoit la communier la nuit, eut une affaire qui l'arrêta & l'empêcha de pouvoir revenir assez tôt. Nous apprehendâmes que cela ne la surprît de ne le point voir, s'y étant attendue, & de voir au lieu de lui une personne inconnue. Elle ne parloit plus & elle étoit tout-à-fait mourante & sans poulx, mais elle avoit l'esprit très present. Je lui fus donc dire que Dieu vouloit encore ajouter cette privation à ses autres souffrances. Elle baissa la tête & leva les yeux au ciel, avec un geste des mains qui temoignoit qu'elle acceptoit cet ordre avec une parfaite soumission ; & le lendemain quand elle fut un peu revenue de l'état où elle avoit été & qu'elle put parler, je lui demandai ce qu'elle avoit pensé, lorsque je lui avois dit cela. Elle me repondit: *J'ai pensé que Dieu le vouloit, & j'ai été en paix. Quand Dieu est present, on ne pense point à autre chose.*

Dans toutes les autres occasions nous avons vu clairement qu'elle ne nous avoit jamais rien dit de plus fort que ce qu'elle avoit dans le cœur, quand elle nous parloit si souvent durant sa vie du deta-

che-

chement où il faut être de tout, & de la XIII.R. necessité qu'il y a de ne s'attacher qu'à Dieu pour être ferme dans toutes les rencontres; car elle l'a aussi parfaitement pratiqué à la mort, qu'elle nous en avoit instruites toute sa vie.

Non seulement elle a souffert en paix ces dernieres épreuves, mais selon ce que dit S. Paul, elle s'est aussi glorifiée dans ses afflictions & ses souffrances. Une Dame étant entrée pour la voir dans le commencement de sa maladie, & l'entretenant sur tout ce qui se passoit, elle lui dit: „ Madame, quand je considere la dignité de cette affliction-ci, elle me fait trembler. „ Quoi nous! Que Dieu nous ait jugées „ dignes de souffrir pour la verité & pour „ la justice: sans doute nous ne meritons „ pas cela. " Et parlant à une autre Dame sur le même sujet, mais dans un autre sentiment & dans une disposition differente d'humilité, regardant l'effet & non pas la cause de cette affliction, elle lui dit: „ Certainement, Madame, Dieu fait toutes „ choses avec une admirable sagesse & une „ grande bonté. Nous avions besoin de „ tout ce qui nous est arrivé pour nous humilier. Il eût été dangereux pour nous „ de demeurer plus long-tems dans notre abondance. Il n'y avoit point en „ France de Maison qui fut plus comblée „ de biens spirituels, de l'instruction & de „ la bonne conduite. On parloit de nous „ partout. Croyez moi, il nous étoit necessaire que Dieu nous humiliât. S'il ne „ nous avoit abbaissées, nous serions peut-

„ être

XIII.REL. „ être tombées. Les hommes ne savent pas „ pourquoi ils font les choses, mais Dieu „ qui se sert d'eux pour ses desseins, le fait „ bien."

Elle regardoit si fort la main de Dieu dans tout ce qui lui arrivoit qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on s'en prît aux hommes. Elle ne permettoit point qu'on dît rien qui marquât quelque ressentiment ou mepris de la conduite de ceux qui nous affligent ; voulant qu'au lieu de s'en entretenir, on priât Dieu pour eux, comme l'Evangile nous le commande. Cinq jours seulement avant sa mort, lorsqu'elle étoit deja si affoiblie qu'on ne lui parloit plus de rien, & qu'elle étoit dans un assoupissement qui lui ôtoit presque toute application, il arriva que parlant auprès d'elle, sans croire qu'elle nous entendît, de l'ordre qu'avoit apporté de nouveau M. le Lieutenant Civil, de faire murer des portes de la Clôture & des jardins qui étoient entierement necessaires pour les charois, elle s'éveilla & nous demanda ce que nous disions, & s'il y avoit encore quelque chose, parce que nous ne lui en avions point parlé. Nous lui dîmes ce qui en étoit, ajoutant qu'une de nous demandoit s'il n'y avoit point à craindre que ceux qui faisoient murer nos portes, ne se fermassent à eux-mêmes celles du ciel. Elle nous regarda, & nous dit d'un ton qui temoignoit sa charité & son zele: *Il ne faut pas dire cela, mes Enfans. Il faut prier Dieu pour eux, & pour nous qu'il nous fasse misericorde, & qu'il accomplisse sa sainte volonté.*

VII. Suite de sa

Elle fut trois semaines, comme nous avons

vous dit, dans ses grandes oppressions, croyant toujours devoir mourir à toute heure; parce qu'en effet il n'y en avoit point d'assurée avec ce mal, qui augmentoit lorsqu'on s'en defioit le moins. Mais au bout d'un mois l'oppression cessa, & il lui prit un assoupissement qui ne fit pas moins de peur aux Medecins. Ils vouloient qu'on le combattît sans cesse, en la divertissant; & ce lui étoit un supplice à l'esprit & au corps que cette petite violence qu'il lui falloit faire pour la reveiller. Car elle étoit si occupée de la pensée de Dieu & de celle de la mort, qu'elle avoit peine à souffrir d'entendre les choses indifferentes qu'on lui disoit, en ayant de si grandes & de si serieuses dans l'esprit. Elle dissimuloit cela neanmoins avec beaucoup de douceur, hors des occasions qu'on la pressoit de parler, parce qu'il n'y avoit que cela qui la reveillât, & quelquefois elle nous disoit ses sentimens, & entr'autres cette pensée qu'elle avoit continuellement de la mort, & qui l'éloignoit si fort de toutes choses.

XIII. REL. maladie, & de ses dispositions.

XII. Rel. n. 14.

Une Sœur lui dit un jour que des personnes comme elle n'avoient point à apprehender la mort, s'y étant preparée toute sa vie. Elle repliqua: *Cela ne se fait pas pour bien causer, & pour en parler aux autres: mais la vraie preparation à la mort c'est de renoncer entierement à soi même & de s'abîmer en Dieu.*

En une autre rencontre, parlant de l'état où elle avoit été lorsqu'elle avoit pensé mourir la premiere fois, elle nous dit: *Nous ne devrions non plus penser au monde pendant*

XIII.REL. *notre vie, que nous y pensons à l'heure de la mort.* Et parlant une autre fois de l'impuissance où reduit la maladie, & de l'importance qu'il y a de ne la pas attendre pour se preparer à la mort, elle disoit: *Je n'ai jamais mieux compris qu'à present ce que l'Ecriture dit, que là où l'arbre tombe, il faut qu'il y demeure; car veritablement dans la maladie l'arbre est deja comme tombé, & l'on est incapable de toutes choses.*

Cet assoupissement se passa au bout de quelques jours, mais au lieu de cela ses jambes qui avoient deja commencé à enfler, enflerent beaucoup davantage, & sa maladie tourna en hydropisie; de quoi l'on vouloit pourtant bien esperer au commencement. Les Medecins croyoient que la tête & la poitrine étant degagées, on pourroit plus aisément par les remedes arrêter ce nouveau mal. Elle fut quelques jours en ce tems-là qu'elle eut davantage de liberté & de vigueur, & qu'elle s'appliquoit plus qu'auparavant aux choses dont on lui parloit, n'étant pas si fort dans ce grand abbatement qui la separoit de tout. On lui parloit donc de tout ce qui se passoit, & de tout ce qu'on faisoit contre cette Maison; & elle écoutoit tout avec la même paix & la même fermeté que dans sa santé, nous donnant courage de souffrir toujours humblement & d'esperer en Dieu.

Une Sœur lui ayant demandé en particulier ce qu'elle devroit faire au cas qu'on fît dans cette Maison tous les changemens dont tout le monde parloit & dont on nous menaçoit, elle lui prescrivit dans le detail

toute

toute la maniere dont elle devoit se conduire, pour ne blesser ni la justice ni la charité, & pour rendre aux personnes le respect qu'on leur devroit, sans rien relâcher de l'exactitude de la discipline par aucune complaisance. Elle lui recommanda sur tout qu'elle esperât en Dieu, & qu'elle ne doutât point que si Dieu permettoit que ces afflictions nous arrivassent, il nous fortifieroit aussi pour les porter; & que sa verité qu'il nous avoit fait la grace de connoître & d'aimer, nous éclaireroit de sa lumiere, pour connoître ce que nous devrions faire, quand tout autre conduite nous manqueroit. XIII.REL.

VIII. Elle parle à la Communauté.

Une Sœur qui étoit Maîtresse des Novices étant auprès d'elle, la Conference du Noviciat où elle devoit aller sonna. Elle demanda à la Mere ce qu'elle y vouloit mander. Elle repondit: *Dites leur qu'il faut mourir à tout, & après cela attendre tout.* Une autre fois la même Sœur étant encore auprès d'elle comme on alloit faire la Conference, elle avoit peine à quitter la Mere qui étoit ce jour-là fort assoupie, & elle le lui temoigna. La Mere prit occasion de lui dire qu'elle n'y allât point, mais qu'elle seroit bien aise de voir les Sœurs. Ce fut une providence de Dieu; car sans cela on n'auroit pas eu la pensée de lui faire voir le Noviciat ni la Communauté en corps, de peur l'incommoder, & c'est la seule fois qu'elle l'a pu faire en toute sa maladie. Quand le Noviciat fut arrivé, aussi-tôt qu'on eût ouvert le discours de toutes nos afflictions presentes, elle commença à prendre la parole

XIII. REL. avec tant de force qu'on fut obligé de l'interrompre, parce qu'elle se fût fait mal. „ Je „ vous assure, dit-elle, mes Sœurs, qu'il „ ne se faut point s'étonner ni s'abbattre de „ tout ce qui nous arrive. Il n'y a qu'à „ nous humilier beaucoup. Car Dieu ne „ le fait que pour cela. Croyez-moi, on „ abuse des meilleures choses. L'orgueil „ accompagne quasi toujours les richesses, „ & nous étions dans une certaine abondan- „ ce de biens spirituels, qui peut-être n'é- „ toit pas sans une secrete vanité. Il entroit „ céans deux sortes de personnes, des Po- „ stulantes & des Enfans. Les premieres „ étant capables de discerner la verité dont „ on les instruisoit, & d'estimer la conduite „ & le desinteressement de la Maison, vo- „ yoient qu'on ne faisoit point de difference „ entre les pauvres & les riches, qu'on ne „ marchandoit point les Filles, & qu'on ne „ se mêloit point des affaires du monde, & „ qu'on vivoit dans une grande retraite. „ Elles estimoient tout cela, & avec raison; „ mais il se glissoit dans cette estime quel- „ que complaisance. On faisoit peut-être „ comparaison dans son esprit avec d'autres „ Maisons, où l'on n'observe pas les mê- „ mes choses, & devant Dieu cette vanité „ auroit rendu toute leur vertu des Châ- „ teaux de carte. Il falloit que Dieu nous „ humiliât, & qu'il nous fit connoître de „ quoi nous avoient servi tant de connois- „ sances & de moyens que nous avions eus, „ qui nous étoient inutiles, si nous n'en é- „ tions pas plus fortes pour souffrir la pri- „ vation. " Elle vouloit continuer à parler des

des enfans, quoiqu'elle le fit avec grand effort; mais on l'en empêcha, jugeant bien qu'elle se faisoit mal. XIII.REL.

Le lendemain qui étoit le 2. de Juillet la Communauté la fut voir à la même heure, & les Sœurs lui temoignant leur peine de la voir souffrir en tant de manieres, elle repondit: *Les souffrances ne sont rien. Il n'y a pas sujet de se plaindre des maux de cette vie, lorsqu'on considere l'éternité.*

On la pria de donner quelque instruction dans un tems où cette Communauté étoit privée de tout, elle repondit: „ Nous en „ avons assez si nous nous voulons servir „ de celles que nous avons reçues. Personne ne nous sauroit ôter ce thresor, si nous „ l'avons caché dans notre cœur. Mais on „ se porte toujours à desirer quelque chose „ de nouveau. Sainte Elizabeth dit en ce „ jour : *Unde hoc mihi!* par admiration de „ ce que la Sainte Vierge l'étoit allée visiter „ une fois. Et nous donc que Jesus-Christ „ visite si souvent, à qui il donne tant de „ graces & d'assistances, & à qui il decouvre les merveilles de sa loi, ne devons-„ nous point être contentes? Pourquoi „ faut-il que l'esprit s'amuse de cent autres „ pensées, qu'on s'occupe souvent d'inutilités, de folies & de niaiseries comme des „ enfans; car tout ce qui ne tend point à „ Dieu, n'est autre chose; au lieu que nous „ devrions être toutes appliquées à nous „ soûmettre à lui, à admirer la conduite „ qu'il tient sur nous. Il n'y a rien de si „ terrible & de si merveilleux."

On lui parla ensuite des Novices qui é-

XIII. Rel. toient sorties par l'ordre du Roi, & elle prit la parole : „ Ne vous amusez point à „ tout cela, mes Sœurs, adorez Dieu, il „ en arrivera tout ce qu'il lui plaira. Quel- „ que long-tems que les hommes aient des- „ sein que cela dure, la mort & le Juge- „ ment mettront fin à tout. Je voudrois „ qu'on ne parlât & qu'on ne s'occupât „ point de toutes ces choses-là, mais seule- „ ment qu'on regardât Dieu pour s'atta- „ cher à lui & se soûmettre à toutes ses vo- „ lontés. " Elle dit ensuite : „ La mort est „ une chose terrible. Il faudroit penser sans „ cesse à s'y preparer, en se purifiant des „ moindres fautes. L'on en verra beaucoup à „ cette heure-là qu'on ne connoît point pre- „ sentement, & ausquelles on n'a peut-être „ jamais pensé. " Et elle ajouta : „ La Fê- „ te d'aujourd'hui est une grande Fête. C'est „ la premiere sanctification du premier Fi- „ dele de la nouvelle Loi, & hors ce qui „ s'est passé dans la Sainte Vierge, la pre- „ miere effusion de la grace de Jesus-Christ „ fait homme qui s'est faite dans la separa- „ tion des sens & l'attention à écouter Dieu. " Et lorsque les Sœurs sortirent elle leur dit : „ Mes Sœurs je vous supplie très hum- „ blement de prier Dieu qu'il me fasse mi- „ sericorde, qu'il m'humilie, qu'il abbais- „ se mon orgueil, & qu'il me donne la pa- „ tience, encore que je ne merite pas ce „ don. " Ce sont les dernieres paroles qu'elle a dites à la Communauté, qui ne la vit plus jusqu'à sa mort.

Les Medecins avoient esperé d'abord que les accidens les plus mortels de sa maladie

étant

étant cessés, il seroit plus aisé d'empêcher que l'enflure n'augmentât, quand on auroit commencé à la purger plus fortement qu'on ne l'osoit faire quand il y avoit fievre & oppression. Mais ils reconnurent bientôt qu'elle venoit d'une cause où leurs remedes ne serviroient de rien; parceque toutes les entrailles étoient affoiblies. En effet l'enflure augmentoit & montoit nonobstant qu'on la purgeât beaucoup & avec succès. Pour elle, pendant que nous nous flattions de toutes ces esperances, elle assuroit toujours constamment qu'elle mourroit. XIII. RÉL.

IX. Ses sentimens sur les afflictions de P. R.

Le 12. Juillet M. de Contes Grand-Vicaire de M. le Cardinal de Retz & M. Bail entrerent dans le Chapître pour faire l'ouverture de la Visite, & s'assurer selon l'ordre que le Roi leur avoit donné, de l'état de cette Maison. Au retour du Chapître ils monterent à la chambre où étoit la Mere Angelique pour la voir. M. de Contes s'étant donc assis auprès d'elle, lui dit: „ Vous voilà donc malade, ma Mere, „ qu'est-ce que votre mal." Elle lui dit: *Monsieur, je suis hydropique.* „ JESUS, ma „ Mere, repliqua M. de Contes, vous dites „ cela comme une autre chose. Ce mal ne „ vous étonne-t-il point?" *Non Monsieur*, repartit la Mere: „ Je suis sans comparai- „ son plus étonnée de ce que je vois arri- „ ver dans notre Maison. Car enfin, je „ suis venue ici pour y mourir, je m'y „ dois preparer; mais je n'y suis pas venue „ pour y voir tout ce que je vois presente- „ ment, & n'avois pas sujet de m'attendre „ à la maniere dont on nous traite. Mon-

 „ sieur!

XIII. REL. „ sieur! Monsieur, voici le jour de l'hom-
„ me. Le jour de Dieu viendra, qui de-
„ couvrira bien des choses, & qui vengera
„ tout." Elle dit cela avec beaucoup de force, & ajouta: „Je suis assurée, Monsieur, qu'il y a peu de Maisons Religieuses où, si l'on faisoit la même recherche qu'on fait ici, on n'y trouvât plus de Livres, plus de curiosité & plus de connoissance de toutes les questions du tems qu'il n'y en a parmi nous. Car certainement, Monsieur, vous ne trouverez dans toutes nos Sœurs qu'une foi fort simple. Elle s'étendit encore, mais on ne la put pas bien entendre. Et quand ils se retirerent, elle dit à M. de Contes qu'il ne la retrouveroit pas en vie à la fin de sa Visite: ce qui n'a été que trop veritable, la Visite n'ayant été conclue que le 2. Septembre, près d'un mois depuis sa mort.

Elle a toujours augmenté sa confiance & son esperance en Dieu pour ce qui regardoit l'affliction presente de la Maison, à mesure qu'elle s'est plus approchée de la mort. Pendant que la Visite dura, elle eut une consolation de voir qu'une chose qui auroit pu être capable de jetter quelque semence de desunion dans les esprits en une telle conjoncture d'affaires, ne faisoit au contraire qu'affermir la charité, l'union & la paix. Elle ne pouvoit s'empêcher dans les occasions d'en temoigner sa joie à celles qui l'alloient voir, & de leur faire esperer que Dieu repareroit les ruines de la Maison, puisqu'il y conservoit cette union qui en est le fondement.

Un

Un jour qu'on lui parloit de l'état où la XIII. REL. Maison est reduite, & que chacun faisoit son pronostic sur ce qui lui arriveroit encore; la Mere prit la parole & nous dit avec assurance : „ Ne vous tourmentez point de „ tout cela; car pour moi je ne me mets „ en façon du monde en peine de l'avenir „ pour ce sujet-là. Je ne suis pas en peine „ si on nous rendra les Pensionnaires & „ les Novices, & si la Maison se retablira, car je n'en doute nullement. Mais „ je suis plus en peine si l'esprit de la retraite, de la simplicité, de la pauvreté „ & du desinteressement s'y conservera & „ s'y retablira même plus qu'il n'est; car „ on decheoit toujours : & pourvu que ces „ choses-là subsistent dans la Maison, moc„ quons-nous de tout le reste. Tout ce „ qu'on fait, tout ce qu'on a dessein de „ faire contre nous, je m'en soucie comme „ de cette mouche," en en chassant une qui étoit devant elle, mais d'une façon si animée de foi & de resolution, que quand on l'entendoit parler de la sorte, on croyoit aussi n'avoir plus de peur de rien.

Sur la fin du mois de Juillet & bien peu de jours avant sa mort, lorsque M. le Lieutenant Civil revint ici apporter de nouveaux Ordres *, & visiter tous les logis de dehors & même ceux du voisinage, une Sœur qui en étoit toute allarmée lui en parla avec apprehension, lui temoignant qu'elle ne savoit pas ce qu'ils nous vouloient faire. La Mere lui dit tout gaiement; *Mais en effet ma Fille que nous feront-ils? Allez quand vous se-*

* [Ce fut le 25. Juillet 1661.]

XIII.REL. *seriez dans le ventre de la baleine, Dieu vous en retirera.* Elle lui repartit : *Mais, ma Mere, cela me fait peur, car c'est donc à dire qu'il faut y entrer. Non ma Fille*, repliqua la Mere, *vous n'y entrerez point, ce sera moi qui y entrerai, & quand Jonas sera jetté dans le ventre de la baleine, la tempête cessera.* En entendant une autre qui soupiroit auprès d'elle : elle lui dit, *Ma Fille, ne craignez point. Quand je serai auprès de Dieu, je vous promets que je ferai là vos affaires.*

X. Son amour pour la pauvreté, &c.

Je me suis plus étendue sur sa disposition à l'égard des afflictions presentes de cette Maison, parce qu'elle a été plus souvent contrainte de parler sur ce sujet-là, & qu'elle étoit forcée de repondre par les occasions qui s'en presentoient ; au lieu que dans tout le reste, elle tâchoit de ne point parler, comme nous l'avons dit au commencement. Cela n'a pas empêché qu'on n'ait remarqué qu'elle agissoit toujours par les mêmes principes qu'elle a eu toute sa vie dans l'esprit, avec sa charité, son amour de la pauvreté, son zele contre le relâchement & tout le reste. Souvent quand elle demandoit quelque chose qu'il se trouvoit qu'on n'avoit pas, ou qu'on ne pouvoit lui donner à l'heure même, elle temoignoit en être fort contente. Elle disoit qu'elle n'étoit jamais plus aise que quand on lui disoit qu'il n'y avoit point de ce qu'elle demandoit ; parce que cela la faisoit au moins souvenir qu'elle étoit pauvre, & que dans tout le reste elle étoit si bien assistée, qu'elle avoit peur de perdre le merite de la pauvreté devant Dieu.

On

On lui fit faire une chaiſe d'une certaine XIII.Rel. ſtructure qui devoit avoir diverſes commodités, qui étoient tout à fait neceſſaires pour ſon ſoulagement, parce qu'elle y étoit auſſi ſouvent que dans ſon lit. Elle nous dit à ce ſujet qu'elle n'avoit point de regret à cette petite depenſe qu'on faiſoit pour elle, parce qu'elle conſideroit la commodité des autres malades qui s'en ſerviroient après elle. *Car*, nous diſoit elle, *il arrivera que quelque autre pauvre malade en aura le même beſoin que moi, & qu'on ne s'aviſeroit pas pour elle de chercher cette invention ; au moins j'aurai cette occaſion de lui procurer ce ſoulagement.* Elle en diſoit autant des autres choſes qu'on faiſoit faire pour elle, comme mattelas & oreillers de diverſes formes, pour la mettre un peu à ſon aiſe, parce qu'elle avoit le corps extrêmement douloureux & tout écorché à cauſe de ſon enflure ; nous recommandant qu'on ſerrât bien tout cela après ſa mort, pour en accommoder d'autres malades dans le beſoin.

Un jour qu'on dreſſoit un ſecond lit pour elle, afin de la pouvoir changer, l'on parla d'y mettre un vieux tour de lit de futaine qui reſtoit des Enfans. Son zele s'emporta contre la Sœur qui avoit fait cette propoſition, & elle lui dit toute fâchée : „ On „ a toujours quelque curioſité à me propo- „ ſer. On cherche ce qui eſt beau, ce qui eſt „ propre, ce qui eſt ajuſté ; & nous autres, „ s'il nous étoit poſſible, nous devrions être „ ſur la cendre & ſur le fumier. Mais au „ moins ſi nous ſommes bien éloignées de

 „ cela,

XIII. Rel. „ cela, il ne faut prendre que ce qui est né„ cessaire pour la santé & pour la netteté; „ mais des curiosités & des affetteries me „ sont insupportables, il ne faut qu'un drap „ au tour de ce lit, & encore seulement „ d'un côté." Une Sœur repliqua qu'elle auroit du vent: „ Mon Dieu, dit-elle en„ core, cherchera-t-on toujours des pretex„ tes? Ce n'est pas là mon mal, & je ne „ crains point le froid, il ne faut aller qu'au „ necessaire." Cela lui demeura si fort dans l'esprit, qu'une partie du jour elle en fut occupée; & elle conta à une Sœur qui la vint voir, ce qui s'étoit passé, pour la faire entrer dans son sentiment; qu'il falloit veiller contre l'introduction de ces petites vanités, & lui dit fortement: „ S. Benoît „ recommande dans sa Regle qu'on serve „ les malades comme Jesus-Christ même, „ mais cela s'entend de les soulager dans leurs „ veritables besoins, & non pas de satisfai„ re leurs yeux, ou ceux des personnes qui „ les voyent, par des lits de futaine, de la „ vaisselle de fayance & d'autres choses inu„ tiles qui blessent la pauvreté, & que je „ ne saurois souffrir."

On lui vint dire une fois qu'une personne de grande condition se recommandoit fort à ses prieres, & la supplioit de lui obtenir l'amour de Dieu. Elle repondit à celle qui lui faisoit ce message: „ Helas, ma Fille, „ on demande cela comme une autre cho„ se, sans penser à ce que l'on dit. L'on „ voudroit bien avoir l'amour de Dieu, & „ conserver avec cela beaucoup d'autres a„ mours. Mais S. Bernard dit une parole

„ ter-

„ terrible ; qu'il est indigne de Dieu de se XIII. REL.
„ laisser trouver à une personne qui cherche
„ avec lui autre chose que lui."

Un jour elle dit à ma Sœur Marie de l'Incarnation (le Conte :) *J'ai bien des pardons à vous demander, ma Sœur, à vous & à toute la Communauté, car je suis si mechante que je m'impatiente toujours & que je fais du mal à tout le monde.* Ma Sœur Marie de l'Incarnation lui repondit que c'étoit plutôt à nous à lui demander très humblement pardon de tous les sujets de peine que nous lui avions donnés. Notre Mere lui dit ensuite : *Je vous prie qu'on m'enterre au preau & qu'on ne fasse pas tant de badineries après ma mort.*

XI. Augmentation de la maladie de la M. Ang. Sa mort.

On ne sauroit dire ce qu'elle a souffert trois semaines avant sa mort de la douleur de son enflure qui s'écorchoit en beaucoup d'endroits, d'un devoiement fort grand qui la lassoit extrêmement & ne lui donnoit point de repos ; mais sur tout d'un degoût si extrême que la nourriture lui étoit devenue un supplice, ce qui a avancé sa mort ; parce qu'elle fut reduite dans l'impuissance entiere de pouvoir rien avaler de solide, quelque violence qu'elle se fît pour tâcher de manger ; desorte que ne pouvant plus prendre que des bouillons avec grande peine, cette nourriture si humide nuisoit à son hydropisie & à son estomach qui s'en affoiblissoit toujours, & le ruina tout à fait. Enfin elle vint à avoir une telle horreur des bouillons même, qu'elle disoit que tous ses maux lui étoient moins sensibles que la peine qu'elle avoit à se contraindre à les prendre.

XIII. Rel. Le 27. Juillet il lui prit un grand frisson après midi, qui lui dura deux heures; & quand elle sentit qu'elle commençoit à trembler, elle leva les yeux au ciel, & dit en joignant les mains: *Dieu soit beni éternellement. Mon Dieu que votre volonté soit faite éternellement, éternellement*: ce qu'elle repeta plusieurs fois. Elle vit bien que cet accident nous abbatoit, quoiqu'on tâchât de ne lui pas faire paroître; & en nous regardant avec une grande douceur, elle nous dit: *Cela n'est pas extraordinaire, j'ai toujours attendu ce froid, la mort ne vient point autrement.* Nous nous attendions qu'une violente fievre suivroit ce frisson, mais elle n'en eût point du tout. Neanmoins elle empira & affoiblit à vûe d'œil depuis ce jour-là. Le lendemain qui étoit le jour de S. Anne, on la communia à deux heures après minuit. Ce qu'elle a fait plusieurs fois durant sa maladie, & toujours avec tant de devotion, que plusieurs de nos Sœurs disoient que pour s'y exciter elles-mêmes, elles n'avoient qu'à se representer son visage quand on la communioit.

Depuis cela elle fut toujours fort abbatue, & parla peu. On la voyoit seulement prier Dieu fort souvent, & quelque fois elle disoit tout haut quelques versets des Pseaumes; mais sur tout, elle dit bien des fois dans ces derniers jours ces paroles d'I-

If. XXXIII. 2. saie: *Domine miserere nostri, te enim expectavimus. Esto brachium nostrum in mane, & salus nostra in tempore tribulationis.* [Seigneur, ayez pitié de nous, car nous vous avons attendu. Soyez notre force dès le

matin & notre salut au tems de l'affliction.] XIII.R
Etant auprès d'elle quatre jours avant sa mort, comme elle les repetoit encore avec un accent de voix qui faisoit voir que son cœur les prononçoit plus que sa bouche; je lui dis, quand elle eut achevé ces derniers mots, *In tempore tribulationis*: „ Helas ma „ Mere! nous y sommes bien arrivées à ce „ tems d'affliction. " Elle se tourna vers moi, & me regarda avec bonté comme pour me donner courage & me dit: *Il nous est si bon, ma Fille!* Il lui avoit pris dans ces derniers jours une fluxion sur la poitrine qui lui avoit presque ôté toute la voix, & elle ne parloit qu'avec grand effort; & de plus l'assoupissement s'y étoit joint.

Le Jeudi 4. Août, avant-veille de sa mort, elle fut extrêmement mal, & passa la nuit dans de grandes inquietudes, mais elle étoit plus à elle & moins assoupie. Elle prioit continuellement tout bas, mais on ne pouvoit qu'à peine l'entendre; excepté quand elle faisoit effort pour élever sa voix, comme elle fit le matin, que j'étois auprès d'elle, pour prononcer ces paroles, *Dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris.* [Pardonnez-nous nos dettes, comme nous pardonnons à ceux qui nous doivent.] Je lui dis: „ Ma Mere vous „ nous oubliez, & vous ne priez que pour „ vous." Aussi-tôt elle joignit les mains & dit d'un accent à percer le ciel: *Mon Dieu faites-nous misericorde à tous: je dis à tous, mon Dieu, à tous*; & elle ajouta: *Particeps ego sum omnium timentium te & custodientium mandata tua.* *Qui timent te* Ps.CXVIII. 63.64.

vi-

XIII.Rel. *videbunt me & lætabuntur, quia in verba tua supersperavi. In te Domine speravi, non confundar in æternum.* [J'ai été associée à ceux qui vous craignent & qui gardent vos commandemens. Ceux qui vous craignent me verront & se rejouiront, parce que j'ai fort esperé en vos paroles. J'ai esperé en vous, Seigneur : je ne serai point confondue dans l'éternité.] Ayant dit tout cela avec grande peine, elle retomba dans son assoupissement un peu de tems ; puis en se reveillant elle dit plus plusieurs fois, *Adieu, Adieu.* Je lui demandai pourquoi elle disoit cela, elle repondit : *Mes Enfans, c'est que je m'en vais.*

A huit heures du matin, le lendemain, le Medecin la jugeant fort abbaissée, fut d'avis qu'on ne differât pas à la communier en Viatique pour la troisiéme & derniere fois. A cette proposition elle s'éveilla tout-à-fait & fut dans une grande attention à prier Dieu, disant quelques versets des Pseaumes tout bas pendant qu'on preparoit sa chambre. Un peu devant que le S. Sacrement entrât, elle leva les yeux sur une Croix qui étoit vis à vis de son lit, & en élevant sa voix elle dit : *ô* Jesus, *ô* Jesus, *vous êtes mon Dieu, vous êtes ma justice, vous êtes ma force, vous êtes mon tout ;* & prononça ces dernieres paroles avec tant d'affection, qu'on sentoit à l'entendre qu'elle repandoit tout son cœur en les disant. Elle reçut le S. Viatique dans une ferveur d'esprit qui animoit tout son visage, & avec une douceur & une paix qui ressembloit deja à celle du ciel. Et après, voyant toute la

Com-

Communauté fondante en larmes pour aller XIII.REL.
reconduire le S. Sacrement, elle leur dit *Adieu, mes Enfans, Adieu, allons à Dieu.* Puis elle remercia le Prêtre * qui la venoit de communier. Elle appella le Sacristain † & lui dit quelques paroles de consolation, l'exhortant à avoir bon courage & à servir Dieu & l'Eglise dans toutes les occasions qui en pourroient naître. Elle donna ensuite sa benediction à toute la Communauté, & à plusieurs personnes qui la lui demanderent en particulier; disant de petits mots de consolation à toutes celles qui étoient auprès d'elle, & se souvenant d'elle-même d'autres personnes de ses amies, auxquelles elle fit dire de sa part qu'elles eussent bon courage, & qu'elles esperassent toujours en Dieu. Et se tournant vers une Sœur qui l'avoit toujours servie, & qu'elle entendoit qui pleuroit beaucoup; elle lui dit; *Que vous êtes encore humaine!*

Après tout cela qui dura peu, elle retomba dans son assoupissement; & ne parla plus tout le jour, jusqu'au soir que quelqu'un ayant pris peine à la reveiller, on lui demanda si elle se souvenoit bien de Port-Royal des Champs, & elle temoigna que *Oui*, & qu'elle leur souhaitoit la benediction de Dieu. On la pria de se souvenir aussi du dehors & des personnes qui s'y étoient données par charité au service de la Maison. Elle fit entendre qu'elle s'en souve-

noit,

* M. le Juge établi par M. Bail qui fut mis en la place de Superieur par ordre de la Cour.

† M. Doamloup, dont on peut voir l'élogé dans le Necrologe au 13. Juin.

XIII.REL. noit. On la pria de dire une parole qu'on leur pût dire de sa part pour marque de son souvenir, Elle repondit : *Je les conjure de vivre toujours dans la paix & dans l'union parfaite.* On la pria de donner aussi sa benediction en particulier pour eux, elle fit le signe de la Croix, en disant quelques paroles en latin qu'on ne pût entendre, sinon ces derniers mots par où elle finit, *Qui habitare facit sterilem in domo matrem filiorum lætantem.*

Depuis ce tems là, elle fut toute accablée par le mal & par l'assoupissement, & elle eut peu de connoissance, mais toujours assez de sentiment pour souffrir beaucoup, jusqu'à ce qu'elle entrât tout à fait en agonie le Samedi au matin. Elle y fut jusqu'au soir dans une grande douceur, toutes ses inquietudes s'étant passées & changées en sommeil de letargie, dans lequel elle s'endormit du sommeil des Justes sur les neuf heures du soir, après que l'on eût fait toutes les prieres accoûtumées, la Communauté n'ayant presque bougé de sa chambre tout le jour. C'étoit le jour de la Transfiguration, 6. Août, & l'on faisoit le lendemain la Fête de la Susception de la Sainte Croix, dont l'Office étoit commencé. Sur quoi quelques personnes ont fait leurs remarques. Mais nous en fimes une d'une chose qui nous revint dans l'esprit, en disant ce jour-là au Chapître None de la Transfiguration, savoir la vision qu'eut S. Jean, quand il fut transporté en esprit sur une haute montagne & qu'il vit descendre du ciel la sainte Cité. Cela nous fit souvenir d'une vision

quasi

quasi pareille, quoique ce ne fût qu'en son- XIII.REL.
ge, que la Mere Angelique avoit eue, il y avoit plus de quarante ans, & qui designoit peut-être que sa mort arriveroit ce jour-là. Elle nous a conté ce songe elle-même plusieurs fois, & encore ces derniers mois qu'on l'en pria; voici ce que c'est. *

Elle étoit encore alors à Port-Royal des Champs avant l'établissement de cette Maison de Paris. Elle songea une nuit qu'elle se voyoit toute seule dans le monde, excepté une ses Religieuses, qui étoit avec elle (qui étoit une fort bonne Fille, & qui mourut bientôt après,) & qu'elle étoit au pied d'une fort haute montagne, & que regardant d'enhaut, elle vit descendre du ciel une Eglise magnifique, toute rayonnante & toute éclatante de lumiere, qui avoit trois clochers, & qui se vint poser sur cette haute montagne. Voyant cela, elle avoit une envie extrême de pouvoir approcher de ce Temple, & d'y entrer. Elle fit tout ce qu'elle put, & enfin elle s'approcha de la porte qui étoit fermée; & ne pouvant faire autre chose, elle regarda par une fente si elle ne verroit point ce qui se passoit au-dedans. Dans ce moment elle vit quelque chose qui ne se peut comprendre, qui ne se peut figurer, ni comparer à quoi que ce soit qui tombe sous les sens; *Enfin*, nous disoit-elle en le racontant, *c'est quelque chose d'ineffable, & je pense que c'étoit Dieu.* Elle vit aussi une lumiere admirable, & des Anges à

* La vision suivante est plus detaillée & avec quelques differences, dans la III. Relation de la II. Partie, n. 3.

XIII.REL. à ce qu'il lui sembla. Mais dans ce moment elle fut si ravie de ce qu'elle avoit vu, qu'elle ne pouvoit plus faire d'attention à rien, & elle dit en elle-même ces paroles de S. Paul, qu'elle n'avoit jamais sues jusqu'alors: *Les souffrances de la vie presente ne sont pas dignes d'entrer en comparaison avec cette gloire future qui nous sera un jour revelée.* Et puis elle se dit à elle-même: *Je n'ai encore rien fait pour meriter un si grand bien, il faut retourner au travail & au combat, avant que d'y pouvoir pretendre*; & elle se reveilla là-dessus.

Rom. VIII. 18.

Elle a donc passé plus de quarante ans depuis à travailler & à combattre, & est enfin arrivée à ce Temple de la paix & de la gloire, dont nous croyons que Dieu par sa misericorde infinie lui aura ouvert la porte; après y avoit conduit devant elle tant d'ames, à qui elle en avoit montré le chemin qui est si étroit & si peu connu, mais par lequel seul on y arrive. C'est l'opinion qui est restée d'elle dans l'esprit de tous ceux qui ont eu quelque connoissance de sa vie & de sa vertu.

XII. Enterrement de la M. Ang.

Le peuple le temoigna par la devotion qu'il fit paroître lorsque son Corps fut exposé à la grille de l'Eglise, ayant tant fait d'instance pour qu'on lui fit toucher les chapelets & les medailles qu'ils portoient, qu'après plusieurs refus on fut contraint de les satisfaire; & deux personnes ne firent autre chose tout le soir, & dès le lendemain matin jusqu'à l'enterrement, que de recevoir à la grille ce qu'on passoit pour lui faire toucher & le rendre. Ceux qui n'avoient ni cha-

chapelets, ni images, y faisoient toucher XIII. REL.
leurs Livres, leurs bagues, du linge, ou même du papier; & le baisoient, quand on le leur rendoit, avec un respect qui étoit la marque de leur pieté. Il y en eut même qui n'ayant rien du tout sur eux, passerent leur mouchoir tout trempé de leurs larmes, pour lui faire toucher. Ils disoient tout haut que c'étoit la Mere des pauvres qu'ils avoient perdue. D'autres disoient que si cette bonne Mere n'étoit pas sainte, ils ne savoient pas qui le pourroit être. Enfin cette presse ne cessa que quand on la porta au tombeau: & les Ecclesiastiques mêmes qui étoient entrés pour assister à son enterrement, lui furent baiser les mains, quand on emporta le corps de l'Eglise, pour marque de leur veneration, quoique ce ne soient point des personnes de la Maison, ni qui l'aient connue particulierement. Elle mourut un Samedi le 6. Août, (1661.) âgée de soixante & dix ans, moins un mois, & fut enterrée le 8. dans l'Avant-choeur de notre Maison de Paris. On porta son cœur à Port-Royal des Champs.

Addition.

XIII. Lettres sur la mort de la M. Angeliq.

M. Arnauld écrivit à notre Mere (la Mere Agnès,) la veille de la mort de la Mere Angelique, que nous devions voir par les yeux de la foi la vie dans la mort, & des sujets de joie en ce qui nous sembloit si affligeant; puisque Dieu couronnoit les graces singulieres qu'il avoit faites à notre chere Mere, en éprouvant l'ouvrage qu'il lui avoit fait accomplir par le feu d'une violen-

XIII. Rel. te persecution, qui faisoit voir qu'il n'étoit ni de paille ni de bois mais d'argent, d'or & de pierres precieuses. „ Certainement, „ ajoutoit-il, c'est le comble des graces de „ la Mere Angelique de voir la Maison „ qu'elle a formée dans une si grande paix „ & une si admirable charité parmi une si „ horrible tempête, qui l'auroit sans doute „ renversée en la mettant dans la confusion „ & le trouble, si elle avoit été fondée sur „ un fondement moins solide que n'a été „ la premiere pierre. Il semble donc qu'el- „ le n'ait plus rien à faire dans le monde, „ puisque, &c. *.

A peine notre chere Mere fut-elle morte que nos amis s'empresserent de nous consoler. Nous mettrons ici quelques-unes des Lettres qu'on nous écrivit alors: elles renferment des preuves non équivoques de la grande estime que l'on avoit de notre Mere.

Lettre de M. de Sainte-Marthe à la Communauté de Port-Royal, dont il étoit l'un des Confesseurs.

9. Août. La charité, mes très cheres Sœurs, que Dieu m'a donnée pour vous toutes m'oblige dans cette occasion singuliere de repandre devant vous le fond de mon cœur. Il est sans doute que la Mere Angelique que Dieu vient de retirer dans son secret, étoit une pierre fondamentalle de votre Maison, & qu'une maison dont on retire le fondement

* On peut voir cette Lettre en entier dans le Recueil des Lettres de M. Arnauld : c'est la LXXV. du premier Tome.

ment est en un extrême danger. C'est cette vûe qui m'a d'abord donné des sentimens de crainte & de tristesse, jusqu'à pleurer la perte si considerable que vous faites. Mais lorsque la foi m'a fait faire quelque reflexion sur ces sentimens, je les ai condamnés, & j'ai trouvé que j'avois peur dans une rencontre où je ne devois point avoir peur. XIII. Rel.

Il m'est souvenu de ce que dit S. Augustin, que la maison de Dieu qui descend du Ciel a ses fondemens dans le Ciel, ce qui nous oblige de croire que la Mere soutient plus que jamais votre Maison, qu'elle en est un fondement solide, & tel qu'aucune puissance de la terre ne sauroit jamais l'ébranler, puisqu'elle est unie à Dieu, & qu'elle participe à son immobilité. J'espere que cette bonne Mere qui est maintenant dans une parfaite paix, & qui pendant sa vie ne se troubloit qu'autant qu'il étoit necessaire pour vous procurer du repos, vous obtiendra la grace de demeurer dans la tranquillité que Dieu vous a donnée parmi toutes les tempêtes qui vous environnent. J'espere que votre paix interieure sera si ferme que toutes les guerres que vous pourroient faire les creatures, ne pourront en aucune sorte vous troubler, & ne serviront même qu'à vous unir davantage entre vous & avec Dieu. *Pax sit intus & non timebis foris.*

C'est ce qui me donne la pensée de vous dire avec consolation que vous êtes très éloignées de l'état des Juifs, qui dans le tems du siege de Jerusalem avoient plus à craindre de leur propre division que de la force de leurs ennemis ; & au contraire la

XIII. REL. seule union qui est entre vous vous defend assez de tous les efforts de ceux qui oseroient vous haïr. Nous lisons dans l'Evangile de ce jour que Dieu s'est retiré du milieu de ce peuple & a ruiné leur temple, parce qu'ils avoient fait de ce temple un lieu de commerce, & parce qu'ils n'avoient point reconnu Jesus-Christ, ni profité de ses visites: *Utinam cognovisces tempus visitationis tuæ.* Mais au contraire je suis assuré que quelque dessein qu'aient les hommes Dieu sera toujours avec vous, qu'il vous portera dans ses mains & que rien ne pourra vous en arracher, qu'il affermira votre Maison & la rendra éternelle en la maniere qu'il fait, par ce que vous avez appris de votre Mere à rejetter ce commerce qui n'est que trop commun dans les Maisons de Dieu.

La pureté & le desinteressement de votre cœur a rendu le lieu de votre solitude saint & digne des visites de Jesus-Christ, mais ce qui est la joie de mon cœur, c'est qu'en même tems vous avez reçu une intelligence toute de grace pour reconnoître l'approche de cet Epoux, & pour lui rendre grace de ses rigueurs, de même que de ses bontés. Vous êtes contentes qu'il vous ôte tout, afin qu'il soit lui seul votre tout. Vous voulez bien ne recevoir aucune consolation dans la terre comme lui même n'en a jamais reçu, afin que son S. Esprit soit votre consolateur. Vous le priez qu'il detruise tout ce qui reste d'humain dans votre ame, afin qu'il y edifie une charité pleine & abondante. Vous desirez qu'il en arrache toutes les épines, quelque douleur que vous en puis-

puissiez ressentir, afin qu'il n'y reste que ce XIII.RELI
qu'il y a planté de sa main. Mais quoi ne savez-vous pas que les bonnes plantes mêmes ne portent de fruit qu'autant qu'on a soin de les couper? Il est juste que ceux qui esperent des biens éternels aiment à se voir separés de tout ce qui est temporel, afin qu'étant morts à toutes les choses presentes ils ne vivent que de la foi, & n'aient dans l'esprit que l'éternité.

Oh! que cette foi étoit profondément gravée dans le cœur de la Mere Angelique! C'est cette vertu qui lui a donné le mouvement d'assembler tant de personnes pauvres dans un Monastere pauvre, sans craindre les incommodités de la pauvreté, & sans avoir egard aux maximes de la prudence humaine. C'est cette vertu qui lui a donné le zele de chercher la verité, qui attire toujours sur ceux qui l'aiment les haines & les tribulations du monde. Elle a eu le courage de la suivre lorsque presque tous les hommes la quittent, sans considerer les dangers où elle savoit que sa Maison seroit exposée, quoiqu'elle aimât cette chere Maison plus que toutes choses après Dieu. C'est la lumiere de la foi qui la faisoit penetrer jusqu'au fond de vos cœurs pour reprendre vos fautes avec une sainte liberté, & avec une charité qui ne vous pardonnant rien, vous faisoit obtenir un entier pardon de Dieu. C'est cette vertu qui l'a souvent forcée d'être votre Superieure, lorsque le sentiment qu'elle avoit de soi-même lui faisoit souhaiter la derniere place dans la Maison. C'est enfin cette foi qui lui a inspi-

XIII. Rel. ré dans ses plus grandes foiblesses tant de vigueur & de generosité pour defendre votre innocence devant les puissances de la terre, & pour vous justifier contre des accusations dont on tâchoit de rendre votre foi suspecte.

Si comme j'espere, s'en allant au ciel elle vous a laissé son double esprit, & si vous participez à sa foi, vous ne vous étonnerez pas de tout ce qui peut vous arriver de la part du monde, puisque vous le haïssez. Estimez-vous heureuses qu'il vous haïsse, comme il a haï Jesus-Christ, & qu'il vous fasse autant de mal qu'il pourra & qu'il en a fait aux Saints. Prenez seulement garde, comme vous faites, que rien ne soit capable de troubler la charité que vous desirez à ceux qui n'en ont pas peut-être assez pour vous, & qui sont d'autant plus à plaindre qu'ils en ont encore moins pour eux mêmes. Mais ne nous amusons point à regarder les creatures. N'est ce pas Dieu même qui vous afflige, qui vous persecute, qui coupe sa vigne, quand il nous ôte les personnes qui nous sont les plus cheres? Ou plutôt disons que dans cette occasion il n'a rien coupé avec violence, il n'a fait que cueillir un fruit qui étoit mûr pour donner lieu aux autres de meurir. Sur quoi je vous prie de considerer les momens que Dieu a choisis pour faire cette moisson.

L'heure de cette mort se rencontre entre deux fêtes celebres de la Transfiguration & de la Croix. Dieu a exaucé les vœux de sa servante dans un jour où elle lui disoit avec toute l'Eglise qu'elle attendoit le Sei-

gneur

gneur Jesus-Christ son Sauveur, afin qu'il XIII.REL.
transformât un corps foible & meprisable
pour le rendre semblable à son corps ressuscité & rempli d'une gloire infinie. L'autre Fête qui étoit deja commencée quand Jesus-Christ a appellé son Epouse, est celle de la Croix, dans laquelle vous chantiez que le Fils de Dieu s'est humilié soi-même se rendant obéissant à son Pere jusqu'à la mort & jusqu'à la mort de la Croix: ce qui étoit encore sans doute la disposition où étoit votre chere Mere.

Mon Dieu que cela est plein d'instructions! Ces circonstances ne signifient-elles pas que si nous sommes veritablement transfigurés, si nous avons depouillés la figure de l'ancien homme pour revêtir Jesus-Christ, si nous avons des vêtemens blancs, & si nous sommes des enfans de lumiere, nous en devons faire tous les jours notre fête, & esperer que Dieu en fera notre gloire. C'est la voie par laquelle Dieu a conduit votre chere Mere. La charité qu'elle avoit pour vous lui faisoit sentir avec une douleur qui crucifioit son cœur tous vos besoins spirituels & temporels. Dieu lui a encore envoyé d'autres peines. Il l'a fait long tems languir dans des incommodités extraordinaires. Il l'a privée dans les derniers jours de sa vie des consolations qu'elle pouvoit recevoir des personnes en qui elle avoit confiance. Elle s'est toute sacrifiée elle-même sur ces croix où Dieu l'avoit mise, en reconnoissant que toutes les creatures ne pouvoient l'aider sans le secours du Tout-puissant, mais que Dieu au contraire la secou-

XIII. Rel reroit sans qu'il eût besoin des creatures? Voila l'heritage qu'elle vous a laissé; possedez-le, cultivez-le, afin que vous soyez dignes filles d'une si bonne Mere, & comme elle Filles de Dieu.

Lettre de M. Hermant Chanoine de Beauvais à la Reverende Mere Catherine Agnès de S. Paul, Abbesse du Monastere de Port-Royal.

9. Août. JE ne pretends, ma très chere & reverende Mere, ni vous consoler dans votre douleur, parce qu'elle est toute chretienne & toute religieuse, ni me consoler avec vous, parce que la mort de la très chere & sainte Mere Angelique est plutôt un sujet de joie qu'une matiere de consolation. Il est vrai qu'en qualité de Fille de S. Bernard vous pouvez pleurer votre sœur, puisque ce Saint a pleuré son frere, & que la seule presence de cette Vierge étoit la force de toutes les personnes dont elle s'étoit rendue la sœur & la servante par sa charité & par son humilité, comme elle en étoit veritablement la Mere par la naissance qu'elle vous avoit donnée à toutes en Notre Seigneur Jesus-Christ. Mais si la pieté vous permet de repandre quelques larmes de douleur sur le doux & paisible sommeil qui separe pour un tems de votre troupe une des plus pures, des plus grandes & des plus saintes ames qui fussent dans l'Eglise, cette même pieté m'oblige de m'en rejouir avec son Epoux qui lui a ouvert les portes de cette Jerusalem celeste où elle se hâtoit d'entrer avec un si

ge-

genereux empressement, & qui lui ayant donné quelque part dans ses épines, la couronne de toute sa gloire pour l'éternité. XIII. REL.

Sa vie a été une épreuve continuelle. Les Saints que Dieu lui a donné pour la conduire, ont été les admirateurs de sa vertu. Elle a eu de la lumiere dans un siecle plein d'obscurité, de l'amour solide pour Dieu dans un tems où la pieté n'est que le voile d'une cupidité secrette, un parfait desinteressement dans ces derniers jours où les plus devots paroissent ne rechercher Dieu que pour leur interêt, une fecondité extraordinaire pour donner des servantes & des Epouses à Jesus-Christ selon les regles saintes de son Eglise, lorsque toute la terre paroissoit être condamnée à une sterilité effroyable pour ne produire que des ronces & des épines. Elle a été la fille des saints Evêques & des saints Abbés, la Mere des Vierges & des Abbesses, le modele & la consolation des Docteurs. Son cœur a été ouvert à toutes les visites de son Epoux, ses mains au soulagement des miserables, sa Maison pour servir d'azile à toutes les personnes qui en ont cherché chez elle pour ne pas perir par la corruption du siecle.

Que restoit-il après cela, sinon que sa mort fût la consommation de la sainteté de sa vie, & que la souffrance interieure & exterieure fût la sanctification de cette innocente victime qui s'est offerte en mille manieres toutes saintes sur l'autel de son adorable Sauveur? Il lui a fait encore cette grace ensuite de toutes les autres. Et si les Saints qui meurent dans la plus profonde

XIII Rel. paix de l'Eglise considerent comme une faveur signalée le bonheur qu'ils ont de souffrir quelque chose dans leurs corps pour être les Martyrs de la penitence, quand ils ne le sont ni de la foi ni de la justice, cette fidele servante du Roi des Rois a eu tout ensemble les couronnes de la guerre & les avantages de la paix. Elle a souffert dans son ame par un martyre continuel, & dans son corps par les douleurs les plus sensibles. Elle a eu les merites d'une ame non seulement persecutée avec injustice, mais même affligée d'autant de supplices qu'elle voyoit chez vous de Filles très innocentes; & en même tems elle a fait autant de sacrifices à Dieu qu'elle a eu de membres dans son corps.

Ainsi je ne sai si je vous dois dire qu'aussi-tôt que j'ai appris sa mort j'ai offert pour elle le saint Sacrifice de la Messe. Car S. Augustin m'apprend que c'est faire injure à un Martyr que de prier pour un Martyr. Mais je l'ai fait parce qu'il ne faut pas prevenir ni la manifestation de Dieu, ni l'ordre & le jugement de son Eglise, & que ne m'appartenant pas de la canonizer, je ne puis lui refuser ce temoignage de l'union très étroite que j'ai toujours conservée avec elle, & qu'avec la grace de Jesus-Christ je conserverai jusqu'au tombeau.

Je me persuade que vous aurez en sa personne une puissante protectrice dans le ciel, qu'elle obtiendra pour vous de la bonté du Pere des misericordes cette force qui vous doit toutes rehausser au dessus de la foiblesse de votre sexe pour être les veritables Epous-

pouses du Dieu fort, & que vous ne la trouverez jamais plus vivante, plus agissante & plus efficace que depuis sa mort. C'est le souhait de celui qui joint ses larmes avec les vôtres, qui fait sa joie de votre consolation, & qui n'a pu retenir en cette rencontre l'épanchement de son cœur, parce que vos afflictions & vos consolations lui étant communes avec vous, il est ravi de se dire avec autant de sincerité, que de respect, ma Mere, votre très humble & très obéissant serviteur. Godefroi HERMANT, très indigne Prêtre de Jesus-Christ. XIII. REL.

Lettre de M. de Barcos Abbé de S. Cyran à la Mere Catherine Agnès de S. Paul, Abbesse de Port-Royal.

JE ne saurois, ma Mere, m'empêcher de vous temoigner le ressentiment que j'ai de la perte que vous venez de faire de la Mere Angelique; & je ne sai aussi comment vous en parler, ayant le cœur rempli d'amertume, laquelle est encore augmentée par la mort du plus ancien & peut-être du meilleur de nos Religieux que Dieu nous a ôté depuis deux jours. Je vous avoue que cette double douleur m'est sensible, n'étant point de l'opinion de ceux qui mettent la perfection de la vertu dans l'indifference & l'insensibilité, laquelle l'Ecriture m'oblige de tenir pour un grand vice. Mais je m'assure que vous croirez bien que votre perte me touche encore plus que la nôtre, qui est neanmoins très considerable pour une petite Communauté naissante, comme les 17. Août.

XIII. Rel. moindres maladies violentes sont très dangereuses aux petits enfans & aux personnes foibles & delicates.

Il est vrai neanmoins que notre bon Religieux n'est pas plus comparable à la Mere Angelique, que notre Communauté à celle de Port-Royal; & quand cette difference ne seroit pas si visible, les seules raisons de la charité & de l'affection particuliere que je vous dois, feroient que je ne serois pas moins touché de votre affliction que de la nôtre, & que je ne pourrois recevoir consolation pour l'une & pour l'autre que de Dieu seul. Je n'oserois me plaindre de lui, parce que je ne suis pas aussi saint que Job pour le faire innocemment, & j'aime mieux baiser la main qui nous frappe, & reconnoître son amour dans sa rigueur, & sa misericorde dans sa justice. Je trouve beaucoup de douceur & de repos dans cette reconnoissance, & elle me fait voir qu'il seroit injuste de trouver mauvais que Dieu ait retiré ce qu'il nous avoit donné, au lieu de ressentir l'obligation que nous lui avons de nous en avoir laissé jouir si long tems.

Il est très clair, ma Mere, que votre Maison a reçu de lui une benediction extraordinaire de ce qu'il lui a conservé tant d'années la Mere Angelique, comme il a rendu si longue la vie des Patriarches, afin de se servir de leur temoignage & de leur ministere pour instruire les hommes, & leur apprendre à le connoître & à l'adorer, & établir ainsi puissamment les fondemens de sa Religion contre tous ceux qui en voudroient douter. Il a voulu qu'elle fût comme

me eux la premiere source après lui & la XIII. REL.
Mere de la reforme & de la pureté religieuse dans votre Maison, & dans toutes les autres de l'Ordre qui la voudront imiter; & il a voulu pareillement qu'elle vêqut longtems comme eux pour confirmer & pour achever ce qu'elle avoit commencé, & pour le rendre capable de subsister contre toute la corruption & tous les efforts du monde par la vertu solide de ses Filles.

Il lui a même fait la grace de voir de ses propres yeux cette benediction avant que de mourir, & d'être temoin de la soumission & de la paix avec laquelle elles ont reçu l'orage qui s'est élevé contre elles, en conservant une tranquillité & une union que vos ennemis mêmes sont contraints d'admirer, quoiqu'ils ne veuillent pas reconnoître le doigt de Dieu, qui est si visible qu'il a dit dans l'Evangile que la principale marque à laquelle on connoitra ses disciples sera la dilection & l'unité des cœurs dont ils seront liés inseparablement.

Il faut, ma Mere, considerer cette grace incomparable que Dieu a repandue sur votre Communauté par la longue vie & par les travaux de la Mere Angelique, & lui en rendre les louanges & les actions de graces qui sont dues à sa divine Majesté, au lieu de s'affliger en pensant que vous ne l'avez plus & que Dieu vous l'a ôtée, puisqu'il le pouvoit faire par le seul droit qu'il avoit sur elle & sur vous, & qu'il est neanmoins manifeste qu'il ne l'a fait que par un surcroît de misericorde, & pour vous & pour elle. Car l'ayant retirée au milieu de la tempête

XIII. REL. qu'elle ressentoit beaucoup pour l'amour de ses Filles, & qui par consequent a beaucoup contribué à sa mort dans la foiblesse & la langueur où elle étoit depuis si long-tems, il est clair qu'il lui a donné part à la gloire des Martyrs, laquelle ne s'aquiert pas seulement en souffrant les persecutions des infideles & des heretiques, mais aussi en recevant humblement les violences des Catholiques qui s'opposent à la justice & au service qu'on rend à Dieu selon l'Evangile.

Que si cette mort est si glorieuse à la Mere Angelique, il est aisé de juger combien elle est avantageuse à votre Maison, puisque par ce moyen elle est devenue beaucoup plus capable de l'assister qu'elle n'étoit en ce monde où elle craignoit tant pour elle-même, au lieu que n'ayant plus à travailler que pour vous, elle vous fera ressentir plus abondamment les effets de son bonheur & de la nouvelle puissance qu'elle a reçue de Dieu, & par laquelle elle produira non seulement plus de Filles qu'elle n'en a produit sur la terre, mais aussi des Meres semblables à elle, & des personnes propres pour conduire & soutenir sa Communauté en ce monde contre les assauts du diable, jusqu'à ce qu'elle soit rendue participante de sa recompense & de sa gloire, comme je le souhaite de tout mon cœur, &c.

XIV.

Recueil de Relations de quelques miracles & autres évenemens extraordinaires, attribués aux prieres & à l'intercession de la Mere Marie Angelique Arnauld.

Si par modestie nous ne croyons pas devoir publier les preuves de la grande misericorde de Dieu sur ce Monastere, nous nous regardons en même tems comme obligées pour l'interêt de sa gloire, de faire en sorte que la memoire ne s'en perde point. C'est pourquoi l'on a recueilli ici quelques Relations des merveilles que Dieu a operées par le ministere de sa très humble servante, la Mere Marie Angelique.

§. I.

Relation faite par la Sœur Magdeleine des Anges Marion de Druy, *d'un Miracle operé en sa personne l'an* 1628. *par la foi & les prieres de la Mere Angelique.*

En l'année 1624. la Mere Angelique reçut dans la Maison deux petites filles nommées Magdeleine & Catherine Marion, ses cousines germaines, filles de M. Simon Marion, Baron de Druy, Conseiller du

XIV. Rel. Roi en ses Conseils d'Etat & privé, President en son grand Conseil & Controlleur General de ses Finances, frere unique de Madame Arnauld. Trois ans après l'aînée qui étoit âgée de douze ans & demi, tomba fort malade au mois de Juillet 1627. d'une grande toux, qui ne diminua point pour tous les remedes qu'on lui pouvoit faire. Il lui prenoit des quintes de toux si longues & si violentes, qu'elle faisoit pitié; & étant dans une chambre qui rendoit sur le dehors, les personnes qui l'entendoient en étoient touchées de compassion.

Elle fut en cet état jusques sur la fin de Septembre, que la fievre continue lui prit avec grande oppression accompagnée de divers accidens qui firent juger aux Medecins que cette maladie étoit fort perilleuse. Ils continuoient leurs remedes sans qu'elle en fût soulagée.

Dans cet état elle demanda justement à la Mere Angelique, le saint habit de la Religion, ce qui lui fut accordé, & elle le reçut dans son lit, le jour de la Presentation de la Sainte Vierge, après avoir communié. Le lendemain jour de Sainte Cecile, elle empira si fort, qu'on lui donna l'Extrême-Onction bien à la hâte, croyant qu'elle alloit mourir. Le Medecin croyoit qu'elle ne passeroit pas la nuit, & il avoit donné charge qu'on l'allât querir quand elle seroit morte, la voulant faire ouvrir.

Ensuite de cette extrêmité, elle demeura en lethargie dix huit heures; & la connoissance lui étant revenue, il lui prit de si grandes convulsions au côté droit, que la

jam-

jambe étoit retirée de deux doigts & le bras aussi, du même côté; sans pouvoir étendre ni l'un ni l'autre, encore que la convulsion cessât. Elle lui prenoit à quatre heures après midi jusqu'à cinq heures, & depuis sept heures du soir jusqu'à neuf, dix & onze heures, & quelquefois jusqu'à minuit, avec de si grandes violences qu'elle se meurtrissoit. Il falloit mettre des matelas à terre, & la mettre dessus, parce qu'on ne la pouvoit tenir sur son lit. XIV. Rel.

M. Juif, très excellent Chirurgien, la vit au mois de Mars. Il jugea que les nerfs retirés ne se relâcheroient jamais, & que quand elle auroit pu marcher, elle seroit demeurée boiteuse & bossue, étant toute en S dans son lit, ayant la moitié du corps dehors, appuyé sur une escabelle. Pendant que ses convulsions duroient, il y avoit une personne qui lui mettoit continuellement de l'eau dans la bouche avec une cueillier, pour la rafraîchir.

Monsieur son pere ayant desiré de la voir, on lui fit un lit d'oreillers dans le Parloir, sur quoi on la mit, l'ayant portée entre les bras. Il fut si touché de la voir en cet état, qu'il demeura tout saisi. Il avoit avec lui un bon garçon qui est mort en reputation de sainteté *. C'étoit un paysan qui étoit de Grenoble, de la connoissance de Madame de Druy, qui l'estimoit beaucoup pour la vertu qu'elle avoit reconnue en lui depuis long-tems. Il étoit fort simple, mais si rempli de Dieu, que c'étoit une merveil-

* Il en est parlé dans les Memoires de M. Lancelot Tom. II. pp. 22. & 23.

XIV. REL. le de l'entendre parler. M. l'Abbé de S. Cyran passa une fois une après-dînée à lui faire des questions très relevées, sur quoi il lui repondit avec tant de lumiere, que M. de S. Cyran en étoit dans l'admiration. Aussitôt que ce bon garçon vit la petite, il lui dit; *Petite brebiette de notre Seigneur, le bon Dieu sera votre Medecin, oui ma petite Sœur;* & il repeta plusieurs fois, *Dieu sera votre Medecin.*

Les Medecins qui la voyoient ordinairement étoient M. Charles & M. Bouvard, lesquels voyant les convulsions continuer si long tems & ses nerfs retirés, disoient qu'elle ne marcheroit jamais. Quand on la levoit pour entendre la Sainte Messe, & la faire communier, on la portoit dans les bras, on la couchoit sur des oreillers, & quand il la falloit communier, il lui falloit tenir la tête, ne la pouvant soutenir elle-même.

Elle étoit en cet état depuis dix huit mois, & on croyoit qu'elle en avoit pour sa vie. Alors une des Religieuses eut pensée qu'il la falloit vouer au S. Sacrement, & qu'il la gueriroit. Elle le dit à la Mere Angelique qui vint trouver la petite avec la Mere Agnès. Elle lui demanda si elle avoit bien envie d'être guerie. Elle lui repondit qu'elle le desiroit fort pour être Religieuse, parce qu'elle ne la pourroit pas être si elle étoit reduite à ne bouger du lit. La Mere Angelique lui dit que puisqu'elle avoit dessein de se donner à Dieu dans la Religion, elle s'offrît particulierement à notre Seigneur Jesus-Christ, pour être toute sa

vie

vie appliquée à l'honorer en la maniere qu'il XIV. Rel.
lui plairoit lui faire connoître être ſa volonté, & qu'elle fît vœu de communier neuf jours de ſuite pour demander la ſanté à Dieu. Et la Mere Angelique dit à la Mere Agnès de lui faire faire le vœu, que la petite fit avec beaucoup de devotion & de ſentiment de Dieu; & dès ce moment elle crut ſans aucun doute qu'elle ſeroit guerie. Ce fut le Mercredi Saint, 19. Avril 1628.

Le Jeudi Saint, on la porta à la Meſſe, où elle communia. Le jour de Pâques elle communia pour ſatisfaire au precepte de l'Egliſe, ce qui fit differer le commencement de la neuvaine au Lundi. Elle fut ſi mal le Vendredi & le Samedi Saint, qu'il ſembloit qu'elle allât commencer une nouvelle maladie; mais cela ne diminuoit point la ferme creance qu'elle avoit eue en faiſant ſon vœu, qu'elle ſeroit guerie; & elle le croyoit auſſi fermement que ſi elle l'eût vu.

Le Samedi, la Mere Angelique voulut qu'on la portât devant le S. Sacrement, à la petite Tribune où elle communioit, qui étoit proche ſa chambre. Monſieur ſon pere étant ceans ce même jour, on reſolut de lui dire que les Medecins & le Chirurgien avoient jugé qu'elle ne marcheroit jamais, & on la lui porta entre les bras. Il étoit avec M. d'Andilly & Meſſieurs ſes fils. Ils furent ſi touchés en la voyant, qu'ils ne lui purent parler, & Monſieur ſon pere ſe retira, diſant qu'il la reviendroit voir une autre fois.

Le Lundi de Pâques on la porta à la Meſſe, où elle communia. La Mere Ange-

ge-

XIV. Rel. gelique qui avoit communié au Choeur à la même Messe, demanda à une des Soeurs qu'elle rencontra, si la malade avoit communié; & lui ayant repondu qu'elle l'avoit fait, elle dit à cette Soeur, qu'elle lui allât dire qu'elle marchât au nom de Notre Seigneur au S. Sacrement. La Soeur s'en excusa, & la supplia d'y aller elle-même; ce qu'elle fit, ayant encore son manteau d'Eglise. S'étant approchée de la malade avec un visage tout enflammé, elle lui dit, *Ma Fille, confiez vous en Dieu*, & l'ayant prise par la main, *levez vous par obéïssance au nom de Notre-Seigneur Jesus-Christ au S. Sacrement*, L'enfant se leva sur ses pieds, (ce qu'elle n'avoit fait il y avoit plus de cinq mois,) & monta huit degrès toute seule, n'ayant que des chausses sans souliers pour aller à sa chambre.

Elle ne pouvoit auparavant mettre seulement ses jambes à terre, quand on la levoit, qu'avec de grandes douleurs, quoiqu'elle ne s'appuyât pas dessus; & elle les avoit si jaunes & si menues, qu'on jugeoit facilement du mal qu'elle y avoit. La Mere Angelique les regardoit souvent avec compassion, s'étonnant de la difference de cette partie, pour la couleur & grosseur, du reste du corps. Elle marcha tout le jour sans aucune peine & sans boiter, & son bras s'étendit. Elle mangea à dîner du bœuf & du mouton; ce qu'elle n'avoit point fait il y avoit plus de huit mois, ne pouvant user d'aucunes viandes solides.

Le soir il lui prit un peu de convulsion, qui lui dura peu. Le lendemain elle se leva dès

dès le matin; & quand on vint pour lui ai- XIV.REL.
der à s'habiller, on trouva qu'elle étoit toute habillée, & qu'elle attendoit que la Meſſe ſonnât pour y aller. Elle marcha tout le jour dans le bâtiment qu'on faiſoit alors, montant & deſcendant par tout. Elle n'eut point du tout de convulſion davantage. La toux, qui avoit été l'origine de ſon mal, lui quitta le quatriéme jour, & devant la neuvaine finie. Elle fut chanter au Chœur, étant en très parfaite ſanté, par la grace de Dieu & la gloire du S. Sacrement.

Monſieur ſon pere ayant ſu ſa gueriſon, la vint voir, & rendre ſon action de graces à Dieu. Il étoit ſi tranſporté de joie, qu'il diſoit ne pouvoir aſſez reconnoître la bonté de Dieu envers lui; & il lui dit qu'il avoit reçu une fois en ſa vie un auſſi grand ſecours de Dieu, par la vertu de l'Euchariſtie, mais que c'étoit d'une maniere differente & toute interieure.

Le Medecin étant ceans, vint parler à Monſieur ſon pere, & lui dit qu'il trouvoit cette gueriſon tout à fait admirable & miraculeuſe, & qu'il étoit prêt d'en donner l'atteſtation. Un autre Medecin qui la vint voir, trouva cette gueriſon ſi extraordinaire, qu'il dit qu'il étoit prêt de l'atteſter comme un miracle, quoiqu'il n'eût point vue l'enfant dans ſa maladie, parce qu'il diſoit que quand ce ne ſeroit que d'avoir été ſi long-tems au lit ſans marcher, elle ne l'auroit pu faire tout d'un coup.

Tous ceux qui apprenoient cette gueriſon, la venoient voir; ce qui lui étoit un exercice continuel, n'étant pas ſortie d'un Par-

lois

XIV.Rel. loir qu'on la demandoit à un autre. Elle n'avoit pas seulement le tems de prendre ses repas, sans être interrompue plusieurs fois. La Mere Angelique craignoit qu'il n'y eût de l'indiscretion à l'exposer à un si grand travail, & que ce ne fût tenter Dieu. Mais on ne put y remedier pourtant; & elle continua sans en ressentir aucune incommodité. Depuis cette guerison, elle fut deux ans de suite sans faire aucuns remedes, étant en très parfaite santé, & elle ne s'est jamais plus ressentie du mal dont il a plu à Dieu de la guerir.

Ce bon garçon qui l'avoit vu malade, qu'on appelloit Frere Antoine, la vint aussi voir avec Monsieur son pere. Il lui dit avec joie. *Eh bien! Ma petite Sœur, petite brebiette de Notre Seigneur, ne vous avois-je pas bien dit, que Dieu seroit votre Medecin?* M. l'Abbé de S. Cyran vint aussi ceans, comme elle étoit avec ce bon Frere; & le voulant faire parler pour éprouver son esprit, il lui disoit, comme s'il eût improuvé le procedé de la Mere Angelique en cette occasion: „ Que dites-vous, mon Frere, de „ la presomption & de la temerité de Ma- „ dame de Port-Royal, qui a voulu faire „ comme S. Pierre, disant à cet enfant, le- „ vez vous au nom de Jesus-Christ? " A quoi il repondit: *Je dis, Monsieur, que ce n'a point été presomption; mais sa foi & sa charité qui l'ont porté à cela;* & il soutint toujours que ç'avoit été par l'esprit de Dieu.

Notre Confesseur, qui étoit pour lors un Religieux de l'Ordre, qui depuis a été Abbé

bé de la Charité *, voulut encore sonder XIV. REL. M. Juif, sur ce qu'il jugeoit du mal de cet- * M. Catois. te enfant. Il le fut trouver & lui dit; *Monsieur, que dites vous de cette pauvre enfant que vous avez vue.* M. Juif repondit: „ Helas! la pauvre enfant ne marchera jamais „ sur terre, & quand elle pourroit marcher, „ elle seroit si boiteuse & si bossue que ce „ seroit un monstre."

Ce Religieux lui dit; *Monsieur elle est guerie & marche fort droit*; ce qu'il admira beaucoup.

Cette Fille a été depuis Religieuse de Port-Royal & nommée Sœur Magdeleine des Anges.

Il y avoit alors près de quatre-vingt Religieuses qui furent temoins de cette grande merveille. Mais comme on ne fit autre chose en ce tems-là, que de l'écrire, sans prendre temoignage de personne, la plûpart de ces Religieuses étant mortes, à present qu'on la rapporte, celles qui restent ont signé (avec quelques autres *) cette Relation en l'année mil six cens soixante & trois: savoir.

Sœur Magdeleine des Anges (Marion de Druy.)
Sœur Catherine-Agnès de S. Paul (Arnauld.)
Sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation (le Conte) Prieure.
Sœur Catherine de S. Paul (Goulas.)
Sœur Anne de S. Augustin (Garnier.)
Sœur Antoinette de S. Augustin (le Gros.)
Sœur Elizabeth des Anges (de S. Paul.)
Sœur Barbe de sainte Eulalie (N.)
Sœur Catherine de Sainte Flavie (Passart.)
Sœur Marguerite de la Passion (Guimar.)

* Comme la Sœur Flavie Passart.

§. 2.

Relation faite par la Sœur Marie des Anges DE FEU, *d'un Miracle arrivé en sa personne par un effet de la foi de la Mere Marie Angelique.*

ETant allée querir du bois, comme je me baissois pour en prendre à terre, une buche tombant de haut me frappa la tête, duquel coup je demeurai si étourdie, que je fus près d'une demie heure sans me pouvoir remuer. Il me sembloit que la cour tournoit, & que je voyois une si grande quantité d'éclairs, que je ne pouvois faire un pas sans tomber. Etant un peu revenue, je m'en retournai à notre cellule. Après la Conference, j'allai trouver notre Mere *, & je lui dis ce qui m'étoit arrivé. Elle me dit que si le mal me pressoit, qu'il me faudroit saigner; mais comme j'étois mieux, je ne la fus point. J'avois la tête enflée à l'endroit du coup; cela fit croire que le mal étoit au dehors, & que ce ne seroit rien. Quatre jours après, il me prit en un instant un mal de tête universel, si violent que je ne pouvois faire le moindre mouvement, ni entendre le moindre bruit, sans augmenter le mal que je sentois; de telle sorte, que j'étois toute en convulsion. Je me contraignis d'aller à Vêpres, mais je n'y pus demeurer. Je m'en revins à notre cellule, où je demeurai jusques à Complies.

* La M. Agnès.

N'ayant pu aller au Refectoire, j'allai pour dire à notre Mere, l'état où j'étois; mais

mais je ne pus lui parler. Je lui fis signe en mettant ma main à ma tête, que j'y avois bien mal. Elle me voulut dire quelque chose, & je fus contrainte de lui faire signe de ne me rien dire, pour la violence du mal que je sentois, ne pouvant entendre parler ni rien dire moi-même, sans que cela me causât des élancemens de douleur dans la tête très violens. Notre Mere me voyant ainsi, le dit à la Mere Marie-Angelique, qui me fit tout à l'heure une grande saignée; & voyant que je n'étois point mieux, elle me demanda si je ne desirois point de me confesser. Je lui dis avec beaucoup de peine que je le desirois fort, mais qu'il m'étoit impossible de parler. Elle dit à notre Mere qu'il me falloit veiller, ce qui fut fait; & que pour elle, elle ne me quitteroit point, ce qu'elle fit. Car elle vint coucher à l'Infirmerie auprès de moi, & à minuit elle se leva, & me fit encore une grande saignée. XIV. REL.

Le lendemain elle écrivit à M. Juif le Chirurgien, l'accident qui m'étoit arrivé, lequel manda que l'on me fit encore une saignée de quatre palettes, pour me disposer à l'incision. Après cette troisiéme saignée, je fus un peu mieux, ce commencement de convulsion que j'avois de tout le corps, causé par le mal de tête, me quitta. Mais je demeurai avec un grand mal de cœur. M. Juif vint l'après-dînée, & après m'avoir sondé la tête, il dit que je n'avois rien de gâté; qu'il n'étoit pas necessaire de me faire une incision, mais que c'étoit une furieuse commotion qui s'étoit faite dans ma tête; & que si cela se fût fait la nuit, ou que je

n'eusse

XIV. REL. n'eusse pas été secourue aussi promptement comme je le fus, l'on m'auroit trouvée morte. Il m'ordonna encore une saignée, pour la quatriéme en vingt-quatre heures, & d'être six semaines sans sortir de l'Infirmerie & sans dire l'Office, de ne manger rien de solide de quinze jours, & d'autres remedes pour me faire à la tête. On me fit encore cette quatriéme saignée ce soir-là.

Le lendemain au matin, la Mere Angelique dit à notre Mere, qu'il lui sembloit que c'étoit l'esprit malin qui m'avoit jetté cette buche à la tête, pour interrompre l'état de penitence auquel j'étois, & qu'elle avoit bien envie de me faire sortir de l'Infirmerie. Notre Mere lui dit que naturellement cela me seroit impossible, qu'elle savoit bien ce que le Chirurgien en avoit dit; neanmoins que si Dieu lui donnoit ce mouvement, elle fît ce qu'il lui inspireroit. Elle vint ensuite à l'Infirmerie, & me demanda comme je me portois. Je lui dis que je n'étois pas trop mal, elle me dit: *Ma Fille, voulez vous bien faire ce que je vous dirai?* Je lui dis qu'oui. Elle me dit: *Levez vous & venez chanter à Tierces, & rentrez dans toutes les observances, comme vous faisiez devant d'être malade.* Je me levai & m'en allai querir notre manteau, qui étoit à notre cellule, & m'en allai chanter. Les Sœurs qui avoient oui ce qu'elle m'avoit dit, me vouloient retenir, disant qu'elle n'avoit pas dit cela tout de bon, & que c'étoit pour me faire mourir. Mais je les laissai dire, & je suivis la Mere Angelique qui me fai-

faisoit signe. Je rentrai dans toutes les *Ob-servances*, comme elle m'avoit dit, & dans l'abstinence & le jeune & toutes les austerités de la Regle, sans m'être sentie de ce mal de tête depuis; & les Sœurs qui avoient vu cela, furent bien étonnées; elles disoient que c'étoit un Miracle. *Signé*, SOEUR MARIE DES ANGES (DE FEU.) XIV. REL.

---

§. 3.

Relation d'un Miracle arrivé l'an 1643. *en l'Abbaye de Port-Royal par les prieres de la Mere Angelique.*

EN l'année 1643. * le bled fut germé à cause des grandes pluies, & la rencontre de quelques Fêtes qui se trouverent de suite pendant la moisson & qui empêcherent de le serrer. Le bled étant entierement gâté, le pain que l'on faisoit, étoit de si mauvais goût que l'on n'en mangeoit qu'avec peine. Il donnoit du degoût seulement à le voir. Il n'avoit que deux doigts d'épaisseur: les croutes quittoient la mie, & la mie étoit d'une laide couleur grise, avec des taches violettes. Il tenoit au couteau & étoit fort pesant & pâteux. Enfin, pour le dire en un mot, il avoit toutes sortes de defauts. Il étoit si difficile à faire, que l'on avoit bien de la peine à s'en tirer. Il s'attâchoit comme

* Le Manuscrit semble porter 1642. Mais une Lettre de la Mere Angelique qui parle de ce Miracle en même tems que de la Mort de M. de S. Cyran, a determiné à mettre 1643.

XIV. Rel. me de la glue aux mains & à la huche ; & après avoir longtems manié la pâte, & lorsqu'on la croyoit toute faite, elle s'amollissoit & rendoit comme de la sueur : ce qui empêchoit la pâte de se lever, & rendoit le pain fort lourd & mal sain. Tout cela donnoit bien de l'affliction à la Mere Angelique, qui étoit toute remplie de charité pour nous toutes, & qui craignoit avec très grande raison, que la Communauté n'en demeurât malade ; quoique toutes les Sœurs n'en aient jamais dit une parole de plainte, étant dans la mortification & la bonne disposition de recevoir tout ce que l'on mettoit devant elles.

La Mere Angelique, qui d'une part recevoit bien de la joie de la bonté des Sœurs & de leur patience, de l'autre avoit grande compassion de toutes, & particulierement des infirmes & des enfans. Elle leur voulut faire acheter du pain à la ville, aussi bien que pour le dehors ; ne lui étant pas alors possible d'en faire avoir pour toute la Communauté, à cause de la grande pauvreté où l'on étoit pour lors. Les Sœurs infirmes, & même quelques personnes du dehors, ayant appris que la Mere Angelique vouloit faire acheter du pain, la vinrent supplier très humblement de ne pas faire cette depense & aussi les Enfans, disant toutes qu'elles se confioient en Dieu & en ses prieres & que ce pain ne leur feroit point de mal ; ce qui arriva. Car il est à remarquer que personne n'en fut malade, ce que l'on a attribué aux prieres de la Mere Angelique ; & avec très grande raison. Car on la voyoit pres-

presque toujours en prieres, & même elle XIV. REL.
disoit quelquefois tout haut : *Mon Dieu, faites nous misericorde; mon Dieu, ayez pitié de vos pauvres enfans*, & choses semblables, qu'elle disoit en soupirant & avec très grande devotion.

Comme ce pain continuoit d'être toujours si mauvais, & que l'inquietude de la Mere augmentoit aussi, elle fit écrire à Port-Royal des Champs, pour savoir s'il n'y avoit point d'esperance d'avoir bientôt d'autre bled. Mais on manda qu'il ne s'y falloit point attendre, & que le pain tel qu'on le mangeoit ici, étoit encore le meilleur, & que tout ce qu'il y en avoit étoit encore pire: ce qui affligea beaucoup la Mere Angelique, quoiqu'elle demeurât toujours avec fermeté dans la confiance & dans l'attente du secours de Dieu. En ce tems-là Madame la Princesse de Guimené, venoit souvent voir la Mere Angelique. Un jour qu'elle parloit à elle, une de ses Demoiselles qui avoit demandé la collation, apporta à Madame un morceau de ce pain par étonnement, lui disant qu'elle ne croyoit pas que l'on en pût manger quelques jours de suite, sans en être malade. Madame de Guimené fut extrêmement surprise & touchée de voir ce pain. Elle crut qu'il étoit capable de nous faire bien du mal; c'est pourquoi elle eut la bonté d'en vouloir donner pour toute la Communauté; & elle supplia la Mere Angelique d'agréer qu'elle nous fît cette charité durant le tems que ce bled devoit durer. La Mere Angelique la remercia très humblement & très gene-

XIV.REL. reusement, mettant toute son esperance & sa confiance en Dieu, qui nous avoit preservées jusqu'alors.

Quelques jours après Madame la Princesse de Guimené qui étoit bien en peine de nous, eut la bonté d'envoyer son Medecin pour voir de ce pain & pour en juger. Il assura la Mere qu'il étoit très mal-sain, & qu'il s'étonnoit beaucoup comment tout le monde qui en mangeoit, n'étoit point malade. Il la supplia par l'ordre de Madame de Guimené, d'accepter l'offre qu'elle lui avoit faite & qu'elle lui faisoit pour la seconde fois, de donner du pain pour toutes les Sœurs; lui disant qu'elle étoit obligée en conscience d'empêcher le mal qui en pourroit arriver, & enfin que c'étoit tenter Dieu de faire autrement. La Mere ne se rendit point à toutes ces sollicitations, demeurant toujours ferme dans l'esperance & la confiance qu'elle avoit mise au secours du Très-Haut, dont elle ne fut pas frustrée par sa misericorde infinie, Dieu ayant fait un des plus grands miracle qui se puisse voir & raconter. Je le dirai le plus naïvement & le plus simplement qu'il me sera possible.

Deux ou trois jours après que Madame la Princesse de Guimené eût envoyé son Medecin parler à la Mere Angelique, comme je m'en allois cuire de grand matin, avant qu'il fit clair, je la trouvai à genoux devant la porte de la Chapelle de la Sainte Vierge, que l'on fermoit durant la nuit, & où se conservoient pour lors les Saintes Reliques. Je marchai sur ses habits en passant, parce

que

que comme j'ai dit, il ne faisoit pas encore XIV. REL.
clair. Je fus surprise de quelque frayeur à sa rencontre, mais elle me dit ; *C'est moi, ma Fille, n'ayez point peur. Eh bien!* me dit-elle, *mon Enfant, vous allez cuire. Mon Dieu, ma Fille, que ferons nous à ce mechant pain ?* Puis s'adressant à Dieu, elle dit tout haut ; *Mon Dieu, ayez pitié de vos pauvres Enfans.* Elle me dit ensuite : *Prions Dieu, ma Fille, qu'il ait compassion de nous.* Je me mis à genoux auprès d'elle, & j'y demeurai un peu de tems, pendant lequel la Mere Angelique prioit Dieu avec une ferveur toute extraordinaire. Je la laissai en prieres pour m'en aller cuire.

Il y avoit ceans une Demoiselle Angloise que la Mere avoit prise par charité, tant pour l'instruire des verités chretiennes, que pour la retirer d'un lieu où elle étoit exposée à un très grand peril. Cette pauvre Demoiselle avoit abjuré l'heresie depuis peu de tems : mais je puis dire en verité qu'elle n'étoit rien moins que Catholique. Jusqu'alors cette Fille nous aidoit à cuire en ce tems-là, & au reste de nos ouvrages. La Mere nous en avoit donné quelque petit soin pour les choses exterieures. Mais comme cette Fille ne faisoit pas le discernement des choses interieures d'avec les autres, elle me disoit generalement toutes choses, entre autres elle me disoit souvent qu'elle avoit grand desir de voir faire quelque Miracle. Il sembloit de la maniere qu'elle en parloit qu'elle croyoit que cela lui fût necessaire pour se rendre ferme dans la foi qu'elle avoit embrassée depuis peu ; & elle me disoit souvent que si

XIV. Rel. elle voyoit un Miracle auquel il n'y eût point de replique, elle se convertiroit entierement, & n'auroit plus dans l'esprit tous les doutes qu'elle avoit sur les mysteres de notre Religion. Il plut donc à Dieu par son infinie bonté, de lui faire voir ces signes qui sont pour les infideles, car dans la verité elle ne temoignoit pas être veritablement fidele. Mais ce qui fut pour cette pauvre Fille un signe pour la rendre parfaitement fidele, fut pour la Mere Angelique la marque & la recompense de sa grande foi, qui parut admirable dans cette occasion. Car elle ne douta non plus de la misericorde de Dieu & de son secours dans ce besoin, que si elle l'eût deja reçu.

Je la laissai donc (comme j'ai deja dit) en prieres, pour m'en aller paîtrir, ne pensant à rien moins qu'à ce qui arriva. Aussitôt que cette Angloise & moi commençâmes à decouvrir le levain, je m'apperçûs qu'il n'étoit pas comme à l'ordinaire, parce qu'il avoit accoutumé de s'enfuir par dessous la farine & de couler tout le long de la huche: mais celui là étoit demeuré ferme, gros & bien revenu, n'ayant point la mauvaise odeur qu'il avoit accoutumé. L'Angloise ne se put empêcher de me dire: *Ah! ma Sœur, voici bien d'autre farine & d'autre levain.* Elle me dit aussi que ma Sœur Suzanne de S. Paul (elle parloit de la Celleriere) avoit tout fait bien finement & sans nous en rien dire. J'avois bien de la peine à comprendre comment cela s'étoit pu faire pendant la nuit. Nous nous mîmes à paîtrir toutes deux, avec grand étonnement, qui

qui s'accrut encore par la facilité avec la- XIV.REL.
quelle la pâte se faisoit. Elle ne s'attachoit plus à nos mains ni à la huche, elle étoit legere & maniable ; & pour le dire en un mot, elle étoit entierement differente de l'autre. J'avoue que j'étois dans un grand étonnement & que j'eus bien de la peine à ne point rompre le silence, pour savoir d'où un changement si visible & veritable pouvoit venir, n'ayant aucune pensée que ce fût un Miracle.

Mais quand le jour fut venu, & que j'eus vu la pâte qui étoit si belle & si blanche, & qu'elle se levoit admirablement bien, & que ma Sœur Suzanne nous eût assurée qu'elle n'avoit pas seulement pensé à changer la farine ni le levain ; à l'instant Dieu m'ouvrit les yeux de l'esprit, pour me faire comprendre avec admiration, la grandeur d'un Miracle aussi veritable & aussi merveilleux comme celui-là, dont je n'avois plus sujet de douter. Aussi-tôt je m'en allai trouver la Mere Angelique, qui tenoit l'assemblée. J'étois dans un transport de joie, qui ne se peut exprimer. Je portai deux écuelles de bois, pleines de cette pâte ; & je lui dis : *Voyez, ma Mere, les merveilles de Dieu, voyez quel changement, quel Miracle, ce pain & cette mechante farine dont vous étiez si en peine.* La Mere Angelique me parut extrêmement surprise ; elle me dit deux ou trois fois de me taire, & qu'elle ne savoit pas ce que je voulois dire, de lui parler de Miracle. Mais voyant que quelques Sœurs m'entendoient conter cette merveille, elle me dit enfin fort serieusement : *Allez, ma*

 Sœur,

XIV. Rel. *Sœur, si vous croyez que Dieu ait fait un Miracle, ne le venez pas gâter par votre caquet, tout ce que vous en dites est inutile, allez vous en & taisez-vous.* Mais je lui dis dans le transport de joie où j'étois : *Non non, ma Mere, je ne m'en tairai pas, tout le monde le saura, car c'est l'œuvre de Dieu, que l'on ne peut cacher.*

Je m'en allai ensuite pour enfourner le pain. Quand il fut cuit, il se trouva parfaitement beau ; il étoit leger, blanc & bien levé, & enfin il étoit excellent. On ne le pouvoit voir ni gouter sans admiration, en le comparant avec celui qu'on avoit mangé jusqu'alors & qui étoit neanmoins de la même farine. Ce qui fut encore merveilleux, est que toute la farine fut changée en très bonne. Il y en avoit ici environ pour six semaines, & de plus, ce qu'il y en avoit à Port-Royal des Champs, fut aussi changé ; & depuis ce jour le pain continua d'être très bon, dont tous ceux qui apprirent le Miracle ne pouvoient assez s'étonner. La Celleriere écrivit à Port-Royal des Champs, pour savoir si on n'avoit point changé de farine ; mais on l'assura qu'on n'avoit eu garde de la changer, puisqu'il n'y en avoit point d'autre ; & que tout le monde étoit fort surpris du changement qui avoit été fait depuis peu.

La Mere Angelique fut fort empêchée, comment elle se pourroit defendre d'avoir contribué à cette merveille, qu'elle ne pouvoit pas nier être fort extraordinaire. Elle fut même obligée de repondre à Madame la Princesse de Guimené, qui continuoit de

de se mettre en peine au sujet de la Communauté, & qui en avoit encore écrit : qu'elle lui étoit extrêmement obligée de sa charité, mais qu'il avoit plu à Dieu d'avoir pitié de la Maison, & de pourvoir à son besoin d'une façon qu'on n'attendoit pas. Et ne sachant que nous repondre à nous autres quand nous lui disions que c'étoit un Miracle visible, elle nous disoit qu'il le falloit attribuer à la foi de ma Sœur Suzanne de S. Paul, qui étoit Celleriere, & qui avoit eu bien de l'inquietude & fait bien des prieres pour ce besoin de la Communauté, où la pauvreté de la Maison ne lui donnoit pas moyen de remedier. Elle étoit même si liberale de la grace des Miracles, qu'elle vouloit aussi que j'y eusse quelque part, & que la peine, qu'elle appelloit la patience, que j'avois eue à faire ce mechant pain qui nous donnoit bien du mal à paîtrir, eut merité que Dieu soulageât toute la Communauté de la peine de le manger si mauvais & si mal-sain. XIV. REL.

L'Angloise dont nous avons parlé, fut tellement ravie de joie & convaincue de la verité de ce Miracle, qu'elle ne s'en pouvoit taire; assurant qu'elle en rendroit temoignage à tout le monde, ce qu'elle dit plusieurs fois avec grand sentiment; & qu'elle étoit ravie d'avoir vu un si grand Miracle. Elle serra un demi boisseau de cette farine miraculeuse, pour voir ce qu'elle deviendroit. Elle la garda plus de deux ans, qui fut le tems qu'elle demeura dans le Monastere depuis ce Miracle, sans que cette farine se soit gâtée ni tant soit peu corrompue. Encore que la Mere Angelique eût

XIV. Rel. bien desiré que ce Miracle n'eût point été su, il fut impossible que toutes les personnes de la Maison n'en eussent connoissance; voyant qu'on leur donnoit de si beau pain, sans avoir changé de bled. C'est pourquoi les Religieuses qui vivent encore depuis ce tems, ont signé cette Relation ce 30. Janvier 1664. Sœur Marguerite Angelique du Saint Esprit (Giroust des Tournelles.)

L'original de cette Relation, signé le 30. Janvier, 1664. ainsi qu'il est porté ci-dessus, étant demeuré entre les mains des Religieuses de Port-Royal de Paris, ma Sœur Marguerite Angelique du S. Esprit, en avoit retenu cette copie écrite de sa main comme l'original, laquelle celles d'entre nous qui ont été temoins du Miracle, & qui s'en souviennent, ont signée en ce Monastere de Notre-Dame de Port-Royal des Champs, le 20. Septembre 1672.

Sœur Marie de sainte Magdeleine (du Fargis) Abbesse.
Sœur Angelique de S. Jean (Arnauld) Prieure.
Sœur Marie de l'Incarnation (le Conte) Souprieure.
Sœur Genevieve de l'Incarnation (Pineau.)
Sœur Elizabeth Magdeleine de S. Luc (Midorge.)
Sœur Angelique de S. Alexis (de Charmont.)
Sœur Marie Charlotte de sainte Claire (Arnauld.)
Sœur Marie Ang. de sainte Therese (Arnauld.)
Sœur Marie de sainte Agathe (Dessaux.)

§. 4.

Relation de la maniere dont une fontaine qui n'alloit point, donna miraculeusement de l'eau par l'intercession de la Mere Angelique.

UNe Postulante Converse, nommée Sœur Elizabeth de Sainte Claire arriva en ce Monastere des Champs, sur la fin du mois d'Août de l'année 1661. On la mit bientôt après à la cuisine des infirmes où il y avoit beaucoup de travail, tant à cause de la multitude des malades, que parce que la fontaine de cette cuisine n'alloit point depuis près de quatre mois, ce qui obligeoit les Sœurs d'aller querir l'eau fort loin. Cette peine augmenta encore beaucoup, depuis que la quantité des malades fit qu'on fût contraint de ne laisser que deux Sœurs pour servir à cette cuisine, où l'on avoit accoutumé d'en mettre trois.

Un jour dans le mois d'Octobre, comme elle voyoit que leur travail augmentoit tous les jours, elle s'enquit si on ne pouvoit point apporter de remede à cette fontaine. On lui repondit qu'il n'étoit point tems de parler de cela; qu'il y auroit trop de depense, & que cette reparation coûteroit pour le moins cinq cens livres. Cette reponse lui donna la pensée d'avoir recours à la Mere Angelique, qui étoit morte le 6. Août de la même année. Elle fut trois jours qu'elle lui disoit fort souvent: *Ma pauvre Me-*

XIV. REL. *re, nous n'avons point d'eau.* Au bout des trois jours, une Sœur lui vint dire que la fontaine commençoit à venir, elle y fut aussi-tôt, & vit qu'elle alloit un peu, & elle en rendit graces à Dieu & à la Mere Angelique. Elle dit que depuis ce jour-là, l'eau vint toujours plus abondamment & la fontaine ne s'est point tarie cet hiver, comme elle avoit accoutumé les années precedentes. Cette Sœur ajoute, que cette fontaine vient à present sans qu'il soit besoin de fermer celle du Refectoire, comme on étoit obligé auparavant qu'on ne pouvoit avoir de l'eau des deux côtés en même tems, & de plus elle dit que la fontaine du Refectoire ne vient plus que de la moitié de la grosseur qu'elle venoit auparavant; de sorte qu'il semble qu'elle se soit partagée pour donner de l'eau aux deux cuisines également, qui est ce que ma Sœur Elisabeth de Sainte Claire avoit desiré bien des fois, quoiqu'elle n'eût osé le demander.

J'ai relu ceci à ma Sœur Elisabeth de Sainte Claire, qui l'a signé en confirmation de la verité. *Signé*, Sœur Elisabeth de Sainte Claire en 1661.

Je dois ajouter à ceci que ma Sœur Louise de S. Barthelemi (Fortier) confirme tout ce que je viens d'écrire, & dit qu'elle a eu souvent grande pitié de la peine des Sœurs de la cuisine, ce qui lui a fait dire plusieurs fois à la Mere Angelique (dans ses prieres:) *Ma Mere voyez la peine de nos pauvres Sœurs qui n'ont point d'eau.* *

§. 5.

[L'Original de cette Relation est écrit de la pro-

§. 5.

Relation de la guerison de la Sœur Louise de sainte Valerie Surscine par l'intercession de la Mere Angelique.

UNe Postulante Converse * avoit une perte de sang qui lui a duré dix huit mois, ayant fort peu d'intervalle. D'abord elle n'en fut pas si mal; mais vers la fin des six premiers mois, le mal augmentant, elle affoiblissoit beaucoup & devint fort degoutée, mangeant si peu, qu'à peine étoit-ce assez pour la soutenir. On lui fit pendant ce tems & à diverses reprises, quelques remedes qui eurent fort peu d'effet; mais les derniers quatre mois, son mal augmenta beaucoup & étoit si continuel, qu'elle n'avoit pas un jour de repos, ne pouvant plus agir à rien. La veille de Noel elle étoit si mal & dans une si grande foiblesse, qu'elle ne put aller à la Messe de minuit.

A cette incommodité étoit jointe une grande migraine qui lui prenoit fort souvent, ce qui l'obligeoit à être vingt-quatre heures sans manger ni user d'aucune nourriture. Elle avoit souvent de fort grandes coliques. Elle ne dormoit presque point; & lorsqu'elle s'assoupissoit, elle étoit encore plus mal, à

I 6 cause

propre main de la Mere Marie de Sainte Magdeleine à present Abbesse (en 1673.) & alors Prieure de Port-Royal des Champs.]

* [Elle se nommoit Sœur Louise de sainte Valerie (Surscine.)

XIV. Rel. cause des revêries que lui causoit son extrême épuisement qui lui faisoit imaginer à tout moment qu'elle tomboit dans des precipices, & la reveilloit en sursaut dans un trouble qui la lassoit plus que le sommeil ne la reposoit. Quinze jours avant le Carême, son mal augmenta encore plus fort. On la mit à l'Infirmerie, & on lui fit encore des remedes. Elle fut saignée & purgée; mais tout cela ne servit de rien, & elle n'en reçut aucun soulagement. La nuit même d'après tous ces divers remedes, elle fut si mal, qu'elle crut en se couchant ne se pouvoir relever le lendemain, qui étoit Dimanche. Neanmoins étant un peu moins malade le matin, elle desira d'aller à la Messe & d'y communier, ce qu'elle fit avec beaucoup de peine; & lorsqu'elle fut prosternée, elle crut ne se pouvoir relever.

Après avoir communié, elle eut un mouvement de commencer une neuvaine sur le tombeau de notre Mere Marie-Angelique, où elle fit sa priere, & puis se traina le mieux qu'elle put en se reposant diverses fois jusqu'à l'Infirmerie. On lui avoit encore ordonné quelques remedes pour le lendemain, qui étoit le Lundi; mais elle supplia qu'on ne lui fît rien, parce qu'elle esperoit de guerir, & que de plus, ce qu'on lui avoit fait depuis dix huit mois lui avoit été inutile, son mal augmentant toujours. Le soir du Dimanche au Lundi, qui étoit le jour qu'elle avoit commencé sa priere & laissé les remedes, il lui vint dans l'esprit de mettre un peu de sang qu'elle avoit de feue notre Mere dans un verre d'eau de fontaine, & de

le

le boire comme un remede capable de lui XIV.REL.
donner une entiere guerison. Elle s'enferma seule pour faire sa devotion sans temoins, & aussi-tôt qu'elle l'eût bu, elle se sentit toute autre ne doutant point qu'elle ne fût tout à fait guerie.

Son mal cessa & toutes les incommodités & la foiblesse qu'il lui avoit causée. Elle se coucha & s'endormit si bien, contre son ordinaire, qu'elle ne fit qu'un somme de sept heures, sans s'éveiller; & elle se trouva le matin dans une santé si parfaite, que si on lui eût permis, elle fût retournée le même jour à son *obéïssance*, qui étoit la boulangerie. Elle y rentra le troisiéme jour, ses forces étant si parfaitement revenues qu'il lui sembloit n'avoir jamais eu de mal. Elle n'a ni douleur ni foiblesse, plus de degoût; au contraire elle mange fort bien, & jeûne le Carême comme les autres, se portant aussi bien qu'elle ait jamais fait, & travaillant autant qu'elle faisoit avant que d'être malade.

---

§. 6.

Lettre de M. Retard Curé de Magni, au sujet de la guerison de Mademoiselle Garnier par l'intercession de la Mere Angelique; avec la Relation qu'en a faite cette Demoiselle elle-même.

DEpuis ce que je vous avois mandé dernierement en general de ce nouveau Miracle dont je ne savois pas alors le particu-

XIV. Rel. ticulier, j'a vu la personne à qui il est arrivé, & j'ai appris d'elle-même la verité de tout ce qui en est. C'est une fille de plus de quarante ans, qui est fort dans la pieté, qui travaille avec une de ses sœurs à faire des mouchoirs. Il y a huit mois qu'il lui vint un mal à la cheville du pied, qui peu à peu monta & s'étendit quasi jusques à la moitié de la jambe, qui devint enflammée & d'un rouge noir qui marquoit de la malignité, avec une dureté fort grande principalement sous le gras de la jambe; & neanmoins sans beaucoup d'enflure. M. Dalencé la vit & lui donna des remedes, & sa femme qui est fort amie de cette fille la voyoit souvent, & étoit bien en peine de ce que ce mal deviendroit. On ne savoit d'abord s'il aboutiroit & s'il s'ouvriroit. On a changé de bien des remedes sans voir d'effet de pas un, le mal demeurant toujours de même. Et outre la douleur que cette fille y sentoit, elle sentoit aussi dans sa jambe une pesanteur & une roideur comme si les nerfs n'eussent plus eu de mouvement; de sorte qu'elle ne pouvoit presque remuer le pied, & ne marchoit qu'avec grande peine & en boittant beaucoup. La continuation du mal le fit juger de plus en plus important, & non seulement M. Dalencé la menaçoit de perdre la jambe, mais encore ce mois de Decembre dernier, il lui dit qu'il n'osoit repondre qu'il n'y allât de la vie.

Cette fille qui connoit Port-Royal, parce qu'elle y a des nieces Religieuses, avoit obtenu depuis la mort de la Mere Angelique qu'on lui donnât quelque chose qui eût été

à

&elle, ayant beaucoup d'estime de sa vertu. XIV. REL.
On lui avoit donné une petite croix faite de l'écarlate de celle que la Mere Angelique avoit portée sur son scapulaire. Elle la conservoit fort precieusement; & un jour il lui vint dans l'esprit de l'appliquer sur son mal, pensant que cela la pourroit soulager. En effet il lui sembla qu'elle en étoit un peu mieux. Neanmoins l'en ayant ôtée par quelque occasion, elle l'oublia, & ne pensa plus à l'y remettre. Son mal redevint plus grand que jamais; & la veille des Rois elle se sentit tant de douleur, que Madame Dalencé qui en avoit une extrême compassion la vint voir & lui temoigna qu'elle apprehendoit tout à fait l'issue de ce mal. Elle lui dit qu'elle étoit d'avis de changer les remedes qu'on y mettoit, & qu'elle lui en envoyeroit d'autres, ce qu'elle fit.

Mais la sœur de cette fille qui étoit aussi dans une grande peine d'elle, lui dit que si elle eût été à sa place elle eût voulu plus esperer de Dieu que des hommes, & qu'elle lui conseilloit d'avoir recours au remede qu'elle n'avoit pas continué, & qui l'eût peut-être guerie. Elle parloit de cette petite croix de la Mere Angelique. Elles en demeurerent aussi-tôt d'accord toutes deux. Elle ôta les onguents & cessa les autres remedes qu'on faisoit à sa jambe; & ayant cousu cette petite croix qui n'est que d'un pouce de longueur sur un linge blanc, elle l'appliqua sur son mal au lieu de toute autre emplâtre, après avoir prié Dieu que si c'étoit pour sa gloire il lui plût de manifester la sainteté de sa servante en lui accordant

sa

XIV. Rel. sa guerison. La nuit suivante elle sentit des douleurs extraordinaires dans sa jambe, mais dès le lendemain elle se trouva mieux, & dans les neuf jours elle fut entierement guerie. Il ne reste à sa jambe que j'ai vue & maniée, qu'une trace à l'endroit du mal, comme est celle d'une brulure quand elle est guerie.

Je lui ai demandé si M. Dalencé avoit su sa guerison. Elle m'a dit que non, & qu'elle n'avoit point cru en devoir faire de bruit. Neanmoins nous avons su depuis deux jours que Madame Dalencé l'étoit allée voir pour savoir de ses nouvelles, & elle lui temoignoit toujours l'inquietude où elle étoit de ce facheux mal. La fille la joua tout du long, & ne lui voulut rien dire, mais lui demanda si elle vouloit voir sa jambe. Elle la decouvrit devant elle, & lui montra l'emplâtre qui l'avoit guerie, qui étoit cette petite croix qu'elle y laisse encore. Et l'on dit que Madame Dalencé en fut si ravie qu'elle en pleuroit de joie & d'étonnement tout ensemble, & ne s'en pouvoit remettre. Cette fille marche à pied dans Paris sans peine & sans boitter en aucune sorte; & il ne lui reste pas la moindre incommodité. Elle nous a dit qu'elle alloit faire enchasser dans de l'or cette petite croix, qui sera son thresor toute sa vie. Je suis, &c. *Signé*, Retard.

Voici la Relation que Mademoiselle Garnier a fait elle même du miracle operé sur elle au commencement de Janvier 1662. dans une Lettre addressée à ma Sœur Magdeleine de sainte Candide (le Cerf) le 5. Fevrier de la même année.

[Ma

[Ma très chere Sœur. Après vous avoir saluée en toute humilité, je n'ai voulu manquer à la promesse que je vous avois faite de vous écrire au vrai l'état de mon mal de jambe & de sa parfaite guerison. Il a commencé environ à la fin du mois de Mars 1661. par une petite douleur que je ressentis proche de la cheville du pied droit, & en même tems il se fit une dureté avec inflammation, environ de la rondeur d'une piece de quinze sols. Cela a duré environ quatre ou cinq mois en cet état, sans que j'aie fait aucun remede. Mais il est survenu au mois de Septembre suivant que la douleur, la dureté & l'inflammation avoient beaucoup augmenté, & étoient montées sur le milieu & autour du molet de la jambe; de telle sorte que je n'osois la tourner de côté, à cause que les nerfs étoient si fort bandés qu'elle étoit toute roide, & je marchois avec beaucoup de peine: ce qui m'obligea de faire des remedes de plusieurs sortes, lesquels ne servirent de rien. XIV. REL.

Je fis voir ma jambe à plusieurs personnes, qui me conseillerent de la faire voir à M. Dalencé (Chirurgien celebre:) ce que je fis. Aussi-tôt qu'il l'eût vue & maniée tout autour il ordonna que je me mettrois au lit huit jours, & que je serois saignée des deux bras, &c. ce que je fis; & il me donna d'une eau pour mettre sur mon mal. Ensuite il m'envoya visiter par un autre Chirurgien son ami, qui avoit deja vue ma jambe. Il la trouva bien mieux, & que l'enflure & l'inflammation étoient fort diminuées. Il ordonna que je serois purgée;

en-

XIV. Rel. ensuite il me fit mettre des linges trempés dans du gros vin, pour fortifier les nerfs, ce que je fis. Mais la douleur & l'inflammation recommencerent plus qu'auparavant; car elle étoit toute noirâtre & toute polie. Je la fis voir à un de nos amis qui est de l'Hôtel-Dieu, qui dit à ma sœur en particulier, que ce mal étoit si grand que je pourrois bien en mourir. Tout cela a duré jusqu'au mois de Decembre.

Le jour de la Fête de S. Nicolas, il me vint dans la pensée, sans le dire à ma sœur ni à personne, d'ôter les remedes de dessus mon mal, lequel étoit très grand, & d'avoir recours aux remedes divins. Je pris un linge blanc & j'essuyai ma jambe tout autour, & puis je pris la petite croix rouge du scapulaire de la defunte bonne Mere Angelique d'heureuse memoire, & en la baisant, je priai notre bon Dieu de vouloir bien guerir ma jambe par les prieres de cette bonne Mere, si c'étoit pour sa plus grande gloire & pour mon salut, sinon que sa volonté fût faite; & en même-tems, je mis cette petite croix sur mon mal, & je l'enveloppai.

Je fus quatre jours sans y regarder, durant lesquels je sentois de la diminution de douleur & que les nerfs se debandoient; & je marchois avec plus de facilité. Ce qui me fit dire à ma sœur, que je sentois beaucoup de soulagement de mon mal, & que j'avois pris un bon remede. Aussi-tôt je developpai ma jambe, où l'inflammation, la noirceur & la moitié de la dureté étoient dissipées, & elle étoit presque toute guerie.

Je

Je laissai encore la petite croix quelque tems, XIV. REL.
à cause qu'il y avoit encore un peu de rougeur; & comme je vis qu'il y restoit fort peu de douleur, j'ôtai la petite croix pour la serrer. Environ huit jours après, mon mal revint pire qu'auparavant, de sorte que ma sœur me fit reproche que j'avois trop tôt ôté ce bon remede; & me le fit remettre promtement, qui fut le jour de la Fête des Rois, dont la nuit je sentis des douleurs si grandes qu'il sembloit que l'on m'arrachoit tous les nerfs. Six jours après, je fus entierement guerie, & le Dimanche ensuite, qui étoit le 15. Janvier, ma sœur & moi nous fûmes en votre Eglise remercier le bon Dieu, qui est admirable dans ses Saints. Ce fut ce même jour que nous vous dîmes des nouvelles de Mademoiselle votre Niece. Je finis en vous suppliant de prier Dieu qu'il nous fasse la grace de lui être fideles, & je demeurerai toute ma vie, ma chere Sœur, Votre obligée & très humble servante en notre Seigneur. *Signé* MARGUERITE GARNIER.

P. S. Ma très chere Sœur, j'avois oublié de vous dire que le lendemain que je fus chez vous, Madame Dalencé se trouva chez nous. Je lui montrai ma jambe guerie, qu'elle avoit vue la veille des Rois dans un état si pitoyable. Elle demeura toute surprise; & avec les larmes aux yeux & les mains jointes, elle dit qu'elle croyoit que c'étoit une guerison veritablement miraculeuse. Elle en fit le recit à M. Dalencé, lequel lui dit qu'il étoit fâché de ce que je ne lui avois pas fait voir ma jambe en cet

état,

XIV. REL. état, & qu'il auroit donné son attestation; parce qu'il avoit beaucoup de respect pour cette bonne Mere. Dieu soit beni en tout tems.]

---

§. 7.

*Lettres de M. du Tronchoy ci-devant Chanoine de Xaintes, & depuis Curé de Buno au Diocese de Sens; où il rapporte ce qui est arrivé à l'occasion d'une Lettre * que la Mere Angelique avoit écrite à Madame sa sœur.*

PREMIERE LETTRE.

MA très chere Sœur. J'ai differé jusqu'à present contre ma volonté, à vous envoyer copie de la Lettre de notre très chere Mere dont la memoire sera toujours en benediction dans l'Eglise. Vous la pourrez faire voir à nos très cheres Sœurs, & leur dire ce qui s'est passé à l'égard de cette Lettre, que ma sœur avoit cousue dans une camisole blanche pour ne la point perdre & la porter toujours sur elle, & pour ne la pas exposer aux emportemens de son mari qui lui a brulé tout ce qu'elle pouvoit avoir de Memoires, de traductions, de Lettres ou autres choses dont elle se servoit pour élever son esprit à Dieu & se nourrir de ses saintes verités. Elle ne pensoit pas que sa servante prendroit cette camisole pour la sa-

* [Cette Lettre avoit été écrite le 26. Decembre 1660, jour de S. Etienne.]

savonner sans lui dire, ce qui arriva neanmoins contre sa pensée & par la providence de Dieu. Cette bonne fille prit un matin la camisole de sa maîtresse pendant qu'elle étoit en prieres & la porta à la riviere où elle la savonna & la lava autant qu'elle crut necessaire. XIV. REL.

Mais ce que je trouve de plus remarquable & que j'ai appris depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, est que cette servante s'arrêta bien plus long-tems à savonner cet endroit où étoit cousue la Lettre qu'au reste de la camisole, tant parce que cet endroit lui paroissoit plus grossier que parce qu'elle croyoit voir comme une tache. Cette bonne fille est très veritable & très sincere, & vous pouvez assurer nos très cheres Sœurs que cette circonstance est aussi veritable que le reste. La Lettre n'a reçu aucun dommage, & ne s'est trouvé ni mouillée ni percée aucunement de l'eau qui avoit penetré la camisole.

Tout ce qui me fait peine, & qui ne regarde pourtant pas ce qui s'est passé à l'égard de l'eau qui devoit penetrer le papier, est que notre sœur voyant retourner sa servante de la riviere lui tira des mains sa camisole avec un peu de promptitude pour voir si sa Lettre n'étoit point gâtée, & se pressant un peu trop de decoudre cet endroit elle dechira la Lettre en deux endroits & emporta la piece. Cela n'empêche pas neanmoins qu'on ne puisse lire la Lettre entierement. J'ai demandé à ma sœur si l'humidité que cette Lettre pouvoit avoir reçue, n'étoit point cause qu'elle l'avoit dechi-

XIV. Rel. chirée si facilement ; mais elle m'a assuré que sa seule impatience avoit fait cela, & m'a temoigné en avoir beaucoup de douleur, Je ferai mettre cette Lettre dans une boëte d'argent pour la conserver. Car ma sœur ayant été obligée de la porter toujours sur elle, pour empêcher que son mari ne la trouvât & ne la brulât comme le reste, elle est sale & comme usée. Voila ce que j'ai pu apprendre touchant cette Lettre que nous conserverons comme un thresor avec les autres que sa charité a daigné nous écrire. Je suis, &c. *Signé*, ANDRY DU TRONCHOY, A Tronchoy ce 10. Octobre 1661.

SECONDE LETTRE.

MA très chere Sœur. Pour satisfaire au desir de notre Reverende Mere sur ce qui est arrivé à Troyes à l'occasion de la Lettre de notre bonne & très chere Mere Angelique, j'ai voulu m'informer plus exactement de toutes les circonstances qui ont accompagné cette merveille, & j'ai prié ma sœur étant en ce lieu presentement, de se souvenir de ce qui se passa au sujet de cette Lettre, dont elle faisoit son thresor même auparavant qu'elle eût passé par les eaux, comme vous le pourrez voir par le soin avec lequel elle la conservoit & le lieu où elle l'avoit mise, autant pour lui servir de protection & de sauvegarde contre les ennemis, invisibles de son ame que pour ne pas laisser tomber cet écrit entre les mains des personnes qui lui en avoient ravi d'autres semblables.

Elle

Elle assure qu'après avoir reçu cette Lettre, elle la regarda comme une chose precieuse qu'elle devoit conserver & porter sur soi : ce qui lui fit prendre resolution de la coudre dans une camisole blanche de moleton qu'elle portoit sur elle jour & nuit ; & après avoir ôté le papier blanc qui servoit de couverture à ce qui étoit écrit, afin que cela ne parût point, elle la mit à l'endroit du cœur au côté gauche au dedans de la camisole, & la couvrit d'un mechant morceau de camelot fort vieux & tout usé ; en sorte qu'elle se souvient que peu auparavant qu'elle quittât cette camisole & que sa servante la portât à la riviere, il commençoit à s'éfiler, & en effet il se mit tout en pieces en savonnant la camisole. XIV. REL.

Il faut remarquer qu'elle mit cette Lettre dans cet endroit de sa camisole environ le milieu du mois de Janvier de l'année 1661. & ne le quitta que vers le commencement d'Avril de la même année, & que cette camisole étoit fort sale. Sa servante se crut obligée de la savonner & la plonger plusieurs fois dans l'eau, particulierement les devants qui étoient plus sales que le reste de la camisole ; & elle ajoute que ce petit endroit lui paroissoit noir & comme taché, ce qui l'obligea à s'y arrêter davantage : voila ce dont cette bonne fille se souvient. Pour ce qui est de ma sœur, elle dit qu'ayant oublié d'ôter cette Lettre de sa camisole en la quittant, elle se souvint peu de tems après que sa servante l'eût rapporté de l'eau comme elle étoit presque seche, que cette Lettre pouvoit être gâtée & mise en bouillie, & per-

dant

XIV. Rel. dant esperance de la revoir elle courut promptement au lieu où étoit la camisole, en grondant sa servante de ce qu'elle l'avoit portée à la riviere sans lui avoir parlé. Mais voyant le camelot tout en pieces & dont il ne restoit presque plus rien & la Lettre qui n'étoit aucunement mouillée, elle la tira de cet endroit avec une joie precipitée: ce qui fit que ne croyant pas qu'elle fût cousue & qu'elle tînt à quelque fil, elle la dechira dans les endroits que vous pouvez avoir remarqué dans la Lettre.

Elle la conservée sans en parler à personne, jusqu'à ce que je fisse un petit voyage à Troyes où elle me la fit voir, & me la mit entre les mains. Vous pouvez être assurée que la chose s'est passée de la sorte, & qu'on n'a rien augmenté ni diminué à la verité de ces choses. Mais afin de les rendre encore plus authentiques, j'ai prié ma Sœur de signer ceci, avec sa servante qui est une bonne fille qui craint Dieu. J'espere avoir le bien de vous saluer bien-tôt de la part de notre sœur & vous temoigner que je suis très veritablement, &c.

Signé, ANDRY DU TRONCHOY.
FRANÇOISE ANDRY DU TRONCHOY,
ANNE BONNEAU.
A Tronchoy ce 8. Avril 1663.

§. 8.

§. 8.

Recit de la maniere dont la Sœur Françoise Magdeleine de Sainte Julie BAUDRAND, *fut delivrée de la fievre en* 1664.* *après avoir invoqué la Mere Angelique. Par la Sœur Magdeleine de Sainte Christine* BRIQUET.

MONSIEUR. Vous êtes peut-être encore en peine de notre malade qui graces à Dieu ne l'est plus. Nous en avons l'obligation à la Mere Angelique; & quoiqu'on ne fasse pas passer sa guérison pour un miracle, parce qu'il pouvoit arriver que la fievre la quittât sans cela, il est certain neanmoins que c'est une assistance particuliere de cette sainte Mere, que nous sommes obligées de reconnoître devant Dieu, d'autant plus que nous voyons qu'on travaille davantage à rabaisser son œuvre & à le cacher. M. Vallant (Medecin) entra donc le jour de S. Martin à neuf heures du matin pour voir ma Sœur Françoise-Julie avec M. Regnault (aussi Medecin.) Elle étoit alors dans sa meilleure heure & avoit été saignée pour la quatriéme fois. Ils ordonnerent qu'on la saignât encore le lendemain; & M. Vallant

* Les Religieuses de Port-Royal étoient alors en captivité dans leur propre Maison, qui étoit gouvernée d'autorité par la Mere Eugenie de la Visitation, & par quelques Religieuses seduites, du nombre desquelles étoit la Sœur (Catherine de Sainte) Flavie Passart.

XIV. Rel. dit que c'étoit une très grande maladie, & que quand même elle ne seroit pas mortelle, elle prenoit le cours de durer fort long-tems. Il y avoit quatre jours qu'elle avoit une fievre double-tierce continue. Son frisson lui prenoit reglément à une heure après midi, & lui duroit jusqu'à six ou sept heures du soir. Durant tout ce tems, & jusqu'à ce que tout le fort de sa fievre fût passé, elle rêvoit beaucoup, & avoit mal au côté avec une fort grande douleur de tête. Elle n'avoit pas d'oppression neanmoins.

Le jour de S. Martin que l'on attendoit le cinquiéme accès, une Sœur étant touchée de voir de quelle maniere les Signeuses observoient cette pauvre Fille, & craignant que sa maladie lui fût un sujet d'affoiblissement, eut un mouvement de commencer une neuvaine à la Mere Angelique, pour la prier d'y mettre ordre promptement, & de faire la grace à la malade de sortir de l'Infirmerie au bout des neuf jours pour remercier Dieu de sa guerison, où pour être portée au cemetiere. Elle alla donc lui proposer sa pensée dans laquelle elle entra fort. Ayant commencé la neuvaine ensemble, ma Sœur Françoise-Julie eut une telle confiance aux merites de la Mere Angelique qu'elle ne douta point que Dieu ne lui rendît la santé par son moyen; de sorte qu'elle dit dès lors à ma Sœur Flavie qu'elle n'auroit point de fievre, de quoi elle se mocqua; & attendant toute l'après-dinée cette fievre, elle ne vouloit point sortir de la chambre. Elle fut neanmoins obligée de s'en éloigner pour un peu de tems, & n'ayant pu trou-

ver

ver ma Sœur Euphrosine, elle envoya ma Sœur Isabelle des Anges pour l'entretenir. XIV. REL.

Ma Sœur Flavie revint ensuite; & comme elle étoit dans l'apprehension qu'on ne dît que c'étoit un miracle de ce que le frisson n'étoit point venu à la malade, elle voulut prevenir ce qu'on lui en auroit pu dire, quoiqu'on ne lui en parlât pas; & s'étant approchée de la malade, elle dit qu'il ne lui falloit point parler, parce qu'elle avoit la fievre bien fort; quoiqu'elle n'eût pas eu de redoublement, & qu'on ne laisseroit pas de la saigner le lendemain comme les Medecins l'avoient ordonné. Ma Sœur Françoise-Julie qui avoit au plus un peu d'émotion, lui dit qu'elle n'en avoit pas besoin, & qu'étant aussi bien qu'elle étoit, cela ne serviroit qu'à l'affoiblir. Ma Sœur Flavie persistant toujours à vouloir cette saignée, elle dit enfin qu'on feroit entrer M. Vallant de grand matin pour avoir son avis; mais quand on en vint-là, elle changea de dessein. Car ma Sœur Françoise-Julie qui n'avoit point dormi depuis qu'elle étoit malade, dormit toute cette nuit sans se reveiller qu'une seule fois; encore n'eut-elle pas le loisir de prendre de la nourriture, tant elle fut peu éveillée.

Le matin ma Sœur Flavie ne voulut point qu'on la fît voir au Medecin, & elle dit que puisqu'elle n'étoit point malade, elle n'avoit que faire de Medecin, qu'on ne le faisoit point entrer pour des personnes qui se portoient bien. Et quoique ma Sœur Catherine de S. Paul l'ait fort pressée de le faire entrer, ou monter au Parloir pour sa-

XIV. REL. voir s'il seroit d'avis qu'on la purgeât, elle n'a jamais voulu y consentir. Et afin qu'on ne dît point qu'il y eût rien d'extraordinaire dans cette guerison, elle l'a traitée comme une malade, defendant absolument qu'on lui donnât à manger le Mercredi, parce qu'il falloit attendre la fievre tierce. On lui en donna neanmoins en secret, car elle mouroit de faim, & se portoit parfaitement bien.

Le Jeudi ma Sœur Flavie dit qu'il falloit voir si elle n'auroit pas la fievre quarte. On lui dit qu'il n'y avoit point d'apparence de la faire jeûner, étant guerie. Elle repondit qu'elle écriroit à M. Vallant pour savoir s'il approuveroit qu'on lui donnât un petit potage. Elle l'empecha d'aller le lendemain sur le tombeau de la Mere Angelique pour lui rendre graces, & elle lui dit qu'elle lui defendoit absolument de sortir. A quoi ma Sœur Françoise-Julie lui repondit qu'elle n'avoit pas d'autorité sur elle pour user de commandement. Elle repartit que sa qualité d'Infirmiere lui donnoit ce droit; & on dit à ma Sœur Françoise-Julie de se rendre en cela, car on cede tout ici. En sorte qu'elle a attendu à remercier sa Bienfaitrice jusqu'à Dimanche dernier, parce qu'elle fut purgée Samedi.

Elle continue à se bien porter & à se fortifier tous les jours; & j'espere qu'elle sortira de l'Infirmerie tout à fait après demain qui sera le dernier jour de sa neuvaine. Nous avons une double obligation à la Mere Angelique de cette guerison; car elle ne lui a pas seulement rendu la santé du corps,

mais

mais la preservée aussi de la contagion des XIV. Rel. entretiens de la Mere Eugenie & de ma Sœur Flavie, qui lui faisoient mille caresses pour la gagner, & lui disoient aussi toutes sortes de choses pour l'effrayer, au lieu qu'à present elles ont perdu toute l'esperance qu'elles en avoient conçue nouvellement, sur quelques paroles un peu foibles qu'elle avoit dites à la Mere Eugenie, avant que de tomber malade. Il semble que cette Mere ait peur d'elle depuis cela; elle n'ose plus rien dire, & même elle ne l'a vue qu'une fois; quoiqu'elle ait assez de soin des malades & qu'elle les vienne voir souvent.

---

§. 9.

Lettre du Pere LAMI *Benedictin à l'Abbesse de Port-Royal, au sujet de la guerison d'une Dame par l'invocation de la Mere Angelique.*

MADAME. Ne jugez pas, s'il vous plaît, par le retardement de ma reponse, des sentimens avec lesquels j'ai reçu la Lettre dont vous m'avez honoré. Dieu sait qu'ils ne pouvoient être ni plus respectueux ni plus reconnoissans, que j'ai tenu cette grace à benediction singuliere, & qu'elle m'a été d'une sensible consolation. Souffrez donc, Madame, que je vous en remercie très humblement, & que je vous prie de croire que si je ne l'ai pas fait plutôt, c'est d'une part que votre Lettre ne m'a été rendue que plus de quinze jours après celui duquel vous l'a-

XIV.REL. vez dattée, & c'est de l'autre que n'étant pas en lieu où je pusse la communiquer à la personne qui en fait le sujet principal, il a fallu attendre pour cela que je fusse plus à portée c'est ce qui n'a pu arriver plutôt qu'aujourd'hui. Mais je suis presentement en état de repondre plus pleinement que je n'aurois fait à tout ce que vous souhaitez de sçavoir.

Je commence donc, Madame par vous dire que le Seigneur a écouté la voix de vos larmes & de vos gemissemens, qu'il a enfin exaucé vos vœux & vos prieres, & que la personne que vous avez tant pleurée est aujourd'hui bien plus en état de vous donner de la joie que de la douleur. Rejouissez-vous donc, Madame. Vous y avez plus de droit que personne; car puisque selon l'Apôtre de la verité la conversion d'un pecheur est une fête de joie pour les Anges même, il est bien juste qu'entre ces Anges, ceux-là aient plus de part à la joie de la conversion, qui ont pleuré plus amerement la perversion & le desordre. Mais pour vous en donner un plus ample sujet, il faut entrer dans un plus grand detail: cela me sera d'autant plus aisé que je crois avoir été le premier temoin des premieres touches de Dieu, & des premieres impressions de sa misericorde sur cette ame.

Il y a environ sept mois que cela arriva, justement dans le tems que je fus obligé de venir à Paris pour l'affaire que vous savez que l'on m'a faite; & je ne sai si dans les desseins de la divine providence toute cette avanture n'a point été ordonnée pour servir d'oc-

d'occasion à cette conversion. Ce qu'il y XIV. REL.
a de certain c'est qu'ayant été obligé de voir
la Dame dont j'avois aussi toute ma vie
beaucoup regretté l'égarement, je me crus
engagé à lui en marquer quelque chose, &
à la faire souvenir que l'éternité n'étoit pas
si éloignée. J'eus la consolation de trouver
dès cette premiere visite que son cœur n'étoit pas impenetrable aux traits de la grace.
J'en fis ensuite quelques experiences pareilles, & elle se rebuta si peu de ce que je pris
la liberté de lui dire, qu'elle me contraignit
contre les mesures que j'avois prises, à lui
donner une partie d'un voyage que je devois
faire alors dans la Province, & à en aller
passer quelques jours à la Ferté où elle s'en
alloit.

Je n'eus pas sujet de me repentir de ma
complaisance, ni du sejour que je fis en ce
lieu. J'eus la consolation de voir que cette
Dame pourroit se familiariser avec les exercices de la solitude & les bonnes lectures.
Les conversations chretiennes ne la rebutoient point, & elle s'habituoit peu à peu
au travail & à la priere. Si la necessité de
ses affaires ne l'avoient rappellée dans le tumulte, elle auroit trouvé de grandes forces
dans cette nouvelle vie. Elle ne la quitta
pourtant pas sans prendre de grandes resolutions & de grandes precautions contre l'air
contagieux du grand monde où elle retournoit; & veritablement elle ne fut pas plutôt à Paris qu'elle me fit l'honneur de me
marquer qu'elle s'en souvenoit, & de me
prier de ne l'abandonner pas en ce lieu. J'eus
donc l'honneur de la voir, & le plaisir d'y

XIV. Rel. trouver de bons sentimens. Mais, Madame, il est vrai aussi que je ne fus pas longtems sans m'appercevoir que le commerce du monde l'affoiblissoit, & que les occasions, les compagnies, la complaisance pour ses amis l'emporteroient bientôt sur ses resolutions. On rougissoit de paroître avoir de bons sentimens, on craignoit de se faire remarquer en s'éloignant des spectacles, des divertissemens & des compagnies ordinaires: on croyoit pouvoir ajuster Dieu avec le monde, & que pourvû qu'on sauvât les grands crimes on étoit à couvert de sa colere. Enfin on traînoit encore une quantité de petites chaînes dont n'auroit jamais cru se devoir dégager.

Il falloit donc quelque chose de plus fort que tout ce qui avoit precedé pour les rompre, & pour achever de mettre cette ame en liberté. Il falloit que le Seigneur tonnât, & se fît entendre par la voix terrible du pressant peril où il reduisit cette Dame. Cette terrible voix a eu tout son effet; & j'ai été temoin qu'elle a parfaitement compris ce que Dieu lui vouloit dire par là. Ce fut dans son extrémité qu'elle se souvint de la sainteté de votre Maison & en particulier du merite de la feue Mere Angelique, & qu'elle me chargea de lui menager vos prieres, & quelque chose qui eût appartenu à cette illustre Mere. Je m'addressai à Madame Mare. J'en eus une petite croix. Je la portai à la malade qui la reçut avec tous les temoignages du plus tendre respect, de la plus vive confiance & de la plus sensible consolation. Elle la pendit à son cou, & me

me parut depuis ce tems-là beaucoup plus XIV. Rel.
tranquille sur l'évenement de son mal qui étoit alors dans toute sa force, la fluxion se repandant de la gorge dans toute la tête, avec des douleurs très cuisantes. Les plus habiles Medecins & Chirurgiens, ne servant que de fades spectateurs à tout ce qui se passoit, assuroient que le moindre mal qu'on dût attendre c'étoit un abcès dans la gorge, duquel encore ils redoutoient fort l'issue.

Je pense que vous savez bien qu'elle avoit avalé un os fourchu de becassine & que les deux pointes de la fourche étant entrées les premieres n'avoient pu passer que jusqu'à la moitié de la gorge, & qu'arrêtées en cet endroit elles s'y étoient si opiniatrément attachées, que tout ce qu'on avoit fait avaler à cette Dame à dessein de detacher cet os, n'avoit servi qu'a enfoncer davantage ses pointes dans la partie où elles s'étoient arrêtées, & à y causer une plus vive douleur, & tant de tumeur & d'inflammation qu'elle ne pouvoit plus avaler une cuillerée de bouillon qu'à plusieurs reprises. Enfin les choses étant aussi desesperées que vous le voyez, Madame, & tout le monde saisi de crainte dans l'attente d'un si fâcheux évenement, en deux jours de tems que la Dame eut la croix, sans autre remede, elle sentit ses douleurs de gorge & de tête diminuer, elle prit plus librement de la nourriture, & enfin peu à peu toutes les douleurs se passerent, & la liberté entiere d'avaler lui revint, sans qu'elle ait pu savoir ce que l'os est devenu, ni quand il a passé. Mais au reste elle ne doute point qu'elle ne soit redevable de sa

XIV. REL. delivrance aux merites de la Mere Angelique.

Voilà, Madame, au vrai les choses comme elles se sont passées. Vous pouvez après cela mieux juger que personne, si la guerison est miraculeuse. Pour moi * puisque vous m'ordonnez de vous dire mon sentiment, je vous avouerai qu'elle me paroît telle. Je n'ai point demandé celui des Medecins; car comme ils n'ont point su qu'on ait eu recours aux remedes surnaturels, & & que d'ailleurs ils ont fait au commencement quelques remedes, comme quelques saignées & quelques fomentations, après quoi ils ont dit qu'il falloit attendre ce que feroit la nature, je me doute que pour soutenir l'honneur de leur art, ils seroient gens à attribuer cette guerison à leur *Dame* nature. Mais comme il ne s'agit point ici d'en faire une Information juridique, il me paroît que le temoignage de la malade vous doit tenir lieu d'une infinité d'autres attestations. Ainsi rien n'empêche que vous ne tiriez de cet évenement les motifs d'une grande confiance & d'une solide consolation.

Mais ce qui doit achever de vous combler de joie, c'est que selon toutes les apparences Dieu veut se servir de cette grace temporelle pour conduire cette ame au bonheur éternel. Il est difficile d'être plus touché

* Il est bon de se rappeller que c'est un des plus habiles Philosophes que la France ait produit, qui parle ici. On n'a pu decouvrir ni la datte de cette Lettre, ni quelle est la Dame dont il est question.

ché qu'elle est des sentimens d'humilité & XIV.Rel.
de penitence, de sentir plus vivement la misericorde que Dieu lui fait, & d'avoir plus de passion d'être parfaitement à lui. Rien n'est plus édifiant que de remarquer les victoires que la grace remporte tous les jours dans son cœur. Il faudroit avoir l'honneur de vous voir, pour vous en faire quelque detail. Mais ce que je ne puis me dispenser de vous dire ici, c'est la maniere dont elle a reçu les temoignages de votre charité pour elle. J'ai cru que vous voudriez bien que je lui donnasse la lecture de votre Lettre. Elle l'a lue, & a reçu votre present avec une joie, une consolation & une reconnoissance que je ne puis vous exprimer; & assurément il faut que ses inclinations soient bien changées pour être si vive sur des plaisirs si differens de ceux qu'elle s'est faits jusqu'ici. Elle ma chargé, Madame, de vous faire de sa part mille très humbles remercîmens, & de vous demander instamment la continuation du secours que vous lui avez donné si à propos. On ne peut en faire plus de cas qu'elle fait, ni y avoir plus de confiance; & elle aura quelque jour l'honneur de vous l'aller dire en personne.

Pour moi, Madame, je m'estime le plus heureux du monde, que cette occasion m'ait menagé quelque part à votre souvenir & à vos saintes prieres. J'en fais tant d'estime & j'y ai tant de confiance, que je n'ose quasi vous dire le peu de part que j'ai eu à tout ce qui s'est passé, de peur de refroidir par là votre charité pour moi. Mais cependant

XIV.REL. comme je ne veux pas la tromper, & que d'ailleurs je ne doute point qu'elle ne tienne de la source d'où elle part, & que pareille à celle de Dieu elle ne se repande plus abondamment où il y a plus de misere, je ne rougirai pas, Madame, de vous avouer que je n'ai eu que de la bonne volonté pour la personne qui vous est si chere, & que je n'ai été que simple spectateur & admirateur des operations de la grace dans son cœur. Que cet aveu, Madame, ne vous refroidisse pas pour son auteur, & ne vous empêche pas de le soutenir par votre credit auprès de Dieu, dans ce que vous appellez ses travaux & ses humiliations, & ce qu'il ne reçoit pas assez dans un esprit d'humilité & de penitence. On le menace tout de nouveau de quelque chose de semblable, à l'occasion de la relation qu'il a été obligé d'avoir depuis quelques mois avec la nouvelle convertie. Mais les menaces l'humilient & l'abbattent aussi peu que les effets, & ils se feroit-même un vrai plaisir d'avoir à souffrir quelque chose pour ce sujet. Priez le Seigneur, Madame, qu'il lui fasse porter dans l'esprit de Jesus-Christ les états où sa providence le voudra mettre. C'est en lui que je suis avec toute la veneration possible, Madame, Votre, &c. François LAMI.

§. I2.

§. 10.

Lettre de M. du Fossé', *contenant le reçit d'une apparition de la Mere Angelique à Port-Royal de Paris peu avant la mort de la Sœur Marie-Dorothée Perdereau premiere Abbesse intruse de la Maison de Paris.* *

VOici, ma très chere Mere, la Relation très exacte de ce qui est arrivé à Port-Royal de Paris, quelque tems avant la mort de la Sœur Dorothée, que feu M. l'Archevêque Hardouin de Perefixe en avoit fait établir Abbesse, après la separation des deux Maisons.

Madame de Mongobert, veuve de M. le Marquis de Mongobert, qui étoit cadet de la Maison de Joyeuse, étant un jour allé voir Madame des Granges, Religieuse à Port-Royal de Paris, s'entretint avec elle de differentes choses, & dans la suite de leur entretien elle la pria de lui dire si ce qu'on lui avoit rapporté touchant une apparition de la feue Mere Angelique, étoit veritable. Sur quoi Madame des Granges s'étant contentée de lui repondre qu'il n'y avoit rien de plus vrai, appella aussi-tôt une autre Religieuse qui servoit d'Ecoute, & lui dit: *Ma Sœur, approchez vous, je vous prie, il n'y a point de danger à s'ouvrir à cette Dame, nous pouvons lui parler avec confian-*

 ce.

* Cette Lettre fut écrite vers la fin de Janvier 1685.

XIV. Rel. ce. Alors cette autre Religieuse s'approcha, & raconta à Madame de Mongobert la maniere dont étoit arrivée cette apparition de la feue Mere Angelique Arnauld, dont elle lui parloit. Voici donc comment la chose se passa.

Deux Religieuses étant à la veille du S. Sacrement, pendant la nuit, virent tout d'un coup la feue Mere Angelique se lever du lieu où elle est enterrée, ayant en main sa crosse Abbatiale, marcher majestueusement tout le long du Chœur, & s'aller s'asseoir à la place où se met l'Abbesse durant Vêpres, c'est-à-dire à la premiere du bas du Chœur, à côté droit. Etant assise, elle appella une Religieuse qui paroissoit au même lieu, & lui donna ordre d'aller querir la Sœur Dorothée, qui vint se presenter devant la Mere Angelique, laquelle lui parla pendant quelque tems, sans qu'on pût entendre ce qu'elle lui dit, & alors tout disparut.

On ne doute point qu'elle n'ait alors cité la Sœur Dorothée devant Dieu, & c'est la maniere dont elle l'interpreta elle-même, lorsque les deux Religieuses, qui avoient été temoins de cette apparition, la lui ayant rapportée, elle s'écria tout d'un coup dans une grande frayeur: *Ah! je mourrai bien tôt*; & en effet elle mourut quinze jours ou trois semaines après. *

Après que la Religieuse qui accompagnoit Madame des Granges au Parloir, eut achevé le recit de cette apparition, elle ajouta que, si elle osoit, elle diroit bien d'autres cho-

* Le 4. Janvier 1685.

choses touchant la Mere Angelique; que XIV. REL.
pour elle, elle avoit une vraie veneration
pour sa memoire, & que dans toutes ses
peines, elle avoit accoutumé de venir prier
sur son tombeau, lequel même étoit en veneration à la plupart des autres Religieuses † qui faisoient souvent une inclination en passant devant. Sur cela Madame des Granges, que l'on sait avoir été faite Religieuse plutôt pour suivre la volonté de ses parens que la sienne, dit en s'adressant à Madame de Mongobert: *Ne suis-je pas bien malheureuse, ma chere Dame, de n'être pas venue ici du tems de la Mere Angelique? Car assurément elle ne m'auroit pas reçue.*

C'est ainsi que se passa cet entretien, où l'on a appris exactement la verité d'une apparition si surprenante. Les circonstances qu'on a marquées font assez voir que les temoins ne peuvent être regardés comme suspects, & il y paroît un caractere de sincerité qui tient lieu de conviction, &c....

Je vous avoue, ma très chere Sœur, que je suis si charmé de ce que je sai de la feue Mere Angelique, que je ne vois rien de plus grand dans l'antiquité que la foi, la charité & l'humilité de cette sainte Abbesse. Demandez-lui s'il vous plaît, qu'elle m'obtien-

† Les Religieuses qui sont aujourd'hui (en 1741.) à Port-Royal de Paris, sont (au moins la plûpart) dans des dispositions bien differentes, puisqu'elles injurient les personnes de pieté qui vont prier sur le tombeau de cette humble servante de Dieu. On peut voir l'état de cette Maison dans la *Recueil de pieces*, &c. imprimé en 1740.

XIV. Rel. tienne de Dieu par ses prieres que la connoissance que j'ai de son grand merite, ne tourne point à la confusion de celui qui est, &c.

---

§. II.

Observation sur plusieurs Miracles de la Mere Angelique dont on n'a point de Relations en forme.

OUtre les miracles & les merveilles dont on vient de voir les Relations, nous savons qu'il y en a eu plusieurs autres, mais nous n'en avons point de Relations. Par exemple la guerison de Charlotte Lambert, qui avoit une descente & une incontinence d'urine; la guerison de la même en un autre tems, d'une plaie considerable qui lui étoit venue de la chûte d'une cloche; le miracle du petit tas de farine multipliée, &c. Quant au dernier nous pouvons bien dire en abregé ce qui en est, l'ayant plusieurs fois ouï raconter: voici le fait.

La Sœur Louise de Sainte Valerie, qui avoit deja été guerie par l'intercession de la Mere Angelique, avoit soin de la boulangerie en cette Maison des Champs. Voyant un jour qu'il ne restoit plus qu'un petit tas de farine elle dit à la Sœur qui étoit avec elle: *Priez bien Dieu, ma Sœur, notre farine va finir;* & ensuite addressant la parole à la Mere Angelique; elle lui dit: *Ma pauvre Mere, voyez donc comme vous voulez qu'on fasse, nous n'avons tantôt plus de farine,* vos

vos pauvres enfans mourront de faim. Après quoi elle mit une petite croix rouge faite de celle de la Mere Angelique, dans le tas de farine qui dura fort long tems. La même Sœur le dit à nombre de personnes, entre autres à M. d'Andilly qui en témoigna une grande joie & dit tous les jours pendant long tems trois ou quatre versets du *Miserere*. XIV. REL.

On peut voir en differens endroits des Relations ou Memoires qu'on a dressés pour la Vie de notre très chere Mere Angelique, plusieurs autres miracles & évenemens extraordinaires, lesquels prouvent quelle étoit la puissance de ses prieres auprès de Dieu qui le plaisoit à recompenser sa foi, comme lorsque le rouleau de pieces de cinq sols fut changé en un rouleau de louis-d'or. *

---

§. 12.

Relation de la guerison miraculeuse de la Sœur Magdeleine de sainte Gertrude DU VALOIS, *faite par cette Religieuse; avec les Attestations des Medecins & de la Communauté de Port-Royal qui confirment ce miracle, operé par l'intercession de la Mere Angelique le 6. Août* 1689.

Gloire à Jesus au très saint Sacrement.

DIeu m'ayant fait la grace de me guerir en un instant par l'intercession de la Mere Marie Angelique Arnauld, notre Mere

* Voyez ci-devant la XII. Relation, n. 14.

XIV. Rel. re a jugé que j'étois obligé d'écrire toutes les circonstances de mon mal & de ma guerison, à la gloire de Dieu & pour marque de ma reconnoissance envers sa servante dont j'ai si sensiblement éprouvé le secours dans mon besoin.

Je fus saignée au pied gauche le 22. Janvier de cette presente année (1689.) & je ressentis en même tems une très grande douleur qui a continué durant sept mois assez fortement. Je ne pouvois du tout mettre le pied à terre pendant les quatre premiers mois & pendant les autres je faisois, quoiqu'avec beaucoup de peine, quelque pas, appuyée sur un bâton. On m'a fait pendant ce tems-là tous les remedes que l'on a crû propres à me soulager, lesquels avoient été conseillés per deux très habiles Medecins & trois Chirurgiens qui m'avoient vue & par des Medecins de Paris qu'on avoit consultés. Mais ç'a été avec si peu de succès que le mal demeuroit toujours au même état, l'endroit où la saignée avoit été faite étant aussi enflé & aussi sensible; & même il s'étendoit plus loin, car je me sentois incommodée de tout le côté gauche, étant sujette à un tremblement du bras assez frequent.

Enfin voyant que Dieu ne benissoit point tous les remedes, & apprehendant de demeurer toujours hors d'état de m'acquitter des devoirs de ma vocation, il me vint dans l'esprit d'avoir recours à d'autres & pour cela de faire une neuvaine à la Mere Marie Angelique Arnauld. J'en demandai la permission à notre Mere qui me l'accorda & trou-

trouva bon, comme je l'en avois suppliée, que plusieurs de nos Sœurs me fissent la charité de se joindre à moi. Je la commençai donc le 29. Juillet. XIV. REL.

Le dernier jour de la neuvaine se rencontrant avec le jour de la mort de la Mere Marie Angelique qui est le 6. d'Août, j'étois un peu affligée de ce que je craignois de ne pouvoir aller à la Messe, parce qu'il m'étoit survenu deux jours auparavant un éresipele au visage, pour lequel on m'avoit saignée deux fois le 5. & que j'avois de plus un grand mal de tête & de gorge qui augmenta même cette derniere nuit. Neanmoins ayant eu recours à la Mere Angelique je mis un morceau de son voile sur ma gorge, dont je sentis à l'heure même du soulagement: ce qui fit que l'on m'accorda la grace que je demandois d'aller à la premiere Messe.

J'y allai donc avec beaucoup de peine, sentant une grande douleur & une très grande foiblesse à la jambe. Je m'appuyois d'un côté sur une de nos Sœurs, & de l'autre sur un bâton. Je ne pus entrer dans le Chœur de sorte que je me tins sur une chaise dans la chapelle des Reliques. Je m'avançai quelques pas à l'Elevation, pour adorer Notre Seigneur; & en me relevant je sentis une douleur extraordinaire au pied: ce qui m'obligea de me rasseoir, & de me tenir dans cette posture même pendant la Communion.

Après la Messe la Communauté allant au Chapître pour (l'antienne) *Pretiosa*, où on devoit lire ce qui est dit de la Mere Angeli-

XIV. Rel. lique dans le Necrologe, je fis un effort considerable parce que je sentois plus de mal qu'à l'ordinaire, pour aller achever ma neuvaine au haut du Chœur sur la tombe où est renfermé le cœur de la Mere Angelique. Y étant arrivée, je me mis à genoux, & aussi-tôt j'eus le mouvement de me prosterner ce que je n'avois pu faire depuis sept mois. Je le fis, sans sentir de douleur; & faisant ma priere en cet état, je me trouvai dans un renversement, un tremblement & une palpitation de cœur extraordinaire, sans pouvoir en discerner la cause. Mais il me vint en pensée que Dieu m'avoit guerie par l'intercession de la Mere Angelique. Je me relevai ensuite sans m'appuyer & sans avoir besoin du bâton que j'avois apporté, que je laissai sur la tombe. Je ne sentois plus de mal ni aucune douleur au pied. Au contraire je marchois avec force & fermeté; ce qui redoubloit mon étonnement. Mon éresipele fut aussi gueri au même moment; & je me trouvai comme une autre personne qui n'a aucun mal.

Je n'en ressentis aucun depuis cela; & il n'est resté ni enflure, ni foiblesse, ni douleur à mon pied, comme toute la Communauté en a été temoin. Je supplie notre Mere & tous nos Sœurs de m'aider à remercier Dieu de cette faveur, & à obtenir de lui par l'intercession de la Mere Angelique les graces dont j'ai besoin pour repondre à celle qu'elle m'a deja obtenue de sa misericorde. A Port-Royal des Champs le 30. Août 1689.

Signé, Sœur Marie Magdeleine de Sainte XIV. RE... Gertrude * Religieuse indigne.

Attestation du Frere Girard Chirurgien de la Charité de Charenton.

JE soussigné, Religieux Chirurgien du Couvent de l'Hôpital de la Charité situé à Charenton S. Maurice près Paris, certifie à tous qu'il appartiendra, que le 27. Juillet je fus à l'Abbaye du Port-Royal des Champs pour y voir une sœur Religieuse que j'y ai; où étant je fus supplié par la Superieure d'entrer dans ledit Couvent avec le Medecin ordinaire de leur Maison, pour y voir une Religieuse blessée au pied par une saignée, où je crois que le perioste avoit été picqué: ce qui lui causoit une tumeur & de grandes douleurs tant à la jambe qu'à la cuisse, qui la faisoient boiter tout bas, il y avoit près de six mois, & après avoir fait plusieurs & divers remedes sans aucun soulagement. Je lui en proposai quelques-uns: ce qu'étant fait, je sortis dudit Couvent dans la pensée que ladite Religieuse en avoit pour très long tems, si elle n'en avoit pour le reste de ses jours. Ce que je certifie être veritable; en foi de quoi j'ai signé le present certificat, pour servir à ce que de raison.

Fait

* Elle se nommoit du Valois. Dans la derniere persecution elle fut une de celles qui eurent le bonheur de demeurer attachées à la verité. Elle est morte à l'Estrées le 8. Novembre 1722. quarante ans après sa Profession. Son histoire qui est des plus interessantes, se verra dans la *Suite des Memoires* depuis la paix.

XIV. REL. Fait en notre Couvent & Hôpital de la Charité de Paris, ce 29. Août 1689.
Signé, Frere Alexandre GIRARD.

Attestation de M. Hecquet Medecin de Port-Royal des Champs.

MA Sœur Gertrude sentit une très grande douleur d'une saignée qu'on lui fit au pied. Il se fit une tumeur ademateuse dans les environs de la plaie, & l'endroit de la picquure étoit d'une sensibilité extraordinaire. Ces signes firent voir qu'il y avoit eu quelques contusions au nerf qui avoit été blessé; & les douleurs, les élancemens & les engourdissemens, qui se firent sentir par tout le pied & les parties voisines, confirmerent cette pensée. On consulta même pour s'en assurer davantage, M. Dodart Medecin de S. A. S. Madame la Princesse de Conti, M. Roger Chirurgien de la même Princesse & M. Duverney Chirurgien de Paris, qui convinrent tous de la même chose. Enfin le Pere Alexandre, très habile Chirurgien de la Charité, qui vit la malade long tems après, fut du même avis.

On employa durant cinq ou six mois tout ce que la Medecine a de meilleur pour guérir ces sortes de maux, mais on ne put au plus que diminuer un peu les plus grandes douleurs, & la malade ne pouvoit que très difficilement faire quelques pas aidée d'un bâton. Cepandant la hanche du même côté s'affoiblissoit considerablement, & le bras même & la main commençoient de lui trembler

bler, lorsque l'on consulta MM. Thuillier, Labbé & Henguichard, trois des plus habiles Medecins de Paris & MM. du Tertre & Duverney, Chirurgiens très connus dans la même ville, qui étant convenus avec nous de la cause du mal, nous proposerent leurs avis, qu'on executa avec aussi peu de succès. XIV. REL.

Cependant la malade impatiente de rentrer dans son *obéissance*, jugea bien qu'elle ne devoit plus attendre sa guerison que de Dieu seul. Et en effet après une neuvaine qu'elle fit à la Mere Angelique, elle se trouva quitte de son ancienne incommodité & même d'un érysipele, pour lequel je l'avois fait saigner deux fois la veille de sa guerison.

Les circonstances qu'on en peut voir dans la Relation que ma Sœur Gertrude en a fait elle-même, tant de remedes tentés inutilement, le parfait retablissement où on la voit aujourd'hui & dont tout le monde est temoin, enfin l'instant qui a suffi pour faire ce que sept mois de remedes n'avoient pu commencer, nous fait reconnoître ici le doigt de Dieu, qui n'avoit rendu nos remedes inutiles que par ce qu'il avoit reservé cette guerison à l'intercession de la Mere Angelique. C'est le temoignage que ma conscience m'oblige de rendre à la verité de ce miracle. Ce 31. Août 1689.

Signé HECQUET Medecin de P. R. des Champs *.

At-

* M. Philippe Hecquet, dont le nom est devenu si celebre, & qui est mort le 11. Avril 1737.

vint

XIV. Rel.

Attestation de M. Dodart Medecin de S. A. S. Madame la Princesse de Conti.

Vers le commencement de l'année derniere 1689. je fus prié de voir une Religieuse de Port-Royal des Champs nommée Sœur Magdeleine de Sainte Gertrude arrêtée à l'Infirmerie par une douleur au pied gauche, qui l'empêchoit de se soutenir sur ses pieds. Cette douleur avoit commencé au moment & à l'endroit d'une saignée qui lui avoit été faite il y avoit quelques jours.

Comme M. Hecquet Medecin de Port-Royal lui avoit fait faire plusieurs remedes très capables d'adoucir cette douleur, qui n'avoient pas eu tout le succès qu'on en devoit esperer, je proposai d'y en joindre d'autres propres à dissiper, qui servirent aussi peu que les premiers.

A quelque tems de là j'y envoyai M. Roger Chirurgien de S. A. S. Madame la Princesse de Conti, qui proposa d'autres remedes, nonobstant lesquels le mal subsistant toujours, j'appris que M. l'Abbé du Valois, frere de la Religieuse, avoit consulté son mal à MM. Thuillier, Labbé & Henguichard Docteurs en Medecine de la Faculté de Paris, à MM. du Tertre & Duverney Chirurgiens, & même à un Hollandois qui passe pour avoir des remedes extraordinaires, nommé Helvetius.

On me dit ensuite qu'un Religieux de la Cha-

vint à Port Royal prendre la place de M. Hamon le 14. Août 1688. & y demeura jusqu'au commencement de 1694.

Charité, nommé le Frere Alexandre Girard, frere d'une Religieuse du même Monastere laquelle avoit fait la saignée qui avoit causée cette douleur, reconnu pour habile en Chirurgie, ayant vu la malade avoit dit en sortant qu'elle pourroit bien ne jamais guerir. XIV. Rel.

Pour moi j'étois persuadé qu'elle ne gueriroit de l'année 1689. sur tout ayant passé la plus grande partie de l'été sans soulagement, & de plus parce que la foiblesse survenue à la douleur, s'étoit étendue jusqu'à la cuisse & même jusqu'au bras du même côté qui étoit tombé dans un espece de tremblement. C'étoit vers la fin de Juillet.

Enfin arrivant à Port-Royal le 7. Août au soir & étant entré au dedans pour y voir la Mere Abbesse malade, j'appris que cette Religieuse avoit été guerie en un instant le 6. du même mois, jour de la mort de la Mere Marie Angelique, priant sur son tombeau, au bout d'une neuvaine qu'elle avoit faite avec ses Sœurs pour obtenir de Dieu sa guerison par l'intercession de cette Mere, & qu'elle avoit été guerie tant de cette douleur que d'un éresypele sur le côté droit du visage; pour lequel éresypele M. Hecquet l'avoit fait saigner deux fois le 5. & avoit ordonné le même jour une troisieme saignée.

Je demandai à voir cette Religieuse & je la vis dans la chambre de la Mere Abbesse, marcher avec une entiere liberté, ne paroissant rien à la jambe auparavant malade que la cicatrice de la saignée qui avoit eu de si longues & de si fâcheuses suites; l'enflure qui avoit subsisté jusqu'à la gue-

XIV.REL. guerison, étant même entierement dissipée. Il ne paroissoit non plus rien au visage que les marques d'un éresypele entierement gueri.

J'ai demandé à la voir une seconde fois le 23. Août & une troisieme fois le 12. Septembre, à dessein d'examiner si je ne m'appercevrois point de quelque renouvellement ou de quelque ressentiment de douleur, & dans ces deux differentes visites je n'ai remarqué autre chose que la continuation & la confirmation du même bon état; ayant appris de plus que depuis cette guerison si soudaine, elle ne se sentoit plus ni d'une chûte d'eaux dans la gorge qui la reveilloit souvent durant les nuits avec suffocation, ni d'une douleur de tête habituelle qui l'avoit incommodée durant quelques années avant cette guerison. J'ai appris depuis que la Mere Abbesse l'avoit mise au Tour dès le 24. Decembre, veille de Noel 1689. & à la porte où je l'ai vue le 29. Janvier 1690. datte de cette attestation, s'acquittant librement de toutes allées & venues necessaires dans cette *obéissance*.

Sur quoi & sur la question de savoir si une guerison si soudaine & si parfaite peut arriver naturellement, vû les circonstances du mal & du progrès qu'il avoit fait, nonobstant les differens remedes durant près de sept mois jusqu'au moment de sa guerison, avec addition d'une autre maladie qui ne disparoît gueres soudainement sur tout aussi près de la tête, sans apporter des accidens plus fâcheux que le mal même & fort dangereux, vû encore les circonstances de la neuvaine entreprise par la malade avec la per-

permiſſion de la Mere & indiquée à plu- XIV.REL.
ſieurs des Sœurs qui s'y ſont jointes, la ſoudaineté & la perfection de la gueriſon à la fin de la derniere action de la neuvaine, la confirmation de cette guériſon, & le renouvellement d'une ſanté beaucoup plus parfaite qu'elle ne l'avoit été avant le mal: vû, dis-je, toutes ces circonſtances, je ſuis obligé d'avouer que je ne connois rien dans la nature qui puiſſe expliquer un évenement accompagnée de toutes ſes circonſtances, & qu'ainſi je ne le puis conſiderer que comme un effet miraculeux de la toute-puiſſance de Dieu obtenu par la foi qu'il a donné à ces bonnes Religieuſes par l'interceſſion de ſa ſervante.

C'eſt de quoi j'ai cru devoir rendre temoignage, non ſeulement de vive voix dans les occaſions qui ſe ſont preſentées, mais encore par cet écrit, ſans autre ſollicitation que celle de ma conſcience. A Verſailles ce 29. Janvier 1690.

Signé, DODART * Medecin de la Faculté de Paris & de S. A. S. Madame la Princeſſe de Conti.

Temoignage de la Communauté de Port-Royal.

NOus ſouſſignées Abbeſſe, Prieure & Religieuſes de l'Abbaye de Notre Dame de Port-Royal des Champs, Ordre de Cîteaux, de l'Inſtitut du S. Sacrement: après avoir lu & conſideré à loiſir les Atteſtations que MM. les Medecins & Chirurgien temoins de la maladie & de la gueriſon

 de

* Ce pieux Medecin mourut le 5. Novembre 1707. Voyez ſon éloge dans le *Necrologe*.

XIV. REL. de notre chere Sœur Marie Magdeleine de sainte Gertrude du Valois, nous ont donné tant de ce qu'ils ont reconnu de son mal que du jugement qu'ils ont porté de la cause de sa guerison ; lesquelles Attestations nous confirment de plus en plus la pensée que nous avons eue sur ce sujet dès le moment que nous en avons eu connoissance, & encore après avoir entendu la lecture de la Relation que notre dite Sœur a fait de sa maladie & de sa guerison, nous nous trouvons obligées de rendre enfin ce temoignage: qu'elle contient exactement la verité, que nous avons été temoins des accidens qui l'ont tenue sept mois à l'Infirmerie, que quelques-unes de nous ont fait avec elle la neuvaine dont elle parle ; & nous avouons que notre étonnement fut très grand lorsqu'étant guerie de la maniere dont elle le raconte, elle vint au Chapître où l'on venoit de lire l'éloge de la Mere Angelique, & l'on achevoit *Pretiosa:* que nous ne pûmes nous empêcher dans ce premier transport d'en chanter pour action de graces l'antienne *Te Deum*, & que nous avons vu cette Sœur rentrer dans les exercices de la Communauté sans qu'il ait paru aucun reste de toutes ses incommodités. Nous n'avons jamais souhaité de faire savoir dans le monde ce miracle que Dieu a fait pour notre consolation ; mais nous nous sommes crus obligées d'y rendre le present temoignage, que nous signons toutes comme étant très veritable, & laissant l'Acte que nous en dressons comme une marque de notre gratitude envers Dieu & envers notre Mere qui nous temoigne

gne encore après sa mort le soin qu'elle prend XIV. REL. de ses Filles. Nous ne ferons aucune avance pour la verification de cette merveille : mais nous croirions manquer à notre devoir si nous n'en laissions cette reconnoissance à la posterité, & pour le tems qu'il plaira peut-être à Dieu pour sa gloire de manifester celle de sa servante. Fait en notre Monastere ce 17. Avril 1690. *Signé*,

Sœur Agnès de Sainte Thecle (Racine) Abbesse.
Sœ.. [La Mere Marie de Sainte Magdeleine (du Fargis) avoit commencé sa signature, qu'elle n'a pu achever à cause de l'extrémité où elle est.]
Sœur Elizabeth de Sainte Anne (Boulard) Prieure
Sœur Magdeleine de Sainte Melthide (Thomas) Souprieure.
Sœur Françoise de Sainte Therese (de Bernieres) seconde Souprieure.
Sœur Marguerite Angeliq. du S. Esprit (Gironst.)
Sœur Elizabeth Magdeleine de S. Luc (Midorge.)
Sœur Marie de Sainte Euphrasie (Robert.)
Sœur Louise de Sainte Julienne (Robert.)
Sœur Marie Gabrielle de Sainte Catherine (Houel.)
Sœur Marie Ang. de Sainte Therese (Arnauld.)
Sœur Jeanne de Sainte Colombe (Leullier.)
Sœur Elizabeth de Sainte Agnès (le Feron.)
Sœur Magdeleine de Sainte Agathe (de Buzenval.)
Sœur Denise de Sainte Anne (Coffart de Flan.)
Sœur Jeanne de Sainte Domitille (Personne.)
Sœur Suzanne de Sainte Julienne (Olier.)
Sœur Anne de Sainte Cecile (de Boiscervoise.)
Sœur Marguerite de Sainte Irene (Hucqueville.)
Sœur Marg. Agnès de Sainte Julie (Hamelin.)
Sœur Marie de Sainte Benedicte (Foucher.)
Sœur Marie Aimée de Sainte Pelagie (de Buzenval.)

XIV. Rel. Sœur Louise de Sainte Eugenie (Girard.)
Sœur Françoise Magd. de Sainte Julie (Baudrand.)
Sœur Marguerite de Sainte Thecle (Josse.)
Sœur Jeanne de Sainte Apolline (le Begue.)
Sœur Françoise de Sainte Beatrix (Foi.)
Sœur Genevieve de Sainte Dorothée (Lombert.)
Sœur Anne Julie de Sainte Syncletique (de Remicourt.)
Sœur Marie Michelle de Sainte Catherine (le Vavasseur.)
Sœur Helene de Sainte Demetriade (Benoise.)
Sœur Françoise Magd. de S. Ide (le Vavasseur.)
Sœur Jeanne Antoinette de Sainte Azelle (le Couturier.)
Sœur Anne de Sainte Raingarde (Ferrier.)
Sœur Marie de Sainte Anne (le Couturier.)
Sœur Magdeleine de Sainte Sophie (de Flesselles.)
Sœur Brigide de Sainte Maure (Pichard.)
Sœur Louise de Sainte Anastasie (du Mesnil.)
Sœur Antoinette de Sainte Christine (de Rebergues.)
Sœur Françoise Agnès de Sainte Marguerite (de Sainte-Marthe.)
Sœur Marguerite de Sainte Lucie (Pepin.)
Sœur Marie Magdeleine de Sainte Cecile (Bertrand.)
Sœur Louise de Sainte Magdeleine (Boyeau de Vitry.)
Sœur Marie de Sainte Catherine (Issali.)
Sœur Françoise de Sainte Agathe (le Juge.)
Sœur Marie Cath. de Sainte Celinie (Benoise.)
Sœur Magdeleine de la Nativité (Dupille.) *
Sœur Anne de Sainte Agathe (Wallon.) *

ME-

* Ces deux dernieres étoient Religieuses de Liesse: on verra leur histoire dans les *Memoires* depuis la paix, & pour quoi elles vinrent à Port-Royal, où elles demeurerent vingt ans. Voyez ce qui est dit à ce sujet ci-devant p. 78.

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
PORT-ROYAL,

Et à la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine ARNAULD *Reformatrice de ce Monastere.*

SECONDE PARTIE.

Qui comprend les Relations faites par diverses personnes qui ont remarqué en differens tems les actions & les paroles de la Mere Angelique.

I.

Relation de plusieurs Entretiens de la Mere Angelique avec M. le MAISTRE ***son neveu, qui les écrivoit sur le champ dans le dessein de s'en servir un jour pour son Histoire.***



LE 2. Avril 1652. la Mere Angelique me parla avec plus de confiance qu'elle n'avoit jamais fait, de l'état de sa jeunesse, en exagerant son éloignement de Dieu & combien

I. Particularités de l'enfance de la M. Angeliq.

I. RELAT. bien la divine providence l'avoit sauvée de grands perils. „ Premierement, me dit-elle, „ je n'avois gueres que sept ans, étant née „ en 1591.) lorsque mon grand-pere Ma„ rion voyant que mon pere avoit cinq fil„ les qui se suivoient d'un an, ma Sœur „ le Maître, moi, ma Sœur Anne, ma „ Sœur Jeanne qui est la Mere Agnès & ma „ Sœur Marie-Claire, resolut d'en faire „ quelques-unes Religieuses, & me choisit „ comme la seconde pour être la premiere „ de celles qu'il desiroit de mettre en Reli„ gion. Pour cela il me fit venir & me „ dit: *Ma fille, ne voulez-vous pas bien être* „ *Religieuse.* Et comme je ne savois pas „ trop ce que c'étoit, & qu'il avoit peur „ que je repondisse non, il me prevint & „ me dit: *Mais, ma fille, vous ne serez pas* „ *simple Religieuse, je vous ferai Abbesse &* „ *la maîtresse des autres.* Aussi-tôt je ju„ geai qu'il falloit que je me rendisse à sa „ volonté; & ce qu'il ajoutoit de la qualité „ d'Abbesse adoucissant un peu ce qui me „ paroissoit très dur, je lui repondis: *Oui,* „ *mon grand Papa, je le veux bien.* Mais „ en même tems je crevois de depit & je „ m'en allai dans la galerie qui étoit pro„ che, & commençai à dire en moi-mê„ me: *Ne suis-je pas bien malheureuse de* „ *n'être née que la seconde des filles, car si* „ *j'étois l'aînée on me marieroit.* Mais aussi„ tôt je revins un peu à moi & considerai „ que je suivois de si près ma Sœur Cathe„ rine qui étoit l'aînée *, que mon pere „ ne me pourroit pas aisément marier „ com-

* Ce fut celle qui épousa depuis M. le Maître.

„ comme ma sœur ; desorte que je resolus
„ d'accepter la Religion puisqu'on le vou-
„ loit, & aussi-tôt je rentrai dans la cham-
„ bre de mon grand-pere Marion & lui
„ dit : *Je n'ai consenti d'être Religieuse qu'au*
„ *cas que vous me fissiez Abbesse, vous me*
„ *l'avez promis, souvenez-vous de votre pro-*
„ *messe.*"

Le Samedi 7. Juin veille de la Sainte Trinité revenant ici de Paris avec la Mere Angelique, M. Singlin, M. Arnauld, M. d'Andilly & mon frere de Saci, elle nous dit sur le sujet d'un petit Antoine son frere qui mourut âgé de trois ans & demi, qui étoit né après la Mere Agnès & qui fut regretté extraordinairement de M. Arnauld son pere & de Madame Arnauld (Catherine Marion) sa mere : „ C'étoit le plus joli en-
„ fant qui se puisse voir & une merveille
„ en esprit & en beauté. Il avoit tout ce
„ qui se peut souhaiter en un enfant. Il
„ m'aimoit uniquement & ce m'étoit un
„ grand support que son amitié, car ma
„ mere ne m'aimoit point. Mais comme
„ elle aimoit passionément mon petit frere
„ Antoine & que lui m'aimoit de telle sorte
„ qu'il ne pouvoit vivre sans moi, ma me-
„ re me souffroit avec lui, au lieu qu'avant
„ sa naissance & après sa mort, elle m'en-
„ voyoit dès le matin hors de chez elle
„ chez M. Marion Avocat general mon
„ grand-pere qui m'aimoit tendrement &
„ se divertissoit souvent avec moi.

„ Je passois toute la journée dans sa cham-
„ bre ou dans son cabinet. Et parce que
„ mes freres & mes sœurs étoient retenus

I. RELAT „ au logis de mon pere par ma mere qui
„ avoit de la tendresse pour eux & de l'aver-
„ sion pour moi & m'envoyoit chez M.
„ Marion aussitôt que j'étois habillée, pour
„ me vanger en quelque sorte de ce qu'elle
„ me chassoit ainsi, je fermois la petite por-
„ te du logis de M. Marion au verrouil
„ aussitôt que j'y étois passée, voulant em-
„ pêcher que mes freres & mes sœurs n'y
„ vinssent partager avec moi l'affection de
„ mon grand-pere, auprès duquel j'étois
„ sans cesse, le suivant presque par tout,
„ soit dans sa chambre, soit dans son cabi-
„ net, & le tenant d'ordinaire par une de
„ ses manches. Quand je trouvois quel-
„ qu'une de mes sœurs chez M. Marion,
„ je les chassois en leur disant : *Allez vous*
„ *en chez vous, c'est ici ma maison & non*
„ *la vôtre.* J'étois fine dès lors & faisois
„ la circonspecte. Et comme M. Marion
„ prenoit plaisir à m'ouïr causer, il disoit
„ à des personnes de condition ses amis fa-
„ miliers qu'ils me demandassent comment
„ je m'appellois, & qu'ils verroient que cet-
„ te petite fille leur feroit une reponse dif-
„ ferente à cette même question s'ils me la
„ faisoient chez lui ou chez M. Arnauld son
„ gendre qui demeuroit tout proche, n'y
„ ayant que la muraille entre deux. Aussi-
„ tôt ils me demandoient comment je m'ap-
„ pellois, & je leur repondois *Jacqueline*
„ *Marion*; & lorsque les mêmes personnes
„ m'ayant pris par la main & m'ayant me-
„ née chez mon pere, me demandoient là
„ comment je m'appellois, je leur repon-
„ dois *Jacqueline Arnauld*, voulant tou-
„ jours

„ jours passer pour fille du maître de la
„ maison où je me trouvois, afin d'y être
„ considerée.

„ La semaine de la Pentecôte où nous
„ sommes, me fait souvenir d'une chose dont
„ je me suis souvenue tous les ans depuis
„ plus de cinquante & un ou cinquante deux
„ ans, qui est que je fus fouettée ce même
„ jour par Madame Pichotel, pour avoir
„ fait quelques actions d'irréverence & d'u-
„ ne enfance enjouée durant le service &
„ particulierement à Vêpres dans l'Eglise
„ de S. Merri: & je m'en suis toujours sou-
„ venue, parce que m'ayant fait une re-
„ montrance après m'avoir fouettée & m'ay-
„ ant dit: *Je vous veux faire remarquer la*
„ *faute que vous avez faite, afin que vous*
„ *vous souveniez toute votre vie que vous*
„ *avez été châtiée le jour de la Pentecôte*
„ *pour n'avoir pas été assez sage & assez*
„ *respectueuse à l'Eglise*; ces paroles qui
„ étoient raisonnables, étant jointes au châ-
„ timent, firent une telle impression sur mon
„ esprit qu'il ne s'est pas passé un seul jour
„ de la Pentecôte depuis sans que je m'en
„ sois souvenue. C'est ce qui m'a fait sou-
„ vent admirer la grande grace de Dieu en-
„ vers les petites filles que nous instruisons,
„ & que l'on persuade entierement par une
„ éducation toute sage & toute sainte, que
„ c'est malgré nous & pour leur seul bien
„ qu'on les châtie de leurs fautes, parce
„ qu'on les instruit avec soin & d'une ma-
„ niere douce & raisonnable du bien qu'el-
„ les doivent faire, & qu'on les reprend &
„ châtie du mal qu'elles font, en joignant

I. Relat. „ la sagesse des reprehensions & instructions „ avec la penitence qu'elles en souffrent. „ Que si l'on m'eût instruite de cette sorte, „ en me parlant de Dieu & des devoirs d'une „ fille chretienne, on eût fait de moi tout „ ce qu'on eût voulu. Mais parce que „ c'étoient des servantes peu éclairées qui „ me gouvernoient, & que me voyant faire „ quelque action indiscrete elles s'irritoient „ contre moi & me châtioient sans me re- „ montrer mes fautes, je ne les aimois point, „ & je disois que ce n'étoit point par cha- „ rité & pour mon bien qu'elles me châ- „ tioient mais par colere & par rudesse; ju- „ geant du fond de leur esprit par l'irregula- „ rité de leurs mouvemens exterieurs & la „ dureté de leur conduite, & ne tirant point „ ainsi profit de leurs corrections comme „ j'eusse fait si elles eussent été temperées „ par la charité & par la bonté, comme „ j'ai vu arriver à ma sœur Madelon, la- „ quelle je châtiois assez souvent. Car „ parce qu'elle étoit persuadée par les in- „ structions que je lui donnois & par les „ larmes que je repandois lorsque j'étois obli- „ gée de la châtier, que c'étoit malgré moi „ & pour son bien que je le faisois; lors- „ qu'après l'avoir fouettée, je lui deman- „ dois si elle m'aimoit encore, elle me di- „ sois: *Helas, ma Mere, je vous en aime* „ *encore mieux.*"

Un autre jour la Mere Angelique me dit qu'elle avoit été confirmée à Amiens (en Septembre 1600.) & qu'elle se souvenoit encore d'y avoir vu une figure d'un Evêque qui donnoit des Indulgences à tous ceux qui

„ en-

contribuoient à faire venir des pierres de S. Leu pour le bâtiment de l'Eglise de Notre Dame: que les Picards qui sont devots y alloient avec leur charette par terre, pour gagner les pardons; & que cet Evêque est representé donnant la benediction. La Mere Angelique demeuroit alors à Maubuisson, & Madame d'Estrées qui en étoit Abbesse, l'ayant menée à Bertaucourt près d'Amiens, cette occasion la fit confirmer en cette ville. I. RELAT.

III. Elle est faite Abbesse, & voit Henri IV.

Une autre fois elle dit à M. Arnauld: „ Lorsque la Mere Agnès étoit encore jeu- „ ne aussi bien que moi, mon grand-pere „ Marion nous fit pourvoir (en 1599.) „ chacune d'une Abbaye, elle de S. Cyr „ & moi de Port-Royal. Comme je la „ connoissois très éminente en esprit & très „ sage, je la voulus toujours avoir avec „ moi. Je fis accroire même dans la suite „ à mon pere qu'elle ne vouloit point de „ son Abbaye, quoiqu'alors elle n'eût point „ été marrie de la posseder toujours; & je „ soutins cela si fortement devant mon pere „ en presence d'elle, qu'elle n'eut jamais la „ hardiesse de me dedire, tant elle me re- „ spectoit, & ainsi elle se demit. Elle étoit „ alors suffisante & remplie de la bonne opi- „ nion de soi-même. Dieu ne l'avoit pas „ encore rendue humble, & son grand esprit „ naturel lui donnoit de la presomption."

La Mere Angelique nous dit au mois d'Avril 1652. à M. Arnauld & à moi ce qui suit. En 1602. le Roi Henri IV. chassant ici à l'entour & ayant su que M. Arnauld pere de la Mere Angelique étoit en cette Abbaye (c'étoit le tems des vacations

I. Relat. du Parlement,) il y vint. Elle le reçut avec toutes les Religieuses & la croix, & comme elle étoit assez grande pour son âge & qu'elle avoit des patins hauts de cinq ou six pouces, le Roi ayant su de M. Arnauld que c'étoit sa fille, il dit qu'il la trouvoit bien grande, & qu'on lui avoit dit qu'elle étoit fort petite. En effet elle n'avoit qu'onze ans. La modestie du Roi fut telle qu'il temoigna à M. Arnauld qu'il n'étoit entré dans l'Abbaye qu'à cause qu'il avoit su qu'il y étoit & que s'il n'y eût point été, il auroit eu peur de troubler ces bonnes Filles. Et parce qu'il estimoit & aimoit M. Arnauld qui étoit connu de toute la France, il lui dit qu'il viendroit le lendemain dîner à Port-Royal, & qu'il lui preparât à diner. M. Arnauld le fit. Mais la chasse ayant porté le Roi à dîner ailleurs, il lui envoya dire le matin qu'il ne pourroit y venir. Il passa cependant dans les hauts champs tout contre les murs de l'Abbaye, où ayant vu des Religieuses dans le jardin & aux fenêtres, il cria lui même fort haut: *le Roi baise les mains à Madame l'Abbesse.* A propos de Henri IV. la Mere Angelique me dit un jour que feu mon grand-pere (M. Arnauld son pere) lui avoit dit à la mort de ce Prince en 1610. „ Voyez vous, ma „ fille: le feu Roi s'étoit joué de la sainte- „ té du mariage par une infinité d'adulte- „ res. Dieu vange quelquefois des cri- „ mes publics & cette profanation scanda- „ leuse des Sacremens par des fins tragi- „ ques comme la sienne." Elle me dit aussi un autre jour, sur le sujet de ce même Prin-

Prince, qu'elle avoit su de Madame la Marquise de Verneuil, que ses Confesseurs (Jesuites) traitoient ce Prince avec une telle indulgence qu'ils l'entretenoient dans son peché, & que s'ils eussent agi saintement & fortement envers lui, en lui refusant l'absolution & la participation des Sacremens, ils l'eussent reduit à garder la fidelité à Dieu & à la Reine; qu'il étoit bon & doux, & que la complaisance de ces gens là l'avoit perdu: qu'elle le savoit de science certaine. I. RELAT.

III. Ses dispositions avant sa Conversion.

Un jour elle me dit. „ Depuis que je fus „ Abbesse en 1602. à l'âge d'onze ans jusqu'à ce que j'eus quinze ans, j'avois une „ aversion horrible du couvent. J'étois é- „ veillée & folâtre au-delà de ce qu'on peut „ s'imaginer. Mais Dieu m'avoit donné un „ retenue & un sens commun naturel, qui „ m'empêchoit de rien faire qui ne fût hon- „ nête. Cependant je n'aimois qu'à jouer, „ qu'à causer, à me divertir; & tous les „ exercices de la Religion me deplaisoient, „ n'ayant point le cœur à la pieté. De- „ sorte que je voulois mal à ma sœur Ca- „ therine qui depuis a été mariée, de ce que „ venant ici, elle étoit plus devote que „ moi, & aimoit à chanter avec les Sœurs; „ ce que je n'aimois point. Enfin lorsque „ j'eus quinze ans, sachant fort bien que „ je n'étois point obligée à la Religion parce „ que je n'étois pas d'âge & ayant inclina- „ tion pour la vie d'une honnête femme „ mariée, je deliberai en moi-même de „ quitter Port-Royal & de m'en retourner „ au monde, sans en avertir mon pere & „ ma mere, pour me retirer du joug qui

„ m'é-

I. RELAT. „ m'étoit insupportable, & me marier quel-
„ que part. Je crus alors qu'au pis aller je
„ ferois en sureté à la Rochelle, quoique
„ je fusse bonne Catholique, & que Dieu
„ m'eût donné une aversion secrete pour
„ l'heresie, jusques-là qu'une de mes paren-
„ tes qui étoit Huguenote, m'ayant dit que
„ je lusse l'Epitre aux Romains & que j'y
„ trouverois la condamnation de la creance
„ Catholique Romaine, je la lus & y trou-
„ vai tout le contraire, parce qu'il plaisoit
„ à Dieu de m'éclairer de la lumiere de la
„ vraie foi.

„ Comme ces pensées me remplissoient
„ l'esprit, que j'étois horriblement agitée,
„ & à la veille d'executer ce dessein, Dieu
„ m'arrêta par une grande maladie qu'il
„ m'envoya au mois de Juillet 1607. Aussi-
„ tôt mon pere & ma mere m'envoyerent
„ querir, & me menerent à Paris. J'attri-
„ buai à l'intercession de l'Apôtre S. Jac-
„ ques mon Patron que j'invoquai alors,
„ de ce que Dieu me preserva de la mort.
„ Je fus malade jusqu'à la S. Michel 29.
„ Septembre, étant assistée autant qu'on le
„ pouvoit humainement, pour ce qui regar-
„ de le corps & nullement pour l'ame.
„ Car en tout ce tems il n'y eut ni Prêtre,
„ ni Curé, ni Religieux qui me parlât de
„ Dieu. Je ne voyois que des Medecins,
„ & comme je paroissois toute mondaine,
„ on ne se mettoit pas en peine de me faire
„ voir d'autres personnes que celles du monde.

„ Durant ce tems nos parens, entr'autres
„ M. Arnauld Intendant des Finances, mon
„ oncle, & celui qui a été depuis Mestre
„ de

„ de Camp & Gouverneur du Fort-Louis I. RELAT.
„ près la Rochelle, ma tante la Presidente
„ de Druy, & plusieurs autres me venoient
„ voir; & comme ils étoient tous couverts
„ de satin & de velours & que nos autres
„ parens étoient aussi magnifiquement vêtus
„ & très parés, cela me plaisoit; & je fis
„ faire en cachette un corps de baleine pour
„ paroître de plus belle taille, car j'aimois
„ la vanité, & la maladie de mon corps
„ n'avoit pas gueri celle de mon ame. Mais
„ voici ce qui me fit changer la resolution
„ de quitter mon Abbaye.

„ Je considerai que mon pere & ma mere
„ me temoignoient une extrême affection,
„ & principalement ma mere qui m'avoit
„ mise dans sa chambre, & faisoit coucher
„ une garde au côté gauche de mon lit, elle
„ couchant au côté droit. Son affection
„ étoit telle, que je n'appellois jamais la
„ garde, qu'elle ne la prevînt, soit le jour
„ soit la nuit, & ne vint m'assister de tout
„ ce dont j'avois besoin. Ces temoignages
„ de tendresse & d'une amitié sincere, tant
„ de mon pere que de ma mere, me gag-
„ nerent le cœur. Je considerai que je ne
„ pouvois quitter ma condition de Religieu-
„ se & d'Abbesse sans leur causer la plus
„ sensible affliction qu'ils pouvoient rece-
„ voir, & qu'ils m'aimoient trop pour que
„ je me pusse resoudre à leur donner cet
„ extrême deplaisir. Je considerai aussi
„ qu'encore que je n'eusse pas l'âge lorsqu'on
„ m'avoit fait faire les vœux, je savois ce-
„ pendant fort bien ce que je faisois & ce
„ que j'avois promis: que je serois inno-
„ cente

I. Relat. „ cente devant les hommes, mais coupa-
„ ble devant Dieu ; & qu'après tout notre
„ Seigneur m'avoit fait trop d'honneur de
„ me prendre de si bonne heure pour son
„ Epouse. Ainsi de peur d'être ingrate en-
„ vers mon pere & ma mere qui m'avoient
„ temoigné tant d'affection, & d'être infi-
„ delle envers Jesus-Christ à qui
„ j'avois consacré mon corps & mon ame,
„ je resolus de demeurer Religieuse & de me
„ faire faire publiquement un corps de juppe
„ de serge blanche tout simple sans baleine,
„ pour demeurer dans la modestie d'une
„ personne Religieuse.

„ Lorsque j'étois presque toute guerie,
„ ma mere, qui comme une personne très
„ chaste veilloit incessamment sur ses filles,
„ me voyant si vive & éveillée (car je l'é-
„ tois horriblement,) eut peur que la liber-
„ té qu'avoient les hommes d'entrer sou-
„ vent dans notre Maison, selon l'usage com-
„ mun de ce tems-là, & la liberté de mon
„ humeur, ne m'eussent engagée à écouter
„ quelques discours d'amour & à lier quel-
„ que intelligence avec quelque homme de
„ ceux du pays ou de Paris qui y venoient.
„ De sorte qu'elle partit un jour tout exprès
„ & s'en vint ici pour fouiller dans toutes
„ mes cassettes & tous mes papiers, & voir
„ si elle ne trouveroit point quelque Lettre
„ qui marquât quelque commerce de cette
„ nature. Mais mon pere qui avoit plus
„ de confiance en ma prud'hommie que ma
„ mere, eut la bonté de me dire que ma
„ mere me voyant si jeune & si libre, avoit
„ eu peur que je n'eusse écouté quelques dis-
„ cours

„ cours, & étoit allée à Port-Royal pour I. Relat.
„ voir si je n'avois point reçu quelques
„ Lettres. A quoi je lui repondis sincerement: *Elle ne trouvera rien, son voyage étoit inutile pour ce sujet.* Et effectivement la crainte que j'avois des jugemens de Dieu & de la mort, & le sentiment d'honneur qui vivoit toujours en moi, fortifié par l'exemple de toute notre famille qui étoit très chaste & très ennemie de toute impureté, m'avoit rendue inaccessible à toute tentation sur ce sujet; quoique mon peu de pieté & le relâchement de ma vie folâtre & libertine dans une si grande jeunesse, & les discours que j'entendois de nos Moines Bernardins qui ne m'entretenoient que de sottises & des divertissemens de Cîteaux & de Clairvaux, qu'ils appelloient *les bonnes coûtumes de l'Ordre*, où ils me disoient qu'on jouoit à la paulme les Dimanches & Fêtes, pussent faire juger le contraire à ceux qui ne connoissoient pas le fond de mon cœur.

„ Mais quand j'eus plus de quinze ans feu mon pere me fit un tour d'adresse, qui me causa un extrême depit, & qui m'eût ébranlée dans la resolution de demeurer Religieuse, si Dieu ne m'eût soutenue. C'est qu'il écrivit, comme je le jugeai par une ligne que j'en lus, une ratification de mes vœux, & me la presenta sans m'en avoir parlé, & me dit sur le champ; *Ma fille, signez ce papier.* Cela étoit assez mal écrit, & je crois qu'il l'avoit fait à dessein, afin que je n'eusse pas le tems

I. RELAT. „ tems ni le moyen de le lire. Je n'osai lui „ demander ce que c'étoit, tant je lui portois de reverence. Mais en courant des „ yeux tout cet écrit, je lus *que c'étoit la* „ *neuviéme année*. Ce qui me fit voir que „ c'étoit une ratification de mes vœux que „ j'avois faits il y avoit environ sept ans. „ Je signai cet Acte crevant de depit en „ moi-même, sans neanmoins lui en rien „ temoigner; & Dieu me fit devorer ce „ deplaisir en patience, excusant mon pere „ par l'affection & le respect que j'avois pour „ lui. Que Dieu en soit loué à jamais."

Une autrefois elle dit à une Sœur ces mêmes mots; „ Lorsque j'avois quinze ans, „ quoique je priasse peu Dieu par des prie„ res formelles, neanmoins je sentois dans „ mon cœur une affection continuelle pour „ le prier, & une pente qui me portoit à „ l'oraison, & qui me duroit, quoique je „ me divertisse en passe-tems frivoles. Je „ lisois aussi la Vie des Saints; mais avec „ une attention étrange. Je la lisois com„ me il la faut lire, faisant de frequentes „ reflexions & applications."

Au même tems elle dit aux Sœurs, en pleine Conference; „ Lorsque je n'étois â„ gée que de quinze ans, je faisois plusieurs „ fautes, & y retombois toujours; & quand „ je m'examinois, je trouvois que j'aimois „ le divertissement & le jeu, & que les ob„ jets & les rencontres des personnes me „ faisoient faire plusieurs pechés. Sur cela „ je disois à Dieu: *Mon Dieu enfermez-moi* „ *dans un cachot où je ne voye ni ciel ni* „ *terre, & où je sois delivrée de tous les*

„ en-

„ *engagemens, de toutes les tentations &* I. RELAT.
„ *de toutes les occasions où je vous of-*
„ *fense.* "

Elle me dit un jour : „ J'admire la folie des
„ grands du monde qui bâtissent des Mai-
„ sons à la compagne & n'y vont presque
„ jamais. Pour moi j'ai été deux fois à An-
„ dilly, étant âgée de quinze & de seize
„ ans, avant la reforme que je fis à dix-sept
„ ans. Je trouvois cette Maison si belle
„ que j'eusse été bien aise de n'en point sor-
„ tir ; & il me sembloit qu'on devoit tou-
„ jours demeurer en ces beaux lieux. Car
„ Dieu ne m'avoit pas encore donné des
„ yeux chretiens. "

Un autre jour elle dit à M. Arnauld.
„ Encore que j'eusse fait les vœux de Reli-
„ gieuse à neuf ans, je n'ai jamais pu ôter
„ de mon esprit que je n'étois pas obligée
„ en conscience de n'avoir jamais d'autre
„ Epoux que Jesus-Christ. Car je regardois
„ ce vœu, non comme un don que je lui
„ avois fait, & dont je n'étois pas encore
„ capable à cause de mon âge, mais com-
„ me un extrême honneur qu'il m'avoit fait
„ de me prendre sitôt pour sa fille & pour
„ son Epouse ; & que je me rendrois digne
„ d'être reprouvée de lui, si je refusois de
„ demeurer dans un état qui étoit si glo-
„ rieux. Neanmoins je ne vivois pas en
„ Religieuse, car je ne fus touchée de Dieu
„ qu'à dix sept ans ; & je desirai quelque
„ tems après de quitter mon Abbaye, &
„ de m'en aller à la Visitation pour y être
„ simple Religieuse. "

Le 22. Avril 1653. qu'il s'agissoit de re-

I. RELAT. cevoir une Novice *, on disoit qu'au defaut de la Mere Angelique qui étoit indisposée, la Mere Marie des Anges, autrefois Abbesse de Maubuisson, recevroit la Novice, & qu'elle avoit été Abbesse benite comme elle (Mere Angelique.) Sur quoi elle dit : „ Elle „ a été vraiment benite, elle ; car elle étoit „ appellée de Dieu à la charge d'Abbesse. „ Mais moi j'ai été maudite, quand les „ hommes m'ont fait Abbesse & non Dieu, „ & que les Moines de Cîteaux m'ont be„ nite à onze ans. "

IV. Elle est touchée de Dieu, & travaille à la reforme de sa Maison.

Elle me dit au mois de Mars 1652. „ J'ai „ admiré plusieurs fois la conduite & la „ providence de Dieu dans les choses spi„ rituelles, principalement en ce qui regar„ de mon salut. Il y avoit trois abus dans „ mon établissement en qualité d'Abbesse „ de cette Maison. Le premier, l'ambition „ de M. Marion mon grand-pere d'avoir „ deux de ses filles Abbesses. Le second, „ de m'avoir fait faire les vœux à neuf ans, „ & benir à onze contre toutes les loix de „ l'Eglise. Le troisiéme, d'avoir fait un „ mensonge au Pape pour avoir des Bulles : „ car on exposa que j'avois dix-sept ans, ce „ qui étoit très faux.

„ M. de la Croix Abbé de Cîteaux, qui „ étoit de bas lieu & de très peu de meri„ te, s'offrit lui-même de me benir à onze „ ans, lorsque mon pere n'osoit lui en par„ ler. Toutes ces personnes ont peu de „ vertu & de fermeté. Si je fusse entrée „ dans ce même sentiment, & que je me „ fus-

* [La Sœur Jeanne de Sainte Colombe Leullier-Bauvais.]

„ fuſſe plue à me voir Abbeſſe, j'étois per- I. RELAT.
„ due ſans reſſource. Auſſi dès lorſque je n'a-
„ vois que treize ou quatorze ans, Dieu me
„ donna une grande inſenſibilité ſur ce point.
„ Et lorſqu'à ſeize ans & demi (en 1608.)
„ Dieu me toucha le cœur, & me chan-
„ gea toute, enſuite du Sermon d'un Ca-
„ pucin, le premier & le plus fort mouve-
„ ment qu'il me grava dans le cœur, &
„ que j'ai toujours eu juſqu'à ce qu'il me fit
„ la grace de me demettre de mon Abbaye,
„ ſavoir depuis ſeize ans & demi, juſqu'à
„ environ quarante ans, (car il y a près de
„ vingt & un an que je me ſuis demiſe)
„ fut de m'en aller être une ſimple Religieu-
„ ſe ailleurs, ou de l'être dans cette Maiſon.
„ J'ai écrit autrefois à la Mere Anne de
„ S. Barthelemi Superieure des Carmelites
„ en Flandre, pour être Sœur Converſe
„ dans l'un de ſes Monaſteres; & j'en ai
„ recu reponſe."

Elle me dit en une autre occaſion, qu'elle n'avoit point eu la penſée d'aller aux Carmelites, mais cela ſe doit entendre des Carmelites de France, quand elles s'établirent & qu'elles avoient la grande vogue.

„ Quand je voulus établir la reforme
„ dans cette Maiſon, continua-t-elle, la
„ Prieure me repreſenta que j'étois extrê-
„ mement jeune, que c'étoit une ferveur
„ de devotion qui me tenoit alors, & qui
„ me quitteroit peut-être dans trois mois,
„ & que cependant je renverſerois & chan-
„ gerois tout: que ſi j'avois été Reli-
„ gieuſe ailleurs, & que je fuſſe confirmée
„ dans la pieté & les obſervances de la Re-
„ gle,

RELAT. „ gle, peut-être qu'il seroit juste que j'en„ seignasse aux autres ce que j'aurois appris „ moi-même & executé durant quelques „ années. Lors de ces entretiens le Pere Pa„ cifique Capucin, qui passe pour Bienheu„ reux, me vint voir avec un Pere Bernard „ son compagnon. Je lui fis le rapport de „ ces discours de Madame la Prieure, les„ quels je lui dis que je trouvois très rai„ sonnables; & qu'ainsi ma pensée étoit „ de quitter mon Abbaye, & de m'en aller „ me faire Religieuse ailleurs. Il goûta ces „ raisons & ce dessein. Mais sur le champ „ le Pere Bernard dit; *Voilà qui est beau.* „ *Allez dire cela à M. Arnauld, il vous* „ *renvoyera bien. Allez, Madame, ne* „ *sortez point d'ici, & reformez votre Ab-* „ *baye, vous ne sauriez mieux faire.* J'ad„ mire que le Pere Pacifique qui étoit plus „ spirituel, approuvoit mes pensées qui é„ toient bonnes & saintes, (car j'étois mal „ entrée ici;) & que l'autre qui étoit plus „ humain, me parloit neanmoins selon que „ Dieu vouloit qu'il me parlât, comme l'é„ venement l'a montré. Car il est clair que „ Dieu ne vouloit pas que je sortisse, & „ qu'il vouloit reformer cette Maison. Il „ reservoit à un autre tems de me faire exe„ cuter mon dessein de n'être plus Abbesse „ en me demettant. Que la sagesse de Dieu „ est admirable!"

Elle me dit, parlant de l'établissement de la Clôture, où elle refusa à M. Arnauld son pere de le laisser entrer comme il avoit accoutumé, qu'après qu'elle en eût parlé à M. d'Andilly son frere aîné qui lui faisoit de gran-

grandes remontrances pour la flechir, elle dit à ses Filles: „ Vraiment cela est bien „ plaisant: ils m'ont faite Religieuse à neuf „ ans, lorsque je ne voulois point l'être, & „ que mon âge me rendoit peu capable de „ le vouloir; & aujourd'hui que je veux „ bien l'être, il veulent que je me damne, „ en n'observant pas ma Regle. Je n'en fe„ rai rien. Ils ne m'ont point demandé „ ma volonté pour me faire Religieuse, je „ ne leur demanderai point la leur pour vi„ vre en Religieuse & pour me sauver. Ils „ me menacent de m'abandonner. Je vou„ drois être en un lieu où je fusse abandon„ née de tous mes parens, & où l'on ne „ sût point qui je suis. Jesus-Christ est „ mon pere, ma mere & mon frere. S'ils „ m'abandonnent, je dirai: *Pater meus & „ mater mea dereliquerunt me, Dominus au„ tem assumpsit me.* Il n'y en a point que „ Dieu assiste plus que ceux qui pour le sui„ vre avec fidelité sont abandonnés de leurs „ parens."

I. RELATI.

V. La M. Agnès vient demeurer à Port-Royal. Son caractere.

Et me parlant de la Mere Agnès elle me dit ces mêmes mots: „ Je l'ai retiré ici au„ près de moi après que j'eus été touchée „ de Dieu. J'avois environ dix-sept ans, „ & elle avoit environ quinze ans. Elle „ temoignoit vouloir être Religieuse & de„ mandoit l'habit: mais je voyois bien qu'il „ n'étoit pas encore tems. Je la fis diffe„ rer plus de six mois. Il n'y avoit en e le „ que son naturel tout pur, sans aucune in„ fusion apparente de la grace de Dieu. El„ le aimoit l'austerité par son naturel, & „ jeûnoit fort. Elle étoit sage & exacte, „ mais

I. RELAT. „ mais vaine & glorieuse au delà de ce „ qu'on peut s'imaginer, jusqu'à demander „ à Dieu pourquoi il ne l'avoit pas fait naî- „ tre Madame de France qui a été depuis „ Reine d'Espagne. C'étoit une suffisance „ ennemie de toute humiliation & peniten- „ ce, & qui m'étoit insupportable parce „ que Dieu m'avoit deja convertie. Je lui „ dis une fois, lorsqu'elle me demandoit „ l'habit: *Ma Sœur vous n'êtes pas encore* „ *disposée à cela, car si vous veniez trop* „ *tard ou au Chœur ou au Refectoire, je* „ *vous ordonnerois quelque penitence, &* „ *vous ne le pourriez supporter.* Elle me „ repondit froidement & glorieusement: *Il* „ *n'y a qu'à ne point venir trop tard au* „ *Chœur ni au Refectoire.* Elle étoit fort „ difficile dans son manger, son naturel ne „ la portant point à être austere en cela. „ Elle étoit delicate, propre & curieuse en „ ses habits, avec excès.. Mais Dieu la „ changea toute quelques mois après: il lui „ ôta entierement cette delicatesse & cette „ vanité. Lorsqu'elle eut fait profession, „ je la fis Sacristine; & portant un jour un „ pot tout plein d'huile pour la lampe, elle „ le laissa casser contre un grès, & sa robe „ fut toute pleine d'huile. Comme je sa- „ vois qu'elle étoit propre de son naturel, „ je lui defendis de changer de robe ni de „ la faire detacher, & je lui ordonnai de „ la porter jour & nuit jusqu'à ce que je „ lui disse de ne le plus faire. Elle la por- „ ta par mon ordre, six semaines entieres. „ Je la mortifiois terriblement: mais le S. „ Esprit qui étoit en elle, lui faisoit tout

„ sup-

„ supporter. Elle étoit trop attachée au I. RELAT.
„ Chœur : je l'en fis tirer un jour pour la „ mortifier. Elle étoit alors Novice, il y „ a quarante ans & plus ; & elle en pleura „ horriblement. Et je lui dis, étant à Paris dernierement : *Or ça, ma Mere, nos „ vieilles & nos premieres inclinations durent „ longtems. Vous souvient-il que je vous fis „ emmener du Chœur toute pleurante, il y a „ plus de quarante ans, parce que vous n'aimiez que l'Office. Je vois bien que si je „ vous defendois maintenant d'y assister en „ quelques rencontres, vous pleureriez encore „ comme alors : certainement nous ne guerissons point de nos vieilles maladies.*"

VI. Elle est faite Coadjutrice de sa sœur la M. Angel.

„ Lorsque j'étois à Maubuisson (en 1619.) „ je crus avoir trouvé une excellente occasion pour me defaire de mon Abbaye. „ J'écrivis à mon pere que Port-Royal avoit „ besoin d'une Abbesse, parce que je prevoyois que je serois obligée de demeurer „ long-tems à Maubuisson ; qu'ainsi je croyois devoir resigner mon Abbaye à ma „ sœur Jeanne (la Mere Agnès,) avec laquelle j'avois une parfaite intelligence. „ Mais mon pere fut plus fin que moi. Car „ il m'écrivit qu'il n'approuvoit point la „ resignation, mais bien que je fisse ma „ sœur Coadjutrice, & en même tems il „ m'envoya une Notaire Apostolique. Je „ me vis attrappée, & néanmoins je crus que „ si je pouvois me voir sortie de Port-Royal, ma Coadjutrice demeureroit Abbesse, & qu'ainsi cela alloit à me decharger.

„ Je vins de Maubuisson à Port-Royal

I. Relat. „ (en Septembre 1620.) lorsque ma sœur
„ Jeanne prit possession; j'en étois aussi
„ gaie qu'elle en étoit triste. On chanta le
„ *Te Deum*, & je chantai si fort que je
„ m'enrouai. Je m'avançai auprès d'el-
„ le vers le Livre de Chant qu'il faut ou-
„ vrir, (c'est une des ceremonies de la pri-
„ se de possession;) & comme elle me
„ voyoit gaie & riante à l'ouverture du
„ Livre, & qu'elle eût trouvé, *Isti sunt*
Apoc. XI. 4. „ *duæ olivæ & duo condelabra*, [Ce sont-
„ là les deux oliviers & les deux chandeliers
„ qui sont exposés devant le Dieu de la ter-
„ re;] elle me dit sur le champ: *Ma Mere*
„ *ne vous rejouissez pas tant, je ne demeu-*
„ *rerai pas seule ici. Nous serons deux, vous*
„ *y serez aussi bien que moi. Tenez, voyez*
„ *ce que j'ai trouvé à l'ouverture du Livre.*
„ Isti sunt duæ Olivæ, &c.

VII. Conduite de la M. Ang. à Maubuisson.

„ Ce fut en 1618. que j'allai à Maubuis-
„ son & j'y ai été cinq ans. En y allant
„ je passai par Pontoise pour voir la bonne
„ Madame Acarie Religieuse Carmelite,
„ dont j'avois oui fort parler, & que je n'a-
„ vois jamais vue. Mais elle avoit reçu
„ l'Extrême-Onction, & je ne la pus voir.
„ Je ne trouvai d'abord à Maubuisson que
„ dix huit Religieuses, & sur ce que M.
„ de Cîteaux me manda que je remplisse
„ cette Maison qui est de trente mille livres
„ de rente, d'autant de Filles qu'elle en
„ pourroit nourrir, j'en reçus trente deux
„ en cinq ans, dont il n'y en avoit que trois
„ qui eussent pension. Mais Madame de
„ Soissons, sœur naturelle de feu M. le
„ Comte de Soissons, ayant été pourvue
„ de

„ de cette Abbaye par le Roi en 1623. je I. RELATI
„ temoignai aux Filles que j'apprehendois
„ la ruine de la Reforme que j'y avois éta-
„ blie. Elle vint à Maubuiſſon, & elle
„ me temoigna être offenſée de ce que je
„ n'avois reçu que des *gueuſes*, c'étoit ſon
„ terme, & que j'avois appauvri la Mai-
„ ſon. Cette parole bleſſa les Filles & moi
„ auſſi.

„ Il vint alors à Maubuiſſon des Reli-
„ gieux tant Capucins qu'autres, comme
„ Jeſuites, dont étoit le Pere Binet. Et
„ parce que je leur temoignois de l'horreur
„ de l'eſprit d'ambition qui avoit porté cet-
„ te Abbeſſe à deſirer cette Abbaye *, &
„ de la vie peu Religieuſe qu'elle menoit
„ par ſon luxe & ſes delicateſſes, ils di-
„ ſoient, que Madame de Port-Royal ju-
„ geoit mal de cette Princeſſe par elle-mê-
„ me; & que cette Princeſſe avoit plus quit-
„ té qu'elle, quoiqu'elle ne fût pas amie
„ de la pauvreté & de l'auſterité comme elle.
„ Mais je leur diſois que je ne conſiderois
„ plus comme une Princeſſe une Religieu-
„ ſe & une Abbeſſe, & qu'elle devoit vi-
„ vre ſelon ces deux dernieres qualités, &
„ non ſelon la premiere.

„ C'eſt une choſe étrange combien les
„ Religieux m'ont penſé affoiblir, en me
„ diſant que je faiſois bien pour moi de ne
„ vouloir rien de particulier, & de vivre
„ auſſi pauvrement que la moindre Reli-

* La Mere Angelique ne ſachant point ſes vraies diſpoſitions, & en ayant au contraire entendu dire beaucoup de bien, s'étoit employée à la faire nommer. Tom. I. p. 199.

I. RELAT. „ gieuse, mais que je ferois tort aux Ab-
„ besses qui viendroient après moi. Cela
„ me chocquoit horriblement, & blessoit
„ mon sens commun. Car je ne pouvois
„ m'imaginer que ce qu'ils disoient être uti-
„ le à moi, pût être nuisible aux autres
„ Abbesses, qui ne meriteroient pas de l'ê-
„ tre si elles n'aimoient la simplicité & la
„ pauvreté. L'insuffisance & le peu de lu-
„ miere de ces Religieux m'a pensé perdre,
„ & si Dieu ne m'eût soutenue, ils m'euf-
„ sent fait tomber dans un relâchement en-
„ tier. Les Filles sont dociles & elles ont
„ besoin d'un bonne & sage conduite. Lors-
„ qu'elles en sont destituées, elles ne peu-
„ vent resister à la concupiscence d'une
„ part, & de l'autre à la mollesse des Di-
„ recteurs. Le Pere Suffren qui étoit un
„ bon homme, me disoit que j'avois rai-
„ son de vouloir executer mes vœux, mais
„ qu'il n'osoit dire cela aux autres Abbes-
„ ses; parce qu'elles ne l'auroient pas souf-
„ fert, & qu'elles eussent éloigné de leurs
„ Abbayes ceux qui les auroient portées à
„ faire leur devoir de Religieuses.

„ Quand je fus prête de sortir de Mau-
„ buisson, ces trente deux Filles, qui étoient
„ bonnes & amies de la penitence, furent
„ si peu édifiées de la conduite de Madame
„ de Soissons, (qui en deux ans endetta la
„ Maison de quarante trois mille livres par
„ son luxe & ses depenses superflues,) qu'-
„ elles me prierent de les emmener toutes
„ avec moi. Mais comme Port-Royal
„ dont j'étois Abbesse ne valloit que six
„ mille livres de rente, je leur dis que je ne

„ leur

„ leur promettois que du pain & du potage & quelques fruits. Elles me dirent „ qu'elles se passeroient bien à cela & qu'elles ne vouloient que vivre avec moi. „ Mais ne voulant rien faire de moi-même, j'écrivis à mes Sœurs de Port Royal la demande & la priere de ces trente deux Filles. Et mes Sœurs ayant offert „ à Dieu cette affaire, elles m'écrivirent „ une Lettre signée de toutes, par laquelle „ elles me manderent qu'elles me supplioient „ de les amener avec moi; qu'elles esperoient de les pouvoir nourrir, & de ne „ leur point faire souffrir d'incommodité „ notable; que Dieu pourvoiroit à tout, „ & que celui qui les amenoit sauroit bien „ les faire subsister avec les autres. Enfin „ cette Lettre étoit toute pleine de charité.

„ De plus j'écrivis à ma mere qui a été depuis Religieuse de Port-Royal, mais qui „ avoit peur alors par un reste d'esprit du „ monde, que je ne chargeasse trop mon Abbaye de Filles pauvres. Je lui mandai la „ priere que m'avoient faite ces trente deux „ Filles. Elle me vint voir, & j'usai d'une „ finesse qui me réussit admirablement. Je „ dis aux Filles qu'il falloit qu'elles conjurassent ma mere de me persuader de les „ emmener toutes avec moi, de se jetter à „ ses pieds, de pleurer & autres choses semblables; afin que ma mere étant touchée „ comme elle avoit le cœur fort bon, me „ priât elle-même de faire ce que je voulois de tout mon cœur, & qu'elle fût „ plus portée à nous assister de son argent „ dans ce nouvel établissement comme elle

RELAT „ avoit fait en plusieurs rencontres.

„ Les Filles ne manquerent pas de faire „ ce que je leur avois dit, & cette bonne „ femme me vint dire après : *Oh ma fille !* „ *Je ne puis resister aux prieres de ces bon-* „ *nes Sœurs : elles me percent le cœur. Il* „ *faut que vous les emmeniez avec vous ;* „ *je vous assisterai de tout mon pouvoir.* „ Elle s'en retourna ensuite à Paris ; & le „ jour de mon depart étant resolu, je lui „ écrivis de nous amener six ou sept ca-„ rosses pour cet effet ; mais de ne nous „ faire cette charité que par un vrai mou-„ vement de Dieu & pour Dieu, & non „ pour la consideration de ce que je lui é-„ tois. Comme elle lisoit ma Lettre M. „ de S. Cyran qui la connoissoit la vint „ voir. Elle la lui montra, & il lui dit „ que j'avois raison. Elle vint deux jours „ après avec six carosses & de l'argent qu'el-„ le distribua aux uns & aux autres pour les „ fraix du voyage, avec une liberalité & „ une generosité merveilleuse, & qui édi-„ fioit & ravissoit tout le monde.

„ Les trente deux Filles vinrent droit de „ Maubuisson à Port-Royal, où les Sœurs „ les reçurent avec la croix & en pro-„ cession, chantant le *Te Deum* : ce qui „ ravit ces bonnes Filles. C'étoit en Ca-„ rême ; & dès le premier jour de leur ar-„ rivée on leur servit de la carpe de nos „ étangs : ce qui les surprit, ne s'attendant „ qu'à quelques herbes de notre jardin & „ quelques œufs de nos poules, dont nous „ vivions le reste de l'année.

„ Cependant ma mere m'amena à Paris

„ pour

„ pour y parler du dessein de s'y venir établir. Ce fut le Pere Binet qui m'en parla le premier *, m'étant venu voir à Maubuisson. Et sur ce que je lui représentai que personne ne s'offroit pour nous aider, il me dit que nous ne manquerions pas d'assistance. M. de Genêve étoit mort, & ce Jesuite qui agissoit beaucoup plus humainement que lui, me fit entreprendre cette translation ; laquelle selon toutes les apparences M. de Genêve ne m'eût pas conseillée, aussi bien que M. de S. Cyran, qui me le temoigna lorsqu'il eût vu Port-Royal des Champs. Mais comme ce changement étoit dans l'ordre de Dieu, il permit que je n'eusse plus M. de Genêve, & que je n'eusse pas encore M. de S. Cyran, pour les consulter sur une chose si importante, que l'un & l'autre eussent empêchée.

„ Je fis bâtir quelques nouvelles cellules à Port-Royal dans le dortoir & sur le cloître, & je logeai toutes ces Filles comme je pus. Je fis faire des bois de lits par un charron. Tout étoit très pauvre ; & nous étions alors meilleures, & plus amies de la pauvreté que nous ne sommes."

* On a tout lieu de croire que le Pere Binet Jesuite n'ayant pu réussir à devenir le principal Directeur de Port-Royal qu'il avoit conseillé de transporter à Paris, fut ravi de trouver quelques années après le moyen de faire de la peine à ce Monastere en écrivant sur l'affaire du *Chapelet* comme on l'a vu dans la VIII. Relation du premier volume de ces Memoires.

I. Relat. VIII. Caractere de plusieurs des Moines de ce tems-là.

Le quatriéme Dimanche de Carême, 10. Mars 1652. j'entretins la Mere Angelique une heure au Parloir. Elle me parla fortement de la misere des Filles qui sont soumises à la Jurisdiction des Moines, & elle me dit: „ La Mere Marie des Anges auparavant Abbesse de Maubuisson, & ma „ Sœur Candide Religieuse du même Monastere, savent d'étranges tours que les „ Moines ont fait en cette Abbaye: mais „ j'en sai qu'elles ignorent. En 1594. ou „ 1595. les Religieuses que l'on appelloit „ les Dames de S. Antoine, dont étoit Abbesse Madame de Thou très honnête fille, jouerent une Tragedie de Garnier „ appellée *Cléopatre*; où les Filles étoient „ vêtues en homme pour representer les „ personnages, & les spectateurs étoient „ l'Abbé de Cîteaux, nommé la Croix, „ & les quatre principaux Abbés, de Clairvaux, de Morimond, de Pontigni & de „ la Ferté. Dans la même Abbaye il se „ trouva une Fille de bon lieu, qui fut corrompue par un Moine Bernardin leur „ Confesseur. Elle se cachoit parfaitement „ bien; & quoiqu'une Sœur se fût apperçue qu'elle étoit grosse & qu'elle en eût „ averti la Mere, neanmoins la Sœur accusatrice fut confondue par cette mechante hypocrite & elle en fut châtiée. Quelque tems après cette Fille lisant au Réfectoire quelque vie de Saint où il étoit „ parlé de calomnies, se mit à pleurer. Peu „ de jours après lorsque Paris étoit assiegé, „ on surprit aux portes une Lettre qu'elle „ écrivoit à ce Moine qui étoit à Paris afin

„ qu'il

„ qu'il lui préparât un lieu pour s'y retirer. I. RELAT.
„ Elle avoit mis son nom dans la Lettre,
„ qu'on porta à Madame l'Abbesse avec
„ un scandale public.

„ Nous avons été exposées ici à un grand
„ peril & à un pareil accident, mais Dieu
„ nous aida. On m'avoit fait grand état
„ d'un Moine Bernardin, Docteur en Theo-
„ logie nommé Bomereau : j'avois alors
„ vingt ans. Je le fis venir pour nous
„ confesser. Aussitôt qu'il y fut, il tint
„ de mauvais discours à une Sœur nommée
„ Magdeleine Candide (de S. Alexis de la
„ Grange) âgée de quarante-sept ans, vrai-
„ ment candide & pure. Elle avoit passé
„ plusieurs années ici, pendant le desordre
„ des guerres, sans avoir contracté aucune
„ tache. C'étoit en la confessant qu'il lui
„ tenoit ces discours, & elle n'entendoit
„ pas seulement ce qu'il lui disoit. Mais
„ ce malheureux lui ayant reparlé encore,
„ il vint quelques pensées fâcheuses dans
„ l'esprit de cette Fille très pure, & aussi-
„ tôt elle s'en accusa à lui même. Sur
„ quoi il lui dit effrontément : *Vous ne*
„ *m'aviez point parlé de cela jusqu'à cette*
„ *heure, allez, cela n'est rien, n'en soyez*
„ *point troublée.* Cette Fille me rapporta
„ cela, & aussitôt je la fis confesser à un
„ Prêtre séculier notre Chapelain. Cette
„ fille étoit Sacristine; & comme elle sor-
„ tit pour plier les ornemens, ce Moine
„ l'ayant vue, l'alla trouver & l'entretint
„ de sottises. Mais M. Catois Prêtre secu-
„ lier notre Chapelain, qui étoit à l'horlo-
„ ge & qui avoit ouvert la petite fenêtre

I. Relat. „ de ce côté-là pour avoir du jour, apper-
„ çut ce Moine, & ayant toussé pour lui
„ marquer qu'on le voyoit, l'obligea de se
„ retirer. Ce miserable parla aussitôt de
„ même à une autre qui me le redit aussi.
„ Je n'avois pu avoir son congé si tôt.
„ Quand je le lui eus fait donner & qu'il
„ me vint dire adieu, je lui dis: Mon pe-
„ re, demandez pardon à Dieu du mal que
„ vous avez fait ici. Il me repondit; *Est-*
„ *ce donc là le beau chapeau de roses que*
„ *vous me donnez pour les services que je*
„ *vous ai rendus?* Mais je lui repliquai:
„ Mon Pere, contentez-vous de ce que je
„ vous dis. Demandez pardon à Dieu de
„ vos pechés, & sachez que de votre vie
„ je ne vous souffrirai ici, où on fait main-
„ tenant qui vous êtes. Allez je ne vous
„ veux jamais voir.

„ Quand je vis toutes ces miseres, &
„ qu'un autre Moine Bernardin notre Con-
„ fesseur étoit devenu fou, je proposai à
„ M. Catois dont je connoissois la pureté
„ de se faire Moine Bernardin, & lui dis
„ qu'aussitôt après je le ferois venir ici pour
„ être notre Confesseur. Il me crut & le
„ fit. Il prit même la reforme, selon que
„ je l'y avois exhorté. Mais étant revenu
„ ici, il s'engraissa; & ne fut plus ce qu'il
„ avoit été devant. Il entra dans un esprit
„ de chicane, & nous engagea en divers
„ procès contre mon sens. Il vint à Pa-
„ ris avec nous, & il retira avec lui son
„ neveu qu'il avoit fait étudier aux Jesui-
„ tes. Cet Ecolier qui s'étoit corrompu
„ avec d'autres, corrompit une fille simple

„ près

,, près de nous, & s'enfuit. Il y avoit I. RELAT.
,, long tems que j'avois envie de n'être plus
,, sous la direction de ces sortes de Dire-
,, cteurs; & Dieu m'en donna le moyen
,, par M. Feron Docteur qui alla à Rome
,, pour ce sujet. J'en ai parlé souvent de-
,, puis à M. Bignon Avocat Général qui
,, a fort approuvé toutes mes raisons. *

,, Lorsque je n'avois que quatorze ans
,, l'un des Peres de S. Antoine des Champs
,, qui avoit commis un crime avec une Re-
,, ligieuse, vint après plusieurs années de-
,, meurer en cette Maison. Je ne savois
,, pas sa vie & je ne l'ai apprise depuis que
,, de ma Sœur de Nouveau & d'une autre
,, Religieuse de S. Antoine qui vinrent ici
,, après la reforme. Il me parla plusieurs
,, fois: mais Dieu m'ayant toujours donné
,, une horreur de toute impureté, il n'osa
,, me rien dire qui tendît au peché, ni mê-
,, me à mes Sœurs qui n'étoient pas dispo-
,, sées à l'écouter. Il s'ennuya ici & allant
,, à Mondeville, il visita l'Abbesse de Vil-
,, liers qui en est proche, & au retour il
,, me parla d'elle & me dit qu'elle avoit en-
,, vie de me venir voir. Il me l'amena avec
,, deux Sœurs & deux Gentilhommes. El-
,, le avoit des boutons d'or à ses manches
,, & étoit fort propre. Lorsqu'elle fut en-
,, trée, ces deux Gentilshommes se présen-
,, terent. Je leur dis que les hommes n'en-
,, troient point. Ils se tournerent vers lui,
,, & je lui dis: *Mon Pere c'est vous qui fai-*
,, *tes les loix, comment voulez-vous qu'en*
,, *votre presence je ne les garde pas.* Néan-

M 7 ,, moins

* Voyez la III. Relation de la I. Partie.

RELAT. „ moins il me dit qu'il n'y avoit point de
„ danger pour eux & les fit entrer. Pour
„ moi je n'en fus pas fâchée parce qu'alors
„ je n'aimois que la compagnie, à causer
„ & à me divertir, quoique je fusse pour-
„ tant ennemie de tout desordre & du dé-
„ reglement. Je craignois la mort; & cet-
„ te crainte m'a toujours duré toute ma vie.
„ Je craignois le jugement de Dieu selon
„ mes œuvres, & l'éternité qui le suit:
„ c'est ce qui me conservoit. Car je n'ai-
„ mois point Dieu, mais la vanité.

„ Lorsque j'étois à Maubuisson sur la fin,
„ (en 1623.) j'eus quelque soupçon de ca-
„ jolerie entre un Pere Bernardin & une des
„ Filles. Je m'en revins ici peu après.
„ Madame de Soissons fut Abbesse deux
„ ans. Durant ces deux ans ce Moine cor-
„ rompit cette Fille, & la Mere Marie des
„ Anges y étant arrivée en eut connoissan-
„ ce: cependant la clôture étoit déja établie.

„ J'ai reconnu que cette jurisdiction des
„ Moines est pernicieuse aux Moines mê-
„ me qui s'engraissent dans une Maison de
„ Filles. Ils s'y font bien traiter, ils do-
„ minent, ils intriguent, ils s'y rendent in-
„ supportables & se font chasser. Après
„ qu'ils sont retournés en leur couvent, on
„ ne les peut plus tenir sous l'obéissance,
„ parce qu'ils sont accoutumés à comman-
„ der à des Filles.

„ Cette conduite est aussi pernicieuse
„ aux Filles. Ces Moines gagnent leur
„ esprit, ils cabalent; ils les éloignent de
„ la soumission à leur Abbesse & à leur
„ Prieure, pour être maîtres d'elles & se
„ faire

„ faire conserver. Ces factions & ces par- I. RELAT.
„ tialités ruinent entierement l'esprit des
„ Religions. Ils sont envieux & jaloux des
„ autres Religieux qui sont meilleurs qu'eux,
„ comme ils l'étoient du tems du Pere Pa-
„ cifique Capucin & du Pere Eustache
„ Feuillant, que je consultois.

„ M. Manceau Prêtre séculier notre Cha-
„ pelain nous a fort servi. C'étoit un hom-
„ me modeste & chaste au dernier point,
„ & vraiment propre à confesser des Filles.
„ Dieu nous l'a conservé jusqu'à l'âge de
„ quatre vingts ans qu'il avoit lorsqu'il est
„ mort à Port-Royal de Paris (le 30. Mars
„ 1639.)

„ A l'égard de M. Catois, autrefois Prê-
„ tre séculier & aussi notre Chapelain, de-
„ puis Bernardin & ensuite Abbé de la Cha-
„ rité, il fut à Maubuisson durant le tems
„ de la Mere Marie des Anges Abbesse.
„ Il lui a fait mille tours de souplesse par
„ ses intrigues envers les Filles à qui il te-
„ noit de mauvais discours en Confession,
„ & par ses sottises au dehors, jusqu'à sa
„ mort arrivée en l'age de soixante & dou-
„ ze ou treize ans. Il se mêloit de Medc-
„ cine & traitoit des filles & des femmes
„ de toutes sortes de maux. Il prétendoit
„ faire cela par charité, & on en faisoit
„ des contes ridicules à Pontoise. Sa vieil-
„ lesse neanmoins & ses goutes pouvoient
„ l'empêcher de penser au mal, & je ne
„ crois pas qu'il en ait eu la pensée. Mais
„ ce sont des amusemens déplorables de per-
„ sonnes sans pieté véritable & sans sagesse,
„ aussi bien que sans science. Il maria son
„ ne-

I. RELAT. „ neveu à une fille de Pontoise, & se fit
„ porter à la nôce & vit danser aux vio-
„ lons. Quels Confesseurs de Religieu-
„ ses !

„ J'ai dit souvent que plutôt que de re-
„ tomber en de telles mains, j'aimerois mieux
„ perdre tout le revenu de cette Abbaye.
„ Car c'est la ruine du spirituel : je ne le
„ sai que trop. Ils ont dit de moi que je
„ n'étois pas à me repentir de m'être mise
„ sous la jurisdiction de l'Evêque. Je re-
„ pondis à la personne qui me le dit : *He-
„ las cela est bien faux.* Et puisque ces per-
„ sonnes jugent si mal de mes dispositions
„ & de mes sentimens, je ne veux point
„ les avoir pour Directeurs de ma con-
„ science. Car je vois bien que leur lu-
„ miere est fausse en ce point où ils la
„ croyent bien veritable."

Le Jeudi 4. Avril 1652. elle fit à M. Arnauld, à M. Issali Avocat au Parlement (qui avoit plaidé depuis peu la cause de Port-Royal contre le Curé du Perrai pour les dixmes,) & à moi, un grand discours sur le même sujet des Moines ; & nous raconta tout au long les raisons & les motifs qui l'ont portée à se retirer de leur jurisdiction, pour se mettre sous celle de l'Ordinaire.

„ Dès que Dieu me toucha & me con-
„ vertit, dit-elle, il me donna le dessein
„ de reformer cette Maison ; & alors je sou-
„ haitai de prendre conseil des grands Ser-
„ viteurs de Dieu que je ne cherchai pas
„ dans notre Ordre, parce qu'il étoit tout
„ difforme & perverti, hors M. de la Char-

„ moie,

,, moie, [dont j'ai oublié le nom *.] Il I. RELAT.
,, étoit reformé & un homme de Dieu. Il
,, m'a temoigné plusieurs fois dans les op-
,, positions qu'il voyoit que les autres grands
,, Abbés de l'Ordre faisoient à la Reforme
,, & à tout vrai bien, que je devois faire
,, toutes sortes d'efforts pour me mettre
,, sous la jurisdiction de l'Evêque, & me
,, tirer de celle de l'Ordre où tout étoit en
,, desordre. Hors ce sage Abbé je n'ai point
,, vu de Religieux ici & à Maubuisson, qui
,, n'ait plutôt fait du mal que du bien &
,, plutôt detruit qu'édifié. Mais j'eus re-
,, cours à de bons Capucins, au Pere Ar-
,, change & au Pere Pacifique, qui m'ex-
,, hortoient à la Reforme. Et comme la
,, tristesse qui me vint de ce que je ne trou-
,, vai pas d'abord Madame la Prieure, quoi-
,, que très bonne & très sage Fille, dispo-
,, sée à embrasser la reforme parce qu'elle
,, me voyoit si jeune, fût cause que la fie-
,, vre quarte me prit, mon pere me mena
,, à Andilly pour me faire changer d'air,
,, & aussi-tôt il m'envoya l'Abbé de Mo-
,, rimond qui étoit logé aux Bernardins, &
,, qui étoit Vicaire de Cîteaux. Car les
,, quatre Filles de Cîteaux sont Vicaires en
,, l'absence de l'Abbé de Cîteaux. Le des-
,, sein de mon pere en m'envoyant cet Ab-
,, bé étoit de me persuader de quitter ces
,, pensées de reforme, qui étoient l'effet
,, d'une melancolie d'esprit & de fievre quar-
,, te. Il le fit, & il appelloit les Capucins
,, *des cafars* (c'étoit son terme) *des ca-*
,, *gots* & *des bigots*. Il me tenta, il me
,, son-

* Il se nommoit M. Mauguier.

I. RELAT. „ *conduite de la mienne.* Je lui repondis: „ *Madame je le ferois très volontiers, si je* „ *le pouvois. Mais vous savez que c'est* „ *M. l'Abbé de Citeaux, notre Superieur,* „ *qui m'a ordonné de venir prendre la con-* „ *duite de cette Maison, & qu'y étant ve-* „ *nue par obéissance, je n'en puis sortir que* „ *par la même obéissance.* Elle me repliqua „ qu'elle étoit Abbesse, & qu'elle alloit „ prendre sa place. Je lui repondis: *Ma-* „ *dame, vous n'êtes plus Abbesse, ayant* „ *été deposée.* Elle me repondit: *J'en ai* „ *interjetté Appel.* Je lui dis: *Votre Ap-* „ *pel n'est point vuidé, & cependant la Sen-* „ *tence de deposition rendue contre vous,* „ *subsiste à mon égard & dans votre Or-* „ *dre; & je ne dois point vous considerer* „ *ici que comme deposée, puisque j'ai été éta-* „ *blie en cette Maison par Monsieur de Ci-* „ *teaux, & par l'autorité du Roi. C'est* „ *pourquoi ne trouvez pas mauvais, si je* „ *m'assis à la place de l'Abbesse.* Et en- „ suite je m'y assis en effet, étant soutenue „ des Religieuses que j'avois reçues depuis „ un an. Je parlai ensuite aux Sœurs, & „ leur dis en particulier que nous devions „ communier toutes à cette Messe, pour „ implorer l'assistance du S. Esprit dans la „ tempête qui s'alloit élever. La plûpart „ même s'y étoient deja disposées; car „ c'étoit une Fête de notre Ordre. Nous „ communiâmes environ trente pour le „ moins.

„ Au dehors de l'Eglise il ne paroissoit „ pas qu'il y eût aucun changement au de- „ dans de la Maison, & on n'entendoit au-

„ cun

„ cun bruit. Je jugeai dès lors qu'elle me „ chasseroit de l'Abbaye. Mais je fus tou- „ te étonnée qu'après qu'elle eût parlé au „ Pere Sabbatier, ce Moine notre Confes- „ seur, il me vint dire après dîner, que „ je devois me retirer & ceder à la force. „ Je lui repondis que je ne le ferois point, „ & que je ne le pouvois faire en conscien- „ ce. Mais je fus bien plus surprise quand „ je le vis venir avec M. le Comte de San- „ zai & quatre Gentilshommes, qui avoient „ leur épée nue à la main, & s'avancer à „ leur tête pour m'exhorter encore à ceder „ à la force & à m'en aller, afin d'empê- „ cher le mal qui pourroit arriver, si je me „ faisois faire violence. Mais je ne m'éton- „ nai point, & je lui repondis de nouveau „ que je ne sortirois point, si on ne me „ faisoit sortir de force, & qu'en ce cas „ seulement je pouvois être excusée devant „ Dieu.

„ Aussitôt mes Religieuses s'approche- „ rent, & me mirent chacune la main dans „ ma ceinture, ce qui me pressa tellement „ que je pensai étouffer. Madame d'Estrées „ s'échauffa de paroles contre moi, & a- „ yant touché & un peu tiré mon voile com- „ me si elle eût voulût me l'ôter de dessus „ la tête, mes Sœurs, qui étoient des a- „ gneaux, devinrent des lions, ne pouvant „ souffrir qu'on me fît injure; & une gran- „ de Fille d'entre elles, qui s'appelloit Anne „ de Sainte Thecle & qui étoit fille d'un „ Gentilhomme, s'avança vers elle, & lui „ dit: *Comment! miserable que tu es, tu* „ *as la hardiesse de vouloir ôter le voile à*

„ *Ma-*

I. RELAT. „ *Madame de Port-Royal! Ah! je te con-*
„ *nois, je sçais qui tu es;* & en disant
„ cela, en presence de ces hommes qui
„ avoient l'épée nue à la main, elle lui tira
„ son voile de dessus la tête & le fit voler
„ à six pas de là.

„ Madame d'Estrées me voyant resolue
„ de ne point sortir, ordonna à ces Gen-
„ tilshommes de me faire sortir de force:
„ ce qu'ils firent, en me prenant par le bras.
„ Je ne resistai point, car j'étois bien aise
„ de m'en aller, pour me retirer avec mes
„ Religieuses d'un lieu où étoient des hom-
„ mes comme ceux-là, avec lesquels je de-
„ vois tout craindre pour elles & pour moi.
„ Neanmoins le dessein de Madame d'E-
„ strées, n'étoit pas qu'elles me suivissent:
„ elle craignoit ce scandale. C'est pour-
„ quoi elle me fit monter dans un carosse.
„ Mais aussitôt que j'y fus, neuf ou dix de
„ mes Filles s'y mirent: trois monterent
„ sur le siege du cocher; trois sur le der-
„ riere comme des laquais, & les autres se
„ pendirent aux roues. Madame d'Estrées
„ dit au cocher de toucher ses chevaux:
„ mais il repondit qu'il n'osoit, parce qu'il
„ tueroit plusieurs de ces Religieuses.

„ Aussitôt je me jettai hors du carosse
„ avec les Sœurs. Je leur fis prendre des
„ eaux cordiales, parce que la peste étoit
„ à Pontoise, où j'allai avec trente Reli-
„ gieuses, qui marchoient deux à deux com-
„ me en procession. Durant que nous mar-
„ chions ainsi, le Lieutenant de Pontoise,
„ qui étoit d'intelligence avec Madame
„ d'Estrées, vint à passer près de nous à
„ che-

„ cheval, & il se mocqua de nous. Le I. RELAT.
„ pauvre homme s'imaginoit la voir deja
„ rétablie. Lorsque nous fûmes arrivées à
„ Pontoise, le peuple nous donna mille be-
„ nedictions. Ils disoient : *Voilà les Filles*
„ *de la bonne Madame de Port-Royal. El-*
„ *les ont laissé le Diable dans leur Mona-*
„ *stere ; elles y ont vraiment laissé la peste,*
„ *cette infame, cette perdue, qui les en a*
„ *chassées.*

„ Je resolus aussitôt d'entrer dans la pre-
„ miere Eglise que je trouverois. Ce fut
„ celle des Jesuites, qui nous vinrent rece-
„ voir avec des temoignages exterieurs de
„ civilité & de respect. Après que nous
„ y eûmes fait notre priere, nous en sor-
„ tîmes ; & M. Duval Docteur de Sor-
„ bonne, que je connoissois fort, me vint
„ trouver, & me dit que toutes les Reli-
„ gieuses de Pontoise m'offroient leurs
„ Maisons. Je lui dis que pour agir avec
„ prudence je ne devois pas accepter leurs
„ offres, & qu'il falloit que je me retirasse
„ en une Maison particuliere, où l'on pût
„ dire qu'étoient les Religieuses de Mau-
„ buisson. Aussitôt Monsieur le Grand-
„ Vicaire & Official, qui étoit un sage
„ Ecclesiastique, m'offrit la sienne que
„ j'acceptai. Il se retira dans une autre, &
„ de cette sorte nous logeâmes dans l'Offi-
„ cialité : ce que nous fîmes d'autant plus
„ volontiers que c'étoit une Maison de l'E-
„ glise.

„ Cependant dès que Madame d'Estrées
„ & sa suite avoient commencé leurs vio-
„ lences, j'envoyai à Paris le portier de l'Ab-
„ baye,

I. RELAT. „ baye, & je lui ordonnai de dire à mon „ pere tout ce qui se passoit, parce que je „ n'avois pas le tems de lui écrire. Mon „ pere n'étoit pas à Paris, mais à Port- „ Royal des Champs ou à Andilly. Il n'y „ avoit que mon frere de Trie, (mainte- „ nant Evêque d'Angers.) Il presenta Re- „ quête à la Chambre des Vacations, & „ obtint un decret de prise de corps con- „ tre Madame d'Estrées & ses complices, „ & un Arrêt de la Cour pour me reta- „ blir dans Maubuisson. J'étois alors sans „ argent à Pontoise, n'ayant en tout que „ huit francs. Mais ma sœur le Maître „ dès le lendemain matin m'envoya cent „ écus.

„ Ce qu'il y eut de plus horrible fut que „ notre Confesseur, ce Moine Bernardin „ nommé Sabbatier, que Monsieur de Cî- „ teaux m'avoit donné pour m'aider à la „ reforme, fut ravi de me voir chassée avec „ les Religieuses; & le lendemain de cette „ violence, il dit lui même la Messe qu'en- „ tendit Madame d'Estrées, étant si parfai- „ tement d'accord avec elle, qu'il écrivit „ une Lettre à M. l'Abbé de Cîteaux, la- „ quelle j'ai trouvée dans la cassette de Ma- „ dame d'Estrées. Il lui mandoit que Mes- „ sieurs les parens de Madame d'Estrées „ l'ayant retablie à Maubuisson, il avoit „ cru la devoir recevoir comme Abbesse „ de ce Monastere; que comme ils avoient „ resolus de la proteger, il ne croyoit pas „ se devoir opposer à leur puissance; que „ les principaux Officiers du Roi à Pon- „ toise s'étoient rejouis de son retour, &

„ que

„ que le Lieutenant (dont il a été parlé ci-dessus) ne l'avoit pas plutôt appris, qu'il lui avoit apporté du vin de la ville; & qu'enfin il croyoit que lui-même (Abbé de Cîteaux) devoit chanter la *palinodie*. Il avoit donné cette Lettre à Madame d'Estrées, pour l'envoyer à Monsieur de Cîteaux; & elle l'ayant mise dans sa cassette, je l'y trouvai ensuite. I. RELAT.

„ Car dès le jour même après dîner Desfontis Chevalier du guet vint à Maubuisson avec le Decret, & nombre d'archers armés, qui avoient même des cuirasses. Cela obligea Madame d'Estrées & le Comte de Sanzai, de s'enfuir avec tant de precipitation qu'elle laissa sa cassette, où je trouvai quelques papiers importans. Les archers me vinrent querir à Pontoise; & je partis à pied, comme j'étois venue avec mes filles. Tous les Curés de la ville nous accompagnerent, & grand nombre de peuple, qui nous aimoit à cause des charités que nous leur faisions. Les archers étoient à cheval à nos deux côtés. La Fille qui avoit ouvert la porte à Madame d'Estrées s'enfuit avec elle; & le Moine Sabbatier sortit de l'Abbaye, & alla se retirer avec les Jesuites de Pontoise qu'il connoissoit.

X. Particularités sur les Moines de ce tems-là.

La Mere nous dit aussi le même jour. „ Les Filles traitent si bien les Moines leurs Confesseurs, & les engraissent si bien, qu'en Flandres, où il y a une celebre Abbaye de notre Ordre, lorsque les meres veulent faire taire leurs petits enfans qui crient, on dit qu'elles leurs disent:

I. Relat. „ *Taisez-vous, mon fils, je vous ferai* Pa-
„ ter *à Flyne :* tant cette condition de *Pa-*
„ *ter* paroît heureuse humainement à tou-
„ tes les personnes du monde. Une per-
„ sonne digne de foi m'a assuré que dans
„ cette Abbaye de Flandres il avoit compté
„ jusqu'à dix-sept petits oreillers dans le
„ Confessional, pour asseoir mollement le
„ *Pater* qui domine dans cette Abbaye, &
„ qui tient sous sa main tout le spirituel &
„ le temporel. S'il a des amis dans l'Or-
„ dre il les fait venir pour s'entretenir,
„ & se divertir avec eux.

„ Je sai des Monasteres de Filles où on a vu
„ ensemble dix ou douze Moines, qui y vont
„ pour se faire purger & faire grande che-
„ re. Ils flattent les Filles, & les Filles
„ aussi les flattent & les engraissent. S'ils
„ ont deux ou trois neveux, souvent assez
„ pauvres, ils les font venir dans l'Abbaye.
„ Il faut les nourrir, & souffrir leurs desor-
„ dres, ou irriter l'oncle qui est le *Pater.*
„ Nous en avons vu un exemple chez nous
„ mêmes en M. Catois, qui fit venir un
„ neveu, qui corrompit une fille de nos
„ Tourrieres.

„ Ce fut ce qui m'augmenta encore le
„ desir d'être delivrée de la tyrannie de ces
„ Moines, qui abusent de la bonté des Fil-
„ les consacrées à Dieu, & s'étant rendus
„ insupportables à celles qui sont plus sa-
„ ges, plus saintes & plus amatrices du vrai
„ bien, les obligent à en demander quel-
que autre qui est souvent encore pire.
„ Car il n'y a rien de si rare que de trou-
„ ver parmi ces Moines un vrai homme de
„ Dieu,

„ Dieu, qui ait de la lumiere & de la suf- I. RELAT.
„ fisance pour être Superieur, ou d'hom-
„ mes de son Ordre ou de Religieuses.
„ D'ailleurs ils sont très jaloux contre les
„ Religieux des autres Ordres, & les Ec-
„ clesiastiques du Clergé, ne pouvant souf-
„ frir que nous les consultions pour notre
„ conduite : ce qui est la mort des Religions."

Elle me dit encore des choses étranges des Abbés de l'Ordre, entre autres de l'Abbé de la Charité predecesseur de Dom Jean Catois. Elle ne voulut rien dire des choses execrables que Dom Jean lui en avoit dites, mais seulement que lorsqu'il benissoit une Abbesse, il pleuroit quand on ne lui faisoit pas un assez gros present, & qu'il mourut ayant sa bourse dans ses mains : tant il étoit avare.

Elle me dit aussi que M. l'Abbé de Châtillon, encore vivant, lui écrivit une jolie Lettre, après qu'elle se fût retirée de l'Ordre (ce qu'elle eut dans l'esprit dès lors que Dieu à dix sept ans lui donna le mouvement de se reformer ;) & après qu'il lui eût fait de petits reproches avec esprit & galanterie, de ce qu'elle avoit renoncé à la conduite de si bons peres ; il la louoit serieusement de ce qu'elle avoit fait, & s'en rejouissoit avec elle, suivant en cela le même sentiment de M. l'Abbé de la Charmoye qui lui en temoigna une joie extraordinaire, parce qu'il aimoit le vrai bien des Filles de l'Ordre.

Elle me dit aussi que M. l'Abbé de Prieres encore vivant, lui avoit dit que l'Ordre étoit tombé par la cupidité & l'avarice.
„ Ce qui est très vrai, disoit-elle, & je sens

I. RELAT. „ qu'on a une pente merveilleuse à s'accom-
„ moder, & à quitter l'esprit de pauvreté.
„ La sensualité de la bouche vient ensuite,
„ les richesses donnant moyen de la satis-
„ faire."

Elle me dit encore qu'à Cîteaux autrefois on disoit, les *Bourgeoises de S. Antoine des Champs*, les *Dames de Maubuisson*, & les *Religieuses de Port-Royal.*

Elle m'a dit aussi touchant l'affaire des Religieuses des Isles d'Auxerre, qui s'étoient soumises à M. d'Auxerre, & plaidoient contre M. de Cîteaux, que les sages Abbés de l'Ordre lui avoient temoigné autrefois, qu'à conduire des Religieuses il y a beaucoup de peine, peu d'honneur & point de profit.

Je lui demandai un jour quatre pistoles pour acheter les Historiens de l'Ordre de Cîteaux, afin de lire les Vies des Saints & des Saintes. Elle me dit: „ Les Historiens
„ ont rempli leurs Livres de mensonges &
„ de faussetés faites à plaisir, jusques là qu'un
„ Abbé de l'Ordre m'a dit autrefois qu'on
„ avoit fait la vie d'un Saint qui ne fut
„ jamais, & que ceux de l'Abbaye où on di-
„ soit qu'avoit vêcu ce saint, ayant dit
„ qu'ils s'en étonnoient, parce qu'ils n'en
„ avoient rien vu dans leurs Archives, &
„ qu'ils ne connoissoient pas seulement son
„ nom, l'Historien leur dit: *Il est vrai qu'il*
„ *ne fut jamais, mais comme j'ai vu que*
„ *vous n'aviez point de Saint dans votre*
„ *Abbaye, j'ai voulu vous en donner un.*"

XI. Liaisons de la M. Ang. avec le P. Archange Capucin.

Un autre jour, elle me dit ce qui suit.
„ Un des Directeurs qui m'a plus aidé qu'au-
„ cun des premiers, a été le Pere Archan-
„ ge

„ ge Capucin, qui avoit une charité extra- I. RELAT.
„ ordinaire pour moi, dont je tâchois de
„ ne lui être point ingrate. Et parce que je
„ l'assistois avec soin dans ses necessités tem-
„ porelles, & que je lui envoyois souvent
„ à Meudon ou ailleurs où je savois qu'il
„ alloit, quelques vivres fort simples, com-
„ me du pain, du bœuf & du mouton, il
„ me disoit en riant: *Vous êtes mal nommée*
„ MADAME DE PORT-ROYAL, *votre vrai*
„ *nom est* MADAME DE COEUR ROYAL.
„ C'étoit un homme d'excellent esprit,
„ d'une mine venerable & majestueuse &
„ digne de la grandeur de sa naissance.

„ Il étoit Anglois, fils du Comte de Pem-
„ brok Catholique, à qui on avoit permis
„ moyennant douze cens écus qu'il payoit
„ tous les ans, d'avoir une Chapelle secret-
„ te chez lui, où il pouvoit lui seul en-
„ tendre la Messe & non ses enfans. C'étoit
„ sous le regne de la Reine Elizabeth dont
„ ce Pere m'a parlé plusieurs fois comme
„ d'une vierge en apparence, n'ayant jamais
„ été mariée, mais qui étoit en effet très
„ impudique, & se prostituoit à des hom-
„ mes qu'elle faisoit mourir après secrette-
„ ment, ou par assassinats couverts, ou en
„ prison. Ce jeune Seigneur étant très Ca-
„ tholique & ne pouvant souffrir la rigueur
„ des persecutions qu'on exerçoit, ni le de-
„ faut d'exercice de notre Religion, resolut
„ de venir en France, y étant encore atti-
„ ré, ainsi qu'il me l'a dit lui même, par
„ une extraordinaire affection qu'il avoit
„ conçue pour M. de Guise, qui étoit tenu
„ en Angleterre, aussi bien qu'en France,

N 3 „ pour

I. RELAT. „ pour le soutien & l'appui du parti Catho-
„ lique contre les Huguenots de ce Royau-
„ me, ainsi qu'il l'étoit en effet, quoique
„ son ambition se mêlât dans cette defense
„ de la Religion.

„ Etant donc venu en France, & Dieu
„ l'ayant tiré du monde, & mené chez les
„ Capucins qui étoient alors dans leur fer-
„ veur, il y contracta une amitié très é-
„ troite avec le Pere Ange de Joyeuse, pe-
„ re de Madame la Douairiere de Guise
„ qui vit encore, laquelle avoit été mariée
„ en premieres nôces à M. de Montpen-
„ sier. Or le Pere de Joyeuse ayant or-
„ donné à Madame sa fille de se conduire
„ en tout par les conseils du Pere Archan-
„ ge son ami intime, Madame de Guise
„ le fit avec grande ardeur; & étant deve-
„ nue veuve, ce fut ce Pere qui traita de
„ son second mariage avec feu M. de Gui-
„ se, qu'il connoissoit fort, l'ayant aimé
„ & servi comme le feu Duc de Guise son
„ pere tué à Blois. Par ce mariage il entra
„ dans la conduite de toute la Maison de
„ Guise, & de la conscience de Madame
„ la Duchesse qu'il a servie avec une affe-
„ ction merveilleuse, selon ce qu'il avoit
„ de lumiere & de connoissance. Mada-
„ me de Guise ayant voulu par son conseil
„ aller trouver M. de Guise son mari à Mar-
„ seille, elle le mena avec elle; & dans
„ tout le voyage il ne voulut jamais man-
„ ger des viandes delicates qu'on lui ser-
„ voit, mais les plus simples de toutes. Il
„ aimoit & estimoit feue ma mere au der-
„ nier point; & quand elle fut veuve, il
„ la

„ la conjura d'être Gouvernante de Made- I. RELAT.
„ moiselle de Guise, qu'il vouloit mettre
„ à S. Pierre de Reims pour l'instruire, au
„ cas que ma mere ne voulût pas en pren-
„ dre la conduite, qu'il lui temoignoit sou-
„ vent preferer à toutes celles qu'elle pour-
„ roit recevoir dans les Monasteres, tant
„ la pieté solide & la vertu genereuse de ma
„ mere, qui d'ailleurs aimoit uniquement
„ Madame de Guise, lui étoit venerable.
„ Mais ma mere ne put y consentir, ayant
„ sa maison à gouverner.

„ Il y eut une difficulté à resoudre tou-
„ chant les Moines de S. Denis. Le Pere
„ Binet Jesuite étoit d'avis de les chasser,
„ & de seculariser l'Abbaye, en y mettant
„ des Chanoines, disant qu'on ne pourroit
„ jamais reformer ces Moines. Mais le
„ Pere Archange me dit qu'il étoit étonné
„ de l'avis de ce Pere, & que pour lui il
„ aimeroit mieux que M. de Reims * fût
„ mort, que de se servir de son autorité
„ pour ôter les Benedictins de ce Monaste-
„ re; que des Chanoines y vivroient peut-
„ être aussi scandaleusement que ces Moi-
„ nes, & qu'avec le tems on pourroit re-
„ former cette Abbaye. Ce qui est arrivé
„ en effet, quoique cette reforme ait été
„ fort imparfaite.

„ Le Pere Archange a vu la decadence
„ venir dans son Ordre, & les jeunes Re-
„ ligieux souffrir avec peine son amour de
„ l'austerité & de la simplicité, qui étoit
„ l'esprit des premiers Peres qu'il avoit con-
„ nus. Il n'alloit que sur un âne, lors-

N 4 „ qu'il

* Louis Cardinal de Guise.

J. RELAT. „ qu'il ne pouvoit aller à pied. Il m'a dit „ comme un avis important, dont je me „ suis servie depuis, que je pouvois laisser „ prêcher ici les Capucins qui y vien- „ droient, mais que j'observasse exactement „ de ne leur laisser jamais entretenir aucu- „ ne de mes Filles. Il me disoit que ces „ entretetiens nuisoient & aux Capucins & „ aux Filles; ce que j'ai reconnu depuis „ être très veritable par les entretiens que „ j'étois obligée d'avoir avec eux, étant „ Abbesse. Il vivoit encore en 1620.

„ Ce Pere ayant vu ici ma sœur, qui a „ été depuis ma Coadjutrice & qui est au- „ jourd'hui la Mere Agnès, lorsqu'elle étoit „ encore Novice âgée seulement de qua- „ torze ans & revêtue de l'habit d'Abbesse „ de S. Cyr comme elle l'avoit été nom- „ mée, il me dit après avoir remarqué dans „ un entretien qu'il eut avec elle, la lumie- „ re de son grand esprit, sa sagesse & sa „ gravité, qui étoit à quatorze ans telle „ qu'elle a été à cinquante: *Voyez-vous, Ma- „ dame votre sœur, ce n'est qu'une fille de „ quatorze ans, mais j'ose vous dire que „ quelque jour ce sera une des plus grandes „ & des plus saintes Religieuses de France.* „ Je fus bien aise de voir ce Pere me con- „ firmer dans le jugement que j'avois fait „ d'elle, & son avis me porta à la faire „ Maîtresse des Novices, lorsqu'elle étoit „ encore Novice elle même. Dieu l'avoit „ alors touchée & convertie. Il avoit rem- „ pli de graces son cœur qui étoit tout no- „ ble & porté au bien. Il avoit aussi rem- „ pli d'une profonde humilité son esprit,

„ qui

„ qui par une effusion de son éminence na- I. RELAT.
„ turelle étoit d'abord tout rempli d'amour
„ propre & de vanité."

XII. Elle connoît des Feuillans & des Jesuites.

Dans un autre entretien que j'eus avec la Mere Angelique, elle me dit que le Pere Eustache de S. Paul Feuillant avoit été un des premiers Directeurs de cette Maison, & des meilleurs. Elle ajouta ensuite. „ J'ai „ fort connu le Pere N. de Sainte Cathe- „ rine General des Feuillans, qui a fait un „ petit Livre intitulé *Points d'humilité.* Il „ étoit extraordinairement austere & trop „ peu flechissant & accommodant dans le „ très pieux dessein qu'il avoit de reformer „ son Ordre. Il devoit se faire aimer & „ gagner le cœur des principaux avec une „ adresse sainte & ingenieuse, & il les effa- „ roucha par ses austerités qui n'étoient pas „ adoucies par l'onction de la grace. Il „ ressembloit à son petit Traité, où il y a „ plusieurs bons exercices d'humilité, mais „ sans aucune mention de la grace de Je- „ sus-Christ qui en est le veritable & l'u- „ nique fondement. Il avoit dissimulé pru- „ demment le dessein de reforme, qu'il a- „ voit dans l'esprit; mais aussi-tôt qu'on en „ eût decouvert quelque chose, il fut de- „ posé, c'est à dire qu'au lieu de le conti- „ nuer on élut en sa place Dom Goulu, „ qui étoit tenu pour savant dans le mon- „ de, mais qui n'avoit rien de la pieté & „ de l'austerité de l'autre. M. de Genêve „ assista à cette élection, & il m'en parla „ ensuite. Mais la legereté d'esprit que ce „ Dom Goulu a fait paroître depuis sous „ le nom de Philarque contre Balzac, &

I. Relat. „ les pitoyables Ecrits qu'il a faits, m'ont
„ fait penser que M. de Genêve ne le con-
„ noissoit pas fort alors, & jugeoit plus de
„ lui par son habit & sa science seculiere,
„ que par les marques effectives qu'il eût
„ pu voir en lui de l'esprit de Dieu & de
„ la science des Saints."

La Mere me dit ensuite qu'elle avoit vu de l'humain en plusieurs personnes, & elle ajouta : „ Le Pere Suffren Jesuite étoit bon, „ & il s'opposa long-tems lui seul à la con- „ tradiction que ses Peres apportoient à l'é- „ tablissement des Peres de l'Oratoire. Il „ paroissoit en ce point plus juste & plus „ desinteressé qu'eux. Il m'en parla fort „ bien, & m'édifia par sa moderation. Mais „ quelque tems après il me fit des plaintes „ de ce que lesdits Peres de l'Oratoire pre- „ noient des Colleges, voulant me persua- „ der qu'ils lui avoient comme promis de „ n'en point prendre, & s'en offensant beau- „ coup. J'attribuai cela à sa robe de Je- „ suite, & à l'affoiblissement de l'esprit de „ son Ordre qui se repandoit jusques sur „ lui. Car si la charité de Jesus-Christ eût „ été aussi vivante & aussi pure en ce point „ dans son cœur, qu'elle étoit touchant les „ autres, il ne se fût point mis en peine de „ ces Colleges. Et j'admirois comment „ eux Jesuites, ayant condamné ceux qui „ s'étoient plaints de leurs nouveaux Col- „ leges par lesquels ils avoient ruiné les U- „ niversités, étoient les premiers & les seuls „ à se plaindre de ce que des Ecclesiasti- „ ques en recevoient quelques-uns à gou- „ verner.

„ Cet

„ Cet esprit d'ambition & d'une singu- I. RELAT.
„ larité de preéminence me chocqua, & je
„ reconnus que M. de Genêve étoit plus
„ saint, & avoit l'ame plus pure de toute
„ jalousie & de toute enflure que ceux de
„ cet Ordre, quoique je fusse fort amie de
„ quelques-uns d'eux. Cependant il y a
„ quelque tems que je fus prête d'être
„ tentée d'une pareille jalousie contre des
„ Filles Religieuses qui dans le fauxbourg
„ S. Germain, ce me semble, avoient pris
„ le nom du S. Sacrement *. Mais Dieu
„ me fit la grace de ne me pas laisser suc-
„ comber à cette tentation : que s'il ne
„ m'eût pas soutenue, j'étois assez foible
„ & assez humaine pour y consentir.

XIII. Union de la M. Ang. & de sa famille avec S. François de Sales.

„ Lorsque j'eus trouvé M. de Genêve
„ que Dieu m'envoya en 1619. pour me
„ fortifier dans tout le bien & dans toute
„ la reforme que j'avois établie ici, je re-
„ connus l'avantage qu'il avoit pour la sain-
„ teté, le detachement & la conduite des
„ bonnes ames, sur tous les Peres que j'a-
„ vois eus pour Directeurs. Après son de-
„ part, je le consultois par Lettres. J'en
„ avois un grand nombre de lui, & de très
„ belles, mais je n'en donnai que peu, lors-
„ qu'on voulut en faire le Recueil, parce
„ qu'il parloit de moi en toutes avec trop
„ d'avantage; & si ces Lettres eussent été
„ imprimées, elles m'eussent fait rougir.
„ Celles-même que j'ai données, quoique
„ ce fussent les moindres de toutes, m'ont

 „ fait

* La Mere Angelique veut parler des Filles du S. Sacrement établies à Paris dans la rue Cassette en 1653.

I. Relat. „ fait de la peine, lorsque je les ai vues pu-
„ bliques. J'ai gardé ces Lettres avec soin
„ jusqu'à ma demission du titre d'Abbesse.
„ Mais depuis les Meres de Dijon qui cro-
„ yoient que leur spiritualité étoit bien au
„ dessus de celle de M. de Genève, &
„ que toutes ces Lettres étoient peu de
„ chose en comparaison de leur devotion
„ sureminente, me les ôterent. Et ce qui
„ fut pitoyable, elles firent si peu d'état de
„ ce que je tenois comme des reliques, é-
„ tant toutes écrites & signées de la main
„ du Bienheureux, qu'elles les employerent
„ à couvrir quelques pots de confitures,
„ comme je le reconnus moi-même, sans
„ avoir osé m'en plaindre. Quelques-unes
„ neanmoins se sauverent de ce naufrage,
„ lesquelles vous savez, mon neveu, que
„ je vous envoyai lorsque vous étiez à la
„ Ferté-Milon, & que vous travailliez
„ pour repondre au Memoire de M. de
„ Langres. Il y parle de son amour pour
„ Port-Royal, qu'il appelle son *cher Port-*
„ *Royal*, *ses cheres delices*. Ces Lettres sont
„ toutes pleines de temoignages de son esti-
„ me & de son affection pour cette Mai-
„ son."

Le Dimanche 18. Mai 1653. la Mere Angelique au Parloir, accompagnée de ma Sœur Marie Dorothée de l'Incarnation, & de ma cousine la Sœur Angelique de S. Jean, nous parla encore sur le sujet de M. de Genève, dans les termes suivans.

„ Jusqu'à lui j'ai vu tous les hommes de
„ devotion de ce tems-là, le Pere Pacifi-
„ que, le Pere Bernard & le Pere Archan-

„ ge

„ ge qui étoient tous trois Capucins, le
„ Pere Binet Jesuite, M. Duval Docteur
„ de Sorbonne, M. l'Abbé de la Char-
„ moye Bernardin, &c. Mais je n'ai pu avoir
„ une confiance toute entiere en aucun
„ d'eux, ayant trouvé que les uns étoient
„ trop fins pour moi qui aimois la sinceri-
„ té & la franchise, sur-tout avec les gens
„ de conscience. Le Pere Binet & M.
„ Duval étoient de ce nombre. Les au-
„ tres étoient plus ouverts; mais ils me pa-
„ roissoient si bornés dans leurs connois-
„ sances que je me conduisois avec grande
„ circonspection & grande retenue avec
„ eux, ne les consultant que sur les choses
„ où ils me sembloient capables de me don-
„ ner quelque bon conseil, l'un sur un su-
„ jet & l'autre sur l'autre. Mais Dieu m'ayant
„ fait connoître M. de Genêve en 1619. je
„ trouvai en lui une si grande sincerité ac-
„ compagnée de tant de graces & de lu-
„ miere pour mes besoins, que je lui mis
„ mon cœur entre les mains sans aucune
„ reserve, trouvant en lui seul plus que je
„ n'avois trouvé en tous les autres. Il
„ me parla aussi avec la même franchise,
„ & je puis vous assurer qu'il ne me ca-
„ choit rien de ses plus secretes & impor-
„ tantes pensées sur l'état où étoit l'Eglise
„ & sur la conduite de quelques Religieux,
„ dont il connoissoit quelques particuliers
„ & n'approuvoit pas l'esprit general, le
„ trouvant trop fin, trop courtisan, &
„ trop politique.
„ Il me dit aussi tous les mauvais tours

 „ que

I. Relat. ,, que lui avoit joué le Duc de Savoye, &c.
,, comme il avoit maltraité quelques-uns
,, de ses parens très honnêtes gens, sans
,, qu'il eût voulu jamais s'en plaindre; ayant
,, rendu au contraire toutes sortes de ser-
,, vices à ce Duc, qui étoit très habile se-
,, lon les hommes, & un perdu selon
,, Dieu.

,, Ma mere & ma sœur le Maître lui mi-
,, rent leur conscience entre les mains, &
,, lui ayant presenté ma sœur Madelon,
,, qui n'étoit alors âgée que de dix ans, il
,, ne lui put refuser l'envie qu'elle avoit de
,, le baiser, quoiqu'il le refusât à toutes,
,, parce qu'elle étoit fort petite, fort dou-
,, ce & fort simple. Mais comme elle é-
,, toit parfaitement belle, il dit à ma sœur;
,, *Cette petite pourra bien être Religieuse.*
,, *Je crains seulement que son miroir ne l'en*
,, *empêche.* Mais son miroir par la grace
,, de Dieu ne l'en empêcha point; car elle
,, n'a jamais su qu'elle fût belle, Dieu l'a-
,, yant prevenue de si bonne heure par les
,, sentimens qu'il lui donnoit pour la beau-
,, té de l'ame & du Paradis, qu'elle ne fit
,, jamais de reflexion sur celle de son visage.

,, Ma mere & ma sœur amenerent M.
,, de Genêve à Maubuisson, où je lui par-
,, lai de mon frere de Trie, aujourd'hui
,, Evêque d'Angers, que je souhaitois fort
,, qui fût d'Eglise; ne sachant pas alors, &
,, n'ayant pu apprendre de M. de Genêve
,, même l'importance & la necessité d'une
,, vocation particuliere pour le Sacerdoce.
,, J'étois aussi en peine de mon frere Simon
,, Ar-

„ Arnauld, depuis Capitaine. Les ayant I. RELAT.
„ recommandé tous deux à ses prieres, il
„ me dit du premier; *Ma Fille, M. de*
„ *Trie après avoir tourné çà & là, vien-*
„ *dra à l'Eglise*; ce qui arriva ainsi. *Pour*
„ *l'autre*, ajouta-t-il, *je n'ai rien de cer-*
„ *tain à vous en dire*; & il me dit cette
„ derniere chose d'un ton pitoyable, qui
„ me fit juger qu'il n'avoit rien de bon à
„ dire sur lui. En effet il a vêcu & est
„ mort dans les armées, & en homme d'é-
„ pée & tout du monde.

„ Ma mere & ma sœur le menerent en-
„ suite à Andilly où vous étiez, & vous
„ savez sans doute que le petit François,
„ fils de mon frere, se portant très bien &
„ n'ayant que trois ans, il ne l'eût pas plu-
„ tôt vu, qu'il dit aussi-tôt; *Voilà un bel*
„ *enfant*; car il étoit beau comme un pe-
„ tit Ange. *Mais*, ajouta-t'il, *il a la mort*
„ *dans les yeux*; & trois jours après la peti-
„ te verole lui prit, dont il mourut."

Moi qui écris ceci, j'étois present lors- M. le Maître.
que M. de Genêve dit ces mots, & aussi-
tôt ma mere nous fit mettre à genoux pour
recevoir sa benediction. C'étoit en 1619.
au mois de Septembre. Quelque tems au-
paravant ma grand'mere & ma mere me
menerent chez lui. Il me semble qu'il étoit
logé à l'Hôtel des Ambassadeurs, & je me
souviens qu'il y avoit dans la salle une ta-
pisserie toute semée de fleurs de lys. Il nous
fit entrer dans la Chapelle qui étoit au bout
de cette salle, & je lui fis une confession
generale, après laquelle il me fit quantité de
remontrances. J'avois alors onze ans, é-
tant

I. Relat. tant né en 1608. le 2. de Mai. Quand je fus sorti d'avec lui, ma mere me demanda, comme elle me l'a dit depuis, ce qui me sembloit de M. de Genêve. A quoi je lui repondis qu'il étoit beaucoup plus habile que M. Rambouo, qui étoit Chapelain de notre Chapelle de S. Merri, à qui nous nous confessions d'ordinaire, & qui ne nous donnoit aucun avis, mais seulement l'absolution, & quelque petite penitence en nous confessant.

„ Quand M. de Genêve, continua la „ Mere Angelique, fut retourné en son „ Evêché, comme il avoit grande affe- „ ction pour moi, & me recommandoit „ souvent à Dieu, je fus toute étonnée que „ dans la seconde Lettre qu'il m'écrivit, „ il me manda de lui-même ces mêmes „ mots: *Dieu m'a fait connoître qu'il vous* „ *reserve pour des choses de grande conse-* „ *quence, dont vous avez grand sujet de* „ *rendre graces à sa divine Majesté.* * Cet- „ te parole m'est toujours demeurée gravée „ dans l'esprit, & marquoit visiblement „ ces derniers tems de Port-Royal où nous „ sommes."

Et comme ma cousine lui demanda si elle avoit cette Lettre, ou si elle l'avoit donnée lorsqu'on lui demanda celles qu'elle avoit de ce saint Prelat, pour les faire imprimer avec les autres, elle repondit qu'elle n'avoit point voulu donner celles qui parloient d'elle trop avantageusement.

„ Je lui écrivis en même tems, continua-t- „ elle,

* Voyez ci-après, sur le même sujet, le n. 31.

„ elle, que j'avois un scrupule depuis qu'il I. Relat.
„ étoit parti d'avec moi, de ce que je n'avois
„ exposé qu'une partie de mes besoins,
„ tant pour mon ame que pour la condui-
„ te de ce Monastere, à tous les gens de
„ devotion que j'avois vus, & que hors lui,
„ à qui Dieu m'avoit engagée de me con-
„ fier en toutes choses avec une sincerité
„ toute entiere, j'avois toujours été en gar-
„ de & en reserve avec eux, ne les ayant
„ jugés capables de me donner des avis sa-
„ lutaires qu'en quelques points où je vo-
„ yois que leur esprit les portoit. M. de
„ Genêve me fit cette reponse. *Vous avez*
„ *bien fait, ma Fille, d'imiter les abeilles*
„ *qui recueillent sur plusieurs fleurs le miel*
„ *qu'elles n'eussent pu tirer d'une seule. Les*
„ *lumieres des hommes sont bornées, &*
„ *comme vos desirs & vos pensées alloient*
„ *toutes au bien, à l'austerité, à la pau-*
„ *vreté, vous avez agi sagement de ne les*
„ *proposer qu'à ceux d'entre eux que vous*
„ *jugiez plus disposés à les confirmer & à*
„ *les autoriser par leur approbation, afin*
„ *de les faire recevoir à vos Sœurs facile-*
„ *ment.* "

Parlant un jour à M. Arnauld, à ma Sœur Angelique de S. Jean sa niece & à moi, de certaines Religieuses mitigées qui demeuroient au Fauxbourg S. Germain, elle nous dit que ces Religieuses étoient venues d'une Abbaye qui s'étoit reformée il y avoit plus de trente ans, & qui au lieu de reprendre purement & simplement la regle de S. Benoît qui étoit celle de S. Bernard, en mangeant toujours maigre durant la santé,

I. RELAT. „ cachoit tout dans le silence & couvroit „ tout de la charité & de l'humilité.

„ Il gemissoit comme M. de Berulle des „ desordres de la Cour de Rome, & me les „ marquoit en particulier. Puis il me di- „ soit : *Ma Fille, voilà des sujets de larmes; „ car d'en parler au monde en l'état où il „ est, c'est causer du scandale inutilement. „ Ces malades aiment leurs maux, & ne „ veulent point guerir. Les Conciles œcu- „ meniques devroient reformer la tête & les „ membres, étant certainement par dessus le „ Pape. Mais les Papes s'aigrissent lorsque „ l'Eglise ne plie pas toute sous eux, quoi- „ que selon le vrai ordre de Dieu elle soit „ au dessus d'eux lorsque le Concile est univer- „ sellement & canoniquement assemblé. Je „ sai cela comme les Docteurs qui en par- „ lent, mais la discretion m'empêche d'en „ parler, parce que je ne vois pas de fruit à „ en esperer. Il faut pleurer & prier en se- „ cret que Dieu mette la main où les hom- „ mes ne la sauroient mettre; & nous de- „ vons nous humilier sous les puissances Ec- „ clesiastiques auxquelles il nous a soumises, „ & lui demander cependant qu'il les humi- „ lie & les convertisse par la toute-puissance „ de son Esprit, & qu'il reforme les abus „ qui se sont glissés dans la conduite des Mi- „ nistres de l'Eglise, & lui envoye de saints „ Pasteurs animés du zele de S. Charles, qui „ servent à la purifier par le feu de leur zele „ & de leur science, & à la rendre sans ta- „ che & sans rides pour la discipline, com- „ me elle l'est pour la foi & pour la doctrine.*

„ Il se consoloit en me parlant comme je

„ sai

„ sai qu'il faisoit aussi à Madame de Chan- I. RELAT.
„ tal, avec qui il m'avoit uni aussi étroite-
„ ment qu'on le peut être, sans s'être ja-
„ mais vues.

La M. Angelique ajouta: „ M. le Cardinal
„ de Berulle, ami intime de M. de Genêve,
„ voyoit & deploroit ces mêmes abus de la
„ Cour de Rome, & en entretenoit M. de
„ S. Cyran, qui me disoit qu'il voyoit une
„ éminence de lumiere & de discernement
„ merveilleux en ce saint homme, & qu'ils
„ se confirmoient ensemble dans le silence
„ que les vrais enfans de l'Eglise devoient
„ garder dans la vûe de ces maux interieurs
„ & de ces plaies intestines, que S. Bernard
„ a dit il y a deja cinq cens ans être incu-
„ rables, qu'il falloit couvrir au moins la
„ nudité de sa mere, lorsqu'on voyoit
„ qu'on ne la pouvoit guerir de ses mala-
„ dies, & dire bien plus aujourd'hui que S.
„ Gregoire de Nazianze ne disoit de son
„ tems: " *Nous n'avons rien à donner à l'Eglise, que nos larmes.*

Elle me dit encore que feu M. l'Evêque du Belley * lui dit au retour de son voyage d'Italie, qu'ayant entretenu Frederic Borromée Cardinal Archevêque de Milan, neveu de S. Charles, saint lui-même & éminent en sagesse & en science, autant que S. Charles; ce Cardinal lui avoit dit confidemment ces mêmes mots: *Le zele & la douleur des desordres de Rome m'a porté jusqu'à en écrire un Livre épais de trois doigts où ils étoient presque tous representés. Mais après avoir vu toutes les portes fermées à la reforma-*

* M. Camus.

tion

I. RELAT. *tion de ces abus, & que Dieu seul le pouvoit faire par les voies extraordinaires de sa Providence, je brulai le Livre, voyant que ces verités morales ne feroient que causer du scandale, & publier les excès de ceux qui ne veulent point changer de mœurs, & qui sont devenus plus politiques qu'Ecclesiastiques.*

„ Aussi, m'ajouta-t'elle, M. de S. Cyran „ m'a dit autrefois que ceux qui aimoient „ veritablement l'Eglise, devoient se cacher dans les solitudes, pour ne prendre „ point de part aux passions de ceux qui „ deshonorent sa sainteté, & prier pour elle „ dans le secret. *C'est notre mere*, me di„ soit-il, *il la faut aimer, il la faut plain„ dre, il la faut aider, il la faut pleurer, „ & non la scandaliser & la troubler par „ un excès de zele qui n'est pas assez hum„ ble, ni assez sage.*

Elle m'ajouta: „ M. de S. Cyran étoit „ tellement confirmé dans ce silence de ge„ missement, que lorsque le Cardinal de Ri„ chelieu se picqua contre Rome, sur ce „ que le Pape l'avoit fâché, & qu'il voulut „ empêcher qu'on n'allât querir des Bulles „ à Rome, il arriva que mon frere main„ tenant Evêque d'Angers, fut élu Evêque „ de Toul, canoniquement par le Chapi„ tre dont il étoit Doyen, sans avoir agi „ pour cela en façon quelconque. M. de S. „ Cyran me dit que mon frere étoit le seul „ Evêque de France qui pût, ayant été élu „ par le Chapitre selon l'ancien droit, se „ faire sacrer sans envoyer querir des Bul„ les à Rome, & que peut-être le Cardi„ nal

„ nal l'y pourroit porter ; mais qu'il croyoit qu'il ne le devoit point faire, & que „ dans cette conjoncture cette entreprise „ causeroit du scandale, que la prudence & „ la charité chretienne obligeoit d'éviter. "

Elle me dit encore. „ Feu M. de S. Cyran après être sorti du bois de Vincennes, „ me dit en termes formels : *Ma Mere, il* „ *se fera une reformation dans l'Eglise par* „ *les Prélats & les Ecclesiastiques, & par* „ *la lumiere de la verité. Elle aura de l'éclat & éblouira les yeux des Fidelles qui* „ *en serout ravis : mais ce sera un éclat qui* „ *ne durera pas long-tems, & qui passera.* "

Elle ne me dit point qu'il lui ait marqué le tems, mais seulement qu'elle se feroit. Je ne sai si Dieu ne lui avoit point revelé ce secret dans sa prison. Il y a plus de cinq cens ans que cette reformation tant désirée, ne s'est point faite, & les Prelats, sur tout ceux de l'Italie, semblent y être moins disposés que jamais. Il a dit cela pourtant, & je l'ai écrit, afin qu'on voye qu'on n'a pas attendu l'évenement à publier cette Prophetie. J'ai écrit ceci le même jour & aussi-tôt que la Mere Abbesse me l'eût dit.

XV. Diverses particularités touchant les Carmelites.

Le Dimanche 17. Mai 1654. j'entretins long-tems la Mere Angelique, & elle me dit : „ Je passai à Pontoise en allant à Maubuisson ; & étant entrée aux Carmelites „ je sentis très sensiblement une odeur excellente qui sortoit du tombeau de Madame Acarie *. La Mere Agnès qui avoit „ per-

* Madame Acarie fille de M. Aurillot, peut-être regardée comme l'Institutrice des Carmelites

I. Relat. „ perdu l'odorat entierement, la sentit com-
„ me moi. Et feue Madame de Ligni m'a
„ assurée qu'elle l'avoit sentie une fois, é-
„ tant encore dans la rue, quoiqu'il n'y
„ eût aucune senteur naturelle dans l'Eglise.
„ J'ai toujours cru que c'étoit une excellen-
„ te femme, quoique je ne l'aie jamais vue.
„ Mais elle a souffert beaucoup dans les
„ Carmelites depuis qu'elle y eût pris l'ha-
„ bit. Car quand les Meres Carmelites
„ Espagnoles furent arrivées, M. de Berulle
„ (qui avoit été les chercher en Espagne)
„ ayant appris d'elles quelques particularités
„ de leur conduite, ne les approuva pas.
„ Et les Filles Françoises ne les entendant
„ presque point, ni les Meres elles, Mada-
„ me Acarie les instruisoit, & les Filles
„ avoient peine à ajuster ce que l'une leur
„ disoit au Parloir, & ce que les Meres
„ leur disoient au dedans. Les Meres s'en-
„ nuyerent bientôt de ce commerce si é-
„ troit que les Filles avoient avec Madame
„ Acarie: elles vouloient seules gouverner
„ leurs Filles. On s'ennuya aussi bientôt
„ d'elles, & elles voulurent s'en retourner,
„ trouvant peu de satisfaction en ce pays.

„ Elles étoient vraiment saintes, amatri-
„ ces de l'humilité & de la pauvreté, plei-
„ nes de l'esprit de Sainte Therese, qui les
„ avoit rendu plus simples & moins éveil-
„ lées que les Filles de cette Cour de Fran-

„ ce

lites en France, puisque ce fut elle qui en donna la premiere idée. Elle mourut en odeur de sainteté le 18. Avril 1618. Sa Vie, qui renferme des choses extraordinaires, a été écrite par M. André Duval Docteur de Sorbonne.

„ ce & du grand monde, que la reputa- I. Relat.
„ tion de cette Maison porta à y entrer
„ dès le commencement de l'établissement.
„ Car comme M. de Berulle étoit en grand
„ credit auprès de la Reine Marie de Medicis & à la Cour, & que MM. de Marillac & Duval étoient aussi en credit,
„ toutes les Filles de la Cour s'y retiroient,
„ & peut-être qu'il eût été à souhaiter qu'il
„ n'y en fût pas tant allé. Car à moins
„ que Dieu ne fasse des miracles extraordinaires dans ces personnes, elles servent
„ souvent à relâcher l'esprit & la rigueur
„ de la discipline, & tirent les Maisons de
„ la simplicité & de la pauvreté religieuse.
„ Graces à Dieu nous n'en avons aucune à
„ Port-Royal, & nous nous en trouvons
„ bien. „

Je lui demandai s'il étoit vrai que M. de Berulle depuis l'établissement se fût refroidi contre Madame Acarie. Elle me dit que cela étoit vrai; & elle ajouta: „ Quand
„ j'allai à Pontoise (en 1618.) peu après la
„ mort de cette bonne femme, les Meres
„ de Pontoise me dirent que M. de Berulle
„ étoit venu la trouver, & lui avoit fait
„ de grandes reprimandes au Parloir. Car
„ son esprit étoit changé, & il n'étoit plus
„ dans la pensée, comme autrefois, de la
„ rendre Fondatrice en France, comme il
„ disoit en avoir eu quelque vision. Il s'étoit plus lié avec les Filles de Paris, &
„ avec celles qui avoient relegué cette sainte femme à Pontoise, qu'avec elle, quoique ce fût son ancienne amie. Elle alloit avec des potences, & revenant du

I. RELAT. „ Parloir, elle dit: *Quel changement! Ce „ n'est plus le Pere de Berulle que j'ai con- „ nu depuis si long-tems. Il me tient un „ langage tout different de celui qu'il m'a „ tenu depus tant d'années. Dieu nous jugera „ tous.*"

Je l'interrogeai là-dessus, lui temoignant mon étonnement; & elle me dit: „ Dieu „ souffre cette mesintelligence quelquefois „ entre de si grands amis & si attachés à „ Dieu, pour exercer & éprouver ses ser- „ viteurs & servantes par ce refroidissement, „ & pour porter les ames à ne s'attacher „ qu'à Dieu. M. Duval n'étoit pas d'accord „ avec M. de Berulle, mais avec la Sœur „ Marie de l'Incarnation, (c'étoit ainsi „ qu'on appelloit Madame Acarie,) qu'il „ a aimée & honorée jusqu'à la mort, & „ quand il a écrit sa Vie, il l'a voulu faire „ passer pour Fondatrice des Carmelites en „ France. Mais celles de Paris le trouve- „ rent mauvais, & voulurent attribuer cet „ ouvrage à la Mere Magdeleine, qui fut la „ premiere Religieuse du Chœur, très bon- „ ne fille & pleine d'esprit, qu'elles appel- „ lent même aujourd'hui leur Mere, & „ non la Sœur Marie de l'Incarnation „ avec laquelle elles ont été brouillées.

„ M. Duval avoit moins de credit dans „ l'Ordre que M. de Berulle; mais il sou- „ tenoit fort le Monastere de Pontoise, qui „ fut tout prêt de se revolter. Elles étoient „ mal avec M. de Berulle, & elles ne „ vouloient point de Moines de leur Or- „ dre *. Elles ne pouvoient se resoudre aussi

„ à

* [Il y eut alors de grandes divisions parmi

„ à se mettre sous la jurisdiction de l'Evê- I. Relat.
„ que. Elles me demanderent conseil pen-
„ dant que j'étois avec elles. Je leur dis
„ que si elles étoient si degoûtées de M. de
„ Berulle, & si peu en goût pour les Moi-
„ nes, il sembloit qu'elles n'avoient gueres
„ d'autre expedient à prendre que la sou-
„ mission à l'Evêque: ce qui étoit l'ordre
„ primitif & legitime de l'Eglise.

„ Ce fut alors que ces bonnes Filles me
„ firent de grandes instances ponr m'attirer
„ dans leur Ordre & dans leur Maison,
„ voyant que je me plaignois à elles de ce
„ que les hommes & non Dieu m'avoient
„ fait Abbesse, & que je cherchois une
„ occasion de quitter mon Abbaye & toute
„ superiorité, afin de passer dans un autre
„ Ordre pour y être simple Religieuse. Je
„ leur dis que leurs Constitutions leur de-
„ fendoient de recevoir chez elles des Re-
„ ligieuses d'autres Ordres, & à plus forte
„ raison une Abbesse. Elles me repondi-
„ rent que cela ne devoit point m'arrêter,
„ & qu'elles m'obtiendroient une dispense

O 2 „ de

les Carmelites, plusieurs Couvents refusant d'être soumis à M. de Berulle qui avoit été établi Visiteur General, & voulant être conduits par des Moines de leur Ordre. Il arriva même que le Monastere des Carmelites de Bourges, se trouvà vuide en une nuit: toutes les Filles en étant sorties secretement & s'en étant allées en Flandres, pour être gouvernées par quelques Moines Dechaussés. Mais celles de Pontoise n'eurent point de goût pour ces Moines, & avoient raison: les Moines n'étoient pas les premiers Peres de Sainte Therese.]

I. Relat. „ de Rome sur ce sujet, & un Bref du „ Pape qui me permettroit de me retirer „ parmi elles, & a elles de me recevoir. „ Mais je ne sai d'où venoit que parmi le „ bruit de ce nouvel établissement des Car- „ melites, je ne me sentis pas fortement pres- „ sée de m'y en aller. J'avois eu pensée „ pour les Feuillantines qui étoient bonnes, „ austeres, cachées, hors de la faveur de la „ Cour & de l'estime du monde, dont les „ Carmelites étoient assiegées. Je n'aimois „ point cet éclat, je ne voulois que me ca- „ cher, & je croyois l'être encore plus à „ Port-Royal des Champs que parmi les „ Carmelites. Ainsi je cherchois un Mo- „ nastere caché, aimé de Dieu & inconnu „ aux hommes.

„ Il est vrai que la connoissance que j'eus „ alors de l'esprit & de la sainteté de Mon- „ sieur de Genêve, & celle qu'il me don- „ na de Madame de Chantal me fit penser „ à l'Ordre de Sainte Marie. J'aimois fort „ que ce Prelat fit moins d'état des visions „ & des revelations que M. de Berulle & „ les Meres Carmelites. Ce n'est pas que „ je n'honorasse celles de Sainte Therese, „ mais comme extraordinaires & miracu- „ leuses, & sans que je crusse qu'on les dût „ tirer à consequence pour les autres Filles, „ que Dieu ne destine pas comme elle à „ fonder de nouveaux Ordres ou à en re- „ former d'anciens. Quand j'entendois dire „ à ces bonnes Meres que M. de Marillac, „ qui leur avoit rendu de grands services & „ qui fut depuis Garde des Sceaux, avoit „ eu depuis quatorze ans l'humanité de No- „ tre

„ tre Seigneur Jesus-Christ toujours presen- I. RELAT.
„ te à son côté sans le quitter jamais, j'a-
„ vois peine à ne pas m'étonner de l'amu-
„ sement de l'esprit humain, & je desirois
„ de m'éloigner de ces voies éminentes &
„ sublimes, craignant l'égarement & l'illu-
„ sion. Ce n'est pas que je ne sache que
„ M. de Marillac étoit homme de bien,
„ & qu'il a souffert très chretiennement sa
„ prison *. Je l'ai su de sa belle-fille Ma-
„ dame de Marillac depuis Carmelite, qui
„ étoit avec lui alors & qui le voyoit li-
„ brement. Mais j'ai été fâchée que les
„ Evêques l'allant voir, il agît encore avec
„ eux comme Garde des Sceaux, en les
„ faisant decouvrir. Pour moi sans entrer
„ dans les ceremonies du monde, & à re-
„ garder les choses chretiennement, cela
„ me paroit insupportable. Car la dignité
„ Episcopale étant sans comparaison plus
„ grande aux yeux de Dieu que celle d'un
„ Garde des Sceaux, tout laïque serviteur
„ de Dieu, sans parler d'un prisonnier &
„ d'un affligé, doit rendre respect à Jesus-
„ Christ en la personne des Evêques qui
„ sont ses images vivantes. Il doit s'abbais-
„ ser sous eux, & honorer dans eux la puis-
„ sance la plus sainte & la plus haute qui

O 3 „ soit

* Il y fut mis par une suite de la disgrace du Maréchal son frere, à qui le Cardinal de Richelieu fit couper la tête le 8. Mai 1632. mais dont la memoire fut dans la suite retablie. Il mourut de chagrin dans sa prison à Chateaudun le 7. Août de la même année. Son corps fut apporté aux Carmelites de la rue S. Jacques à Paris.

I. RELAT. „ soit dans le monde. Mais il me semble que „ la devotion de ces derniers tems ne suit „ rien moins en plusieurs choses que le vrai „ esprit de l'Eglise, & fait fort bien ac- „ corder l'esprit du monde avec celui de „ religion."

XVI. La M. Ang. transfere son Monastere à Paris.

La Mere Angelique alla fonder la Maison de Paris en 1625. avec dix-huit Religieuses seulement, & laissa à Port-Royal des Champs le reste des Filles qui y demeurerent un an. Il y avoit alors quatre vingts-quatre tant Religieuses que Novices & Postulantes, au lieu d'onze Religieuses qu'elle avoit trouvées lorsqu'elle vint à Port-Royal en 1602. En 1626. elle vint querir celles qu'elle avoit laissées aux Champs. M. Zamet Evêque de Langres desira qu'elle passât par les Carmelites, lesquelles la reçurent au dedans depuis six heures du matin jusqu'à deux heures après midi : c'étoit aux grands jours d'été. La Mere Magdeleine Superieure * lui parla avec grande confiance, & les autres Religieuses l'appelloient la *Mere Therese;* disant qu'elle lui ressembloit tout à fait, non seulement d'esprit, mais de visage, & & que la Sainte avoit quelques poireaux aux mêmes endroits où elle en avoit. Elle demanda à cette Mere Carmelite, si elle avoit beaucoup de Filles capables d'être Superieures. Elle lui repondit qu'elle en avoit très

* Ce fut cette Prieure des Carmelites du fauxbourg S. Jacques, qui determina d'une maniere extraordinaire M. l'Evêque d'Alet (Pavillon) à accepter l'Episcopat qu'on lui offroit. Voyez la Vie de cette Mere écrite par un Pere de l'Oratoire, II. Partie Chap. 19.

très peu; & qu'on multiplioit trop leurs Monasteres. Cette Mere lui parla fort de se retirer de la jurisdiction des Moines: que c'étoit la ruine des Religions de Filles, & que si elles eussent perdu leur procès à Rome contre les Carmes Dechaussés, elle eût quitté l'Ordre où elle eût été persecutée par ces Carmes, & qu'elle se fût retirée avec elle à Port-Royal. Au retour de Port-Royal, la Mere Angelique repassa par les mêmes Carmelites, & y demeura jusqu'au soir. C'a été des Carmelites qu'elle a pris la forme du voile & de la guimpe sous le scapulaire que l'on porte à Port-Royal, les ayant trouvés les plus simples qu'il se peut, & beaucoup plus qu'ils n'étoient parmi les Filles de S. Benoît & de S. Bernard. I. RELAT.

La Mere Angelique me parlant un jour de cette Translation, me dit: „ Après tout „ notre établissement fait, nous ne devions „ rien. La vraie & sage conduite que nous „ devions suivre, étoit de bâtir à mesure „ qu'il nous viendroit de l'argent. Mais M. „ de Langres qui nous gouvernoit alors, „ nous porta à emprunter de l'argent & à „ bâtir; nous persuadant que les Filles ri- „ ches que nous pourrions recevoir, pa- „ yeroient tout. Nous empruntâmes & nous „ avons du jusqu'à quarante-quatre mille „ écus, & il n'y avoit que feue ma Sœur „ Suzanne de S. Paul (des Moulins) Cele- „ riere & moi, qui sussions ce particulier. „ Nous avons payé jusqu'à quatre vingts „ mille livres d'interêts. Cependant M. de „ Langres ayant de l'argent, ne voulut „ point nous le prêter, croyant qu'il y avoit

 „ peu

I. RELAT. „ peu de fureté. Mais dans cette pauvreté „ où nous étions, qui m'a fait jetter un „ million de larmes & passer beaucoup de „ nuits sans dormir, graces à Dieu je ne „ fus jamais tentée de refuser toutes les Fil- „ les pauvres qui se presentoient. Et depuis „ M. de S. Cyran me disoit, *que ce n'étoit* „ *pas les Filles riches qui devoient payer nos* „ *dettes, mais Dieu : que je l'avois offensé* „ *par mon indiscretion & par ma temerité,* „ *& que je devois le satisfaire par la peni-* „ *tence : que quand j'aurois satisfait Dieu,* „ *Dieu satisferoit les hommes, & que je ne* „ *me serois pas plutôt acquitée de ce que* „ *nous devions à Dieu, que Dieu nous ac-* „ *quiteroit de toutes nos dettes.* Ces discours „ sinceres de ce grand homme me ravissoient. „ Il ne me flattoit point comme tous les „ autres, qui m'excusoient sur la bonne in- „ tention en ces entreprises folles & indis- „ cretes. Cependant je ne voulois trom- „ per personne, & un homme m'étant ve- „ nu voir & m'ayant offert de l'argent, „ lorsqu'il me demanda quel bien je lui ob- „ ligerois pour assurance de son dû, je lui „ dis que je ne pouvois lui obliger que ce- „ lui de notre Abbaye qui étoit petit, & „ la providence de Dieu qui étoit grande ; „ & cet homme voyant ma franchise, nous „ prêta son argent à rente.

„ Nous étions pressées par nos creanciers ; „ & lorsque me trouvant au Tour, on me „ venoit dire qu'un creancier me deman- „ doit, je m'enfuyois & allois dire à ma „ Sœur Suzanne d'y aller au lieu de moi. „ Cette pauvre femme essuyoit toutes leurs

„ plain-

„ plaintes & les satisfaisoit par ses excuses I. RELAT.
„ & sa douceur, m'épargnant ainsi tous ces
„ tourmens. Cependant je me jettois à ge-
„ noux devant Dieu, fondant en pleurs.

„ Il arriva que lorsque nous devions sei-
„ ze mille livres d'arrerages, & que nous
„ étions pressées horriblement, Dieu mit
„ au cœur de M. le Duc de Longueville
„ de nous racheter une rente qu'il nous de-
„ voit. Ce rachat étoit de dix-sept mille
„ livres. Les ayant reçues j'en employai quin-
„ ze mille à payer des arrerages, & le reste
„ à acquiter quelques petites dettes. Mais
„ on le trouva mauvais dans la Maison,
„ sur ce que j'avois perdu ce fonds & les
„ interêts. Je croyois pourtant avoir bien
„ fait, ayant eu moyen de respirer un peu
„ par ce payement. J'en écrivis à M. de
„ S. Cyran prisonnier au bois de Vincen-
„ nes; & il me manda que j'avois bien fait,
„ & que la Providence de Dieu étoit visi-
„ ble en cette rencontre.

„ Depuis lorsque vous fûtes ici avec feu
„ mon neveu de Sericourt votre frere, &
„ que j'eus envoyé visiter par les charpen-
„ tiers tout le bois de ce Dortoir *, pour
„ le vendre aux Religieuses de S. Cyr,
„ (c'étoit vers 1640 ou 1641.) je lui écri-
„ vis qu'on en pourroit avoir deux mille
„ écus, que c'étoit un grand lieu inutile &
„ qui coûtoit beaucoup à entretenir pour
„ les reparations: que nos creanciers nous
„ pressoient extrêmement. Après qu'il eût
„ fort recommandé cette affaire à Dieu, il
„ m'écrivit que c'étoit une action de pau-

O 5 „ vreté

* De Port Royal des Champs.

I. RELAT. Ci-devant pp. 2. & suiv. „ vreté de souffrir l'indigence, de peur de „ blesser l'ordre de la divine Providence en „ ruinant un grand édifice, dont elle se „ pourroit servir un jour. Ce que je pris „ pour une prophetie, & nous la voyons „ accomplie depuis quatre ans que nous y „ sommes retournées ; & même dès de-„ vant, lorsque mon frere d'Andilly, M. „ de Beauvais & les autres se sont retirés ici „ avant nous.

„ Je lui écrivis un jour qu'une personne „ de condition nous devoit seize mille li-„ vres & que j'avois de la peine à le pour-„ suivre, (c'étoit pour une promesse qu'il „ nous avoit faite,) mais que les procès me „ deplaisoient. Il me manda que je le lais-„ sasse, sans lui rien demander: que j'espe-„ rasse en Dieu, & que j'eusse soin de sa-„ tisfaire à sa justice pour les fautes que j'a-„ vois commises, & qu'il nous tireroit d'u-„ ne maniere toute religieuse & toute tran-„ quille de notre pauvreté comme il a fait „ depuis. Pour moi j'ai dit quelquefois que „ la penitence nous avoit apporté mille „ biens, & par le retranchement des super-„ fluités, & par le mouvement que Dieu „ a inspiré à des penitens de nous assister. „ Les Moines sont bien malheureux de la „ combattre ; elle sauve en l'autre monde & „ en celui-ci.

„ Quelque tems après que nous fûmes „ établies à Paris lorsqu'on bâtissoit notre „ Maison, une fille assez jolie, pleine d'es-„ prit, & qui n'avoit nulle inclination ni „ pour le mariage ni pour la Religion, se „ promenant avec une de ses amies au delà

„ de

„ de la porte du Fauxbourg S. Jacques, dit I. RELAT.
„ en voyant nos bâtimens : *Qui sont les*
„ *malheureuses pour qui l'on bâtit cette pri-*
„ *son ?* Quelque tems après elle vint voir
„ chez nous une Religieuse de sa connois-
„ sance, mais l'ayant trouvée partie pour
„ Dijon je la fis venir au Parloir, où je me
„ trouvai poussée à lui dire qu'elle menoit
„ une pauvre vie, & qu'elle devoit prendre
„ parti en se mariant ou en se faisant Reli-
„ gieuse. Ce que je lui dis la troubla ; &
„ m'en étant apperçue je lui dis, qu'elle al-
„ lât prier Dieu devant le S. Sacrement.
„ Elle le fit & elle étoit si hors d'elle-même,
„ qu'elle ne savoit ce qu'elle disoit, de sor-
„ te qu'elle disoit : *Mon Dieu, faites moi la*
„ *grace de ne point faire votre volonté*, quoi-
„ qu'elle voulût dire tout le contraire. Elle
„ revint ensuite au Parloir extraordinaire-
„ ment agitée ; & je me trouvai saisie d'un
„ mouvement si violent, que je lui dis qu'el-
„ le se perdroit dans le monde, qu'elle de-
„ voit entrer dès l'heure même dans la Mai-
„ son, quoiqu'elle ne fût pas venue pour
„ cela, qu'elle me crût & qu'elle se laissât
„ faire violence.

„ Elle consentit à mes paroles comme
„ malgré elle, étant tellement troublée,
„ qu'en entrant dans le Monastere, elle se
„ donna de la tête contre une muraille, ne
„ sachant où elle alloit ni ce qu'elle faisoit.
„ Le trouble & l'agitation de son esprit en
„ produisit une telle dans son corps, qu'il
„ lui prit aussi-tôt une pleuresie où je la sai-
„ gnai cinq fois en deux jours. Dieu la
„ guerit après, & lorsqu'elle eut presque
 „ ache-

I. Relat. „ achevé son année de Noviciat, & que je
„ n'étois plus Abbesse, parce que je m'é-
„ tois demise de mon Abbaye (c'étoit en
„ 1630.) elle demanda permission à la Me-
„ re Genevieve, alors Abbesse, de me par-
„ ler. Elle me dit qu'étant prête de faire
„ Profession, & n'étant entrée dans le Mo-
„ nastere que comme par force & sur ma
„ parole, elle me prioit de lui dire si je
„ croyois que Dieu voulût qu'elle s'y con-
„ sacrât pour toute sa vie. A quoi je lui
„ repondis sans crainte, dans la vûe des or-
„ dres de Dieu & de la solidité de sa con-
„ version: *Oui ma Sœur, je vous assure que*
„ *Dieu le veut.* C'est la seule fille que
„ j'aie comme contrainte à se faire Reli-
„ gieuse *.

„ Il y a deux ou trois mois, lorsque j'é-
„ tois à Paris, qu'une fille âgée de trente
„ ans, qui est une Demoiselle de la Paroisse
„ de S. Merri, m'étant venue voir, & me
„ disant qu'elle ne pouvoit être Religieuse
„ si on ne l'y contraignoit, & que j'étois
„ bien propre pour lui faire cette heureuse
„ violence, je lui repondis que je n'avois
„ jamais usé de cette voie qu'une seule fois
„ envers une fille de vingt ans; mais que
„ j'y avois été portée par un certain mou-
„ vement que je ne sentois point pour elle;
„ & qu'ainsi c'étoit à elle à prier Dieu de
„ l'y contraindre lui-même. De plus cet-
„ te Demoiselle est très sage & très chre-
„ tienne

* Cette Religieuse se nommoit Genevieve de l'Incarnation Pineau. On verra dans la III. Partie de ces Memoires (Relation XX.) son histoire écrite en partie par elle-même.

„ tienne & en état de salut, au lieu que l'autre étoit en état de se perdre. Mais „ j'en sai plusieurs qui sont aussi mal qu'elle „ étoit, auxquelles je n'aurois garde de parler avec la force qu'il me semble que Dieu „ me donna pour celle-ci." I. RELAT.

XVII. Sentimens de la M. Angel. sur la prison de M. de S. Cyran.

Elle me dit en 1652. ces mêmes mots: „ Durant la prison de M. de S. Cyran, „ Madame la Duchesse d'Aiguillon me vint „ voir (en Septembre 1639.) & me parla „ de lui. Mais au lieu de la prier d'agir „ envers le Cardinal de Richelieu son oncle, pour la delivrance d'un prisonnier si „ innocent & si saint, je me trouvai saisie „ & remplie d'une telle force qui venoit „ comme je crois de l'esprit de Dieu, que „ je lui dis, élevant ma voix: *Madame, il „ y en a qui sont prisonniers dans le tems, „ & qui seront libres & bienheureux éternellement; & il y en a au contraire „ qui sont libres, puissans & heureux dans „ le tems, & qui seront prisonniers, esclaves & miserables dans l'éternité.* Cette „ parole la rendit toute muette & toute „ confuse. J'ai été effrayée de voir la chûte de cette pauvre femme, qui a renouvellé devant moi-même son vœu d'être „ Carmelite, & de n'en recevoir jamais aucune dispense; & qui s'est tellement oubliée dans son luxe & sa vanité deplorable, „ qu'elle m'a presque voulu faire croire „ depuis, qu'elle n'avoit jamais fait ce „ vœu."

XVIII. Retablissement de P. R. des Champs.

Le Lundi 10. Septembre 1646. vint ici (à Port-Royal des Champs) avec congé exprès de M. du Saussai Official & Grand-

I. Relat. Vicaire de Paris, la Reverende Mere Marie Angelique Arnauld, Abbesse de Port-Royal, * avec la Sœur Catherine de S. Jean sa sœur & ma mere, avec Madame d'Aumont fille du Comte de Chiverni & veuve de M. d'Aumont Marêchal de Camp & petit-fils du Marêchal d'Aumont, laquelle s'étoit retirée d'abord au Monastere de Sainte Marie de la Visitation de la rue S. Antoine, & avoit fait grande amitié avec ces Religieuses, mais qui depuis touchée par le Livre de M. Arnauld, s'étoit mise sous la conduite de M. Singlin.

Ladite Mere Abbesse étoit aussi accompagnée par M. Singlin, & par M. Arnauld le Docteur son frere. Elle se retira avec sa suite dans le logement de M. Pallu, & fut ici depuis le Lundi au soir, jusqu'au Mercredi à onze heures. Elle vit toute cette Maison, qu'elle trouva fort changée, principalement pour les jardins & les dehors. Elle alla aussi aux Granges avec M. d'Andilly, qui la mena par tout. Elle étoit venue ici ayant conçu depuis peu le dessein, selon la proposition que M. Singlin lui en avoit faite & à moi, d'y faire revenir une partie des Religieuses de Port-Royal, à cause qu'elles étoient en très grand nombre. Sa resolution

* [Elle dit à ma cousine Angelique de S. Jean, touchant sa sortie de Port-Royal des Champs, que Dieu l'avoit reservée après le retablissement & le retour des Filles en cette premiere Maison, comme la femme de Lot, après le retablissement de sa Maison, pour en tirer des enfans: mais que la femme de Lot ne valoit rien, non plus qu'elle]

lution fut d'offrir beaucoup cette affaire à I. RELAT.
Notre Seigneur, croyant que peut-être il
avoit été dans l'ordre de sa Providence qu'elle se retirât d'ici où elle souffroit alors de grandes incommodités, pour entrer sous la conduite de feu M. de S. Cyran & de M. Singlin, & renouveller tout son Monastere par l'esprit de la penitence, de l'humilité & de la pauvreté Religieuse; & qu'après Dieu nous avoit fait venir ici pour donner plus de cours & plus de reputation à cette conduite par la retraite de plusieurs personnes en cet Hermitage, pour retablir les lieux en un meilleur état qu'ils ne furent jamais, & rendre cette Maison très propre pour les loger, & n'être point, où très-peu, sujettes aux incommodités qu'elles souffroient ici autrefois. Elles en étoient sorties en 1625. & nous y vinmes en 1638. la premiere fois, & en 1639. la seconde.

L'année 1647. le dessein de faire revenir ici des Religieuses, se renoua par les discours que j'en tins à M. Singlin, qui le desiroit aussi, & par le souhait qu'en avoit toujours eu la Mere Abbesse. On le proposa à M. l'Official, qui n'y trouva point de difficulté, & en parla à la Mere du Val de grace, laquelle nous est fort contraire, étant gouvernée par M. Vincent & les Jesuites. Mais cette Mere ayant envie d'avoir une Maison à la campagne, pour decharger son Monastere, & peut-être de le proposer à la Reine, elle crut que l'exemple des Filles de Port-Royal lui serviroit dans son dessein, & elle en écrivit favorablement à la Reine qui étoit à Amiens avec le Roi. Cette Princesse de

son

I. RELAT. son côté ayant cru que par le retour des Filles ici, la congregation d'hommes qu'elle croit être fort grande, se dissiperoit, témoigna à ladite Mere qu'elle consentoit volontiers à ce retour. M. l'Archevêque de Paris avoit autrefois toujours refusé à la Mere Abbesse de laisser venir ici dix ou douze Filles, pour y conserver par leur presence le spirituel & le temporel, & ces refus si souvent réiterés donnerent lieu à lui demander seulement par une Requête, qu'il leur permît d'en faire venir ici pour essayer & pour un tems. Mais Dieu permit qu'il se trouva alors si changé sur ce point, qu'il déclara qu'il vouloit que le retour se fît pour toujours, & signa la Requête avec grande affection. Ce qui fit voir que cette affaire spirituelle étoit dans l'ordre de Dieu.

Ensuite de quoi la Mere Abbesse vint deux fois ici avec Madame de Saint-Ange, M. Singlin, ma mere, la Sœur Angelique de S. Jean ma cousine, & la Sœur Catherine de S. Paul Goulas, qui est âgée de soixante & deux ans & qui a demeuré ici depuis l'âge de dix ans. On travailla ensuite pour reparer tout. En même tems on pensa à faire venir M. Arnauld & mon frere de Saci au bâtiment des Granges avec nous.

[Le 13. Mai de l'année suivante (1648.) la Mere Angelique s'en vint ici avec quelques Religieuses, & elle ne travailla pas moins à retablir cette Maison pour l'interieur que pour l'exterieur. Ensuite arriverent les guerres de Paris. *]

XIX. Diverses re- En 1651. dans l'Octave de S. Jean Baptiste,

* Voyez ci-devant la XII. Relation.

tiste, la Mere Angelique me dit au Parloir : „ Ma devotion est de demander à Dieu „ qu'il lui plaise de me regarder de l'un de „ ces trois regards, dont il regarda le petit „ S. Jean dans le peché originel lorsqu'il „ étoit encore dans le sein de sa mere, S. „ Pierre dans son renoncement, & S. Paul „ dans ses violences & ses menaces contre „ l'Eglise. Que ses regards étoient effica- „ ces, & qu'ils sont doux ! "

I. RELATI marques sur le caractere de la M. Ang.

M. de Beauvais d'Anjou étant malade au lit de la goute, je la priai par Lettre de lui écrire pour le consoler dans ses douleurs, & se rejouir avec lui de ce qu'il s'occupoit à traduire les Vies des Saints. Dès le lendemain elle le fit, & l'étant allée voir au Parloir, elle me dit qu'elle lui avoit écrit. Mais se mettant à rire, elle ajouta que c'étoit une chose bien ridicule qu'une Fille écrivît à un Prêtre; mais que puisque nous le voulions, il falloit qu'elle le fît.

Madame d'Aumont l'ayant amenée ici quelque tems après sa derniere Election du mois de Decembre (1651.) me dit : „ Je „ vous assure, Monsieur, que je m'accom- „ mode mieux de la Mere Agnès : notre „ Mere est trop forte pour moi. Ce qu'el- „ le dit quelquefois dans l'ardeur de l'esprit „ de Dieu qui l'anime, m'effraie & m'éton- „ ne tellement que j'en suis toute abbatue. „ Il n'y a que huit jours que Madame de „ Belizi, fille de M. Angran Receveur des „ Consignations &, veuve d'un Conseiller „ du Grand Conseil, ayant amené à Port- „ Royal sa petite-fille & sa petite-niece, „ fille de M. Bertaut son beau-frere, on fit

I. RELAT. „ entrer ces deux enfans. La Mere ayant „ vu la petite Bertaut âgée de six ans, fort „ brave & toute frisée & bouclée, elle lui „ parla si fortement sur ce que ses parens la „ paroient comme une petite payenne, qu'au „ lieu de lui apprendre la modestie chretien- „ ne ils lui apprenoient la vanité des mon- „ daines, & qu'ils contribuoient à lui faire „ perdre bientôt la grace de son innocence „ & de son baptême; que cette petite Fille „ qui a de l'esprit, en fut si effrayée qu'el- „ le pleura tout le tems qu'elle fut au de- „ dans."

XX. Sa conduite & ses sentimens par rapport à la Confession & à la Communion.

Sur ce qu'une Demoiselle qui étoit entrée dans Port-Royal, & qui avoit fait une Confession generale & s'étoit mise en penitence, avoit trouvé mauvais qu'un jeune Gentilhomme qui avoit quitté le monde avec elle & s'étoit donné à la penitence en même tems qu'elle, avoit été reconcilié & avoit communié huit jours avant elle; la Mere Angelique jugea que la conversion de cette Fille étoit imparfaite, temoignant à M. Arnauld son frere que c'est un très mauvais signe pour des penitens lorsqu'ils pressent qu'on les fasse communier & qu'ils ne s'en remettent pas absolument au jugement de leur Confesseur. „ Si Notre Seigneur, lui „ dit-elle, ne nous avoit point donné son „ corps, qui s'aviseroit de lui demander une „ grace & une faveur si prodigieuse & si „ incroyable? Il nous l'a donné, mais il en „ a mis la dispensation entre les mains de „ ses Prêtres. Nous nous en sommes rendus „ indignes par nos pechés, & nous som- „ mes si presomptueux que de ne pas atten-

„ dre

„ dre avec humilité & en paix que ses Mi- I. RELAT.
„ nistres nous appellent à la participation de
„ ces mysteres celestes. Nous les voulons
„ prevenir & leur ôter l'usage de l'autorité
„ qu'ils ont sur nous. C'est une audace in-
„ supportable & qui marque que l'esprit est
„ peu touché de l'amour de Dieu & du
„ ressentiment de ses fautes."

Ma Sœur Marie Dorothée de l'Incarnation (le Conte) m'a dit qu'elle avoit remarqué que lorsque la Mere avoit été longtems au Parloir, d'ordinaire elle ne communioit point le lendemain, voulant que le recueillement & le silence precedât ses Communions: tant elle portoit de reverence à ce Sacrement auguste.

Un jour la Mere Angelique dit à mon frere de Saci qu'elle avoit écrit à M. N. sur son attachement au monde: „ Je m'étonne comment sacrifiant tous les jours le corps du Fils de Dieu, vous ne sacrifiez point votre cœur en même tems."

XXI. Ses dispositions sur l'affaire du P. Brisacier.

Au mois de Janvier 1652. étant arrivée ici peu après la Censure de M. l'Archevêque de Paris contre le Livre du Pere Brisacier, elle me dit qu'elle avoit fait beaucoup prier ses Filles, mais sans leur rien dire de l'affaire; qu'elle ne leur en avoit parlé que depuis la Censure en une Conference, où elle les exhorta à s'humilier de ce que M. de Paris les avoit justifiées. Elle me dit la même chose, nous voulant tous porter à laisser là cette affaire: tant elle avoit peur que si on nous justifioit tous, nous ne devinssions moins humbles, & perdissions le prix de l'humiliation & de la souffrance qui vient des diffamations & des

I. RELAT. des calomnies. Elle étoit neanmoins horriblement ennemie de ces impostures, étant la plus sincere personne du monde; & dans sa Lettre à M. Arnauld son frere & son Confesseur, dont on a imprimé un extrait, elle les appelle *execrables*: tant ce qui blessoit la verité, qui est Dieu même, la touchoit sensiblement, quoiqu'au reste elle aimât à être deshonorée & couverte d'opprobres & de honte. Elle fut fachée de voir sa Lettre à M. de Paris imprimée dans la *Defense de la Censure*. Mais elle dit à M. Arnauld en riant: „Ce qui me console c'est que si on „ la trouve mal faite, on me l'attribuera, „ & si on la trouve bien, on ne me l'attribuera pas."

Ci-devant p. 102.

XXII. Son amour pour la pauvreté.

Le Vendredi 9. Fevrier 1652. j'entrai dans le Monastere avec M. Arnauld & M. le Duc de Luines pour montrer à Blanvin Maître masson de Paris & à un charpentier ce que M. le Duc de Luines desiroit de faire bâtir dans le dortoir & dans l'Eglise, touchant des cellules en l'un & un plancher en l'autre. On prit ensuite les mesures pour hausser le dortoir de douze pieds. Quand on dit à la Mere Angelique qu'on feroit en bas six grandes chambres & au dessus quarante deux cellules, elle dit: „ Cela vaut un „ Empire. Nos Sœurs de Paris seront bien „ aises alors de venir ici, le seul defaut de „ cellules les faisant demeurer & les atta„ chant au Monastere de Paris. Mais il „ faut bâtir ces cellules avec simplicité, sans „ aucun embellissement. Pour moi je suis „ ravie quand je puis faire qu'il y ait quel„ que difformité dans les nouveaux ajuste„ mens

„ mens que nous sommes obligées de faire. **I. RELAT.**
„ Cela ressent l'esprit de pauvreté de notre
„ Pere S. Bernard."

Elle parla ensuite de la Princesse Marie-Louise de Mantoue, Reine de Pologne. Elle nous dit en presence de M. le Duc de Luines: „ Les Grands & les riches du mon-
„ de souvent ne sont pas dignes de faire
„ quelque œuvre de pieté pour le service de
„ Dieu. Et sur cela il faut que je vous di-
„ se, que la Reine de Pologne nous decla-
„ ra en pleine Communauté dans notre Mo-
„ nastere de Paris, où elle se retiroit sou-
„ vent, que lorsqu'elle seroit en Pologne,
„ elle nous envoyeroit dix mille écus pour
„ achever notre cloître de Paris. M. Sin-
„ glin l'ayant su, lui dit qu'elle ne devoit
„ point s'engager ainsi d'honneur à faire des
„ charités à six cens lieues d'elle, & que
„ c'étoit en Pologne qu'elle les devoit faire.
„ A quoi elle repondit qu'elle satisferoit à
„ l'un & à l'autre. Or depuis cinq ou six
„ ans qu'elle est là, elle a oublié ces dix
„ mille écus, & j'aurois cru offenser Dieu
„ de l'en avoir fait souvenir par les Lettres
„ que je lui ai écrites en reponse des sien-
„ nes, qui sont toujours très affectionnées
„ & très obligeantes. Mais il y a trois ou
„ quatre mois que desirant faire bâtir des
„ cellules dans le dortoir, & ne sachant
„ où prendre de l'argent, je reçus d'elle une
„ Lettre, par laquelle elle me mandoit qu'el-
„ le vouloit participer à cette œuvre de
„ charité. Ces offres me tenterent un peu.
„ Mais parce que je les rejettai dans mon
„ esprit, & que je ne pouvois me resou-
„ dre

I. RELAT. „ dre à lui en écrire, je crus devoir con-
„ sulter sur ce point M. de S. Cyran d'au-
* M. de Barcos. „ jourd'hui *, qui me repondit: qu'il avoit
„ su certaines actions de liberalité humai-
„ ne & mondaine que cette Reine avoit fai-
„ tes depuis peu à Paris, qu'il ne la jugeoit
„ pas digne de contribuer à une œuvre pu-
„ rement de Dieu, & que tout ce qu'on
„ pourroit faire en conscience seroit d'ac-
„ cepter un don qu'elle feroit d'elle-même,
„ sans qu'on lui en eût écrit en façon quel-
„ conque. †

„ Cette reponse de M. de S. Cyran qui
„ étoit conforme à mon sentiment, me ra-
„ vit & me fit benir Dieu de ce qu'il nous
„ éclairoit de la lumiere de sa verité par les
„ sages conseils de ses serviteurs. Et aussi-
„ tôt je considerai en moi-même combien
„ j'eusse fait une grande faute, si j'eusse
„ mandé à cette Reine, que si elle avoit
„ devotion de participer à notre établisse-
„ ment en ce lieu, l'occasion en étoit tou-
„ te presente par le besoin & la necessité
„ que nous avions de bâtir des cellules pour
„ les Sœurs. Car comme elle s'étoit deja
„ engagée d'honneur à le faire, elle l'eût
„ fait par ce principe de l'honneur du mon-
„ de, & ainsi ç'eût été le diable & non
„ Dieu qui nous eût donné cet argent.
„ Et combien est-ce une chose miserable
„ & horrible d'en recevoir d'une si mauvai-
„ se main! Il faut être fort reservé à l'égard
„ des Grands & des riches du monde. Il
„ faut

† Il sera parlé ci-après des charités & des bonnes dispositions de cette Princesse, n. 36.

„ faut bien examiner toutes choses dans ces I. RELAT.
„ rencontres.

„ On voit dans la Vie de la Mere de Blo-
„ nai * qu'un homme riche avoit fait vœu
„ de lui donner dix mille écus pour bâtir
„ leur Eglise. J'ai su que cet homme étoit
„ M. d'Emeri. Si cette bonne & sainte
„ Mere avoit été instruite de la verité chre-
„ tienne, & qu'elle eût su la vie de ce Sur-
„ intendant, peut-être qu'elle n'auroit pas
„ cru que Dieu lui envoyoit ces dix mille
„ écus, & elle les lui eût renvoyés comme
„ j'aurois fait, s'il nous les eût voulu don-
„ ner quand nous bâtissions notre Monaste-
„ re. Car l'argent qui vient d'un hom-
„ me qui n'est pas à Dieu, & peut-être du
„ sang du peuple, doit être rejetté comme
„ une abomination par des servantes de Dieu;
„ & Dieu fit une grande grace à la Mere de
„ Blonai de ne permettre pas que cet hom-
„ me lui envoyât les dix mille écus. Il ne
„ meritoit pas de contribuer si notablement
„ à une si bonne œuvre. Le paysan aux
„ dix quart d'écus le meritoit mieux que lui,
„ aussi bien que les sept Gentilshommes
„ étrangers qu'elle avoit reçus si charitable-
„ ment à Blonai, lesquels lui apparurent en
„ songe, & la prierent de permettre qu'ils
„ prissent part à son bâtiment en échange
„ de la charité qu'elle leur avoit faite autre-
„ fois."

Et comme je lui parlois encore de la Vie de la Mere de Blonai qu'elle nous avoit donnée pour lire dans la salle, elle dit: „ J'ai
„ été

* L'une des premieres Religieuses de la Visitation.

RELAT. „ été très édifiée de cette Vie, & j'ai eû
„ même pensée d'en écrire à M. de Sales
„ qui l'a faite, & de lui mander que je
„ n'avois point encore vu l'esprit de feu M.
„ de Genève si bien representé que dans
„ cette Vie, laquelle même m'a plus édi-
„ fiée que celle de Madame de Chantal. Je
„ lui dis que je l'y exhortois, & que lui &
„ toute la Maison d'Anneci s'en rejoui-
„ roient."

Elle ajouta, en parlant toujours de la Mere de Blonai: „ J'ai oui fort parler d'el-
„ le, & la Mere de Chantal l'estimoit &
„ l'aimoit uniquement. Après la mort de
„ cette Mere, je fus consultée par celles de
„ son Ordre, qui me connoissoient tou-
„ chant la proposition d'un Visiteur Gene-
„ ral, & sur le chant. Ayant moi-même
„ consulté M. de S. Cyran, je repondis en
„ suivant son avis, qu'il falloit suivre l'es-
„ prit du Bienheureux, qui étoit celui de
„ l'Ordre, & ainsi conserver & laisser tous
„ les Monasteres sous l'autorité de Messeig-
„ neurs les Prelats, comme les absolus Su-
„ perieurs: que c'étoit l'ancien ordre de
„ l'Eglise & celui de leur Institut; qu'elles
„ feroient mal de le quitter, & que j'étois
„ assurée que la Mere de Chantal n'en au-
„ roit point été d'avis: qu'elles devoient
„ bien se garder de rien changer, si elles
„ vouloient être veritables Filles de leur
„ saint Fondateur, & de leur sainte Fon-
„ datrice. Je crois que mes Lettres ont été
„ envoyées à Anneci."

Je lui demandai ensuite ce qu'elle pensoit des sept voyageurs dont il étoit parlé dans la Vie

Vie de la Mere de Blonai. Sur cela elle me dit : „ Je crois comme une chose qui me pa- I. RELAT.
„ roît certaine, que c'étoit les sept Anges
„ qui assistent devant le thrône de Dieu, &
„ qui lui avoient dit ces sept paroles que l'An-
„ ge dit aux sept Eglises de l'Apocalypse,
„ lesquelles elle ne savoit point auparavant.
„ Dieu la voulut recompenser de sa charité
„ en les lui envoyant, & en faisant paroître
„ la peste sur le corps de l'un d'eux. Cette
„ ame étoit digne de cette faveur. Et quoi-
„ que ce songe où il lui apparut, fût un son-
„ ge & une vision, & que je sois l'une des
„ personnes du monde qui ait le plus d'éloi-
„ gnement de ces voies extraordinaires; ne-
„ anmoins en ayant su trois en ma vie, qui
„ sont arrivées à trois de mes Sœurs, &
„ qu'elles m'ont dites deux jours après, &
„ long-tems auparavant que ces visions aient
„ été accomplies, sans que jamais elles en aient
„ eu de pareilles depuis, j'ai conclu que com-
„ me il y a une infinité de visions fausses,
„ & que cette voie est souvent dangereuse,
„ il y en peut avoir de très veritables. Et
„ j'aurois autant de scrupule de ne les pas
„ croire, quand elles sont attestées par des
„ personnes aussi pieuses & aussi sinceres
„ qu'est ce bon Evêque de Genêve & la
„ Mere de Blonai, comme je ferois con-
„ science d'en croire d'autres, qui sont de
„ pures imaginations, auxquelles l'esprit de
„ Dieu n'a aucune part."

XXIII. Visions qu'eurent trois des sœurs de la M. Angeliq.

Je lui dis sur ce sujet que c'étoit-là mon sentiment, & que j'avois remarqué dans l'antiquité Ecclesiastique que Dieu avoit revelé diverses choses en songes & en visions aux

L'RELAT. aux Saints & aux Saintes, & que les Peres de l'Eglise qui ont été les plus graves & les plus sages hommes du monde, ont rendu temoignage à la verité de ces apparitions prophetiques, comme à des graces venues du ciel; & lui ayant demandé quelles étoient ces trois visions que ses trois Sœurs avoient eues, elle me dit.

„ Ma Sœur Anne-Eugenie m'a dit vingt „ fois, & me l'a écrit même de sa propre „ main, que lorsqu'elle étoit au logis de „ feu mon pere, prête à marier & âgée de „ vingt-deux ans, elle eut quelques mou- „ vemens de penser à se retirer du monde, „ & à renoncer au mariage dont on lui „ avoit parlé; & que s'en étant allée à S. „ Merri avec feue ma mere dans notre Cha- „ pelle de S. Laurent, lorsqu'elle entendoit „ la Messe & prioit Dieu, elle se sentit „ tout d'un coup transportée en esprit hors „ d'elle-même, & amenée en la presence „ de notre Seigneur Jesus-Christ, devant „ lequel s'étant jettée à genoux, il s'appro- „ cha d'elle & lui mit une bague dans le „ doigt, en lui inspirant au même tems un „ si violent & si ferme desir d'être Reli- „ gieuse, que l'ayant dit après au Pere Ar- „ change, ami intime de Madame de Guise „ & de feue ma mere, ce bon Pere pour l'é- „ prouver lui dit plusieurs raisons vraisem- „ blables, qui alloient à la detourner de ce „ dessein & au moins à le differer. Il lui „ parla même en l'air de quelque mariage „ avantageux. Et alors elle lui dit ces mê- „ mes mots, qu'elle m'a dit plusieurs fois: „ *Mon Pere, ie vous declare que quand votre*

„ *M. de*

„ *M. de Guise voudroit & pourroit m'épouser, quoique je ne sois qu'une petite Demoiselle, je ne voudrois point de lui. Il faut que je sois mariée à un plus grand Seigneur.* Le Pere Archange la voyant si ferme l'exhorta à executer son dessein comme elle fit. Et toute la suite de sa vie qui a été très sainte, a repondu à cette vocation toute divine & toute miraculeuse; car c'étoit vraiment une Sainte. Et je puis vous dire qu'autant que j'en puis juger les dernieres deux années de sa vie, il paroissoit visiblement que la grace avoit comme detruit en elle le reste des mouvemens de la nature, & avoit fait regner absolument l'esprit de Dieu dans son ame. Je ne vous dis cela qu'à cause de la connoissance très particuliere que j'ai eue du fonds de son cœur, & de ses inclinations naturelles. "

Après qu'elle m'eût dit cette premiere histoire, je la priai de me dire les deux autres, & elle poursuivit de cette sorte.

„ Quand j'allai à Maubuisson pour y établir la reforme en 1618. je passai par Paris & allai loger chez mon pere. J'y trouvai ma petite Sœur Madelon qui étoit mondaine, & qui faisoit la belle, comme elle l'étoit aussi. Aussitôt que je la vis j'en fus affligée, & lui dis: *Qu'est-ce, ma petite Sœur Madelon, ne voulez-vous point être Religieuse, & venir demeurer avec nous?* A quoi elle me repondit hardiment: Non, ma Sœur, je n'en ai pas la moindre envie. *Eh! que voulez vous donc devenir, mon Enfant?*

„ Ma

I. RELAT. „ Ma sœur, j'ai envie d'être mariée. A quoi „ je lui repondis: *Et qu'est-ce qui vous fait* „ *desirer le mariage?* Rien autre chose, „ me dit-elle, que l'affection que j'ai pour les „ petits enfans. Je les aime de tout mon „ cœur. Je ne puis me lasser de baiser & „ de tenir mes petits neveux: & c'est ce „ qui me donne envie d'en avoir. Il est vrai „ que cette simplicité d'une petite fille de „ dix ans qui ne savoit ce que c'étoit que „ la virginité & le mariage, & qui temoig- „ noit seulement avoir envie d'être mere „ de petits enfans, me fit rire un peu d'a- „ bord; mais ensuite je sentis de la douleur „ de la voir si mondaine & si éloignée de „ se donner à Dieu.

„ Je partis donc avec mes Sœurs, pour „ Maubuisson; & feue ma Mere qui me „ conduisoit, amena avec elle une fille qui „ servoit ma petite sœur & qui vouloit être „ Religieuse. Cette Fille ne m'ayant de- „ couvert son dessein que lorsque je fus ar- „ rivée à Maubuisson, je lui dis que je ne „ pouvois la recevoir sitôt, les places va- „ cantes ayant été retenues par d'autres Fil- „ les, mais que je lui conseillois d'attendre, „ & cependant de parler de Dieu à ma pe- „ tite Sœur Madelon, & de bien prier pour „ elle, afin qu'il lui fît la grace de la con- „ vertir, & que si Dieu se servoit d'elle „ pour cet effet que je desirois beaucoup, „ je lui promettois de la recevoir, non à „ Maubuisson où les places étoient prises, „ mais à Port-Royal qui étoit tout refor- „ mé, & où elle seroit beaucoup mieux que „ de rester dans l'Abbaye de Maubuisson.

„ Cet-

„ Cette fille bien contente de la proposi- I. RELAT.
„ tion que je lui faisois, me dit qu'elle prie-
„ roit Dieu pour ma petite sœur autant
„ qu'il seroit en sa puissance ; & Dieu
„ exauça tellement la priere qu'elle faisoit
„ avec tant de ferveur, & le desir que j'a-
„ vois eu de la voir toute à lui, que la
„ même nuit qui suivit ce discours, ma
„ petite Sœur Madelon, qui étoit couchée
„ dans la chambre de ma mere, (& avoit
„ auprès d'elle Catherine qui été depuis
„ Madame Barandin qui est à Mademoiselle
„ de Longueville,) vit en songe une gran-
„ de femme fort belle, qu'elle disoit être
„ Sainte Magdeleine sa patrone, qui étoit
„ dans un desert, & qui l'appellant, lui dit :
„ *Venez, ma Fille, venez au desert avec*
„ *moi.* Et ensuite elle fut saisie d'un si fer-
„ me desir d'être Religieuse, qu'à l'heure
„ même elle appella sa grande amie Cathe-
„ rine & la reveilla, pour lui dire qu'elle
„ venoit de former le dessein de quitter le
„ monde, & d'aller passer sa vie au desert
„ de Port-Royal, & qu'elle avoit vu Sain-
„ te Magdeleine qui l'y appelloit. Cette
„ fille qui étoit sage, lui repondit qu'elle
„ devoit attendre au matin & à son reveil,
„ pour dire son songe & achever de dormir
„ pendant le reste de la nuit, se mocquant
„ en elle-même de ce qu'elle lui disoit. La
„ petite fille lui dit, *Vous ne me croyez donc*
„ *pas, mais cela sera.* Et dès le matin,
„ elle raconta ce songe à mon pere qui s'en
„ joua, & ensuite à ma sœur Catherine de
„ S. Jean votre mere, qui n'y ajouta gue-
„ res plus de foi.

I. Relat. „ Cependant ma mere étant revenuë de „ Maubuisson, ma sœur Catherine qui l'al- „ la recevoir comme elle entroit au logis, „ lui dit qu'elle avoit à lui dire une nouvel- „ le bien fraîche, qui étoit que sa sœur „ Madelon disoit depuis la nuit seulement „ qu'elle vouloit être Religieuse, & assu- „ roit tellement qu'elle la seroit qu'elle n'en „ pouvoit douter. Ma mere crut davanta- „ ge à ce discours que ma sœur; & après „ avoir vu la petite fille le dire & le redire „ toujours, elle la vit depuis executer „ heureusement ce qu'elle avoit vu en son- „ ge, & obtenir encore par la ferveur de „ ses prieres la vocation de sa cousine Anne „ (de S. Paul) Arnauld qu'elle aimoit comme „ elle-même, & à qui elle avoit promis dès „ lors de prier toujours pour elle jusqu'à ce „ qu'elle vînt être Religieuse à Port-Ro- „ yal, ainsi que vous avez vu qu'elle a fait „ depuis. Or quand je considere l'opposi- „ tion que j'avois vue dans l'esprit de ma „ sœur pour la vie religieuse en passant par „ Paris, & son changement si subit arrivé „ la nuit suivante, lorsque je gemissois de- „ vant Dieu & venois de parler à la fille „ qui la servoit, je ne puis douter que ce „ ne soit une operation de Dieu, qui seul „ peut changer tout le cœur d'une fille en „ un moment, & la tenir ainsi qu'il a fait „ depuis dans une resolution ferme, & qui „ n'a jamais branlé, d'embrasser la vie re- „ ligieuse pour le reste de ses jours, comme „ elle a fait.

Tom. I. pp. 518. & suiv.

„ La troisieme vision que je ne tiens pas „ moins venue de Dieu, qui seul connoît

„ l'ave-

„ l'avenir, & le peut reveler à ses serviteurs I. RELAT.
„ ou à ses servantes, est une qu'eut ma Sœur
„ Catherine de S. Jean votre mere, lorsqu'elle
„ s'en fut allée au Tard de Dijon,
„ pour y conduire la Mere Agnès & mes
„ autres Sœurs. Nous étions alors en peine
„ de l'Institut du S. Sacrement, que
„ nous étions prêtes d'embrasser. Mais nous
„ deliberions s'il étoit plus expedient de le
„ prendre à Port-Royal sans aucun nouvel
„ établissement. Ma Sœur Catherine ne
„ nous croyoit pas assez bonnes à Port-Royal
„ pour un nouvel Institut, & aussi
„ saint qu'étoit celui-là ; & neanmoins
„ elle n'étoit point d'avis d'un nouveau
„ Monastere, craignant la separation. Les
„ autres étoient d'avis d'une nouvelle Maison,
„ & c'étoit la pensée de celui * qui
„ pressoit davantage l'Institut. Ma Sœur
„ Catherine nous ayant laissées dans ce doute,
„ & priant Dieu dans l'Eglise du Tard
„ de Dijon, s'imagina voir devant elle les
„ Religieuses de Port-Royal de Paris dans
„ le vieux Avant-Chœur, avant que la nouvelle
„ Eglise fut bâtie, & vit qu'elles quittoient
„ leurs scapulaires noirs, & qu'on
„ leur en mettoit de blancs avec une croix
„ rouge sur l'estomach. Cette vûe lui fit
„ croire qu'on vouloit faire les Filles de
„ Port-Royal, Filles du S. Sacrement. Elle
„ dit à une personne qu'elle voyoit presente
„ devant elle : *Sont-elles assez bonnes pour
„ fonder un nouvel Institut qui demande taut
„ de pureté.* A quoi on lui repondit : *Elles
„ s'amenderont.* Et lui ayant demandé

* M. Zamet Evêque de Langres.

I. RELAT. „ ce que deviendroit une Dame de sa con-
„ noissance qui étoit à Port-Royal *, &
„ si elle embrasseroit cet Institut; elle lui
„ repondit: *Cette Dame changera, & ne*
„ *demeurera pas comme elle est.*

„ Or ce qui me toucha le plus, fut que
„ dès le lendemain, ou deux jours après,
„ ma Sœur Catherine m'écrivit ce qu'elle
„ avoit vu lorsqu'elle prioit Dieu, avec tou-
„ tes les circonstances que je viens de dire.
„ Et ce qui arriva ensuite detruisoit alors,
„ ce sembloit, toute la verité de cette vi-
„ sion. Car les Filles de Port-Royal ne
„ changerent point leurs scapulaires noirs,
„ & on établit la Maison du S. Sacrement,
„ ce qu'elle avoit toujours apprehendé; &
„ cette Dame ne changea point durant six
„ ans, étant toujours demeurée à Port-Ro-
„ yal. Mais M. l'Archevêque de Paris
„ ayant agréé en 1638. qu'on vendît la Mai-
„ son du S. Sacrement, & que toutes les
„ Filles revinssent à Port-Royal, il ordon-
„ na depuis (en 1647.) qu'elles embrasse-
„ roient toutes cet Institut. Mais on deli-
„ bera si on changeroit de scapulaire, & si
„ on prendroit celui qu'avoient eu les Sœurs
„ quand elles étoient au S. Sacrement. J'é-
„ tois d'avis de n'en point changer: & feue
„ ma Sœur Anne-Eugenie étoit d'avis con-
„ traire.

„ Pendant cette irresolution, il arriva
„ qu'en cherchant des hardes, on ouvrit
„ un petit coffre qui étoit venu du S. Sa-
„ crement, & qui n'avoit point été ouvert
„ depuis huit ou neuf ans. Ce petit cof-
„ fre

* Madame de Pontcarré.

„ fre étoit plein de ſcapulaires blancs avec I. RELAT.
„ la croix rouge que les Sœurs du S. Sa-
„ crement y avoient mis après leur retour
„ à Port-Royal. Auſſitôt on le porta à ma
„ Sœur Anne-Eugenie, qui étoit Maîtreſ-
„ ſe des petites filles, & qui les ayant tirés,
„ me les apporta & me dit que Dieu déci-
„ doit leur difficulté par cet effet de ſa pro-
„ vidence, & qu'ayant permis que ce petit
„ coffre fermé depuis neuf ans eût été ou-
„ vert par hazard, & ſans que perſonne
„ penſât à ce qui étoit dedans, il leur en-
„ voyoit ces ſcapulaires pour s'en ſervir,
„ & prendre auſſi bien l'habit que la regle
„ de cet Inſtitut. Elle me dit cela d'une
„ maniere ſi perſuaſive qu'elle me fit con-
„ deſcendre à ce qu'elle me diſoit. Et la
„ reſolution étant formée de prendre cet
„ habit, la ceremonie s'en fit en Octobre
„ 1647. par M. l'Official ; M. Bignon
„ l'Avocat general étoit preſent. Chacune Tom. I. p.
„ des Filles vint recevoir ce nouveau ſca- 248.
„ pulaire de la main de M. l'Official dans
„ l'ancien Chœur, & s'en alloit pour le
„ mettre dans l'Avant-Chœur : ce qui ar-
„ riva l'année de devant que la nouvelle
„ égliſe fût bâtie. Ainſi la viſion de ma
„ Sœur Catherine de S. Jean ſe trouva en-
„ tierement accomplie, la Dame étant ſor-
„ tie de notre Maiſon dès 1638. & toutes
„ les Sœurs de Port-Royal ayant pris cet
„ habit dans le même Avant-Chœur qu'elle
„ avoit vu."

J'ai écrit ceci dès l'après-dînée même, où la Mere me dit tout ce que deſſus.

XXIV. Humilité de la M. Angel.

Au mois de Mai ſuivant (de cette année 1652.)

I. Relat. 1652.) la Mere Angelique Abbesse ramena ses Religieuses à Paris à cause des guerres, & en retira dans la Maison un grand nombre d'étrangeres comme de Gif, &c. La veille de l'Exaltation de Sainte Croix une Religieuse Converse de Gif étant entrée dans le Confessionnal pour faire un renouvellement, la Mere Abbesse vint aussitôt pour se confesser accompagnée de la Mere de S. Maur de Chiverni de Gif, & de Madame de Saint Ange. Cette Converse étant plus de demie heure à se confesser, la Mere de S. Maur, qui étoit impatiente de ce que la Mere attendoit long-tems, lui dit qu'assurément cette Fille avoit achevé sa Confession, & parloit de diverses choses à M. Singlin: qu'elle n'étoit jamais plus d'un quart d'heure à se confesser. Mais la Mere lui defendit de l'aller appeller. Au bout de trois quarts d'heure elle se leva pour le même effet; mais la Mere l'empêcha encore, & cette bonne Fille lui demandant pourquoi elle vouloit attendre si long-tems, elle lui répondit: „ Ma „ Sœur, le moment auquel Dieu a resolu de „ me pardonner mes pechés, après que je „ les aurai confessés, n'est pas encore venu „ & je l'attends."

Un jour que je lui voulois parler de quelque promptitude & indiscretion qui m'étoit arrivée, elle me dit: „ Je suis vraiment tel„ le que vous vous depeignez. C'est une „ chose étrange que j'ai en moi seule tous „ les defauts naturels que je vois dans mes „ plus proches parens.

Elle me dit dans une autre occasion: „ Lorsque j'ai proposé des choses que j'esti„ me

„ me utiles & raisonnables & qu'on s'y op- I. RELAT.
„ pose, je cede : mais je ne change pas d'a-
„ vis pour cela. Et si j'en change, comme
„ je puis souvent me tromper, je l'avoue
„ tout franchement ; mais quand je ne le
„ temoigne pas, c'est parce que mon sen-
„ timent demeure toujours le même, &
„ que je me rends à l'autorité & à la vo-
„ lonté d'autrui, parce que je dois m'hu-
„ milier, & non à la raison que quelque-
„ fois je ne comprens pas ou n'approuve
„ pas."

J'admirai un jour son humilité au sujet de Madame de Bernieres dont elle me fit de grandes louanges, & qui avoit passé huit jours au dedans avec elle. Car elle me dit :
„ Certainement elle nous édifie extrême-
„ ment, & nous sert beaucoup principale-
„ ment à moi; car comme nous sommes obli-
„ gées à édifier notre prochain & à lui donner
„ bon exemple, sa presence fait que je n'ose
„ pas broncher devant elle, & que je suis
„ plus sage qu'en son absence."

Elle dit une fois à mon frere de Saci : qu'il n'y avoit que la verité pure qui la consolât, & que dans ses apprehensions de la mort & du jugement M. Singlin, qu'elle disoit d'ailleurs être très éloigné de toute flatterie, lui ayant dit quelque chose qui en approchoit, elle en fut troublée & non consolée. Mais comme il lui dit à la fin, que nous avions tous merité l'enfer, que quand Dieu nous y condamneroit, il ne nous feroit point d'injustice, mais que nous devions esperer qu'il nous feroit misericorde, & nous soumettre à sa volonté, cela la combla de con-

I. RELAT. consolation ; ces seules verités fortes lui étant douces, & les paroles douces lui étant ameres.

XXV. Combien ses prieres étoient puissantes ?

Le dernier de Decembre 1652. étant à Port-Royal de Paris, M. Issali Avocat au Parlement, qui demeuroit chez M. Bignon Avocat general me vint voir, & me dit qu'il avoit dit en sortant du logis à M. Bignon, qui s'en alloit au Palais où le Roi alloit tenir son Lit de justice : „ Vous vous „ en allez au Palais, & moi à Sainte Genç- „ vieve pour prier Dieu pour vous, afin „ qu'il vous fortifie par son esprit." Sur quoi la Mere Angelique Abbesse m'ayant appellé au Parloir où étoit aussi la Mere Agnès sa sœur, je lui dis qu'il falloit recommander à Dieu M. Bignon, & qu'à l'heure que nous parlions, qui étoit dix heures, il étoit obligé de parler au Roi selon la verité & la justice : ce qui pourroit irriter la Cour contre lui. Elle se mit aussitôt à genoux avec la Mere Agnès, & elles firent toutes deux une fervente priere. Je le vins dire ensuite à M. Issali qui m'attendoit. Il m'écrivit deux jours après le succès de cette action & un abregé de la Harangue, & finit par ces mots : „ Jai dit à M. Bignon qu'incontinent „ après que la Mere Abbesse de Port-Royal „ & la Mere Agnès avoient su le peril où „ il étoit, elles s'étoient mises à genoux en „ prieres ; & il me dit & me repeta hier plus „ de dix fois qu'il attribuoit à leurs saintes „ prieres la force que Dieu lui avoit don- „ née, & qu'il s'étoit visiblement senti for- „ tifié après les deux premieres paroles qu'il „ avoit prononcées, étant auparavant si fort

„ ab-

„ abbatu, qu'il deliberoit lors de la lecture I. Relat.
„ des Edits, de ne dire que trois mots, &
„ de conclurre sans autre discours. La Me-
„ re Angelique m'écrivit le 3. Janvier 1653.
Si d'avanture personne ne vous a écrit de M. Bignon, je vous donne avis que Dieu par sa bonté l'a tellement assisté, qu'il a ravi tout le monde & même la Cour. Il en faut remercier Dieu.

XXVI. Mort de sa sœur Anne-Eugenie.

Le 2. Janvier 1653, elle m'écrivit: „ Je
„ loue Dieu que vous soyez arrivé heureu-
„ sement, (nous étions partis de Paris le dernier jour de l'année pour venir ici à Port-Royal des Champs avec M. Singlin & M. Arnauld,) „ vous aurez appris hier que ma
„ Sœur Anne est aussi arrivée par la grace
„ de Dieu à la fin de son voyage & com-
„ me je l'espere de la bonté de Dieu, à
„ la fin de tous les maux." Et le 4. du même mois elle m'écrivit. „ Vous ne me
„ dites pas un mot de votre bonne tante,
„ qui nous a quittée & qui est vraiment la
„ bonne odeur de Jesus en cette Maison,
„ laquelle est dans la douleur & dans la
„ consolation tout ensemble. Sa parfaite
„ obéissance & charité ont été extraordi-
„ naires."

Quelque tems après (c'étoit en 1654.) elle me dit qu'elle craignoit que nos Sœurs après sa mort ne la traitassent comme les Carmelites traitoient la Mere Magdeleine, c'est-à-dire, de Sainte, quoiqu'elles n'en aient aucun sujet, n'ayant point de visions, ravissemens & extases, comme la Mere Magdeleine: qu'elle me disoit cela, parce que nos Sœurs sans lui en parler avoient fait une

I. RELAT. pâte de quelques choses de ma Sœur Anne Eugenie, comme de son sang, de ses cheveux, de son voile; & en avoient fait des Medailles, & elle m'en montra une. Je la considerai, & lui dis hardiment qu'elle ne se mît point en peine de ce qu'elle me disoit, & que ses Filles ne feroient point de ces sottises après sa mort, que nous les en empêcherions bien, qu'elles étoient sages & retenues, & qu'encore qu'elles eussent fait ces Medailles sans lui en parler, je ne les jugeois pas coupables, parce que ma Sœur Anne Eugenie étoit effectivement une Sainte; que les Carmelites même qui l'avoient connue, & entr'autres la Mere Marguerite Acarie publioient sa sainteté: qu'elle devoit donc leur pardonner une affection si innocente pour leur Sœur, qu'elle savoit elle-même avoir fait des miracles à Port-Royal de Paris & ici; & qu'elles pourroient ne pas faire pour elle ce qu'elles avoient fait pour cette Fille, parce qu'elle n'étoit pas si bonne & si sainte que la Sœur Anne.

Je lui dis cela comme serieusement, & elle le prit de même, en me repondant: „ Helas non, ma pauvre Sœur Anne! Si „ j'étois comme elle, je leur pardonnerois „ leur excessive affection pour moi comme „ pour elle. Mais ce qui me fâche, c'est „ qu'elles jugent de moi par des choses que „ Dieu me fait faire, à cause qu'il m'a fait „ Superieure pour les sanctifier par ma conduite, & non pour ma propre sanctifica- „ tion; car c'est en quoi nos Sœurs se trompent fort. Elles s'imaginent que toutes „ les actions saintes que Dieu fait faire à une

„ Su-

„ Superieure, pour exercer utilement cette
„ charge & servir les ames qui lui sont sou-
„ mises, sont des temoignages infaillibles
„ de sa sainteté; cela est très-faux. Il a fait
„ faire des miracles & des actions saintes,
„ & dire des verités excellentes à des Pre-
„ dicateurs & Superieurs pour le bien des
„ ames élues & choisies à qui il les envoyoit,
„ & a reprouvé & rejetté ces Predicateurs
„ & Superieurs. Une Abbesse peut être
„ plus sage, & avoir plus de lumiere pour
„ la conduite que toutes ses Filles, & être
„ la moins sainte du Monastere. C'est ce
„ qu'elles ne considerent pas. Et cepen-
„ dant sur quelques actions de conduite qu'el-
„ les voyent, qui sont des effets de la grace
„ de Dieu, & passent par une Superieure
„ comme par un canal & un instrument,
„ elles sont prêtes à me canoniser. C'est
„ cette folie & cette indiscretion que je ne
„ puis souffrir. Helas! peut-être que je se-
„ rai comme ceux dont S. Augustin a dit:
„ *On les loue où ils ne sont pas, & on les*
„ *tourmente où ils sont.* Cette verité me
„ fait trembler, & ces fausses & vaines esti-
„ mes & louanges me font gemir & pleu-
„ rer." A quoi je lui repondis: Consolez-vous, ma Mere, consolez-vous. On ne dira rien de vous après votre mort, qui ne soit très veritable. Vous savez que nous n'aimons point les faussetés dans les Vies des Saints; à plus forte raison dans une comme la vôtre. Nos Sœurs ont l'amour de la verité gravé dans le cœur. Elle me repliqua:
„ Si on ne les arrête, elles feront cent con-
„ tes de moi, car elles m'aiment trop. Je

„ les

I. RELAT. „ les connois, elles ne sont pas sages sur ce „ point."

Une autre fois elle me dit: „Il y a des „ Filles ceans qui ont une excessive affe-„ ction pour moi; & quand les autres qui „ sont plus moderées me disent franchement „ qu'elles trouvent quelque chose à redire à „ ce que j'ai ordonné ou fait, les autres „ aussitôt les prennent à partie & les devo-„ rent. Il y a quelque tems que l'une de „ ces zelées dit à une autre qui me repre-„ noit: *Ah! Ma Sœur, comment dites-vous* „ *cela, savez vous quel a été le mouvement* „ *de notre Mere?* Mais je dis à celle-la: „ Taisez-vous, ma Sœur; c'est vous qui „ êtes injuste de me vouloir excuser & flat-„ ter, & c'est elle qui est équitable & qui „ m'aime veritablement; car elle remarque „ avec sincerité & charité les fautes que „ j'ai pu faire."

[Le 15. Janvier 1653. la Mere Angelique revint à Port-Royal des Champs avec vingt-deux Religieuses. Le 6. Mars suivant M. de Vialart Evêque de Châlons fit la ceremonie de la consecration de l'Autel & de la benediction de la nouvelle Eglise qu'on avoit rehaussée.]

XXVII. Pensées de la M. Angel. sur les Carmelites.

Le premier Mai 1653. étant au Parloir avec M. Bouilli, la Mere Angelique nous dit: „Il faut vivre en pauvres des herbes „ de nos jardins. Voyez combien S. Ro-„ bert notre Fondateur (de l'Ordre de Cî-„ teaux) dont nous celebrions la fête il n'y „ a que trois jours, pratiquoit la pauvreté. „ Il me semble qu'il y a autant de differen-„ ce entre la pauvreté que nous avions ici

„ avant

„ avant que d'aller à Paris & la nôtre d'à- I. RELAT.
„ present, qu'entre celle de S. Robert à
„ Cîteaux & notre premiere." Mais étant entré dans le detail avec elle, & lui marquant qu'elles n'avoient que les quatre murailles à toutes leurs chambres, hors trois qui étoient nattées, de simples paillasses, des habits tout pleins de pieces & tout troués, de simples chaises de natte, de la vaisselle de terre, & qu'elles y mangeoient aussi pauvrement, n'étant pas moins sobres & ne jeûnant pas moins qu'alors; elle me dit: „ Il y avoit au moins plus de grossiereté & de difformité en nos bois de lits que je fis faire par des charrons. Ce qui me console, ajouta-t-elle, c'est que nous avons moins encore d'ornemens & de linge d'église, de tableaux & de choses precieuses pour l'Office qu'alors, ayant vendu nos chandeliers d'argent & autres paremens precieux.

„ J'admire les Carmelites du grand Couvent, nous dit-elle, qui comme je le crois & le sai de bonne part, sont plus austeres dans leur manger que nous & se plaignent le vivre. Car elles m'ont envoyé demander par charité des citrouilles en hyver, lorsqu'elles coûtoient dix sols la piece. Je leur en envoyai de bon cœur & en fus ravie. Mais en même tems qu'elles s'épargnoient de quoi vivre, elles employoient leur argent à faire faire des tableaux au dedans de leur Monastere si precieux, si chers * & en si grand nombre,

* [Il y en avoit plusieurs de cinq cens & de huit cens livres la piece.]

I. RELAT. „ bre, que leur Refectoire, leur Dortoir „ d'un côté, leur Chapitre & leur Chœur „ en sont pleins; & des Religieuses qui les „ ont vus, m'ont dit à moi-même qu'elles „ en avoient été scandalisées, le Palais du „ Luxembourg avec toutes ses peintures „ étant moins beau que leur Maison; sans „ parler de leur tableaux au dehors, & pare- „ mens d'autels & linges d'église qui mon- „ tent à des sommes immenses. Cela n'est- „ il pas pitoyable? Jésus Christ demande- „ t-il cela de nous? Sainte Therese a-t-elle „ vecu ainsi? Mais comment elles qu'on „ dit être accommodées & riches, avoient- „ elles le courage de demander ces citrouil- „ les, & depuis des sirops, à des gueuses „ comme nous, qui souvent n'avons pas „ dequoi acheter du pain? J'admire leur „ simplicité & leur humilité. Pour moi „ je n'aurois jamais osé faire à l'égard d'el- „ les, ce qu'elles faisoient à l'égard de nous. „ Cependant j'eus grande joie de leur pou- „ voir faire ces petits presens; car il y a „ plus de bonheur à donner qu'à recevoir. Elle nous parla encore de leurs „ hermi- „ tages d'Elie, d'Elisée & des autres Her- „ mites du Mont Carmel, qui ont vecu „ dans des cavernes pauvres & ayant à pei- „ ne du pain. Et ces hermitages sont des „ grottes magnifiques, toutes reluisantes de „ choses precieuses, dignes de Princes & „ non d'Hermites, de Reines & non de „ Religieuses. Graces à Dieu nous n'a- „ vons pas ces tentations; & quand nous „ les aurions, nos Directeurs sont trop sa- „ ges pour nous les souffrir. Les pauvres

„ Fil-

„ Filles de Sainte Therese n'ont plus Sainte
„ Therese, qui n'aimoit point les beaux
„ & magnifiques Monasteres; & Dieu ne
„ leur a pas donné des conducteurs, qui
„ soient instruits comme les nôtres dans la
„ solide pauvreté chretienne & religieuse.
„ Je les plains & deplore leurs excès en ce
„ point, les honorant au reste pour leurs
„ austerités & leur discipline, que je crois
„ être exacte & reguliere."

Dans une autre occasion où l'on parloit de la conduite des Carmelites à l'egard des Filles qu'elles reçoivent pour être Religieuses, elle nous dit: „ Tout le salut des Monasteres depend de bien éprouver les ames, & de ne leur faire pas accroire que Dieu les appelle en Religion, lorsqu'on voit en elles peu de marques solides des operations de sa grace & d'une vocation sainte. Il vaut mieux en avoir peu, mais bien appellées."

XXVIII. Combien elle se fioit en la providence.

Le Lundi 9. Juin, de la même année, Madame la Marquise de Crevecœur (Gouffier-Bonnivet de Picardie,) jeune veuve de trente ans, qui étoit entrée dans Port-Royal avec dessein d'y être Religieuse *, vint ici

* Cette Dame qui se nommoit Magdeleine de Saint-Simon, donna quatre-vingts mille livres à Port-Royal, où elle demeura environ dix ans. Trois ans après son entrée elle demanda l'habit de Religion dans une grande maladie, dont elle ne mourut pas. Les années suivantes elle sollicita beaucoup pour qu'on la recût à Profession; mais comme on ne lui trouvoit pas une veritable vocation, on la refusa toujours, lui di-

I. RELAT. ici où la Mere Angelique étoit revenue le Samedi precedent 7. du mois. Et comme elle entretenoit cette sainte Mere du peu de revenu en fonds de terre qu'avoit cette Maison, qui consistoit en six ou sept mille livres de rente en tout, sans qu'elle eût acquis depuis cinquante ans un arpent de terre, & qu'elle lui disoit que cette Maison ne subsistoit dans de si grandes depenses toutes necessaires, qui vont à quarante-cinq ou cinquante mille livres tous les ans, que par des charités extraordinaires que sa seule foi

disant qu'elle pouvoit rester dans la Maison en qualité de Bienfaictrice. Elle sortit de Port-Royal le 4. Juillet 1662. & on lui rendit ses quatre vingts mille livres, qu'elle ne pouvoit demander les ayant données de sa pleine volonté & sans condition; quoiqu'on se fût cru en consequence engagé à recevoir six pauvres filles dont une avoit été sa Demoiselle & l'autre celle de Madame sa mere. Cela ne l'empêcha pas neanmoins de dechirer le Monastere de Port-Royal par une Lettre pleine de calomnies & de faussetés, qui devint publique en 1663. & à laquelle un ami crut devoir opposer un *Factum*, &c. Quelques Auteurs l'attribuent mal à propos à M. le Maître, qui étoit mort dès 1658. mais il y a apparence qu'il est de M. Arnauld. Madame de Crevecœur eut une Sœur Religieuse à Port-Royal sous le nom de Charlotte de S. Bernard, qui a fait une petite Relation sur les vertus de la Mere Angelique, que l'on trouvera ci-après: c'est la XXXV. Relation. Cette Dame voulut la retirer de Port-Royal des Champs en 1665. lors de la persecution, mais elle ne put y reussir, comme on le peut voir dans la *Relation de la visite de M. de Perefixe*, &c. pp. 53. *& suiv.*

foi & sa confiance en la providence soutenoit, & que si elle venoit à mourir, & que ses Filles n'ayant pas la même fermeté & la même force ne fussent plus assistées de Dieu d'une maniere si particuliere & si miraculeuse, elles étoient en danger de mourir de faim, n'ayant pas en revenu assurément le tiers de ce qu'il leur faut pour vivre; la Mere Angelique repondit à cette Dame : „ Si elles meurent de „ faim, tant mieux! Ce sera bien employé. „ Celles qui ne veulent manquer de rien „ & dependre de la grace & de la providence de Dieu, aussi bien pour la subsistance temporelle que pour la spirituelle, „ meritent d'être abandonnées de lui & des „ hommes comme des infidelles, & d'être „ accablées de necessités & de miseres. Je „ leur veux laisser notre sainte pauvreté en „ heritage, & la confiance en la bonté de „ celui qui nous a fait vivre par tant de „ miracles jusqu'à cette heure. Si elles l'ont „ encore, elles ne manqueront de rien „ après ma mort comme durant ma vie. Si „ elles ne l'ont pas, je prie Dieu qu'il les „ fasse manquer de tout, & qu'il les confonde tellement qu'elles n'esperent plus „ en leurs fonds de terre, mais en ce seul „ fonds du ciel qui est l'adorable Providence du pere des vraies Chretiennes & des „ Religieuses. "

Elle me conta un jour une histoire qu'elle m'avoit deja dite, d'un Prêtre Irlandois, qui voulant s'en retourner en son pays, lui vint demander quelque aumône. „ Il y a „ dix-sept ans, dit-elle; je ne le vis point,

„ mais

I. Relat. ,, mais je dis à ma Sœur Suzanne Celleriere ,, qu'elle lui donnât un écu, qui étoit presque ,, tout l'argent qui nous restoit; car nous ,, étions presque tous les jours en cette extrê-,, me necessité, ne vivant qu'au jour la jour-,, née avec tant de peine que nous étions ,, prêtes à toute heure de manquer de pain. ,, Neanmoins Dieu me fortifia bien en cet-,, te rencontre. Il me semble que ce Prê-,, tre vint devant la Messe, & après la ,, Messe mon oncle Pinon * Doyen du ,, Parlement me vint apporter cent écus; ,, me disant que Dieu lui avoit fait gagner ,, une affaire, & qu'en reconnoissance il ,, nous donnoit cette aumône. De sa vie ,, il ne m'avoit rien donné, mais depuis il ,, nous donna deux cens écus † par son ,, Testament." J'oubliai à lui demander si elle renvoya querir ce Prêtre. ‡

Elle me dit ensuite; ,, Il n'y a que huit ,, jours que j'ai éprouvé encore un secours ,, merveilleux de Dieu dans un besoin d'ar-,, gent si extrême, qu'il ne pouvoit l'être ,, davantage. Je n'osai en demander à ma ,, Sœur Genevieve de l'Incarnation (Pineau) ,, Celleriere de Paris, sachant qu'elle n'en ,, avoit point. Mais je m'adressai à Dieu, ,, qui

* Oncle maternel de Madame Arnauld.

† Il mourut le 24. Avril 1641.

‡ [Puisque cette histoire n'est pas achevée, il en faut dire ici la suite, qui est qu'ayant reçu cette aumône, elle dit à la Celleriere que puisque Dieu leur avoit envoyé ce secours en consideration de ce pauvre Prêtre, il étoit raisonnable qu'il y eût part; & sur le champ elle le renvoya querir.]

„ qui est mon refuge ordinaire. Dès le I. RELAT.
„ lendemain un de nos Messieurs m'envo-
„ ya en aumône deux mille livres comp-
„ tant, que je reçus comme de la main de
„ Dieu." Elle me dit son nom, mais je ne veux pas le rapporter ici, ayant desiré que sa charité demeurât secrete.

En même tems elle me dit une charité qu'elle avoit exercée envers un pauvre enfant orphelin qu'elle a nourri jusqu'à l'âge de quinze ans depuis sa naissance, & il est encore ceans. Sa mere étoit une jeune fille, qu'un homme avoit corrompue. Dieu la toucha de repentance, & l'adressa à M. de S. Cyran alors prisonnier au bois de Vincennes. M. de S. Cyran la mit en penitence, l'assista en tout, se chargea de son enfant, lui sauva l'honneur, la tira du peché, & la fit resoudre à se consacrer à Dieu, comme elle a fait, étant morte bonne Religieuse. Et en ayant écrit à cette bonne Mere, elle se chargea de la nourriture & éducation de l'enfant, qu'elle retira tout petit à Port-Royal des Champs avec nous, & il y est encore. Elle me conta ce secret, en m'en disant un autre d'un autre enfant âgé d'onze ans, qu'elle a toujours nourri & fait venir ici depuis six jours pour le nourrir & l'élever par pure charité, étant abandonné de pere & de mere.

Elle dit un jour à M. Arnauld son frere, & à M. Bouilli: „ Je ne puis perdre la con-
„ fiance en la Providence de Dieu, j'en ai
„ trop de temoignages. Il me falloit un
„ jour cens écus pour la ferme du petit
„ Port-Royal, deux cens pour Gif, cin-
„ quan-

I. RELAT. „ quante pour une autre chose & deux cens „ livres pour le boucher. Je n'en avois „ point; j'ai été prier Dieu dans notre cham- „ bre, & lui en demander; & après ma „ priere, une Dame veuve qui est ceans, „ m'est venue dire qu'elle avoit changé de „ dessein touchant deux mille trois cens „ livres qu'elle avoit; & qu'au lieu qu'elle „ vouloit les garder, elle avoit eu pensée „ depuis le matin de me les donner, pour „ les employer aux necessités presentes. Et „ après cela je ne demanderois pas l'aumô- „ ne à Dieu? si ferai certes, & non aux „ hommes."

Mon cousin de Luzanci lui ayant dit un jour qu'il lui étoit mort un bœuf au petit Port-Royal & ici une cavalle le même jour, elle lui repondit en riant: *Les biens nous viennent de tous côtés.*

XXIX. Dieu lui donne des lumieres extraordinaires.

Un jour elle me dit en riant: „J'ai eu „ en ma vie des imaginations qui se sont „ rencontrées très veritables & dont je de- „ meurai toute étonnée. Je m'imaginai un „ jour que feue ma Mere, quoiqu'elle fût „ fort bonne, avoit neanmoins besoin de „ faire un renouvellement de vie par une „ Confession generale (car je ne connoissois „ pas alors la penitence comme M. de S. „ Cyran me l'a fait connoître depuis) & „ de se mettre sous la conduite de quelque „ homme de Dieu qui servît à la rendre „ plus chretienne & plus detachée. Aussi- „ tôt je me mis en prieres pour elle, & „ demandai à Dieu qu'il lui fît cette gra- „ ce; & je fus toute étonnée que deux jours „ après, je reçus d'elle une Lettre par la-

„ quelle

„ quelle elle me mandoit que Dieu lui avoit I. RELAT.
„ mis au cœur de faire une Confession ge-
„ nerale entre les mains de quelque servi-
„ teur de Dieu, & me prioit de lui en en-
„ seigner un, parce qu'elle n'en connoissoit
„ point. Je lui enseignai le Pere Eustache
„ de S. Paul Feuillant à qui elle s'addressa,
„ & qu'elle consulta depuis dans tous ses
„ besoins.

„ Un autre fois que je priois Dieu pour
„ mon frere d'Andilly, & pour ma sœur
„ le Maître, & que je souhaitois de les voir
„ retirés du monde, quoiqu'ils fussent tous
„ deux mariés, je m'imaginai en songe que
„ je les voyois tous deux venir à Port-Royal
„ des Champs où j'étois, & que mon frere
„ avoit derriere lui ma sœur, sur le même
„ cheval où il étoit monté. Et vous voyez
„ que l'un & l'autre sont venus depuis en
„ cette maison, pour y vivre & y mourir.

„ J'ai prié aussi Dieu souvent pour vous
„ & pour mes neveux vos freres, & je m'i-
„ maginois les voir se retirer du monde, &
„ j'ai vu mon imagination accomplie."

Elle me dit en une autre occasion, qu'avant qu'elle eût jamais oui parler des sentimens de S. Augustin touchant la grace, il y a environ vingt-cinq ans, elle avoit dressé une Oraison françoise de vingt lignes, que toutes les petites Filles savoient par cœur, qui étoit toute conforme à la doctrine de S. Augustin: que toutes les ames Religieuses & les personnes d'oraison, si elles n'étoient prevenues d'ailleurs, avoient tous ces sentimens dans le cœur, & qu'ils étoient encore plus vrais dans la pratique que dans la theorie.

I. RELAT. Voici cette Oraison qu'elle fit l'année 1632. au mois de Septembre, étant Maîtresse des Enfans, ensuite d'une retraite qu'elle avoit accoutumé de faire tous les ans vers la Fête de la Sainte Vierge, jour de sa naissance.

„ O Dieu éternel, vive source de tout „ être, & soutien de toute vie, je viens à „ vous comme à mon origine & derniere „ fin, pour trouver en vous ce qui me man- „ que, qui est la force de vous rendre ce „ que je dois. Bonté infinie, regardez vo- „ tre ouvrage, qui sans votre grace est tout „ imparfait & miserable. Donnez-la moi „ par les merites de votre Fils mon Sau- „ veur Jesus-Christ; unissez mon esprit au „ sien, afin que je repare le crime d'Adam, „ en vous rendant les devoirs qu'il vous a „ deniés; & que dans cette divine union, „ je vous aime, je vous adore, & accom- „ plisse à jamais votre très sainte volonté. „ Separez-moi d'Adam, de sa vie & de ses „ voies, & que je sois inseparablement „ unie à Jesus mon Sauveur, que vous m'a- „ vez donné pour vie & pour voie."

XXX. Ses pensées sur la Bulle contre les V. Propositions.

Le 2. Juillet 1653. jour de la Visitation de la Sainte Vierge, M. Arnauld frere de la Mere Angelique reçut les nouvelles de la Censure faite à Rome des cinq Propositions (attribuées à M. Jansenius) & il les lui vint dire aussitôt. Elle ne fut point surprise, mais levant les yeux au Ciel, elle lui dit: „ Voyez-vous, mon frere, Dieu nous veut „ humilier. Si nos amis qui sont allés à „ Rome pour defendre la grace efficace du „ Fils de Dieu & la doctrine de S. Augu- „ stin, avoient empêché les Molinistes de „ la

,, la blesser par une Bulle, il nous eût été ,, bien difficile de ne nous en pas élever, ,, & de ne pas attribuer à la force des Ecrits ,, & à la suffisance & la generosité des per- ,, sonnes, la gloire qui ne seroit due qu'à ,, la Providence de Dieu & à la puissance ,, de la verité même. Il nous montre main- ,, tenant que nous sommes des serviteurs ,, inutiles, que c'est à lui seul à defendre sa ,, cause, & que s'il n'employe sa même ,, grace invisible daus les cœurs de quel- ,, ques-uns, & sa protection visible sur les ,, personnes de quelques autres, il est diffi- ,, cile que sa verité ne reçoive quelque ta- ,, che, & que la doctrine de S. Augustin ,, qui a été reçue jusqu'à present comme ,, celle de l'Eglise, ne perde peu à peu une ,, partie de son autorité dans l'esprit de la ,, Cour, & dans celui de plusieurs autres ,, personnes."

Ensuite de cette parole M. Arnauld lui dit plusieurs choses durant un assez long-tems. La Mere cependant demeuroit dans un profond silence & paroissoit toute recueillie en Dieu. Enfin elle prit la parole & lui dit: ,, Il faut que je vous dise une ,, pensée qui me vient de venir dans l'es- ,, prit; c'est qu'il me semble que notre sie- ,, cle n'étoit pas digne de voir un aussi ,, grand miracle qu'auroit été celui que cinq ,, particuliers * envoyés à Rome, (qui ,, bien que pieux & zelés pour la verité, ,, ne sont pas des Saints qui fassent des mi- ,, racles,) eussent pu eux seuls être assez

 ,, puis-

* M. de Lalane, le Pere des Marres, M. de Saint-Amour, M. Manessier & M. Angran.

I. RELAT. ,, puissans pour resister à toutes les intrigues ,, & les cabales des Molinistes, à toutes ,, les poursuites de M. Hallier *, à toutes ,, les Lettres de la Reine, & à toute la ,, corruption de la Cour de Rome. Il ne ,, faut pourtant pas perdre courage. L'orgueil des ennemis passera jusqu'à l'insolence. Ils n'étoient pas encore assez superbes, ni nous assez humbles. Dieu a ,, assez de voies pour les rabattre. Cependant il nous faut tenir prêts à souffrir & ,, prendre les choses au pis. L'humble souffrance est un des plus forts moyens pour defendre la verité, parce que la verité est sainte, & la patience chretienne est sainte. "

Quand je fus revenu du petit Port-Royal où j'étois allé, elle me fit appeller au Parloir, où étoit M. Arnauld & mon frere de Saci. Et m'ayant dit la nouvelle je fus fort surpris, & je lui dis : Vous aviez bien raison, ma Mere, de me dire il y a huit jours que cette audience qu'on avoit donnée à M. l'Abbé de Valcroissant (de Lalane) & au Pere des Marres, pouvoit être une fourberie, & qu'on vouloit se jouer d'eux, & pouvoir dire qu'on ne les a condamnés qu'après les avoir entendus, quoique la condamnation fût faite peut-être dès auparavant, *deridetur justi simplicitas*. ,, Il est vrai, me dit-elle, ,, mais nous ne devons pas pourtant quitter ,, notre simplicité pour leurs finesses. La ,, grace du Fils de Dieu a été toujours attaquée par des hypocrites & par des fourbes, & defendue par des hommes simples ,, &

* Deputé des Molinistes à Rome.

,, & sinceres. Prions, pleurons & gemis- I. RELAT.
,, sons Les larmes feront plus que les plu-
,, mes & les Ecrits. Car les Ecrits ne sont
,, point entendus des hommes, & les lar-
,, mes le feront de Dieu. "

Je lui dis ensuite que nous étions à la veille de voir l'effet de deux predictions, dont l'une avoit été d'une sainte Fille que Mademoiselle Poulaillon avoit fait venir à Paris, pour instruire des Filles du Refuge, & que M. Singlin avoit connue alors. Que cette Fille lui avoit dit (vers 1633.) qu'il s'éleveroit une grande persecution pour la verité Ecclesiastique, & que plusieurs devots l'abandonneroient. M. Singlin lui ayant demandé au sujet d'un fameux Directeur d'alors *, s'il ne defendroit pas la verité, car il l'estimoit fort en ce tems-là, elle lui dit: *Tant s'en faut, il sera du nombre des persecuteurs.* Cette bonne Fille vint voir M. Singlin à Port-Royal quand elle partit de Paris, il y a environ quatorze ans. Il m'a dit qu'elle étoit si humble & si remplie de l'esprit de Dieu, que lui ayant dit que c'étoit une chose très utile de faire un renouvellement une fois en sa vie, d'entrer en l'état humble d'un penitent, & d'être separée quelque temps de l'Eucharistie, pour satisfaire à Dieu par cette humiliation pour des fautes qu'on peut avoir commises envers un mystere si auguste, par tant de Communions faites par coutume & avec negligence, elle fut aussitôt touchée de ce desir, quoiqu'elle eût toujours vêcu très innocem-

 ment

* M. Vincent de Paul Instituteur des Prêtres de la Mission.

I. Relat ment & très saintement ; & elle le poursuivit ensuite, afin qu'il la mît quelque tems en cet état de penitence, ce qu'il ne put lui refuser.

L'autre prediction étoit, que feu M. l'Evêque de Bazas *, étant ici dans la chambre de l'Abbesse qui est celle de S. Bernard, où nous étions avec lui, il nous dit qu'un grand homme de Dieu lui avoit dit qu'il s'éleveroit une violente persecution dans l'Eglise pour la verité Ecclesiastique. Il nous dit cela en 1643. environ deux mois après la mort de M. de Saint Cyran, avant toutes les persecutions des Jesuites. Je ne sai si c'étoit M. Gault Evêque de Marseille son ami intime lequel est mort en odeur de sainteté, & qui dit à M. Pallu Medecin de Paris, originaire de Tours comme lui & son cousin proche, que le Livre de M. d'Ypres qu'il avoit lu, ne contenoit que la doctrine de S. Augustin, mais que neanmoins ce Livre feroit grand bruit dans l'Eglise, & seroit horriblement attaqué: je le sai de sa propre bouche.

En racontant ces deux predictions à la Mere & lui disant qu'il me sembloit, si j'avois bonne memoire, qu'on m'avoit marqué qu'il pourroit même y avoir du sang repandu, une Sœur qui étoit presente s'écria: *Du sang repandu, ma Mere ! Quoi ! On nous tueroit nos Peres ? cela seroit bien affligeant.* La Mere se mit à rire, & lui dit : „ Mais, ma Sœur, je ne sai pourquoi „ vous trouvez cela si fâcheux, car il faut „ toujours mourir ; & pour moi j'aimerois „ mieux

* [M. Henri Litolphi Maroni.]

„ mieux mourir à genoux, & en un mo- I. Relat.
„ ment d'un coup d'épée qui me trancheroit la tête, que d'être long-tems à languir & à râler dans un lit sans savoir ce que l'on fait: on meurt bien plus nettement de l'autre maniere." Sur quoi je lui dis: „ Ma Mere, la resistance & l'exil de sept ans de S. Thomas Archevêque de Cantorberi n'avoit rien fait pour la liberté de l'Eglise qu'il defendoit, & qui étoit abandonnée de tous les Evêques d'Angleterre ses Confreres & abbatue par le Roi; mais le sang de ce genereux Prelat repandu pour elle, la retablit. Qui sçait si la grace du Fils de Dieu & la doctrine de S. Augustin qui est celle de l'Eglise, ne doit point être conservée aussi par quelque sang versé pour la même grace." Et comme je lui dis que pour elle elle n'avoit presque rien à craindre, & que quand nous prendrions les choses au pis, ils ne pouvoient au plus que la releguer dans quelque Monastere fort éloigné, elle nous dit: „ Qu'ils le fassent quand ils le voudront, j'y suis deja toute preparée; j'ai toujours demandé à Dieu qu'il me retirât sur la fin de mes jours dans une cellule: c'en seroit-là le veritable moyen. Je porterois avec moi des lunettes & des lancettes, les unes pour lire, les autres pour secourir des malades qui auroient besoin d'être saignées. Les unes seroient pour la verité, & les autres pour la charité. Du reste je me tiendrois dans un profond silence, & ils seroient bien trompés à la Cour s'ils s'imaginent que je dogmatiserois: car je ne parlerois

I. RELAT. „ qu'à Dieu, & je jouirois d'un parfait
„ repos."

Je lui dis quelque tems après, que j'avois toujours trouvé une consolation particuliere en relisant la persecution cruelle qu'on fit à Sainte Therese qui fut mise comme en prison dans un Monastere, qui vit ses Religieux chassés & fouettés, & se vit decriée comme une Demoniaque & une mechante, noircie par des Informations, interrogée sur des points de foi par des Officiers de l'Inquisition, & tout cela par des Religieux & des personnes devotes, par le Nonce du Pape & plusieurs Prelats. Sur quoi elle nous dit :
„ C'étoit un sujet de joie à Sainte Therese
„ de souffrir tous ces maux, la seule inno-
„ cence de son Ordre étant fletrie & per-
„ secutée; mais ici c'est la verité qui souf-
„ fre, & nous ne souffrons qu'à cause d'elle.
„ Car si nos amis l'avoient abandonnée,
„ ou l'abandonnoient presentement, ils joui-
„ roient d'un parfait repos, & nous avec
„ eux. C'est un sujet de douleur de voir
„ que la grace efficace du Fils de Dieu soit
„ ruinée, & qu'on la veuille rendre esclave
„ de la liberté de l'homme. Mais comme
„ nous avons sujet d'être plus tristes que
„ Sainte Therese, nous avons aussi sujet de
„ nous rejouir comme elle, en souffrant
„ injustement, & d'esperer encore plus qu'el-
„ le que Dieu nous assistera, parce que
„ l'honneur de la verité lui est encore plus
„ precieux que celui de ses servantes."

Le lendemain Mercredi 3. de Juillet elle nous dit. „ J'ai un sujet de joie dans cette
„ affaire qui m'est tout particulier, qui est
„ que

„ que s'il s'éleve une persecution contre no- I. RELAT.
„ tre Monastere, je suis assurée d'y avoir
„ la meilleure part. Car je n'espere point
„ que Dieu me fasse du bien en l'autre mon-
„ de, s'il ne me fait du mal en celui-ci." XXXI.

Le Dimanche 6. du même mois où l'on Suite du même sujet.
celebroit notre Dedicace, elle nous dit:
„ Plus je considere cette affaire devant Dieu,
„ plus j'espere de sa misericorde. Les Je-
„ suites & la Cour ont beau faire, la veri-
„ té ne perira point. Nous sommes expo-
„ sées à leurs injures & à leur violences,
„ parce que nous sommes gouvernées par
„ les defenseurs de la grace du Fils de Dieu,
„ comme Sainte Eustoquie & sa mere Pau-
„ le & les Religieuses leurs compagnes,
„ avec les serviteurs de Dieu du Monaste-
„ re de Bethleem, qui étoient gouvernés
„ par le Prêtre Jerôme defenseur de la gra-
„ ce contre les Religieux Pelagiens, furent
„ exposés à la cruauté de ces Moines qui
„ brulerent les logemens du Monastere,
„ tuerent & estropierent diverses personnes.
„ Pour moi je me consolerois aisément
„ quand je leur verrois brûler notre nou-
„ veau Dortoir, qui ne fait que d'être ache-
„ vé; car, voyez-vous, tout ce qui n'est
„ point peché ne m'afflige que fort peu."

Mais sur ce qu'elle temoignoit n'apprehender aucune persecution pour le present, ensuite de cette Bulle, je lui repondis: Mais, ma Mere, qui peut arrêter des gens qui dès 1643. & 1644. lorsqu'il ne s'agissoit que du Livre *de la frequente Communion*, approuvé par tant de Docteurs & de Prelats, ont poursuivi à la Cour durant

I. RELAT. trois mois pour qu'on mît Monsieur Arnauld à la Bastille, ainsi que le Cardinal Mazarin l'a dit depuis hautement, protestant que cette violence lui avoit paru honteuse & qu'il l'avoit empêchée; & qui ont demandé depuis peu par des Ecrits imprimés & adressés à la Reine, qu'elle le fît mourir avec tous ses fauteurs sur des échaffaux? Que ne demanderont-ils point en cette rencontre, ayant le pretexte d'une Bulle? „ Ils „ demanderont tout, dit-elle, & il est certain que les hommes ne les sauroient arrêter; mais Dieu le peut faire. Et il „ arrive quelquefois, que lorsque les personnes sont élevées au plus haut point „ d'insolence, Dieu ouvre à leurs pieds un „ precipice où il les fait tomber; & que „ lorsque ses serviteurs se croient accablés „ & perdus, ils sont sauvés. Les Jesuites „ feront croire à la Reine qu'ils ont obtenu du Pape tout ce qu'ils demandoient, „ quoique tout cela soit très faux; la censure ne touchant point au sens particulier „ & catholique, selon lequel seul les Docteurs envoyés à Rome ont declaré qu'ils „ soutiennent les Propositions comme de „ S. Augustin & de l'Eglise. Mais la verité peu à peu devoloppera ces nuages, „ dont on la veut obscurcir. Il faut laisser agir Dieu. Il ne fait jamais de plus „ grandes graces que dans les plus grandes „ extremités. Et quand le devons-nous „ plus esperer que pour la verité de sa grace même, qui est si éloignée de nous forcer par son efficace & de nous empêcher „ d'être libres (comme on le veut faire

„ croire

,, croire maintenant,) que nous ne faisons I. RELAT.
,, jamais rien avec moins de contrainte,
,, avec plus de liberté, plus de joie, plus
,, de plaisir & plus d'étendue de volonté,
,, que ce que nous faisons par le mouve-
,, ment du S. Esprit, qui en nous ravissant
,, le cœur, ne nous fait qu'une douce vio-
,, lence."

Le lendemain 7. de Juillet, elle nous entretint fort au Parloir où j'étois avec M. Arnauld & M. Retard Curé de Magni, & sur ce que je lui disois que les plus grands & les plus saints Papes avoient tous été disciples de S. Augustin touchant la grace, & avoient parlé aussi fortement que lui: mais que son Pere S. Bernard avoit parlé même plus fortement, elle nous dit: ,, Si j'étois en votre
,, place, je ferois voir à toute la France
,, les sentimens de ces Papes en françois
,, touchant la grace, & le Traité de notre
,, Pere S. Bernard de la grace & du libre
,, arbitre, puisque vous dites qu'il est tra-
,, duit, & ceux des autres Saints & Sain-
,, tes qui sont conformes à la doctrine de
,, S. Augustin. Voilà de quoi le monde a
,, besoin, de voir parler les Papes, les
,, Saints & les Saintes, selon la doctrine
,, du S. Esprit & de l'Eglise. C'est là le
,, meilleur moyen de desabuser le mon-
,, de."

Mais lui ayant marqué entre autres Papes le grand S. Gregoire, je lui rapportai un discours de ce saint Pape que je traduisis en françois l'après-dinée même, & le lui envoyai. C'est du Livre IX. Lettre 39. à Theotiste, sur ce qu'un Gouverneur d'A-

I. RELAT. frique nommé Innocent lui ayant demandé de ses Ecrits, il lui écrivit ; „ Si vous desirez d'être rassasié d'une nourriture delicieuse, lisez les Opuscules de S. Augustin originaire de votre Province, & ne recherchez pas mes Ecrits qui ne sont que du son, en comparaison des siens, qui sont la pure fleur de farine. " Elle admira l'humilité de ce saint Pape, qui, dit-elle, lui a acquis le nom de Grand, étant jointe avec une si haute science & une si sublime dignité ; & elle ajouta aussitôt : „ Je ne puis croire que la doctrine de S. Augustin laquelle le plus grand & le plus celebre des Papes depuis les Apôtres a goûtée & cherie comme la plus pure fleur du froment de l'Eglise, devienne du son en notre siecle, parce qu'elle aura passé par le moulin des Molinistes, mais plutôt que le son de Molina demeurera du son, & ne sera que pour les bêtes & les hommes sensuels & interessés. "

Le 23. Juillet, ayant reçu la Lettre excellente du Pere Petit de l'Oratoire qui étoit à Rome, où il mandoit à M. Tagnier Docteur, que le Pape avoit declaré au Cardinal Pimantel d'Espagne Jacobin & Archevêque de Tolede, au General des Jacobins, aux Consulteurs, dès le tems qu'il les commit pour cette affaire, à nos Docteurs avant qu'ils partissent, à M. Hallier lui-même, & à l'Ambassadeur de France (le Bailli de Valençai) qu'il n'avoit eu aucune intention de toucher à la doctrine de S. Augustin, ni à la verité de la grace efficace par elle-même, necessaire à toute bonne

ne œuvre *, ce qui nous rejouit extrêmement ; je l'allai trouver & lui lus la Lettre. Elle en loua Dieu & nous dit „ qu'il „ nous avoit traités comme ses enfans, en „ nous humiliant d'abord pour nous relever „ après, & les Molinistes comme ses ad„ versaires en les laissant s'élever d'abord „ pour les humilier ensuite. " Et une Sœur qui étoit presente ajouta, que nous avions été effrayés d'abord comme dans les visions des bons Anges, puis consolés ; & qu'eux au contraire avoient été flattés & rejouis d'abord, comme dans les visions des mauvais, puis effrayés & troublés.

La Mere nous dit ensuite : „ Amendons„ nous, amendons-nous. C'est-là le vrai „ moyen de rendre la verité victorieuse de „ ses ennemis. " Et quand elle vit que ce Pere de l'Oratoire nous conseilloit par sa Lettre de recevoir cette Constitution du Pape avec respect & soumission, comme on avoit fait à Rome, quoiqu'il marquât lui-même par sa Lettre les nullités essentielles dont elle étoit pleine, elle loua Dieu de ce que son esprit avoit tellement conduit M. Singlin qui avoit parlé pour nous tous, & soutenu tout seul cet orage, qu'il avoit suivi le mouvement de tous les amis de la verité repandus en France & en Italie, & qu'on avoit vu qu'il étoit éclairé de l'esprit de la verité & de l'humilité, puisque cet es-

* [M. de Valençai dit publiquement en presence du Pere Petit & de plusieurs autres ce que le Pape lui avoit dit, & qu'il l'avoit écrit à la Reine, au Cardinal Mazarin & à M. le Comte de Brienne Secretaire d'Etat]

I. Relat. prit qui n'est qu'un, avoit été le même en tant de serviteurs & de servantes de Dieu. Et je trouvai le même jour que cette pensée de la Mere avoit été celle de S. Leon Pape, qui écrivant de Rome à deux Prêtres nommés Marcien & Fauste qui étoient à Constantinople, leur dit: * „ On ne peut „ douter que Dieu ne soit auteur des bon- „ nes œuvres & des actions spirituelles, „ puisqu'il fait agir par son assistance ceux „ qu'il anime par son esprit. Nous avons „ vu depuis peu une preuve bien claire de „ cette verité par notre propre experience, „ puisqu'encore que nous fussions separés „ les uns des autres par un si long espace „ de regions & de pays, nos cœurs nean- „ moins n'ont pris qu'un même conseil, & „ ce que vous desiriez de nous s'est trouvé „ fait au même tems que vous nous envo- „ yiez vos Lettres."

XXXII. Remarques sur l'année 1653.

La Mere passa tout l'hiver de cette année 1653. à Port-Royal des Champs, & elle fit bâtir la moitié des cellules du Dortoir qui restoient à faire. Elle n'avoit commerce de pieté qu'avec la Reine de Pologne, à qui elle servoit beaucoup par la benediction que Dieu donnoit à ses Lettres. Elle me montra une de celles de cette Princesse

* *Bonorum operum & spiritualium studiorum Deum autorem esse non dubium est, qui quorum incitat mentes, adjuvat actiones: quod nobis præsenti experimento evidenter apparuit. Siquidem inter discretarum spatia longinqua regionum, unum sumpserunt corda nostra consilium, ut quod à nobis desiderabatis, eo vobis tempore, quo Epistolæ vestræ mittebantur, occurrerit.*

cesse qui lui temoignoit le grand fruit qu'-elle en tiroit. * I. Relat. * Ci-après n. 37.

Au mois de Novembre ou Decembre, elle établit ma Sœur Marie Dorothée de l'Incarnation (le Conte) Prieure en cette Maison, & ma cousine germaine sa niece, Sœur Angelique de S. Jean, Souprieure.

LXXXIII. Ses liaisons avec l'Abbaye de Gif.

Le 15. Avril 1654. elle me fit part de la joie qu'elle avoit de ce que l'Abbesse de Gif (Madame de Morant) avoit obtenu le Brevet de sa demission de son Abbaye pour la remettre entre les mains de la Prieure qui étoit bonne Fille quoique Normande, & que la Mere aimoit. Elle lui envoya sur le champ deux cens écus pour avoir les Bulles de cette nouvelle Abbesse, qui étoit fort fâchée de se voir dans cette dignité, quoiqu'elle en fût très digne & qu'elle eût été élue par toutes les Sœurs avant que le Roi l'eût nommée. Cette jeune Abbesse demise, qui avoit été Religieuse au Tresor, avoit été pourvue de l'Abbaye de Gif à la nomination du Roi par le credit de M. de Leuville, & de feu M. le Garde des Sceaux, de Châteauneuf.

Ce fut par l'entremise de la Mere Angelique que Dieu convertit cette Abbesse, qui la vint voir à Paris pendant la guerre †. Elle lui parla d'une telle sorte que cette Fille qui n'avoit que vingt-deux ans, resolut dès lors de se defaire de son Abbaye, & même ne voulut pas être benîte comme sont les au-

† Voyez la XII. Relation de la I. Partie, n. 26.

I. RELAT. autres Abbesses. Mais elle laissa la conduite de cette affaire à sa bonne Mere de Port-Royal, & de sa part elle la traita si secretement, que la Prieure n'en sut rien jusqu'à ce que les Bulles lui fussent signifiées. Ensuite de quoi l'Abbesse vint à Port-Royal de Paris, où elle demanda d'entrer au Noviciat, comme on le fit, l'ayant habillée de blanc.

XXXIV. Dispositions de la M. Ang. sur la persecution.

Le Mardi après le second Dimanche de Pâques, 21. Avril 1654. elle me parla avec grande douleur de la Lettre des Evêques de l'Assemblée que Messieurs de Sens & de Commenge avoient signée, étant blessée de l'injustice & de la fausseté avec lesquelles on nous attribuoit, sous ces mots *à Clericis numero paucis*, ce qui avoit été fait par les seuls quatre Evêques qui avoient fait des Mandemens ou Lettres Pastorales pour S. Augustin; savoir M. d'Angers le premier, M. de Sens le second, M. de Commenge le troisieme, & M. de Beauvais le quatrieme. Mais pour se tirer du pair, au lieu de mettre *ab Episcopis numero paucis*, ils ont mis *Clericis*, lorsqu'eux seuls avoient écrit & publié ces quatre Mandemens avant l'Assemblée, sans qu'aucun Ecclesiastique, disciple de S. Augustin, eût écrit une ligne sur ce sujet. Elle ne pouvoit souffrir étant juste & genereuse au dernier point, qu'ils rejettassent sur nous ce qu'ils devoient prendre sur eux, puisque même eux seuls nous avoient fait venir à Paris pour les servir, & que l'Assemblée n'étoit faite que contre M. de Sens, contre lequel le Pape avoit même envoyé un Bref. „ Cependant, dit-

„ elle,

„ elle, il faut nous humilier sous eux, & l. RELAT.
„ baiser ces mains amies qui nous mettent
„ le poignard dans le sein, & nous expo-
„ sent à toutes les violences des Jesuites.
„ Car voyez-vous, cette Lettre en servi-
„ ra de pretexte, les personnes y étant de-
„ signées comme si elles étoient heretiques.
„ Dieu nous a bien aidées de ce que mon
„ frere l'Evêque d'Angers n'a point de part
„ à cette miserable Lettre. Il a été bien
„ sage de ne point venir.

„ La violence que la Cour a faite depuis
„ peu à M. le Curé de S. Paul * en le chas- * M. Mazure.
„ sant de Paris, & l'envoyant par un Exemt
„ des Gardes, Samedi passé, à quelque
„ lieu écarté de la campagne, enflera bien
„ encore le cœur des Jesuites, qui voyent
„ que le Roi aussi bien que tous ses Mi-
„ nistres étant surpris se rendent les mini-
„ stres de leurs passions. Et c'est un ju-
„ gement de Dieu, qu'après que ces Evê-
„ ques viennent de travailler pour eux dans
„ cette Assemblée contre un Evêque leur
„ Confrere, trois jours après ces Peres
„ veulent abbatre toute l'autorité Pastorale
„ & Episcopale, en prêchant, comme a
„ fait le Pere de Lingendes dans S. Paul,
„ qu'un Paroissien n'est point obligé de se
„ confesser à son Curé, ni à Pâques, ni
„ même à la mort. M. le Curé de S. Paul
„ s'est addressé aux Evêques, qui ont pris
„ fait & cause pour lui. Et les Jesuites qui
„ peuvent tout à la Cour par leur Pere
„ Annat Confesseur du Roi, les foulent
„ aussitôt aux pieds; voyant bien que les
„ Prelats Courtisans ne sont pas dignes de

„ leurs

I. RELAT. ,, leurs respects, parce qu'ils sont esclaves ,, de la Cour, où eux Jesuites sont maîtres.

,, Pour nous, nous defendons par tout ,, l'autorité Episcopale. Je me suis tirée ,, de la jurisdiction des Moines, pour me ,, soumettre & soumettre les autres Religieuses mes amies, comme le Lys, à celle ,, des Evêques. Vous les avez tous defendus depuis dix ans, & ce sont eux qui ,, nous font la guerre. J'ai appris il n'y a que ,, quatre jours que M. Perochel Evêque de ,, Boulogne a mandé à M. Ferret Curé de S. ,, Nicolas du Chardonnet, qu'il ne pouvoit ,, souffrir qu'il eût mis ici la Sœur Marie ,, Angelique Magdeleine Religieuse de l'Annonciade de Boulogne, sur ce que Gif ,, & Chanteloup l'avoient refusée; & il ,, dit qu'il croit que Port-Royal qui ,, prêche par tout l'obéissance aux Evêques, ,, obéira à son ordre, & renvoyera cette ,, Fille *. Voilà la monnoye dont il me ,, paye après que j'ai tant travaillé pour lui ,, soumettre ses Religieuses †. Il faut s'humilier, & agréer ces humiliations qui ,, nous viennent de la part de ceux qui nous ,, devroient proteger.

,, Pour moi je ne crois pas que la persecution m'épargne. M. de Langres m'appelloit la premiere Fille de M. de S. Cyran. Les Jesuites m'accusent d'être du ,, der-

* [On la renvoya depuis, en 1656.]

† Dans le Recueil des Lettres de la Mere Angelique, on en voit un grand nombre au sujet de ces Annonciades.

„ dernier secret, s'imaginant qu'il y en a I. RELAT.
„ quelqu'un entre nous, dont M. Singlin,
„ mon frere, vous & moi sommes les fi-
„ deles depositaires. Ils croient que cette
„ Maison où ils savent que j'ai beaucoup
„ d'autorité, sert beaucoup au parti. C'est
„ une merveille s'ils m'y laissent achever
„ ma vie. Je me prepare à aller passer
„ quelques années hors de Port-Royal, en
„ quelque Monastere gouverné par les Je-
„ suites, & à y garder un profond silence.
„ Rien ne m'y sera fâcheux, comme de les
„ voir me venir parler pour me detromper:
„ mais je ne leur repondrai autre chose,
„ sinon qu'il y a quarante ans & plus, en-
„ suite de ma conversion, que je demandai
„ à Dieu plusieurs fois, que s'il ne me per-
„ mettoit pas de me defaire de mon Ab-
„ baye, comme je le souhaitois avec pas-
„ sion, au moins il m'accordât la grace de
„ passer les dernieres années de ma vie dans
„ un lieu inconnu où l'on ne m'estimât
„ point comme on faisoit ici, & où l'on
„ ne m'aimât point, afin d'imiter Jesus-
„ Christ qui a été abandonné en sa mort,
„ & que je benissois Dieu de voir que par
„ leur moyen il me donnoit alors l'accom-
„ plissement de mon desir.

„ J'espere, mon neveu, qu'il me donne-
„ ra celui-là, parce qu'il m'en a donné un
„ autre, qui étoit de retourner en ce desert,
„ comme je vous l'avois temoigné plusieurs
„ fois à vous même plus de cinq ans avant
„ notre retour en ce lieu.

„ Au reste, je crois que la persecution
„ cessera peu de tems après ma mort. Au-

„ tre-

I. Relat. ,, trefois en lisant celle de quelques Saints ,, qui avoient souffert le martyre sur la fin ,, d'une persecution, j'étois émue de tendresse & de compassion pour eux de ce ,, qu'ils n'avoient pu arriver jusqu'à la paix ,, de l'Eglise qui étoit si proche : mais alors ,, je ne songeois pas à moi, comme j'y songe à present.

* Le Pere Colombeau.

,, Un Jesuite * très bon & très simple, ,, ami d'une de nos Sœurs, (appellée Marie de S. François, Religieuse du Paraclet, qui est ceans depuis trente ans,) ,, lui a predit plusieurs choses qui se sont ,, trouvées très vraies ; comme, sur une ,, grande maladie que j'eus, il lui dit que ,, je n'en mourrois pas, & que j'irois jusqu'à soixante & dix ans. J'en ai deja ,, soixante & trois **: Il lui predit que ma ,, Sœur Marie-Claire mourroit la premiere ,, de nos Sœurs, ainsi qu'il est arrivé ; & ,, à elle, qu'elle souffriroit une espece de ,, martyre, ce qui est encore à venir †.

,, Tout ce que je dis dans la pensée d'être ,, bannie & chassée de Port-Royal, n'est ,, point par esprit de prophetie, mais par ,, raisonnement. Il faut souffrir pour la ,, grace. Elle ne perira point. Cette exhortation de feue notre sainte Mere ‡, ,, faite

‡ Mad. Arnauld.

** Elle mourut en effet âgée de soixante & dix ans, comme on l'a vu à la fin de la XIII. Relation de la I. Partie.

† Cette Religieuse qui se nommoit Grimoult mourut le 13. Juin 1655. n'ayant de regret que de n'avoir pas eu une maladie plus longue & plus douloureuse que la sienne, dit le Necrologe, où l'on peut voir son éloge.

„ faite à l'article de la mort à mon frere le I. RELAT.
„ Docteur, de defendre la verité jusqu'au
„ martyre, veut dire quelque chose de plus
„ ce me semble que la persecution qu'on
„ lui a faite sur son Livre *de la frequente*
„ *Communion.*"

Je lui demandai si M. de Genêve son bon Pere ne lui avoit rien dit sur ce sujet, elle me repondit que *non*, & ajouta : „ Ce saint
„ Evêque m'étant venu voir une fois à Mau-
„ buisson, lorsqu'il fut retourné à Paris,
„ m'offrit à Dieu, & m'écrivit ensuite une
„ Lettre que j'ai long-tems gardée, où il
„ y avoit ces mêmes mots : *Je crois vous*
„ *pouvoir assurer de la part de Dieu qu'il se*
„ *servira de vous pour des choses importan-*
„ *tes, & d'une façon extraordinaire, &*
„ *que vous avez sujet d'adorer avec une pro-*
„ *fonde humilité les ordres de son admirable*
„ *Providence.* Cela me surprit & me con-
„ fondit. J'oubliai cela, mais ayant vu
„ combien Dieu a converti d'ames par
„ Port-Royal au dedans & au dehors, &
„ qu'il a joint avec moi les defenseurs de
„ ses saintes verités, j'ai cru que le S. Esprit
„ avoit revelé à mon premier Pere ces éve-
„ nemens si extraordinaires pour une pau-
„ vre Fille comme je suis, auxquels nean-
„ moins je reconnois n'avoir presque aucu-
„ ne part. Mais il se sert quelquefois des
„ plus foibles instrumens pour de grandes
„ choses. Qu'il soit beni à jamais!"

Sur ce que je lui dis qu'en quelque Monastere qu'on la mît, elle trouveroit quelque charité en des Filles Religieuses comme elle, elle me repondit : „ Vous vous trompez,
„ Dieu

I. RELAT. „ Dieu permettra que celles qui me tien-
„ dront enfermée dans leur Maison, croi-
„ ront lui faire un grand sacrifice, que de
„ me traiter très durement, pour se deli-
„ vrer bientôt d'une vieille qu'on leur re-
„ presentera comme infectée d'heresie, com-
„ me dissimulée, hypocrite & malicieuse.
„ Elles pourront s'offenser également & de
„ mes paroles & de mon silence. Et puis
„ les Filles qui sont opposées à la grace, &
„ sont instruites dans l'Ecole du Molinisme,
„ sont dures, inhumaines & cruelles. Je
„ l'ai reconnu par experience. Et sur cela
„ elle m'en nomma une, qu'elle me dit lui
„ avoir parlé comme auroit pu faire un
„ Turc ou un Scythe. La grace, ajouta-
„ t-elle, est humble, & le principe de l'hu-
„ milité, & l'humilité est inseparable de la
„ douceur. La confiance en ses propres
„ forces est presomptueuse, & toute pre-
„ somption est naturellement farouche & se-
„ vere. Nous devons attendre des adver-
„ saires de S. Augustin & de la grace (au-
„ tant qu'il dependra d'eux & du credit
„ qu'ils auront) tout ce que les Catholiques
„ & S. Jerôme entr'autres, avec les Soli-
„ taires & les Vierges qui vivoient sous sa
„ direction dans le Monastere de Bethleem,
„ (image de Port-Royal,) souffrirent des
„ bons Religieux Pelagiens, predecesseurs
„ de ceux qui font encore aujourd'hui la
„ guerre à la grace de Jesus-Christ. Mais
„ notre heure & la puissance des tenebres
„ n'est pas encore venue. Ce sera quand
„ il plaira à notre bon Pere. Cependant
„ je crois qu'on doit travailler maintenant
„ pour

„ pour la verité, & mettre les Ecrits en lieu sûr, afin que quelque jour on les trouve prêts à publier, si Dieu en presente une occasion favorable."

I. RELAT.

XXXV. Calomnie des Jesuites.

Sur la fin de Fevrier 1655. M. Arnauld fit sa premiere Lettre sur l'affaire de M. le Duc de Liancour contre Messieurs de S. Sulpice; & avant qu'elle fût publique, le Pere d'Anjou qui prêchoit le Carême à S. Benoît, dont M. Grenet Docteur de Sorbonne étoit Curé, dit hautement (le 8. Mars) qu'il savoit de science certaine, que les aumônes publiques qu'on avoit recueillies pour les pauvres de Champagne & de Picardie, avoient été employées pour la plus grande partie à entretenir des personnes qui dogmatisoient, & qui étoient ennemis de l'Eglise & de l'Etat. Il vouloit parler des Disciples de S. Augustin; ce que M. Grenet refuta le lendemain en prêchant au lieu du Jesuite. Or cette calomnie blessoit horriblement les Peres de la Mission, dont M. Vincent est Superieur, parce que c'étoit eux qui avoient reçu tout cet argent par les mains de Mademoiselle Viole, qui selon son Regître & le leur, leur avoit mis quatre cens & tant de mille livres entre les mains. M. Arnauld qui étoit à Paris, où j'étois aussi, en écrivit à sa sœur la Mere Angelique, qui lui fit cette reponse que j'ai copiée sur l'original.

„ Gloire à Jesus au très saint Sacrement.

„ Mon très cher Pere. Dieu seul peut „ arrêter la fureur de ces personnes, & „ desa-

RELAT. „ desaveugler le monde. La preoccupation „ de la plûpart des hommes me semble encore plus horrible que les excès des Jesuites, n'étant pas si étrange que des gens aussi passionnés qu'eux dans leurs interêts excedent en toutes manieres. Mais il est bien étrange que les autres les suivent avec un si grand aveuglement, contre toute justice & raison. Et vous verrez qu'enfin M. Grenet leur fera excuse, & que M. Vincent ne s'offensera pas de l'outrage qu'ils lui ont fait, parce que la fin n'a pas été de le decrier, mais ceux qu'il decrie lui-même quoique plus doucement, & dont en effet par un zele sans science, il desire autant la ruine que les autres par une malice toute franche. Ils connoissent très bien le monde & se comportent comme il faut pour se maintenir, ne s'abbattant jamais & poussant jusqu'au bout tous leurs desseins. Dieu leur fasse misericorde & à nous aussi. Je suis bien aise de l'avis de M. le Premier President *, croyant qu'il n'y a rien de plus à propos, & que la Providence de Dieu a permis ce qui est arrivé, afin que l'on fît voir cette instruction si necessaire. Mais je vous supplie, mon très cher Pere, que l'on n'envoye point ici votre Lettre où elle est superflue, & ne sert qu'à faire parler dans un tems où il ne faut que prier. Si Dieu „ nous

* [M. le President de Bellievre étoit d'avis qu'on publiât la Lettre de M. Arnauld, parce que l'excès de MM. de S. Sulpice, qui avoient refusé la Communion à M. de Liancour à cause de son union avec P. R. avoit offensé & scandalisé tout le monde.]

„ nous donnoit un S. Gregoire Pape †, nous „ serions trop heureux. " De P. R. des „ Champs le 12. Mars 1655.

I. RELAT. XXXVI. Liaisons de la M. Angel. avec la Reine de Pologne.

La Mere Angelique me dit un jour au sujet de la Reine de Pologne : „ J'ai tou-„ jours exhorté la Reine de Pologne à fai-„ re des charités Royales sans rien amasser. „ Et quelques-uns de ses amis les trouvant „ trop grandes, & lui conseillant de met-„ tre en reserve quantité d'argent pour l'a-„ venir, elle repondit selon qu'elle me l'a „ écrit : *Je ne veux rien amasser, car quel-„ que peu que j'aie de bien, si je devenois „ veuve j'en aurois toujours assez pour être „ reçue par la Mere Angelique à Port-Ro-„ yal des Champs.* " Sur quoi je lui dis que j'aurois une grande joie si je voyois cette Reine recevoir le voile de Religieuse entre ses mains, & que la soumission de ces Grands au joug de Jesus-Christ est glorieuse à Jesus-Christ, & releve la grandeur de la Religion Chretienne. Elle me repondit : " Je ne sai si nous devons desirer qu'el-„ le soit Religieuse ceans ; car à moins „ qu'une Reine soit toute sainte, il est dif-„ ficile qu'elle ne cause de l'affoiblissement „ & du relâchemenr dans une Maison Re-„ ligieuse. Leur delicatesse est extrême, & „ de plus jo ne vois pas grand lieu d'esperer „ ce miracle en elle ; car les Rois & les „ Reines sont des neants devant Dieu, & „ la vanité de la condition attire plutôt son „ aversion sur eux que son amour. Ils nais-„ sent doublement enfans de sa colere, n'y

† Innocent X. venoit de mourir. Alexandre VII. lui succeda.

I. RELAT. „ ayant presque aucune Princesse en qui „ l'esprit & la grace de Dieu se fasse pa- „ roître. " Surquoi elle me dit que par la grace de Dieu la Reine de Pologne avoit des sentimens de penitence, & qu'elle savoit de certitude que Dieu l'avoit toujours conservée chaste & vierge jusqu'à son mariage, quoiqu'on l'ait decriée par la medisance de la Cour; qu'elle esperoit que Dieu lui feroit misericorde, ayant de l'humilité & de la bonté & aimant la verité. „ Elle reçoit „ mes Lettres, dit-elle, avec joie, & M. „ de Fleury * son Confesseur, m'a écrit „ que tous ceux de sa maison sont ravis „ quand elle en reçoit, parce qu'ils voyent „ ensuite qu'elle agit envers eux plus dou- „ cement, plus moderément & plus chari- „ tablement, qu'elle pardonne les fautes „ qu'on fait envers elle & qu'elle est plus „ devote & plus retenue. C'est ce fruit „ que Dieu tire de mes Lettres pour le sa- „ lut de cette Reine, qui me porte à lui é- „ crire avec une force qui m'étonne quel- „ quefois, & avec la même sincerité qu'à „ nos Sœurs. Le Roi même est très satisfait „ de mes Lettres qu'elle lui lit; & il m'en „ fait des remercîmens par la Reine. Elle „ est fort sobre, elle jeûne exactement, é- „ tant d'ailleurs très foible de corps. Je „ lui ai mandé par l'avis de M. Singlin „ (qu'elle honore au dernier point & qu'el- „ le m'ordonnoit par sa derniere de consul- „ ter pour savoir quelle penitence elle de- „ voit

* Il étoit Docteur de Sorbonne, & avoit approuvé le Livre de Jansenius & celui de la Frequente Communion.

„ voit faire) je lui ai, dis-je, mandé que I. Relat.
„ celle qui lui étoit la plus propre étoit la
„ mortification de l'esprit la plus interieure,
„ la bonté & la charité Royale, l'amour de
„ ses peuples, des pauvres, de la verité de
„ l'Eglise, & l'exercice des bonnes œuvres
„ conformes à ces sentimens tous chretiens.
„ Je lui prêche le pardon des injures, l'a-
„ version de toute vengeance & l'humilia-
„ tion profonde d'une créature quoique
„ Reine envers son Createur, qui est son
„ Dieu & son Roi." *

Milord de Muskry le plus grand Seigneur & le plus riche de tous les Catholiques d'Irlande, homme fort sage & de grande vertu, ayant été reduit par les Heretiques & les Parlementaires d'Angleterre à la derniere ne-

* [Nous avons eu des copies de ces Lettres par Madame d'Aumont, comme on l'a deja remarqué ailleurs. (Tom. I. p. 4.) Un jour un pacquet qu'on envoyoit de Pologne tomba entre les mains de la Mere Angelique qui en fut très fâchée, & elle s'en plaignit à M. de Fleury en ces termes: „ Je vous avoue que j'ai senti de la dou-
„ leur & de la confusion telle que si j'osois je
„ n'écrirois de ma vie à qui que ce fût, pour
„ arrêter le cours de ces niaiseries de Filles:
„ mais il ne faut pas agir par ces mouvemens.
„ Je vous supplie, Monsieur, de me tant obli-
„ ger qu'il n'arrive plus jamais chose semblable,
„ & de procurer plutôt que la Reine brûle ce
„ qui reste. Je vous assure que cela m'ôte
„ toute la liberté que l'extrême bonté de sa Ma-
„ jesté pour moi me donnoit de lui parler dans la
„ simplicité sans aucune reflexion, quand je
„ pense que ces Lettres pourront être vues par
„ d'autres."]

I. RELAT. necessité, après leur avoir toujours resisté en ces dernieres guerres sous les ordres & le service de son Roi legitime *, eut pour toute grace de Cromwel Tyran & Usurpateur d'Angleterre, de tirer d'Irlande cinq mille hommes de guerre, pour servir quelques Rois ou Etats, pourvu que ce ne fût ni en France ni en Espagne. Après avoir été inutilement en Portugal, il vint à Paris au commencement de l'année 1655. & ayant deja quelque connoissance à Port-Royal (par le moyen des deux Messieurs de Callaghan Prêtres de son pays, dont celui qui est vivant a été Precepteur de son Fils,) il fut puissamment assisté par la charité de M. le Duc de Luines, retiré auprès de Port-Royal des Champs, qui lui fournit toute la depense pour se faire honnêtement habiller †, & faire lui quatrieme le voyage de

* Charles I.

† Le Milord de Muskry vint à Paris avec le Milord d'Hamilton où étoient deja Mesdames leurs femmes qui étoient sœurs, & Mesdemoiselles leurs filles. MM. de Port-Royal assisterent les peres & MM. leurs fils. Les Religieuses de Port-Royal se chargerent des deux Dames, & prirent chez elles Mesdemoiselles d'Hamilton & une des Demoiselles de Muskry qu'elles mirent parmi les Pensionnaires. Mademoiselle d'Hamilton l'aînée fut mariée depuis au Comte de Grammont, & il a paru par sa conduite chretienne qu'elle avoit bien profité de l'education qu'on lui avoit donnée. On sait même qu'elle n'a jamais rougi en Cour de passer pour amie de Port-Royal. A l'égard de Mademoiselle sa sœur & de Mademoiselle de Mus-kry

de Pologne, pour offrir au Roi qui avoit I. RELAT.
alors une grande guerre sur les bras, (de la part de Charles Gustave Roi de Suede,) ses armes & celles de ces cinq mille hommes, lesquels il desiroit par là tirer de l'extrême misere & de la desolation de leur pays. Or comme la Reine de Pologne, Marie de Gonzague, venue de France, a demeuré souvent des mois entiers à Port-Royal de Paris, & a conservé pour cette Maison & pour la Mere Angelique Arnauld en particulier, une affection extraordinaire, s'écrivant présentement l'une à l'autre tou-

kry elles ne sortirent de Port-Royal que par les ordres du Roi qui chasserent les Pensionnaires en 1661. La derniere étant retournée en Angleterre avec Madame sa mere, après le retablissement de Charles II. fut mariée à un grand Seigneur qui feignit d'être Catholique pour l'épouser. Elle connut dans la suite qu'il ne l'étoit pas, & cela lui causa une douleur extraordinaire: mais enfin par ses larmes & ses prieres elle obtint de Dieu sa veritable Conversion.

On croit devoir ajouter ici un fait singulier qu'on a oui dire plusieurs fois à Madame la Comtesse de Grammont (l'aînée des Demoiselles d'Hamilton,) & qui regarde Monsieur son mari. Le Roi Louis XIV. chargea le Comte de Grammont son favori de lire le Livre de Jansenius & d'y trouver les V. fameuses Propositions. M. de Grammont s'en excusa d'abord, puis il commença sa lecture, dont le Roi lui demandoit souvent des nouvelles. Enfin il dit à sa Majesté qu'il avoit lu tout le Livre de Jansenius & n'y avoit point trouvé les V. Propositions. Il ajouta que si elles y étoient, il falloit qu'elles y fussent bien *incognito*.

I. RELAT. tes les semaines; la Mere Angelique lui écrivit en faveur de M. de Muskry une Lettre dont elle chargea ce Milord, qui partoit pour la Pologne avec M. de Belings autrefois Secretaire d'Etat du Conseil Souverain d'Irlande.

Quelque tems après la Mere Angelique reçut la Lettre suivante de la Reine de Pologne, qui étoit dattée du mois de Juillet 1655.

„ Ma très chere Mere. Je voulois vous „ proposer la pensée qui m'étoit venue dans „ l'esprit, d'écrire à Rome, pour recevoir „ votre conseil, lorsque j'ai reçu de vos „ nouvelles. J'ai dit à M. de Fleury, com„ me je croyois que la chose se devoit fai„ re, & le tems qui sera par l'occasion de „ l'Ambassade d'obedience que le Roi mon „ Seigneur envoye au Pape. Puisque l'on „ avoit essayé du vivant du dernier de me „ faire passer pour attachée à de mauvaises „ opinions avec quelques personnes de ma „ Maison, l'on pourroit encore bien tenter „ les mêmes choses. Mon pretexte d'écri„ re de ma main au Pape, sera pour l'in„ former de ma foi, & de celle de tout ce „ qui est auprès de moi, & ensuite lui par„ ler de mes amis & amies de France *, „ aux-

* On apprend de l'article que la Mere Angelique de S. Jean a dressé pour cette Reine dans la Necrologe (au 10. Mai) qu'elle écrivit en effet au Pape Alexandre VII. pour justifier Port-Royal des calomnies dont on le chargeoit, & qu'elle marqua entre autres choses, qu'elle y avoit appris les devoirs du Christianisme, & que ce qu'elle avoit de pieté venoit du sejour qu'elle y avoit fait.

„ auxquels si Dieu me fait misericorde, „ j'aurai l'obligation de m'avoir donné de „ bonnes instructions. La bonté qu'on pu„ blie que ce saint Pere a, me fait croire „ qu'il aura ces verités bien agreables. I. RELAT.

„ Le Milord (Muskry) n'est pas encore „ expedié: vous savez que les affaires des „ Cours sont longues, & encore celles où il „ faut que tant de personnes donnent leur „ avis. J'ai fait ce qui se peut pour retirer „ ces pauvres gens de la peine où ils sont: „ mais je crois qu'il est bien necessaire de „ remplir ce Royaume de bons Catholiques. „ Il est environné de tous côtés d'hereti„ ques & en renferme beaucoup dans son „ sein. Le premier ordinaire vous saurez „ la fin de l'affaire du Milord, &c.

La Mere Angelique dit un jour à la Mere Prieure, Marie Dorothée de l'Incarnation (le Conte,) qu'ayant à écrire à la Reine de Pologne & à Madame Allen bonne veuve & bourgeoise de Paris qui étoit pauvre mais vertueuse, & n'ayant le loisir que d'écrire une Lettre; elle avoit preferé cette derniere à cette Reine, lui disant: „ Il faut plus ho„ norer la pauvreté vertueuse & humble que „ la principauté quoique vertueuse." Et elle avoit plus de soin d'entretenir un commerce perpetuel de charité avec cette veuve à qui elle faisoit du bien, qu'avec cette Reine dont elle en pouvoit recevoir; y ayant plus de bonheur selon Jesus-Christ à donner qu'à recevoir, & la charité que nous exerçons envers les pauvres de Jesus-Christ nous devant être plus precieuse que celles qu'exercent envers nous les plus grandes Princesses de la terre.

I. Relat. XXXVII. Voyage de la M. Angel. à Paris & à Gif.

Le Lundi 26. Juillet 1655. la Mere Angelique partit pour Paris avec la Sœur Genevieve de l'Incarnation (Pineau) Cellerière de Paris & la Sœur Helene de Sainte Agnès, (de Savonniere) & avant que de partir elle m'écrivit le billet qui suit.

„ Gloire à Jesus au S. Sacrement.

„ Mon très cher Frere. Ne sachant pas „ si vous descendrez ce matin, je me sers „ de ce billet pour vous dire adieu & vous „ supplier très humblement de le prier pour „ moi. Tout changement doit produire „ quelque renouvellement en nous, & com- „ me celui que je fais presentement a une „ circonstance particuliere puisque me rap- „ prochant de notre Mere, * ce m'est un „ sujet d'être plus dependante, j'ai besoin „ d'une grace particuliere pour faire usage „ de ce bonheur, dont, si Dieu ne m'assi- „ ste particulierement, je ne profiterai point. „ La grande bonté & humilité (de notre „ Mere) se rencontrant avec mon humeur „ brusque, altiere & inconsiderée, jointe „ à l'habitude de commander, me fera tout „ perdre. Assistez-moi donc, mon très „ cher Frere, vous qui voulez obéir à qui „ vous ne devez pas, priant Dieu que je le „ fasse comme j'y suis obligée. Je suis tou- „ te à vous. Nos très humbles recomman- „ dations à tous."

Elle alla droit à Gif avec les deux Sœurs & Madame Morant, auparavant Abbesse de

* La Mere Marie des Anges Suireau, alors Abbesse de Port-Royal.

de Gif. On l'y reçut de cette sorte. Les deux Sœurs Genevieve de l'Incarnation & Helene en écrivirent la Relation que j'ai copiée sur leur Lettre. Voici cette Lettre qu'elles écrivirent à la Mere Marie Dorothée de l'Incarnation (le Conte) Prieure à Port-Royal des Champs, le 28. Juillet jour de Sainte Anne. I. RELAT.

„ Gloire à Jesus, au très saint Sacrement.

„ Nous arrivâmes à Gif, où la Mere
„ Angelique fut reçue, comme nous euf-
„ sions pu faire nous-mêmes, c'est à dire
„ comme une vraie Sainte, & avec le ref-
„ pect, la joie & la soumission que des
„ Filles doivent à une vraie Mere. Mada-
„ me l'Abbesse de Gif lui parla la premie-
„ re en particulier, & ensuite toute la Com-
„ munauté, qui a temoigné une franchise
„ toute particuliere pour parler à elle. Il
„ n'y a eu aucun secret qu'elles n'aient com-
„ muniqué à notre chere Mere; ce qui ne
„ donnoit pas peu de satisfaction à ses Fil-
„ les. Je souhaiterois que vous eussiez vu
„ la verité de ce que je vous en dis. On
„ nous a fait un traitement pareil en tout
„ le reste. Notre seule peine a été de voir
„ les excès que leur hospitalité, leur chari-
„ té, & leur joie leur a fait faire pour nous
„ la temoigner. Enfin l'on fit tout ce que
„ l'affection & le respect peut faire dans
„ une pareille rencontre. Notre Mere fit
„ deux Conferences à la Communauté,
„ où elle dit des choses dignes d'elle. Elle
„ donna des Images à toutes les Sœurs,

I. RELAT. „ qui les gardent avec devotion. Elle leur
„ lut à chacune une Sentence de sainte
„ Therese dequoi elles ont temoigné une sa-
„ tisfaction extrême, & il me semble que
„ c'est un veritable respect. ".

La Mere Angelique écrivit aussi le même jour à la Mere Prieure la Lettre suivante.

„ Ma très chere Mere. Nous avons fait
„ un heureux voyage à Gif, graces à Dieu.
„ Tout s'y est très bien passé, excepté que
„ que j'y fait un discours mal à propos,
„ qui a comme je crois chocqué une per-
„ sonne qui sembloit être touchée de ce
„ que je lui avois dit auparavant pour l'ex-
„ horter à se consacrer toute à Dieu. Priez-
„ le, je vous en supplie très humblement,
„ qu'il repare ma faute. Du reste il ne peut
„ se temoigner plus de joie & d'affection.
„ L'ancienne Dame a plus pleuré que ri.
„ Neanmoins on l'a fort bien & civilement
„ traitée. J'espere que Dieu sera & est de-
„ ja très bien servi en cette Maison. J'y ai
„ donné toutes nos Images qui ont été re-
„ çues comme des pierres precieuses. En-
„ fin, cela a très bien été, graces à Dieu.
„ La Mere Abbesse est une très bonne
„ Chretienne & Religieuse, & quoique
„ Normande elle est très franche. J'ai
„ trouvé M. Singlin souffrant de grandes
„ douleurs de son abçès qu'on lui ouvrira
„ demain. Je ne le recommande point à
„ vos prieres, ni à toutes nos Sœurs, sa-
„ chant bien qu'elles n'ont garde de man-
„ quer à la premiere obligation qu'elles ont
„ au regard des creatures. Je me fais à la
„ fatigue, car ayant assez peu dormi à Gif

„ &

„ & beaucoup parlé, je n'étois point lasse I. RELAT.
„ hier au soir. "

Le 3. Août la Mere de S. Maur, Religieuse Celleriere de Gif & sœur de Madame la Marquise d'Aumont, écrivit de son côté à la Mere Prieure de Port-Royal des Champs, la bonne reception qu'on avoit faite à la Mere Angelique & le contentement qu'elle en avoit. Voici la copie de sa Lettre.

„ Ma très chere Mere. Vous pouvez „ bien croire que notre chere Mere, & „ toute notre Communauté ont tenu à „ grand honneur & benediction de recevoir chez nous la Reverende Mere Angelique, & les personnes qui l'ont accompagnée; & que ç'a été avec une satisfaction qui ne se peut exprimer. Tout „ notre deplaisir étoit de ce que vous n'étiez point de la partie, & de ce qu'elles „ ont demeuré si peu de tems. C'est un „ effet de la bonté & charité de ces bonnes Meres, de se tenir contentes du peu „ que nous avons fait pour elles, & de l'édification qu'elles ont de notre Maison. „ La parfaite charité, comme vous savez, „ couvre la multitude des pechés. Je vous „ avoue, ma chere Mere, que j'ai été ravie, de ce que les personnes qui étoient „ les plus opposées à l'esprit de votre Maison, ont temoigné dans cette occasion „ qu'elles ont changé de sentiment, & „ qu'elles savent faire l'estime qu'elles doivent des personnes qui meritent d'être „ considerées au delà du commun. Pour „ moi je commence à esperer que Dieu en

I. RELAT „ fera connoître la verité, & nous unira
„ d'un parfait lien de charité. C'est ce que
„ je souhaite passionnément. Nous vous
„ sommes tres obligées de ce que vous nous
„ avez envoyé; notre Mere vous en rend
„ graces très-humbles, & au premier jour elle
„ en remerciera elle-même la Mere Angelique. Il faut avouer que dans votre Maison on excede en liberalité aussi bien
XXXVIII. „ qu'en charité."

Affaire de la donation des maisons de Bazas.

Au mois de Septembre de cette même année 1655. M. AKAKIA apporta ici le Contract de donation des Maisons laissées par M. de Quincarnon aux Filles de Port-Royal, & données par elles aux Ursulines de de Bazas. La Mere Prieure me manda sur ce sujet. „ Nos Sœurs ont signé le Contract „ de donation avec une joie & une devotion „ singuliere."

* [Il est bon de dire ce que c'étoit que cette donation. Un Gentilhomme de Bazas qui avoit entre autre bien quelques maisons lesquelles valloient trente milles livres, laissa le tout aux Religieuses de Port-Royal qu'il ne connoissoit que de reputation. Son testament qui étoit du 15. Juillet 1646. portoit cette condition, qu'elles viendroient s'établir dans sa maison de Bazas. Mais par un Codicile du 14. Fevrier 1647. il les dechargea de cette condition, & leur laissa tout son bien avec la liberté de le conserver ou d'en disposer autrement pour la plus grande gloire de Dieu. Ses heritiers naturels ayant intenté procès au Parlement de Bourdeaux,

* Ce qui suit a été ajouté à la Relation de M. le Maître.

deaux, la Mere Angelique dont la Mere Marie des Anges Abbesse prenoit les avis, croyoit qu'on devoit abandonner cette succession. Mais le Procureur du Roi de Bazas prit de son propre mouvement fait & cause pour les Religieuses de Port-Royal, qui gagnerent leur procès. Alors les Ursulines de Bazas leur écrivirent, pour les prier de leur vendre la maison qui étoit dans cette ville. La Mere Angelique s'informa si ces Religieuses étoient pauvres & si elles vivoient en bonnes Religieuses. Lorsqu'elles eut appris que l'un & l'autre étoit, elle fut d'avis qu'on leur abandonnât cette succession, jugeant que cela seroit plus à la gloire de Dieu, quoique selon le monde ce parti fût moins utile au Monastere de Port-Royal. Les Ursulines de Bazas ayant accepté cette donation; la Mere Angelique écrivit à la Superieure pour lui temoigner sa joie de ce que ce bien que Dieu nous avoit fait la grace de leur ceder, les accommodoit & leur donnoit le moyen de vivre plus religieusement. Elle en écrivit aussi à M. l'Evêque de Bazas (M. Martineau,) & lui dit *que nous estimions que Dieu nous avoit plus favorisées qu'elles.* I. RELAT.

Voici les termes de l'Acte de donation passé par devant le Caron & Gallois Notaires le premier Septembre 1655. Après l'exposition du fait on continue ainsi. „ Quoique le sieur de „ Quincarnon par son Codicile du 14. Fe„ vrier 1647. ait laissé auxdites Religieuses „ la liberté entiere de conserver lesdits biens „ ou d'en disposer autrement pour la plus „ grande gloire de Dieu, neanmoins pour „ se conformer autant qu'elles peuvent aux

I. RELAT. „ de Dieu sur elle, sans aucune dot, ainsi „ que Monseigneur l'Evêque de Bazas leur „ Prelat & Superieur le jugera à propos, „ s'en remettant lesdites Religieuses de „ Port-Royal à sa prudence & sage conduite, „ afin que celle que Dieu aura choisie, „ le loue dans les saints exercices de son „ Ordre & prie pour le repos de l'ame dudit „ sieur de Quincarnon."

La Mere Angelique écrivit vers le même tems à Madame de Quincarnon en ces même termes : „ Nous avons cru qu'il seroit „ plus à la gloire de Dieu que ce bien servît à „ mieux faire subsister de bonnes Religieuses „ établies en la ville de la naissance & „ de la sepulture du bon legataire, que de „ le transporter ici où Dieu nous peut assister „ par nos compatriotes, comme il a „ fait jusqu'à cette heure par sa misericorde. „ Nous ne demeurons pas moins obligées à „ M. votre mari, & sa memoire ne nous „ sera pas moins precieuse que si ce bien „ nous fût demeuré. Nous lui sommes encore „ plus obligées du moyen qu'il nous „ a donné de faire cette action de charité „ envers vos bonnes Sœurs, qui nous sera „ plus avantageuse que la jouissance de ce „ bien. Je crois que vous aurez joie de „ cette disposition, puisqu'elle donne part „ à M. votre mari aux prieres de deux Mai- „ sons au lieu d'une, &c."]

XXXIX. Pensées de la M. Angel. sur la persecution.

* Le 23. Octobre de la même année 1655. la Mere Angelique qui étoit à Paris, m'écrivit sur le sujet de la persecution : „ Il „ est bien vrai, comme vous le mandez, que „ nous

* Suite de la Relation de M. le Maître.

„ nous devons faire des prieres extraordinai- I. RELAT.
„ res, la fureur de nos ennemis s'allumant
„ tous les jours. Et certainement si Dieu
„ ne les arrête, ils n'auront point de bor-
„ nes dans leurs violens desseins, auxquels
„ nous ne saurions nous opposer que par de
„ très humbles prieres à Dieu, qu'il nous
„ delivre de leurs persecutions, ou qu'il
„ nous les fasse souffrir saintement, ce qui
„ nous seroit plus avantageux."

Et un autre jour elle m'écrivit sur le même sujet: „Je ne me trouble ni ne m'inquie-
„ te point des affaires, je vous en assure.
„ S'il n'y avoit que cela qui me fît malade,
„ je me porterois fort bien. Je suis bien
„ plus en peine de ma malice que de celles
„ de nos parties, & de ce que je ne me
„ detache pas comme je devrois de toutes
„ les choses inutiles, pour ne songer qu'à
„ prier Dieu pour son Eglise."

Le Lundi 20. Decembre ayant perdu l'accès de ma fievre quarte, j'écrivis à la Mere Angelique que les menaces des Evêques qui ne parloient que du Roi, d'exil & de bannissement, feroient degenerer les Assemblées de Sorbonne (qu'on tenoit contre M. Arnauld) en une oppression & une violence publique: ce qui avoit fait dire à M. d'Elbene Evêque d'Orleans, & à d'autres sages Evêques, que ces Prelats par leur procedé si violent faisoient les affaires de M. Arnauld & ruinoient toute l'autorité de la Censure avant qu'elle fût faite, puisqu'ils ôtoient la liberté des suffrages & la parole aux Docteurs. Sur quoi elle m'écrivit le même jour le billet suivant. „Je loue Dieu de

I. RELAT. „ ce que votre fievre n'est point venue :
„ c'est une double grace en ce tems-ci, où
„ il pourra y avoir quelque autre chose à
„ souffrir. Je trouve que nous avons su-
„ jet de nous rejouir de ce que le mal n'ira
„ pas contre l'Eglise, mais seulement con-
„ tre nos personnes; étant certain que tou-
„ te la Censure qu'ils pourront faire en la
„ maniere qu'ils s'y prennent, ne sera qu'a-
„ vantageuse à la verité, qu'ils n'ont pu bles-
„ ser par les formes ordinaires & legitimes. "

XL. Remarques sur quelques Religieuses de P. R. d'une grande vertu.

* Un jour elle me dit, parlant de la petite Sœur Suzanne de Sainte Cecile Robert. „ Pour vous dire vrai, mon neveu, je la „ crains, sa pieté me confond; & quand „ je la vois qui se vient jetter à mes pieds „ & me dire : *Ah, ma Mere, nous ne* „ *sommes pas Religieuses*; je me sens saisie „ de respect & de frayeur, redoutant l'es- „ prit de Dieu qui est dans son cœur & „ qui parle par sa bouche. " C'est à cette Sœur Suzanne, que la Mere Angelique & la Mere Agnès ont écrit deux belles Lettres que j'ai : cette Sœur très petite & très foible de corps pour la taille, & qui fait plus d'ouvrage de force que la plus forte de la Maison; qui est toujours muette & toujours en Dieu; qui toujours travaille, étant chargée toujours comme une fourmi, & plus que les fourmis qui s'en retournent à vuide, ce qu'elle ne fait jamais lorsqu'il y a quelque chose qui se peut porter; qui dort & mange moins qu'aucune, & va tous les jours à Matines & à tout l'Office; qui ne se con-
fesse

* [Ce qui suit a été dit dans des tems differens de ce qui precede.]

fesse jamais à M. Singlin qu'elle ne fonde en larmes; qui ne desire que de s'envoler dans le ciel; qui voit les yeux secs mourir ses Sœurs, lorsque toutes les autres pleurent; & dit qu'elle seroit ravie de mourir, que la mort lui seroit un souverain bien, qu'elle ne peut plaindre ses Sœurs de ce dont elle se rejouit & se rejouiroit elle-même; & qui après par un sentiment d'humilité profonde, va se jetter aux pieds de M. Arnauld leur Confesseur, & fond en larmes en lui disant, qu'ayant fait reflexion sur ce qu'elle seule ne pleure point, elle a peur que ce ne soit plutôt par une dureté de naturel, que par un vrai detachement de la vie, puisque ses Sœurs qui sont plus detachées & plus tendres qu'elles, pleurent leurs Sœurs mourantes & mortes; & sur cela elle fond en larmes, pleurant amerement de ce qu'elle n'a point pleuré, & se pleurant elle même de ce qu'elle n'a point pleuré sa Sœur *. I. RELAT.

Un autre jour la Mere Angelique me dit; „ Je n'ai jamais vu de Fille plus
„ sainte que ma Sœur Claire Martine Pi-
„ not. Elle avoit été Novice aux Ursuli-
„ nes à Paris. Mais les Jesuites qui gou-
„ vernent ces Filles, ne la goûterent pas,
„ étant simple & n'ayant point ou peu de
„ bien. Elle en sortit donc, & comme
„ on lui demandoit si elle n'étoit point bien
„ fâchée d'être sortie, elle dit que non &
„ qu'elle ne vouloit être Religieuse qu'au
„ cas

* La Mere Angelique de S. Jean a écrit au long la Vie de cette sainte Religieuse: c'est la XXVIII. Relation de la III. Partie de ces Memoires.

I. Relat. „ cas que Dieu le voulût; & que si Dieu
„ ne le vouloit pas, ne l'en jugeant pas
„ digne, elle le souffriroit paisiblement, ne
„ cherchant qu'à suivre en tout la volonté
„ de Dieu. On me rapporta cette reponse
„ de cette Fille, & je me trouvai mue à
„ la demander. Elle vint donc ici. Depuis
„ qu'elle est entrée jusqu'à sa mort, ce qui
„ a duré dix ans,) ni les Sœurs, ni moi,
„ n'avons jamais vu qu'elle ait fait aucune
„ faute. C'étoit une égalité d'esprit, une
„ paix & une sagesse tellement humble,
„ modeste & uniforme, qu'elle sembloit
„ impeccable. Quand on lui ordonnoit
„ une medecine, on ne le lui disoit point,
„ mais on la lui mettoit sur une chaise au-
„ près de son lit, & le matin elle la pre-
„ noit. Un jour la Mere Agnès lui mon-
„ troit à chanter, & comme la vieille gam-
„ me étoit difficile, elle apprenoit peu. La
„ Mere Agnès prompte & impatiente,
„ quoique froide, jetta le Livre de chant,
„ en lui disant: *Je perds mon tems à vous*
„ *montrer.* A quoi cette bonne fille repon-
„ dit: *Helas, ma Mere, vous ne perdez pas*
„ *votre tems, car vous recevrez de Dieu le fruit*
„ *de votre charité; mais c'est moi qui perds*
„ *mon tems, car je n'apprends rien.* Elle
„ mourut en sept heures d'une colique é-
„ pouvantable, qui la tua par la violence
„ de la douleur, & parce qu'elle se plai-
„ gnoit, elle disoit: *Mon Dieu, que je suis*
„ *immortifiée, je ne puis souffrir sans me*
„ *plaindre.* Madame la Prieure (Sœur
„ Catherine Dupont) marqua en dix lignes,
„ après sa mort qui arriva durant que j'é-
„ tois

„ tois à Maubuiſſon, qu'elle avoit vu en I. RELATI
„ elle la beatitude des vrais pauvres d'eſprit.
„ Ces dix lignes étoient écrites de très bon
„ ſens. La Mere Agnès avoit écrit ſa Vie;
„ mais elle l'a brulée depuis, à cauſe que c'é-
„ toit elle qui l'avoit écrite." *

Elle me parla auſſi d'une Marguerite Gertrude Boucher, de Paris, qui avoit été à S. Antoine des Champs, & me dit; „ Elle
„ n'étoit pas ſi parfaite & ſi reguliere que
„ l'autre, pour ne point faire de fautes;
„ mais c'étoit auſſi une vertu admirable.
„ J'ai remarqué deux effets merveilleux de
„ la providence de Dieu en choſes ſpirituel-
„ les à l'égard de cette Fille. Elle ne de-
„ mandoit jamais rien, & ne refuſoit ja-
„ mais rien, ſe laiſſant conduire à la vo-
„ lonté & à la direction de ſes Superieurs.
„ Un jour qu'elle étoit horriblement foible,
„ elle s'en alla au Refectoire, & s'aſſit en
„ ſa place. Il n'y avoit rien à manger. Elle
„ offrit à Dieu ſon beſoin preſent, & ne
„ demandoit rien. Dieu permit qu'auſſitôt
„ après, une Fille qui alloit porter un bouil-
„ lon à une autre Sœur, & paſſoit par le
„ Refectoire, fut appellée par une Sœur
„ de la cuiſine, juſtement lorſqu'elle étoit
„ vis à vis de ma Sœur Gertrude, de ſor-
„ te que pour aller ſavoir plus vîte ce qu'on
„ lui demandoit, elle mit ce bouillon de-
„ vant elle. Cette Fille qui crut que c'é-
„ toit pour elle qu'on l'avoit apporté, le
„ prend. La Sœur revient & lui deman-
„ de

* Cette Religieuſe mourut le 23. Decembre 1620. On trouvera l'Abregé de la Vie dans la XIII. Relation de la III. Partie.

I. RELAT. „ de ce qu'étoit devenu ce bouillon. Elle „ lui dit, qu'elle l'avoit pris, le croyant „ pour elle & en ayant grand besoin. Ce „ qui m'ayant été rapporté, j'admirai la „ providence de Dieu qui conduisoit cette „ sainte ame, & pouvoyoit à ses besoins. „ Mais il le marqua bien plus hautement en „ sa derniere maladie.

„ Elle devint hydropique, & s'étant a- „ bandonnée à la volonté de celles qui la „ gardoient, elle ne leur demandoit jamais „ à boire, quoique quelquefois elle étran- „ glât de soif, se remettant à ce qu'il lui or- „ donneroient. Son mal augmenta telle- „ ment qu'encore qu'on ne la jugeât point „ prête de mourir, neanmoins elle l'étoit „ en effet. Dieu voulant qu'elle eût la con- „ solation de recevoir le Sacrement de l'Ex- „ trême-Onction, & qu'on l'assistât à la „ mort, permit qu'une autre Sœur malade „ près d'elle, mais qui n'étoit point en „ grand peril, s'avisa de dire qu'elle se mou- „ roit, qu'elle supplioit qu'on éveillât les „ Sœurs & qu'on lui apportât l'Extrême- „ Onction. On se leve. On la va voir, & „ on ne la trouve point en peril. On alla „ aussitôt voir l'état auquel étoit l'autre. „ Mais on la trouva si mal & si foible, „ qu'on vit que c'étoit pour elle que Dieu „ nous avoit fait lever. Car elle dit qu'el- „ le se mouroit; & ayant reçu les Sacre- „ mens, elle mourut peu après. *

„ Il y avoit encore une autre bonne Re- „ ligieu-

* Ce fut le 16. Janvier 1625. Voyez l'Abregé de sa Vie, qui est la XVII. Relation de la III. Partie.

„ ligieuse dans cette Maison, nommée Mar- I. RELAT.
„ guerite Blandine de la Grange. Ce fut
„ elle qui desira la premiere la Reforme.
„ Elle me demanda un jour si les Capucins
„ ne viendroient point bientôt. Cela m'é-
„ tonna, & je lui demandai quel dessein
„ elle avoit. Elle me dit son desir, dont
„ j'eus une extrême joie. Je l'embrassai &
„ je l'aimai toujours depuis très particulie-
„ rement. Elle a toujours fort bien fait &
„ a été onze ans malade à garder toujours
„ le lit avant que de mourir *. Elle souf-
„ froit avec grande patience. Elle étoit
„ toujours gaie & égale, & pratiquoit dans
„ son lit exactement tous les exercices de la
„ Religion, c'est à dire ceux dont elle étoit
„ capable, comme la priere & le silence
„ aux heures."

[M. le Maître ayant été obligé de sortir de Port-Royal pour tenir compagnie à M. Arnauld qui se cacha après la Censure de Sorbonne, il ne put continuer cette Relation. La plûpart de celles qui suivent contiennent des faits qui regardent les premiers tems de la Reforme. On mettra ensuite celles qui traitent de choses plus nouvelles, & enfin celles où l'on fait diverses remarques generales & dont on ignore le tems.]

II. *Re-*

* Elle mourut le 15. Octobre 1624. Il en sera encore parlé, aussi bien que d'une de ses sœurs, ci-après dans la Relation III. & dans la III. Partie, (XI. Relation)

II.

Relation de la Mere Marie de Sainte Magdeleine DU FARGIS.

I. Premiers sentimens de la M. Angel.

LA Mere Angelique m'a dit plusieurs choses de sa jeunesse, & entre autres que dans le commencement qu'elle étoit Religieuse elle avoit une grande aversion de ce qui se pratique en la Religion, quoiqu'elle reconnût la grace que Dieu lui avoit faite de la choisir pour son service, &c. Comme d'autres ont deja fait ces remarques je me contenterai de dire qu'elle avoit de la peine de se voir habillée de serge, & il lui sembloit que c'étoit l'être comme une servante.

Elle m'a dit aussi qu'au commencement qu'elle eut les pensées de la Reforme, elle tâchoit de faire tout ce qu'elle pouvoit pour rendre son habit plus modeste que celui qu'elle portoit. Pour cela elle retranchoit tout ce qu'elle pouvoit, & particulierement elle ôta ses manchettes, en sorte que les manches de sa robe lui écorcherent les poignets des bras qui en eurent long tems les marques.

Elle m'a aussi dit qu'à l'âge de seize ans, (je ne sais si elle avoit deja les pensées de la Reforme,) elle trouva dans un Livre de Casuiste qu'une Abbesse peut employer pour son plaisir la troisieme partie du bien de son Ab-

Abbaye, ce qui la *scandalisa horriblement :* ce sont ses propres termes. II. RELAT.

Elle m'a parlé de diverses autres choses que je crois que l'on sait mieux que moi, comme de l'aversion qu'elle a toujours eue de mettre ses armes sur les ornemens de l'Eglise, ce qu'elle n'a fait au commencement que parce que des personnes de pieté * lui disoient qu'elle le devoit faire, pour donner envie aux Abbesses qui viendroient après elle de l'imiter. Et encore, qu'elle n'a jamais voulu fermer son Oratoire, étant bien aise que toutes les Sœurs eussent la liberté d'y aller; & autres choses semblables, que j'omets. Je viens à ce que j'ai pu avoir remarqué de ses actions.

II. Quelle étoit sa conduite en qualité d'Abbesse.

* Des Capucins.

Au commencement que j'entrai ceans Pensionnaire †, il me souvient qu'elle prenoit la peine de venir souvent à notre chambre pour nous instruire, devant qu'elle se fût demise. Je ne sai s'il y avoit quelque misere extraordinaire en ce tems-là : mais je me souviens seulement que je l'ai vue souvent y venir tout exprès pour nous faire prier Dieu pour les pauvres. Ce qu'elle faisoit avec une si grande affection que cela m'est toujours demeuré dans l'esprit.

Durant que l'on faisoit le bâtiment de Port-Royal de Paris (en 1628.) l'Entrepreneur ayant été frappé de la peste, en mourut & sa femme aussi. Ils laissoient deux enfans, un fils & une fille. Comme la fille te-

† La Mere du Fargis fut mise à Port-Royal au mois d'Avril 1626. âgée de sept ans. On trouvera l'Abregé de sa Vie dans la III. Partie, Relation XXIII.

II. RELAT. tetoit encore, la Mere Angelique eut soin de la faire nourrir & entretenir ; je ne sai pas combien de tems, seulement je me souviens de lui avoir vu souvent faire du linge & des habits. Pour le fils qui étoit deja un peu grand, il travailloit au bâtiment ; & toutes les fois que la Mere l'y trouvoit, elle prenoit la peine de lui faire repeter son Catechisme.

III. Ses sentimens à l'égard des Meres de Dijon.

J'ai ouï dire à des Sœurs qui le savoient de bonne part, que quand la Mere Jeanne de S. Joseph du Tard vint ceans en 1630. la Mere Angelique qui ne s'étoit pas encore demise, lui temoigna d'abord une entiere confiance & deference à tous ses avis. De sorte que quand la Mere Jeanne lui disoit qu'elle trouvoit à redire à quelque chose, quoi que ce fût, elle lui disoit aussitôt d'y mettre ordre. Il me souvient à ce propos qu'une fois, tout au commencement que les Meres du Tard ou de Dijon furent ceans, il fut ordonné que l'on n'ouvriroit plus la grille au Parloir à plusieurs personnes à qui on avoit accoutumé de l'ouvrir auparavant, particulierement à M. Feron. La Mere Angelique observa cet ordre, sans temoigner qu'elle y eût aucune peine. Au contraire, comme une Sœur qui étoit à notre chambre en ce tems-là lui dit un jour devant nous, qu'elle ne pouvoit pas se resoudre à aller voir M. Feron qui la demandoit à cette heure-là, sans lui ouvrir la grille, après la lui avoir ouverte jusqu'alors, la Mere lui dit qu'elle avoit deja parlé à ce Monsieur la grille fermée, & qu'elle n'y avoit eu aucune peine. Elle ajouta plusieurs au-

autres choses pour la faire rendre à cela, dont II RELAT.
je ne me souviens pas. Je me souviens seulement qu'elle lui parloit d'une façon si contente, & avec tant d'approbation en apparence de toutes les choses qui s'ordonnoient de nouveau, qu'il sembloit qu'elles fussent toutes conformes à ses sentimens.

Cependant elle m'a dit depuis qu'elle avoit assez souvent de la peine de plusieurs choses, sur lesquelles elle avoit raison d'en avoir. Elle m'a dit encore que quand il lui venoit quelque pensée, pourquoi l'on ordonnoit des choses qui ne lui sembloient pas trop à propos, elle disoit aussi-tôt en elle-même: *Dieu permet cela pour me faire mourir à moi-même. Il n'est pas de grande importance que les choses exterieures aillent d'une façon ou d'une autre, mais il est très important de renoncer à soi-même.* Elle m'a souvent allegué à ce propos ce qui est dans Thaulere: *Dieu aveugle quelquefois un grand nombre de justes, pour avoir une ame mortifiée à son gré.* Et je lui ai oüi dire depuis qu'elle n'avoit jamais temoigné de peine de tout ce qui se passoit en ce tems-là, même aux personnes qui étoient fort contraires à toutes ces nouvelles ordonnances; & que quand elle se trouvoit avec de ces personnes qui lui temoignoient leur peine à ce sujet, c'étoit alors qu'elle se croyoit plus obligée à ne faire rien paroître de ce qu'elle pensoit.

IV. Election de la premiere Abbesse triennale.

En ce même tems on fit la premiere Election. Je ne me souviens que de deux ou trois choses remarquables. Dieu permit que je me trouvasse à la demission de la Mere

M. RELAT. Angelique. Ce qui me surprit fut la joie avec laquelle elle la fit. Car pendant que les Sœurs temoignoient beaucoup d'affliction, elle parloit avec beaucoup de joie. Je ne sai si personne ne se souvient mieux que moi de ce qui se passa en cette occasion, entre elle & le Pere de Gondi. Je sais bien qu'il y eut quelque chose dont il a été long-tems mecontent. On m'a dit que c'est qu'elle ne l'avoit point averti de l'Election. Je me souviens aussi qu'il la vint voir un peu après, & qu'elle lui parla le rideau de la grille fermé. J'en fus étonnée, parce qu'elle l'avoit toujours vu auparavant, même devant qu'il fût de l'Oratoire *. Ce que je puis dire de cela, selon qu'il m'en souvient à present, est qu'elle se soumit de telle sorte à cette conduite, qu'elle n'eut aucun égard au mecontentement que ses amis en pourroient avoir.

V. Quelle fut alors la conduite de la M. Angeliq.

Aussi-tôt après l'Election, elle se retira de toutes choses, & ne se mêla plus de rien du tout. Elle ne voulut pas même souffrir, quoique nous ne fussions que des enfans †, que nous la saluassions d'une maniere particuliere, quand nous la rencontrions. Il arriva une fois que je la rencontrai. Comme j'avois des souliers fort usés, elle me demanda pourquoi on ne m'en donnoit pas d'autres. Aussi-tôt elle se tut sans achever ce

* Le Pere de Gondi frere de M. l'Archevêque de Paris, étoit General des Galeres avant d'entrer dans l'Oratoire.

† La Mere du Fargis avoit alors douze ans. Elle prit l'habit de Novice en 1635. & fit Profession en 1640.

ce qu'elle avoit commencé. Elle ajouta seulement : *Mon Dieu, c'est grande pitié de se mêler toujours de ce que l'on n'a que faire !*

Durant ce tems-là nous ne la voyions presque point : car elle étoit en tout comme une simple Religieuse. J'ai ouï dire qu'elle faisoit des penitences au Refectoire & au Chapître ; & que la veille de la Toussaints on la fit aller au Chapître la tête & les pieds nuds, encore qu'il n'y eût pas un an que le Chapître eût été achevé de bâtir. Aussi s'en trouva-t-elle fort mal. Je ne sai si ce fut au même Chapître qu'on defendit à toutes les Sœurs de lui parler ; à quoi elle obéit avec grande exactitude. On l'a vue souvent s'excuser aux Sœurs qui la venoient chercher, jusqu'à ce qu'elles eussent demandé licence. Mais les Sœurs ne l'importunoient gueres de cela. Il y en avoit même plusieurs qui temoignoient avec bien de la liberté plus d'estime & d'affection à la Mere Jeanne qui gouvernoit, qu'à elle ; & quelquefois même tout devant la Mere Angelique même, & d'une maniere meprisante. Elle ne temoignoit aucune peine de tout cela : mais au contraire elle en étoit très contente. Et c'est une chose que j'ai toujours remarqué en elle, que lorsque des personnes à qui elle a rendu beaucoup de charité & d'assistance, viennent à la quitter pour se soumettre à d'autres, & lui temoignent ensuite avoir plus d'estime pour les autres que pour elle, elle n'en temoigne jamais de mecontentement, mais au contraire elle en est bien aise.

II. Relat. Trois ou quatre mois après l'Election, on la mit Maîtresse des Pensionnaires; où elle commença à faire comme si elle y eût été pour servir. Elle balayoit la chambre, & faisoit toutes les autres choses les plus penibles. Pour ce qui est de la conduite, elle nous traitoit avec beaucoup de charité, tâchant de nous faire faire ce qu'elle desiroit par raison & par amitié. Elle s'accommodoit de telle sorte à nous toutes, qu'il n'y en avoit pas une seule de nous qui ne crût qu'elle avoit pour elle une affection particuliere. Quelquefois je me suis étudiée à reconnoître laquelle de nous elle aimoit le plus; ce qui m'a été impossible de decouvrir. Il y en avoit une qui étoit fort mecontente céans, & d'une humeur un peu fâcheuse trouvant à redire à tout ce que l'on faisoit, & ne temoignant avoir aucun sentiment de pieté. La Mere Angelique m'a dit depuis qu'elle avoit eu beaucoup de peine à la souffrir. Neanmoins tout le tems qu'elle fut à notre chambre, elle lui temoignoit tant de charité que l'on eût plutôt cru qu'elle avoit une affection particuliere pour elle. Elle continua à lui temoigner la même charité lorsqu'elle fut à la Maison du S. Sacrement, d'où elle lui écrivoit souvent. Comme elle voulut sortir, elle eut encore beaucoup de soin d'elle, en sorte qu'elle la gagna en partie, au moins pour quelque tems. Depuis elle lui a rendu des assistances particulieres, & avec une charité extraordinaire. Mais il y a plusieurs personnes qui savent mieux cela que moi. Je dirai seulement ce qu'elle m'a dit sur ce sujet, qui est que depuis que Dieu

Dieu lui avoit donné une personne, elle
avoit toujours charité pour elle, quoi qu'elle pût faire, & qu'elle se croyoit obligée de l'assister toujours tant que cette personne lui en laissoit la puissance. Et depuis elle m'a dit aussi au sujet des Filles qui se presentoient pour être Religieuses, que toutes les fois qu'il s'en presentoit quelqu'une, elle la regardoit comme une ame que Dieu lui donnoit, & qu'elle ne croyoit pas en être dechargée lorsqu'il arrivoit qu'on ne les pouvoit garder, parce qu'elle estimoit être obligée d'en avoir soin jusqu'à ce que Dieu l'en dechargeât.

Mais pour revenir à ce que je disois du tems qu'elle étoit à la chambre des Enfans, elle vouloit que nous eussions beaucoup de respect pour la Mere qui étoit alors Abbesse * & elle nous en donnoit l'exemple, lui rendant toutes sortes de soumissions comme auroit pu faire la derniere Religieuse de la Maison. Elle ne lui parloit jamais qu'à genoux, & se mettoit aussi à genoux toutes les fois qu'elle la rencontroit. Une fois que nous avions fait une faute, qui n'étoit pourtant qu'une enfance, on le dit à la Mere Abbesse, qui crut que la chose étoit plus grande: ce qui fut cause qu'elle dit à la Mere Angelique de ne nous pas laisser communier le lendemain, qui étoit le jour des Rois. La Mere nous parla, & reconnut que cette faute n'étoit pas si grande qu'elle le pensoit.

* La Mere Genevieve de S. Augustin le Tardif, premiere Abbesse triennale de Port-Royal, laquelle fut élue le 23. Juillet 1630. Voyez sa Vie dans la III. Partie, XVI. Relation.

II. Relat. Elle ne voulut pas neanmoins nous permettre de communier, qu'elle ne nous eût menées auparavant supplier la Mere Genevieve de nous le permettre.

Durant tout le tems qu'elle fut avec nous, elle étoit sous la conduite de la Mere Jeanne de S. Joseph, à laquelle elle rendoit une soumission si particuliere qu'elle ne faisoit rien du tout sans ordre, bien souvent même pour les choses qui ne regardoient que nous autres.

VI. On l'humilie de toutes manieres.

On lui faisoit souffrir toutes sortes d'humiliations & de mortifications. On a lu deux ou trois fois au Refectoire une histoire qu'on avoit faite de sa vie. On y disoit toutes sortes de choses humiliantes, & qui même auroient été capables de fâcher une personne qui auroit eu moins d'humilité qu'elle. Entre autres, elle m'a dit qu'on y avoit lu une fois que *lorsqu'elle étoit à l'Eglise, elle se tenoit veautrée comme un pourceau*; & pour conclusion, que *si on la faisoit Superieure du Monastere du S. Sacrement, elle en feroit une Maison de desordre, comme elle avoit fait de Port-Royal*; & plusieurs autres choses semblables. Durant cette lecture elle continua de dîner, n'étant non plus émue que si on eût dit quelque chose qui lui eût été indifferent. Après le dîner la Mere Jeanne lui demanda pourquoi elle avoit continué de manger durant cette lecture, & elle lui dit: *Qu'elle n'y avoit point du tout pensé.*

Après avoir été deux ans Maîtresse des enfans, on nous l'ôta, & elle se mit dans une grande retraite. Pendant ce tems, qui fut

fut d'environ trois mois, elle étoit au Noviciat, & alloit la derniere. II. RELAT.

Je me souviens qu'une fois comme toutes les Enfans étoient au Refectoire, on la vint faire lever de table, & on lui pendit au col un panier plein d'ordures, & puis on la mena à toutes les tables en disant: *Mes Sœurs, regardez cette miserable creature, qui a l'esprit plus rempli de perverses opinions, que ce panier ne l'est d'ordures* *. J'ai oublié le reste de ce qui étoit dans ce billet, que l'on lut à toutes les tables l'une après l'autre, jusqu'à celle-même des Enfans où j'étois. La Mere avoit durant cette lecture l'air fort devot, & de même que si elle eût reconnu pour fort veritable tout ce qui étoit dans ce billet.

Une autre fois elle vint au Refectoire avec un grand masque de papier, & on disoit: *Mes Sœurs, priez Dieu pour cette hypocrite, priez Dieu qu'il la convertisse en verité.*

J'ai oublié de dire qu'au commencement qu'elle eût donné sa demission, on lui dit au Chapitre plusieurs choses, pour lui faire entendre que *ce n'étoit pas une grande action de s'être demise de son Abbaye*; & entre autres, *qu'elle n'avoit rien fait que ce qu'elle devoit, qu'elle y étoit obligée*; & diverses autres

* [Ma Sœur Catherine de S. Paul (Goulas) a remarqué dans une petite Relation dont on s'est servi pour le reste ailleurs, qu'elle remercia celle qui lui avoit fait faire cette penitence; & qu'elle a dit depuis, lorsqu'on lui parloit de cela que *le cœur lui avoit pensé bondir de la senteur de toutes ces ordures.*]

II. RELAT. tres choses qu'elle souffroit avec joie.

Elle m'a dit souvent qu'elle a toujours eu une telle joie de n'être point en charge, que cela la faisoit passer par dessus toute la peine qu'elle auroit pu avoir de diverses choses, qui lui en devoient donner.

VII. Pensée de la M. Angeliq. sur la presence de Dieu.

La Mere Angelique me dit un jour que je l'entretenois: „ J'ai eu ce matin une pen-„ sée de la necessité que nous avons de l'as-„ sistance continuelle de Dieu; & combien „ nous sommes coupables, nous autres Re-„ ligieuses d'être si souvent distraites de sa „ presence par notre faute. Car il me sem-„ ble que Dieu nous tient entre ses bras, „ comme les peres qui aiment beaucoup „ leurs enfans les veulent toujours voir & „ tenir auprès d'eux. Les enfans quelque-„ fois s'ennuyent & s'en veulent aller. „ Nous faisons ainsi bien souvent, lorsque „ nous nous laissons aller à tant de distra-„ ctions. Car tous les exercices de la Re-„ ligion nous approchent de Dieu; & il „ semble qu'il s'efforce, pour le dire ainsi, „ de nous tenir par ce moyen toujours au-„ près de lui. Mais nous nous ennuyons, „ & ne voulons pas demeurer si continuel-„ lement en sa presence. C'est la cause de „ tout notre mal; parce que, lorsque nous „ ne sommes pas en sa presence, nous avons „ sujet de craindre qu'il ne nous refuse son „ assistance, sans laquelle nous ne saurions „ que tomber à toute heure dans toute sor-„ tes de miseres.

„ Ensuite de cette pensée, étant allée à „ l'Hermitage, j'ai trouvé la petite le Con-„ te toute seule. Cela m'a donné une si

„ gran-

„ grande apprehension, (encore que la Sœur „ soit revenue à l'instant, & qu'elle m'ait „ dit qu'elle ne la venoit que de laisser, & „ qu'il n'y avoit rien dans la chambre à „ quoi elle se pût blesser,) que cela ne me „ pouvoit rassurer; & je disois: *Mon Dieu,* „ *si nous avons tant d'apprehension de voir* „ *une pauvre enfant tout seul, qui au pis-* „ *aller ne peut blesser que son corps, com-* „ *bien plus devons-nous apprehender de nous* „ *separer de la presence de Dieu !* Car hors „ d'elle nous sommes sans comparaison plus „ incapables de nous preserver de tomber „ dans le peché, qu'un enfant qui ne sait „ pas marcher, ne l'est de s'empêcher de „ tomber, lorsqu'on le laisse tout seul. Et „ il y a cette grande difference que, com- „ me j'ai dit, l'enfant ne peut blesser que „ son corps; & c'est notre ame qui est „ blessée, lorsque nous nous éloignons de „ la presence de Dieu, qui est seule capa- „ ble de nous preserver des perils dans les- „ quels nous sommes à toute heure de l'of- „ fenser; étant, comme nous sommes, en- „ vironnés d'ennemis qui ne demandent que „ notre ruine. Mais nous ne sentons point „ cela; & je ne vois en rien tant la gran- „ de plaie du peché originel, que dans cet- „ te insensibilité, dans laquelle nous vivons „ pour l'ordinaire, sur les maux de l'ame, „ pendant que nous avons tant d'apprehen- „ sion de ceux du corps, & de soin pour „ les éviter."

III.

Relation de la Mere Marie Dorothée de l'Incarnation LE CONTE.

I. Trait de l'enfance de la M. Angel.

LA Mere Angelique nous dit à la Conference le 6. Avril 1653. que n'ayant que sept ans on lui donna des heures ou étoit la Passion de Jesus Christ en François : qu'elle la trouvoit admirable & pleuroit beaucoup en la lisant, mais qu'elle ne laissoit pas que de bien jouer après ; & qu'une fois qu'elle pleuroit amerement sur le même sujet de la Passion, on la vint appeller pour jouer, & qu'elle s'y en alla & fit quelque mechanceté, peut-être, dit-elle, de battre quelqu'un, ce qu'elle disoit en se mocquant d'elle-même & elle ajouta qu'elle étoit alors très legere, *comme elle l'est encore* à ce qu'elle dit.

II. Ses premiers sentimens lors de sa Conversion.

La Mere Angelique nous dit un autre jour que quand elle fut touchée de Dieu elle croyoit qu'elle n'iroit plus à confesse, par ce qu'elle s'imaginoit qu'elle ne pecheroit plus. Elle ajouta qu'on ne lui donnoit alors aucune instruction de Dieu, mais que si on lui en eût parlé, on lui eût fait faire tout ce qu'on auroit voulu, & qu'elle croit qu'on l'eût fait *mettre en pieces* pour lui.

Le 10. Avril elle nous dit à la Conference qu'elle avoit été touchée par le Sermon d'un Capucin, mais qu'elle avoit aussi été ébranlée par la lecture d'un Livre d'un Pere Belintani : qu'aussitôt elle eut une grande frayeur

frayeur de tomber dans des tromperies, comme des illusions & des visions, & qu'elle pria Dieu de la delivrer de ces perils. En quoi elle ajouta, qu'il l'avoit tellement exaucée qu'elle n'avoit jamais rien vu ni entendu de jour ni étant éveillée, & que ce qu'elle avoit vu en dormant & en songe elle le tenoit pour des rêveries. III. Rel.

Elle nous conta neanmoins à la même Conference, un songe qu'elle avoit eu autrefois, & que l'on a jugé à propos d'écrire. III. Songe mysterieux qu'elle a.
„ Je songeois, dit elle, que c'étoit le bout „ du jugement, & qu'en un moment je me „ vis toute seule au monde sans voir per„ sonne qu'une Sœur, qui étoit celle qui „ avoit été la premiere de la Reforme. Je „ voyois de loin sur une haute montagne „ (qui étoit comme celle des Mollerets, „ qui est au dessus de nos murailles, mais „ qui étoit beaucoup plus grande & me „ sembloit fort éloignée,) un nombre in„ nombrable de personnes, qui me parois„ soient petites à cause de leur éloignement. „ Je vis descendre du ciel une Eglise par„ faitement belle, laquelle avoit trois clo„ chers, & je vis que cette Eglise environ„ noit tout ce monde qui étoit sur la mon„ tagne. Aussitôt je voulus y aller, & je „ pris avec moi cette Sœur qui me suivoit. „ Le chemin pour y aller étoit étroit & „ difficile, & en allant par ce chemin je „ disois: *Quand Dieu me tueroit j'espererois „ en lui.* Je vous puis assurer que je ne „ savois pas alors que Job eût dit ces paro„ les, & qu'elles fussent dans la Sainte Ecri„ ture, comme je l'ai su depuis. J'arrivai

III. REL. „ auprès de cette Eglise, où je trouvai un „ petit chemin tout alentour, qui étoit fort „ agreable: c'étoit un gazon très verd. Je „ tournai tout autour, pour en trouver la „ porte, que je trouvai fermée, & j'y frap- „ pai. Soudain deux Anges me vinrent ou- „ vrir. Ils étoient merveilleusement beaux. „ Ils avoient des ailes, & étoient vêtus de „ blanc, avec un éclat merveilleux. Je vis „ au dedans quelque chose d'ineffable que je „ ne sais à quoi comparer; car je ne voyois „ aucune forme, mais seulement une beau- „ té qui me causoit une admiration & un „ ravissement étrange. Je pense que c'étoit „ Dieu. Il me souvint en ce moment des „ paroles de S. Paul: *Non sunt condignæ „ passiones hujus temporis*, &c. Et je dis „ en moi-même dans ce sentiment: *Je n'ai „ point merité ce que je vois. Il faut re- „ tourner travailler & combattre avant que „ d'y oser pretendre.* Sur cela je me reveil- „ lai."

IV. Particularités sur les premieres Religieuses qui furent pour la reforme.

Elle nous dit encore que cette Sœur qui desira la premiere la Reforme se nommoit Marguerite Blandine de la Grange. Elle avoit aussi une de ses sœurs Religieuse ceans, qui étoit son aînée, & qu'on appelloit Magdeleine Candide (de S. Alexis) de la Grange. C'étoit aussi une fort bonne fille, & elle fut une des premieres qui fit un renouvellement à M. Singlin qu'elle demanda, disant qu'elle seroit bien aise de se confesser à *l'homme de Dieu*: elle le nommoit ainsi. La Mere Agnès, qui étoit Abbesse alors, étant demeuré malade en 1641. d'une dissenterie qui nous mit toutes dans la crainte de la

la perdre, cette bonne Sœur qui étoit au lit, (& elle y étoit quasi toujours étant fort âgée & foible,) ayant entendu dire dans l'Infirmerie que la Mere Agnès étoit malade demanda ses hardes pour se lever, & dit avec une grande simplicité, qu'il falloit *mettre ordre à cette affaire.* Elle s'en alla à la Chappelle de la Sainte Vierge, & offrit à Dieu sa vie pour celle de la Mere. Il parut que Dieu l'exauça; car elle mourut peu de jours après *, & la Mere Agnès se porta si bien qu'elle l'assista à la mort. Il y a quelques particularités de sa vie dans le Regître Mortuaire (ou le Necrologe.) III. REL.

V. Sa conduite à l'égard des Meres de Dijon.

Comme je parlois un jour à la Mere Angelique du tems que les Meres de Bourgogne étoient chez nous, elle me dit qu'elle voyoit bien qu'il y avoit alors beaucoup de choses qui n'étoient pas bien; mais qu'elle pensoit que c'étoit assez que cela lui servît à renoncer à son propre jugement & son propre sens, & à les mortifier, pour n'en point parler. Et elle ajouta, à l'occasion de ce qu'elle n'étoit point en charge alors, que ce ne lui avoit point été un sujet d'avoir du regret de s'être dechargée, que jamais elle n'en a eu, & qu'elle en a toujours loué Dieu qui l'y avoit porté par son esprit, autant pour son propre bien que pour celui des autres. Elle me dit encore que M. de Langres lui avoit dit une fois qu'il falloit l'ôter de la Maison, parce qu'elle les empêchoit lui & les Meres de Bourgogne d'agir avec

* Le 3. Octobre 1641. On trouvera dans la III. Partie une Relation sur cette Religieuse & sur sa sœur: c'est la XI.

IV. Rel. avec la liberté qui étoit necessaire pour mettre les Filles dans une devotion *éminente*; qu'elle lui avoit repondu qu'il feroit d'elle ce qu'il lui plairoit, & que Dieu sait qu'elle en eût été bien aise, quoiqu'elle ne fût pas où on l'auroit mise. Et elle me fit faire cette reflexion que la Maison n'avoit été preservée des desordres spirituels qui pouvoient arriver de cette conduite, que par la douceur, le silence, & la soumission des Anciennes; au lieu que si elles se fussent revoltées, cela auroit fait un bruit épouvantable, & elles eussent beaucoup souffert.

VI. Peine qu'elle eut à tenir le Chapitre pendant un tems.

Un autre jour elle me dit qu'elle avoit eu autrefois une peine extrême à tenir le Chapître, & à y parler, parce qu'elle n'étoit pas legitimement dans sa charge; mais qu'elle perdit cette peine quand elle fut à la Maison du S. Sacrement, parce qu'elle y étoit par l'ordre de Dieu; & que depuis qu'elle a été élue, elle y a une grande facilité.

IV.

Relation de la Sœur Anne de S. Augustin GARNIER *.

I. Etablissement de la reforme à P. R.

Bien que je me reconnoisse très incapable de parler des actions memorables que j'ai vu faire à la Mere Angelique (ce qui m'a-

* Cette Relation de la Sœur Garnier (que la Mere Angelique reçut Pensionnaire peu après qu'elle

m'avoit fait resoudre à ne rien dire du tout,) IV. REL.
puisque l'obéissance m'y oblige, je dirai en premier lieu que quand elle voulut commencer à établir la Reforme dans son Monastere, elle ne bougeoit presque point de son Oratoire priant beaucoup avant de parler à ses Religieuses en qui elle trouvoit quelque opposition au commencement. La tristesse qu'elle en eut lui fit avoir la fievre quarte. Quand la bonne Mere Prieure qui étoit une fille fort sage & qui la respectoit fort, la vit en cet état, elle la pria de ne se point affliger. La seule chose que la Mere Angelique lui repondit, fut: *Je voudrois bien que nous nous reformassions.* Aussitôt la Prieure lui promit de faire tout ce qu'il lui plairoit. Ainsi elle commença à établir la *communauté* de toutes choses; & quoiqu'on lui representât que ce seroit une affaire d'une grande depense, neanmoins elle ne laissa pas son entreprise.

Dans toutes les choses qu'elle établissoit, elle gardoit une telle discretion & charité, qu'on se rendoit ordinairement très volontiers à sa volonté. Quand on lui reportoit quelque chose qu'on avoit dans les cellules, comme des chapelets qui étoient un peu beaux, ou autres choses semblables, elle les recevoit avec une très grande joie, & temoignoit autant de satisfaction de voir qu'on se defaisoit de ces petites curiosités, que si on

qu'elle fût Abbesse en 1602. & qui fut sa premiere Novice) étoit composée dans l'original de deux Relations que l'on a cru devoir reunir, en transposant quelques articles pour mieux faire voir la suite des choses.

IV. Rel. II. Particularités sur quelques anciennes Religieuses.

on lui eût fait quelque grand present.

Mais il nous faut parler d'une des premieres Religieuses qui étoit sourde & muette. Cette bonne Sœur qui se nommoit Anne Marie Johannet, ayant su (par signes) que le dessein de la reforme dans laquelle on ne la vouloit point comprendre, étoit bon & selon Dieu, en voulut être, & rendit ses hardes dont elle avoit été jusqu'alors fort curieuse, aimant à être bien propre. Et depuis elle ne s'en soucia plus, & ce fut la plus negligée dans ses habits & son linge. Elle fut jusqu'à vingt huit ans sans approcher de la sainte Table, mais sur l'avis des Docteurs on la fit communier, étant suffisamment instruite du mystere. Depuis ce tems elle fit un grand progrès dans la vertu. Elle se confessoit avec de grands sentimens, moyennant un truchement qui entendoit ses signes & son begaiement, car elle n'étoit pas entierement muette. Elle étoit fort attentive à se corriger de ses fautes, faisant entendre qu'elle s'abstenoit de ce qu'elle savoit deplaire à Dieu. Sa devotion étoit extraordinaire, & elle demeuroit souvent plusieurs heures devant le S. Sacrement à prier Dieu *.

Il y avoit dans le Monastere une autre Religieuse des plus anciennes, qui se disant être Religieuse contre sa volonté, ne se pouvoit d'abord resoudre à la reforme. On ne lui demandoit autre chose sinon qu'elle vecût en paix: & on ne le pouvoit obtenir d'elle.

Une

* Elle mourut le Vendredi Saint 14. Avril 1634. Voyez le Necrologe où l'on trouve avec plus d'étendue ce qu'on vient de voir.

Une fois entre autres qu'elle avoit donné un IV. REL.
grand sujet de scandale à toute la Communauté, notre Mere fit tout son possible pour la reduire à une satisfaction : mais elle ne s'y voulut point soumettre. Elle alla même trouver le Confesseur pour l'avertir de ce qui s'étoit passé ; mais elle n'y profita rien, & cette pauvre fille aima mieux ne point communier le jour de l'Ascension. Notre Mere la laissa en cet état jusqu'à la Pentecôte. Elle l'appella alors au Chapître, & lui dit des paroles si fortes, qu'elle la reduisit à ce qu'elle vouloit. Je suis incapable de pouvoir raconter les choses qu'elle lui dit : mais il me souvient qu'elle fit pleurer toute la Communauté. Il est incroyable quel soin elle avoit de cette pauvre fille. Elle lui faisoit venir des Confesseurs tels qu'elle desiroit, & la faisoit parler à ceux qu'elle croyoit qui la pourroient reduire à ses devoirs. Mais tout cela n'ayant eu aucun effet, la Mere consentit qu'on la mît au Monastere du Paraclet *, où elle est morte avec beaucoup de reconnoissance de ses fautes, à ce qu'on a mandé.

Après que la Mere Angelique eut établi la Reforme, elle essuya quelque contradiction de la part de la plus ancienne de la Maison, qui ne s'y pouvoit resoudre, & avoit une grande aversion de se mettre en commun. La Mere ne vouloit point la contraindre. Mais quelque tems notable après cette Religieuse se resolut d'elle-même à mettre en commun tout ce qu'elle possedoit, à la

* Au Diocese d'Amiens de l'Ordre de Cîteaux.

IV. REL. la reserve d'un petit jardin qu'elle avoit en particulier & qu'elle ne pouvoit encore se resoudre de quitter. Pendant le voyage de la Mere Angelique à Andilly cette Religieuse avoit fait connoissance avec un bon Pere Capucin, & elle l'aimoit fort. Il vint la voir en ce même tems; & auparavant qu'il lui eût parlé notre Mere l'avertit, que cette bonne Fille s'étoit mise en commun à la reserve de son jardin. Il fit tout ce qu'il put pour le lui faire quitter, sans y rien gagner. Il alla même jusqu'à se mettre à genoux devant elle; mais cela ne servit qu'à la mettre de plus en plus en colere. Quelque tems après qu'elle eût passé sa colere, elle vint demander permission à la Mere Angelique d'écrire à ce Capucin. La Mere le lui accorda. Elle lui apporta sa Lettre ouverte, mais elle ne la voulut pas voir, & lui dit de la fermer elle même, & qu'elle l'envoyeroit assurément. La Religieuse ferma donc la Lettre, & enferma dedans la clef de son jardin. Ce bon Pere vint apporter cette clef à la Mere Angelique. Je le voyois quand il venoit, parce que Messieurs ses parens étoient des amis intimes de mon pere & de ma mere. Quand il me vit cette fois, il me dit : „ Ne vous avois-je „ pas bien dit, ma Fille, que Dame Morel „ se rendroit à la fin. Elle m'a mandé „ qu'elle étoit convaincue de la bonté de „ Madame, parce que malgré toutes ses „ contradictions, elle ne laissoit pas de lui „ parler avec une telle douceur, qu'elle en „ étoit toute confuse, en sorte qu'elle ne „ lui pouvoit plus resister. Elle m'a en-

„ voyé

„ voyé la clef de son jardin pour la lui ap- IV. REL.
„ porter. Il faut que je vous avoue que
„ puisqu'elle a gagné cet esprit-là, je puis
„ dire que c'est un miracle."

III. Maladie de la M. Angel. Son amour pour le silence & la pauvreté.

L'an 1613. le 3. Fevrier notre Mere fut surprise la nuit d'un mal dont elle croyoit devoir mourir. Toute la Communauté étant à l'entour de son lit, elle nous parla sur la peine qu'elle avoit de n'avoir pu achever ce qu'elle croyoit necessaire pour une entiere Reforme; & elle nous assura que si nous étions fideles à Dieu, il ne nous abandonneroit point, & qu'il nous donneroit tout ce qui nous seroit necessaire. Comme elle voyoit toute la Communauté fondre en larmes, elle tira des forces de sa foiblesse, & dit tout haut la priere de S. Martin: *Seigneur, si je suis encore necessaire à votre peuple, je ne refuse point le travail; que votre volonté soit faite.* Le mal ne continua pas, & elle n'eut que trois ou quatre attaques.

Elle nous recommandoit beaucoup la charité mutuelle. Elle nous disoit que nous nous devions supporter les unes les autres, & qu'il falloit toujours tâcher de ne faire de peine à personne. Elle a toujours eu soin que le silence fût bien observé en tout tems, mais particulierement pendant qu'on celebroit l'Office. Elle ordonna qu'on sonneroit un petit tint quand il seroit achevé, afin que les malades de l'Infirmerie qui gardoient aussi le silence très exactement, pussent demander plus librement leurs besoins.

L'affection qu'elle avoit pour la sainte pau-

IV. Rel. pauvreté étoit incroyable. Je lui ai entendu dire plusieurs fois que s'il nous arrivoit après sa mort d'avoir envie de choses superflues, elle croyoit que Dieu lui permettroit de revenir pour nous avertir de nos devoirs. Elle avoit grand soin qu'on eût tout ce qui étoit necessaire de peur qu'il ne se glissât quelque proprieté. Je lui ai ouï dire plusieurs fois, que si nous nous departions de l'esprit de pauvreté, nous meriterions que Dieu nous abandonnât.

Après que la Mere Angelique eût inventré comme elle vouloit que les robes fussent faites, elle s'en fit faire une. Ensuite elle fit faire celle dont on se servoit par dessus. Il s'y trouva jusqu'à quarante pieces, sans qu'on fît paroîrre aucune peine de s'en servir. Et elle nous dit en cette occasion qu'il y avoit dans notre Regle (de S. Benût) une parole qui n'est pas dans celle de S. François, qui est qu'on doit se contenter de ce qu'on pourra avoir à plus vil prix, ce qui veut dire que les habits soient vils & abjects.

Madame Arnauld ayant donné des godets (ou tasses) de fayence pour toute la Communauté, la Mere Angelique ne voulut point qu'on s'en servît, trouvant cela trop curieux, & elle fit avoit des godets de grais.

IV. Charité de la M. Angeliq. pour la Sœur Garnier.

Je ne dois pas passer sous silence une charité dont cette chere Mere usa envers moi. C'est qu'étant Novice * il me vint un mal à

* La Sœur Anne de S. Augustin Garnier fut faite Novice le 30. Decembre 1607. & fit Profession le 24. Mars 1613. Elle étoit à Port-Royal

à une jambe. Je fis tout mon possible pour le cacher par la crainte que j'avois d'être renvoyée. Mais comme je vis que je ne le pouvois plus celer à cause que ma jambe se pourrissoit, je m'addressai à notre Mere les larmes aux yeux. Elle eut une telle compassion de moi, qu'elle me promit que personne ne le sauroit. Elle me pansoit en cachette, & elle alloit prendre de l'onguent à la cellule d'une Religieuse qui avoit aussi mal à la jambe, & elle continua toujours à me rendre cette charité, jusqu'à ce que le mal fut gueri, & me promit que cela ne me feroit point de tort. IV. REL.

V. Soin qu'elle prenoit de toutes ses Religieuses.

Elle eut alors la bonté durant quelque tems de se charger elle-même du Noviciat qui étoit tout contre sa chambre, & elle s'y tenoit aussi assidue qu'il lui étoit possible. Elle faisoit les Chapîtres, & nous instruisoit pour la Religion avec une grande application. Elle nous recommandoit sur tout d'avoir un grand amour pour le silence, & un grand respect pour toutes les Religieuses Professes.

Quelques années avant que la Mere Angelique allât à Maubuisson M. l'Abbé de la Charmoye reçut un Mandement de M. de Cîteaux d'aller faire une visite au Lys. Avant que d'y aller il fut à l'Abbaye de l'Eau *, d'où il tira une Religieuse pour la mettre Prieure au Lys. Il l'amena ici, & pria la Mere Angelique de la garder quelque tems, ce qu'elle fit très volontiers. Cette

* Près de Chartres.

Royal des Champs au tems de la persecution de 1664. & elle y est morte le 21. Novembre 1669. la même année que la paix fut accordée.

IV. REL. te bonne Fille étoit tellement étonnée de ce qu'elle voyoit faire à la Mere Angelique, qu'elle disoit souvent qu'elle ne savoit ce que c'étoit d'être Religieuse, & qu'il falloit venir à Port-Royal pour l'apprendre. Elle écrivit même à son Monastere en ces termes. „ Madame de Port-Royal a un tel „ soin de ses Religieuses qu'elle-même por„ te du bois au Dortoir pour les chauffer, „ & elle a une si grande charité pour cel„ les qui sont malades, qu'il semble qu'elle „ soit elle-même Infirmiere. On m'a mise „ au Noviciat où les jeunes Professes ont „ un aussi grand soin de moi que si j'étois „ leur propre Sœur."

VI. La M. Ang. va à Maubuisson, puis revient à P. R.

Quand la Mere Angelique eut *obeissance* de M. de Cîteaux pour aller mettre la reforme au Monastere de Maubuisson, elle employa le tems qui lui restoit pour être avec nous, qui ne fut que de huit jours, à parler à toutes les Sœurs en particulier avec un si grand soin, qu'il n'en resta pas une seule à qui elle ne dit comment elle se devoit comporter en son absence. Pendant qu'elle étoit à Maubuisson, elle écrivoit assez souvent à la Communauté, & temoignoit beaucoup de peine de se voir absente de nous. Elle disoit aussi qu'elle n'avoit point jusqu'alors appris à mourir à elle-même, & qu'elle apprenoit tous les jours à renoncer à sa volonté.

Quelques années après qu'elle fut à Maubuisson, la Mere Catherine Agnès de S. Paul sa sœur *, tomba malade d'une maladie qui paroissoit dangereuse. La bonne Mere Prieure en écrivit à la Mere Angelique,

* La M. Agnès.

que, en temoignant beaucoup d'effroi, à la IV. REL. verité conformément au temoignage du Medecin. De sorte que la Mere Angelique resolut de faire ici un voyage, quoique la chose fût extrêmement dangereuse pour la crainte qu'on avoit que l'Abbesse de Maubuisson ne s'allât emparer de la Maison. La Mere vint pourtant à bout de son dessein, & personne n'en sut rien que celles qui étoient tout à elles. Ce fut à ce premier voyage qu'elle nous demanda place pour toutes les Filles qu'elle avoit reçues à Maubuisson, s'il arrivoit que ce Monastere tombât entre les mains d'une Abbesse qui ne fût pas reformée. La bonne Mere Prieure lui ayant repondu que si cela devoit arriver Dieu leur feroit place en retirant à lui plusieurs autres, elle repartit: *Je ne l'entends pas ainsi, ma Sœur, mais j'espere que nous y serons toutes ensemble*: comme il est arrivé. Quoique cette visite fût fort courte, la Mere Angelique neanmoins prit du tems pour parler à toutes les Sœurs en particulier. Elle a fait quatre voyages ici pendant les cinq années qu'elle a été absente *, & elle n'a point manqué toutes les fois de parler aux Sœurs en particulier. A son retour (en 1623.) elle amena avec elle vingt & une Novices de Maubuisson. Car les Professes qui étoient huit ou neuf, furent trois mois à obtenir leur permission; & elles furent avec nous jusqu'au tems que la Maison de Maubuisson fut mise (en 1627.) entre

* Entre autres elle vint en 1620. pour faire prendre possession de la Coadjutorerie de Port-Royal à la Mere Agnès. Tom. I. p. 194.

IV. REL. les mains de la Mere Marie des Anges Suireau, & alors elles retournerent à Maubuisson.

VII. Charité de la M. Angeliq. pour les pauvres. Amour du silence.

La Mere Angelique desiroit beaucoup d'assister les pauvres dans leurs necessités & elle le faisoit de tout son pouvoir. Ayant appris la necessité qu'enduroient les Ursulines de la Nouvelle France, elle fit tout ce qu'elle put pour les secourir. Elle fit ôter toutes les croix de bronze qui étoient dans les cellules pour les vendre. Elle fit ôter aussi tout ce dont on pouvoit bien se passer; & après avoir assemblé tout ce qu'elle put trouver, elle le leur envoya (cela arriva en 1639.) Ces Religieuses le reçurent avec beaucoup de reconnoissance, & dans une Lettre qu'elles lui écrivirent, elles lui disoient, comme nous le tenons d'elle-même: „ Il faut, ma Reverende Mere, que „ votre charité s'étende bien loin, puisqu'el- „ le passe plusieurs mers pour parvenir jus- „ qu'à nous. Nous avons tout reçu, dont „ nous vous rendons de très humbles actions „ de graces."

Tome I. p. 588.

Au commencement de la fondation du Monastere de Paris (en 1626.) comme on avertit la Mere Angelique que les pauvres de Port-Royal des Champs étoient reduits à une extrême pauvreté depuis que nous n'y étions plus, elle fit vendre deux chandeliers d'argent de l'Eglise pour les assister; & une personne ayant fait une aumône assez considerable, elle l'envoya aussi pour le même sujet.

Avec cet amour de la sainte pauvreté dans laquelle la Mere nous avoit fondées, elle

elle avoit aussi établi un silence qui étoit si inviolable qu'on se faisoit conscience de se dire une parole l'une à l'autre, si elle n'étoit absolument necessaire. IV. REL.

Quand on fut à Paris, il y avoit trois ans qu'on ne faisoit plus de recreation, sans que personne y trouvât à redire. L'été la Mere nous menoit promener au jardin sans qu'on dît un seul mot. Quand on s'étoit promené quelque tems, elle se reposoit & nous faisoit quelque lecture dans le Nouveau Testament. Puis on se promenoit encore, & après elle nous congedioit sans nous rien dire.

Quand il y avoit des malades qu'il falloit veiller, la Sœur qui étoit marquée pour cela, alloit devant Complies savoir ce qu'il falloit faire aux malades. Il n'étoit pas même permis à l'Infirmiere d'aller à l'Infirmerie après Complies sans necessité, & il n'étoit permis non plus à personne de sortir du Dortoir jusqu'au lendemain après *Pretiosa* de Primes, pour éviter toute distraction. On ne permettoit pas même de demeurer à l'Eglise, & la veille devant le S. Sacrement se faisoit au petit chœur d'enhaut.

VIII. Elle se demet de son Abbaye.

Le desir que la Mere Angelique avoit de se demettre de la Superiorité, aussitôt que la Reforme seroit établie, lui a toujours duré depuis, quoiqu'on l'ait empêchée long tems de l'executer *. C'est pour cela qu'au commencement de l'établissement de Paris la Reine Mere étant venue visiter la Maison,

* On verra dans la Relation VII. qui suit ce qui est dit à ce sujet.

IV. REL. son, elle lui demanda avec instance qu'il lui plût d'obtenir du Roi Louis le Juste son fils, de mettre la Maison en élection, pour y pouvoir maintenir le bien qu'elle y avoit établi, ce qu'elle lui promit de faire. Le Roi étoit pour lors absent de Paris. Sitôt qu'il fut de retour, la Mere Angelique écrivit à la Reine, pour l'en faire ressouvenir. Le Roi octroya très benignement la grace qu'on demandoit. Mais la Mere Angelique ne fit pas sa demission sitôt, à cause des difficultés qui s'y rencontrerent.

Tom. I. p. 532.

Enfin le tems qu'elle desiroit si fort, & que nous apprehendions extrêmement étant venu, elle se demit avec un tel courage, qu'encore qu'elle vît toute la Communauté fondre en larmes, elle n'en jetta pas une seule. On fut trois jours sans faire l'élection. Avant qu'elle se fît j'allai me jetter aux pieds de la Mere Angelique, en versant bien des larmes; & elle me dit: „ Pourquoi vous affligez-vous, mon enfant? „ Ne voyez-vous pas combien je suis dechargée. Je ne vous abandonnerai point." En effet la Mere qui fut élue (la Mere Genevieve de S. Augustin le Tardif) me permit de lui parler. Mais cela ne dura pas longtems. Bientôt après on lui dit au Chapître qu'elle devoit desirer de n'être plus considerée que comme une personne particuliere. A l'heure qu'on lui parloit j'avois les yeux fichés sur elle, & elle paroissoit si constante que cela est incroyable.

En ce même tems on la mit au Noviciat en qualité de Novice. On lui faisoit faire des humiliations qu'on ne faisoit pas faire

aux

aux autres Novices. Elle les faisoit avec IV. REL. une telle affection que cela étoit étonnant, & transperçoit le cœur à la Communauté, sans qu'on osât en dire un seul mot. Elle étoit encore en cet état quand elle alla en 1633. pour établir la Maison du S. Sacrement.

IX. Changemens introduits par les Meres de Dijon.

L'amour de la pauvreté & de la vileté en toutes choses, dont j'ai parlé, a continué dans le Monastere jusqu'à la demission de la Mere Angelique. Mais après l'élection, on vit tout un autre esprit. On ne vouloit pas alors qu'on mît une piece aux robes, & il en falloit donner quatre fois l'an. Il falloit blanchir les manteaux tous les ans, ce qui ne se faisoit pas sans une grande depense; car on les envoyoit au foulon, puis en les mettoit dans deux ou trois pains de blanc, pour les rendre plus beaux. On ôta les godets de grais, & on en prit d'émail: mais on les avoit donnés. Il fallut avoir des fourchettes, dont on ne s'étoit jamais servi. Il falloit que les cellules fussent bien curieusement faites; & on prenoit pour pretexte qu'il entroit souvent dans le Monastere des personnes de condition, qui les visitoient. Je ne rapporte pas ces choses pour taxer la Mere Genevieve qui avoit été élue. Je serois bien criminelle, si j'avois trouvé à redire à sa conduite qui étoit bien Religieuse; mais c'est pour faire voir l'esprit de ceux qui la conseilloient *, & comme il étoit bien necessaire que les deux Meres qui lui ont succedé prissent

* [M. de Langres & les Meres de Dijon, qui avoient toute l'autorité.]

IV. REL. garde à retrancher soigneusement de si mauvais commencemens, ce qu'elles ont fait avec beaucoup de travail & de gemissemens. L'une des deux a été la Mere Angelique après la Mere Agnès. Elle avoit vu ces choses avec bien de la douleur: mais comme elle n'étoit plus en charge, elle n'en disoit pas une seule parole. Je supplie la personne qui verra cet Ecrit de me pardonner, si je m'éloigne tant de mon sujet. Je le fais pour montrer l'état où nous avons pensé tomber.

X. Instruction de la M. Angel. sur les fautes.

La Mere Angelique disoit: „ Dieu prend „ plus garde à la source des fautes qu'aux „ fautes mêmes. C'est pourquoi il faut „ combattre fortement le vice où l'imper„ fection qui domine le plus en nous, & „ en avoir le dessus tous les jours en quel„ que chose. Il faut beaucoup prier Dieu „ qu'il lui plaise de nous en delivrer, & de „ nous en guerir. Car c'est lui qui sur„ monte pour nous. Il ne faut pas non „ plus negliger les petites fautes. Une „ ame qui se garde des plus petites irregu„ larités n'en fera pas de grandes. Il faut „ toujours écouter ce qu'on nous dit avec „ humilité, & tâcher de contenter les Sœurs. „ Il fait bon d'être quelquefois saintement „ & sagement dissimulée en des occasions „ où il vaut mieux ceder que de resister. "

V. Re-

V.

Relation de la même Sœur Anne de S. Augustin GARNIER *touchant la charité de la Mere Angelique au sujet d'une Sœur Converse nommée Sœur Marguerite Agathe* DU CHESNE.

AU commencement de la Reforme la Mere Angelique recevoit fort peu de Sœurs Couverses, quoiqu'il s'en presentât plusieurs, & elle les gardoit longtems avant que de leur donner l'habit. Il en vint une appellée Marguerite du Chesne qu'elle nomma Marguerite Agathe. Elle la garda plus de trois ans avant de lui donner l'habit & elle fut longtems Novice avant que de faire Profession. On la mit à la cuisine du Refectoire des Infirmes & des Hôtes; car il n'y en avoit qu'une en ce tems-là. Elle s'en acquitta bien, & y a perseveré pour le moins sept ou huit ans, encore qu'elle fût travaillée d'un continuel mal de dents. Mais comme elle avoit l'esprit fort petit, elle ne persevera pas dans la soumission.

Notre Mere à son retour de Maubuisson la trouva si changée qu'elle l'ôta de la cuisine pour lui donner du repos. Mais elle le prit en fort mauvaise part, croyant qu'on lui faisoit tort, & ensuite elle s'emporta en beaucoup de relâchemens & de murmures. La Mere Angelique faisoit ce

V.RELAT. qu'elle pouvoit pour la maintenir dans ſes devoirs : mais elle en profita fort peu. La mauvaiſe diſpoſition où elle étoit, faiſoit que la Mere la privoit ſouvent de la ſainte Communion ; & elle paroiſſoit aſſez inſenſible à cette privation. Elle la faiſoit auſſi ſouvent parler à M. l'Abbé de la Charmoye, qui étoit notre Superieur : il n'y gagna pas beaucoup.

La veille de la Touſſaints elle alla à confeſſe, & dit au Confeſſeur qu'elle vouloit ſortir du Monaſtere, & elle ne dit point en quelle maniere, de ſorte qu'il n'en parla point. La Mere Angelique la trouva dans une ſi mauvaiſe diſpoſition, qu'elle ne lui permit pas de communier à cette grande Fête. Cette fille prit cela pour un grand affront. Le jour des Morts elle s'en alla au petit Chœur d'en haut où on diſoit Matines l'hiver. Elle y prit des ſaintes Reliques qui étoient enchaſſées dans une croix qui étoit ſur l'Autel. Enſuite elle s'en alla à la faveur de la nuit en un lieu où elle ſavoit qu'on mettoit les habits ſeculiers des Novices. Elle en prit comme elle vouloit : puis étant allée à ſa cellule, elle ôta ſes habits de Religieuſe, s'habilla en ſeculiere, & s'enfuit par deſſus les murailles qui étoient alors fort baſſes.

Quand elle ſe vit pendant la nuit au milieu des champs, il lui prit une grande frayeur que les loups ne la mangeaſſent. Il en couroit beaucoup en ce tems là & ils faiſoient de grands degâts. C'eſtpourquoi elle s'en alla frapper à la porte d'une pauvre femme, & la pria de lui permettre de paſſer la nuit auprès de ſon feu. La pauvre femme ne vouloit point le

le lui permettre, & disoit. „ Je ne sai qui „ vous êtes, je ne vous connois point; pour- „ quoi venez-vous à moi ? " Cependant sur la promesse qu'elle fit à cette femme de ne lui point faire de tort, elle la laissa auprès de son feu. Mais aussi-tôt que la bonne femme fut levée, elle lui dit de s'en aller : ce qu'elle fit. Etant arrivée à Paris, elle s'en alla trouver une de ses sœurs qui servoit chez M. de Vendôme. Quand sa sœur la vit, elle fut fort effrayée, & lui dit: „ O miserable qu'as-tu „ fait ? " Elle repondit, *Je suis perdue*. Aussi-tôt sa sœur la mena aux Bernardins pour la faire confesser ; M. le Proviseur des Bernardins lui dit qu'il ne confessoit point de seculieres. Elle lui dit : *Je suis Religieuse & je suis sortie de Port-Royal*. Quand il eut ouï cela, il lui dit qu'il n'avoit point le pouvoir d'absoudre de de tels crimes, mais qu'il y avoit chez eux un Religieux qui avoit ce pouvoir de M. de Citeaux, & il l'alla avertir dans sa cellule de ce qui se passoit. Ce Religieux qui connoissoit la Sœur Marguerite Agathe parce qu'il avoit été quelques années notre Confesseur, jugea aussi-tôt que c'étoit elle.

Pendant que tout cela se passoit à Paris, on ne s'étoit point encore apperçu à Port-Royal des Champs que cette Fille n'y étoit plus. Mais Dieu permit que le jour qui suivit la nuit de sa sortie comme notre Confesseur étoit au Confessionnal, on vint frapper à la porte & on lui dit : „ Monsieur, on vous a voulu „ voler cette nuit; il y a une échelle toute „ droite sur vos murailles. " Il se souvint aussi-tôt de cette pauvre Fille, & dit à la Sœur qui se confessoit ; „ Je vous prie d'aller cher-

V.Relat. „ cher Sœur Marguerite Agathe, & de lui „ dire qu'elle vienne parler à moi. Si vous „ ne la trouvez point dans sa cellule, allez „ voir aux jardins." On alla par tout où il avoit dit, & on ne la trouva point. Ce qu'ayant appris, il sortit du Confessionnal, & mit le second Confesseur à sa place pour achever les Confessions. Ensuite il vint trouver la Mere Angelique, & lui dit ce que cette Fille lui avoit dit deux jours auparavant. La Mere Angelique fit à la même heure exposer le S. Sacrement pour implorer la misericorde de Dieu sur cette pauvre Fille. Toute la Communauté se mit en penitence avec une si grande devotion que je puis dire n'en avoir point vu faire avec une telle ferveur. La Mere Angelique étoit dans un tel saisissement, aussi-bien que toute la Communauté, qu'il faudroit l'avoir vu pour le croire. Le Confesseur monta à cheval, & alla par tous les villages d'alentour sans en avoir aucune nouvelle. Il fut jusqu'à Pontoise où il trouva M. Duval le Docteur, à qui il dit ce qui se passoit. Celui-ci lui repondit qu'on avoit tort, & qu'il la falloit laisser sentir sa misere, & il lui dit encore : *Dites à Madame de Port-Royal que sa charité est trop grande.* Il ajouta qu'il étoit bien assuré que quand cette Fille seroit trouvée elle ne seroit point convertie, parce qu'il ne la falloit pas prevenir. Neanmoins on ne laissoit pas de la chercher par tout, sans en avoir de nouvelles.

Enfin on manda des Bernardins à la Mere Angelique où elle étoit, & qu'on la garderoit en sureté jusqu'à ce qu'elle l'envoyât querir: ce qui fut dès le lendemain. Comme elle appro-

prochoit de la porte la Mere Angelique fit éteindre toutes les lumieres, & en lui ouvrant elle se jetta à son col & l'embrassa, en lui disant : *Oh ma chere Enfant !* Elle la mena elle-même pour la revêtir de son habit de Religieuse. On l'enferma en toute sûreté, & on la donna en garde à ma Mere Marie Therese, qui avoit soin de lui porter tout ce dont elle avoit besoin. Après la penitence que la Mere Angelique lui fit faire, comme elle n'étoit point convertie, elle tâcha de s'enfuir une seconde fois : mais elle n'en put venir à bout. On prit donc le parti de la mettre à l'Abbaye des Clairets, où elle est morte.

VI.

Relation de la Sœur N.

I. Premiers sentimens de la M. Angel.

NOtre Mere nous disoit une fois à une Conference qu'une des plus grandes graces que Dieu lui avoit faites, étoit de n'avoir jamais pu entrer dans le sentiment de plusieurs personnes qui lui conseilloient de se faire bâtir un logis Abbatial, & d'y faire mettre ses armes, &c. pour encourager celles qui viendroient après elle à en faire autant & qu'ainsi ce seroit l'avantage de la Maison. Elle ajoutoit que les Abbesses qui étoient devant elle s'étoient fait faire des Oratoires; mais ne pouvant croire que cela fût bien qu'une Abbesse eût quelque chose de particulier elle en parla au Pere Suffren, qui lui dit qu'il eût souhaité que toutes les Abbesses eussent eu les mê-

VI. REL. mes sentimens; qu'elle lui demanda pourquoi il ne leur donnoit pas de semblables conseils, & qu'il lui répondit qu'elles en étoient incapables, de sorte qu'ils étoient contraints de s'accommoder à leur foiblesse, afin qu'ayant accès dans leurs Maisons ils pussent être utiles aux Religieuses. Sur quoi notre Mere disoit que les Confesseurs sont envers les ames selon ce qu'elles sont envers Dieu, & que si elles avoient les dispositions qu'elles doivent avoir, il n'y en a point qui ne les y confirmât.

Elle ne souffrit qu'avec peine qu'on lui bâtit une chambre, & elle y consentit pour contenter Monsieur son pere qui la faisoit bâtir, se promettant de la faire servir de Noviciat, comme elle le fit. Elle se logea dans une petite chambre qui servoit de passage aux Novices. Cela l'incommodoit beaucoup, principalement la nuit quand elles alloient à Matines & qu'elles passoient toutes l'une après l'autre, en faisant bien du bruit avec les portes. Notre Mere a dit depuis que ce lui avoit été une grande tentation d'impatience, quand elle avoit sa grande migraine; parce qu'elle en étoit fort mal, & le bruit la lui augmentoit beaucoup. Mais elle se resolut de s'accoutumer à toute sorte d'incommodités, sans en dire jamais rien.

Sa chambre à Port-Royal des Champs a toujours été le passage de tout le monde de la Maison, tant en hiver qu'en été; & elle ne vouloit pas qu'on en dît rien à celles qui y passoient sans cesse, quelque incommodité qu'elle en reçût. Ayant une fois appris que la Mere Prieure en avoit re-

repris une Sœur, elle fit venir cette Sœur, VI. REL.
& lui ordonna d'y passer toujours quand
ce seroit sa commodité.

II. Sa patience à l'egard des Meres de Dijon.

Je lui ai oui dire qu'une des grandes violences qu'elle s'étoit jamais faites avoit été de s'empêcher de rien dire au sujet de tout ce qui se faisoit du tems que les Meres de Dijon gouvernoient ce Monastere, sur tout lorsqu'après la resolution qu'elles prirent de ne plus recevoir de Filles qui n'eût du bien, elles mirent dehors deux pauvres Filles qu'elle avoit prises, quoiqu'elle ne les connût point.

III. Diverses remarques sur son amour de la pauvreté, &c.

Notre Mere travailloit un jour dans son lit à Port-Royal des Champs à faire des toques qui étoient d'une toile pour le moins aussi grosses qui les serviettes du Refectoire, & presque toute grise. Une personne qui n'étoit pas de la Maison lui demanda pour qui seroient ces toques. Notre Mere lui repondit : *Ma Sœur, c'est pour moi.* " Il y en avoit une grande quantité de cette toile ; & elles les avoit elle-même taillées.

Elle s'étoit fait un petit manteau d'un morceau d'une grosse couverture, plutôt grise que blanche, & comme elle le portoit devant toutes les personnes qui la voyoient, Madame de Morangis lui offrit un jour de lui en donner un de fourure. Mais elle la remercia d'une maniere qui temoignoit l'aversion qu'elle avoit pour ces sortes d'accommodemens qui sont moins pauvres, & l'estime qu'elle faisoit de ce qui étoit plus grossier & moins agreable.

Elle disoit que naturellement elle aimoit les belles choses, & qu'il n'y avoit per-

VI. REL. sonne qui y fût plus difficile qu'elle, parce qu'elle trouvoit toujours des defauts dans les choses où les autres ne trouvoient rien qui ne fût à admirer : mais que Dieu lui avoit donné une si haute idée de l'excellence des biens & des beautés de son Royaume, que n'ayant que du mepris pour tout ce qui est estimé beau & agreable sur la terre elle ne se plaisoit que dans les difformités. Elle disoit une fois à une Sœur qu'il eût fallu souhaiter de ne s'accoutumer à rien, ni aux lieux où on demeure, ni aux occupations où on est employé, afin que les sens n'y prissent jamais de satisfaction.

Elle desiroit qu'on se rendit fort exactement & ponctuellement au son de la cloche toutes les fois qu'elle appelle à quelque *Observance*, & elle disoit sur cela qu'elle admiroit toujours en lisant la Sainte Ecriture ce qui y est dit, qu'au commandement du Roi tout Israel étoit assemblé comme un homme, deux cent-mille hommes de pied. Elle disoit que de manquer même de se trouver assez tôt à l'Assemblée, c'étoit manquer au respect qu'on devoit à Jesus-Christ, qui promet d'être au milieu de ceux qui sont assemblés en son nom, comme on l'est assurément quand on s'assemble par obéissance & pour son service qui est la fin de ce qui se traite à l'Assemblée.

Durant une maladie de ma Sœur Catherine de Sainte Felicité * elle s'alloit tous les jours

* Cette Religieuse étoit Madame Arnauld, mere de la Mere Angelique On verra sa Vie dans la III. Partie, Relation II.

jours coucher après Matines dans le lit d'une Sœur Converse, qui en sortoit pour aller à la cuisine. VII. REL.

VII.

Relation de la Mere Catherine Agnès *de S. Paul* ARNAULD.

IL me semble que l'on peut attribuer à la Mere Marie Angelique, cette ame extraordinaire, ce que Notre Seigneur dit dans l'Evangile, *ils seront enseignés de Dieu*, puisqu'elle a été prevenue de la connoissance des maximes les plus exactes de l'Evangile & des dispositions les plus parfaites de la vie Religieuse, avant que d'en avoir été instruite par les hommes. Une chose des plus importantes, & de laquelle personne ne lui avoit jamais parlé, & qui étoit alors ignorée de toutes les personnes spirituelles qu'elle a connues, a été qu'elle étoit obligée en conscience de quitter la charge d'Abbesse, parce qu'elle y étoit entrée contre les regles de l'Eglise. Ce fut la premiere resolution qu'elle prit quand Dieu l'eût touchée; mais toutes les personnes qu'elle consulta s'y opposerent, jugeant que Dieu l'appelloit à reformer son Monastere.

I. La M. Ang. a toujours desiré sa demission.

Elle se rendit à leurs avis avec beaucoup d'affliction d'esprit, par la deference qu'elle avoit aux sentimens du Pere Bernard Capucin, qu'elle estimoit être un très saint homme, & qui fut le premier, comme elle l'a re-

VII. Rel. remarqué elle-même, à qui elle decouvrit le dessein qu'elle avoit de quitter l'Abbaye, pour se faire Feuillantine dans un Monastere nouvellement établi à Toulouse, n'y en ayant point d'autre en France qui fût pour lors dans la reforme. Je ne sai si ce bon Pere manquoit de lumiere en la dissuadant de cette entreprise qui étoit si conforme aux regles de l'Eglise, dans la severité qu'elle exerce envers ceux qui entrent mal dans les Benefices, ou si Dieu l'inspiroit de passer par dessus ces regles, parce qu'il vouloit tirer tant de bien de ce mal. Je ne sai non plus, comment la Mere Angelique se put rendre à cet avis, sinon parce qu'étant extrêmement docile envers ceux qui avoient l'esprit de Dieu, elle soumettoit ses meilleurs sentimens par une autre vertu qui lui étoit particuliere, & qui lui faisoit recevoir d'une part les mouvemens de Dieu dans toute leur plenitude, & de l'autre les conserver sans attache; étant dans la pratique d'une maxime qu'on peut dire être aussi commune comme elle est peu observée, qui est qu'il faut quitter Dieu pour Dieu, bien qu'il soit vrai qu'en cette occasion, il n'y a eu que la necessité qui l'ait fait rendre, n'ayant trouvé personne qui l'ait voulu aider dans ce dessein: mais au contraire, tous ceux à qui elle s'addréssoit pour cela, lui ayant toujours resisté, en quoi elle souffroit violence, ne pouvant changer l'opinion qu'elle avoit, qu'elle étoit obligée de reparer une mauvaise entrée par une sortie volontaire.

C'est ce qui lui faisoit toujours chercher des moyens pour cela; de sorte qu'ayant été em-

employée par Monsieur de Citeaux, à la VII. REL.
reforme de l'Abbaye de Maubuisson, elle se servit de cette occasion, pour supplier Monsieur son pere de trouver bon qu'elle resignât son Abbaye à une de ses sœurs * qui étoit sa Religieuse: ce que M. Arnauld ne voulut pas permettre, mais seulement qu'elle la fit Coadjutrice. Cela ne lui donna qu'une partie de la satisfaction qu'elle desiroit; de quoi elle se servit neanmoins pour agir avec plus de retenue, disant que sa Coadjutrice étant bien appellée, elle devoit gouverner plutôt qu'elle; & pour cette même raison, depuis qu'elle se fût demise de l'Abbaye, après avoir obtenu le droit d'élection, le Superieur ayant ordonné qu'elle tiendroit le premier rang après la nouvelle Abbesse, elle voulut que la Coadjutrice marchât la premiere, pour continuer la preference qu'elle lui avoit toujours donnée interieurement.

II. Son amour pour la penitence.

La penitence chretienne a été tellement gravée dans son cœur, que depuis l'âge de dix-sept ans, qu'elle fut touchée de Dieu jusqu'à la fin de sa vie, elle s'est toujours regardée comme criminelle devant Dieu, non pas seulement en general, comme tous les hommes sont obligés de croire qu'ils le sont par leur naissance, mais en particulier; regardant les actions & la conduite que son âge devoit excuser, comme une vie très coupable. C'a été le sentiment qu'elle a toujours eu, toutes ses fautes qui sont très communes à d'autres, lui paroissant très im-

* La Mere (Catherine) *Agnès* de S. Paul elle-même.

VII. REL. importantes : ce qui lui en donnoit une douleur extraordinaire, & la portoit à s'en confesser avec une humilité profonde, & estimer infiniment plus qu'on ne fait d'ordinaire, la grace que Dieu fait dans ce Sacrement, de pardonner les pechés, ce qu'elle temoignoit en toute occasion.

Elle ne pouvoit souffrir qu'on s'excusât d'aller à confesse quand on y étoit appellé, en disant qu'on n'avoit point encore fait son examen, par ce qu'elle disoit qu'on devoit attendre cette heure avec le desir qu'elle arrivât, & que ce devoit être la premiere pensée du jour auquel on se devoit confesser, non pas tant pour rechercher toutes les petites fautes en particulier, que pour remarquer les plus importantes & en gemir devant Dieu ; & de même qu'elle ne vouloit pas qu'on refusât d'y aller quand on étoit avertie, elle ne vouloit pas aussi qu'on s'ennuyât d'attendre celles qui demeuroient plus long tems qu'à l'ordinaire, ce qu'elle a confirmé par son exemple (sur tout en une occasion qui a été remarquée ailleurs. *)

On a parlé des penitences que la Mere Angelique fit durant les premieres années de sa conversion. Elle continua à vivre fort austerement dans l'observation de toute la Regle jusqu'à l'âge d'environ trente ans, qu'étant devenue fort infirme, elle ne quitta pas les austerités, mais les changea en d'autres. Par exemple, ne pouvant plus porter de chemises de serge qui lui échauffoient le sang, elle en prit de toile, mais d'une toile

* Voyez la I. Relation de cette II. Partie, n. 24. ci-devant p. 346.

toile si grosse & si rude qu'elle en étoit sans doute fort incommodée, tant par la pesanteur, que parce qu'elles étoient toutes pleines de petites pailles qui la picquoient. Quand elle étoit obligée de quitter l'abstinence, elle vouloit qu'on lui donnât une portion de viande fort petite & sans choix; & bien qu'elle fût toujours fort degoûtée, elle trouvoit des inventions pour le dissimuler afin de ne manger que l'ordinaire, comme du bœuf, du mouton & du veau. Elle fit vœu de ne manger jamais de patisserie parce qu'elle l'aimoit. Elle en usoit presque de même pour toutes les choses qu'elle trouvoit bien apprêtées; & nous avons vu souvent qu'elle les faisoit retirer, en disant que cela ne lui étoit pas bon; & comme on ne la pouvoit croire, elle disoit fort agreablement, que cela faisoit *mal à son ame.* VII. REL.

Elle se rendoit à toutes les choses mortifiantes qui se presentoient à elle, preferant cette sorte de penitence à celles qui paroissoient davantage : ce qui lui faisoit dire à des personnes qui se plaignoient que leur habit les incommodoit, parce qu'il n'étoit pas accommodé en la maniere qu'elles l'eussent voulu, & semblables choses qui font de la peine, „ qu'il valloit mieux souffrir cela que „ de porter une haire: mais que l'amour „ propre croit que c'est une chose perdue „ de souffrir ce qu'on ne voit point & de „ quoi il ne lui revient point de satisfaction, „ qui lui donne la liberté de se plaindre & „ de vouloir qu'on remedie à tout ce qui „ deplaît à la nature; au lieu qu'on gagne-

„ roit

VII. Rel. „ roit beaucoup en dissimulant tout cela
„ qui n'est rien en effet, en comparaison
„ de ce que les personnes du monde souf-
„ frent de leurs habits pour être habillées à
„ la mode."

En 1619. elle fit mettre son lit auprès de celui d'une fille qu'il étoit besoin de reveiller la nuit pour prevenir une incommodité qu'elle avoit, à quoi la Mere apportoit tout le remede necessaire quand la chose étoit arrivée. Elle faisoit elle-même des choses fort penibles aux sens, afin que d'autres n'en eussent point la connoissance, quoique cette personne lui donnât autant de peine dans l'esprit, par son defaut de vertu, comme elle lui en donnoit par son infirmité.

La Mére Angelique n'apprehendoit point les maux, il sembloit plutôt qu'elle prît plaisir à s'imaginer ceux qui pouvoient arriver de plus extraordinaires. Ce qui lui faisoit dire que si elle fût devenue aveugle, sourde & muette tout ensemble, il lui sembloit qu'elle n'en eût point eu de peine, & que pour ôter aux autres l'inquietude où l'on seroit de la voir reduite en cet état, sans savoir de quelle maniere elle recevroit cette affliction, elle feroit un petit saut pour témoigner qu'elle en étoit bien aise.

III. Force de ses discours.

Elle a aidé beaucoup de personnes qui vouloient se convertir à Dieu, prenant un grand soin de les fortifier, & de lever la crainte & les difficultés qu'elle avoient de se mettre sous une conduite qui leur paroissoit severe, parce qu'elle ne pouvoit allier le partage que l'on fait d'ordinaire avec Dieu, voulant reserver certaines choses qui ne

ne paroïssent pas mauvaises, mais qui sont VII. REL.
des empêchemens à une veritable conversion. Dieu lui avoit donné un cœur si determiné d'être tout à lui, qu'il s'est rencontré peu de personnes de celles qui avoient confiance en elle, qui ne se soient trouvées persuadées de suivre ses avis, & qui n'aient trouvé en elle un grand soutien, pour perseverer dans ce qu'elle leur avoit conseillé de faire pour Dieu.

C'étoit un de ses dons de parler avec force & d'une maniere fort convainquante à toute sorte de personnes, quand il étoit question de ce que l'on doit à Dieu; & bien qu'elle n'esperât pas toujours d'obtenir tout ce qu'elle desiroit, elle ne laissoit point de dire la verité avec tant de zele, qu'on demeuroit toujours d'accord qu'elle avoit raison, & qu'il n'y avoit que la droiture de son cœur & l'interêt de Dieu qui la fissent parler de la sorte.

Elle ne pouvoit comprendre que les grandes conditions des personnes, les pussent exempter de l'humilité chretienne; & quand elle leur parloit sur des sujets semblables, elle prenoit le parti de Dieu si fortement, qu'elle leur faisoit ressentir qu'elles étoient autant obligées de s'aneantir devant lui que les moindres creatures, puisque dans le Christianisme les grandes qualités sont plutôt des marques de la colere de Dieu, qui n'a choisi que des pauvres & les petits selon le monde pour en faire ses disciples & les Sectateurs de la pauvreté & de l'humilité par lesquelles il avoit voulu operer le salut du monde. Mais elle disoit tout cela avec tant de tem-

VII. REL. temperament & de discretion qu'elle ne blessoit point le respect qu'on doit avoir pour des personnes si élevées, comme l'on pourra voir par les Lettres qu'elle a écrites à la Reine de Pologne, qui lui faisoit l'honneur de l'aimer & d'avoir de l'estime pour sa vertu qu'elle avoit reconnue étant en France. C'est ce qui lui fit desirer que la Mere lui donnât des instructions lorsqu'elle seroit en son Royaume, cette grande Princesse ayant tant d'affection pour tout ce qui venoit de la Mere, qu'elle temoignoit sa joie à tous ceux qui étoient auprès d'elle, quand elle recevoit de ses Lettres.

IV. Soin qu'elle avoit de ses Religieuses.

La Mere Angelique preferoit de parler aux Sœurs des besoins de leurs ames, à toute autre chose. Ce qui lui faisoit dire, quand une Sœur lui vouloit parler lorsqu'elle étoit occupée à écrire à la Reine de Pologne, qu'elle n'étoit pas obligée d'écrire à cette Reine, mais que c'étoit son devoir d'écouter les Sœurs.

Quand elle vouloit disposer une Novice à une Confession generale, elle lui parloit avec une ferveur d'esprit merveilleuse, lui representant d'une part la misericorde Dieu qui surpasse tous les pechés, & de l'autre la satisfaction que l'on doit à sa justice, qui exige des ames non seulement qu'elles accusent leurs pechés & qu'elles les quittent, mais encore qu'elles les detruisent en arrachant de leur cœur la racine qui les fait commettre; & que pour cela il faut souffrir que Dieu nous renverse & nous trouble en quelque maniere, pour nous aneantir & nous faire entrer dans l'abîme de notre mi-

sere

fere, puisque c'est l'état où nous devons être pour meriter qu'il ait pitié de nous. VII. REL.

Elle ne permettoit pas facilement aux Sœurs de faire des penitences en particulier, quand elles lui en demandoient, disant que l'obéissance de la Regle étoit suffisante, & qu'il falloit reserver les penitences pour la correction des fautes: ce qui les rendoit beaucoup plus utiles que de les faire par devotion. Et elle disoit sur le sujet de ces penitences volontaires, qu'on les faisoit plutôt *pour se parer que pour se debarbouiller*; & que les autres qu'on ordonnoit servoient davantage, parce qu'il n'y avoit point d'amour propre.

Elle estimoit les mortifications que l'on faisoit en de petites rencontres, sans qu'il y parût. Une Novice qui étoit infirme & delicate, s'étant un jour contrainte à manger un œuf qui étoit fort degoûtant pour être vieux & mal cuit, la Mere Angelique le remarqua; & quelques jours après étant arrivé une Fête, elle l'appella & lui dit de communier ce jour-là, encore qu'elle n'eût pas été marquée, lui disant que Dieu avoit eu fort agreable la mortification qu'elle avoit pratiquée.

V. Ses sentimens sur la mort & sur les distractions.

Elle avoit une grande crainte de la mort; mais pour faire voir que n'étoit pas seulement, quand elle se trouvoit en état de croire qu'elle étoit proche, elle disoit que quand elle auroit été assurée de ne mourir de cent ans, elle l'auroit autant apprehendée qu'elle faisoit.

Elle s'accusoit souvent d'avoir des distractions en la priere, & elle ajoutoit que quand

VIII. REL. quand elle se trouvoit dans des imaginations extravagantes, elle disoit à Dieu : *Mon Dieu, ayez pitié de votre pauvre folle.*

VIII.

Relation de la Mere Angelique de S. Jean ARNAULD.

I. Comment la M. Aug. parloit aux Grands.

M. le Marquis d'Andelot, petit-fils de l'Amiral de Coligny qui étoit le chef des Huguenots & qui fut tué à la Saint-Barthelemi) avoit son fils, qu'on nommoit M. de Coligny, à l'Oratoire où il ne put pas neanmoins demeurer. Le pere & le fils étoient dans une grande pieté. Dans le tems qu'on formoit à Port-Royal le dessein de l'Institut du S. Sacrement il y avoit grande devotion les Jeudis en l'honneur de ce mystere, & quantité de personnes de pieté venoient visiter notre Eglise ce jour-là à cause même des miracles qui s'y étoient faits par le S. Sacrement. M. d'Andelot y venoit très souvent & même par pieté il servoit les Messes. Un jour parlant à la Mere Angelique sur ce sujet, il lui dit qu'il étoit vrai qu'il avoit une grande devotion dans cet exercice, mais qu'il avouoit neanmoins que quand il entroit dans l'Eglise quelque personne de qualité qu'il connoissoit, il en sentoit en lui-même quelque petite confusion. „ Quoi vous, Monsieur, repondit la „ Mere Angelique, vous qui devriez être „ au pied de l'Autel la corde au col, pour

„ faire

„ faire reparation d'honneur à Jesus-Christ VIII. Rel.
„ de tous les outrages que vos peres lui ont
„ fait dans ce divin Sacrement! Ce vous
„ est trop d'honneur qu'il souffre que vous
„ serviez les Prêtres; & si vous avez à a-
„ voir de la confusion, ce doit être de ce
„ qu'il a tant de bonté pour vous qui de-
„ vez vous en croire si indigne." C'étoit avec cette sainte liberté qu'elle avoit accoutumé de parler aux Grands, quand il s'agissoit de soutenir la grandeur de Dieu.

II. Disposition de la M. Angelique.

Dès le moment que la Mere Angelique eût été touchée, elle comprit par l'onction qui l'instruisoit, qu'étant mal entrée dans sa charge elle devoit en sortir; & elle l'eût fait à l'heure-même, sans les difficultés insurmontables qu'elle y rencontra, & sans les conseils de ses Directeurs qui l'en empêcherent. Pour suppléer en quelque sorte à cette obligation, elle resolut d'obéir toujours à quelqu'un; & elle nous a dit qu'elle avoit fait vœu d'obéissance successivement à S. François de Sales, à M. de Langres, à M. de S. Cyran & à M. Singlin, se croyant obligée à cause qu'elle avoit commandé trop-tôt, d'obéir toute la vie. Ce fut cet engagement particulier qui fit en quelques rencontres * qu'elle tolera beaucoup de choses dans la conduite de Port-Royal qui étoient fort contre son sens & sa lumiere, pensant qu'étant obligée d'obéir à la personne qui en ordonnoit, elle devoit fermer les yeux & abandonner le succès de tout à Dieu, qui en effet lui donna se-

* [Pendant le gouvernement de M. de Langres & des Meres du Tard de Dijon.]

VIII. REL. lon sa foi, ayant retabli toutes choses par la conduite de M. de S. Cyran.

III. Silence & mortification d'une de ses jeunes Religieuses.

Dans ce tems qu'on pensoit à l'établissement de l'Ordre du S. Sacrement, on faisoit à Port-Royal beaucoup de prieres extraordinaires pour recommander ce dessein à Dieu. Les Sœurs faisoient des retraites fort exactes dans un grand silence & separée de tout. On faisoit aussi des Processions nuds pieds, & choses semblables. Une jeune Sœur (ma Sœur Marguerite Angelique du S Esprit Giroust) qui étoit en retraite, ayant assisté nuds pieds à l'une de ces Processions, & voulant se chausser après, ne trouva plus ses chausses à l'endroit où elle les avoit quittées. C'étoit au commencement des Avents, & il faisoit fort froid. Neanmoins comme elle crut qu'il ne lui étoit pas permis d'interrompre le silence de sa retraite, pour s'enquerir de ce qu'elles étoient devenues, elle demeura plusieurs jours nues jambes, pensant en elle-même que Dieu l'éprouvoit par cette rencontre, & qu'ayant eu bien jeune la pensée de se faire Capucine, elle devoit lui témoigner qu'elle ne refusoit point une mortification passagere qu'il offroit, après avoir eu la volonté de l'embrasser pour toute sa vie *.

IX. *Re-*

* On trouvera ci-après une Relation faite par cette Sœur touchant la charité de la Mere Angelique à son égard. C'est la XIV.

IX.

Relation de la Sœur Louise de S. Barthelemi FORTIER, *Religieuse Converse. Sur la charité de la Mere Angelique.*

PEndant le tems que la Mere Angelique fut à Maubuisson elle reçut plusieurs pauvres Filles pour être Religieuses Converses. De ce nombre fut ma sœur qui avoit postulé dix ans aux Carmelites de Pontoise. Ces Religieuses lui avoient toujours fait esperer de la recevoir; mais quand elles surent que ma mere ne pouvoit lui rien donner, à cause qu'elle étoit beaucoup chargée d'enfans, elles refuserent de lui donner une place. Dans ce même tems ma sœur ayant appris que la Mere Angelique étoit à Maubuisson, elle y courut aussitôt, & y fut reçue *. Mais la Mere Angelique ne se contenta pas de lui avoir fait charité; car elle en fit aussi à toute notre famille, en prenant soin de nous, & nous assistant dans tous nos besoins.

* Elle se nommoit Sœur Louise Therese de l'Ascension Fortier. Elle vint à Port-Royal avec la Mere Angelique en 1623. & y fit depuis Profession. Sa mort arriva à Paris le 23. Fevrier 1642. Pour sa sœur elle mourut aux Champs le 16. Janvier 1670. On peut voir ce qui est dit de cette derniere dans le Necrologe, où il en est fait un très bel éloge.

IX. REL. Ma sœur étant encore seculiere dans le Monastére, il arriva qu'en portant du bois elle s'enfonça dans la main une écharde si grande qu'elle la perça d'outre en outre. Durant quelques jours la douleur fut si violente qu'elle ne pouvoit dormir, ni s'empêcher de crier durant la nuit. La Mere Angelique la fit coucher dans sa chambre, afin que personne n'en fût incommodée. Et comme elle craignoit qu'elle ne se contraignît à cause d'elle, elle lui disoit souvent durant la nuit: *Cries, ma Fille, cries, ne t'en empêche point: je t'ai mise ici pour cela;* & elle se relevoit plusieurs fois pous rafraîchir sa main & la soulager.

Quand un de mes freres étoit malade, elle le faisoit amener au Parloir, & le saignoit au travers des grilles aussi habilement que si elle eût été à sa commodité. Elle en faisoit autant à tous les pauvres d'alentour, & elle mettoit des pieces de monnoye dans leur compresse.

Elle faisoit venir tous les malades qui pouvoient marcher, & pansoit des maux horribles comme des galles, des teignes & autres semblables, de ceux même quelquefois où il y avoit du danger. Elle les guerissoit presque toujours; de sorte que ces pauvres gens se disoient les uns aux autres: *Allons à Madame de Port-Royal; elle a de bons onguents pour nous guerir.*

Quand elle recevoit de pauvres Filles, si elles avoient de bonnes hardes, elle les faisoit donner à leurs sœurs si elles en avoient, ou bien à leurs autres parentes qui en pouvoient avoir besoin.

Quand

Quand il venoit quelque Predicateur elle faisoit avertir tous ceux d'alentour de s'y trouver, & de même quand on devoit donner la Confirmation. Elle envoyoit à plus d'une lieue loin. IX. Rel.

Après son retour à Paris je lui ai vu nourrir plus de deux ans trois pauvres Ecoliers, & elle en avoit tant de soin qu'elle alloit voir leur portion à la cuisine.

Mon plus jeune frere ayant gagné un mal dangereux, elle le fit amener, & le fit traiter un an par charité, avec tant de soin qu'il en guerit. Ensuite elle lui fit apprendre un metier.

Un jour que je gardois des ouvriers, j'entendis l'un d'eux qui disoit aux autres bien des charités de la Mere Angelique. Il rapporta entre autres choses que s'étant une fois fort blessé par une grande chûte, & n'ayant rien pour se faire panser, la Mere Angelique qui l'apprit lui fit donner la pension de l'une de ses Sœurs, qui étoit *bien bonne*, disoit-il.

Un jour la Mere Angelique ayant ordonné à une Novice de faire une certaine chose pour l'éprouver seulement, comme elle se mit en devoir de l'executer à l'heure même, Madame de Pontcarré qui étoit presente se mit à rire de sa simplicité. La Mere Angelique l'en reprit, en lui disant: *Voyez-vous, ma Sœur, il ne faut point se mocquer de la simplicité de cette Fille. Car tant qu'il n'y en aura que de telles, les Superieures seront plus avisées à ne leur rien ordonner que de bien à propos.*

J'eus (en 1638.) une grande maladie, & où

X. RELAT. où il y avoit du danger pour ceux qui approchoient de moi. Cependant la Mere Angelique me temoigna une grande charité. Elle se relevoit plusieurs fois la nuit pour me venir voir. Elle me saignoit & me rendoit toutes sortes de services sans crainte de gagner mon mal. Après que je fus guerie, elle me dit: *Ma Fille, vous voilà en santé; & une grande Princesse * qui a eu la même maladie que vous, est morte pour n'avoir pas été si bien traitée. Dieu vous a guerie afin que vous fassiez penitence.*

Un jour que je la priois de vouloir regarder quelque chose, elle me repondit qu'elle ne le verroit point, parce qu'elle avoit fait vœu de ne regarder jamais rien par curiosité.

X.

Relation de la Sœur Marie de Sainte Euphrasie ROBERT †. *Sur l'amour que la Mere Angelique avoit pour la pauvreté.*

AU mois de Septembre 1651. en une certaine occasion la Mere Angelique temoignant le regret qu'elle avoit de ce qu'on n'aimoit point assez la pauvreté, & que ce de-

* Madame de Longueville (Louise de Bourbon-Soissons) qui mourut au mois de Septembre 1637.

† Il sera parlé de cette Religieuse ci-aprés dans la XIX. Relation.

defaut seroit cause, si on n'y remedioit, que la Maison ne pourroit subsister dans l'esprit où l'on tâchoit de l'établir, elle nous faisoit voir sur ce sujet combien on étoit deja dechu de l'amour de la pauvreté, & de la pauvreté effective où l'on avoit été dans le commencement de la Reforme, & jusqu'à ce qu'on vint à Paris. Elle nous dit qu'on ne savoit alors ce que c'étoit de faire des plaintes de rien ni sous pretexte de propreté ni autrement. On s'accommodoit de tout. On avoit des oreillers qui étoient faits de toutes sortes de morceaux de drap & de serge rapiecetés de toutes couleurs. On changeoit tout ordinairement de lits & de cellules selon qu'on avoit affaire des personnes, sans que l'on s'avisât seulement de changer de hardes qui demeuroient toujours au même lieu, encore qu'on y mît d'autres personnes. Elle nous contoit d'elle-même qu'elle avoit couché longtems sur une vieille paillasse quasi toute pourrie, ayant une certaine couverture fort sale; que tout cela sentoit si mauvais qu'elle ne se couchoit jamais qu'elle n'en eût un soulevement de cœur: tant s'en faut neanmoins que cela fût penible à son esprit, qu'elle en avoit une secrete joie, & eût été bien fâchée d'en changer. X. RELAT.

Elle ajouta qu'étant à Maubuisson elle coucha plus de six mois elle & deux autres Sœurs sur deux paillasses par terre; de sorte que les deux paillasses étant l'une contre l'autre, elle étoit couchée dans le milieu sur les deux bords de l'une & de l'autre, ce qui étoit pour être bien à son aise. Leur nourriture

X. RELAT. ordinaire pendant qu'elles furent dans cette Abbaye Royale étoit deux vieux œufs à la coque, du bouillon qu'on leur dreſſoit dans leurs écuelles & dans lequel elles rompoient & trempoient leur pain, & de la ſalade de chicorée ſauvage.

En racontant cela & d'autres choſes, en quoi paroiſſoit autant leur mortification volontaire que leur pauvreté, elle prenoit à temoin la Mere Agnès qui étoit preſente, qu'elles ne furent toutes jamais plus devotes, plus contentes & plus dans la veritable joie & le veritable repos d'eſprit.

Une perſonne qui étoit auſſi preſente, doutant en quelque ſorte que cette maniere de vivre pût ſubſiſter dans un grand nombre de perſonnes, où il ne ſe peut faire qu'il n'y en ait de diverſes humeurs & en divers degrés de vertu, demanda combien elles étoient alors à Port-Royal des Champs. Elle lui repondit qu'elles étoient quatre vingt quatre quand on vint de Port-Royal des Champs à Paris, & que nonobſtant qu'elles fuſſent un ſi grand nombre, & que le revenu de l'Abbaye fût moindre qu'à cette heure, Dieu avoit tellement beni la Maiſon, & l'amour qu'on y avoit pour la vertu, la pauvreté & la mortification, que jamais elle n'avoit vu que perſonne y eût manqué de rien qui fût neceſſaire, ni pour le dedans ni pour le dehors, où il y avoit toujours quantité d'hôtes, & quelquefois juſqu'à quatorze Capucins tout enſemble, & que neanmoins on ne devoit pas un ſol quand on vint à Paris.

A propos de ces Religieux & autres qui

y passoient souvent, elle nous disoit qu'elle X. RELAT.
les traitoit toujours de l'ordinaire de la Maison, de mouton, de veau & de bœuf, qui étoit tout ce qu'on mettoit ordinairement *, (car on ne savoit alors ce que c'étoit que de mettre de la volaille au pot, à moins qu'il n'y eût des personnes bien malades qui eussent besoin de bouillon plus nourrissant;) & que dans le sentiment sincere qu'elle avoit pour elle-même de l'obligation où nous sommes par notre vocation de vivre dans la pauvreté & la mortification, elle se persuadoit que tous les autres avoient les mêmes pensées; & qu'elle ne fut jamais plus surprise qu'un jour ayant reçu à l'ordinaire quelques Religieux qui passoient (c'étoient des Capucins) il y en eut un qui lui dit au Parloir après diner, que leur Provincial devoit bientôt passer par là, & qu'il la prioit de le bien traiter. Elle ne pouvoit comprendre, que des Religieux, qui faisoient profession de pauvreté, pussent desirer un meilleur traitement que le necessaire. Aussi avoit-elle si heureusement reussi à imprimer ce sentiment dans l'esprit de toutes ses Filles, que pas une

* Tous les Religieux ont toujours été fort bien reçus à Port-Royal, quoique simplement. M. de Saci nous apprend même (dans la Reponse qu'il opposa en 1666. à la Lettre que le jeune M. Racine avoit écrite contre l'Auteur des Imaginaires & des Visionnaires) qu'on y a reçu avec charité & generosité des Jesuites-mêmes, dans un tems où ils sembloient n'y être venu que pour voir les marques funestes des maux qu'ils y avoient faits, & pour insulter à l'affliction des Religieuses de Port-Royal.

X. Relat. ne manquoit en ce point de se contenter de tout ce qu'on leur donnoit, sans en faire aucune plainte, ni pour tout le reste, jusqu'aux anciennes de la Maison qu'elle avoit reformées qui s'étoient rendues à cela avec une humilité d'enfant.

Lorsqu'au commencement de l'établissement de la Reforme, elle voulut prendre un habit modeste, elle racommoda pour cet effet toutes leurs robes plissées pour les faire à sac comme les nôtres. Et comme l'étoffe qui étoit coupée par lez n'étoit plus de mesure, elle refit tout le haut des robes de pieces & de morceaux; jusques-là qu'elle disoit qu'il y en avoit telles qui étoient de plus de trente ou quarante pieces. à quoi ces bonnes Filles, quoiqu'elles eussent toujours vêcu en proprieté, ne trouvoient rien à dire. Elle nous disoit qu'entre toutes il n'y en avoit qu'une ou deux qui paroissoient comme des monstres, qui demandoient des exceptions & des particularités, & qu'elle leur donnoit tout ce qu'elles vouloient, sans que cela portât de consequence pour les autres, qui en concevoient plus de pitié que d'envie.

J'avois oublié de dire qu'avant que d'avoir pris les chemises de serge, elles en portoient de la même toile dont on fait des couvertures aux chevaux, si pesante qu'on avoit de la peine à les soutenir. Et dans la suite de ce discours je me souviens qu'elle nous dit avec grande chaleur. „ Si l'on pretend „ pouvoir être à Dieu comme il faut sans „ entrer dans ce veritable esprit de pauvre„ té & de mortification en toutes choses, „ &

„ & sans porter tous les jours sa croix, X.RELAT.
„ selon le precepte de l'Evangile, j'avoue
„ que je ne sai plus ce que c'est que la vie
„ chretienne, sans parler de la vie Religieu-
„ se. Car enfin qu'est-ce qu'un Chretien
„ sinon un disciple de Jesus-Christ, & que
„ peut-on apprendre de Jesus-Christ que ce
„ qu'il nous à montré? Pour moi je ne
„ comprends point qu'on croye que le Fils
„ de Dieu étant souverainement sage ait vou-
„ lu choisir pour le lieu de sa naissance une
„ étable sale, abandonnée, exposée au froid
„ de la plus rude saison de l'année, d'être
„ parmi les bêtes, dans la puanteur & sur
„ du foin; & que se reconnoissant obligé
„ de marcher sur ses pas, on puisse conser-
„ ver volontairement de certaines affecta-
„ tions de propretés, d'accommodemens, &
„ toutes autres recherches de satisfaction des
„ sens & de l'esprit, en quelque chose que
„ ce puisse être. Mais ce sont donc des
„ fables que tout ce qu'on nous dit de la
„ vie de Jesus-Christ? On ne l'oseroit croi-
„ re, encore moins le dire; & cependant
„ nos actions ne temoignent autre chose.

„ Je pardonne à la fragilité, je sai qu'en-
„ core qu'on ait dans le cœur de l'amour
„ pour Jesus-Christ, & un veritable desir
„ de conformer sa vie à la sienne, on ne
„ laissera pas de faire des fautes de surprise,
„ & de se relâcher dans quelques occasions
„ de cette continuelle application à retran-
„ cher à la nature toutes les vaines satisfa-
„ factions qu'elle recherche. Mais lorsque
„ ce n'est point par surprise, mais que c'est
„ une volonté deliberée que l'on nourrit

X. RELAT. „ dans soi, que l'on fortifie par des raisons „ & par des excuses, qui peuvent bien en „ effet avoir quelque vraisemblance selon „ la sagesse de la chair, qui est ennemie de „ Dieu; c'est alors que je ne conçois plus „ comment de tels sentimens & de telles pen„ sées se peuvent accorder avec les maxi„ mes de l'Evangile, & la creance de la „ vie & des paroles du Fils de Dieu. Quoi „ donc! Etant instruites comme nous som„ mes, qu'il n'est permis de jouir d'aucun „ plaisir de la vie, mais seulement de pas„ ser par le plaisir quand on ne peut au„ trement satisfaire à la necessité, nous ima„ ginons-nous que, sachant ces choses & „ ne les pratiquant point, donnant liberté „ à nos yeux & à nos autres sens de recher„ cher des bienseances, des ajustemens, „ des propretés & des accommodemens su„ perflus, & qui ne regardent point la ne„ cessité mais la satisfaction de la vie; nous „ imaginons-nous, dis-je, & esperons-nous „ que lorsque nous serons à l'extremité, de„ ja toutes mourantes & quasi sans senti„ ment, lorsqu'on nous viendra dire en fai„ sant les saintes Onctions, *Indulgeat tibi* „ *Deus quidquid peccasti per visum, per gu*„ *stum*, &c. nous meriterons bien d'obte„ nir l'effet de ces paroles? Dieu ne se moc„ quera-t-il pas plutôt de nous à cette heu„ re effroyable, comme nous nous serons „ mocquées de lui en nous promettant sa „ misericorde & meprisant ses exemples dont „ l'imitation seule nous la pouvoit obtenir?"

XI. Rel

XI.

Relation de la Mere Angelique de S. Jean Arnauld.

L'Amour de la vileté & de la pauvreté étoit tellement passé en nature dans la Mere Angelique, que je lui ai oui mettre en doute si ce n'étoit point une inclination naturelle qui lui faisoit aimer les choses laides, difformes, sales, &c. Comme on lui disoit qu'elle pouvoit juger de ce qui en étoit en se souvenant si elle avoit eu la même inclination devant qu'elle eût commencé à penser à Dieu, elle repondit comme d'une maniere incertaine; en sorte qu'on voyoit bien qu'elle ne vouloit pas faire entendre ce qu'elle ne pouvoit pourtant nier, que ce sentiment si opposé à l'orgueil de l'homme ne fût en elle un don de Dieu.

I. Combien la M. Angeliq. aimoit la pauvreté.

Elle disoit neanmoins qu'elle se souvenoit bien qu'en effet quand elle fut Religieuse, quoiqu'elle ne fût encore qu'une enfant, elle avoit une colere étrange de ce qu'il falloit qu'elle fût habillée de serge: mais que cela s'étoit tellement changé du moment que Dieu l'eut touchée, & qu'elle commença à connoître les obligations de la Religion, qu'elle ne pouvoit plus croire qu'il y eût rien d'assez vil, d'assez abject & d'assez pauvre pour une Religieuse; de sorte qu'elle ne trouvoit point de serge assez grosse comme elle l'eût voulue, & que

XI. REL. c'étoit tout son plaisir de prendre *de cette grosse étoffe, toute bourue, jaune comme cire, si grasse qu'elle en est toute gluante.* Je prends plaisir à redire ses propres termes.

Tout au commencement de la Reforme, qu'elle étoit toute jeune, n'yant pas plus de seize ou dix-sept ans, une Religieuse fit quelque plainte, ou temoigna quelque peine, de ce qu'on avoit donné à une autre quelques Livres que ses parens lui avoient envoyés. La jeune Abbesse l'ayant appris, lui parla avec tant de force & lui fit voir avec tant d'horreur l'importance de cette faute, qu'elle en étonna toutes celles qui l'ouirent. Entre autres choses elle lui dit que que si elle s'en croyoit, elle feroit brûler à l'heure même devant elles tous ces Livres qui avoient causé un tel scandale. C'est une de celles qui y étoient presentes, qui nous l'a raconté avec admiration de la grace qui paroissoit en elle dès ce tems-là, où elle n'avoit encore eu quasi d'autre instruction que celle de l'onction de l'Esprit de Dieu, qui enseigne ainsi efficacement toutes choses.

Elle nous parloit une fois en Conference sur les aversions naturelles: & pour nous faire voir comme la plûpart du tems la difficulté qu'on trouve aux choses, & l'incommodité qu'on en souffre ne vient pas tant de ce qu'en effet les choses sont penibles que de ce qu'on ne les veut pas pleinement, elle nous raconta que tout le tems qu'elle avoit été à Port-Royal des Champs, elle avoit voulu coucher dans une chambre qui servoit de passage à trois ou quatre autres chambres pour aller à l'Eglise & en d'au-

tres lieux; de sorte qu'on ouvroit & fermoit les portes des vingt & trente fois en une nuit. Comme elle avoit quelquefois la migraine fortement, cela lui faisoit une peine étrange; neanmoins parce qu'elle s'étoit resolue à souffrir cette incommodité, elle n'y faisoit seulement pas reflexion, & ne songeoit point s'il y avoit au monde d'autres lieux plus tranquilles. XI. Rel.

Elle nous dit aussi qu'étant à Maubuisson, où elle avoit été envoyée pour y mettre la Reforme, elle avoit pris pour sa chambre un petit lieu sous un degré, qui n'étoit qu'un trou, où avoit été une ancienne Sœur Converse qui mourut; & que là-dedans elle n'avoit pas seulement une paillasse à l'ordinaire, mais que tout son lit étoit composé d'une toile clouée sur du bois & embourée de paille ou de foin, toute bossue, haute & basse à force d'avoir servi, y ayant des trous en un endroit & des bosses à l'autre. Elle nous disoit qu'au commencement, quand elle se couchoit là-dessus, il lui en prenoit une telle horreur, que le cœur lui en bondissoit. Neanmoins parce qu'elle le vouloit & qu'elle y étoit resolue, elle surmonta si bien sa repugnance, qu'après elle n'y pensoit plus, & y dormoit aussi bien qu'elle eût fait dans un bon lit.

II. De quelle maniere Dieu la secouroit dans ses besoins.

C'est encore à elle-même que j'ai oui raconter un fait extraordinaire que l'on nommera comme on voudra; car pour elle elle étoit si éloignée de le vouloir faire passer pour un miracle, que dans l'opinion qu'elle avoit d'elle-même, elle pretendoit s'en servir comme d'une preuve pour fai-

XI. Rel. re voir combien il est ridicule de vouloir prouver la sainteté des personnes qu'on estime, par de petites rencontres qu'on fait passer pour des choses miraculeuses, quoiqu'il n'y ait rien souvent que de naturel. Ceux qui liront ceci, jugeront si ce que je vais dire doit être estimé de ce nombre, comme le dessein de la Mere, en nous le disant, étoit de nous le faire croire : voici le fait. Un jour, pendant qu'elle étoit à Port-Royal des Champs, Monseigneur l'Evêque d'Aire, qui fut depuis Evêque de Nantes & après de Lisieux *, arriva au Monastere fort tard, de sorte qu'il ne se trouva plus rien dans la Maison pour lui donner à souper. Comme on étoit dans cette peine, on trouva sur le sable sec, auprès d'un vivier où l'on gardoit du poisson, mais en un endroit où il n'y avoit point du tout d'eau, deux grosses carpes larges, grasses & de belle couleur, qui étoient toutes vivantes, & qui furent reçues comme de la main de Dieu. On ne se souvenoit point alors d'avoir jamais vu qu'il se fût trouvé du poisson en ce lieu-là, & on ne l'a point encore vu depuis. Neanmoins, comme je l'ai deja dit, nous ne voudrions pas dire formellement que ce fût une chose miraculeuse : mais au moins c'est un effet de la providence, qui a quelque chose d'extraordinaire.

* M. Cospean.

III. De quelle maniere la M. Ang. recevoit tous les évenemens.

Quoique la Mere Angelique eût un extrême soin pour mettre ordre qu'on n'apportât point de négligence en ce qui regardoit le temporel de la Maison, c'étoit neanmoins avec une disposition si desinteressée,

fée, qu'elle étonnoit tout le monde dans les occasions de perte qui arrivoient. Elle les recevoit avec la même tranquillité d'esprit que si elle eût appris une chose toute indifferente. Nous en allons donner un exemple remarquable. XI. REL.

L'année 1649. il arriva que le jour de la Notre Dame d'Août le troupeau de la Maison, qui étoit de cinq cens moutons, étant au parc, les loups y vinrent la nuit, & y firent un tel ravage que le matin il ne se trouva plus qu'un mouton en vie dans le parc, les uns ayant été mangés, les autres fort blessés, & tout le reste en fuite. La nouvelle en étant venue à la Maison, on craignoit que cela ne fâchât beaucoup la Mere Angelique, & on deliberoit comment on le lui diroit. Mais tant s'en faut qu'elle s'en émût, quand M. Arnauld qu'on avoit chargé de cette commission lui en parla, qu'elle ne put s'empêcher de rire de la pensée qu'on avoit eue que cela la fâcheroit. Dès aussi-tôt elle se mit à faire preparer & distribuer à tous les pauvres gens d'alentour tous les moutons estropiés & blessés, qu'on retrouvoit de tous côtés par les champs. Il fallut les tuer tout du long de la journée, qui fut une fête bien solemnelle pour le pays; il n'y avoit si pauvre menage où la broche ne tournât. La Mere Angelique écrivit à ma Sœur Catherine de S. Jean, qui étoit alors à Paris, ce qui étoit arrivé, & elle lui mandoit avec sa gaieté ordinaire: „ J'avois dessein d'en„ voyer à la foire acheter encore des mou„ tons pour notre parc, pensant n'en avoir

XI. Rel. „ pas assez ; & Dieu a trouvé en même
„ tems que nous en avions trop, ayant
„ envoyé cette nuit les loups dans notre
„ troupeau, " &c. On eut pourtant plus de peur que de mal, n'y ayant eu de perdus & de tués qu'environ soixante moutons. On retrouva les autres où ils s'étoient enfuis, quelques-uns à plus d'une lieue loin.

Un jour elle nous parla à la Conference, de l'indifference où l'on doit être pour tous les évenemens de la vie. Elle nous dit qu'il n'y falloit jamais considerer que la volonté de Dieu, qu'on doit aimer dans les plus grands perils & les plus extrêmes miseres qui puissent arriver, telles que celles que tant de personnes & tant de Religieuses ont souffert par les guerres ; & que si Dieu permettoit qu'elles nous arrivassent, il faudroit toujours conserver la paix de l'esprit, & esperer que Dieu ne nous abandonneroit pas. Une Sœur lui objecta qu'il étoit difficile de se promettre cette assistance de Dieu pour soi plutôt que pour d'autres personnes Religieuses, que l'on voit après avoir été chassées de leurs Couvens par la guerre demeurer dans la necessité & la misere, ne sachant où donner de la tête. Elle repondit à cela qu'elle n'estimoit point de veritable misere que celles qui sont éternelles, & que dans toutes les autres une personne se doit estimer heureuse, quand il lui reste encore de l'esperance de pouvoir faire & éviter celles-la. „ Pour moi, disoit-elle, je
„ fais si peu d'état de tout le reste, que
„ quand je verrois toute cette Maison,
„ bâtie comme elle est (parlant du Mo-

„ nastere de Paris où elle étoit alors,) brû- XI. REL.
„ ler devant moi, & qu'en étant sortie,
„ je me trouverois sans savoir de quel cô-
„ té tourner ni où me refugier, tant s'en
„ faut qu'en cet état je crusse avoir sujet
„ de me troubler, qu'au contraire j'aurois
„ de la joie de penser que ce feu n'est pas
„ encore celui de l'enfer, & que Dieu me
„ donne du tems & l'occasion de faire pe-
„ nitence pour l'éviter."

A une autre Conference, à propos de quelques discours qu'on y tenoit & dont je ne me souviens pas, elle nous dit qu'elle ne se pouvoit empêcher d'admirer les sentimens où elle voyoit tout le monde sur le sujet dont il s'agissoit, qui étoit touchant la peine que l'on ressent de perdre les personnes que l'on aime, ou par absence ou par mort, ou quelque chose semblable: que pour elle, elle avoit donc une folie bien particuliere sur ce sujet-là, & qu'elle croyoit la pouvoir appeller ainsi, puisque tant de personnes bien sages & qui faisoient profession de vertu, étoient dans une opinion & des sentimens tout contraires: que cette folie étoit qu'il lui étoit impossible de pouvoir s'attacher à aucune chose ni à aucune personne, de sorte qu'elle se sentoit toujours prête à les perdre toutes avec indifference, & qu'encore qu'il lui semblât qu'elle n'étoit pas sans naturel & qu'elle aimoit beaucoup les personnes que Dieu lui avoit données particulierement, neanmoins il n'y en avoit aucune dont elle ne fût prête à se passer de tout son cœur, quelque necessaire qu'elle lui eût été, sans seu-

le,

XI. REL. lement y faire reflexion, au moment que l'ordre de Dieu ou sa providence l'en separeroient.

Elle ajouta qu'elle croyoit que cette disposition étoit en elle une suite des premieres pensées que Dieu lui avoit données au tems qu'elle fit la Reforme, lesquelles lui avoient fait desirer de pouvoir aller à cent lieues vivre inconnue, comme Sœur Converse en quelque Couvent, où elle pût n'avoir d'application, de connoissance & de conversation qu'avec Dieu: que cette volonté étoit toujours demeurée dans son cœur; & que rien ne l'avoit empêchée de l'executer que l'ordre de Dieu auquel seul elle vouloit s'attacher, & qui ne le lui avoit pas permis, en lui en faisant naître l'occasion ou en le faisant approuver par ceux de qui elle avoit pris conduite: mais qu'au reste c'étoit toujours sa pente. Elle nous disoit que c'étoit là ce qui l'empêchoit de s'attacher à rien, regardant toutes choses comme les devant toujours quitter, & les ayant deja quittées sinon en effet du moins dans la volonté.

Elle nous dit encore que dans le tems que M. de S. Cyran fut fait prisonnier, & que le bruit commun étoit qu'on devoit enlever les Meres de Port-Royal pour les éloigner, comme on avoit fait peu auparavant celle du Val de Grace *, elle n'en avoit jamais eu la moindre inquietude, mais au contraire une secrete joie, quoiqu'il fût vrai qu'en ne

* Cette Abbesse fut exilée à Nevers avec deux Religieuses de son Monastere vers le mois de Juillet 1637. à cause de l'amitié que lui portoit la Reine Mere qui étoit disgraciée.

ce tems-là elle fût fort touchée de l'injustice de la persecution qu'on faisoit à M. de S. Cyran, pour ce qui le regardoit, & non pour elle qui eût été ravie si Dieu eût permis que ce dessein qu'on avoit de l'éloigner eût reussi. XI. Rel.

Là dessus quelques Sœurs lui demanderent s'il eût été possible qu'elle eût quitté la Maison sans regret, n'ignorant pas dans quelle douleur elle nous eût toutes laissées. Elle dit qu'elle ne croyoit point être injuste pour cela, puisque comme elle ne regrettoit personne elle souhaitoit aussi que personne ne la regrettât, & que que par consequent elle ne manquoit pas à la charité, n'ayant pour les autres que les mêmes sentimens qu'elle souhaitoit qu'on eût pour elle. Je lui dis que j'étois fâchée d'en tant apprendre, & de savoir qu'elle ne se soucioit pas plus que cela de nous. Elle me repondit gaiement & avec la plus grande bonté du monde, qu'il étoit tout vrai qu'elle étoit prête à laisser tout le monde, & à perdre tout le monde: qu'elle ne pouvoit vouloir jouir de rien qu'aussi long-tems que Dieu vouloit qu'elle en jouît: que tant qu'il la laissoit avec les personnes, elle les aimoit & faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour les conserver, mais aussi que quand Dieu les lui ôtoit elle ne pouvoit pas s'en fâcher; & tout de même des lieux & de toutes choses: que c'étoit si fort sa disposition de ne regarder que Dieu dans les évenemens, & de ne reflechir sur rien que sur cette cause primitive, qu'elle croyoit que si on l'eût chassée de la Maison par les épaules, elle

ne

XI. Rel. ne se fût pas avisée de demander pour quelle raison on l'auroit fait, & n'en auroit eu que de la joie.

Alors une Sœur lui rappella qu'elle lui avoit oui dire en une autre occasion que si Dieu eût permis qu'elle fût devenue aveugle, sourde & muette, elle croyoit qu'elle en eût été si aise qu'elle n'eût pu s'empêcher de faire un petit saut, pour temoigner sa joie qu'elle n'auroit pu exprimer par d'autres demonstrations. Elle s'apperçut que tout le monde étoit dans l'étonnement, & voulant recouvrir ce qu'elle avoit dit; elle repondit à cette Sœur qu'elle pouvoit bien s'être trompée quand elle avoit dit cela autrefois, & dans ce qu'elle venoit de dire aussi, & que peut-être n'eût-elle pas été dans ces sentimens si les occasions se fussent presentées; mais qu'elle en parloit suivant sa disposition presente, & ce qu'il lui sembloit avoir dans le cœur.

On lui demanda encore si elle eût été aussi indifferente à quitter M. Singlin, si quelque persecution ou une autre cause lui eût fait perdre sa conduite. Elle repondit qu'à la verité rien n'auroit été si capable de lui être sensible à cause du besoin qu'elle en avoit; mais que nonobstant cela elle avoit les mêmes pensées sur ce sujet que sur tous les autres, d'autant plus qu'elle savoit que plus les choses sont saintes, quand on ne recherche en elles que des biens spirituels & l'avancement en la grace, moins on a sujet de s'y attacher; & que quand on est assuré que tout bien vient de Dieu, & que les creatures n'ont pour nous que ce que Dieu

Dieu leur donne, ce seroit une grande folie de croire perdre quelque chose quand Dieu nous les ôte, puisqu'elles ne peuvent plus rien recevoir de lui pour nous, quand ce n'est plus par sa volonté qu'elles nous servent; d'où il s'ensuit que si nous regrettons quelque chose en elles, il faut bien avouer que nous y aimions autre chose que notre avancement, & que c'étoit plutôt notre vaine satisfaction. XI. RELI.

IV. Quelle idée elle avoit des dispositions d'une Religieuse.

Au commencement de cette année 1652. la Mere Angelique me parloit des miseres de Lorraine & du recit qu'on lui avoit fait depuis peu de certaines malheureuses Religieuses de cette Province, qui ayant été emmenées par des gens de guerre, firent refus de retourner à leur Couvent, lorsque leur Abbesse eût obtenu le pouvoir de les retirer. Elle en prit occasion de me faire un discours excellent sur l'importance qu'il y a de bien examiner la disposition interieure des Filles qu'on reçoit, & de nous examiner nous-mêmes avec le même soin; parce qu'il y a très peu d'ames qui cherchent Dieu dans la droiture du cœur, c'est à dire qui n'aient en le suivant pour toute vûe que de le suivre par tout & de ne l'abandonner jamais. Voici ses paroles.

„ Je vois si nettement, & je m'y con-
„ firme tous les jours par tant d'experien-
„ ces, que tout depend d'avoir une volon-
„ té sans reserve pour Dieu, de n'avoir
„ qu'une vûe & qu'un dessein, de vouloir
„ être à lui immuablement en toutes cho-
„ ses, en toutes occasions, en tout lieu,
„ en tous tems & en tout ce qui peut arri-
„ ver;

XI. Rel. „ ver, que sans ce fondement je ne vois „ aucune vertu solide. Je dis bien plus, „ je ne vois aucun malheur ni aucun crime „ dont on ne soit capable; & cela me semble une consequence necessaire. Car une „ personne qui se borne à être fidele à Dieu, „ tant qu'elle aura ces secours & ces moyens „ qu'elle croit lui être necessaires, tant qu'on „ ne lui demandera point telle & telle chose qu'elle s'imagine être au dessus de ses „ forces, & enfin qui ne veut suivre Dieu „ que jusqu'où elle pourra aller, sans se faire trop de violence; n'est-il pas inevitable à cette ame de demeurer abandonnée de Dieu, s'il permet par un jugement avancé qu'il ne fait à plusieurs „ qu'au moment qui suit leur mort, qu'on „ decouvre par quelque occasion qui soit „ du nombre de celles que cette personne „ se figure impossibles, la dissimulation de „ son cœur, & que c'est elle-même qu'elle cherche & non pas Dieu?

„ Il pourroit arriver par exemple qu'elle fût exposée, comme ces malheureuses „ Religieuses dont on nous a parlé, à oublier entierement son salut, ou bien à „ passer sa vie dans la derniere extremité „ de pauvreté, de necessité & de souffrances. Car enfin dans ces occasions il faut „ choisir l'un ou l'autre. Et il y auroit „ bien de la presomption à se promettre „ qu'on auroit assez de courage pour resister à une tentation aussi violente qu'est „ celle de pouvoir éviter une pauvreté „ & une necessité si extrême que pour la „ bien souffrir on n'a pas besoin d'une

„ moin-

„ moindre grace que pour endurer le mar- XI. REL.
„ tyre, puisqu'il y a bien des sortes de
„ martyres qui ne sont pas si cruels que de
„ mourir de faim, de froid, de misere,
„ d'être mangé des bêtes dans les bois, ou
„ au moins d'être contraint de s'y expo-
„ ser, & d'y passer bien du tems ca-
„ ché avec les bêtes & vivant comme des
„ bêtes : " (ces malheurs sont arrivés à
une infinité de personnes en Lorraine.)
„ Il est bien mal aisé, dis-je, ou plutôt
„ bien deraisonnable de s'imaginer qu'on
„ voulût ne pas s'exempter de ces miseres
„ si on en trouvoit occasion, encore que
„ ce ne pût être sans crime, lorsque l'on
„ conserve volontairement une volonté si
„ bornée pour Dieu, que dans la paix
„ même & en des sujets de très peu d'im-
„ portance, on delibere avec Dieu de ce
„ qu'on lui veut promettre de faire, &
„ qu'on n'entreprendra point, je ne dis pas
„ pour le choix d'une condition, ce qui
„ est permis, mais je dis dans chaque con-
„ dition ce qui regarde la pratique de la
„ vertu & les obligations de la vie chre-
„ tienne.

„ On s'imagine qu'il est libre à chaque
„ personne particuliere de se faire une loi
„ de bien vivre, comme si l'Evangile n'en
„ avoit pas prescrit les regles. Ainsi l'on
„ ose dire tout librement : pour moi je
„ veux bien faire cela & cela, mais pour
„ un tel point, cela est trop parfait pour
„ moi, je n'aspire pas si haut, bien que ce
„ soient des choses d'obligation, comme
„ quelque tolerance à l'égard du prochain,

XI. Rel. „ quelque humilité à pratiquer pour soi, „ quelque occasion de fautes à éviter, choses où la difficulté qu'on y trouve ne „ consiste que dans la foiblesse de la volonté imparfaite, & qui ne tend point à „ observer le premier Commandement d'aimer Dieu de tout son cœur, mais qui „ veut plutôt partager son cœur entre Dieu „ & elle-même.

„ Pour moi c'est ma pensée qu'il faut „ plus que jamais prendre garde à ne point „ recevoir de Filles en qui l'on ne voye des „ marques d'une volonté sincere de n'avoir „ aucune reserve pour quoi que ce soit que „ Dieu leur demande. Et je me persuade „ tous les jours de plus en plus que de ce „ que l'on en tolere trop en ce point, vient „ non seulement la cause des dechets de la „ discipline, qui arrivent dans les Communautés, mais même que ce pourroit „ être un jour la source des plus grands „ desordres & des derniers dereglemens, si „ Dieu par jugement & par punition, permettroit qu'il arrivât quelque violente tentation, comme celle qui est arrivée à „ tant de pauvres Religieuses ruinées & „ chassées de chez elles dans ces dernieres „ guerres. Je vois si clairement jusqu'à „ quel point se peut étendre la corruption „ de la nature, & la foiblesse d'une personne qui n'est pas soutenue de la force „ de Dieu, parce qu'elle ne s'est pas donnée à lui sincerement, que tout ce que „ j'en puis apprendre ne me surprend point. „ Et bien loin de m'étonner de ce que „ l'on m'en dit, je m'étonne au contraire

„ de

„ de ce qu'il n'en arrive pas cent fois plus XI. REL.
„ d'exemples en un tems où il y a si peu
„ d'ames qui aient seulement la crainte de
„ Dieu. "

V. Pensées de la M. Angel. sur le gouvernement des Meres de Dijon.

L'on parloit en une occasion de ce qu'une fois au Monastere de Tard établi à Dijon, le Pere d'Attichy étant venu pour confesser la Communauté, on prevint les Sœurs pour les avertir qu'il ne falloit dire que de *beaux pechés*. Notre Mere en prit occasion de nous témoigner l'horreur qu'elle avoit de cette maniere de parler & d'agir en matiere de Religion & des Sacremens; & elle dit qu'elle ne voyoit rien qui approchât d'avantage de l'impieté, & qui y conduisît si insensiblement. J'en pris occasion de lui demander comment il s'étoit pu faire que pendant le tems que les Meres de Dijon gouvernerent Port-Royal, elle eût fait paroître tant de soumission & tant d'estime de cette conduite. Elle me repondit qu'elle n'en avoit jamais eu pour ces sortes de choses : mais que n'étant plus en charge elle s'étoit tenue heureuse de ne s'en point mêler, & de n'avoir qu'à les abhorrer dans son cœur, sans en avertir personne : que du reste ce qui y paroissoit de bon, comme leur austerité, elle l'avoit beaucoup estimé, principalement au commencement, lorsqu'elle connut M. de Langres & qu'il étoit encore dans sa premiere ferveur : mais que depuis elle avoit bien reconnu que toute cette mortification apparente ne pouvoit être solide, parce qu'elle n'étoit pas uniforme, l'uniformité étant le caractere de la solide vertu, & qu'elle ne pou-

XI. Rel. pouvoit pas comprendre que des personnes fussent bien mortifiées, lorsque faisant plusieurs choses extraordinaires & même ridicules, aussi bien que dangereuses à leur santé, pour pratiquer une mortification rare & sublime, ces mêmes personnes avoient du mepris pour celles qui sont ordinaires, mais qui ne sont pas estimées par ce qu'elles n'éclatent point. Elle ajouta que dès cette heure-là, quoiqu'elle n'en dît mot, elle voyoit avec étonnement que des personnes si penitentes recherchassent tant de sortes de ragoûts, & tant de differentes manieres d'apprêter ce que l'on donnoit aux Sœurs, qu'il falloit tous les jours changer de potage, de peur qu'on ne s'en degoutât.

Ce qu'elle trouvoit de plus étrange étoit qu'elles fissent raillerie de la simplicité qu'elles avoient trouvées à Port-Royal, où l'on ne savoit point (parce qu'on ne le vouloit pas savoir,) qu'il fallût chercher d'autre diversité pour traiter des Religeuses (qui prennent le maigre par abstinence) que celles des saisons, ayant l'été du potage aux herbes, & l'hiver aux choux ou à la purée, & de même dans tout le reste. Elle remarquoit très bien que leur mortification ne regnoit pas en tout, & que si elles ôtoient à la nature d'un côté, elles lui rendoient de l'autre. Elle se confirmoit tous les jours par l'experience, que l'on n'avance rien en agissant de la sorte, & que bien souvent il n'y a que de l'orgueil & de l'amour propre à entreprendre ces choses extraordinaires, qui ne coutent rien à

l'un

l'un & à l'autre, & à quoi la nature se rend de bon cœur, pourvû qu'elle espere se pouvoir après relâcher & soulager. „ C'est „ pourquoi, disoit-elle, j'entends en ce „ sens ce qui est dit que *celui qui manque „ en un seul point de la loi, se rend coupa-„ ble de tous les autres.* Tout de même, „ quand une personne entreprend de grandes „ mortifications & en neglige de petites, „ ou se borne à entreprendre telle & telle „ chose, pourvû qu'elle ne s'oblige pas à „ celles-là, je tiens que cette personne n'a „ nulle vertu, & se rend coupable, non „ seulement de ne pas faire ce qu'elle negli-„ ge de faire, mais même de faire avec „ presomption ce qu'elle entreprend; puis-„ que si elle ne presumoit pas de faire les „ choses par elle-même, elle ne craindroit „ pas plus d'embrasser les unes que les au-„ tres. Et je suis persuadée que l'esprit de „ Dieu ne peut être auteur de sa conduite, „ puisqu'il n'abhorre rien tant qu'un cœur „ partagé, & qu'une ame qui met des re-„ serves à ce qu'elle lui offre. "

XI. REL.

VI. Exemple de la charité de la M. Angel.

* En 1652.

Je ne puis omettre ici une action de chareté toute extraordinaire que la Mere Angelique fit dans le même tems * envers une pauvre fille qui étoit parente d'une Religieuse de ceans. Cette fille s'étoit laissée tromper par une personne qui lui avoit promis la foi, & même le Contract de mariage étoit passé. Mais comme la mere de celui à qui elle étoit promise n'y voulut pas consentir, parce que cette fille avoit peu de bien, cela fut cause que le mariage fut differé plusieurs années. Cependant la li-

XI. Rel. berté qu'ils se donnoient sous ce pretexte d'un mariage qui n'étoit arrêté que par cette consideration, ayant donné du scrupule à la fille, elle en voulut consulter son Confesseur qui étoit Religieux d'un Ordre reformé. Il lui repondit qu'il n'y avoit point de mal, & que le consentement des deux parties qui s'étoient promis la foi, faisoit le mariage; qu'il n'y manquoit que les ceremonies exterieures de l'Eglise, qui se suppléeroient après, comme au baptême quand on ondoye un enfant qui ne peut être baptisé à l'heure même. Mais nonobstant ce beau conseil la pauvre fille se voyant grosse entra dans une douleur extrême. Elle vint aussi tôt à Paris trouver sa parente, qu'elle aimoit beaucoup, pour lui dire son affliction, & principalement pour éviter la confusion qu'elle auroit pu recevoir dans son pays, si cela fût venu à se decouvrir. Cette Religieuse fut si touchée d'apprendre son malheur, qu'elle lui parla assez rudement, & par un zele qui n'étoit pas selon la science de la douceur & de la charité de Jesus-Christ, elle lui dit qu'elle ne la vouloit point voir & cela avec tant de larmes que la pauvre affligée en reçut un comble d'affliction qui ne se peut exprimer. Elle étoit comme à demi-desesperée; car elle n'avoit personne de confiance que cette parente.

La Mere Angelique ayant appris par la Sœur qui avoit servi de tierce au Parloir, ce qui s'étoit passé, en fut touchée de compassion. Sa grand charité lui fit prendre soin de cette pauvre fille, après qu'elle

l'eût

l'eût consolée par des paroles qui lui rendirent la vie selon le temoignage de la même fille. Elle la fit mettre entre les mains d'une bonne veuve qui en eut bien du soin. La Mere n'assista pas seulement cette fille dans une occasion aussi importante que celle-ci, où il y alloit de son salut & de son honneur tout ensemble : mais encore elle fit nourrir l'enfant qui étoit une fille, jusqu'à l'âge de cinq ans, après lesquels elle la fit mettre Pensionnaire dans un Couvent pour y être instruite. Tant qu'elle y fut, outre la pension que ses parens donnoient, elle donna dix écus tous les ans, afin qu'elle ne manquât de rien. Quand elle fut plus grande, elle la fit mettre en metier ; & tant qu'elle fut en apprentissage, elle l'entretint d'habits & de toutes les autres choses necessaires avec une charité nonpareille. Mais ce qui est plus considerable est que toute cette affaire se fit si secretement qu'on n'en a rien su dans le pays de la fille ; quoiqu'étant veritablement convertie ensuite des paroles de la Mere, elle fût disposée à souffrir toute sorte de confusions & de peines pour satisfaire à son peché, si on le lui eût voulu permettre. Mais on ne le trouva pas à propos pour de bonnes raisons. XI. Rel.

XII.

Relation de la Sœur Liée Magdeleine de Sainte Elizabeth BOCHART, veuve de M. DE CHAZE'.

I. Charité de la M. Angeliq. NOtre très chere Mere Agnès m'ayant commandé d'écrire ce que j'ai connu de la grande charité de notre chere Mere Angelique, je commencerai par ce qui me donna l'honneur de sa connoissance *, qui fut pour lui presenter une fille qui desiroit d'être Religieuse & n'avoit aucun moyen. Sa mere étoit veuve, & hors d'état de lui rien donner. J'avois deja l'honneur de connoître M. de S. Cyran, dont la charité étoit toute celeste, & qui étoit le veritable azile des pauvres, des veuves & des orphelins. Je m'avisai, dans le desir que Dieu me donnoit de servir cette fille dans un si bon dessein, de m'enquerir de son Pere Confesseur du jugement qu'il faisoit de sa vocation. Il me dit que l'on ne pouvoit faire une plus grande charité, & une œuvre plus agreable à Dieu que de procurer la Religion à cette fille qui avoit une veritable vocation. Cela m'encouragea de la mener à M. de S. Cyran, auquel je dis le sujet qui me faisoit lui faire une très humble priere. Il parla à cette fille, il la voulut examiner, revoir plusieurs fois, & parler au Pere de l'Oratoire qui la confessoit, sa prudence accompagnant toujours sa charité.

* Vers 1625. ou 1626.

Après qu'il eut été ainsi informé, il m'en- XII. REL.
voya la presenter de sa part à la Mere Angelique. Après que je lui eus dit tout ce que dessus, elle lui parla quelque tems & la reçut. Elle a fait depuis Profession.

Après que la Mere eut accordé à cette fille ce qu'elle desiroit, elle me demanda si je connoissois M. Molé, Procureur General. Je lui dis que j'avois assez d'accès chez lui pour l'aller trouver de sa part. Elle me dit que c'étoit pour le prier de faire une charité à une personne qui étoit reduite à une extrême necessité, à l'occasion de quelques sommes qu'on avoit laissées par un testament dont le Testateur l'avoit prié d'être Executeur. Aussitôt que je l'eus supplié très humblement de la part de la Mere Angelique, il fit venir son secretaire, & donna une somme considerable à cette personne.

Quelque tems après une famille très affligée par la perte de tous ses biens, se voyant reduite à la pauvreté, pensa que ce lui seroit un avantage de donner leur fille aînée à une Dame de leurs proches parentes, & que ce seroit le moyen de la pourvoir par le bien qu'elle lui feroit après qu'elle l'auroit servie. Cette pauvre fille s'étant oubliée commit une faute qui mettoit sa mere quasi au desespoir, parce qu'elle ne savoit comment faire pour éviter le scandale, n'ayant aucun moyen pour cacher la faute de sa fille, & n'en voulant pas même donner connoissance à la Dame chez qui elle étoit. Elle eut recours à la Mere Angelique, & lui dit l'extrême angoisse où elle étoit de toutes parts. Ce que la Mere An-

XII. Rel. gelique ayant entendu, comme sa charité ne tarissoit non plus que la source d'où elle derivoit, elle m'envoya querir, & me demanda si je voulois prendre cette fille. Je la pris : mais il arriva que comme j'étois à la campagne, cette pauvre fille tomba dans ma chambre. Craignant qu'il n'en arrivât quelque accident dans l'état où elle étoit, que je savois bien, j'en donnai avis à la Mere Angelique, qui l'envoya querir promptement, la mit en un lieu où elle n'avoit nulle connoissance, & donna tout ce qu'il falloit jusqu'à ce qu'elle fût delivrée. Ensuite je la repris, & elle me servit quelques années, pendant lesquelles Dieu lui donna la volonté d'être Religieuse. Elle me le declara par l'entremise d'une Superieure que j'honorois fort, qui me dit que c'étoit dans son Monastere que cette fille desiroit d'entrer : & elle me temoigna une charité entiere pour la vouloir bien recevoir dans sa pauvreté. Je la lui donnai ; & elle y a fait Profession. La Mere Angelique lui envoya de quoi acheter ses habits de Religieuse, & les meubles de sa cellule.

II. Mad. de Chazé l'éprouve à son égard. En une autre rencontre la Mere Angelique donna tout ensemble une preuve de sa charité & de son desintereſſement. J'étois dans l'embarras où mettre une de mes petites filles qui étoit innocente & très infirme ; & je ne la voulois mettre en aucun lieu. Mais comme feu M. de Chazé voulut que j'allasse avec lui à une Commission * où il devoit être plusieurs années, j'allai supplier très humblement la Mere Angelique de me dire

* C'étoit en Dauphiné.

dire si elle recevoit des enfans de cette sorte. Je lui dis que j'apprehendois fort d'en mal placer une que j'avois, à cause qu'il falloit avoir beaucoup de soin d'elle, pour les accidens de diverses maladies auxquelles elle étoit sujette, & que l'aimant autant que mes autres enfans, je cherchois à lui procurer tout le soulagement possible. La Mere me dit qu'elle la prendroit, que je demeurasse en repos, & qu'elle ne manqueroit point d'y apporter tous les soins qu'elle savoit qu'il falloit à toutes les petites creatures qui étoient comme la mienne. Elle ne voulut point prendre pour sa pension davantage qu'elle faisoit pour les autres Pensionnaires, quoique par toutes les Communautés qui reçoivent de ces enfans, on donne de grandes pensions, outre des sommes considerables qu'on exige, principalement quand ce sont des personnes de la condition de feu M. de Chazé. XII. RIL.

La Mere Angelique disoit là dessus que ce n'étoit pas faire la charité comme on devoit, parce que les gens de bien qui avoient des charges sont souvent obligés à des depenses qui non seulement ne leur apportent pas du revenu, mais pour lesquelles ils faut quelquefois qu'ils payent de leur propre revenu les arrerages des rentes qu'ils ont constituées pour l'achat desdites charges, & qu'ainsi c'étoit incommoder ces personnes que de leur demander des sommes d'argent & de grosses pensions. Le feu de sa charité la rendoit si clairvoyante que tous ceux qui en ont eu connoissance ont admiré la maniere en laquelle elle la pratiquoit.

XII. REL. III. *Effet de sa charité à l'égard de pauvres Religieuses.* *Louis XIII.

Pendant que j'étois à Vienne en Dauphiné (où étoit la Commission que le feu Roi * avoit donnée à M. de Chazé) j'y vis de pauvres Religieuses de l'Annonciade. Elles avoient été chassées, au nombre de quarante, de leur Monastere de S. Claude en Franche-Comté, lorsque le feu Roi ayant declaré la guerre au Roi d'Espagne envoya faire le degât dans cette province, & elles penserent à se retirer à Turin. Mais Madame Royale leur dit qu'elle ne les pouvoit garder, à cause qu'elle portoit les interêts du Roi de France. Elles se retirerent donc à Anneci. Comme elles étoient reduites à une extrême necessité elles se resolurent de quêter par toutes les villes. Ainsi elles vinrent jusqu'à Vienne. Elles étoient établies à Anneci; mais, comme j'ai dit ci-dessus, elles étoient dans une si grande pauvreté, & si étroitement logées qu'elles avoient fait d'une petite étable une Chapelle, & en un lieu joignant, leur Dortoir & leur Refectoire: dans ce même lieu étoit aussi la cloche dont elles sonnoient l'Office & les autres Observances Regulieres. J'avois vu leur necessité en allant à Anneci rendre un vœu que j'avois fait au tombeau du Bienheureux François de Sales. Mais les voyant par cette quête reduites à la derniere extrêmité de chercher elles-mêmes de quoi vivre, cela redoubla la compassion que j'avois de leur misere. Quelqu'un s'ingera, ou elles-mêmes, (je ne me souviens pas comme elles firent l'avance) de demander à Monseigneur l'Archevêque de Vienne s'il lui plaisoit de recevoir en sa ville quelques-unes d'elles, pour de-

decharger leur pauvre hospice d'Anneci. Il les refusa, & dit que cela ne se pouvoit. Le Corps de ville les refusa aussi. XII. REL.

Pendant ces oppositions, j'eus la pensée d'écrire cette affaire à notre toute charitable Mere Angelique, & de lui marquer que le moyen de subvenir à l'état pitoyable de ces pauvres Religieuses, seroit quelque puissante recommandation envers M. l'Archevêque de Vienne, & une Lettre de cachet du Roi qui ordonnât à ces Messieurs du Corps de ville de ne mettre aucun empêchement à la reception de ces Religieuses en leur ville. Aussitôt qu'elle eut reçu ma Lettre, elle obtint une Lettre de cachet du Roi, & une Lettre d'un Pere Chartreux pour M. l'Archevêque de Vienne. Elles furent toutes deux si puissantes qu'incontinent que ceux à qui elles s'addressoient en eurent fait la lecture, ils témoignerent autant d'applaudissemens à la reception de ces pauvres Religieuses, qu'ils leur avoient fait auparavant de rebuts & de difficultés. C'étoit une chose merveilleuse de voir la joie de celles qui étoient reçues, & de ceux qui les recevoient. Il ne faut nullement douter que ce ne fût un effet des bonnes prieres de la Mere Angelique, la grandeur de sa foi lui rendant possible tout ce que sa charité lui faisoit entreprendre.

IV. Filles de Mal. de Chazé. La grande estime que feu M. de Chazé avoit pour la Mere Angelique lui fit retirer sa fille aînée d'un Monastere où il l'avoit mise en pension, pour supplier cette bonne Mere de la vouloir prendre & encore une de ses sœurs. La Mere les reçut, & elles

XII. Rel. furent élevées & instruites à Port-Royal. Quand elles furent en âge elles desirerent d'être Religieuses; mais la Mere Angelique nous dit qu'elles étoient delicates, & que l'Ordre de la Visitation de Sainte Marie seroit plus proportionné à leurs forces. Ainsi elle conseilla à M. de Chazé de les envoyer à un Monastere de cet Ordre, dont elle avoit une connoissance certaine pour ce qui regarde la vertu & la pieté vraiment Religieuse, mais qui étoit fort pauvre pour la fondation. C'est pourquoi la Mere lui voulut procurer que nous y envoyassions nos filles, quoiqu'elle même ne fût pas plus riche, à cause des bâtimens qu'on avoit commencé à Port-Royal. Mais elle tâchoit toujours, autant qu'il lui étoit possible, de se conserver son riche thresor de la sainte pauvreté, & de donner à l'accommodement des autres ce qui lui auroit été utile & necessaire. Le respect qu'on portoit à ses sages conseils étoit tel qu'il dissipoit toutes les oppositions que l'on pouvoit avoir. Notre soumission à envoyer nos filles à un Monastere de quatre-vingts lieues de distance * de notre demeure ordinaire, en fut un effet.

V. Attachement de M. de Chazé à P. R.

En 1645. au retour de la Commission dont j'ai parlé, M. de Chazé vit que l'on bâtissoit l'Eglise du Monastere de Port-Royal. Il fit arrêter son carosse pour la voir. Puis étant remonté il me dit de demander une Chapelle à la Mere Angelique; qu'il desiroit y être enterré, parce qu'après son decès ce Monastere seroit mon heureu- se

* C'étoit à la Visitation de Poitiers.

se retraite, & qu'il ne vouloit être separé de moi ni en la vie ni en la mort. †

XII. REL.

VI. Mad. le Chazé se fait Relig. Desinteressement de la M. Angelique.

Je demeurai veuve en l'année 1648. avec beaucoup d'affaire. Après y avoir mis tout l'ordre que je devois, je fus reçue de la Mere Angelique en son Monastere de Paris, l'année suivante 1649. Je lui temoignai la reconnoissance dans laquelle j'étois de l'honneur & de la grace qu'elle me faisoit, de m'avoir bien voulu recevoir âgée & infirme comme j'étois, ne pouvant plus rendre service à la Communauté. Et je lui dis que desirant de tout mon possible satisfaire comme je devois à une faveur & une bonté aussi extraordinaire que celle que l'on me faisoit, c'étoit mon intention de donner à son Monastere une somme avantageuse, & d'autant plus considerable qu'elle n'avoit point eu égard à ce qui me rendoit indigne de la grace que je lui avois demandée.

Mais quelques prieres & instances que je lui pus faire, en lui representant les depenses que les maladies & infirmités d'une personne âgée comme moi pouvoient causer, nonobstant, dis-je, toutes ces considerations & prieres il me fut impossible de lui faire accepter plus de dix-huit mille livres, sur plus de quarante mille écus que j'avois en ma disposition; parce que, me dit elle, je devois considerer que mon fils avoit eu fort peu de bien de son pere, & lui en laisser du mien le plus qu'il me seroit possible pour soutenir sa condition.

Mais

† Il fut enterré à Port-Royal de Paris, comme on le voit par le Necrologe, étant mort le 1. Fevrier 1648.

XII. Rel. Mais le desintereſſement de cette chere Mere, & ſa parfaite charité qui ne lui faiſoit conſiderer que le ſalut des ames & l'avantage qu'elle pouvoit procurer au prochain, parut tout clairement à l'occaſion de la diſpoſition que Dieu fit de mon fils. Après ſon decès, dans l'apprehenſion qu'elle avoit que me voyant ſans enfans je ne vouluſſe donner mon bien à ſon Monaſtere, ce qu'elle n'auroit pu empêcher que très difficilement, parce que je n'étois encore que ſeculiere *, ſa charité ingenieuſe me prevint. Elle me dit que puiſque je n'avois plus d'empêchement de donner tout ce que je poſſedois, j'étois obligée d'en bien conſiderer la diſpoſition: que le Monaſtere où étoit ma fille étoit pauvre & qu'elles avoient reçu trois de mes couſines qui n'avoient point de bien, & n'avoient point eu de dot. (Elles avoient été reçues à cauſe de la dot qu'avoient eu nos deux filles, qui étoit de huit mille écus comptant.) La Mere Angelique me fit donner à ce Monaſtere quaſi le double, en m'engageant à lui envoyer quinze mille écus, & me dit que mon neveu de Champigni ayant douze enfans, & tout ſon bien conſiſtant preſque en de grandes terres, l'aîné avoit de grands avantages, & qu'ainſi puiſque j'avois devotion de donner aux Religions, il falloit que je dotaſſe trois de ſes filles qui étoient Penſionnaires en l'Abbaye

* Madame de Chazé entra à Port-Royal en 1649. mais elle ne prit l'habit qu'en 1658. & fit Profeſſion le 1. Mai 1659. étant âgée de 63. ans. Sa Vie ſe trouvera dans dans la III. Partie, Relation XXXIX.

baye de Notre-Dame de Beauvais. Je le mandai à mon neveu. Il me repondit que Madame l'Abbesse chez qui étoient ses filles, étoit deja convenue de deux mille écus pour la dot de sa fille, qui avoit fait Profession il y avoit peu de jours. Je les lui donnai, & encore quatre mille écus pour dotter les deux autres quand elles seroient en âge d'être Religieuses. XII. REL.

La Mere Angelique fut si exacte à me guerir de l'orgueil que peuvent avoir les personnes à qui on permet de donner leur bien aux Monasteres où elles se retirent, qu'à peine me resta-t-il de quoi avoir les habits & les meubles que l'on donne aux Filles qui se font Religieuses. Elle disoit qu'il falloit conseiller à ces personnes-là de faire des charités où étoient les plus grandes necessités. Elle pratiqua cela avec tant d'exactitude en mon endroit, que pendant qu'elle me faisoit faire des charités de ce que je possedois, comme je la suppliai de me vouloir permettre, attendu mes infirmités, de faire bâtir des Infirmeries au Monastere de Port-Royal des Champs, où elles étoient fort necessaires, elle me refusa avec des paroles si fortes qu'elles m'imposerent silence, de façon que je n'osai lui en parler que cette seule fois.

XIII. Re-

XIII.

Relation de la Sœur Marguerite de la Passion Guimar. *Sur la charité & quelques autres vertus de la Mere Angelique.*

Au commencement de l'établissement de la Maison de Paris la Mere Angelique se mit à panser les pauvres. Elle les saignoit elle-même, & je lui aidois quelquefois à les accommoder.

Une pauvre femme ayant gagné un mauvais mal aussi bien que l'enfant qu'elle nourrissoit; & n'ayant rien pour se faire traiter, la Mere Angelique l'envoya à Sainte Reine, & lui paya son voyage. Elle en revint toute guerie.

Un jour elle dit à toutes les Sœurs de la Communauté qu'elles cherchassent dans leurs *Obeissances* tous ce qu'il y auroit de propre pour les pauvres. Je fis donc un paquet de ce que je pensois pouvoir donner. Ensuite craignant d'avoir mis plus qu'elle ne demandoit, je le lui portai afin qu'elle le visitât: mais elle ne voulut jamais le voir, & l'envoya à l'heure même au Tour sans y toucher.

La Maîtresse des Enfans visitant un jour avec moi leurs hardes pour raccommoder celles qui en avoient besoin, je lui en montrai plusieurs que je croyois qu'il falloit donner aux pauvres. Mais elle me dit, *Ma Sœur,*

Sœur, je les ferai bien encore servir, & sur XIII. Rel. cela elle les fut montrer à la Mere Angelique en lui disant que je les voulois donner aux pauvres. La Mere lui repondit: *Oui, ma Sœur, il les leur faut donner puisqu'elle en a eu la pensée*, & elle les leur fit donner en effet.

Je lui ai oui dire que tant qu'elle seroit en charge quelque pauvreté qu'il y eût dans la Maison elle ne refuseroit jamais place aux Filles qui auroient une vraie vocation. C'est ainsi qu'elle en avoit agi à mon égard. Avant d'entrer dans ce Monastere il y avoit plusieurs années que je desirois d'entrer dans un autre: & comme ma mere n'avoit pas en ce tems là de quoi me donner les choses necessaires, je pris la resolution de n'entrer en Couvent qu'après sa mort. Mais le Monastere de Port-Royal ayant été transferé à Paris, une de mes parentes parla de moi à la Mere Angelique. Elle lui dit le desir que j'avois d'être Religieuse, mais que ma mere ne me pouvoit rien donner qu'après sa mort. La Mere Angelique repondit qu'elle ne se mettoit pas en peine de l'argent, pourvû que je fusse capable de la Religion. Et elle me reçut ensuite sans même me connoître que par le rapport qu'on lui avoit fait de moi. *

Tout mon bonheur après Dieu vient d'elle; car si elle ne m'eût reçue je n'aurois jamais été Religieuse, parce que ma mere ne me pouvoit rien donner durant sa vie. Il n'y

* La Sœur Marguerite de la Passion Guimar recut l'habit de Novice le 29. Août 1627. & fit Profession le 24. Fevrier 1629.

XIII.Rel. n'y a que trois ans qu'elle est morte, & j'en ai soixante & sept. *

Il me vint à un doigt un panaris qu'il fallut

* Il paroît que cette Relation a été écrite vers 1666. la Sœur Marguerite de la Passion étant née le 8. Juin 1599. Elle étoit à Port-Royal des Champs lors de la persecution de 1664. & on lui refusa les Sacremens dans une grande maladie qu'elle eut au mois d'Août 1665. comme on le peut voir dans le Journal de ce tems-là, (Extrait des *Journaux*, imprimé en 1724. pp. 23. *& suiv.*) Elle est morte le 8. Octobre 1680. Le Necrologe imprimé en 1723. ne parlant point de cette bonne Religieuse, il n'est pas hors de propos de mettre ici l'abregé de ce que la Mere Angelique de S. Jean dit à son sujet lorsqu'on demanda pour elle la *Misericorde* au Chapître. On a toujours, dit-elle, reconnu en ma Sœur Marguerite de la Passion un cœur droit qui lui faisoit rechercher Dieu avec simplicité & avancer dans la vertu avec fermeté & confiance en Dieu. Cela parut dès sa vocation: tous les efforts que sa mere employa pour s'y opposer & la decourager furent inutiles. Jamais elle ne s'est relâchée de ses premieres ferveurs. On la mit les premieres années au Noviciat, parce qu'on la jugea capable de former & d'instruire les Novices par l'exemple qu'elle leur donnoit de ferveur & de regularité. Les changemens qui arriverent dans la Maison peu de tems après sa Profession, ne firent point changer la disposition de son cœur, parce qu'étant toujours humble, soumise & exacte à la priere, au silence, à la pauvreté & à la mortification, elle trouvoit le moyen en tout tems de tirer avantage de son état. Elle avoit une docilité entiere pour ses Superieures, en sorte qu'elle a-

fallut ouvrir parce que l'os étoit carié. La XIII. Rel.
Mere Angelique dit au Chirurgien : *Monsieur, je vous prie de panser ce doigt-là comme si c'étoit celui de Madame l'Abbesse.* Car elle craignoit qu'il ne le fît pas avec assez de soin. Et comme il ne pouvoit pas venir aussi souvent qu'il étoit besoin, elle le pria de montrer à une de nos Sœurs à me panser. Mais cette Sœur ayant pitié des maux que j'endurois quand on me pansoit ne fit pas comme on lui avoit montré, de sorte

été toute sa vie plus humble & plus soumise que la plus jeune des Novices. Voilà, ajoute la Mere Angelique de S. Jean, ce que nous avons vu en elle, & sa memoire doit être en benediction parmi nous. Dieu pour l'attacher plus fortement à lui l'a voulu priver dans ses dernieres années de la consolation sainte qu'elle trouvoit dans les exercices exterieurs de la Religion. Elle s'y est portée tant que ses forces le lui ont permis, avec beaucoup d'affection & de zele. Mais depuis qu'elle s'est trouvée dans l'impuissance de s'y employer, je lui ai oui dire à elle-même qu'elle mettoit cette infirmité au rang des plus grandes graces qu'elle avoit reçues de Dieu ; parce que l'impuissance où elle étoit l'avoit beaucoup humiliée, & la mettoit en état d'être servie par les Sœurs & de mortifier le plaisir qu'elle avoit à leur rendre elle-même toutes sortes de services. Elle est heureuse d'avoir eu cette lumiere qui a donné plus de merite à ses souffrances, & lui a donné droit en quelque sorte de louer Dieu, comme la Sainte Vierge, & le benir de ce qu'il a regardé en elle l'humilité de sa servante, &c. Voyez le second des *Discours de la Mere Angelique appellés Misericordes*, imprimés en 1735. in 12.

XIII. Rel. sorte que quand le Chirurgien revint il trouva mon mal beaucoup empiré, & fut contraint de le rouvrir une seconde fois. La Mere Angelique voyant cela dit qu'il n'y auroit plus qu'elle qui me panseroit en l'absence du Chirurgien: ce qu'elle fit. Dès la premiere fois toutes mes douleurs qui étoient horribles cesserent, & mon doigt se referma en peu de tems & guerit tout à fait.

Un jour quelques personnes ayant donné deux tableaux à la Maison, comme j'étois au Tour en *Obeissance*, on me les envoya porter à la Mere Angelique. Comme elle s'apperçut que j'en étoit toute joyeuse, elle me dit: *ma Sœur je crois que vous êtes bien aise du present qu'on a fait à la Communauté.* Je lui dis: il est vrai, ma Mere. Elle me repondit: *Quoi! Ma Sœur, est-ce-là la pauvreté que vous avez promise à Jesus Christ. Une Religieuse ne doit jamais desirer qu'on lui donne.* Elle ajouta encore tant d'autres choses (dont je me souviens pas à cette heure) que j'en demeurai extrêmement touchée. De sorte que depuis trente cinq ans que cela s'est passé, jusqu'à present, toutes les fois que j'ai su qu'on avoit donné quelque chose à la Maison j'en ai ressenti plutôt de la peine que de la joie.

Une de nos Sœurs étant malade & ne pouvant pas communier, la Mere Angelique lui dit qu'elle ne devoit point en avoir de peine, par ce qu'on peut toujours être en état de communier, la Communion n'étant autre chose que l'union avec Dieu: que quand on est en santé on doit desirer

de

de tout son cœur de communier au corps XIII.REL.
& au sang de Jesus Christ: que quand on est en penitence, on participe à toutes les humiliations que notre Seigneur a souffertes sur la terre; & que quand on est malade, on a part à toutes les peines & souffrances qu'il a endurées jusqu'à l'arbre de la croix, où il est mort pour notre redemption.

Une autre de nos Sœurs, * qui étant chargée de toutes les affaires de la Maison qui étoient alors bien fâcheuses, étoit necessaire à la Mere Angelique, tomba si fort malade qu'on croyoit assurément qu'elle en mourroit. La Mere me dit la peine où elle se trouvoit, & elle m'ordonna de prier Dieu qu'il lui plût de lui laisser encore cette Sœur. Je lui demandai ce qu'elle vouloit que je disse à Dieu. Elle me repondit: *Tout ce que vous vous voudrez, ma Fille.* Sur cela je dis neuf jours durant les Litanies de l'Enfant Jesus, parce que c'étoit en Avent: & au bout de ce tems la Sœur fut guerie. Quand les affaires furent un peu éclaircies & en meilleur état, elle retomba malade & mourut en neuf jours.

La Mere me dit un jour que quand je l'entendrois parler d'une personne de qui elle avoit reçu un très grand deplaisir, & dans ce qui lui étoit le plus sensible, je la fisse taire aussitôt. Elle avoit aussi ordonné que quand elle parleroit trop haut, on l'avertît de parler bas, & qu'on vînt jusqu'au Parloir quand cela lui arriveroit.

Dans

* La Sœur Suzanne de S. Paul veuve de M. Passart. On trouvera son histoire dans la III. Partie de ces Memoires, *Relation* XV.

XIII.Rel. Dans une affaire qui regardoit l'Eglise elle fit quantité de penitences, & entre autres elle m'a commandé plusieurs fois de lui donner la discipline & quand je ne la lui donnois pas aussi fort qu'elle vouloit, elle me la faisoit recommencer.

Elle disoit que quand il arrive que les Sœurs sont obligées de perdre quelques heures d'Office elle negligent d'aller à celles qu'elles pourroient; & qu'au contraire il falloit y être encore plus exactes que si on avoit le loisir d'aller à toutes, parce que c'étoit donner à Dieu toute sa substance comme la veuve de l'Evangile, qui mettant deux deniers au tronc donna tout ce qu'elle pouvoit donner.

Elle nous disoit encore: „ Quand on va „ demander quelque chose au Tour pour „ son *Obéissance*, on a accoutumé de de„ mander tout le meilleur, au lieu qu'il „ faudroit desirer qu'on nous donnât tout „ le pire, & aimer mieux en être incom„ modée que les autres."

La premiere fois qu'elle fut élue Abbesse depuis sa demission *, il arriva que plusieurs de nos Sœurs tant de la Communauté que que du Noviciat tomberent malades. Quoique les deux Infirmeries fussent assez éloignées l'une de l'autre, elle alloit & venoit continuellement pour voir & servir les malades. Comme elle étoit fort incommodée, & qu'elle avoit les jambes bien enflées, nous ne faisions que la prier de prendre du repos. Mais elle ne voulut jamais se rendre, jusqu'à ce que demeurant toute ac-

* Ce fut le 2. Octobre 1642.

accablée elle ne put continuer. Et quand XIII.REL.
on lui dit qu'elle n'auroit pas du faire tout ce qu'elle avoit fait, elle repondit qu'elle avoit cru y être obligée.

Ayant appris qu'on avoit donné à une Sœur Postulante qui étoit malade, des œufs durs qui lui avoient fait mal, elle dit à celles qui servoient à l'Infirmerie, que quand on a soin des malades, il les faut servir avec autant d'affection & de soin que si c'étoit Jesus-Christ même, & prendre garde de leur rien donner qui leur puisse faire mal. Elle ajouta qu'il ne falloit pas juger que cette Fille se fût plainte, mais que les malades sont obligés de rendre compte de ce qu'on leur demande. Et elle nous reprit de cette faute avec tant de charité & de douceur que cela nous toucha tout à fait.

Je lui demandois une fois quelque chose qu'elle jugea n'être pas necessaire; elle me repondit qu'une Religieuse ne devoit s'enquerir de rien, sinon quel jour il est pour dire son Office.

Elle disoit qu'une Superieure qui après avoir fait bâtir un Monastere desireroit en être plus considerée ou mieux traitée que les autres, se rendroit proprietaire; & de même les Religieuses qui ont beaucoup apporté de bien.

Elle disoit qu'elle n'aimoit point à recevoir des Filles qui eussent quelque science ou talent naturel parce que cela les tenoit dans un esprit de superbe, en leur faisant croire qu'elles sont fort utiles au Monastere. Au lieu que celles qui viennent fort ignoran-

XIII. REL. tes, & qui ne savent rien que ce qu'on leur apprend dans la Maison, sont plus humbles & plus reconnoissantes.

Une fois à la Conference une Sœur me pria de lui prêter nos ciseaux. Je dis à la Mere Angelique qui étoit presente que je la suppliois de me permettre de ne les lui point prêter, parce qu'elle ne pouvoit s'en servir à l'ouvrage qu'elle faisoit sans les gâter. La Mere me repondit: „ Je m'en garderai bien, „ ma Fille, de vous le permettre. La cha„ rité ne consiste pas à prêter & à donner, „ mais à souffrir de l'incommodité en le „ faisant. On veut assez faire plaisir „ aux autres pourvû qu'il n'en coûte „ rien."

Elle nous dit un jour que les Sœurs qu'on employe à servir les malades devoient se porter à servir plutôt celles qui étoient les plus penibles, ou pour les maux qu'elles avoient, ou pour leur humeur, parce qu'il n'y a point d'amour propre.

Un jour qu'elle me voyoit faire les cheveux à des Sœurs, comme je n'y étois pas fort adroite, elle me dit qu'elle n'eût pas voulu que je les lui eusse fait, parce qu'elle croyoit que je lui aurois coupé la tête. Quelque tems après ayant elle-même besoin qu'on lui fît ses cheveux, elle voulut que ce fût moi, & elle m'envoya querir deux fois, parce que je n'avois pas voulu y aller la premiere.

Elle nous a dit à une Conference qu'elle eût souhaité de passer le reste de ses jours dans une prison, couverte de chaînes & sans jamais voir qui que ce soit. Et comme

me nous ne pouvions entrer dans ce sentiment, elle nous dit qu'elle avoit ce desir, parce que si elle étoit en cet état elle seroit comme assurée de son salut, n'y ayant point de voie qui y mene plus certainement que la souffrance. XIII.REL.

J'ai remarqué en beaucoup de rencontres quand elle nous parloit, soit en particulier soit en general, qu'elle connoissoit toutes nos dispositions interieures. Une fois elle me dit des choses qui me regardoient, que qui que ce soit ne pouvoit savoir. Quelque fois en lui parlant en particulier elle me disoit tout ce que je lui voulois dire mieux que je n'aurois pu faire.

Bien souvent ayant besoin de lui parler pour quelque peine où j'étois, & la voyant dans un grand recueillement, je n'ai osé m'approcher par respect ; & je me suis trouvée aussi satisfaite de l'avoir regardée, que si je lui eusse parlé.

Elle nous dit une fois qu'elle repondroit bien assurément que si on eût voulu faire Abbesse quelqu'une de nous, il ne s'en trouveroit pas une qui y eût consenti, & que neanmoins la plûpart en prenoient la charge sans s'en appercevoir, en donnant leur conseil, trouvant à redire aux choses dont elles n'avoient que faire, & autres choses semblables.

Quand ma Soeur Anne Eugenie fut morte*, chacun demandoit à la Mere Angelique quelque chose de ce qui lui avoit servi durant sa vie. Elle repondit qu'elle n'aimoit point cela, & que c'étoit faire com-

* Elle mourut le 1. Janvier 1653.

XIII.REL. comme les gens du monde, qui partagent les meubles des defunts: mais que pour les vertus qu'elle avoit pratiquées, elle permettoit de bon cœur que chacune en prît tant qu'elle voudroit.

Je lui ai oui dire: „ Si la plus ancienne de la Maison n'a dans le fond de son „ cœur le desir d'être la derniere, & d'être „ traitée de même, elle n'est point vraie „ Religieuse."

Une fois comme elle dînoit & mangeoit de la viande par infirmité, une Sœur la pria de vouloir manger de quelque pâtisserie qu'on avoit faite pour la Communauté. Elle repondit: „ Je n'ai garde, ma Sœur; „ car mangeant de la viande par necessité, „ je ne pourrois manger de cela que par „ sensualité, & je croirois offenser Dieu."

Quelques-unes de nos Sœurs qui étoient infirmes ayant temoigné de la peine de se voir en cet état, parce qu'elles croyoient être à charge, la Mere Angelique leur dit que pourvû qu'elles fussent humbles & patientes dans leurs maux elles ne seroient jamais à charge, quand elles devroient être toute leur vie dans le lit: au lieu que si elles étoient en bonne santé & rendoient bien du service sans être humbles, elles seroient vraiment à charge à la Maison.

XIV.

Relation de la Sœur Marguerite Angelique du S. Esprit GIROUST DES TOURNELLES. *Sur la charité de la Mere Angelique & son desinteressement.*

CE que j'ai remarqué de plus admirable en feue notre Mere, & ce qui m'a touché le plus entre toutes ses vertus, ç'a été sa charité incomparable pour le prochain, qui procedoit du grand amour qu'elle avoit pour Dieu. Cette charité s'étendoit sur tous les besoins, & sur toutes les personnes qu'elle pouvoit secourir. Je lui ai vu faire tant d'actions de charité, & dire à differentes personnes tant de paroles toutes de feu, de zele & de compassion, qu'il étoit facile de juger qu'elle parloit de l'abondance de son cœur, quoiqu'elle fût ingenieuse à cacher ses vertus. Je puis dire plus veritablement que personne, qu'elle trouva en moi toutes sortes de sujets de pratiquer cette double charité, parce que j'avois toutes sortes de besoins, étant pauvre des biens de ce monde, pauvre d'esprit, & encore plus pauvre de vertus. Il me semble que tout cela redoubla sa joie en me recevant purement pour l'amour de Dieu, & pour avoir un sujet continuel de pratiquer une vertu qui lui étoit si precieuse.

XIV. Rel. Elle s'appliqua donc à moi avec une charité toute extraordinaire, comme la Communauté l'a pu voir & remarquer. Elle prit la peine de venir presque tous les jours durant quelques mois au Noviciat, exprès pour me faire lire en latin. Le Noviciat étoit alo[illegible]igné de sa chambre, & [illegible] fort éloig[illegible] il y avoit beaucoup à monter; car c'étoit tout au haut de la Maison. La Maîtresse des Novices la supplia de se soulager de ce travail, dans la multitude des affaires dont elle étoit chargée; & lui promit de me faire lire elle-même. Mais la Mere lui repondit que cela ne lui faisoit point de peine, & elle ajouta: „ C'est ma pauvre Enfant, je la veux entreprendre, vous pourrez le faire aussi; & assurez-vous, ma „ Fille, que nous ne perdrons point notre „ tems, quoiqu'elle apprenne peu. La charité est patiente, elle ne perd jamais sa „ peine ni son tems. Dieu voit tout & „ tient compte de tout. Nous n'avons „ point de foi, & nous agissons si humainement que c'est pitié." Ce sont ses propres paroles.

Au commencement que je fus entrée, j'avois bien de la peine à m'accoutumer à plusieurs choses, particulierement à la nourriture, en sorte que je ne pouvois presque manger de tout ce qu'on donnoit au Refectoire. Notre Mere m'encouragea à la mortification par son exemple aussi bien que par ses paroles: elle me faisoit mettre à table auprès d'elle, & elle mangeoit mes restes.

Elle voulut me recevoir comme pauvre,

vre *, & ayant appris que ma mere m'avoit envoyé un coffre dans lequel il y avoit toutes sortes de linge assez beau, elle le renvoya tout à Joigni pour ma sœur, sous pretexte qu'il XIV. REL.

qu'il

* La Sœur Marguerite du S. Esprit Girouſt reçut l'habit de Novice le 8. Septembre 1623. & fit Profession le 9. Decembre 1629. Après qu'on eût enlevé les Meres du Monastere de Paris en la persecution de 1664. elle fut une de celles qui étoient à la tête de la Communauté en qualité d'Anciennes; ce qui lui donna occasion de parler plusieurs fois à M. l'Archevêque & à ceux qu'il avoit établis pour gouverner la Maison, avec autant de force que d'humilité, comme on le peut voir dans les *Lettres écrites pendant la captivité*, & dans la *Relation de la Sœur Genevieve de l'Incarnation*, qui ont été imprimées en 1724. Elle est morte le 12. Septembre 1691. à Port-Royal des Champs, ou Dieu lui avoit fait la grace de voir ses deux freres se retirer pour y vivre dans la penitence. Il sera parlé ci après du plus jeune qui avoit servi dans les troupes. A l'égard de l'aîné qui étoit Prêtre, il se nommoit M. Antoine Girouſt. A peine eut-il été ordonné, qu'il se proposa de dire sa premiere Messe à Port-Royal. Il vint faire part de sa pensée à sa sœur & à la Mere Angelique. Celle-ci qui avoit une haute idée des dispositions necessaires pour approcher des saints Autels, reçut sa proposition assez froidement. Pour sa sœur, elle usa d'une plus grande liberté, & l'exhorta à prendre quelque tems pour se preparer à une action si importante. Il se mit à lire par son conseil, une Lettre de M. de S. Cyran sur le sacerdoce, & Dieu le toucha. Il comprit alors qu'il s'étoit engagé temerairement, & il se condamna à ne jamais monter au saint Autel. Quelque tems après il quitta

XIV. Rel. qu'il ne falloit pas se parer en Religion. Elle renvoya un petit collier de perles & une petite bourse dans laquelle il y avoit deux ou trois pistoles (que j'avois épargnées,) afin de les donner à mon frere. Elle renvoya aussi plusieurs autres petites hardes qu'elle crut pouvoir servir à ma sœur. Mon pere & ma mere temoignerent bien de l'étonnement & de l'admiration d'un procedé si genereux. Elle ne voulut point leur permettre de continuer à lui envoyer de fois à autre quelques petits presens par reconnoissance de la grande charité qu'elle m'avoit faite de me recevoir gratuitement; & quoique ce fût peu de chose, elle craignoit qu'ils ne s'incommodassent. Elle leur manda qu'elle ne doutoit point de leur bônne volonté, mais qu'ils se souvinssent que Dieu ne nous fait pauvres que pour nous rendre humbles: que c'est une chose glorieuse de donner, & que ceux qui sont vraiment pauvres ne peuvent faire de present.

Elle étoit si éloignée de rien recevoir par reconnoissance, que même elle assista plusieurs fois de tout ce qu'elle pouvoit mon frere de Bessi lorsqu'il alloit en campagne. Elle lui envoya un pacquet de toute sorte de beau linge que ma Sœur Catherine de S. Jean lui avoit donné. Il y avoit des coëffes de point coupé que je craignois qui ne fussent trop belles pour lui: mais elle m'assura

quitta le monde, & vint être (en 1649.) Sacristain à Port-Royal des Champs, d'où la persecution le fit sortir. Il y revint après la paix, & y mourut le 9. Decembre 1672. Voyez le Necrologe.

sura que non, & qu'elle étoit ravie de les XIV.REL.
lui donner, parce que cela lui pourroit servir en quelque rencontre; comme par exemple s'il arrivoit qu'il demeurât malade en quelque lieu, en lui voyant de beau linge cela feroit juger qu'il est de condition, & porteroit à en avoir plus de compassion, & à l'assister avec plus de soin. Elle lui donna aussi un Livre de devotion, & un petit reliquaire qu'il estimoit beaucoup, & qu'il portoit toujours sur lui par devotion. Un jour étant allé se baigner à la riviere, il oublia de l'ôter de son col, & le cordon s'étant rompu il le perdit dans l'eau & ne s'en apperçut qu'en sortant de la riviere. Il fut sensiblement touché de la perte qu'il venoit de faire, (car il aimoit beaucoup ce reliquaire,) & comme il étoit sur le bord de l'eau tout pensif & affligé de cette perte, il fut étonné de voir sur l'eau d'assez loin le cordon qui s'approchoit peu à peu de lui. Il s'avança tout transporté de joie, fit un pas ou deux dans la riviere & l'attrappa: ce qu'il a toujours cru être une chose miraculeuse, ainsi qu'il me l'a raconté plusieurs fois.

La Mere Angelique eut encore la bonté d'assister mon frere lorsqu'il fut malade au retour de l'armée. Elle lui envoyoit tous les jours des œufs frais, des pommes de renette, qui étoient alors fort cheres, des confitures, & même des remedes. Car il n'y avoit rien de quoi elle ne s'avisât pour exercer la charité. Et je puis dire en verité que Dieu s'est servi de cette charité si extraordinaire de notre Mere pour con-

XIV. Rel. vertir à lui mon frere. Car il en fut si touché qu'il ne pouvoit assez l'admirer, ni assez la reconnoître. Il m'a dit plusieurs fois qu'il croyoit certainement que Dieu s'en étoit servi pour le determiner à quitter le monde, & à se donner entierement à Dieu. *

Elle assista aussi durant quelques années un de mes cousins, qui étoit ruiné par les guerres. Et comme personne ne savoit qu'il fût dans la necessité, & que cela ne paroissoit pas, elle le secouroit en secret, lui envoyant de l'argent tous les mois: ce qu'elle faisoit par diverses personnes, afin qu'on ne s'apperçût point que c'étoit une aumône.

Quand je reçus l'habit mon pere envoya six pistoles, pour les frais des habits ou des cierges. Elle les renvoya, quoique le Monastere fût pour lors fort incommodé, & elle ne permit pas seulement qu'on me donnât des Breviaires. Dans ces commencemens elle avoit la bonté de me parler souvent, & elle prenoit plaisir à m'instruire elle-même du veritable esprit de l'état Religieux auquel Dieu m'appelloit sans le connoître. Car j'étois si ignorante & si grossiere que je reduisois tout cet esprit aux choses exterieures, croyant qu'il suffisoit
Ci-devant p. 458.
d'être bien mortifiée, bien modeste, devote, obeissante & de souffrir beaucoup de choses penibles au corps. Mais elle me de-trom-

* M Julien Giroust de Bessi se retira à Port-Royal vers l'an 1649. & y mourut dix ans après le 27. Avril 1659. Voyez son éloge dans le Necrologe. Son article est de la Mere Angelique de S. Jean.

trompa en disant, qu'il consistoit veritablement dans la mortification interieure & dans le sacrifice que nous devons faire continuellement à Dieu de notre propre volonté; & que le sacrifice le plus agreable à Dieu étoit un cœur contrit & humilié, un esprit penitent & abbatu devant Dieu. Elle me parloit si admirablement de Dieu & de toutes les vertus chretiennes & Religieuses, que j'en étois toute ravie; & il me sembloit que Dieu même me parloit. Car elle avoit une grace particuliere pour toucher le cœur, & pour persuader & convaincre l'esprit des verités que l'Esprit de Dieu lui faisoit dire. XIV. REL.

J'avois écrit un petit recueil de ses paroles dans lequel il y avoit des choses ravissantes. Mais elle me surprit un jour comme j'y écrivois. Elle me reprimanda beaucoup, & me commanda de le brûler; ce que je fis aussitôt. Je me souviens qu'elle me parla si fortement en cette rencontre que de ma vie je ne lui ai entendu parler avec plus de force. Elle me dit que c'étoit une tentation que de m'amuser à écrire ce qu'elle me disoit, que si je le pratiquois avec fidelité je n'aurois garde de l'oublier jamais: mais qu'on se contente pour l'ordinaire d'écrire, sans se mettre en peine de faire le bien qu'on fait. Elle me dit aussi que nous n'estimions pas assez le bonheur dont nous jouissions de lire & d'entendre lire si souvent le saint Evangile qui contient les paroles de la vie éternelle, lesquelles ont converti tant d'ames à Dieu: que si nous les écoutions avec respect & humi-

VIX. Rel. milité, nous en serions certainement nourries & rassasiées parce qu'elles sont le pain de l'ame: qu'une marque assurée que nous n'en profitions pas, étoit que nous voulions toujours entendre quelque chose de nouveau. Elle me dit encore que pour l'ordinaire on se sentoit plus touchée de quelque parole qu'une miserable créature comme elle disoit, que des verités essentielles dont le saint Evangile est tout rempli & sur lesquelles on ne fait point de reflexion, au lieu qu'elles nous devroient bien plus toucher.

„ Rien, disoit-elle, ne nous peut veritablement toucher le cœur que l'esprit de „ Dieu, qu'il donne quand il lui plaît, & „ pour l'ordinaire quand nous nous sentons „ touchées moins sensiblement, car l'esprit „ de Dieu est au dessus des sens. Et lorsqu'on dit tant, *notre Mere a dit des choses* „ *ravissantes*, *cela est admirable*, ou choses „ semblables, assurez-vous, ma Fille, que tout „ le fruit qu'on en auroit pu tirer se dissipe en paroles. " Il m'est impossible de dire tout ce qu'elle me dit sur ce sujet; je dis seulement ce peu qui m'est demeuré dans l'esprit.

Ci-devant p. 52. On a rapporté ailleurs comment la Mere Angelique qui étoit à Port-Royal des Champs (en 1652) dans le tems de la guerre de Paris recevoit en depôt tout ce que les pauvres gens du pays vouloient sauver du pillage. Il y eut entre autres un pauvre homme qui lui apporta un petit pot de beurre salé de cinq ou six livres, en lui disant avec une naïveté nonpareille. „ Ma-

„ da-

„ dame, je vous recommande bien ce pot XIV.RELA
„ de beurre. Voilà tout mon vaillant; „ c'est-à-dire, que s'il est perdu, je suis au „ blanc. Je n'ai que cela pour mon hiver. „ Je vous prie, Madame, d'en avoir bien „ du soin." Elle lui promit qu'on auroit grand soin de son pot: mais elle ne put si bien faire qu'il ne fût enfin cassé par un mal-adroit qui le voulut changer de place. Notre Mere ayant appris cet accident en fut fâchée, & elle eut la bonté de lui en faire rendre un autre par la Celleriere, qui étoit une fois aussi grand & de meilleur beurre que le sien, afin que ce pauvre homme n'eût aucun sujet de mecontentement. Il fut si touché de la charité de notre Mere, qu'il ne s'en pouvoit taire, racontant à tout le monde avec admiration la bonté de notre Mere, & disant qu'elle n'avoit point de pareille en tout le monde, & choses semblables qui seroient trop longues à rapporter. Ce n'étoit pas seulement celui-ci, mais tous les pauvres & les riches donnoient mille louanges à notre Mere, avec une grande reconnoissance de sa charité si extraordinaire envers eux. Les uns l'appelloient leur Mere, les autres leur Bienfaictrice. D'autres disoient que sans elle ils ne seroient plus en ce monde; & enfin ils disoient tous qu'elle étoit une sainte, & lui donnoient mille & mille benedictions, & à toute sa Maison.

Il me souvient que le jour de la Chandeleur durant qu'on disoit Tierce, il vint un pauvre homme demander un cierge qui étoit dans son coffre, disant qu'il falloit qu'il

XIV. Rel. eût son cierge pour aller à la Procession. Notre Mere voulut qu'on le lui donnât aussitôt. Mais ce coffre étoit si embarrassé qu'il étoit difficile d'en approcher. C'est pourquoi je temoignai à notre Mere beaucoup de difficulté à cause de la quantité de pacquets qui étoient dessus & à l'entour, outre que j'avois de la peine de perdre l'Office un tel jour pour cela que je ne croyois pas si necessaire. Notre Mere me dit en souriant: „ Ma Fille, il faut contenter ce „ pauvre homme. Allez donc à la Sacri„ stie demander un cierge, & qu'on le lui „ passe tout à l'heure."

On envoya un jour du Monastere de Paris à celui des Champs un pauvre vieux homme, un petit garçon, & deux petites filles qu'on nourrissoit par charité, à cause qu'on avoit bien de la peine à vivre à Paris, le pain y étant fort cher. Notre Mere les reçut tous à bras ouverts. Elle ordonna qu'on eût bien de soin du bon homme & du petit garçon au dehors, & elle fit entrer les deux petites filles dans le Monastere. La plus jeune des deux étoit orpheline de pere & de mere, ce qui redoubla la charité de notre Mere pour elle. La premiere chose qu'elle fit fut de la deshabiller & de la nettoyer de la vermine dont elle avoit une horrible quantité. Quoique notre Mere abhorrât cela extraordinairement, elle en tua neanmoins un bon nombre de ses propres mains, avec un tel courage qu'il sembloit qu'elle y prît un singulier plaisir. L'autre étoit toute pleine de galle & de poux à la tête. Notre Mere lui

lui coupa les cheveux, ratissa la galle, & la XIV. REL.
pansa elle-même jusqu'à ce qu'elle fût guerie.

Sa charité étoit sans bornes, & il me seroit tout à fait impossible de rapporter ici toutes celles que je lui ai vu faire. Elle a defait jusqu'à trois fois le ciel de son lit, qui n'étoit que d'une toile assez grosse, pour faire des couches à de pauvres enfans. Elle alloit chercher dans toutes les *Obéissances* ce qu'elle pouvoit prendre pour le donner aux pauvres. Elle m'a fait couper plusieurs fois des blanchets & des couvertures pour faire des langes à de pauvres petits enfans. Elle avoit toujours du linge tout prêt pour les pauvres.

Lorsque j'étois encore à Port-Royal des Champs, il arriva que le feu prit à la ferme qu'on appelloit le petit Port-Royal, par la faute d'une femme qui y servoit. Cet accident arriva le jour de la sainte Trinité (1652.) pendant la grand Messe, où tout le monde étoit allé à la reserve d'un petit garçon qui n'y put apporter aucun remede, & qui n'eut pas l'esprit de demander du secours au voisinage, tellement que quand on revint de la Messe le mal étoit sans remede. Il y eut beaucoup de perte; car outre le bâtiment qui fut presque tout brûlé & tous les fourages, il y eut quantité de betail, cinq chevaux qu'on y avoit menés depuis peu, des vaches, & quantité de linge de menage que la Mere venoit de faire, & qu'elle n'y avoit envoyé que la veille de cet accident, parce qu'il y avoit peu de tems qu'on avoit repris la ferme pour

la

XIV. Rel. la tenir par nos mains. On en vint apporter la nouvelle à notre Mere sur le soir. Celui qui s'en étoit chargé, & qui avoit le principal soin de cette ferme étoit tellement affligé qu'il n'osa s'addresser à elle. Il pria M. Arnauld de prendre la peine de lui porter cette nouvelle : ce qu'il fit avec quelque ceremonie, ne disant tout que l'un après l'autre, & même lui ayant fait auparavant un petit avant-propos pour la préparer. Elle l'écouta avec sa tranquilité ordinaire, & puis elle lui dit comme en souriant : „ Eh „ bien ! Est-ce là tout ce que vous avez à „ nous dire ? Dieu soit loué de ce qu'il n'y „ a eu personne de brûlé. Tout le reste „ est peu de chose & je ne m'en puis affli„ ger."

Elle fit aussitôt la Conference qui avoit été différée jusqu'au soir. Elle y parut plus gaie que de coutume. Elle y chanta plusieurs fois ces paroles : *O res mirabilis, manducat Dominum pauper, servus & humilis* ; repetant souvent ces dernieres paroles, *pauper, servus & humilis.* Dans l'étonnement où j'étois de la voir dans une joie extraordinaire, je ne pus m'empêcher de lui dire : „ Mon Dieu ! Ma Mere, comment „ se peut-il faire que vous soyiez dans la „ joie après la perte que nous avons faite „ aujourd'hui. Ne sommes-nous pas deja „ assez pauvres sans cette perte ?" Ce que je disois exprès pour la faire parler sur ce sujet. Elle me repondit des choses admirables sur le bonheur de la pauvreté volontaire. Elle me dit qu'une ame qui possede cette vertu & qui l'aime veritablement, est tou-

toujours dans la paix & dans la joie, parce XIV. REL.
qu'elle possede au fonds de son cœur Dieu, qui lui fait voir toutes les choses de la terre comme des néants qui ne font que passer & qui sont trop indignes de notre amour. Elle nous dit encore que les vrais pauvres font leurs delices de ce qui est le plus vil, le plus abject & le dernier de toutes choses, se contentant comme dit la Regle, de toute extrémité, parce que Dieu est tout leur thresor qu'on ne leur peut ôter. Je me souviens qu'elle dit que cette pauvreté s'étend encore plus sur les choses interieures, & que cette paix & cette joie que donne la pauvreté d'esprit n'est pas toujours sensible, quoique pour l'ordinaire il en paroisse quelque chose au dehors. Elle me dit aussi que la joie particuliere qu'elle avoit reçue ce jour-là, étoit parce que Dieu nous avoit visité en deux manieres par la sainte Communion & par l'affliction Elle dit encore beaucoup de choses semblables, que je n'ai pas retenues; car je ne rapporte ici que celles dont je suis très assurée, comme en ayant été touchée particulierement.

Elle dit ensuite que ce qui la touchoit le plus en cet accident, étoit de voir que cette pauvre femme par la faute de laquelle il étoit arrivé, étoit inconsolable. Elle s'étoit allée cacher d'affliction, sans avoir ni bu ni mangé du jour. Notre Mere la fit chercher, & lui manda de la venir trouver le lendemain, & qu'elle ne se mît point en peine de tout ce qu'on lui pourroit dire, qu'elle n'étoit point du tout fâchée contre elle. Notre Mere la vit le lendemain, ap-

paisa

XIV. Rel. paisa les troubles de son esprit & la consola de telle sorte qu'elle ne pouvoit assez admirer la bonté & la charité de notre Mere, qui ne lui dit aucune parole de ressentiment ni de reprehension qui la pût affliger davantage. Mais elle attendit que son esprit fût plus tranquille pour lui faire voir la faute qu'elle avoit faite de ne pas croire ce qu'on lui avoit dit sur ce sujet.

En ce tems-là même, c'est-à-dire, quelques mois après, lorsque la Mere Angelique fut retournée à Paris, elle conta à la Conference comment étoit arrivé cet accident; & elle dit aux Sœurs que cette nouvelle l'avoit si peu surprise, que le seul regret qu'elle en avoit fait paroître en riant avoit été de ce que la cendre d'un si grand feu seroit aussi perdue, & qu'elle en auroit eu bien affaire pour ses lessives; & elle ajouta qu'elle avoit trop de consolation en cette rencontre de ce que cette perte étoit arrivée par la seule volonté de Dieu, sans qu'il y eût été offensé: que si c'eût été des gens de guerre qui eussent pillé la ferme elle auroit eu mille affaires à écrire de tous côtés aux amis de la Maison pour ravoir le vol, & de plus que ceux qui l'auroient fait auroient fait plus de tort à leur salut qu'à notre bien; au lieu que de la maniere dont ce malheur étoit arrivé, il n'y avoit rien à faire qu'à louer Dieu.

Pour faire voir aussi bien son humilité que son desintereſſement dans cette rencontre je dirai en passant que s'étant apperçue en disant ce que je viens de rapporter, que quelques personnes qui étoient presen-

tes

tes admiroient ces sentimens extraordinaires, elle fit venir à propos une histoire de quelques personnes du monde, qui avoient souffert avec grand courage de voir brûler leur maison devant eux. Elle en infera que c'étoit bien peu de chose à une Religieuse d'avoir les mêmes sentimens dans une moindre perte que ces gens du monde avoient eu dans une perte qui leur importoit beaucoup davantage. XV. Rel.

Je serois trop longue si je voulois raconter plusieurs autres occasions où notre Mere a temoigné de semblables vertus. Mais comme celle-ci est en une rencontre fort considerable, elle pourra servir d'exemple pour les autres moins importantes.

XV.

Relation de la Sœur Genevieve de l'Incarnation PINEAU.

I. Combien la Mere Angelique aimoit la pauvreté.

JE vais parler de diverses choses que j'ai remarquées touchant la Vie de notre très chere Mere Marie Angelique de sainte memoire ; depuis le mois de Mars 1630. que j'entrai dans le Monastere de Port-Royal de la maniere dont je l'ai écrit ailleurs. *

Pendant plus de trente & un an que j'ai eu le bonheur d'être sous l'obéïssance de la Mere,

* C'est ce qu'on verra dans la XX. Relation de la III. Partie.

XV. Rel. re, j'ai toujours vu en elle un amour singulier pour la pauvreté exterieure & interieure, avec une continuelle disposition de la grace & de l'amour de Dieu, qui faisoit que dans toutes les rencontres qui se presentoient, elle eût voulu pouvoir detruire ou defigurer tout ce qu'il y avoit d'agreable dans les creatures tant animées qu'inanimées, pour empêcher les ames de se defigurer elles-mêmes par un amour illegitime qui les attacheroit à autre chose qu'à Dieu seul. Je l'ai remarqué plusieurs fois dans les bâtimens, dans les meubles, dans les tableaux, dans les habits, & generalement dans toutes les choses qui pouvoient plaire aux sens & à l'esprit humain.

Je lui ai entendu dire qu'il eût fallu acheter bien cher une occasion qui se presentoit de faire un escalier qui gâtoit beaucoup la face d'un bâtiment, afin qu'il y eût quelque chose de desagreable à l'amour propre & au raisonnement humain.

*M. de Contes Doyen de N. D.

Un jour M. le Grand-Vicaire * étant entré dans le Monastere pour interroger les Sœurs sur la verité du Miracle arrivé par la Sainte Epine en la personne de ma Sœur Baudrand †, il remarqua au bâtiment des fenêtres qui sont entierement contre toutes les

† La Sœur Baudrand qui n'étoit alors que Pensionnaire, fut guerie le 27. Mai 1657. d'une espece d'hydropisie incurable. La Sentence de MM. de Contes & Hodencq qui constate ce Miracle est du 29. Août de la même année. Voyez la XLIX. & derniere Relation de la III. Partie de ces Memoires.

les regles de l'architecture. Ce qui lui fit XV. Rel. dire à notre Mere, en riant & comme en se mocquant de cette difformité : *Mais, ma Mere, il faudroit faire raccommoder ces fenêtres.* A quoi elle lui repondit qu'elle étoit très éloignée de penser à cela, lui faisant entendre que les regles de l'architecture ne doivent pas être observées dans les maisons des pauvres.

J'ai remarqué qu'elle avoit une joie & une satisfaction particuliere quand il se presentoit quelque occasion semblable. Et ce qui m'a toujours fait croire que cette inclination qui paroissoit si forte dans toutes ses actions étoit un effet de la grace & de l'amour qu'elle avoit pour Dieu, & non pas une qualité naturelle de son esprit, c'est qu'elle vouloit que ce qui regardoit les Eglises & les ornemens des Autels fût bien disposé, quoique simple. Et je sai des rencontres où elle avoit des inventions, pour bien faire les choses qui appartenoient au service de Dieu, comme les corporaux de toile de baptiste double qu'elle a inventés. Elle disoit qu'on ne pouvoit trop faire pour une chose qui a l'honneur de toucher au corps de Jesus-Christ. J'ai vu si souvent de pareilles rencontres qu'il seroit impossible de les remarquer toutes. C'en est assez pour prouver la verité de ce que j'ai dit touchant les bâtimens.

II. Suite du même sujet.

Durant les dernieres guerres de Paris, (en 1652.) il y eut quantité d'ouvriers des villes & des villages proche de Paris, qui furent contraints de quitter leurs metiers & leur commerce à cause de la misere du tems,

entre

XV. REL. entre autres ceux qui font les serges de nos habits ; de sorte qu'on n'en trouvoit plus que quelques restes des années precedentes qu'on vouloit vendre au double de ce qu'elle valoit, quoiqu'elle fût très mechante.

M. Guais * qui voyoit que c'étoit de l'argent mal employé, trouva du ras du Nord à meilleur prix. C'est une étoffe qui est belle, & qui eût duré beaucoup plus que l'autre. Il en apporta une piece pour la faire voir à notre Mere, comme étant un marché beaucoup plus avantageux. Je portai cette étoffe à Notre Mere sans faire aucune reflexion sur sa beauté, & je lui laissai le jugement de tout pour faire ensuite ce qu'elle me commanderoit. Mais elle se fâcha fort contre moi, & l'envoya à l'instant même à la Sœur qui avoit la charge de faire des chausses pour la Communauté, afin qu'elle en fît des chausses & des chaussons, parce que la beauté de cette étoffe n'avoit aucune mauvaise consequence dans cet emploi. Puis elle me dit toute fâchée. „ Il „ valoit mieux acheter bien cher ces me- „ chantes étoffes, pour ne pas laisser en- „ trer les belles dans la Communauté. Si „ elles y entrent une fois sous le pretexte „ de la necessité, elles y demeureront après „ par vanité. Car les relâchemens ont tou- „ jours quelque belle couverture, & on ne „ les nomme jamais par leur nom propre."

Après

* Ce M. Guais aprés avoir passé plus de vingt ans au service de Port-Royal, par un pur mouvement de pieté, se retira en l'Abbaye de S. Cyran, où il mourut le 21. Fevrier 1675. Voyez le *Necrologe*.

Après que je me fus retirée, & qu'elle eût XV. REL. pensé à ce qu'elle m'avoit dit, elle crut avoir un peu excedé, & que son zele l'avoit surprise : ce qui fit qu'elle se donna la peine de me venir trouver où j'étois. Elle se mit à genoux devant moi, & me demanda pardon avec une humilité qui m'interdit si fort, que je ne savois ce que je faisois. Je me mis seulement à genoux, comme j'aurois fait pour entendre une de nos Sœurs; car j'étois si hors de moi de la voir en cet état, que je ne m'avisai pas de lui demander pardon moi-même ni de me prosterner par terre devant elle pour lui temoigner la confusion où son humilité me reduisoit. Voilà comment la chose se passa alors; & elle n'a jamais permis qu'on ait changé d'étoffes quelque cheres, & quelque mechantes qu'elles aient été.

Je sai une occasion dans laquelle par le même amour de la pauvreté & de la vileté, elle ordonna que l'on tendît une chambre avec de la tapisserie qu'elle fit mettre à l'envers, trouvant cette invention de satisfaire à la necessité & de supprimer la beauté tout ensemble.*

Une de nos Sœurs avoit apporté dans ce Monastere quelques tableaux qui étoient excellens, mais les figures n'en étoient pas modestes. La Mere me dit qu'il les falloit mettre à l'envers pour boucher quelques trous ou vieilles fenêtres qui avoient besoin d'une grof-

* On peut voir dans la vie de Madame de S. Ange que la Mere Angelique pratiqua celà à son égard. III. Partie, XXXIV. Relation.

XV. Rel. grosse toile pour empêcher le passage aux chats, plutôt que de les rendre à quelqu'un qui en feroit mauvais usage.

Notre Mere donna un jour à la Conference à toutes les Sœurs des petites Couronnes d'épines qu'une Dame lui avoit données à cette intention. Mais comme elles étoient très mal faites, & plus propres à ôter la devotion qu'à en donner, je la suppliai très humblement de ne m'en point donner ; ce que je disois par recreation. Mais elle me dit fortement : „Je ne puis souffrir ces bassesses. Un esprit humble aime l'abjection „en toutes choses, dans les chapelets, dans „les medailles, dans les images & en tout."

Notre Mere me dit un autre jour : „Croyez, ma Sœur, que cette Maison ne sera „jamais riche durant que je vivrai, parce „qu'après ce qui est necessaire pour la Communauté, qui fait les premiers pauvres „que nous devons assister, tout ce qui entrera par une porte sortira par l'autre ;" voulant dire que tout ce qui seroit de surplus seroit employé pour secourir les pauvres.

M. de Bagnols dit un jour à nôtre Mere qu'il falloit mettre dans la clôture du jardin de Port-Royal des Champs une piece de terre qui est proche des murailles, donnant à entendre qu'il en vouloit faire la depense. Mais notre Mere me dit : „Je n'aime pas ces augmentations : notre pauvreté me suffit. L'Ecriture dit, malheur à „celui qui ajoute un champ à un autre „champ." Quelque tems après je rapportai cela à M. de Bagnols, qui me dit que

que ce sentiment étoit bon dans la Mere Angelique, mais qu'il ne laisseroit pas d'achever ce qu'il avoit entrepris. XV. REL.

III. Sa charité pour diverses personnes.

M. de Bagnols me dit un autre jour. „J'ai „ parlé à la Mere Angelique pour Madame „ la Marquise,* qui dit qu'elle est bien in„ commodée de ce que vous avez fait au „ haut de l'escalier qui touche son bâtiment, „ un conduit d'eau qui passe depuis le haut „ jusqu'au bas de son appartement. Mais la „ Mere m'a repondu : *C'est une grande com„ modité pour nous : mais si Madame n'a„ voit pas eu la bonté de nous donner cet es„ calier, il faudroit bien nous en passer, & „ elle ne seroit pas incommodée. C'est pour„ quoi nous sommes obligées de preferer sa „ commodité à la nôtre, & de nous en pas„ ser.*" M. de Bagnols ajouta ensuite. „Ce„ la est net. Il n'y a rien de net comme les „ resolutions de la Mere Angelique."

* De Sablé.

Il y eut une de nos Sœurs qui perdit l'esprit dans une grande maladie, peu de tems après avoir fait Profession. Notre Mere l'avoit reçue par charité, & cette fille étoit très fâcheuse & très sale dans cet accident. Notre Mere me dit : „Je n'ai point de re„ gret de la charité qu'on lui a faite ni de „ ce qu'elle a été reçue. Toute la peine „ qu'elle nous donne n'offense point Dieu : „ la moindre imperfection qui lui seroit desa„ greable m'affligeroit davantage."

Au même tems que Mademoiselle d'Elbœuf mourut dans ce Monastere †, il mourut

† Elle mourut le 22. Octobre 1645. On trouvera sa Vie dans la III. Partie : c'est la XLVI. Relation.

XV. Rel. rut aussi deux petites filles innocentes qui y étoient nourries. Notre Mere me dit : „ Dieu a appellé à lui en même tems tou„ te la grandeur & toute la bassesse de cet„ te Maison. Il me semble qu'il nous a „ plus soulagées en retirant la Princesse qu'en „ nous ôtant les deux innocentes ; & s'il „ m'avoit laissé le choix, j'aurois plutôt re„ tenu les innocentes que la Princesse, „ parce que ces personnes de grande nais„ sance sont toujours beaucoup à craindre „ pour les Maisons Religieuses."

Il y avoit une Sœur qui avoit été reçue pour peu de chose, parce que sa mere n'étoit pas accommodée de grands biens. Mais comme cette bonne femme aimoit uniquement sa fille, elle voulut assurer quelque chose d'assez considerable au Monastere après sa mort ; ce qu'elle fit par un contract, afin que ses autres enfans ne manquassent pas d'executer son intention. Mais cette bonne Sœur étant morte un an après sa Profession, notre Mere dit : „ Il ne faut jamais „ parler de cette dette à ses parens. Elle „ a été bonne Religieuse, & d'ailleurs elle „ a bien payé ses depens." Je crois qu'on n'a pas même fait savoir à ses parens qu'on leur quittoit cette dette, mais qu'on l'a laissée oublier comme une chose à laquelle on ne pense point.

Dans le même tems que notre Mere me fit entrer dans ce Monastere de la maniere que j'ai rapportée ailleurs (c'étoit en 1630.) il y avoit deux Demoiselles de qualité grandement riches & parfaitement belles qui la venoient voir souvent, parce qu'elles avoient une

une parente Religieuse ici; notre Mere me XV. RELI
dit un jour à leur sujet: „ Ces Demoisel-
„ les ont plus de mouvement pour être Re-
„ ligieuses que vous n'en aviez. Elles au-
„ roient besoin qu'on fît pour elles ce que
„ j'ai fait pour vous, car elles n'ont pas as-
„ sez de resolution, mais je n'ai pas cru
„ devoir le faire. Elles sont de qualité, el-
„ les sont riches & elles sont belles : le
„ monde regarde ces avantages, & non
„ pas nous." Depuis elles ont été mariées avec des personnes de leur naissance; & neanmoins elles ont eu tant d'afflictions que tout Paris en rendroit bien temoignage. Elles ont tant de regret de n'avoir pas suivi le mouvement que Dieu leur avoit donné, qu'elles n'ont jamais eu de contentement de la part de ce monde qui les avoit idolâtrées. Il y en a même eu une des deux qui a perdu l'esprit, au moins quelque tems, dans l'accablement de ses douleurs & de ses peines.

Long-tems après je parlois à notre Mere d'une pauvre Demoiselle qui vouloit être Religieuse dans une Maison où on ne la vouloit point recevoir, parce qu'elle n'avoit pas de quoi payer ce qu'on lui demandoit, n'ayant rien du tout. Notre Mere me dit: *Mais, ma Sœur, si nous la recevions?* Je lui repondis que je ne croyois pas qu'elle lui fût propre. En effet cette fille n'avoit pas la vigueur que notre Mere demandoit. Mais il faut remarquer qu'elle ne fit pas tant d'avance pour les deux autres Demoiselles qui avoient tous les avantages qu'on pouvoit souhaiter, que pour cette pauvre fille qui

XV. REL n'avoit rien de semblable, ni dans la naissance, ni dans le bien, ni dans les autres qualités naturelles ; au contraire elle étoit autant éloignée de tous ces avantages, que les autres en étoient abondamment pourvues.

IV. Quelle étoit son attention sur elle même ?

Un jour notre Mere dit devant quantité de nos Sœurs : „ Il faut que je parle à M. N. „ (c'étoit notre Confesseur.) C'est grande „ pitié comme l'amour propre nous trom„ pe ! En lui parlant, quelque verité & sin„ cerité que je voulusse garder, je n'ai pas „ laissé de biaiser un peu dans une parole. „ Il n'y a rien de si difficile que de rendre „ compte de soi-même, pour ne point per„ dre la vûe de Dieu. C'est lui seul qui „ nous fait parler dans une verité & since„ rité toute entiere, & qui nous empêche „ de nous laisser surprendre par l'amour „ propre qui nous donne toujours de fausses „ lumieres."

Elle nous dit ensuite : „ Il me souvient „ qu'un jour après que j'eus parlé longtems „ à une personne de ma conscience, il s'en „ alla dire la Messe. Durant le saint sacri„ fice, je pensai serieusement à ce que j'a„ vois dit à ce Prêtre, & je me trouvai „ obligée de le faire supplier de prendre la „ peine de venir au Parloir. Je lui dis que „ tout ce que je lui avois dit n'étoit pas ve„ ritable, & il me fallut recommencer tout „ de nouveau." Ce n'étoit pas qu'elle eût voulu tromper son Confesseur, mais c'est que Dieu lui donna d'autres lumieres, qui lui firent voir que les premieres n'étoient pas assez droites.

Elle

Elle nous voulut donner à connoître par ce discours qu'elle fit à toute la Communauté qui étoit assemblée pour faire la Conference, que l'amour propre est si subtil qu'il est très difficile de s'en donner de garde. Elle nous dit encore quantité de choses pour imprimer dans nos esprits l'importance de cette droiture, de cette sincerité & de cette verité qu'on doit suivre en rendant compte de soi-même. XVI. Ref.

Notre Mere me reprit un jour de ce que j'exprimois trop fortement mes sentimens dans une Lettre, & me dit qu'il falloit bien prendre garde à ce defaut : que pour l'éviter elle s'interrompoit souvent en écrivant, pour considerer devant Dieu si ce qu'elle écrivoit étoit sincere & veritable, parce que souvent on s'emporte à témoigner plus d'estime de respect, de charité, &c. que l'on n'en a dans le cœur, & que les personnes à qui on parle ne le meritent ; & elle ajouta que ces discours sont de veritables menteries devant Dieu.

XVI.

Relation de la Sœur Françoise de Sainte Agathe DE SAINTE-MARTHE.*

JE reconnois très assurément que Dieu s'est servi de la Mere Angelique pour changer mon cœur & me convertir, ce qui est arrivé de la maniere que je vais dire. I. Charité de la M. Ang. à l'égard de la S. de Sainte-Marthe.

Z 3 La

* Cette Relation est composée de deux qui avoient été écrites en differens tems.

XVI. REL. La fille de Madame de Buloyer * étant sur le point d'entrer à Port-Royal, & allant dire adieu en 1633. à la Mere Angelique qui étoit alors au S. Sacrement, j'y fus avec elle : mais j'étois bien éloignée d'avoir envie d'être Religieuse. Je ne dis pas un mot à la Mere, & je ne faisois que pleurer de ce que cette Demoiselle vouloit être Religieuse. On dit à la Mere Angelique que je pleurois; & il y avoit encore là d'autres filles qui pleuroient pour le même sujet. Sur cela elle dit que Dieu ne nous faisoit pas tant de graces qu'à celle que nous pleurions, & s'adressant à ma mere, elle lui dit que pour moi je serois Religieuse : ce que je n'entendis point. Ma mere me l'a dit longtems après. J'entendis seulement ce qu'elle avoit dit auparavant que Dieu ne nous faisoit pas tant de graces. Et au même tems je pensai que je verrois si Dieu ne me feroit pas cette grace. Ce ne fut point du tout une pensée de depit ni d'aigreur. Car à l'instant je sentis mon cœur si fort changé & rempli de douceur & de joie, que je ne me connoissois plus. En effet au lieu de l'aversion extrême que j'avois pour l'état Religieux, je me trouvai un si grand desir d'être Religieuse, que je fusse entrée ceans dès le lendemain, si la crainte que ma mere ne l'eût pas souffert alors ne m'en eût empêchée. Et depuis ce moment je n'ai point cru qu'il me

* C'est la Sœur Louise de Sainte Magdeleine le Camus de Buloyer de Romainville, dont on peut voir un court éloge dans le Necrologe au 5. Janvier. Elle mourut en 1646.

me pût arriver un plus grand bonheur. * XVI.REL.

Un peu après que la Mere Angelique fut revenue du S. Sacrement, elle fut notre Maîtresse du Noviciat. Elle nous enseignoit autant par son exemple que par ses paroles, que l'on sentoit être toutes pleines du feu de la charité. Je me sentis si fort changer le cœur par sa conduite, que je commençai à lui parler fort librement de mon interieur &c. de mes fautes les plus secretes, ce que je n'avois pu faire jusqu'alors, quoiqu'il y eût plus de deux ans que je fusse dans la Maison, & dix mois que j'étois Professe †.

J'ai remarqué entre autres choses l'exactitude qu'elle avoit à l'Office le jour & la nuit. Elle faisoit des penitences au Refectoire, passant quelque Carêmes sans manger de poisson, mais seulement des legumes; & elle faisoit d'autres austerités, qui contribuerent sans doute à une maladie qu'elle eut quelques années après, où j'eus le bonheur de la servir pendant plusieurs mois que dura son mal. Malgré sa grande foiblesse, l'amour qu'elle avoit pour le travail lui fit trouver le moyen de filer sur son lit, pendant les intervalles qu'elle étoit mieux. Et nous savons toutes

Z 4 que

* La Sœur Françoise de Sainte Marthe prit l'habit à Port-Royal le 8. Mai 1634. & fit Profession le 10. Mai 1635. On trouvera sa Vie dans la III. Partie de ces Memoires : c'est la XXI. Relation.

† On faisoit demeurer les jeunes Professes au Noviciat un tems assez considerable après leur Profession, & elles n'avoient point de voix en Chapître pendant ce tems-là.

XVI. REL. que ses grandes infirmités l'ayant obligée d'être presque toujours au lit pendant ses dernieres années, elle ne laissoit pas d'y travailler, même en parlant aux Sœurs qui avoient affaire à elle.

Durant cette maladie que je la servois, je l'ai vue beaucoup de fois contristée de ce qu'on lui donnoit des œufs frais, qu'elle pensoit qu'on achetoit pour elle bien cher, où qu'on lui donnoit preferablement à d'autres, qui (à ce qu'elle disoit) en avoient plus de besoin qu'elle. Je la faisois quelquefois attendre pour ce dont elle avoit besoin, sans qu'elle m'en dît un seul mot.

Depuis que je commençai à lui parler, comme j'ai dit, je l'ai fait avec une aussi grande liberté qu'à mon Confesseur, lui decouvrant des choses que je n'eusse jamais dites à personnes. Encore qu'elle ne m'épargnât pas, qu'elle me reprît fortement, & que mon orgueil & mon mauvais naturel le sentît bien, neanmoins j'avois en même tems une si grande joie de ce qu'elle me disoit, que j'étois toute encouragée pour faire mieux. Je voyois qu'elle avoit raison de me reprendre fortement même pour des fautes qui me sembloient legeres, & que je n'estimois presque rien avant de les lui avoir dites. Mais elle me les faisoit voir, comme elles l'étoient, fort considerables. Aussi nous disoit-elle très souvent qu'il n'y avoit rien de petit dans ce qui regardoit le service de Dieu.

Il me souvient à ce sujet que sur ce que j'avois fait paroître un jour à une de nos Sœurs le regret que j'avois de ce qu'elle sortoit

toit de son *Obéïssance*, & que je n'agreois pas tant celle qu'on y mit, la Mere Angelique m'en reprit si fortement, qu'il ne me souvient pas de l'avoir fait depuis. XVI. Rel.

Une partie du tems que j'ai été sous sa conduite au Noviciat, j'y servois celles qui étoient malades. Quand il y en avoit quelqu'une qui avoit une maladie un peu considerable, elle ne sortoit presque point d'auprès d'elle, & lui donnoit tout le tems qu'elle pouvoit. Elle en faisoit autant aux autres Infirmeries, & servoit les malades elle-même dans les choses les plus basses, avec une charité merveilleuse, quelque maladie que ce fût, aussi bien celles qui étoient dangereuses que d'autres, & les dernieres de la Maison comme les premieres. Je ne doute point que souvent ses prieres n'aient rendu la santé à celles qu'elle assistoit, plutôt que les remedes. II. Soin qu'elle avoit de ses Religieuses.

On lui fut dire une fois après Complies qu'un éresypele que j'avois eu assez long-tems étoit revenu. Elle prit la peine à la même heure de venir ou j'étois me scarifier, ce qu'elle fit sans dire une seule parole, ne voulant point rompre le silence. Elle faisoit souvent elle-même les medicamens qu'on avoit ordonné aux malades, & les leur faisoit prendre en les encourageant, ce qui consoloit & fortifioit merveilleusement. Quand il y avoit quelque Sœur que l'on croyoit en danger prochain de mort, c'étoit alors quelle redoubloit sa charité envers elle. Elle ne sortoit presque point de l'Infirmerie ni jour ni nuit, y couchoit même & y prenoit ses repas, afin de ne les point abandonner.

XVI. REL. III. *Ce qu'elle pensoit de sa conduite à Maubuisson.*

On la mit une fois à la Conference sur l'histoire de la reforme de Maubuisson. Elle en parla comme d'une chose de neant & qui l'auroit du humilier plutôt que de lui attirer des louanges. Elle dit que souvent les choses qui paroissoient éclatantes devant les hommes, étoient de très grands sujets d'humiliation devant Dieu, pour les fautes qu'on y a faites ou pour la vanité qu'on y peut avoir. Mais elle dit cela avec une si grande force, en rejettant les louanges qu'on vouloit donner à sa conduite, qu'il sembloit qu'elle n'esperoit de cela que des chatimens au lieu de recompense.

IV. *Autre exemple d'humilité de la M. Ang.*

Pendant que la Mere Angelique étoit Maîtresse encore des Novices, je lui dis un jour que je venois du Parloir voir mon pere. Elle me demanda si j'avois vu aussi un de mes oncles qui venoit d'ordinaire avec lui. Je lui repondis que je ne le voyois point, & que lorsqu'il y étoit il se mettoit au coin de la grille pendant que j'ouvrois le rideau pour voir mon pere. Elle me temoigna que cela lui sembloit bien étrange de faire retirer comme cela un vieil homme tel qu'il étoit, & de ne le point voir. Mais comme c'étoit un changement des Meres de Dijon qui étoient alors à Port-Royal, quelque tems après elle eut de la peine de ce qu'elle m'avoit dit à cause qu'elle n'étoit plus Superieure. Elle vint donc se mettre à genoux devant moi, & les mains jointes demanda pardon de la mauvaise édification qu'elle m'avoit donnée, en trouvant à redire à une chose dont elle ne se devoit point mêler.

La

La troisieme ou quatrieme fois qu'elle fut élue Abbesse *, on reconnoissoit qu'elle avoit une très grande repugnance d'être continuée. Neanmoins le très grand respect & l'amour que nous avions pour elle, joint à ce que nous savions combien sa conduite étoit utile pour le bien spirituel de la Maison, nous porta toutes à la continuer. Lorque le Superieur la confirma, elle ne dit pas une seule parole, ni pour temoigner sa douleur, ni pour se satisfaire; ce qui nous toucha & nous donna plus d'admiration que toutes les raisons qu'elle auroit pu dire. Elle se retira ensuite pour s'appliquer davantage à Dieu; elle pleura toute la journée, & rien ne fut capable d'essuyer ses larmes que l'édification qu'elle reçut, dit-elle, en voyant entrer les Sœurs à l'Office avec un exterieur qui temoignoit du recueillement. XVI. Rel. V. Ses dispositions lorsqu'elle fut élue Abbesse.

Mais comme cette disposition étoit capable de lui donner de la joie, elle fit aussi paroître dans une autre occasion, que la disposition opposée lui étoit un sujet de peine. Il arriva une autre fois qu'après avoir fait attention à la même chose, elle nous dit avec douleur qu'il n'y avoit eu qu'une Sœur qui fût entrée à l'Office avec gravité, les unes accommodant leur manteau, les autres leur voile, & d'autres allant la tête levée, au lieu d'aller comme en tremblant se presenter devant la Majesté de Dieu. Elle nous disoit à ce sujet que pour être plus recueillie à l'Office, il falloit dès le chemin s'entretenir de bonnes pensées, comme l'Eunuque que S. Philippe trouva, lequel VI. Elle donne divers avis à ses Religieuses.

* Ce fut à la fin de 1648 & de 1651.

XVI.Rel. quel dans son chemin s'occupoit à lire le Prophete, dont il prit occasion de lui parler.

Elle nous dit une autre fois à l'occasion de celles qui se plaisoient dans leur chant à cause qu'elles avoient de la voix, que Dieu ne prenoit pas plus de plaisir à les entendre reciter ses louanges, qu'à entendre les loups quand ils heurlent.

Elle dit un jour à une Sœur qui avoit temoigné quelque peine de ce que pendant qu'elle étoit prosternée on avoit marché sur elle, faute de l'appercevoir: „ On ne „ sait ce que c'est que l'humilité, & la „ plûpart du tems ce n'est qu'hypocrisie „ que nos humiliations. Car on se prosterne pour s'humilier, & reconnoître qu'on „ doit être foulée aux pieds; & si en cet „ état on marche un peu sur nos habits, „ nous nous mettons en impatience, comme si on nous faisoit une injure. Voilà „ une belle humilité!"

Elle dit une fois à la Conference qu'on ne pouvoit comprendre quelle humiliation c'étoit pour Jesus-Christ que le couronnement d'épines & qu'il auroit pu dire qu'il n'étoit pas condamné à ce tourment, le juge ne l'ayant pas commandé, & que neanmoins il l'a souffert sans dire une seule parole. Elle ajouta que pour nous, si on nous dit ou fait la moindre chose qui semble nous humilier, & qu'on ne nous fasse pas la reverence assez bas, nous le trouvons mauvais.

Elle me dit une fois qu'il ne falloit pas croire au sujet des Filles qu'on renvoye, qu'on a toujours raison, parce que quelquefois

fois lorsqu'elles semblent propres pour la Religion, elles ne le sont pas neanmoins à cause de la qualité de leur esprit que tout le monde ne connoît pas, mais seulement celles qui les conduisent : qu'il ne faut non plus regarder à leurs bonnes qualités exterieures qu'à leur bien, & qu'autrement on leur feroit grand tort, parce qu'elles s'en pourroient repentir. Elle ajouta : „ Je n'ai „ point bonne opinion de ces Filles qui „ s'enquêtent tant quand elles se presentent „ pour être reçues, si la Regle est bien au- „ stere, & si on fait ceans beaucoup de „ mortifications. C'est signe que leur volon- „ té est bien bornée, & qu'elles ne sont pas re- „ solues d'endurer toutes choses pour Dieu. " XVI. REL.

Elle dit un jour à une Sœur : „ Nous nous „ flattons d'avoir la charité. Mais c'est comme „ un feu qui seroit si couvert de cendres qu'on „ n'en verroit rien : & ce sont nos fautes qui „ la couvrent tellement qu'on ne la voit pas. "

Elle dit un autre jour à une Sœur qui demandoit permission d'accommoder d'autres Sœurs de quelque chose qui étoit à son *Obeissance*, pour qu'elles s'en servissent à la leur : „ Voilà qui est bien, ma Fille, de „ s'entre-accommoder les unes les autres. „ C'est-là la vraie charité. On ne devroit „ avoir rien en particulier dans son *Obeis-* „ *sance*, mais être toujours prêtes d'en ac- „ commoder toutes les autres qui en auroient „ besoin. "

C'étoit aussi ce qu'elle nous recommandoit dans toutes les occasions qui s'en presentoient, que cette charité mutuelle. Elle nous disoit que nous de-

XVI. Rel. devions toujours nous mettre en la place de celles qui ont besoin de quelque chose, & n'être point attachées aux interêts de nos *Obeissances*: que cette attache faisoit qu'on preferoit en tout son *Obeissance* à celle des autres, & qu'on ne vouloit point s'incommoder en faisant plaisir & en prêtant aux autres ce qu'on avoit, pendant que les personnes du monde, qui n'ont pas toutes les connoissances que nous avons, le font plus facilement que nous & se prêtent les unes aux autres. „ On trouveroit même, disoit-elle, bien étrange qu'elles ne le fissent „ pas, à plus forte raison le devons-nous „ faire."

Lorsqu'elle étoit Maîtresse des Novices, elle fit donner à l'Infirmerie du Noviciat du linge si gros qu'il y avoit des serviettes qui étoient aussi grosses que des torchons; & elle vouloit que tout y fût pauvre. Une Sœur de la Communauté aidant à faire le lit d'une Infirme, dit à celle qui lui aidoit que les draps étoient bien gros & durs. La Mere Angelique qui l'avoit entendu, lui dit: „ Etes-vous venue ici pour rendre les No„ vices delicates? Allez, sortez d'ici tout „ à l'heure;" & elle la fit sortir de la chambre.

Une fois que je disois adieu à la Mere Angelique qui alloit à Port-Royal de Paris, & que je la priois de prier Dieu qu'il me changeât, elle me dit. „ Vous en avez „ plus besoin que vous ne pensez. Car „ quelquefois nous ne connoissons pas ce „ besoin comme il faut. Quand vous ai„ merez Dieu de tout votre cœur, de

„ tou-

„ toute votre ame & de toutes vos forces, XVI. REL.
„ vous ne desirerez plus rien." Je lui dis que ce n'étoit qu'au Ciel que nous ferions cela parfaitement. Elle me repondit qu'il falloit commencer dès cette vie, & que si on ne le faisoit pas dans ce monde on ne le feroit pas en l'autre.

Le dernier voyage qu'elle fit à Port-Royal des Champs (en 1660.) il sembloit qu'elle eût instinct qu'elle n'y reviendroit plus, & qu'elle étoit à la fin de sa vie. Car sa conduite étoit si pure & si relevée au dessus des sens, que par ses paroles mêmes elle nous faisoit assez voir qu'elle eût voulu, si cela eût été possible, que nous fussions sur la terre sans avoir de corps. Et j'ai oui dire à une personne qui le savoit bien, que les fautes que nous commettions alors lui étoient plus sensibles que jamais. Neanmoins ce qu'elle nous disoit ne nous décourageoit jamais. Car ses paroles étoient si remplies de charité pour nous animer à la vertu qu'on sentoit que c'étoit Dieu qui parloit par elle plus que jamais.

Ce qu'elle nous recommandoit le plus, outre les grandes vertus, l'humilité, la charité & l'amour de Dieu, c'étoit de nous tourner continuellement vers Dieu, de le prier & de nous confier en lui, de ne nous lasser jamais de nous relever de nos chûtes, & de recommencer ensuite tout de nouveau à nous humilier & de ne nous point decourager. Car elle disoit souvent qu'il n'y avoit que l'orgueil qui le faisoit faire. Elle nous recommandoit fort la charité fraternelle, & elle ne pouvoit souffrir qu'on ne se supportât pas les unes les autres, qu'on ne s'entre-

XVI. REL. accommodât pas de ce qu'on pouvoit avoir affaire des ustenciles de chaque ses *Obeissance*, & des petits services ou plaisirs que nous pouvions nous faire les unes aux autres. Elle avoit une si grande peine des fautes que l'on commettoit en ces occasions, qu'on voyoit que cela la touchoit jusqu'au cœur, & que bien souvent elle ne nous disoit pas tout ce qu'elle en pensoit. C'est ce qui m'est arrivé souvent au Chapître. Après m'être accusée de ces sortes de fautes, je la regardois, & je voyois sur son visage autant que dans ses paroles, combien ma faute la touchoit. Je la regardois exprès parce que de la voir, sans qu'elle me dît quelquefois un seul mot, je ne pouvois qu'avec peine m'empêcher de pleurer.

En arrivant la derniere fois à Port-Royal, elle me dit de l'aller voir autant de fois que je voudrois pour lui parler de mon ame. Je le fis le plus qu'il me fut possible, & plus que je n'eusse osé le faire, si elle ne me l'eût pas dit.

Comme il avoit plu à Dieu de me donner pour elle une grande ouverture de cœur, je lui disois fort librement tout ce qui me faisoit de la peine.

Elle consoloit & elle fortifioit extrêmement, quand elle voyoit qu'on étoit abbatue de ses fautes. Pour la propre volonté, elle ne la pouvoit souffrir, encore moins dans les meilleures choses que dans les autres; & elle disoit que tandis que Dieu la voyoit dans une ame, il n'agréoit point tout ce qu'elle faisoit de bon.

XVII.

XVII.

Relation de la Mere Magdeleine de Sainte Agnès DE LIGNI.

JE puis dire qu'après Dieu je dois ma vocation à notre chere Mere Angelique, puisque il s'est servi d'elle pour me toucher. J'avois alors environ quinze ans, & le cœur tout tourné au monde & à la vanité, quoiqu'il me semble que j'avois quelque crainte de Dieu; & je ne comprends pas comment elle pouvoit subsister avec ma disposition. Je fus voir un jour feue ma cousine Pelletier, qui étoit pour quelque tems à Port-Royal. La Mere Angelique qui l'aimoit parce qu'elle en esperoit quelque chose de bon, nous fit à toutes deux un entretien tout plein d'ardeur & de zele, où elle ne nous parla point, ce me semble, de nous faire Religieuses, mais de l'obligation qu'ont les personnes engagées dans le monde, à y vivre selon les regles du Christianisme, & dans l'humilité, la modestie & la retenue que S. Pierre ordonne aux femmes chretiennes dans sa premiere Epître, dont elle nous rapporta le passage. Ensuite elle nous parla avec tant de force & de marques de l'esprit de Dieu, que j'en demeurai extrêmement touchée. Je conclus en moi-même de son discours, & dans la vûe de ma foiblesse sur ce point, qu'il étoit plus facile & plus sûr de quitter tout à fait le mon-

I. Vocation de la M. de Ligni.

XVII.Re.monde, que d'y vivre selon Dieu & s'y sauver. Je ne lui decouvris pas neanmoins cette pensée, étant même demeurée encore quelques cinq ou six mois dans le monde. Après ces premiers mouvemens, qui furent bientôt passés, je faisois tout ce que je pouvois pour étouffer ceux que Dieu me donnoit de tems en tems pour la Religion. Mais les paroles de notre chere Mere étoient comme une semence divine cachée dans mon cœur, & que Dieu y vouloit faire germer, malgré sa mauvaise disposition & l'opposition que j'y apportois. Car je ne les pouvois oublier au milieu des compagnies & des plus grands divertissemens, où il me venoit dans l'esprit que Dieu avoit attaché mon salut à la vie Religieuse, & que je n'en devois point esperer dans le monde. Etant venue à Port-Royal avec feue ma mere, qui y fit une petite retraite durant le Carême, je pris la resolution d'y demeurer, envisageant d'abord la Religion comme un tombeau où je m'allois enfermer toute vivante. Je dis mon dessein à la Mere Angelique qui eut la bonté de s'assujettir à aller tous les jours avec moi devant le S. Sacrement, pour le recommander à Dieu & lui demander son saint Esprit. Je crois que ce fut par ses prieres que cette repugnance & cette apprehension que j'avois pour la Religion se changea en une douceur & une joie que je ne puis exprimer.

Comme j'étois jeune & que je n'avois pas beaucoup goûté le monde, j'avois souvent desiré & demandé d'entrer dans diverses Religions, excepté à Port-Royal dont j'avois bien

de l'éloignement, qui m'avoit été inspiré par quelques personnes qui m'aimant trop humainement craignoient que ma mere, qui affectionnoit ce Monastere, ne m'y mît, ou que je ne me portasse de moi-même à y entrer. Mais la sage conduite de la Mere Angelique, & sa discretion à ne me parler jamais d'être Religieuse & à ordonner aux Sœurs de ne m'en point parler, me donna une estime si extraordinaire de sa vertu & de son desinteressement qui étoit propre à toute la Maison, voyant qu'elle étoit très éloignée d'attirer les Filles de qui elle eût pu esperer quelque bien temporel, que quand Dieu me fit la grace de le vouloir servir dans un Monastere, je ne fus pas en peine d'en choisir un, tous les autres s'étant effacés de mon esprit, comme s'il n'y eût eu au monde que Port-Royal. XVII. RE.

Ma mere à qui je n'avois pas encore dit mon dessein, voulut aller pour quelques jours chez elle, devant la Semaine sainte. J'eus quelque difficulté d'aller avec elle. Mais la Mere Angelique qui ne regardoit pas humainement les œuvres de Dieu, me conseilla d'y aller, s'assurant que ma vocation étant de lui il me soutiendroit. Elle me dit en quelle maniere je m'y devois conduire. Et ce fut en cette occasion que j'éprouvai encore plus (comme je crois par ses prieres) la force de la grace de Dieu. Car de même qu'il avoit changé mon cœur, je trouvai le monde tout changé, en sorte que je ne pouvois plus souffrir les choses qui m'avoient été les plus agreables. Quelque

tems

XVII. RE. tems après j'entrai dans le Noviciat *, & je suppliai la Mere Angelique de vouloir bien prendre toujours quelque soin de ma conduite. Mais son humilité lui fit croire qu'elle me feroit tort, & que je serois bien mieux sous celle de la Maîtresse des Novices, (c'étoit une Mere de Dijon,) quoiqu'en effet il n'y eût pas de comparaison, & que la sienne fût plus solide.

[Cette Relation n'est point achevée †. Elle a été trouvée parmi les papiers de la Mere Magdeleine après sa mort, écrite de sa main sur une feuille volante, à la fin de laquelle il y avoit encore quelques lignes que nous ne mettons point ici, n'étant que le commencement de quelque chose qu'elle n'a pas eu le loisir d'achever.

Elle avoit aussi écrit sur une autre feuille, en forme de Memoire, ce qui suit, qui est bon à faire voir le desinteressement de la Mere Angelique.]

II. Desinteressement de la M. Ang. à son égard.

Je crois que je dois dire deux choses qui se sont passées entre la Mere Angelique & moi, qui sont une marque de son desinteressement.

La premiere c'est devant que de m'engager à la Religion, comme je me voyois en âge de disposer de quelque chose, & sans pere

* Elle entra à Port-Royal en 1633. prit l'habit le 16. Septembre 1636. au Monastere du S. Sacrement dont elle fut Novice, & fit Profession le 5. Août 1640. à Port-Royal.

† Voyez la Vie de la Mere Magdeleine de Sainte Agnès de Ligni, qui a été depuis Abbesse de Port-Royal, dans la III. Partie, XXII. Relation.

pere ni mere *, je lui communiquai la pensée que j'avois de demander quelque somme notable à mes parens pour faire des aumônes. La Mere approuva mon desir, & me dit neanmoins, que comme c'étoit des personnes fort équitables, je me devois contenter de ce qu'ils trouveroient à propos de me donner après leur avoir temoigné mon desir. Mais elle me declara qu'elle ne me permettoit de rien demander, qu'à condition que je n'en donnerois rien au Monastere, & que je devois me contenter de ce que ma mere avoit donné à ma consideration avant sa mort. Elle fut neanmoins obligée de recevoir une pension viagere, parce que mes parens le voulurent absolument. Mais après cela elle demeura si ferme pour ne rien prendre du reste de l'argent que j'avois mis entre ses mains, qu'il me fallut user d'adresse pour en tirer quelque somme dont j'acquittai une petite dette de la Maison, pour laquelle j'appris par des personnes du dehors qu'on avoit saisi quelque bien. Mais je le fis de façon que ni la Mere Angelique ni les autres Meres n'eurent aucune connoissance que c'étoit pour acquitter cette dette. Car je lui avois dit seulement que je desirois remettre cette somme entre les mains d'une personne pour en faire quelque charité. Elle vouloit me rendre compte de l'emploi qu'elle faisoit du reste XVII. REL.

ste

* Madame de Ligni mourut au commencement de 1636. On a pu voir ce qui est dit de sa vertu dans le premier volume de ce ces Memoires, Tom. I. pag. 349. *& suiv.* & 555. *& suiv.*

XVII.Re. ste pour les pauvres, quoique je l'eusse priée d'en disposer comme elle jugeroit à propos.

La deuxieme occasion fut que la Mere me voyant reçue & à la veille de faire Profession, (c'étoit en 1640.) elle me vint trouver avec un papier qu'elle avoit dressé en forme de Testament, par lequel elle me faisoit declarer mes dernieres volontés, & que comme feue ma mere avoit fait quelques aumônes à la Maison, je desirois qu'on reçût deux Filles pour l'amour de Dieu. Elle me mena au Parloir devant M. Feron Docteur de Sorbonne & Archidiacre de Chartres, qui étoit notre ami, afin de le prendre pour temoin de cette derniere disposition qu'elle me vouloit faire signer. Mais elle ne put me le persuader. Je leur declarai au contraire que je reconnoissois qu'elle & nos Sœurs me faisoient trop de grace de me recevoir moi-même, sans les engager à une nouvelle charge, aimant mieux qu'elles le fissent librement & par un mouvement de charité, comme elles ont toujours fait, que de les obliger de le faire en ma consideration. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce que ma Mere avoit donné n'étoit point fort extraordinaire, & qu'il entre souvent des Filles dans les autres Religions qui apportent autant & davantage sans engager à rien.

XVIII.

XVIII.

Relation de la Sœur Anne de Sainte Christine GRAILLET. *Sur les vertus de la Mere Angelique, principalement sur sa charité & son amour pour la verité.*

J'Ai remarqué en notre chere Mere Marie Angelique que quand elles nous parloit, elle paroissoit si pleine & si possedée de la grandeur & de la sainteté de Dieu, & en même tems du neant & de la misere humaine, que cela étoit en elle un don bien particulier & extraordinaire. La haute idée qu'elle avoit de la pureté où il faut être pour paroître devant Dieu, la tenoit dans une très grande crainte de ses jugemens, ayant neanmoins toujours une très grande confiance en sa misericorde.

Elle avoit un très grand respect & beaucoup d'affection pour l'Ecriture sainte, principalement pour les Pseaumes; & elle nous disoit qu'elle y trouvoit tout ce qu'elle pouvoit desirer. C'est pour cela qu'elle avoit une joie très grande à s'en entretenir. Elle avoit aussi un respect très particulier pour les Prêtres.

Elle avoit en très grand en estime toutes les personnes vertueuses; & elle n'avoit égard en elles qu'à cela seul pour y mettre son affection. Elle en donna une preuve en recevant une Fille qui avoit été renvoyée d'un Monastere parce qu'elle étoit fort infirme.

Car

XVIII. RELAT. Car ayant appris qu'elle avoit beaucoup de vertu, elle ne fit point de difficulté de lui donner l'habit de Novice. Cette Fille devint ensuite si malade qu'elle demeura au lit tout le long de son Noviciat, & mourût à la fin de son année. La Mere nous a dit plusieurs fois qu'elle auroit eu bien de la joie de la garder plusieurs années malade, parce qu'elle étoit de très grand exemple, & elle disoit que cela ne feroit jamais à charge au Monastere.

Il y avoit des Sœurs Converses fort simples & fort grossieres. Mais comme elles étoient fort bonnes Religieuses, la Mere Angelique leur parloit avec beaucoup d'affection & de cordialité, en les preferant à d'autres qui avoient plus de talens naturels.

J'ai experimenté des effets admirables de son desinteressement dans la reception des Filles. Une de mes Sœurs avoit été reçue à Notre Dame de Beauvais, & mon pere avoit arrêté avec les Religieuses la dot qu'il devoit lui donner. Mais il mourut pendant qu'elle étoit encore Novice, laissant ses affaires en assez mauvais ordre. Comme il y avoit des dettes, ses creanciers saisirent tout le bien; de sorte que les heritiers ne purent donner à l'Abbaye la dot que mon pere avoit promise pour sa fille. Neanmoins l'Abbesse se persuadant que ce n'étoit qu'une invention pour éviter de payer, & que les affaires de notre maison n'étoient point en si mauvais état, ne laissa pas de faire ma sœur Professe; car elle croyoit les contraindre par là à donner la somme dont on étoit convenu. Mais quand elle vit un an écoulé depuis

puis la Profession de ma sœur, & qu'elle n'en pouvoit rien tirer, elle fit un voyage à Paris où elle mena ma sœur chez son Tuteur, & la laissa là près de dix-huit mois sans vouloir la reprendre. Pendant ce tems-là ma sœur entendit parler des charités qu'on faisoit à Port-Royal, & qu'on n'y regardoit point ce que les Filles apportoient, pourvû qu'elles eussent une bonne vocation. Cela lui donna la confiance de se venir addresser à la Mere Angelique qui étoit alors Abbesse. Elle la reçut aussi-tôt, & la fit entrer ceans, où elle est encore; & il y a plus de douze ans. * XVIII. RELAT.

J'étois encore dans le monde, & Dieu m'ayant donné la volonté d'être Religieuse, je demandai une place à la Mere Angelique, mais quasi sans esperance d'être reçue, parce que je ne savois pas jusqu'où alloit sa charité. J'étois si pauvre que je n'avois seulement pas de quoi avoir un habit, & je manquois même de voix pour chanter. Neanmoins la Mere me reçut, & ne voulut pas me parler d'être Sœur Converse, voyant que je n'étois pas si heureuse que de m'y porter de moi-même. †

* Elle se nommoit Sœur Magdeleine de Sainte Scholastique Graillet. Elle prit l'habit le 15. Janvier 1644. & fit Profession le 17. Janvier 1645. Elle étoit à Paris lors de la persecution. En 1665. elle fut transferée à Port-Royal des Champs où elle est morte le 27. Octobre 1670.

† Elle fut Novice le 4. Mars 1650. & fit Profession le 5. Mars de l'année suivante. Elle étoit à Port-Royal des Champs lors de la persecu-tion

XVIII. Relat. Dieu voulant couronner sa charité d'une très grande patience, permit qu'aussi-tôt après ma Profession mon esprit qui étoit très petit, s'affoiblit de telle sorte qu'on craignit que je ne le perdisse entierement. Je tombai dans de très grandes infirmités qui coûterent beaucoup à la Maison, parce que c'étoit pendant la guerre de Paris, où on avoit bien de la peine à avoir du pain. Cette maladie donna bien des angoisses à la Mere : elle n'épargnoit ni remedes ni prieres pour me soulager, parce que j'étois même incapable de comprendre l'état où j'étois. Dieu ayant pitié de l'affliction où elle étoit de me voir en cet état, me fit la grace de revenir de cette extremité, & de rentrer dans tous les exercices de la vie Religieuse. La Mere Angelique ne m'a jamais temoigné en aucune maniere être fâchée des peines que je lui donnois : au contraire, comme elle avoit une très grande compassion de ma sœur, elle la soulageoit en tout ce qu'elle pouvoit, pour lui adoucir la peine qu'elle avoit de me voir en cet état.

Lorsque j'étois encore Novice j'agreai que mes parens me donnassent des Heures latines & françoises. Elle m'en fit une forte reprehension, & me fit voir l'importance de cette faute, & l'obligation où est une Religieuse de ne jamais rien demander à ses parens. Ensuite elle me dit que je n'aurois jamais ces Heures : ce qui fut executé, car elle les mit en commun.

Un

tion de 1664. & elle y est morte le 11. Octobre 1689.

Un jour sur ce que je m'accusois d'avoir XVIII. taché nos habits, elle me dit que c'étoit RELAT. me rendre proprietaire de choses dont je n'avois l'usage que pour autant de tems qu'on me les laisseroit : que lorsqu'on avoit quelque chose d'emprunt, on avoit grand soin de ne le pas gâter, mais bien de le conserver : que ce n'étoit pas en user en vraie pauvre ; & que l'on deroboit à Jesus-Christ tout ce que l'on ne conservoit pas, parce qu'on en donnoit moins aux pauvres.

Elle avoit une peine tout à fait grande qu'on parlât du bien qu'elle faisoit. Un jour que j'en disois quelque chose, elle m'arrêta tout court, en me disant qu'elle prioit Dieu que nous ne fissions jamais tout le mal qu'elle avoit fait.

Quoiqu'elle eût l'esprit très vif & ardent, elle avoit neanmoins une soumission si entiere aux personnes qui la conduisoient, que j'ai quelquefois admiré qu'en de petites choses même elle nous disoit : *Il faut demander avis.*

Il nous etoit impossible de n'être pas touchées de sa solide pieté, lorsqu'elle nous parloit des mysteres de notre salut ; & on voyoit que son cœur étoit embrasé de ce que Notre Seigneur a fait pour nous. J'ai bien eu occasion de le remarquer, ayant été si heureuse que d'être auprès d'elle pour la servir, à une Fête de la Naissance de Notre Seigneur, qu'elle passa dans le lit. Son application à Dieu, & deux ou trois paroles qu'elle me disoit de tems en tems, m'excitoient plus à la devotion que n'auroit fait, je crois, tout le service de l'Eglise.

XVIII. RELAT. L'ingratitude & la meconnoissance des dons de Dieu lui étoit insupportable.

Son zele & son affection pour le salut des ames m'a toujours mise en une grande admiration dans toutes les occasions où je l'ai vue agir & souffrir pour cela, avec les mêmes sentimens & la même sollicitude que si c'eût été sa propre ame qui eût été en peril. Toutes lui étoient égales. Ayant sa propre sœur à la derniere extrêmité * elle la quitta, ne doutant point qu'elle alloit passer de cette vie en l'autre comme il arriva, & s'en alla assister une Sœur Converse qui se mouroit.

Elle avoit un vrai cœur de Mere pour toutes les personnes que Dieu lui addressoit, & elles les servoit en tout ce qui lui étoit possible.

Le grand zele qu'elle avoit pour l'Eglise & pour la verité lui à causé beaucoup de souffrances. Elle nous disoit souvent avec de grands sentimens que nous devrions prier & gemir sans cesse pour les besoins de l'Eglise, & que cela seul devoit faire toute notre douleur de voir la verité opprimée, ceux qui la soutiennent & la defendent persecutés, Notre Seigneur Jesus-Christ deshonnoré & sa sainte grace meprisée.

Je crois que la persecution suscitée en 1661. lui a donné le coup de la mort. Car elle en fut penetrée de douleur. Neanmoins elle vouloit adorer Dieu & se soumettre par-

* La Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation qui mourut le 1. Janvier 1653. Voyez sa Vie dans la III. Partie : c'est la IV. Relation.

parfaitement à son ordre & à sa sainte volonté, sans faire aucun retour sur les creatures parce qu'elle vivoit de la vie de la foi élevée au dessus des sens, & c'est ce qui acheva de tuer la nature qui ne put souffrir une si grande violence. XVIII. RELAT.

En nous apprenant les nouvelles de cette persecution, elle nous dit : „ Il y a long „ tems qu'on nous menace. Mais ce n'é„ toit que des paroles. L'heure est venue „ maintenant de souffrir. Adorons Dieu, „ & soumettons-nous à son ordre. Il ne „ faut point pleurer ni nous entretenir dans „ les craintes & les apprehensions de ce qui „ nous doit arriver. Il faut mettre toute „ notre confiance en Dieu seul, esperer „ tout de lui, & attendre en silence en „ nous preparant par un renouvellement de „ vie & d'union les unes avec les autres."

Addition.

On a vu ailleurs la suite des dispositions de la Mere Angelique sur la persecution, mais il est necessaire de mettre ici une remarque importante, qu'on écrivit dans le tems. Lorsqu'enfin on se fut avec grande peine determiné à signer le premier Mandement des Grands-Vicaires de Paris pour la signature du Formulaire * (lequel n'étoit pas si mau- Ci-devant XIII Relation.

* On y avoit marqué assez distinctement ce qui appartenoit à la foi & ce qui n'étoit que de fait, en sorte qu'on conseilla aux Religieuses de Port-Royal de le signer pour ne point donner lieu

XIX. Rel. mauvais,) la Mere Angelique temoigna qu'elle avoit de la joie de ce que sa maladie lui étoit un sujet legitime de ne le pas faire; jugeant qu'il ne pouvoit y avoir qu'une absolue necessité qui dût contraindre à prendre parti, en quelque maniere que ce fût, à cet ouvrage de tenebres & à ce mystere d'iniquité.

XIX.

Relation de la Sœur Marie de Sainte Euphrasie Robert *. *Sur les vertus de la Mere Angelique.*

† C'étoit en 1645.

Il y a environ six ans † que la Mere Angelique eut ensuite d'une grande maladie, une fort grande fluxion sur les dents avec très grande douleur. On me mit à sa chambre, non pas pour la servir, car je n'en étois pas capable, relevant de maladie, mais pour ne bouger d'auprès d'elle.

Elle a cette maxime de prendre pour la servir autant qu'elle peut les plus mal-adroites, les plus incapables & les plus longues: ce qui est entierement opposé à son naturel prompt

lieu au scandale qu'on prendroit de leur conduite si, par un scrupule qui n'avoit pas assez de fondement, elles refusoient de rendre cette marque de soumission aux puissances Ecclesiastiques.

* [Cette Relation fut écrite au commencement de 1652. du vivant de la Mere Angelique.]

prompt & agissant. Quand celles qui sont auprès d'elle ont peine de ce qu'elle est si mal servie, elle tâche toujours d'excuser les Sœurs ; & lorsqu'elle ne le peut, elle s'en rit sans vouloir souffrir qu'on leur en parle. XIX. REL.

Etant donc dans cette douleur violente dont j'ai parlé, il lui arrivoit quelquefois de dire quelque parole comme, *je n'en puis plus*, &c. où bien elle demandoit qu'on lui chauffât des linges, ou qu'on la soulageât en quelque petite chose. Elle appelloit ensuite tout cela *impatience* ; & souvent après, étant seule avec moi, elle me demandoit pardon, & m'exageroit tellement ces mouvemens qu'elle me forçoit quasi de lui avouer qu'elle étoit bien impatiente. Je n'étois alors que Postulante.*

Je l'ai vue souvent se mettre à genoux devant des Sœurs pour leur demander pardon ; & quand ces Sœurs l'assuroient qu'elles n'avoient eu aucune peine de ce qu'elle leur avoit dit, elle leur disoit avec une humilité admirable qu'elle étoit obligée de leur satisfaire l'ayant fait avec malice. D'autres fois après avoir parlé avec un peu de promptitude à quelques-unes qui veritablement lui en donnoient assez de sujet, la detournant d'affaires très importantes pour de petites bagatelles, je la voyois aussi-tôt de-

A a 4 mander

*** La Sœur Marie de Sainte Euphrasie Robert (qui a vêcu jusqu'à la destruction de Port-Royal en 1709.) fut Novice le 21. Novembre 1645. & Professe le 27. Novembre de l'année suivante. Elle étoit Sœur de la Sœur Suzanne de Sainte Cecile Robert dont la Vie se trouve dans la III. Partie, XXVIII. Relation.**

XIX. REL. mander pardon à Dieu, & ensuite elle me demandoit s'il n'étoit pas vrai qu'elle étoit bien mechante. Je lui repondois que ces Sœurs avoient tort de la detourner pour si peu de chose. Sur quoi elle me disoit que non, & qu'une Superieure devoit toujours être prête à tout quitter, & qu'il n'y en avoit point qui dût être moins à elle qu'elle. Aussi trouvoit-elle toujours moyen de satisfaire sans qu'on s'en apperçût, non pas seulement en demandant pardon (cela n'étant pas toujours expedient,) mais par quelque bonne parole ou quelque bon traitement, ou chose semblable, sans que les Sœurs-mêmes s'en apperçussent. Et j'ai remarqué, en étant sensiblement touchée, que cela ne sortoit point de son esprit jusqu'à ce qu'elle y eût satisfait.

J'ai observé qu'elle a l'esprit continuellement present à Dieu, sans qu'il le paroisse. On la voit au milieu de ses plus grandes occupations demander pardon à Dieu, lever les mains ou les yeux au ciel un moment, sans qu'elle pense qu'on s'en apperçoive; car elle craint extrêmement que l'on n'ait quelque estime d'elle.

Un soir qu'elle avoit encore son grand mal de dents, & qu'on lui appliquoit des sang-sues, une Sœur dit quelque chose qui donna sujet de rire, & même elle le fit exprès pour la divertir de son mal qui étoit excessif. On croyoit qu'elle ne pensoit qu'à sa douleur, (c'étoit un Jeudi;) mais elle nous dit dans une douceur merveilleuse: „ Helas! Mes Sœurs, nous rions pendant „ que Notre Seigneur Jesus-Christ est au

„ jar-

„ jardin triste jusqu'à la mort dans la vûe XIX. Rel.
„ de nos pechés, & que Judas va le livrer
„ entre les mains des Juifs. Nous devrions
„ tous les Jeudis au soir être dans le regret
„ de nos pechés qui lui ont causé une tri-
„ stesse si extrême qu'il en a sué le sang."

Je crois que ce fut le lendemain matin qu'elle reçut les nouvelles de la mort de M. Manguelan, qu'on avoit peine à lui dire, sachant l'estime qu'elle en faisoit, & que cela lui causeroit une douleur sensible. Elle reçut neanmoins cette nouvelle avec une soumission merveilleuse, quoique ce ne fût pas sans jetter quelques larmes. Et la premiere chose qu'elle me dit lorsque j'entrai dans sa chambre, ce fut: „ Le pauvre M. „ Manguelan * est mort. Nous avons bien „ perdu. M. Singlin en sera bien fâché." Et aussi-tôt elle ajouta: *Dieu l'a voulu: il est le maître. Il sembloit qu'il dût être bien utile; mais Dieu n'a que faire des creatures.*"

Dans les accidens les plus fâcheux elle console ceux qui croyent la devoir consoler. Ce fut moi qu'elle rencontra la premiere le jour de la Trinité (1652.) au sortir du Parloir, où elle venoit d'apprendre que le petit Port-Royal venoit d'être brûlé. Ci-devant p. 520.
Elle me dit: *Eh bien, mon Enfant, Dieu-merci, le petit Port-Royal est brûlé.* Je lui demandai comment cela s'étoit fait? Elle

 me

* Il demeuroit à Port-Royal des Champs & y étoit Confesseur des Solitaires. Il mourut le 24. Septembre 1646. Voyez les Memoires de M. Lancelot (Tom. II. page 238.) & ceux de M. Fontaine.

XIX. Rel. me repondit, qu'il ne falloit s'en prendre à personne: & que Dieu l'avoit voulu; & cela avec une joie aussi grande que si elle eût appris quelque nouvelle fort avantageuse. Tout le reste du jour elle parut plus gaie que d'ordinaire, en sorte que quelques Sœurs m'en demanderent la raison.

Elle a une attention toute particuliere à écouter & à parler avec douceur à celles pour qui elle a une antipathie naturelle, & qui ont une humeur importune, sans leur temoigner aucune peine de leurs discours, quoiqu'ils soient quelquefois assez peu necessaires & à contre-tems. Et lorsque celles qui sont à sa chambre ont de la peine de ce qu'il leur semble qu'elle a perdu avec ces personnes un tems qu'elle auroit mieux employé en des choses plus necessaires dont elle se detourne pour les écouter, & qu'elles lui demandent pourquoi elle ne les a pas remises à une autre fois, étant bien lasse & ayant beaucoup d'affaires, elle repond avec une façon gaie afin de mieux dissimuler la peine qu'elle en a, (quoique quelquefois après elle avoue qu'elle est harassée & qu'elle n'en peut plus,) que c'est là son metier, & qu'une Superieure doit être comme l'évier de la Maison, toujours prête à recevoir les immondices & toutes les plus grandes saletés: ce qu'elle nous repete souvent en beaucoup d'occasions, sur-tout quand on lui temoigne quelque peine de toutes celles qu'elle a.

Une fois que je lui representois qu'elle se contraignoit à cause d'une Sœur un peu scrupuleuse, & que cela étoit cause qu'elle ne

ne prenoit pas la nourriture en la quantité XIV. Rel.
& en la qualité qu'il me sembloit lui être necessaire de peur de la mal-édifier, elle m'avoua que cela étoit vrai. Et comme je continuois à lui temoigner mes sentimens. & que je lui disois qu'elle ne devoit point s'en incommoder, ou bien changer cette Sœur d'*Obeissance*, & que je croyois que les autres Sœurs avoient la même peine, n'ayant pas liberté avec elle; elle me dit qu'il falloit prendre garde que les Sœurs eussent tout ce qui leur étoit necessaire, mais que pour elle cela ne l'incommodoit point, & qu'elle étoit ravie d'avoir une personne qu'elle craignît: que cela la retenoit dans son devoir, lui faisoit avoir plus d'attention sur elle-même, & l'empêchoit de tomber dans de petits relâchemens auxquels on se laisse aller insensiblement: que c'étoit un bien dans la Maison qu'il y en eût toujours quelqu'une comme cela: que c'étoit sa seule joie, quand elle étoit à Paris, d'avoir souvent avec elle ma Sœur Cecile qu'elle craignoit. A quoi elle ajoutoit avec une bonté merveilleuse: „ Vous ne sauriez croire le „ bien que cela me fait; & il faut remer„ cier Dieu quand il nous donne de ces „ personnes: ce sont nos bons Anges visi„ bles."

Nous lui avons souvent oui dire qu'elle s'étonnoit comment on pouvoit trouver un Confesseur rude, & que pour elle elle n'en avoit jamais trouvé: que quand un Confesseur la frapperoit & lui donneroit un soufflet, elle ne s'en étonneroit point ni ne le trouveroit point rude, ses pechés, disoit-

XIX. Rel. elle, meritant bien d'autres chatimens. Elle a une soumission merveilleuse pour M. Singlin. Elle ne regarde cependant point sa personne ni ses merites; mais elle dit que quand Dieu lui auroit donné un Superieur avec peu de science & plusieurs imperfections, elle seroit obligée de lui obéir comme à un Saint tant qu'il seroit son Superieur. On l'a vue souvent desirer des choses très ardemment & dans la resolution de les faire, & dès aussitôt que M. Singlin lui disoit le contraire, elle suivoit son sentiment, sans dire une seule raison pour le faire condescendre à son desir, quoique ce fussent des choses de peu de consequence, & qui regardoient sa nourriture, son logement, ses habits, ou autre chose semblable. Elle m'a souvent dit qu'elle ne savoit comment on pouvoit trouver des repliques quand un Superieur ou une Superieure nous ordonnoit quelque chose: que pour elle n'en pouvoit trouver aucune, quand M. Singlin lui disoit quelque chose, & qu'il ne lui en venoit pas même une seule dans l'esprit.

Je lui ai entendu dire qu'elle ne comprenoit pas comment on pouvoit refuser à une Fille l'entrée dans la Religion, simplement parce qu'elle n'a pas d'argent, quoique d'ailleurs elle temoigne chercher Dieu: que pour elle se trouvoit bien éloignée de ce sentiment, & qu'elle donneroit de bon cœur de l'argent, pour avoir un bon sujet. Elle ajoutoit qu'une bonne Religieuse est un thresor dans une Maison.

Elle a une charité merveilleuse, qui se peut remarquer en toutes les occasions qui se

se presentent; & non seulement en ce qui se presente, mais même elle previent les necessités. Il y a environ trois ans qu'une pauvre Demoiselle de Chartres alla pour être Religieuse à Maubuisson, où n'ayant pas été reçue (je n'en sai pas la raison) & ne sachant que faire, parce qu'elle ne croyoit pas qu'on la voulût recevoir en d'autres Maisons, (& en effet elle n'avoit pas la façon d'être bien propre en aucun lieu,) elle se resolut de retourner en son pays, où elle gardoit les vaches & n'avoit pas du pain à manger. La Mere Angelique voyant qu'elle ne s'avisoit pas de demander place dans ce Monastere, lui fit inspirer de le faire par quelque personne de confiance. Ce que la Fille ayant fait, elle fut reçue & est demeurée jusqu'à cette heure dans la Maison, par le seul motif de la charité de la Mere Angelique. Car elle n'est pas propre à être jamais Religieuse. XIX. REL.

On pourroit rapporter plusieurs exemples pareils. Je lui ai vu recevoir une Fille qui avoit l'haleine si puante que l'on ne pouvoit durer au lieu où elle étoit. Il n'y avoit que notre Mere qui ne s'en appercevoit point, quoiqu'elle ait l'odorat fort bon; & même sa grande charité faisoit qu'elle avoit peine à le croire, jusqu'à ce qu'un jour elle fut avec elle dans un petit Parloir, où elle pensa crever. Elle fut depuis contrainte de la renvoyer; mais ce fut les larmes aux yeux.

Elle a une affection particuliere pour ce qui est vil & pauvre. Comme elle ne sauroit avoir de mechans habits sans que cela pa-

XIX. REL. paroisse affecté parce que les Sœurs ne lui en veulent pas laisser, quoiqu'elle en dise; elle trouve trente inventions pour se faire des choses mal-faites & incommodes, encore qu'elle dise qu'elles ne lui paroissent pas telles & que c'est pour sa commodité. Elle a pour l'ordinaire quelque piece de son habit ou de sa chaussure si mal-faite & si incommode que pas une des Sœurs ne s'en pourroit servir. Et quelquefois lorsqu'elle est bien lasse, elle avoue que cela l'incommode fort, sans vouloir neanmoins le quitter; disant que puisqu'elle l'a si mal fait, il faut bien qu'elle l'use, & que personne ne s'en pourroit servir. D'autres fois, lorsqu'on lui demande si elle veut mettre quelqu'un de ces habillemens-là elle repond sans y penser: *Helas! oüi, ce sont mes adverses parties. Je suis tous les jours mortifiée en les mettant.* Et quand elle voit qu'on fait quelque reflexion là-dessus, elle trouve moyen de faire croire que cela lui est plus commode.

XX.

Relation de la Sœur Anne de Sainte Eugenie DE BOULOGNE *veuve de M. de* SAINT-ANGE.

I. Charité de la M. Angeliq. LA Mere Marie de Bressan, qui étoit Superieure du Monastere de Sainte-Marie de Nantes fut élue pour Grenoble en 1647. Elle passa par Paris, & comme j'avois une liaison très particuliere avec elle, elle

elle me pria instamment de trouver condi- XX. REL.
tion à une Demoiselle qu'elle aimoit beaucoup, & qui l'avoit acccompagnée dans son voyage. C'étoit une Fille bien faite, & cette bonne Mere me dit qu'elle avoit été Novice dans une de leurs Maisons en Bretagne, où on étoit si satisfait d'elle qu'on l'avoit reçue à la Profession: mais que Monsieur son Pere étant mort en même tems & ayant laissé ses affaires en si mauvais état ses freres n'avoient pu lui donner chose au monde, on avoit été contraint de la renvoyer, parce que le Monastere étoit fort pauvre. En sortant de Sainte-Marie, je vins trouver notre chere Mere Marie Angelique *, & je la suppliai de m'aider à placer cette Fille. Quand je lui eus dit ce que je venois d'apprendre, elle me repondit: „ Ma Sœur, il n'est pas necessaire de lui „ chercher condition; car si elle veut être „ Religieuse ici, je la recevrai avec bien „ de la joie. Je ne doute pas que cet„ te Fille n'ait une vocation veritable, „ puisque la Mere de Bressan que je con„ nois il y a longtems & que j'esti„ me fort, vous en a dit tant de bien. „ Mandez-la donc vîtement; j'ai impatien„ ce de lui ouvrir la porte & de l'embras„ ser." J'écrivis à la Mere de Bressan, qui me fit reponse qu'elle venoit d'apprendre qu'on faisoit à Compiegne une fondation d'un Monastere de Sainte-Marie, & qu'on

* Elle la connoissoit depuis environ l'an 1635. comme on le peut voir en la Vie de Madame de Saint-Ange qui est dans la III Partie de ces Memoires, XXXIV. Relation.

XX. Rel. qu'on lui avoit promis une place pour sa bonne amie. Peu de jours après j'allai à la campagne, où je demeurai assez longtems: à mon retour je fus bien surprise de trouver encore cette pauvre Fille. Elle me dit qu'on lui avoit manqué de parole, & que comme elle ne savoit plus à qui avoir recours (sa bonne Mere de Bressan étoit à Grenoble) Dieu avoit inspiré à des personnes de condition fort vertueuses, de l'envoyer au Monastere de Sainte-Marie de Chamberry, où on avoit promis de la recevoir pour une somme très mediocre, dont ces Dames lui avoient donné la principale partie. Je le dis à notre Mere qui fit bien voir que sa charité pour cette Fille n'étoit pas diminuée. Car elle s'employa pour elle avec tant d'ardeur qu'elle fut bientôt en état de partir. Madame d'Aumont la fit habiller, & lui donna du linge. Notre Mere y ajoutoit toujours quelque chose, tant elle avoit envie que rien ne lui manquât. Enfin elle agit pour elle comme si elle eût été sa veritable Fille, encore qu'elle ne l'eût jamais vue. On la reçut à Chamberry avec joie, & elle y vit en bonne Religieuse.

II. Elle reçoit une de ses nieces & Mad. de S. Ange.

Lorsque Dieu donna à ma Sœur Marie Angelique de Sainte Therese *, le desir d'être Religieuse, j'en dis la premiere nouvelle à notre Mere qui esperoit moins que personne de la voir rentrer dans le Monastere

* C'étoit la troisieme fille de M. d'Andilly. Après avoir demeuré à Port-Royal elle se retira chez Madame de Saint-Ange, d'ou elle revint à Port-Royal en 1651. & se fit Religieuse. Voyez la IX. Relation de la III. Partie.

ſtere d'où elle étoit ſortie quelques années XX. REL.
auparavant. Je voulus un peu feindre d'abord, & je lui dis: „ Ma Mere, encore que „ je ſache bien que votre Maiſon eſt toute „ pleine, je voudrois bien pourtant que vous „ vouluſſiez me donner une place pour une „ bonne Fille qui a fort envie d'être Religieuſe." Elle me repondit: *Ma Sœur, il eſt vrai qu'on ne peut être plus preſſé que nous le ſommes, mais pour vous parler ſincerement, notre maxime eſt de ne chercher jamais de Filles, & quand Dieu nous en envoye nous leur trouvons toujours place.* Je lui dis la deſſus: „ Oh, ma Mere, puiſque cela eſt, il y en aura donc une pour „ celle que je vous propoſe; car c'eſt Dieu „ aſſurément qui vous l'envoye." Elle me demanda qui elle étoit. Je lui repondis: „ Ma Mere, c'eſt une de mes nieces." Elle ajouta, *& laquelle?* Je lui dis: „ Ma „ Mere, c'eſt la vôtre." Elle eut peine à ſe le perſuader. Mais après que je lui eus un peu parlé ſur ce ſujet, elle ſe mit à genoux pour remercier Dieu. Elle fit enſuite entrer ma Sœur Marie Angelique de Sainte Thereſe qui la combla de joie, lorſqu'elle lui decouvrit le fonds de ſon cœur. Ce fut en l'an 1651. Six mois après j'entrai moi-même à Port-Royal, & j'éprouvai la charité de notre très chere Mere *.

III. Son deſintereſſement à l'égard de Mlle de Liancour.

Madame la Ducheſſe de Liancour avoit une confiance ſi particuliere en la Mere Angelique qu'elle voulut faire élever auprès d'elle Mademoiſelle ſa petite fille, qui lui étoit

* Voyez la Vie de Madame de Saint-Ange.

XX. Rel. étoit fort chere. Elle la lui amena en l'an 1653. & lui dit que puisque cette enfant étoit entre ses mains, elle n'en seroit plus inquiete. Quelques années après Mademoiselle de Liancour temoigna un grand desir d'être Religieuse, & il y avoit sujet de croire qu'il étoit sincere. Elle aimoit les petites Communautés, & elle disoit souvent qu'une des choses qu'elle souhaitoit le plus, étoit de faire bâtir un Monastere où il n'y eût que treize Religieuses, mais qu'il faudroit qu'il fût si proche de celui-ci qu'il pût y avoir communication de l'un à l'autre, afin de se voir une ou deux fois l'an seulement. Elle faisoit aussi quelquefois les desseins du bâtiment, & un de ses plus grands plaisirs étoit de s'en entretenir. Quand notre Mere qui étoit alors à la Maison des Champs fut de retour, & qu'elle eut appris toutes ces choses, elle en temoigna de la peine. Comme elle étoit incommodée, elle envoya querir Mademoiselle de Liancour à sa chambre, & elle lui dit : „ Ma „ Fille, vous assurez que votre desir d'être „ Religieuse augmente tous les jours; & „ moi je vous dirai que vos projets me le „ rendent fort suspect. Quoi! Vous pen„ sez à faire bâtir un Monastere!" Mademoiselle de Liancour qui vit bien que cela ne plaisoit pas à notre Mere, lui repondit: *Ce ne sera pas moi, ma chere Mere, mais ma bonne Maman.* „ Je vous entends bien, „ ma Fille, repliqua la Mere Angelique, „ vous ne pensez pas à être Fondatrice, „ mais vous seriez bien aise d'être conside„ rée comme la fille d'une Fondatrice. Je

vous

„ vous declare que de la condition dont XX. RELA-
„ vous êtes, votre vocation sera peu de
„ chose, si vous ne desirez sincerement &
„ au fonds de votre cœur d'être la moin-
„ dre de la Maison. Comme cela est bien
„ éloigné de desirer que Madame votre me-
„ re vous fasse bâtir une Maison, vous la
„ devez conjurer de ne vous donner qu'u-
„ ne pension très mediocre. Si elle avoit
„ moins de vertu, vous seriez obligée de
„ penser à faire des aumônes. Mais laissez-
„ lui en le soin, aussi bien qu'à Monsieur
„ votre pere ; ils sauront bien s'en acquit-
„ ter."

Après que Mademoiselle de Liancour fut sortie, notre Mere, fit rentrer la Sœur à laquelle elle en avoit donné soin, & elle lui dit : „ Ma Sœur, je vous prie, que je
„ n'entende plus parler de tous ces beaux
„ desseins. J'en souffre une vraie peine. Il
„ y a de meilleurs entretiens à faire à Ma-
„ demoiselle de Liancour. Si Dieu veut
„ qu'elle soit Religieuse, à la bonne heure.
„ Mais je vous assure que je l'apprehende
„ plus que je ne le desire, à cause de son
„ grand bien. Il y a dans nos Constitu-
„ tions que lorsqu'il y aura assez de revenu
„ dans la Maison pour nous nourrir, il
„ faudra refuser ce qu'on voudroit donner
„ pour la dot des Filles. Si nous sommes
„ en cet état lorsque Mademoiselle de Lian-
„ cour sera en âge d'être Religieuse, (com-
„ me je n'en desespere pas,) je serai ravie de
„ commencer par elle à ne prendre pas un
„ sol, quelque instance qu'on m'en puisse
„ faire. Et je prierois Monsieur & Mada-

„ me

XX. Rel., Voyez ci-après la XLVI. Rel.

„ me de Liancour d'employer en aumônes „ ce qu'ils auroient envie de lui donner. „ Ils ne manqueront pas de bien trouver à „ placer leur argent. Car la misere est „ grande par tout. Et ce seroit ôter aux „ pauvres ce qui leur appartient, que de „ recevoir l'aumône quand on n'en a pas „ besoin. " *

Le parfait desintereſſement de la Mere Angelique a paru en toutes ſortes d'occaſions. Je me ſouviens que lorſque Madame la Marquiſe de Sablé voulut faire bâtir ici † , on eut des peines incroyables à lui faire agréer ce deſſein. Je prenois la liberté de lui en parler ſouvent à cauſe que Madame la Marquiſe m'en avoit prié. Mais elle demeuroit ferme, & diſoit que l'affection dont Madame la Marquiſe l'honoroit, & ſon deſir de s'éloigner du grand monde l'empêchoit de conſiderer que ce bâtiment lui ſeroit inutile. Elle me dit même un jour. „ Je connois toutes ſes craintes, & je ſuis aſſurée „ que quand nous aurons des malades (ce „ qui arrivera ſouvent,) elle ne pourra s'em- „ pêcher de fuir & de quitter ſa maiſon. Il „ faudra donc qu'elle en ait toujours une „ à la ville, & ce ſera une double depenſe

„ que

* Mademoiſelle de Liancour ſortit de Port-Royal quelques années après, & épouſa dans la ſuite le Prince de Marſillac (François de la Rochefoucault VII. du nom.) Elle vécut dans le monde avec une grande pureté de mœurs, & mourut très jeune, n'ayant pas encore vingt-quatre ans accomplis.

† A Port-Royal de Paris au commencement de 1653.

„ que je ne saurois souffrir." Enfin elle me commanda d'écrire à Madame la Marquise pour la supplier très humblement de sa part de n'y plus penser. XX. REL.

Madame de Sablé fut la plus surprise du monde, & voici ce qu'elle écrivit à la Mere Angelique.

„ Je n'aurois jamais cru, Ma très chere „ Mere, que c'eût été vous qui eussiez „ fait la difficulté de mon bâtiment, & que „ ce mal me fût arrivé par vous. Je vous „ assure que j'en ai un ressentiment qui m'a „ tout à fait émue ce soir, en recevant la „ Lettre de Madame de Saint-Ange. Je „ crois que Dieu me changera, mais quand „ cela ne seroit pas, je ferai mon bâtiment „ malgré vous. Bon Dieu! Je vous le dis „ encore, je n'aurois jamais cru, vû toutes „ les bontés que vous avez eues pour moi „ jusqu'à cette heure, que vous eussiez opi-„ né contre moi. Songez, je vous sup-„ plie, que ce seroit bien reculer & man-„ quer à ce que je dois à Dieu; & vous „ contribueriez à ce manquement. Je m'en „ vais chez vous au logis que Madame la „ Princesse de Guimené m'a prêté, pour „ y demeurer avec l'aide de Dieu, quoi „ qu'il puisse arriver, afin de vous faire „ changer d'opinion. Au nom de Dieu, „ ma chere Mere, ne me soyez pas con-„ traire, & avant que je vous parle soyez „ disposée à ne me pas donner le deplaisir „ de changer pour moi les bontés que vous „ m'avez toujours temoignées."

Cette Lettre quoique pressante ne fit pas changer la Mere Angelique. Mais Mada-

me

XXI.Rel. me la Marquise de Sablé fit agir des personnes pour lesquelles elle avoit tant de soumission, qu'enfin elle fut obligée de se rendre à ce qu'on desiroit d'elle.

XXI.

Relation de la Sœur Anne Marie de Sainte Eustoquie DE FLECELLES DE BREGY. *Sur les Instructions que la Mere Angelique donnoit à ses Filles.* *

ENtre les graces que notre très chere & digne Mere, la Mere Marie Angelique avoit reçues de Dieu, celle que j'ai le plus remarqué & le plus admiré a été son extrême charité, & la liberté toute sainte avec laquelle elle parloit. Elle decouvroit aux ames leurs fautes, & ce que Dieu demandoit d'elles, avec une force qu'on sentoit vraiment venir de l'esprit de Dieu, & à laquelle on ne pouvoit resister. Mais ce qui étoit admirable c'est que quoique naturellement on ait plus de crainte & moins d'ouverture pour les personnes qui agissent de cette sorte, lorsque c'est par le mouvement de leur propre esprit; comme au contraire sa liberté & sa force étoient des effets de la ver-

* Cette Relation a été ecrite après la mort de la Mere Angelique, en differens tems à ce qu'il paroît.

vertu du S. Esprit, au lieu de donner de XXI. RELA
l'éloignement d'elle, cela ouvroit le cœur, & unissoit plus à elle. Je l'ai experimenté moi-même, lorsque je n'étois encore que Pensionnaire dans cette Maison. Car elle me reprit une fois de quelque chose avec beaucoup de force, & d'une maniere que mon orgueil avoit peine à souffrir. Cela me fut sensible d'abord, neanmoins jamais je n'aimai si tendrement cette chere Mere que depuis ce tems-là; & il me sembloit que je lui étois quelque chose puisqu'elle prenoit soin de moi. J'ai toujours experimenté depuis que lorsqu'elle parloit au Noviciat ou ailleurs avec cette force, cela m'unissoit davantage à elle.

Elle avoit cette liberté non seulement à l'égard des personnes de la Maison, mais aussi à l'égard de celles de dehors. J'en ai vu plusieurs exemples au Parloir où elle étoit avec des personnes qui souhaitoient la voir. J'en ai remarqué un considerable de cette nature entre plusieurs autres. Il y a environ huit ou neuf ans * que pendant les dernieres guerres de Paris qui attiroient ceans beaucoup de Religieuses étrangeres, qu'elle recevoit toutes avec une charité nonpareille, il en vint une qui étoit fort ajustée. Elle avoit un habit extrêmement propre, un scapulaire busqué, & des gants aux mains, avec un air peu conforme à la simplicité Religieuse. D'abord qu'elle entra dans la chambre, la Mere la voyant en cet état se sentit animée d'un zele ardent pour la discipline Religieuse. Avant presque que de l'avoir saluée, elle la reprit fortement de

* En 1652.

ce

XXI. Rel. ce qu'elle étoit si curieusement habillée ; & tirant son busque & ses gants, elle les jetta sur un petit lit qui étoit proche, en lui disant : *Ma Fille, je ne puis souffrir que nos Sœurs voyent un tel exemple.* Puis elle lui parla excellemment des obligations de la vie Religieuse. Cette pauvre Fille demeura pendant ce tems-là sans parole, soit qu'elle admirât la vertu si genereuse de la Mere, ou qu'elle fût remplie de confusion. Ensuite la Mere fit apporter la collation, & lui parla aussi bien qu'aux autres qui s'y trouverent, avec sa charité ordinaire.

La Mere Angelique a toujours eu un zele extraordinaire pour le bien spirituel de la Maison : mais à mesure qu'elle approchoit de sa fin on le voyoit augmenter visiblement. Je l'ai remarqué n'étant encore que Novice dans les Chapîtres & les Conferences qu'elle prenoit la peine de nous faire ; & je l'ai vuë plusieurs fois pleurer en nous exhortant, dans la crainte que nos defauts lui donnoient qu'un jour la discipline ne vînt à dechoir. Depuis que je suis sortie du Noviciat, j'ai remarqué la même chose en plusieurs rencontres. *

Les defauts dont elle temoignoit plus de douleur, & qu'elle reprenoit avec le plus de force étoient les vains amusemens, & l'inapplication d'esprit qui rend, disoit-elle, l'ame toute vuide de Dieu, & toujours disposée

* La Sœur Anne Marie de Sainte Eustoquie de Bregy prit l'habit de Novice en 1656. & fit Profession l'année suivante. Voyez sa Vie : c'est la XXXVI. Relation de la III. Partie.

posée à recevoir & même à consentir aux XXI.REL.
tentations.

Elle nous parloit aussi souvent de l'attache pour les creatures dans lesquelles on met trop sa confiance & son repos. De quelque pretexte qu'on la pût couvrir, elle ne la pouvoit souffrir. Et il est vrai qu'elle avoit reçu de Dieu un don si particulier pour faire connoître l'importance de ce defaut, sur tout dans les personnes consacrées à Dieu, qu'il étoit impossible de resister à sa chaleur, & de n'être pas convaincue. J'en ai vu quelques exemples. Mais le principal fut dans une maladie dangereuse que ma Sœur Angelique de S. Jean, alors Souprieure & Maîtresse des Novices, eut il y a quelques années. Notre Mere en étoit très touchée, & elle le disoit elle-même. Neanmoins elle ne pouvoit souffrir qu'on mît son repos & son esperance sur un bras de chair; & dans une exhortation admirable qu'elle fit sur ce sujet aux Sœurs du Noviciat, elle leur parla avec tant de force de l'obligation qu'on a de se soumettre à Dieu dans ces rencontres qu'elle fit repandre des larmes d'en avoir repandu, à celles qui l'avoient pu faire d'une maniere trop humaine. Elle dit alors cette parole remarquable, que je lui ai ouï repeter plusieurs fois: *On ne perd rien dans ces rencontres, pourvû qu'on soit persuadé qu'on ne perd rien;* & cette autre: *Les creatures meurent, mais Dieu, en qui on trouve toutes choses, vit éternellement.*

Dans une autre occasion, m'étant trouvée auprès d'elle comme elle parloit à quel-

XXI.Rel. ques Sœurs sur ce defaut, je lui dis, dans le dessein de la faire parler, que ce qui affligeoit dans la perte des personnes qu'on aimoit pour Dieu & dont on recevoit des assistances si considerables pour son salut, c'est qu'on craignoit que ce ne fût un juste châtiment de Dieu pour le peu d'usage qu'on avoit fait de cette grace. Elle me repondit agreablement, mais fortement: „Ne voilà-t-il pas? L'amour propre se fourre par „ tout. C'est en cela, mon Enfant, & „ dans cette vûe qu'il faut souffrir les afflictions avec plus de paix & de joie. Nous „ avons besoin de châtiment, & Dieu est „ si bon qu'il nous le fait souffrir pour nous „ corriger & nous rendre meilleures. Qu'y-„ a-t-il à dire?"

Un defaut qu'elle ne pouvoit encore souffrir dans une Religieuse, c'étoit la curiosité qui fait aimer les choses belles & ajustées. Cependant elle ne vouloit point de mal-propreté, & elle en avoit même de l'aversion.

Elle reprenoit aussi fortement l'indifference qu'on a quelquefois pour les choses de son devoir, soit qu'on les regarde comme petites, ou que cela vienne d'un desir de s'appliquer à des exercices plus spirituels. Elle condamnoit cela comme une tentation dangereuse, & qui venoit toujours d'orgueil.

Elle avoit une extrême charité pour recevoir les Filles qu'elle croyoit être appellées de Dieu. Mais cette charité n'avoit rien de mou & de lâche. C'est pourquoi elle ne craignoit pas de les effrayer d'abord,

étant

étant persuadée, comme je lui ai ouï dire plusieurs fois, que si elles étoient appellées de Dieu à la Religion cela ne les ébranleroit point. En voici un exemple. Il se presenta une bonne Fille pour être Sœur Converse. La Mere commanda qu'on la fît entrer, & qu'on l'amenât à la Conference du Noviciat afin qu'elle la vît. D'abord que cette bonne Fille entra dans la chambre, la Mere remarqua qu'elle avoit les cheveux frisés. Elle lui fit ôter sa coëffe, defit ses boucles, & après l'avoir bien reprimandée, elle lui dit de dire à son Confesseur qu'elle étoit une hypocrite. Cette pauvre Fille reçut cela fort humblement, & admira la generosité de la Mere, comme elle le temoigna à son Confesseur. Elle lui dit aussi ce que la Mere lui avoit ordonné de lui dire, comme on l'a su de cet Ecclesiastique même. XXI.REL.

La Mere Angelique suivoit Dieu en toutes choses, sans se laisser prevenir par le jugement qu'elle faisoit des personnes, lorsqu'il y avoit un juste sujet de croire qu'elles étoient changées. Je l'ai vu en quelques rencontres; & je l'ai experimenté par rapport â moi-même. Car quoiqu'elle m'eût cru fort éloignée d'entrer en Religion, non seulement à cause de l'aversion que j'en avois mais encore à cause de mes defauts, neanmoins lorsqu'elle eut des marques que Dieu m'avoit changée, elle me prevint, & même elle me fit entrer au Noviciat, lorsque je ne pensois pas à le demander. Car je voulois auparavant m'éprouver moi-même, pour voir si le desir que Dieu m'avoit don-

XXI. Rel né depuis peu d'être Religieuse, étoit veritable. Dans toute la suite elle m'a temoigné beaucoup de charité.

Elle étoit si remplie de cette vertu qu'elle s'abbaissoit jusqu'aux moindres besoins des personnes. J'ai eu occasion de le remarquer plusieurs fois dans le tems que j'étois employée au service des malades du Noviciat. Elle me demandoit très souvent de leurs nouvelles, & ordonnoit elle-même les remedes. Quelque tems après ma Profession, il m'arriva une fâcheuse incommodité, qui faisoit que je ne gardois presque point de nourriture. Elle s'abbaissoit à ordonner celle que je devois prendre tous les jours, me faisoit venir à sa chambre pour savoir comment j'étois, & prenoit la peine de m'ordonner les remedes dont elle jugeoit que je pouvois avoir besoin.

Elle vouloit qu'on reçût les graces de Dieu avec une grande reconnoissance: mais elle vouloit que cette reconnoissance fût toute interieure & toute veritable, & qu'elle ne parût au dehors que par une plus grande humilité, un plus grand recueillement, & une plus grande attention dans ce qui regarde le service de Dieu. Voici un exemple qui pourra servir à faire connoître la maniere dont elle agissoit, & dont elle vouloit que les autres agissent dans ces rencontres.

Lorsqu'il eût plu à Dieu de faire paroître sa misericorde sur cette Maison par le second Miracle qu'il fit (en Mai 1657.) par la vertu de la Sainte Epine en la personne de ma Sœur Claude Baudrand, la Mere en

parla

parla aux Sœurs à la Conference; & voici les termes dont elle se servit: „ Mes Sœurs, „ il a plu à Dieu d'operer ceans un grand „ miracle, qui nous doit remplir de con- „ fusion & de confiance tout ensemble. „ Mais s'il vous plaît, qu'il ne serve pas „ d'un sujet de causer ensemble, & de se „ dire l'une à l'autre: *Comment cela s'est il* „ *fait? Quel mal avoit-elle? Etoit-il dan-* „ *gereux?* Tout cela ne sert à rien qu'à „ plaire au demon qui tâche de nous faire „ perdre le fruit des plus grandes graces en „ nous évaporant & nous repandant au de- „ hors. Voyez-vous? La meilleure action „ de graces qu'on puisse rendre à Dieu, „ c'est de lui offrir l'hymne du silence, qui „ est la seule digne de lui. Et je vous as- „ sure que si j'entends que ce miracle ait „ servi d'entretien & de cacquet, on en don- „ nera bonne penitence." XXI. Rel.

Il y a cinq ou six ans que notre chere Mere faisant la Conference au Noviciat le jour de la Purification de la Sainte Vierge, nous dit ces paroles: „ Retenez, mes En- „ fans, ce que je vous dis aujourd'hui, & „ qu'il vous en souvienne toute votre vie. „ Les richesses ruinent les Maisons Reli- „ gieuses; & si jamais il arrivoit que quel- „ ques-unes de vous fussent un jour dans „ quelque charge où elles eussent à manier „ le bien du Monastere, souvenez-vous de „ rejetter tout le superflu comme des ordu- „ res. Souvenez-vous encore que tout l'or- „ dre & la perfection de la vie Religieuse „ consiste dans la charité. Car qu'impor- „ te qu'on soit assise ou debout, droite ou En 1659. ou 1660.

XXI. Rel. „ boiteuse, pourvû qu'on soit vraiment en „ union." Puis s'addressant à feue ma Sœur Delphine d'Angennes qui étoit boiteuse, elle lui dit: „ Allez allez, ma Fille, „ ne vous mettez point en peine. Les „ boiteux vont aussi vîte en Paradis que les „ autres *."

XXII.

Relation de la Mere Angelique de S. Jean ARNAULD. *Sur la conduite de la Mere Angelique à l'égard de deux de ses Filles* †.

SI une des preuves de la veritable charité aussi bien qu'un de ses effets est lorsqu'elle conduit à la souffrance, celle de la Mere Angelique porte toutes les marques d'être des plus solides, puisqu'elle temoigne elle-même bien souvent en riant, mais avec verité neanmoins, que de toutes les Filles qu'elle a reçues depuis quarante neuf ans qu'elle est Abesse il n'y en a que deux seules qu'elle n'ait point vues lui avoir été contraires & lui avoir fait de la peine en quelque chose que ç'ait été; les unes lors de la Reforme, les autres du tems des Meres de Dijon, & d'autres pour des sujets particuliers. Et elle en fait produire de si bonnes preuves qu'on n'est pas si hardi de lui oser dire comme les Apôtres, *est-ce moi?* quand elle fait ce

* On trouvera dans la III. Partie (Rel. XLVIII.) la Vie de cette Novice qui étoit une sainte.

† Cette Relation paroît avoir été dressée en 1651.

ce petit reproche qui est aussi glorieux à sa charité qu'il est humiliant pour nous; si ce n'est que nous devions nous rejouir de ce qu'étant ses enfans, & par ce titre étant deja sa couronne nous le sommes devenues doublement en ce que notre imperfection a servi à couronner sa patience. XXII.R.

Il est impossible d'expliquer de quelle sorte elle exerce cette vertu à l'égard des ames lorsque leur foible disposition leur rend sa tolerance necessaire, & jusqu'à quel point elle se possede nonobstant la promptitude de son naturel, pour ne leur point donner sujet d'aigrir leur esprit en laissant aller le sien à leur temoigner ses sentimens sur des sujets qu'elle ne peut approuver; car elle les sait admirablement dissimuler, lorsqu'elle ne voit point d'occasion de les produire utilement.

Cela se remarque dans des occasions où on en demeure surpris. Nous l'avons vu agir ainsi à l'égard de quelques personnes particulieres qui lui étoient très penibles, & à un point que toute autre patience que la sienne s'en fût lassée; & cela pendant des années entieres, sans qu'elle se soit jamais emportée à leur en rien faire paroître. Elle les souffroit même avec tant de temoignages de bonté & d'une veritable affection, que ceux qui auroient ignoré le pouvoir de la charité & ses saints artifices & deguisemens, auroient pu prendre sa conduite pour des effets d'un amour & d'une inclination naturelle qu'elle auroit eue pour ces personnes, comme je sai qu'il s'en est trouvé qui ont eu cette pensée.

XXII.R1. Je ne saurois rien produire qui fasse mieux voir quelle étoit sa disposition à cet égard, que ce qu'elle écrit elle-même à une personne de laquelle il y avoit plus de dix ans qu'elle souffroit, & qu'elle supportoit sans en voir encore aucun fruit. Ce qui lui étoit doublement penible en cette affaire étoit qu'il paroissoit par des marques assez extraordinaires qu'elle n'avoit pas à vaincre dans cette ame la seule foiblesse de la nature, mais encore la puissance de l'esprit de tenebres, qui sembloit avoir pris pouvoir sur cette personne par une secrete obsession. Cela ne se remarquoit que trop dans la contrarieté des mouvemens que produisoient deux esprits dans cette même personne. Car pour l'ordinaire elle temoignoit un amour & une passion très grande pour c lle qui lui donnoit tant de preuves de la si nne, & en d'autres rencontres elle paroissoit animée d'un esprit si contraire que la Mere Angelique avoit souvent peur de n'être pas avec elle en assurance de sa vie. Aussi peut-on dire qu'en une occasion Dieu la lui a bien conservée.

Un jour cette personne parloit à la Mere Angelique qui étoit debout, & étant emportée par le mouvement d'un autre esprit que le sien, elle lui embrassa les jambes, & les lui levant de terre avec violence la fit tomber de sa hauteur à la renverse sur la tête d'une roideur telle que si Dieu n'eût aussi bien accompli sa promesse en la defendant par le ministere de ses Anges, comme le demon avoit executé sur elle avec hardiesse ce qu'il n'avoit osé que proposer

à

à Jesus-Christ, il est infaillible qu'elle eût XXII.Re. été tuée sur l'heure, si on considere les circonstances dans la chute, le lieu où elle arriva & la pesanteur de la Mere. Neanmoins comme par une protection de Dieu bien particuliere elle ne s'étoit point blessée, elle se releva avec si peu d'émotion qu'elle temoigna assez qu'elle reconnoissoit n'avoir affaire qu'à un ennemi invisible, qu'elle savoit être lié par la puissance du Fils de Dieu, & avoir aussi peu de pouvoir de nous nuire, comme il a une volonté sans borne de le faire.

Ceci n'est qu'une occasion particuliere. Mais les autres sujets de peine que cette personne lui donnoit étoient continuels, & d'autant plus sensibles au cœur plein d'amour de cette bonne Mere qu'ils alloient tous à mettre opposition formelle au salut de cette ame. Car c'étoit le seul objet des desirs, des soins, & des larmes que cette seconde Monique offroit à Dieu pour celle qu'elle souhaitoit d'engendrer à Jesus-Christ en lui procurant une veritable conversion. C'est elle-même qui compare ses sentimens à ceux de cette Sainte, & voici de quelle sorte. C'est dans une Lettre qu'elle lui écrivit quoiqu'elle fût ceans, mais dans une occasion où elle jugea plus à propos de lui écrire que de lui parler. Je n'en ai qu'un extrait : le voici.

„ Si vous me demandez comment je ne „ desire donc pas votre éloignement pour „ me delivrer d'un objet qui m'est si peni- „ ble, je vous repondrai que j'ai éprouvé „ que cela ne me soulage pas, & qu'il n'y

XXII. Re. „ a que la mort qui le puisse faire, si Dieu
„ ne le fait auparavant en arrachant de mon
„ cœur ce que je crois qu'il y a mis. De
„ plus si j'ose me comparer à Sainte Mo-
„ nique, dont je suis très indigne, je ne
„ puis comme elle abandonner volontaire-
„ ment la vûe de celle dont je desire si
„ fort le salut, qu'encore que je ne pre-
„ sume pas y pouvoir de rien servir, ayant
„ tant d'experience du contraire, nean-
„ moins je ne sai que vous dire, mais je
„ ne me puis resoudre en façon du monde
„ à procurer votre éloignement, non plus
„ qu'à l'empêcher, n'y ayant nul pou-
„ voir. Je prie Dieu de tout mon cœur
„ qu'il use de sa toute-puissance pour con-
„ vertir parfaitement le vôtre."

On demeurera plus persuadé des sentimens de la Mere Angelique par ce peu de paroles sorties de son cœur & exprimées par sa plume, si j'ajoute encore pour confirmer ce que j'en ai dit, qu'il sembloit que Dieu eût donné pouvoir au demon de se servir de la personne à qui elles s'addressent, pour tourner & pour éprouver la charité de la Mere Angelique, comme il lui permit autrefois d'éprouver la patience de Job. En effet il n'y avoit rien de plus opposé à l'humeur naturelle de cette personne, (qui n'est que trop civile envers tout le monde jusqu'à ceux-mêmes qui la servent,) que les paroles & les traitemens dont elle usoit envers la Mere, car par elle-même elle l'aimoit beaucoup; & on voyoit assez qu'elle n'étoit que l'instrument de celui qui ayant le premier concu de la jalousie contre les hom-

hommes, en avoit une violente pour la charité si solide de la Mere Angelique. Il eût triomphé de l'avoir vaincue, si ensuite des insolences de cette personne elle eût discontinué de la servir, de l'aimer, & de procurer ses avantages en tâchant de la gagner à Dieu.

Elle avoit commencé d'y travailler dès qu'elle l'eût reçue dans cette Maison. Ce n'étoit encore qu'une enfant, mais dans laquelle il paroissoit deja un caractere, j'ose le dire, d'impieté. C'est pourquoi la Mere Angelique dont la disposition étoit si opposée, en sentit insensiblement de l'éloignement & une secrete horreur. Mais sa veritable charité, qui n'étoit qu'un effet de celle de Dieu qui nous a appellés & reconciliés lorsque nous étions des impies & des enfans de colere, lui faisoit user d'un saint artifice pour couvrir son aversion involontaire d'une affection & d'une application toute particuliere pour cette enfant. De sorte qu'une autre qui étoit élevée avec elle, & moi-même qui étois alors bien petite, nous nous souvenons bien encore qu'entre nous on pensoit que la Mere avoit davantage d'amitié pour elle, à cause qu'elle la supportoit plus qu'aucune; & ç'a été de la bouche même de la Mere Angelique que nous en avons appris depuis le contraire, & comme je le viens de dire.

C'étoit donc dès ce tems la qu'elle avoit commencé de servir cette personne, & de lui procurer toutes les satisfactions & les moyens qu'elle pouvoit imaginer lui devoir être utiles pour son vrai bien, en toutes

XXII.Re sortes d'occasions & de manieres que je n'oserois entreprendre de particulariser. Elle y avoit deja employé dix années de patience, sans avoir la consolation d'en voir aucun fruit, & elle continuoit à en souffrir sans ennui, comme il paroît par cette Lettre. Elle ne temoignoit aucune émotion d'impatience ni interieure ni exterieure lorsque cette personne payoit sa charité par l'insolence de ses paroles. Elle avoit soin d'accompagner toujours de toute sorte de moderation les avertissemens qu'elle lui donnoit, quoiqu'ils ne fussent pas toujours d'accord avec les sentimens qu'elle avoit conçus d'elle. Neanmoins les excès de cette personne étoient tels que je m'assure qu'on ne les imagineroit jamais, si je ne disois qu'elle en vint en une rencontre jusqu'à donner un soufflet à la Mere, en presence de deux autres personnes, sans lesquelles il est bien certain qu'on ne l'auroit pas su; & peut-être ignore-t-on bien d'autres choses dont il n'y a point eu de temoins. Ma Sœur Anne Eugenie qui l'avoit été de cette action, m'a assuré que la Mere parut avec une égalité d'esprit qui ne lui fit dire autre chose qu'une parole de gaieté en souriant, sans aucune autre marque de sentiment ou de surprise.

La même m'a dit aussi avoir été presente en une occasion où cette personne parloit à la Mere Angelique avec une insolence, & en des termes tels qu'elle même (Anne Eugenie) ne put garder la moderation de la Mere, qui écoutoit l'autre sans la contrarier & sans émotion. Ma Sœur

Anne

Anne Eugenie prit donc la parole pour celle qui se taisoit, & imposa silence à cet esprit qui animoit la langue d'une personne entierement incapable par elle-même de ces excès. Car ils ne furent jamais plus opposés à aucune humeur qu'ils le sont à la tienne : & par consequent on ne les lui peut attribuer ; sur-tout si on considere ce que je repete encore qu'elle aimoit la Mere avec tant de passion que si son esprit se peut porter à quelque excès, il semble que c'est en ce point ; ce que je dis au temps present parce qu'elle conserve encore la même affection. XXIII.

Il a paru par une si longue experience que toute l'envie de cet ennemi de la charité si rare & si forte que Dieu a mise en cette grande ame, n'a servi qu'à l'établir davantage. Et non seulement elle a decouvert les richesses de sa grace interieure que tant de violences ne lui ont pu ravir, mais même ce lui a été un moyen d'en acquerir de nouvelles par l'humilité dont elle a accompagné sa patience. C'est ce qui lui a fait dire quelquefois aux personnes qui avoient connoissance de la disposition de celle qui lui donnoit tant de peines, que le seul mouvement que cet objet si digne de pitié causoit en elle étoit une reconnoissance qui la remplissoit tout ensemble de confusion & de joie, en voyant l'extrême bonté que Dieu avoit eue pour elle, lui rendant si facile & si agreable ce qui paroissoit aux autres si impossible ; & de ce qu'autant que cette ame trouvoit de difficulté & d'impuissance à se soumettre à Dieu, à l'aimer, à le prier

XXII. Re. correspondance, & elle pratique avec fidelité le conseil de l'Ecriture: *Où vous n'êtes point écouté, n'y perdez pas en vain vos paroles.*

La grace que Dieu a mise dans la Mere Angelique dès le commencement n'ayant jamais eu pour objet une justice commune, il a toujours paru en toute sorte de renontres qu'elle ne renfermoit pas sa charité dans les bornes du devoir; parce qu'elle aimoit à semer liberalement pour se preparer une riche moisson C'est ce qu'elle a temoigné au sujet de la même personne. Elle n'auroit pas été satisfaite de la supporter & de la souffrir dans les besoins de son ame & les imperfections de son esprit, si elle ne l'avoit encore servie dans une infirmité du corps très humiliante & très fâcheuse que cette Fille avoit étant jeune. Comme la Mere n'est avare qu'en un seul point, savoir quand il s'agit d'augmenter les richesses de sa charité, elle ne voulut jamais permettre que personne partageât avec elle le gain qu'elle en esperoit dans cette occasion. Pour assister cette Fille & la guerir de cette incommodité qui ne consistoit qu'en une mauvaise habitude, elle coucha très longtems auprès d'elle pour la changer la nuit quand il en étoit besoin. Le jour elle alloit elle-même laver & étendre tout son linge qui lui avoit servi, sans vouloir qu'aucune autre en prît connoissance. Après l'avoir fait très longtems, comme quelques autres affaires plus importantes l'empêcherent de continuer, elle ne voulut ceder cet avantage qu'à ma Sœur Marie Claire, laquelle com-

comme sa sœur elle jugea avoir plus de droit XXII.Re;
qu'une autre à cette succession. Enfin par ses soins elle rendit cette Fille quitte de cette incommodité qui lui auroit bien donné de la peine, aussi bien qu'aux autres toute sa vie.

La Mere Angelique eut encore la bonté de s'accommoder à la foiblesse & à la badinerie de cette jeune fille, qui étant fort peureuse vouloit toute la nuit tenir la main de quelqu'un. Elle trouva encore assez de faveur auprès de la Mere, pour qu'elle voulût avoir elle-même cette condescendance à une niaiserie qu'elle n'auroit jamais soufferte d'une autre que de sa *croix*. Elle temoignoit ainsi vouloir non pas seulement la porter, mais même la caresser, & ne pas tant chercher à en diminuer la pesanteur qu'à la soutenir avec joie.

Mais pour ne rien avancer des sentimens de la Mere Angelique que je ne le prouve aussi bien par ses paroles que par ses actions, j'ajouterai ici ce qu'elle a écrit à une Religieuse de ceans pour laquelle cette même personne avoit eu beaucoup d'amitié & de confiance, & qui avoit enfin obtenu de la bonté de la Mere la permission de la voir & de l'entretenir. Cette Lettre fera assez reconnoître non seulement la conduite de la Mere Angelique, mais aussi ce qu'elle avoit à souffrir de cette Fille, de laquelle si on voit naître un jour quelque bon fruit, on aura sujet de dire que la Mere Angelique l'aura produit par sa patience. Voici ses paroles.

„ Priez Dieu le plus que vous pourrez
„ pour

XXII. RELAT. „ pour cette Sœur. Nous ne pouvons rien „ sans la grace. Mais il y a de certaines „ choses que l'on voit plus visiblement que „ Dieu seul peut faire, & je crois que le „ changement de cette Sœur en est une. „ Son arrêt d'esprit, les recherches perpe- „ tuelles de ses satisfactions, avec ses de- „ guisemens, faux pretextes, duplicités & „ suffisances, tout cela forme des monta- „ gnes d'oppositions à Dieu que la seule „ puissance de la grace peut jetter dans la „ mer. Priez avec foi & avec perseveran- „ ce, & Dieu vous l'accordera. Je desire „ bien de vous y aider de tout mon cœur. „ Avec cela donnez-lui le meilleur exem- „ ple que vous pourrez. Cachez-lui vos „ defauts, non par hypocrisie mais par cha- „ rité. Enfin soyez toujours en garde de- „ vant elle pour ne la pas blesser, vous sou- „ venant que Jesus-Christ donne malediction „ à ceux qui scandalisent les petits. Or vous „ savez que cette Sœur est très petite & „ très imparfaite, & qu'ainsi elle est bien „ aisée à faire tomber. Si vous vous com- „ portez de la sorte, votre affection de- „ viendra pure & charitable, au lieu qu'el- „ le a été autrefois très imparfaite & toute „ humaine."

Ce qu'elle écrit à la même personne sur le même sujet fait bien voir que sa conduite & sa tolerance n'étoit pas sans discernement, & que le feu de sa charité étoit accompagné de la lumiere de la verité, qui n'étoit pas éteinte dans son esprit, quoiqu'elle la cachât dans sa maniere d'agir si douce & si supportante envers cette ame

dont

dont l'indispoſition l'obligeoit quelquefois de la tromper. XXII. RELAT.

„ Pour ma Sœur N. qui croit que je „ ſuis indiſpoſée contre elle, (ce ſont ſes „ paroles) j'aſſure qu'il n'eſt pas vrai, gra„ ces à Dieu. Et je ne me plains qu'à lui „ de ſon état pour le prier d'en avoir pitié. „ Il eſt vrai que je ſouffre beaucoup de la „ voir ſi éloignée de ſon devoir, ſi rem„ plie de preſomption & tout le reſte. Elle „ eſt veritablement digne de grande com„ paſſion. Mais vous voyez le peu d'effet „ qu'a produit juſqu'à cette heure l'extrême „ ſupport qu'on a eu pour elle, dont j'ap„ prehende beaucoup le jugement de Dieu, „ & qu'elle-même ne m'accuſe devant ſon „ tribunal, de lui avoir été cruelle par une „ fauſſe douceur. Je prie Dieu qu'il ait „ pitié d'elle & de moi, & qu'il nous faſ„ ſe la grace de connoître en toutes choſes „ ſa volonté & de la ſuivre. Ses excuſes „ dans ſes fautes, que le S. Eſprit appelle „ des *paroles de malice*, ſont ſon plus grand „ malheur & la cauſe de ſes perpetuelles re„ chutes. Priez Dieu pour elle. Sur tout „ quand vous avez à lui parler, prenez du „ tems pour demander miſericorde à Dieu „ afin qu'il vous y aſſiſte; & croyez que „ c'eſt une action très perilleuſe pour vous: „ ce qui fait que vous avez beſoin d'une „ grande grace pour vous y bien compor„ ter. Je prie Dieu qu'il vous la donne, „ & tout ce qui vous eſt neceſſaire pour „ le bien de votre ame."

XXIII. Re-

XXIII.

Relation de la Sœur Catherine de Sainte Flavie PASSART. *Sur la charité de la Mere Angelique pour diverses personnes.* *

UN jour on vint dire à la Mere Angelique qu'une pauvre Demoiselle Hibernoise bannie pour la foi demandoit la charité. Celle qui avoit soin de la depense lui dit : „ Ma Mere nous sommes reduites à „ n'avoir que vingt sols dans la Maison, „ & il faut aller au marché." La Mere lui repondit : *Ma Sœur, laissons notre besoin, & pensons à la charité que Dieu nous presente à faire. Ne vous troublez point, vous verrez les effets de sa bonté.* L'après-dînée M. Berger Conseiller d'Eglise envoya cent écus, & manda que c'étoit pour satisfaire à l'inclination que la Mere Angelique avoit de faire la charité. Comme la même personne qui lui avoit representé le besoin de la Maison, lui vint apporter cette aumône, elle lui dit : *Ma Sœur apprenez à vous confier en Dieu, & à ne manquer jamais aux occasions qu'il nous presente de faire la charité.*

Un autre jour on dit à la Mere Angelique que la fille d'un pauvre homme de metier, qui étoit heretique, avoit quelque mouve-

* [Cette Relation a été faite en 1652.]

vement de se convertir à Dieu, mais que son pere la menaçoit de la maltraiter & de la laisser mourir de faim, si elle changeoit de Religion. Aussi-tôt la Mere Angelique embrassa cette occasion d'exercer la charité. Elle envoya enlever cette pauvre fille de la maison de son pere, & la mit au dehors du Monastere pour la faire instruire dans la vraie Religion. Son pere ayant eu vent qu'elle étoit ici, dit qu'il l'auroit à quelque prix que ce fût. La Mere Angelique fit louer une chambre pour la garder plus sûrement: & après lui avoir fait abjurer son heresie, elle lui fit apprendre à gagner sa vie, & lui procura de quoi la marier. XXIII. RELAT.

On dit une fois à la Mere Angelique qu'une fille de treize ans parfaitement belle étoit en état de perdition, & que sa mere elle-même la precipitoit dans son malheur. On ajouta que plusieurs personnes de pieté n'osoient contribuer au salut de cette pauvre enfant, parce que sa perte venoit d'une personne de telle qualité qu'on n'osoit pas s'en mêler. Elle dit aussi-tôt : „ Il n'y a „ rien de plus à craindre que le peché. Qu'on „ m'amene cette fille. Je ferai tout mon „ possible pour la sauver, quoiqu'il en „ puisse arriver. " On enleva cette enfant malgré elle, & on l'amena à la Mere Angelique, qui la fit mettre dans un Parloir pour la cacher, & une personne avec elle pour la garder & la divertir. Elle venoit elle-même tous les jours la voir, & tâchoit de la gagner par amitié. Enfin voyant que cette enfant étoit en danger d'être decouverte, elle l'envoya à la campagne avec une

per-

XXIII. RELAT. personne de connoissance. Mais comme elle tâchoit toujours de se faire decouvrir, pour retourner à son malheur, la Mere la fit mettre aux Filles de la Magdeleine, où elle a été fort bonne Religieuse.

Il vint un jour une Dame qui étoit en très grande necessité, prier qu'on l'assistât dans son besoin, parce qu'elle avoit honte de decouvrir la misere ou elle étoit: ce qui la faisoit, disoit-elle, souffrir beaucoup. Feue ma mere * qui pour lors avoit soin de la depense, & qui n'avoit qu'un écu devant elle pour les provisions ordinaires de la Maison qu'il falloit ce jour-là, fit paroître à la Mere Angelique l'une & l'autre necessité, & le peu qu'elle avoit. La Mere sans aucune reflexion dit qu'il le falloit donner, & que Dieu pourvoiroit au reste par sa providence. Elle ne voulut pas même qu'on se mît en peine de verifier si ce que cette pauvre Dame disoit étoit bien veritable. Ma mere executa ce qu'on lui avoit ordonné. Environ une heure après une personne de condition envoya cent écus à la Mere, étant persuadé, disoit-il, qu'elle n'avoit pas de quoi rassasier le desir qu'elle avoit de faire charité.

Une autre fois comme on alloit au marché avec deux écus seulement, il survint de pauvres gens en grande necessité, à qui elle en fit donner la moitié, en disant qu'il ne falloit pas seulement donner de son superflu mais de son propre besoin.

Ma-

* C'étoit Madame Desseaux qui est morte le 25. Août 1651.

Madame la Ducheſſe de Longueville (de XXIII. Bourbon-Soiſſons) ayant un jour parlé à la RELAT. Mere Angelique de trois filles que leur pere avoit jettées dans le peril, elle s'offrit de les prendre toutes trois. Elle le fit en effet, & les garda juſqu'à ce qu'on leur eût trouvé condition. La plus grande des trois, qui étoit en plus grand peril, eſt demeurée dans la Maiſon beaucoup de tems, dont on l'a même gardée une partie au dedans du Monaſtere.

On lui en addreſſa une autre qui étoit en pareil danger de ſe perdre. Voyant qu'elle n'étoit pas capable de recevoir la charité qu'on lui vouloit rendre en ce lieu, & qu'elle vouloit elle-même ſe mettre dans le peril, elle la fit mettre en penſion à Chartres chez des perſonnes de ſa condition, & par ſa charité la remit en état de ſalut.

Dans des occaſions pareilles où il s'agiſſoit de retirer des filles, ſoit pour être ſorties de Religion, ou pour d'autres occaſions, la Mere Angelique temoignoit une une telle charité qu'elle n'enviſageoit aucune neceſſité de la Maiſon, qui étoit alors fort incommodée. Elle n'examinoit pas même s'il y avoit du lieu; en ſorte que j'ai vu quelquefois juſqu'à trois lits de ſangle au milieu d'une petite chambre que nous avions, pour lui donner la conſolation d'exercer ſa charité. Feue ma mere me diſoit ſouvent que la plus grande douleur qu'elle pouvoit donner à la Mere Angelique étoit de lui faire voir de l'impuiſſance à rendre la charité à tous ceux qui la demandoient; & ſouvent dans ces occaſions, pour ne la pas affliger, j'ai

XXIII. RELAT. j'ai vu faire des choses qui paroissoient impossibles.

Une Dame Angloise de condition étant reduite dans la misere pour la foi, & étant venue en France sans aucune commodité, la Mere s'en chargea ; & comme elle n'avoit point de quoi la loger, elle lui fit donner une chambre proche de la Maison, où elle l'a nourrie & entretenue plusieurs années avec une petite fille pour la servir.

Elle ne se contentoit pas de nous ordonner de ne renvoyer aucun pauvre, mais elle nous ordonnoit de les chercher dans le quartier ; & specialement quand ils étoient malades, on les assistoit soigneusement & de remedes & de nourriture.

La charité de la Mere Angelique étoit tellement connue, que fort ordinairement, lorsqu'il se presentoit ici des personnes pour être Religieuses, leurs parens disoient qu'ils n'avoient rien, ou fort peu de choses à leur donner ; sachant bien que la charité de la Mere suppléeroit à tout, & que cela n'empêcheroit pas leur reception. On a vu bien souvent que quelques-unes de ces personnes n'étant pas reconnues propres pour la Maison, leurs parens trouvoient facilement de quoi donner pour les placer ailleurs. Et quand on avertissoit la Mere qu'on la trompoit dans ces occasions, elle disoit qu'il valoit mieux être trompée de cette sorte, que de se mettre en danger de l'être en ne rendant pas la charité quand Dieu en presentoit l'occasion.

J'ai vu plusieurs fois que la Mere Angelique ayant voulu qu'on s'incommodât pour ne

ne point manquer aux charités que se pre- XXIV.
sentoient, la journée ne se passoit point que RELAT.
Dieu ne pourvût aux besoins de la Maison, par quelque aumône à laquelle on ne s'attendoit point, & quelquefois de la part de personnes qui ne se nommoient point. J'ai vu arriver cela pour le moins cinq ou six fois.

Dans le tems qu'on fit les bâtimens, nous avions ici * quantité d'ouvriers, (je pense que le nombre en alloit bien jusqu'à soixante ou davantage,) la Mere desira les porter, comme c'étoit en Carême, à passer ces jours saints dans la pieté, & à penser à leur conscience. Elle fit venir ici plusieurs personnes de pieté pour les confesser & les instruire; & afin que ces pauvres gens, disoit-elle, le fissent *de meilleur cœur*, elle voulut qu'on leur payât leur journée, comme s'ils eussent été à leur travail. Cela dura trois jours.

XXIV.

Relation faite par M. RETARD *Docteur de Sorbonne & Curé de Magny, de deux Entretiens qu'il avoit eus avec la Mere Marie Angelique, au sujet des dispositions dans lesquelles doivent être les Religieuses.*

J'Eus l'honneur avant-hier 24. Fevrier 1652. de me trouver à Port-Royal avec M. Ar-

* A Port-Royal des Champs.

XXIV. RELAT. M. Arnauld, & comme quelque affaire nous eût fait naître l'occasion de voir la Reverende Mere Marie Angelique Abbesse, pour lors en son Monastere des Champs ; après que nous eumes achevé de parler de l'affaire qui nous avoit obligé de la faire venir au Parloir, je ne sai comment il arriva que nous dîmes quelque chose en sa presence du dessein que nous avoit communiqué M. N. touchant un nouveau Monastere d'hommes, pour lequel il avoit dressé un plan de Constitutions tirées de toutes les Regles que l'Eglise a reçues, pour y faire pratiquer la vie solitaire, ainsi qu'elle étoit pratiquée du tems de S. Pacôme, afin que l'on vît en nos jours quelque lieu où l'on vêcut comme ces anciens Hermites, dans la solitude & le travail des mains. Elle temoigna improuver ce dessein par quelques raisons très considerables, que M. Arnauld qui en avoit été consulté quelques jours auparavant m'avoit dites, & que je ne vous rapporte point ici, puisque vous les penetrez assez de vous même. † M. Ar-

* Il s'agit ici sans doute d'un projet imaginé par M. Petit Prêtre de S. Merri. Il en est parlé dans la Vie de M. d'Alet, qu'il consulta à ce sujet & qui ne l'approuva pas (I. Part. liv. 2. ch. 8.) Le Pere Pinthereau Jesuite à fait imprimer (dans son libelle intitulé *Progrès du Jansenisme*) le plan des Constitutions de M. Petit qu'il attribue faussement à M. de S. Cyran, en y joignant à son ordinaire des Notes fort malignes. Si ce dessein fut venu de ce celebre Abbé, la Mere Angelique ne l'eût pas rejetté comme elle fit.

† Cette Relation qui est en forme de Lettre,

M. Arnauld ne laissa point toutefois de dire, que s'il se trouvoit une personne bien inspirée de Dieu, qui en ayant le moyen voulut bâtir un nouveau Monastere d'hommes, pour y vivre selon le vrai esprit de la vie Religieuse, il croyoit qu'il se trouveroit quantité de personnes qui y viendroient se consacrer à Dieu. La Mere Angelique lui fit reponse qu'il étoit vrai qu'ils s'en trouveroit & en grand nombre, que le Monastere ne tarderoit point à être bientôt rempli ; mais qu'elle ne doutoit pas qu'il ne s'en trouvât que très peu qui y demeurassent long-tems dans la bonne voie qu'on auroit designée & qu'ils auroient embrassée; que cette parole de notre Seigneur en l'Evangile: *Il y en a beaucoup d'appellés & peu d'élus*, se devoit aussi bien entendre des Religieux que du reste des chretiens, & que cette autre, *la voie qui mene à la vie est étroite & peu la trouvent*, étoit aussi bien veritable de la vie Religieuse que de la vie commune que menent tous les hommes qui sont dans l'Eglise; si bien que quand on pourroit faire un Monastere pour y mener une vie conforme à la plus sainte & à la plus noble idée qu'on pourroit se former en l'Eglise, elle ne pourroit être d'avis de l'entreprendre s'il dependoit d'elle, prevoyant qu'il ne tarderoit point à tomber dans le relâchement & à decheoir : que l'on étoit obligé de travailler selon son pouvoir XXIV. RELAT.

tre, paroît avoir été addressée à M. le Maître, aussi bien que la XXVIII. Relation, qui se trouvera dans le Tome suivant. Voyez le Tome I. de ces Memoires, p. 4.

XXIV. RELAT. à mettre la Reforme dans les Ordres, & dans les Monasteres où l'on se trouvoit; mais qu'elle ne croyoit point qu'il fût bon d'en commencer de nouveaux pour les hommes, & très peu pour les Filles: que la crainte & la pudeur empêchoit beaucoup de Filles de tomber si-tôt dans le relâchement, & les conservoit davantage que les hommes; mais que les hommes à cause de leur liberté & de leur hardiesse, ne tardoient point à se dispenser des choses les plus saintes, & qu'il ne manqueroient point de pretextes pour couvrir les choses où ils s'en pourroient éloigner: qu'au reste Dieu se trouvoit peu par son esprit dans la multitude, & qu'il la falloit éviter autant que l'on pouvoit: que l'on ne savoit point assez à qui l'on s'unissoit: que l'esprit & la voie de Dieu étoient plus rares & plus cachées que l'on ne s'imaginoit. Elle ajouta qu'elle voyoit assez par experience dans le nombre de ses Religieuses, que la plûpart d'entre elles suivoient la bonne conduite où Dieu les avoit appellées: qu'elles aimoient Dieu, mais que c'étoit sans beaucoup discerner la conduite de la grace sur elles-mêmes: qu'elles suivoient ceux que Dieu leur avoit donnés pour les tenir & conduire dans la bonne voie, comme les brebis suivent leurs pasteurs, & qu'elles pourroient s'y conserver & s'y maintenir, tant que Dieu leur feroit la grace de leur laisser les Prêtres qu'il leur avoit donnés; mais que s'il venoit à les leur ôter, elle ne voudroit point repondre que la plupart d'entre elles ne fussent capables de suivre insensiblement &

fans qu'elles s'en apperçussent, une condui- XXIV.
te toute differente & toute opposée à celle RELAT.
en laquelle elles sont maintenant: tant il est vrai qu'il y a peu d'ames qui reconnoissent la dependance de la grace, & qui soient assez éclairées & assez fortes pour y demeurer s'il y a quelque resistance qui vienne du dehors: qu'elle avoit appris de M. de S. Cyran qu'elle devoit ne recevoir des Filles que le moins qu'elle pourroit, a cause des maux qu'apporte la multitude, & que l'esprit de la grace s'y trouve peu: que neanmoins comme il lui en presentoit souvent & plus qu'aucune autre personne, elle lui en faisoit quelquefois des plaintes de ce qu'il agissoit envers elle contre ce qu'elle lui avoit oui dire; & qu'il lui repondoit qu'il falloit toujours demeurer dans le dessein d'en recevoir très peu, mais qu'on ne devoit pas refuser celles que l'on voyoit que Dieu presentoit.

Sur ce que je lui demandai si elle croyoit qu'il fallût que toutes les ames eussent assez de lumieres pour discerner la bonté ou le defaut de la conduite où elles étoient, sachant qu'il y a beaucop d'ames simples que Dieu benit; elle me fit reponse qu'il n'étoit point necessaire, mais qu'il étoit vrai que la plûpart de ceux qui se sauvoient en ce tems ne se sauvoient qu'*à fleur de corde*.

M. Arnauld lui dit que du tems de S. Bernard il s'étoit trouvé un très grand nombre d'hommes qui avoient vêcu saintement & long-tems dans la rigueur de l'esprit de ce grand Saint: que le Monastere de Clairvaux avoit été long-tems très nombreux,

XXIV. RELAT. & que cela avoit duré près de deux cens ans en l'Eglise. A quoi elle repondit que c'étoit une pêche qu'avoit faite Notre Seigneur en ce tems, & qu'il n'en faisoit point toujours de semblables.

Je ne sai comment après ces paroles nous vinmes à parler du grand nombre de Regles & Constitutions qui sont dans les nouveaux Ordres; & que cela n'étoit point, à ce que nous en pouvons voir, dans les anciens, au commencement & aux progrès de l'Eglise. Elle nous dit sur cela, que l'esprit de l'homme ayant attribué la decadence des Ordres precedens à quelques defauts particuliers, on s'étoit efforcé de les empêcher dans les Ordres qui ont succedé, en faisant des Regles & des Constitutions contraires à ces defauts, mais que faute de reconnoître assez la dependance que nous avons de la grace de Dieu, & de recourir assez à lui, ils se sont aussi bien relâchés que les premiers & sont tombés en des defauts encore plus grands; & que pour cette raison on pouvoit remarquer que le dernier Ordre qui étoit venu dans l'Eglise *, & qui s'étoit comme voulu bâtir des ruines de tous les autres, ayant prevu par des Regles & Constitutions à tout ce que l'esprit humain pouvoit remarquer des causes qui ont fait decheoir les anciens Ordres, tomboit plus notablement & faisoit des fautes plus grandes que tous les autres precedens n'avoient fait.

* Les Jesuites.

Cet entretien se passa dans un quart d'heure pour le plus, où M. Arnauld l'écoutoit aussi entierement que moi, sans l'interrom-

rompre; & sa quenoüille sur laquelle elle filoit de la laine au fuseau, ne l'interrompoit pas non plus. Je la laissai avec M. Arnauld, & je ne pouvois me lasser d'admirer la vigueur & la netteté avec laquelle elle nous disoit ces choses qui ne peuvent partir que du feu du S. Esprit, qui échauffant son cœur, lui donne des lumieres qu'elles ne peut cacher. Je fis part ce jour même d'une bonne partie de cet entretien, à quelques-uns de mes amis qui se trouvoient chez moi, & ils en furent édifiés aussi bien que moi. XXIV. RELAT.

Mais je ne puis que je ne vous dise encore quelque chose de cette excellente Fille, & qui ne vous sera pas moins utile que ce que je vous en ai deja dit.

Il y a environ un an qu'ayant encore l'honneur d'être en la compagnie de M. Arnauld, nous eumes encore besoin de la voir; & il arriva qu'elle nous dit qu'elle avoit appris de feu M. de S. Cyran, que l'uniformité dans la vie chretienne & Religieuse étoit une chose très rare & très difficile: qu'elle ne la remarquoit être en personne comme en M. Singlin; que son esprit étoit toujours, & en tout tems & en toutes occasions, dans la même disposition; & que ses actions étoient toujours dans la même suite. Elle dit encore que cette uniformité étoit l'esprit de l'Ordre de S. Bernard, & qu'à cause de cela elle se voyoit quelquefois bien empêchée à l'égard des Filles qui venoient s'éprouver pour être Religieuses, parce qu'il étoit difficile que ne leur pouvant donner quelque diversité qui les sou-

XXIV. RELAT. soutînt, elles ne se rebutassent; & qu'ordinairement elles se lassoient de cete vie, qui n'ayant rien d'extraordinaire continue toujours dans un même train : qu'elle voyoit beaucoup d'Ordres de Filles, où il se pratiquoit plus d'austerités que dans leur Ordre; mais que dans quelques-uns, les mediations ordinaires où les Religieuses ont la liberté d'exercer leur esprit & de s'entretenir dans leurs pensées, comme font les Carmelites, ou bien quelques entretiens ou quelques recreations ordinaires, soutenoient les Filles qui par cette diversité où de pratique ou d'autres choses, n'étoient point si fort dans cette uniformité qui étoit ce à quoi les Filles de S. Bernard devoient s'étudier, comme étant la vertu que Dieu leur demandoit; & qu'elle avoit remarqué que quand il y avoit quelque recreation ordinaire arrêtée en certain tems & certains jours, les Filles en recevoient un grand prejudice, par l'attente qu'elles en pouvoient avoir & par les desseins qu'elles y pouvoient former; que l'on pouvoit trouver beaucoup de personnes qui jeûneroient bien le Carême avec beaucoup d'observance, parce qu'elles se reposent dans l'attente d'en être quittes le jour de Pâques, sans quoi, & s'ils ne pensoient avoir la liberté de se relâcher, ils ne voudroient ni ne pourroient continuer dans ce que desire l'uniformité de la vie : qu'au reste, quand les Filles lui sembloient trouver cela un peu rude, & qu'elles paroissoient desirer qu'on leur permît quelque recreation ou quelque autre chose que ce fût, elle ne leur pouvoit dire autre chose, sinon qu'elle

ne

ne leur accordoit rien & qu'elle ne leur pou- XXIV.
voit rien accorder que ce qu'elles pourroient RELAT.
faire sans être obligées de s'en confesser a-
près l'avoir fait : que cela posé, pourvû
qu'elles crussent que ce qu'elles pouvoient
desirer desirer d'elle se pût faire, sans se
croire obligées de s'en accuser devant Dieu
& à leurs Confesseurs, elle leur permettoit
tout.

Ce discours me toucha fort, & comme j'en fis part à ceux qui sont retirés auprès de moi, pour leur faire remarquer la belle verité que cette excellente Religieuse nous avoit dite, & qu'ils en pussent profiter, il arriva que deux ou trois jours après M. N. qui pour lors avoit l'esprit abbatu je ne sai de quelle tristesse qui provenoit autant de la disposition de son corps, (étant proche d'une langueur qui le tint malade au lit près d'un mois,) que d'aucune autre cause, m'avoua que ce qu'il avoit oui des paroles de la Mere Abbesse quand je l'avois raconté, lui avoit beaucoup servi pour le consoler dans la peine où il se voyoit, & que cela lui avoit soutenu le courage pour l'empêcher de tomber dans la pusillanimité où je craignois qu'il ne tombât.

Je voudrois avoir eu beaucoup d'autres fois de semblables rencontres, desquelles je pusse profiter : mais comme vous n'ignorez point que j'ai vu fort peu cette digne Religieuse, & que je ne sache pas hormis ces deux occasions lui avoir parlé, sinon très peu pour quelques affaires necessaires, je ne puis vous satisfaire d'avantage dans le desir que vous m'aviez temoigné avoir que je

XXIV. RELAT. vous écrivisse quelque chose de ce que je pourrois savoir d'elle. Je vous puis assurer que ces deux Entretiens dont je vous ai parlé, m'ont tellement frappé l'esprit, que j'ai gardé le plus ancien long-tems dans ma memoire, où je l'ai retrouvé en vous écrivant; & que le dernier qui fait le commencement de cette Lettre, m'a fait dire que cette Fille n'avoit rien de son sexe que son corps & son habit, mais que son esprit étoit un homme veritable en Jesus-Christ. Je prie Notre Seigneur de lui conserver ces saintes graces. J'ai autrefois appris en lisant l'Apôtre S. Paul, que plus elles sont grandes dans les ames, plus il faut prier Dieu qu'il daigne les leur conserver, & les accroître non seulement pour elles en particulier, mais pour le bien de toute l'Eglise à qui elles apartiennent & pour qui elles doivent fructifier. Qu'il lui plaise donc encore une fois, par sa misericorde, la benir! Ce fût ce qu'elle me demanda de faire pour elle, lorsqu'en la quittant, je recommandai à ses prieres quelques besoins de quelques personnes, & que je la priai de ne m'y point oublier. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, Vôtre très humble & très obéissant serviteur RETARD, indigne Curé de S. Germain de Magny. A Magny l'Essart *, le 26. Fevrier 1652.

TA-

* Paroisse à une demie lieue Port-Royal. En 1214. Pierre de Nemours Evêque de Paris avoit fait un accord avec le Curé pour les droits paroissiaux qu'il pouvoit pretendre dans le territoire de cette Abbaye nouvellement établie. Il est rentré dans ses droits depuis la destruction de l'église en 1711.

TABLE

Des Relations contenues dans ce Volume.

XIII.

SECONDE PARTIE.

IV.

vi. Elle

Fin de la Table des Relations & des Sommaires.

Fau-

Fautes à corriger.

Page 9. ligne 21. Montferrat *lisez* Montferrat. P. 78. à la note l. 11. une Lettre, &c. *lis.* les Lettres de la M. Angelique & de la M. Agnès qui se sont conservées. P. 261. l. 6. compagne *lis.* campagne. P. 273. à la fin de la note, VIII. *lis.* VII. P. 307. à la marge p. 416. *lis.* p. 316. P. 503. à la note *ôtez* veuve de M. Passart. P. 516. l. 31. 1652. *lis.* 1649. & à la marge, 32. P. 519. & 561. (1652.) *lis.* (1651.) P. 598. ôtez la note & *lisez* Elle se nommoit Marie Barillon: elle mourut le 26. Avril 1640.